BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
NAPOLI

I. 126. Lo. a. 21.

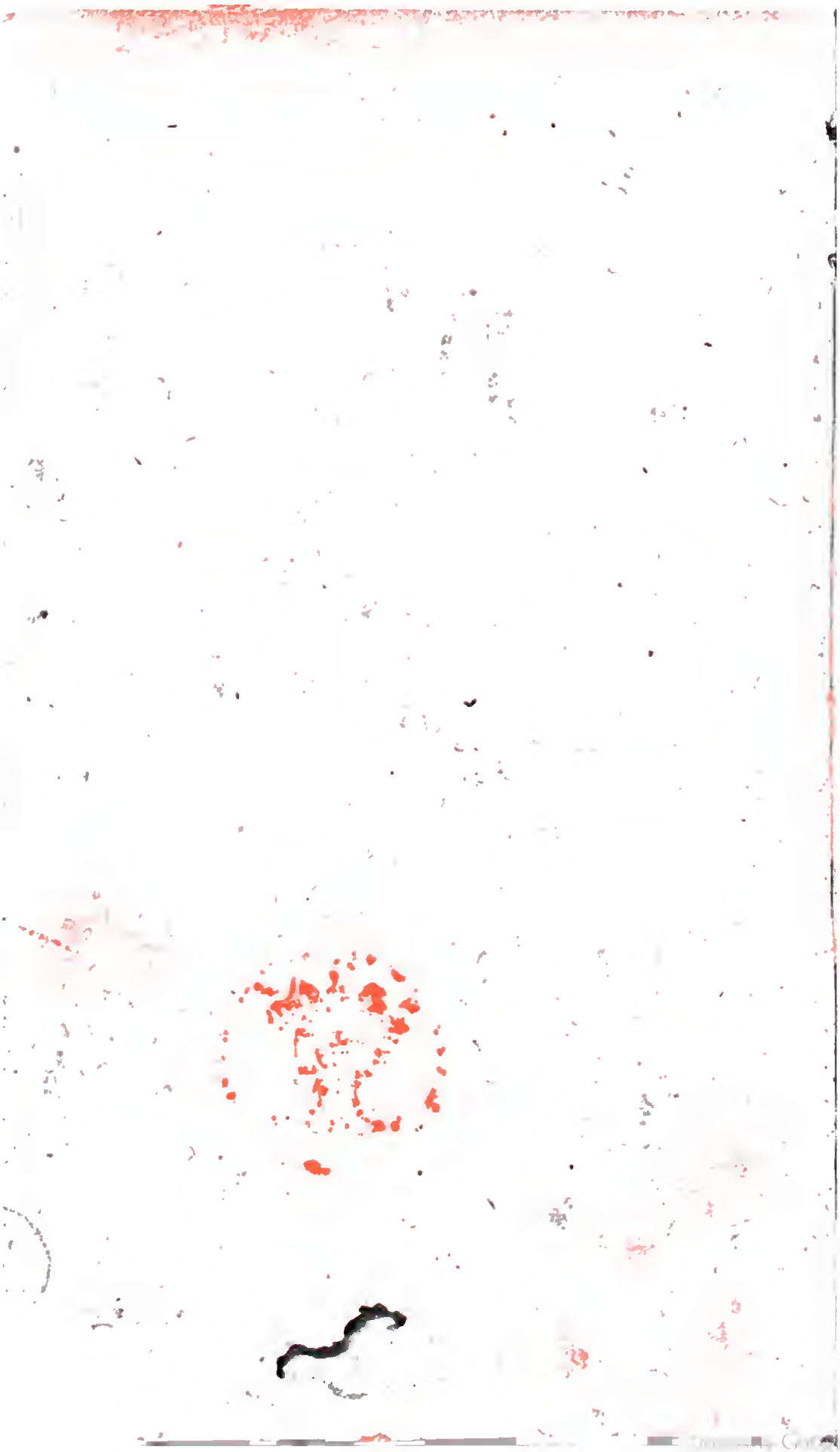

LOUIS XIV. ROY DE FRANCE

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIV.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée.

TOME PREMIER,
PREMIERE PARTIE

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la Naiſſance du Roi juſqu'à la Paix de Munſter.

Par H.P. DE LIMIERS, *Docteur en Droit.*

Cogita quæ tempora aggrediamur! Nam in tantis vitiis plura culpanda ſunt, quàm laudanda. Plin. Jun. Epiſt. ad Corn. Tacit.

A AMSTERDAM,
Aux Dépens DE LA COMPAGNIE.

M. DCCXIX.

Veritas pluribus modis hactenùs infracta, libidine aſſentandi, aut odio adverſùs dominantes. Corn. Tacit. Hiſt. Lib. I.

NEC TEMERE NEC TIMIDE.

C' être dans les plus grans Emplois
NI TEMERAIRE NI TIMIDE;
Prendre en tout l'Equité pour guide,
Ne parler jamais qu'avec poids;
Pour le bien de **L'ETAT** *agir toujours en Père,*
De ce digne **CONSUL** *c'est le vrai Caractère.*

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE" - NAPOLI

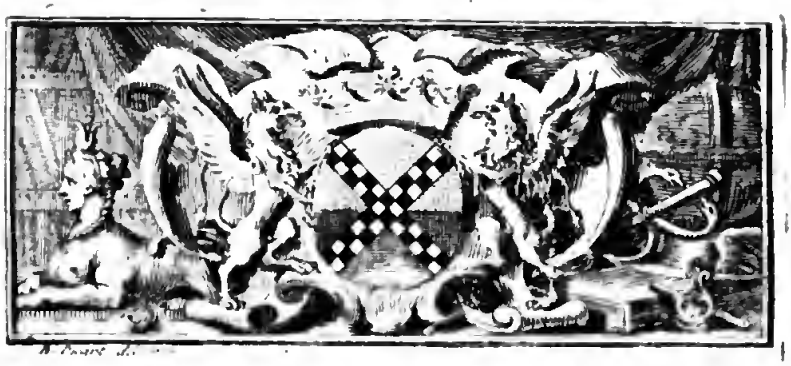

A SON EXCELLENCE, MONSEIGNEUR BRUNO VANDER DUSSEN,

Bourguemeſtre, Senateur, & Conſeiller Penſionnaire de la ville de Gouda, Député au Conſeil de la Province de Hollande & de Weſt-Friſe, Aſſeſſeur au Conſeil des Heemrades de Schieland, Dykgraaf du Crimpenerwaart, ci-devant Député aux Conférences tenuës pour la Paix à la Haïe & à Geertruydemberg, Ambaſſadeur Extraordinaire de la part des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies au Congrès d'Utrecht, & Plénipotentiaire desdits Seigneurs Etats Généraux à Anvers pour les affaires de la Barrière au Païs-Bas Autrichien &c.

MONSEIGNEUR,

LE deſſein que je me propoſe en offrant

cet Ouvrage à VOTRE EXCELLENCE, n'eſt point de faire paſſer à l'abri de Votre Protection une Satire maligne ou un Eloge flateur de Louïs XIV. Outre que la fidelité de l'Hiſtoire ne me le permet pas, les Loix de l'Etat dans lequel j'ai le bonheur de vivre, me deffendent également l'un & l'autre. Cette République, qui doit ſa naiſſance à l'amour de la Liberté, & qui ne devient tous les jours plus floriſſante que par le ſoin qu'elle a de conſerver un Bien ſi cher, laiſſe jouïr les hommes d'un avantage que la Nature leur accorde. Mais

en

en même tems qu'elle maintient cette précieuſe Liberté, elle bannit la Licence auſſi bien des Ecrits que des Mœurs. La Vérité ſeule, exilée de tant d'autres lieux, y trouve un heureux azile; & pourvu qu'elle ne ſoit point revêtuë des artifices, dont on la maſque ailleurs quelquefois, elle peut ſe montrer ici ſans crainte de bleſſer ceux qui l'entendent. En quel autre Païs pouvoit donc paroître une Hiſtoire qui contient de grandes Véritez, & telles que les Siècles à venir en ſeront frapez d'étonnement?

Outre ces conſidérations

générales qui m'obligent, MONSEIGNEUR, de conſacrer à l'ETAT, dont vous êtes un ſi illuſtre Membre, un Ouvrage formé & éclos dans ſon Sein, j'ai des raiſons particulières qui autoriſent la liberté que je prens d'en faire hommage à V. E. Le Rang qu'elle tient à l'Aſſemblée des ETATS GENERAUX, la part qu'Elle a euë aux Conférences de LA HAIE & de GEERTRUYDEMBERG, ſes Négociations au Congrès de la Paix d'UTRECHT, & à celui d'Anvers pour le Traité de BARRIERE, & par deſſus tout, ſes grandes Lumières dans la Politique & dans les

Belles

Belles Lettres, qui la rendent digne de ces grans Emplois, juſtifieront ma hardieſſe. Cette Hiſtoire eſt un Tribut que je rends à l'ETAT par inclination & par devoir. A quel autre pouvois-je le préſenter plus légitimement qu'à Vous, MONSEIGNEUR, qui, par les grandes Qualitez en tout genre que Vous avez héritées de Vos illuſtres Ancêtres*, ſoûtenez ſi bien l'honneur de Votre Dignité, & auprès de qui les Hommes de Lettres ſont toûjours ſûrs d'une fa-

* *Le Nom & la Famille* Vander Duſſen *ont été connus & rendus célèbres en Hollande dès avant l'année* 1300. *Voiez-en l'Origine & la Généalogie dans le* Supl. de Moreri, *Tom. II. pag.* 615. Edit. de Holl. 1716.

vorable Protection ? Ne craignez pas néanmoins, MONSEIGNEUR, en m'accordant celle que je Vous demande, de commettre la délicateſſe de LEURS HAUTES PUISSANCES. Je ſai ce qui eſt dû à l'Alliance étroite * qu'elles viennent de renouveller avec la France, & à la Mémoire du GRAND ROI dont je ſoûmets l'Hiſtoire à Votre Jugement. Les Véritez qu'elle contient ne bleſſeront, à ce que j'eſpère, ni l'un ni l'autre. Fidèle à rendre juſtice à ſes Qualitez Heroïques, je n'ai ni voilé le bien

* *Concluë à la Haïe le 4 Janvier dernier & ratifiée au mois de Fevrier.*

bien qu'il a fait, ni exageré le mal qu'il a pu faire; Et diſtinguant en lui l'Homme du Monarque, je me ſuis toûjours ſouvenu que j'écrivois l'Hiſtoire d'un GRAND ROI. J'ai raporté naïvement les Faits, tels que la Mémoire des hommes les conſerve; & ſi j'ai fait des fautes à quelque égard que ce puiſſe être, c'eſt à ma ſeule ignorance qu'il faut les imputer.

Voilà, MONSEIGNEUR, dans quelles diſpoſitions je Vous offre mon Ouvrage, que je Vous ſuplie de recevoir comme un Hommage

EPITRE.

dû au Rang que Vous tenez, & comme une marque particulière du profond reſpect avec lequel je ſuis,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Le très-Humble & très-Obéïſſant Serviteur

H. P. DE LIMIERS,
Docteur en Droit.

A Amſterdam, le 5. Avril 1717.

AVER-

AVERTISSEMENT

SUR

CETTE SECONDE EDITION.

Si quelque choſe eſt capable d'encourager un nouvel Ecrivain, c'eſt ſans doute le bon accueil que le Public fait à ſon Ouvrage. Le ſuccès de celui-ci a paſſé tout ce qu'on en pouvoit eſperer, puiſqu'en moins d'un an on a été obligé de le remettre ſous preſſe. Si donc il a été ſi bien reçu la première fois, tout imparfait qu'il étoit, on ſe flate que cette ſeconde Edition n'aura pas moins de bonheur, puiſqu'elle a été revuë avec ſoin, & conſidérablement augmentée. On peut dire même que l'Ouvrage a été

entièrement refondu. Au lieu de XIV. Livres dont la premiè-re Edition étoit compoſée, celle-ci en a XX. qui finiſſent tous par des Epoques célèbres. Non ſeulement on y a corrigé quanti-té de fautes qui s'y étoient gliſ-ſées par la précipitation avec laquelle on avoit été obligé d'é-crire, mais on y a fait divers changemens tant dans le ſtile que dans les choſes mêmes. On a remis dans un meilleur ordre les faits qui ſe trouvoient déplacez: on y en a ajoûté d'autres qui a-voient été omis; & toutes les fois qu'on a pu remarquer qu'on s'é-toit trompé, on n'a pas eu honte de le reconnoître. On a profi-té en tout cela des divers avis qu'on*

* On les peut voir à la fin de la PREFACE.

*qu'on a reçus : comme on les avoit demandez à bonne intention *, on s'eſt fait un plaiſir & un devoir de les ſuivre. On a auſſi retranché de cet Ouvrage pluſieurs reflexions trop longues ou anticipées, & qui ont paru ennuyeuſes à des perſonnes de bon goût : quantité d'Extraits de Pieces, qui, quoique neceſſaires dans une Hiſtoire générale, ont été jugées ſuperfluës dans un Abregé comme celui-ci. Il eſt vrai qu'on ne s'eſt rendu qu'avec peine ſur cet article ; parce que ces monumens étant les Pièces juſtificatives de l'Hiſtoire, il ſemble qu'on ne les en doit jamais ſeparer. Mais*

* Voyez *l'Hiſtoire Critique de la République des Lettres*, Tom. XIII. pag. 444. & les *Nouvelles Litteraires* du 5. Juin 1717. Art d'Amſterdam.

comme on les peut trouver ailleurs en entier, & qu'en les retranchant on n'a pas laiſſé que d'en conſerver le precis, on s'y eſt enfin determiné d'autant plus volontiers, qu'on avoit de meilleures choſes à mettre en la place.

En effet, malgré tous ces retranchemens, il y a dans cette nouvelle Edition plus de quarante-cinq feuilles de nouveautez. On les trouvera ſur tout dans les quatre premiers Volumes, qu'on peut aſſurer qui ſont tout-à-fait neufs. Ils contiennent la Minorité du Roi & tout le tems qui s'eſt paſſé, juſqu'à ce qu'il a gouverné par lui-même. On a donné à cette partie de l'Hiſtoire à peu près la juſte étenduë qu'elle

le doit avoir, & par le ſecours des nouveaux Mémoires qu'on y a employez, on ſe flate qu'elle eſt beaucoup mieux traitée que la premiere fois. On auroit bien ſouhaité d'augmenter à proportion le reſte de l'Ouvrage : on avoit même déja entre les mains divers Materiaux pour cela ; mais l'empreſſement que le Public a témoigné pour l'avoir, n'a pas permis qu'on y employât tout le tems qui auroit été néceſſaire.

Comme entre les Mémoires dont nous nous ſommes ſervis, nous avons ſur tout tiré beaucoup de choſes de ceux du Cardinal de Retz & de quelques autres, nous avons cru devoir prevenir ſur cela le Lecteur. Premierement, on ne fait pas difficulté d'avouër, que ne pou-

pouvant mieux dire les choſes que ces Auteurs les ont dites, on n'a pas cru mal faire de les copier en quelques endroits. D'ailleurs, outre que le peu de tems que nous avons eu pourroit peut-être nous ſervir d'excuſe, il eſt certain que l'Hiſtoire n'eſt autre choſe qu'une Compilation. Il eſt encore plus certain que les Mémoires ſont faits pour l'Hiſtoire : il ne s'agit donc plus que de la maniere de s'en ſervir, ſur quoi voici comme nous raiſonnons. Il en eſt des Mémoires dont on ſe ſert pour la compoſition d'une Hiſtoire, comme des Materiaux deſtinez à la conſtruction d'un bâtiment. Entre ces Materiaux les uns ſont encore brutes & informes, il les faut tailler & polir avant que de les emplo-

yer :

yer : les autres ſont déja tout taillez & polis, il n'eſt plus queſtion que de les placer. De même entre les divers Mémoires que l'on peut raſſembler, les uns ſont confus & mal digerez, il faut les débrouiller : les autres ſont écrits d'une maniere dure & embaraſſée, il en faut adoucir le ſtile ; & les autres enfin ſont bien écrits en quelques endroits, & en d'autres ſont pleins de fautes & de lacunes, il faut les corriger & y ſupléer. Or quand on trouve des Mémoires de ce dernier caractère, d'un ſtile vif & plein de feu, qui ſont d'ailleurs ſûrs pour le fond & curieux pour les circonſtances, il eſt certain que ce ſeroit leur ôter une partie de leur beauté que d'en changer le ſtile, & que la plûpart des idées qu'ils

qu'ils doment, étant attachées à certains mots, ce ſeroit les alterer que d'y en ſubſtituer d'autres. Outre que tout l'art de l'Hiſtorien conſiſte à ſavoir choiſir entre les endroits qu'il ramaſſe, & à donner de la liaiſon à ce qui n'en a point. Le Cardinal de Retz peint ſi bien les choſes qu'il a vuës, qu'on défigureroit ſes tableaux ſi l'on en changeoit les traits. C'eſt beaucoup d'en avoir pu extraire uniquement ce qui fait à l'Hiſtoire, & de l'avoir pu reduire à l'ordre Chronologique qu'il ne s'eſt pas fort mis en peine d'obſerver.

Qu'importe au Lecteur, après tout, où l'on ait pris les choſes qu'on lui preſente, pourvu que l'Hiſtoire en ſoit bien ſuivie & tous les morceaux bien liez? Il eſt plus

diffi-

difficile qu'on ne penſe de faire une bonne compilation en ce genre, & de joindre ſi bien les faits par le moyen des Tranſitions, qu'on n'en faſſe qu'un ſeul tout. C'eſt alors qu'on connoit que les Mémoires ſont véritablement faits pour l'Hiſtoire, & qu'ils ſont déplacez lors qu'ils n'entrent pas dans ſa compoſition. C'eſt comme un amas confus de Colonnes, de Statues, de Corniches &c. Il faut les mettre en place ſi l'on veut en faire remarquer les beautez.

A l'égard des diverſes Critiques qui ont été faites de cet Ouvrage, on ne s'arrêtera pas ici à les relever. Il ſuffit de dire qu'on a profité de celles qui ſe trouvoient bien fondées, & qu'on a laiſſé tomber celles qui ne l'étoient pas.

C'eſt

C'eſt la conduite qu'on s'eſt propoſé de tenir toûjours à l'avenir.

Il ne reſte plus qu'un mot à dire touchant les dernières paroles de LOUIS XIV. au lit de la mort. Quelques perſonnes ont revoqué en doute qu'il les eût prononcées, ſans en alleguer d'autre raiſon que leur incredulité ou leur prevention. Mais outre que c'eſt faire injure à la Memoire de ce Monarque que de douter qu'il ait pu, au moins, mourir Chrêtiennement, & que nous n'avons raporté ces paroles que ſur la foi d'un Journal imprimé à Paris avec Privilege ; je ne veux point d'autre preuve du reſpect qu'on doit avoir pour ces dernières expreſſions d'un Roi mourant, que ce qui m'en a été écrit

écrit de Paris : que dans la Chambre du Roi LOUIS XV. à côté de ſon Lit, on voit au deſſus de ſon Prie-Dieu ces mêmes paroles écrites en gros caractères, comme pour ſervir de leçon continuelle à ce jeune Prince.

PRE-

PREFACE

De la Premiere Edition.

Difficultez d'écrire l'Hiſtoire.

DE toutes les Compoſitions qu'un Ecrivain puiſſe entreprendre, l'Hiſtoire eſt ſans contredit une des plus difficiles. Elle demande tant de qualitez différentes, qu'il eſt rare qu'un ſeul homme puiſſe les raſſembler. Un Hiſtorien, dit Lucien, ne doit rien donner à la crainte ni à l'eſperance, à l'amitié ni à la haine; il faut qu'il ne ſoit d'aucun Païs, ni d'aucun Parti, bien loin qu'il ſoit obligé de revêtir l'eſprit du Païs dont il écrit l'Hiſtoire. La raiſon qu'il en aporte, c'eſt qu'un Hiſtorien doit aimer à dire la Vérité, & n'avoir aucun ſujet de la taire, parce que le moindre menſonge corrompt la nature de l'Hiſtoire, & fait de la Vérité une Fable. Si donc *l'Hiſtoire eſt un Tiſſu de faits véritables, qui inſtruit les hommes de ce qui s'eſt paſſé*, le devoir d'un

Hiſtoria eſt narratio rei geſtæ per quam ea.

d'un Hiſtorien eſt de raconter les choſes comme elles ſont arrivées, ſans y rien changer, ni rien alterer. Pour cela quelle étenduë de connoiſſances ne doit-il point avoir ? Quelles lumières pour diſcerner le Vrai d'avec le Faux ? Quel uſage du Monde & de la Guerre ? Quelle facilité naturelle de s'exprimer? Qualitez qui ne s'acquierent qu'avec beaucoup de peine. Outre la Chronologie & la Geographie dont un Hiſtorien doit être parfaitement inſtruit, pour ne pas tomber dans des fautes énormes qui le rendroient ridicule, il doit entendre les Intérêts des Princes, la Politique des Cours, les Mœurs & les Coûtumes des Peuples dont il veut écrire : il doit avoir quantité d'excellens matériaux avec l'art de les bien ranger. Son Stile doit être clair & noble, ni trop nombreux ni trop négligé ; ſes Périodes ni trop longues ni trop recherchées, ſes Figures ni trop élevées ni trop fréquentes. En un mot il doit joindre la netteté à la préciſion, & conſerver avec la pureté du langage, la dignité & le naturel. En écrivant de la ſorte, il doit le faire avec ſageſſe & retenuë, ne point montrer de feu ni de chaleur,

quæ facta ſunt dignoſcuntur. Iſid. Lib. 1. Orig.

leur, où il ne faut que du ſang froid & du ſerieux : donner toûjours moins à l'éclat qu'au ſolide : éxaminer toutes ſes penſées & meſurer toutes ſes paroles avec cette juſteſſe de ſens & de jugement à qui rien n'échape que d'éxact & de judicieux. C'eſt ce que le P. Rapin appèle *écrire ſenſément*. Mais il eſt ſouvent plus aiſé de connoître les Maximes de la Prudence que de les pratiquer : l'aplication des Règles eſt quelque choſe de bien plus difficile que l'Art d'en diſcourir.

Delectus verborum habendus, pondera ſingulorum examinanda. Fab. Lib. X. Cap. 3.

Si telles ſont les difficultez de l'Hiſtoire en général, combien plus n'y en a-t-il pas à écrire en particulier celle des Princes vivans, ou des Monarques qui ſont morts depuis peu de tems? C'eſt alors qu'il eſt encore bien plus difficile d'obſerver ces deux grans Statuts, qui conſiſtent, ſelon le précepte de Ciceron, non ſeulement à *n'oſer rien dire de faux, mais encore à oſer dire tout ce qu'on ſait de vrai.* C'eſt alors qu'on s'expoſe à la fâcheuſe alternative ou de diſſimuler la vérité par foibleſſe, ou d'irriter des perſonnes de qui l'on a tout à craindre. L'un de ces inconveniens choque l'honneur & la conſcience de l'Hiſto-

Particulièrement celle des Princes morts depuis peu de tems.

Ne quid falſi dicere audeat, ne quid veri non audeat. Cicer. de Orat.

l'Hiſtorien, l'autre choque ſa prudence. C'eſt préciſément ce qui porta Mariana à finir ſon Hiſtoire d'Eſpagne à la mort de Ferdinand d'Arragon en 1516. & à ne faire qu'un petit Sommaire du reſte. Il ne voulut point écrire ſur les choſes qui s'étoient paſſées de ſon tems, ou un peu auparavant. Il trouva mieux ſon compte à un ſimple Indice Hiſtorique depuis ce tems-là, qu'à des Narrations exactes, qu'il n'eût pu faire ſans s'écarter de la bonne foi qu'il avoit ſuivie, ou ſans offenſer des perſonnes encore vivantes. Du Haillan termina de même ſon Hiſtoire de France à la mort de Charles VII., parce, dit-il, que ceux qui écrivent l'Hiſtoire de leur tems, s'attachent moins à ſuivre les règles, qu'à s'étendre ſur les louanges des Princes ſous leſquels ils vivent, & qu'ils n'oſent toucher à leurs vices ni à ceux de leurs Miniſtres. C'a été enfin pour les mêmes raiſons que le Père Daniel, auſſi bien que Mezerai, n'a conduit ſon Hiſtoire que juſqu'à la mort d'Henri IV. parce qu'il eſt difficile à un Hiſtorien de dire exactement toutes les véritez, quand il y a encore des perſonnes vi-

Voïez l'Appendix de ſon Hiſtoire d'Eſpagne.

Préface de ſon Hiſtoire.

Voïez ſa Préface.

vantes qui peuvent s'y trouver intéreſſées, & que ces véritez doivent entrer dans le Sujet qu'il traite.

Pourquoi on n'a pu écrire en France celle de Louïs XIV.

Viventes laudare irriſio eſt, maximè Imperatores, à quibus ſperatur, qui timentur, qui præſtare publicè poſſunt, qui poſſunt necare, qui proſcribere. Peſcenn. Niger. *apud* Æl. Spartian. Tom. I. Cap. 11.

Les uns & les autres vivoient dans les Etats & preſque ſous les yeux des Princes de qui il s'agiſſoit de parler. Dans ces circonſtances, rien n'eſt plus délicat que d'écrire de ceux qui peuvent proſcrire, de qui l'on attend des récompenſes ou dont on craint des châtimens. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'on n'ait point oſé écrire en France, d'une manière ſatisfaiſante, l'Hiſtoire de Louis XIII. ou celle de Louis XIV. dans une Cour inacceſſible à tout ce qui n'étoit point Flaterie, dans un tems où la Vérité n'oſoit paroître que comme le Prince aimoit à l'entendre, c'eſt-à-dire tout au plus de la bouche des morts, parce que les autres la lui déguiſoient; & du vivant d'un Monarque dont les oreilles délicates n'étoient depuis longtems accoûtumées qu'aux Eloges. Ce n'eſt pas qu'il y eût dans ce Roïaume moins de perſonnes habiles & ſincères que dans les autres Païs; mais c'eſt que l'air contagieux qu'ils reſpiroient, étoufoit en eux ce que l'amour de la Vérité auroit pu leur faire dire. Cette

te noble hardieſſe étoit réſervée aux Païs où la Liberté Naturelle eſt maintenuë dans tous ſes droits. C'eſt de ces lieux que devoit partir cette Vérité, également connuë ailleurs, mais retenuë dans l'injuſtice. De quelque part qu'elle fût venuë, ſous le Règne dont j'écris les Evénemens, elle auroit bleſſé la délicateſſe du Monarque qui avoit pourtant commandé * ſon Hiſtoire. Mais dans le goût qu'on lui avoit inſpiré, commander ſon Hiſtoire c'étoit commander ſon Eloge. Et que pouvoit-on attendre de cette Hiſtoire de commande, ſi *c'eſt ſe môquer que de louër les Princes vivans?* Au lieu que de quelque part que la Vérité vienne aujourd'hui en France, ſous un Gouvernement auſſi ſage, auſſi éclairé, auſſi équitable que celui du Prince Régent, elle oſera s'y montrer ſans crainte, pourvu qu'elle y paroiſſe ſans malignité & ſans artifice. Et pourquoi n'y ſeroit-elle pas reçuë, ſous un Prince qui aime à tout voir & à tout entendre pour profiter de tout **?

* *A Mrs. Pelliſſon, Racine & Boileau.*

** *Mr. le Duc Régent aiant apris un jour, qu'on parloit fort librement des affaires dans certains Caſez de Paris, au lieu d'en faire faire recherche, répondit :* laiſſez-les dire, il faut tout entendre, pour en profiter.

Qu'on le peut faire aujourd'hui en gardant les ménagemens néceſſaires.

On ſait ce qu'on doit aux Têtes Couronnées : il en faut toûjours parler avec ménagement & avec reſpect. Mais pourvu qu'on ait pour leur Rang & pour leurs Perſonnes les égards qu'elles méritent, pourquoi ſeroit-il moins permis de les blâmer que de les louër après leur mort ? Où ſeroit donc la ſincerité de l'Hiſtoire ? Et pourquoi tant de différence entre celle des Tems reculez & celle de nos jours ? La Vérité ne doit-elle pas être de tous les tems ? Au contraire, l'Hiſtoire des Princes morts depuis peu, contenant des véritez récentes & publiquement connuës, ce ſeroit s'expoſer à des reproches légitimes que de les diſſimuler par une fauſſe prudence. Le ſilence en ces occaſions ſeroit d'autant plus blâmable, que la Poſterité a plus d'intérêt de connoître ces Princes ſelon leur véritable caractère. Ce ſeroit tromper les Lecteurs que de les priver de certains faits, ſous prétexte qu'ils ne font pas honneur à ceux qui les ont commis. Il eſt néceſſaire, & c'eſt le devoir d'un Hiſtorien, de peindre ſes Acteurs avec tous les traits qui peuvent exprimer l'étenduë de leurs Vertus & de leurs Foibleſſes.

Il

Il n'eſt donc plus queſtion que de ſavoir de quelle nature doivent être ces Faits, pour qu'un Hiſtorien en puiſſe parler. Mais il eſt hors de doute que de quelque nature qu'ils ſoient, il ne doit point les omettre, dès qu'ils ſont véritables & importans. Etabliſſez une Maxime contraire, l'Hiſtoire ne ſera plus un Récit de faits certains, ce ſera un Roman ou une Fable. On en conclura néceſſairement & ſans beaucoup de gradations de conſéquences, que le Travail des Hiſtoriens eſt mauvais, que leur Profeſſion doit être rangée au Catalogue des Arts illicites & pernicieux; puiſqu'il eſt impoſſible d'écrire l'Hiſtoire, ſans raporter, par éxemple, certains Commerces, dont la délicateſſe de quelques perſonnes s'offenſe aiſément. Mais ſi l'on conſidère que les Cenſeurs les plus rigides ne blâment pas les Hiſtoriens qui expoſent tout le détail d'un Aſſaſſinat, ou d'une Trahiſon; pourquoi blâmeroient-ils le récit des Intrigues Amoureuſes, ſur tout ſi les choſes ſont voilées de termes qui épargnent la Pudeur, ſans que la Curioſité y perde rien? Il y auroit alors une fauſſe Pruderie à s'en offenſer,

Quels ſont les defauts des Princes dont on peut parler.

comme c'en ſeroit une à l'Hiſtorien de les omettre. Je ſai qu'il y a des Ecrivains qui aiment ſur tout à avoir de ces ſortes de choſes à toucher, comme il y a des Lecteurs qui ſe plaiſent à les lire ; mais de même qu'un pareil goût dans ceux-ci eſt un ſigne de dépravation, l'empreſſement de ceux-là à rechercher ces occaſions d'exercer leur plume, marque trop d'affectation à montrer l'endroit foible & le mauvais côté des perſonnes dont on fait l'Hiſtoire.

Que l'Hiſtoire n'eſt point une Satire pour cela.

Il y a ſans doute une grande oppoſition entre le Genre Hiſtorique & le Satirique. Cependant, il faut l'avouer, peu de choſe ſuffiroit pour métamorphoſer l'un en l'autre. Si d'un côté l'on ôtoit à la Satire cet eſprit d'aigreur, cet air de colère, qui fait juger que la Paſſion a plus de part que l'amour de la Vérité aux Médiſances qu'on raconte: & ſi l'on y joignoit de l'autre l'obligation de narrer indifféremment le bien & le mal, ce ne ſeroit plus une Satire, ce ſeroit une Hiſtoire. Qu'on engage au contraire les Hiſtoriens à raconter fidèlement tous les defauts, toutes les foibleſſes, tous les deſordres de l'homme,

me, pour peu qu'ils témoignent d'émotion à la vuë de tant de faits condamnables, leur Ouvrage ſera moins une Hiſtoire qu'une Satire. Cependant ſi quelque Lecteur peu équitable ſe prévaloit de ce que je viens de dire, pour empoiſonner ces ſortes d'endroits dans une Hiſtoire, je répondrois, avec le Celèbre Auteur que je cite ici, que *je ne croi pas qu'on doive éxiger d'un Hiſtorien tout le ſang froid avec lequel il faut que les Juges prononcent une Sentence de condamnation*, & que *quelques Réfléxions un peu animées ne lui ſiéent pas mal.* Mais c'eſt là, auſſi bien que dans ce qui regarde la Religion, qu'il ne faut point ſe laiſſer aller à la chaleur de ſon Imagination: le ſimple récit de ces ſortes de Faits frape aſſez, ſans qu'on ait beſoin de les revêtir d'expreſſions outrées. *Mr. Bayle, Dict. Hiſt. & Critiq.*

Les perſonnes les plus moderées auroient ſujet de ſe défier d'elles-mêmes en écrivant les actions d'un Prince, à qui l'on a inſinué qu'il avoit droit de forcer les Conſciences. Combien plus doit-on craindre les illuſions du reſſentiment, lorſqu'on ſouffre les incommoditez de la Proſcription? Comment il faut l'écrire ſans craindre de paſſer pour Médiſant.

Qu'il eſt dangereux dans ces occaſions qu'un ſouvenir amer n'excite des nuages qui cachent à l'Hiſtorien l'état naïf des choſes ! Mais quand on s'eſt muni contre ces ſortes d'illuſions, ou que l'on n'eſt pas dans le cas du reſſentiment, on raporte les bonnes actions comme les mauvaiſes : on rend juſtice au mérite, ſans pallier les defauts : on ne craint ni le blâme de paroître Satirique, ni le reproche de paſſer pour Flateur. C'eſt un grand charme pour les Lecteurs de bon goût, que rien ne choque tant que de remarquer qu'un Ecrivain aime à médire. Une infinité de Lecteurs ſe ſoucient peu qu'on faſſe éclater cette humeur ou qu'on en paroiſſe éxemt : il leur ſuffit qu'on médiſe. Mais toutes choſes étant d'ailleurs égales, je croi pourtant qu'ils aimeroient mieux une Hiſtoire qui peignît ingénûment les defauts des Princes, qu'une Hiſtoire que la malignité de l'Auteur rendît ſuſpecte.

Modèle d'une bonne Hiſtoire.

C'eſt ce qu'a fait Suetone. Il a trouvé l'art de prévenir ſur ſa bonne foi, & c'eſt une grande marque qu'il écrivoit ſans paſſion. On ne peut néan-

néanmoins diſſimuler que la lecture de cet Auteur déplaît beaucoup à ceux qui veulent ſavoir les Dates préciſes des Evénemens. C'eſt une choſe qu'il a négligée, parce qu'elle n'étoit pas de ſon Plan. Il a mieux aimé s'attacher à faire connoître la vie des Empereurs & leurs perſonnalitez, & raſſembler pour cela dans un Chapitre ce qui concernoit leur Education, leurs Amitiez, ou leurs Bâtimens, &c. C'étoit choiſir ce qu'il y a de plus pénible dans les fonctions de l'Hiſtoire; mais il n'eſt pas permis à tout le monde d'entrer dans le détail du Palais, je veux dire des inclinations & des actions particulières du Monarque: de le peindre tel qu'il étoit entant que Mari, que Père, que Frère, entant que Maître, qu'Ami, qu'Amant: Quels étoient ſes Plaiſirs, ſes Dégoûts, ſes Caprices, ſes Habits, ſes Repas, &c. Il faut pour cela des Mémoires très-ſecrets. Auſſi je ſuis ſûr qu'un homme qui entreprendroit aujourd'hui de donner une telle Hiſtoire d'un Roi de France, ſur le modèle de Suétone, & qui, évitant d'ailleurs les défauts de cet Ecrivain, réüſſiroit dans tout le reſte auſſi bien que

lui, paſſeroit pour un excellent Auteur d'Anecdotes.

Celle de Louïs XIV. eſt la plus belle qu'on puiſſe entreprendre.

Je ne me flate point d'y avoir réüſſi; j'ai ſeulement eſſaïé de le faire. J'ai ſuivi pour cela les avis qui m'ont paru les plus ſûrs, & j'ai conſulté les perſonnes que j'ai cru les plus éclairées & du meilleur goût. Mon entrepriſe paroîtra ſans doute téméraire; mais n'eſt-on pas excuſable d'oſer tenter quelque choſe de grand? La Matière que je traite eſt, je l'oſe dire, la plus belle qui puiſſe tomber en partage à un Hiſtorien. C'eſt le Règne le plus long, le plus glorieux, le plus rempli d'Evénemens importans & extraordinaires que l'Hiſtoire puiſſe offrir. Il n'y manque qu'une Plume digne d'un Sujet ſi noble & ſi fameux. C'eſt un Régne de ſoixante & douze ans, commencé par une Minorité dans les Troubles & les Agitations des Guerres Civiles, continué dans la Splendeur d'une Autôrité abſoluë & ſans bornes, & terminé par une mort Héroïque après des Revers fâcheux & ineſperez. On y voit les Grans aſpirer à l'Autôrité Souveraine, tout brouiller pour y parvenir: & leur Ambition réprimée tout à coup par la Puiſſance légitime qui ren-

rentre en poſſeſſion de ſes Droits. On y voit un jeune Monarque, qui, devenu Majeur, après pluſieurs années paſſées au milieu des Femmes, ſait déja l'Art de règner, ſans preſque l'avoir apris. On le voit, Maître preſqu'auſſitôt que Roi, gouverner par lui-même un grand Roïaume, ou du moins avoir toute la gloire d'un Travail dont ſes Miniſtres avoient toute la peine. Alors croïant tout faire ſans eux, parce qu'il en avoit le nom, il ſuivit ſes Volontez pour Règle de ſa conduite, & bientôt ſa Puiſſance n'eut preſque plus d'autres bornes que ſes deſirs.

Idée des principaux Evénemens de ce long Règne.

Là commence le Projet d'une Monarchie Univerſelle, ébauché par un Père dont le Miniſtre ambitieux en avoit laiſſé à ſon Succeſſeur le Plan tout dreſſé. Ce Plan trouve créance dans l'eſprit des Courtiſans flateurs: tous ſouflent au Prince le deſir déja trop ardent de l'exécuter. La Paſſion de la Gloire dont on l'entête, devient l'Idole à qui il faut tout ſacrifier. Que n'entreprend-on pas dans ce deſſein? Ne s'agit-il que de faire revivre des Prétentions éteintes par des Renonciations ſolemnelles? on déclare pour cela la Guerre à un Prince foible,

ble, qu'on avoit pourtant promis de proteger. On le dépouille ſans ſcrupule d'une partie de ſes Etats ; & la Gloire d'être Conquerant, dans un âge où l'Ambition ſe fait ſentir dans toute ſa force, l'emporte ſans peine ſur celle d'être bon Parent. Il eſt beau de conquerir une Province en auſſi peu de temps qu'il en faut pour la parcourir ! Cependant la Moderation a auſſi ſa Gloire. Il y en a ſans doute à donner les mains à la Paix quand on pourroit continuer la Guerre, & que tout ſemble promettre d'heureux ſuccès. Alors, pour conſerver une partie de ce qu'on a occupé par les armes & que leur ſort journalier pourroit faire perdre, on fait valoir ſa facilité à conſentir à un accommodement, pour lequel de puiſſans & ſages Alliez offrent d'interpoſer leurs bons offices. Leur Médiation eſt acceptée & l'on s'en fait un mérite, comme d'un grand ſacrifice de ſes Droits. Mais bientôt l'Ambition ſe reveille à meſure que la Puiſſance s'augmente, & la jalouſie de la Médiation tourne en peu de tems au préjudice des Médiateurs. L'envie de paſſer ſeul pour *Arbitre de la Paix ou de la Guerre*, en

fait

fait un crime à ceux qui le ſont devenus efficacement. On tourne contr'eux ſes armes ſur le moindre prétexte. Leurs belles Provinces, ouvertes de toutes parts ſur la foi des Traitez, offrent un attrait puiſſant à la cupidité d'un jeune Vainqueur. Il vient, il voit, il ſoûmet; mais une Main inviſible l'arrête tout à coup au milieu de ſa courſe. Il retourne chargé de Lauriers, & veut bien encore entendre à la Paix. Ce n'eſt plus pour déferer à une Médiation offerte; mais pour donner en Maître telle Loi qu'il lui plaît aux Vaincus. Heureux juſques-là ce Puiſſant Vainqueur, s'il ſe fût renfermé dans les bornes de ſa Puiſſance, & s'il n'eût plus ſongé qu'à rendre ſes Peuples heureux! Mais trop de proſperitez aveugle quelquefois. Les ſuccès préſens lui en font eſperer de nouveaux. C'eſt peu d'avoir reculé ſes Frontières, & de poſſeder une brillante Couronne; il en veut joindre une autre dans ſa Maiſon, & faire, s'il eſt poſſible, de tous les Princes de ſon Sang autant de Rois. Dèslors toutes voïes ſont cruës permiſes: Teſtament ſuggeré & enſuite rejetté: Partage propoſé & refuſé enſuite;

Enfin

Enfin *Guerre* ouverte *entrepriſe legèrement & ſoûtenuë par Vanité.* Pourquoi ne le dirois-je pas, puiſque le Roi l'a avoué lui-même *? Il eſt beau de ſe défendre *ſeul contre tous*, & de ne ſe croire inferieur à perſonne, quand on a obligé tout le monde à ſe liguer contre ſoi ! Que n'en coûte-t-il pas aux Peuples dont il faut pour cela immoler les biens & la vie? Tout apartient au Souverain; il lui ſeroit honteux de reculer; qu'importe, diſoit-on, que le Roïaume périſſe, pourvu que la Gloire du Monarque demeure, & que ſon Nom devienne *grand*?

Habileté du Roi à diviſer ſes Ennemis.

Il l'eſt devenu en effet; mais aux dépens de cette même Gloire qui ſembloit devoir l'immortaliſer. Il eſt plus d'une route pour aller à l'Immortalité, & l'on rend ſon nom fameux de plus d'une manière. Les Revers imprévus obligent à des retours fâcheux. Il faut avoir recours à l'artifice, quand les voïes directes ne ſuccèdent pas, & diviſer ſes Ennemis par adreſſe, quand la force ne peut rien contr'eux. Mais ce que le beſoin preſſant ſemble autôriſer d'une part, l'inconſtance & le manque de Foi d'un Allié

* *Voïez* Tom. X. *de cette Hiſtoire, pag.* 296.

lié l'excuſent-ils de l'autre ? Une Paix, même desavantageuſe, devient bonne quand elle eſt néceſſaire. Si elle eſt honteuſe, c'eſt moins pour celui qui eſt contraint de la faire, que pour ceux qu'il a l'adreſſe d'y amener. LOUIS XIV. eſt donc demeuré *Grand*, même au milieu de ſes Diſgraces. J'en atteſte cette Fermeté inébranlable qu'il a fait paroître juſqu'au bout, & je renvoïe ceux qui en voudroient douter aux preuves qu'il en a données dans ſon Lit de mort.

Grans objets renfermez dans cette Hiſtoire.

Voilà les grans Objets que préſente cette Hiſtoire : voilà les grandes Véritez qu'elle renferme, *telles*, je l'ai déja dit *, *que les Siècles à venir en ſeront frapez d'étonnement.* Quelle autre peut offrir des Evénemens ſi extraordinaires ? Sans parler des Rois malheureux qui ont trouvé un azile en France ſous ce Règne : des Républiques humiliées & forcées à des Satisfactions ſolemnelles : des Souverains réduits à faire hommage à cette Couronne d'une partie de leurs Etats : des Ambaſſades envoïées des Climats les plus reculez : des Papes intimidez ſur leur

* Voïez l'Epître Dedicatoire, *pag.* 3.

leur Chaire Apoſtolique d'où ils font trembler tout le reſte des Potentats: de l'Unité de Religion rétablie, ſous un Prince qui ne voulut ſouffrir que la ſienne: de ce Roïaume devenu preſque *Schiſmatique* malgré cette Unité, de *tout Catholique* que le Roi l'avoit fait devenir: Et enfin, du Droit de Succeſſion à la Couronne rendu, pour ainſi dire, Problematique par un Edit enregîtré, que le Monarque n'avoit pas ſongé qu'un Roi Mineur pouvoit caſſer, comme il avoit caſſé lui-même étant Mineur ceux du Roi ſon Père. Toutes ces choſes ſont les ſuites de l'Autorité abſoluë, qu'on lui avoit inſinué qu'il pouvoit étendre juſques-là, & dont ſes bonnes intentions lui auroient fait faire un égal uſage, ſi on les avoit tournées ſur d'autres objets. Mais où n'entraîne pas un Pouvoir ſans bornes, quand il eſt deſtitué des Lumières néceſſaires pour le diriger? Le Roi n'avoit point étudié. Il dut tout à ſes diſpoſitions naturelles: heureux! ſi elles euſſent été cultivées avec plus de ſoin.

Quelles règles on a ſuivi pour les traiter.

Pour parler de toutes ces choſes en Hiſtorien ſincère, on a ſuivi le témoignage unanime des perſonnes du même

me tems, quand il s'eſt pu rencontrer. Cette unanimité ſe trouve d'ordinaire ſur certains faits publics & connus, comme une Bataille gagnée, une Victoire remportée, la Priſe d'une Ville, la Conquête d'une Province, la mort d'un Souverain. Quand ce conſentement a paru unanime ſur ces ſortes de faits, qui ſe ſont paſſez à la vuë de tout un Roïaume, on les a raportez comme indubitables, & nul homme de bon ſens n'a droit de les conteſter. Il n'en eſt pas de même des cauſes des Evénemens, ni des reſſorts cachez qu'on a pu faire jouër pour les produire. C'eſt ce qu'il y a de plus difficile à découvrir, & c'eſt pourtant ce qu'il faut auſſi rechercher, ſelon le précepte de Tacite *. Non ſeulement j'ai raporté ce qu'on en penſoit communément dans le Public, ce qu'on en diſoit à la Cour, ce que ceux qui paſſoient pour les plus clairvoïans s'imaginoient avoir découvert; mais j'en ai recherché l'eſprit & les motifs dans les Lettres & Mémoires des Ambaſſadeurs que j'ai pu ramaſſer,

* *Non modò caſus eventusque rerum, ſed ratio etiam cauſaque noſcantur.* Tacit. XIV. Annal.

ſer, & dans les vuës & les intérêts de chaque Puiſſance, autant qu'il m'a été permis d'y pénétrer. Si ces fondemens paroiſſent peu ſolides pour prendre ſon Parti ſur les cauſes des Evénemens ; ils peuvent néanmoins ſuffire, quand ils ſont d'ailleurs conformes aux intérêts bien connus de la Cour dont on fait l'Hiſtoire. Lorſqu'on écrit d'après ces Perſonnes, & qu'on n'a pu découvrir de plus ſûrs Mémoires, on eſt obligé de s'en tenir à ceux qu'ils fourniſſent & d'en adopter la Politique, quand on n'a pas d'ailleurs de raiſons particulières de s'en écarter. En ſuivant de tels Guides, on peut quelquefois ſe tromper, mais ſans ceſſer d'être ſincère; on peut dire le faux, ſans faire pour cela de Menſonge, quand on ne le connoît point comme tel; & c'eſt en cette Matière, tout ce qu'on peut exiger de celui qui écrit des choſes dont il n'a pas été lui-même témoin.

Difficultez de ſavoir au vrai toutes les circonſtances, auſſi bien que les cauſes des Evénemens.

Ce que je dis des véritables cauſes des Evénemens, ſe doit entendre à proportion de la plûpart de leurs circonſtances. Il y a bien peu de Rélations de Batailles, même de celles de notre

tre tems, qui s'accordent en tout, & dans lesquelles un Parti n'en impoſe à l'autre. Telles ſont, par éxemple, celles de la Bataille de Seneff *, & du Paſſage du Rhin †, dont les deux Partis ont parlé ſi diverſement. Ce n'eſt pas une choſe ſurprenante; celui qui les dreſſe, ou ne s'y eſt pas trouvé en perſonne, & le fait ſur le Raport d'autrui; ou s'il s'y eſt trouvé, n'aiant pu voir que ce qui ſe paſſoit dans ſon Quartier, il n'a ſu que fort imparfaitement ce qui ſe paſſoit dans les autres. Tout ce qu'on peut faire alors eſt de s'en tenir aux Rélations qui paroiſſent les plus éxactes, & de démêler la vérité à travers les déguiſemens qui peuvent l'obſcurcir. Il eſt hors de doute que pour la ſuite d'un Siège, l'arangement d'une Armée ſur le point d'en venir aux mains, pour une Marche, pour le paſſage d'une Riviére, un Hiſtorien qui cherche la vérité doit préferer les Mémoires des Gens du métier à tous les autres qui n'ont pas le même titre pour être crus. Mais s'il y a quelques Mémoires dont on doive

* *Voïez Tom. IV. pag.* 139. *& ſuiv.*

† *Voïez Tom. III. pag.* 308. *& ſuiv.*

doive ſe défier, c'eſt particulierement de ceux qui racontent les Guerres Civiles *, c'eſt là que l'animoſité & la partialité règnent le plus.

Qu'on ne doit rien donner à l'amour de la Patrie.

Il eſt naturel de ſe laiſſer aller à l'affection qu'on a pour ſa Patrie, c'eſt un effet de l'Education dont on ne peut guère ſe défaire; mais on doit la moderer. Il faut ſur tout éviter ſoigneuſement une choſe qui eſt la ſuite de cet attachement pour ſon Païs, je veux dire une certaine Antipathie ordinaire entre les Peuples des Etats voiſins. Non ſeulement on ne doit point ſe laiſſer emporter aux invectives & aux traits injurieux contre une autre Nation; mais un Ecrivain doit encore rendre juſtice au mérite des grans Hommes, qui ſe ſont rencontrez en divers tems parmi les Nations ennemies de la ſienne. Il n'y auroit point d'équité, & ce ſeroit même lâcheté de ne les peindre pas dans une Hiſtoire de France avec leurs couleurs naturelles, & de rabaiſſer leurs Vertus ſous prétexte qu'elles nous auroient été funeſtes en certaines occaſions.

L'Hi-

* *Ecce Belli Civilis ingens Opus; quiſquis attigerit, ſub onere labetur.* Petron. Satyricon.

PREFACE.

L'Hiſtoire d'un Roïaume ou d'un Monarque a pour objet le Prince & l'Etat. C'eſt là comme le Centre où tout doit tendre ; les Particuliers n'y doivent avoir part, qu'autant qu'ils ont eu raport ou à l'un ou à l'autre, & les Généraux d'Armée, les Miniſtres d'Etat, les Gouverneurs des Villes, les Prélats diſtinguez, n'y ſont placez qu'à cauſe de ces raports. Mais ſi l'Ecrivain doit ſe borner à ſon Sujet, il ne faut pas croire pécher contre ce Précepte, par de certaines Digreſſions qui contribuent infiniment à la beauté de l'Hiſtoire, & qui par cette raiſon, & encore plus à cauſe du raport qu'elles ont avec le Sujet principal, ne devroient pas être appelées de ce nom. Ainſi une *Hiſtoire du Règne de Loüs XIV.* eſt néceſſairement liée avec pluſieurs autres affaires de l'Europe, qu'il n'eſt pas à propos de retrancher.

Qu'on doit parler de tout ce qui a raport à ſon ſujet.

Il faut donc diſtinguer deux ſortes de faits dans une Hiſtoire : les uns, & ce ſont les plus importans, regardent le Prince & l'Etat, & les autres, qui le ſont moins, regardent des Evénemens qui n'ont qu'un raport de liaiſon avec le Sujet que l'on traite.

Deux ſortes de Faits dans l'Hiſtoire.

Les

Les premiers ſont ordinairement rélatifs à ce qui s'eſt paſſé dans les autres Etats, & il ne faut point les ſéparer dans la Narration. Ce n'eſt pas qu'il faille pour cela les mettre toûjours bout à bout ſelon l'ordre des tems. Au contraire cet ordre, trop ſcrupuleuſement obſervé, cauſe ſouvent de la confuſion dans l'Hiſtoire. Mais il faut les entrelaſſer avec art, en couper quelcun pour ne pas laiſſer trop loin les autres, reprendre enſuite ceux qu'on a commencé ſans les finir, mais en rappelant en général par une Tranſition l'idée de ce qu'on a déja dit, pour remettre le Lecteur ſur les voïes, & lui faire reprendre ſans peine le fil de la Narration qu'on a été contraint d'interrompre. Alors, par cette dépendance réciproque, ils ont entr'eux leur place naturelle: ils vont au même but: ils compoſent un même Tout, & cette ordonnance les range dans la Mémoire du Lecteur d'une manière à être plus facilement retenus. Pour les Faits moins importans, & qui par conſéquent ne demandent pas beaucoup d'étenduë, c'eſt à l'adreſſe de l'Hiſtorien de leur trouver place dans le Corps de la Narration & de les y enchaſſer

chaſſer, comme en paſſant, ſans en interrompre le fil. On vient à bout par ce moïen de mettre dans l'Hiſtoire une eſpèce d'Unité, qui n'y eſt pas moins requiſe que dans une Pièce de Theâtre, ou dans un Poëme Epique.

Quelle Méthode on a ſuivi pour compoſer celle-ci.

Si, dans la Compoſition de cette Hiſtoire, je n'ai pas ſuivi éxactement toutes les Règles que je viens d'établir, c'eſt que ne l'aiant faite d'abord que pour ma propre ſatisfaction, & ſans aucun deſſein de publier ce que j'avois écrit, je n'ai pas été enſuite auſſi Maître de mon tems, quand je me ſuis trouvé dans les Circonſtances qui m'ont fait devenir Auteur. J'ai conſulté ſouvent, & dans le ſeul deſſein de m'inſtruire, ceux qui avoient eu part aux affaires, tant que j'ai été ſur les Lieux. Quand j'ai ouï parler des perſonnes qui avoient ſuivi la Cour, je n'ai pas ajoûté foi trop legèrement à tout ce qu'elles diſoient, mais j'ai tâché de diſcerner les raiſons qu'elles avoient de dire la vérité ou de la taire. J'avois dès long-tems bâti là-deſſus le Corps de mon Hiſtoire, tant de mes propres Materiaux, que de ceux qui m'avoient été communiquez.

***

Je

Je les avois rangez, non à l'avanture, mais avec ſoin & ſuivant l'ordre des tems. Quand il a enſuite été queſtion de les mettre en état de paroître, je les ai conferez avec ce qui en avoit déja été écrit, pour ſuivre les Rélations les plus véritables & qui paroiſſoient les moins paſſionnées. Je les ai travaillez de nouveau, ſelon le précepte de Lucien, tant pour les choſes que pour les paroles, & j'y ai inſeré ceux qui m'ont été envoïez * quand on a ſu que j'y travaillois. J'ai examiné ſoigneuſement les endroits & les perſonnes de qui ils venoient, pour n'épouſer ni leur Partialité ni leur Prévention. J'ai retranché hardiment ce qui m'a paru marquer de la Paſſion de leur part ou des animoſitez perſonnelles. Quand j'ai décrit des Batailles, j'ai ſouvent fondu enſemble pluſieurs Rélations, dont j'ai fait une Narration ſuivie; mais dans les dernières, comme les plus importantes, dont on a écrit diverſement, j'ai raporté ſéparément les Rélations de part & d'autre qui m'ont paru les plus ſûres; & je les ai confirmées, au-

* *L'Auteur a reçu des Mémoires de divers endroits de France, d'Angleterre, de Hollande; entr'autres une ſuite de Campagnes de 25. ans.*

autant qu'il m'a été poſſible par les Lettres des Généraux. J'ai remarqué, autant que j'ai pu, ce qui ſe faiſoit des deux côtez, & n'ai pas oublié le Vaincu pour parler toûjours du Vainqueur. J'ai tâché de garder la médiocrité & la bienſéance, & n'ai pas toûjours voulu tout dire, pour ne pas laſſer le Lecteur.

Quelles ſont les choſes ſur leſquelles on s'eſt étendu, & celles qu'on a paſſé legèrement.

Comme l'Hiſtoire n'eſt faite que pour conſerver le ſouvenir des choſes mémorables, j'ai raporté, autant que j'ai pu, toutes les particularitez des grandes Entrepriſes; j'ai paſſé en peu de mots les moins importantes, & il y en a d'autres dont je n'ai point parlé du tout. A l'égard des Négociations Politiques, je m'y ſuis étendu autant que me l'ont permis les bornes que je m'étois preſcrites. J'ai apuïé par des Pièces Authentiques, rédigées en Extraits, ce que j'ai avancé dans le cours & le détail de ces Négociations, pour ne paroître pas parler en l'air, & pour donner les preuves des Faits en même tems que les Faits mêmes. C'eſt pour cela que j'ai mis ces Extraits de *Lettres*, de *Mémoires*, ou de *Traitez* dans leur Place naturelle *, & non dans

*On en a retranché beaucoup dans cette ſeconde Edit.

un Volume à part, comme quelques-uns ont fait *, afin que le Lecteur les trouve ſous ſa main, & que la difficulté de les aller chercher ailleurs ne laiſſe rien à deſirer à ſa Curioſité. Pour ce qui eſt des Particuliers, je ne me ſuis point amuſé à décrire leurs Actions, ſi ce n'eſt quand elles ont été illuſtres, & qu'elles étoient liées à mon Sujet : d'ailleurs je me ſuis attaché au gros, ſans me ſoucier du reſte.

Caractère véritable qu'on a donné au Roi.

Le Roi & le Roïaume étant, comme j'ai dit, les deux grans Objets que j'ai tâché de ne perdre point de vuë, j'ai raſſemblé l'eſſentiel de ce qui regarde l'un & l'autre. J'ai peint Louïs XIV. Grand, Généreux, Bienfaiſant, Magnifique, Adroit, Galant, d'un eſprit juſte & capable de grandes connoiſſances, d'un Goût exquis & d'un grand Jugement : je l'ai répréſenté *donnant à vingt* † *ans Audience aux Ambaſſadeurs, écoutant les Plaintes de ſes Sujets, recevant leurs demandes & y répondant, vaquant aux affaires de ſa Maiſon*

* *Entr'autres le dernier Hiſtorien François de* Louïs XIII. *Edit. de* Paris, 1716. *VII. Vol. dont il y en a trois qui ne contiennent que des Pièces.*

† *Perrot d'Ablancourt, dans ſon Epître au Roi à la tête de l'*Hiſtoire de Thucidide.

ſon auſſi bien qu'à celles de l'Etat, & faiſant lui-même la Charge de ſes Miniſtres. Mais je n'ai point dit, *qu'il quittât* * *les plaiſirs pour les affaires à l'âge des voluptez: qu'il ſoulageât* toûjours *la miſère de ſes Peuples, qu'il pourvût à tous leurs beſoins, qu'il connût ſi bien la félicité des Rois*, qu'il ſût qu'elle conſiſte à rendre les Peuples heureux; *& qu'il ne laiſſât faire à perſonne les Fonctions de la Roïauté, de peur qu'en faiſant la Charge de Monarque, on ne s'accoûtumât peu à peu à le devenir.* Je l'ai loué quand il l'a mérité, & je l'ai loué ſouvent; mais je m'en ſuis abſtenu, quand j'ai cru ne le pouvoir faire ſans injuſtice. En un mot je n'ai caché aucune de ſes grandes qualitez, mais je n'ai pas auſſi diſſimulé ſes defauts, & les louanges que je lui ai données ſeront d'autant moins ſuſpectes, que puis que *les bons & les mauvais Princes ſont également louez pendant leur vie*, j'ai reſervé celles de ce Monarque après ſa mort.

Je n'ai point balancé à parler de ſes Amours; mais en même tems que j'ai fait remarquer la manière dont il s'eſt con-

De quelle manière on a parlé de ſes Amours.

* *C'eſt ce que dit le même d'Ablancourt.* Ibid.

conduit dans cet endroit de ſa vie, trop connu pour être ſuprimé, je n'en ai pas fait un Eloge pour Sa Majeſté, parce qu'il n'eſt pas permis de louër ce que la Religion nous défend. Il peut être vrai, comme le dit celui dont je tranſcris les paroles *, *que le Roi qui a eu des Maîtreſſes, n'en a point été gouverné: qu'il n'a dans ce tems-là, non plus que dans les autres tems de ſon Règne, puni ni récompenſé perſonne par caprice: que nous l'avons vu partir au plus fort des Hivers pour aller conquerir des Provinces, dans des Conjonctures pareilles à celles où* Charles VII. (*qu'on a nommé le Victorieux*) *hazardoit ſon Roïaume plûtôt que de quitter ſa Maîtreſſe: que Sa Majeſté ne voulant point que ſon éxemple ſur cela corrompît ſa Cour, bien loin de faire comme la plûpart des Princes, qui penſent autôriſer leurs fragilitez par bien traiter ceux qui les copient, a marqué de la froideur pour ceux de ſes Courtiſans qu'elle a ſu avoir des Attachemens; & s'eſt même ſervie de ſon Autôrité pour rompre ces ſortes de liaiſons; & qu'enfin lui-même, dans la force de ſon âge, plein de ſanté & comblé de*

* Hiſtoire de Louïs le Grand, *ſous le nom de Mr.* de Rabutin. p. 253. 254.

de proſpéritez, a eu le courage de renoncer à tous engagemens criminels. Mais je n'ai point dit, *que ſes foibleſſes ſur ce ſujet n'ont jamais rien coûté à ſa Gloire ni à ſa Juſtice.* Ce qui eſt vrai & ce que cet Auteur devoit ajoûter, pour relever du moins la prudence du Roi à cet égard, c'eſt le ſoin que ce Monarque a pris de ne point charger l'Etat des dépenſes néceſſaires pour l'entretien de ſes Maîtreſſes, & de ne transmettre point à la Poſtérité des Comptes emploïez à cet effet. Il n'en a rien paru dans les Regîtres du Tréſor-Roïal : le Roi a pris ces Fonds ſur ſes dépenſes particulières & ſur l'argent de ſa Caſſette, pour ne faire point dire qu'il eût fourni en ces occaſions à ſes Libéralitez, d'ailleurs que de ſes Libéralitez mêmes. Au reſte les Intrigues Amoureuſes n'étant pas mon Sujet principal, je ne me ſuis point attaché à les raporter ſelon l'ordre des Tems, dans un Ouvrage qui n'a pas pour cette fois toute ſon étenduë; mais j'ai raſſemblé en un Corps ce qui m'a paru de plus intéreſſant, & j'ai quelquefois avancé la Concluſion, pour ne faire pas pluſieurs repriſes d'une choſe dont on aime à voir le dénouëment.

Diſpoſitions de l'Auteur à profiter des avis qu'on voudra lui donner.

Pour ce qui eſt des perſonnes encore vivantes dont j'ai parlé, ou qui s'intéreſſent à ce que j'ai dit des autres; ſi je l'ai fait d'une maniére dont ils ſoient le moins du monde mécontens, je proteſte que ç'a été ſans aucun deſſein d'offenſer qui que ce ſoit, & que je ſuis à cet égard, comme à tout autre, dans la diſpoſition ſincère de me retracter au premier avis. Je n'ai garde de préſumer que cet Ouvrage ſoit éxemt de fautes : je ſerai au contraire trop heureux, s'il peut être regardé comme un Eſſai qui puiſſe un jour être mis dans une plus grande perfection, par le ſecours des perſonnes judicieuſes qui voudroient y contribuer de leurs conſeils. On leur auroit une très-grande obligation, ſi, ſe trouvant entre les mains des Mémoires particuliers qu'on n'eût point vus, ils vouloient en faire part. Non ſeulement on ſe feroit un plaiſir de les emploïer; mais on ſe feroit un honneur & un devoir de rendre à ceux qui les auroient communiquez un témoignage public de reconnoiſſance, ou de garder un ſecret inviolable, ſelon leur intention. Non ſeulement on ſera obligé à ceux qui le feront

ront, des lumières qu'ils voudront bien donner, mais on recevra avec docilité tous les avis qui tendront à relever ſans aigreur les fautes que l'Auteur a pû commettre ou par ignorance des Faits, ou par inadvertance, ou par le peu de tems qu'il a eu pour revoir ſes Papiers. Il n'avoit, comme on l'a déja inſinué, aucun deſſein de les rendre publics, lorſque, la mort du Roi étant ſurvenuë & ne voïant point paroître d'Hiſtoire de ce Monarque, comme on s'y attendoit, on l'a preſſé de mettre en ordre ce qu'il ſe trouvoit de Mémoires entre les mains, & de conduire cet Ouvrage à ſa concluſion. L'Entrepriſe étoit hazardeuſe, & demandoit pluſieurs années pour y réüſſir. Mais l'impatience qu'on a témoignée pour le voir paroître, dès qu'on a ſu que l'on y travailloit, en a fait précipiter l'impreſſion. Il eſt impoſſible, par cette raiſon, qu'il ne ſoit échapé pluſieurs choſes à l'Auteur, qu'il auroit aperçuës, s'il avoit été plus Maître de ſon tems. Il s'eſt gliſſé pluſieurs fautes ſur tout dans les Noms propres par la difficulté de les lire dans les MSS. qu'on a reçus. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Etran-

gers ont fait ce reproche aux François, qu'ils défigurent tellement les Noms propres, qu'on ne peut plus les reconnoître. *Voſſius* * a fait cette Remarque contre l'Illuſtre Mr. de Thou, qui les a défigurez en les latiniſant. Mais il n'en eſt pas de même ici, où il s'agit tout au plus de quelques lettres omiſes ou changées ſans deſſein.

Diviſion de l'Ouvrage.

J'ai partagé cette Hiſtoire en XX. Livres †, qui finiſſent tous par des Epoques remarquables. Telle eſt

1. La Paix de Munſter en 1648.
2. La Majorité du Roi en 1651.
3. Le Sacre de ce Monarque en 1654.
4. La mort du Cardinal Mazarin en 1661.
5. Le Traité de Breda en 1666.
6. Le Congrez de Cologne en 1673.
7. Le Congrez de Nimègue en 1676.
8. La Paix Générale en 1679.
9. La Révocation de l'Edit de Nantes en 1685.
10. La Rupture du Duc de Savoye avec la France en 1690.
11. La Paix particuliere de ce Prince en 1696.
12. La

* *De Arte Hiſtoricâ*, Cap. 12.

† *Cette Diviſion n'eſt pas la même que dans la première Edition.*

12. La Paix de Riſwick en 1697.
13. La grande Alliance en 1701.
14. La Bataille d'Hochſtet en 1704.
15. La ſurpriſe de Gand & de Bruges par les François en 1708.
16. Les Conferences de Gertruidemberg en 1710.
17. La Priſe de Bouchain par les Alliez en 1711.
18. La Suſpenſion d'armes generale concluë entre la France & l'Angleterre en 1712.
19. La Paix de Raſtadt en 1714.
20. Et enfin la mort du Roi en 1715.

J'ai cru cette méthode plus propre, que la Diviſion par Chapitres, à fixer les idées du Lecteur: outre qu'elle convient mieux au Genre Hiſtorique, où l'Enchaînement des Matières ne permet pas de s'arrêter ſi ſouvent. J'ai commencé ſans Exorde, parce que la Matière ne m'a point paru avoir beſoin de préparation, & que le Titre ſeul en marquoit aſſez l'importance. Enfin entre les Affaires différentes que cette Hiſtoire renferme, j'ai recueilli les plus intéreſſantes, que j'ai toutes amenées à une eſpèce de concluſion. Je ſouhaite ſeulement, comme dit Lucien, que mon Ouvrage *reſſemble à*

un Miroir fidèle qui rend les objets tels qu'il les reçoit, & n'en altère rien, ni en la matière ni en la couleur. Que j'aïe *cherché, non, comme l'Orateur, ce que je devois dire, mais comment je le devois dire: qu'enfin aiant mis ma matière en œuvre ſelon le ſecret de mon Art, j'aïe ſi bien rempli le Caractère d'Hiſtorien, que le Lecteur, en liſant ce qui eſt réprèſenté, penſe voir ce qu'il lit.*

SOMMAIRE
DU
LIVRE PREMIER.

LIVRE PREMIER,

Contenant les choſes les plus mémorables arrivées depuis la Naiſſance du Roi, juſqu'à la concluſion de la Paix de Munſter en 1648.

ETat de la France à la naiſſance de Louis XIV. Naiſſance de ce Prince. Son Horoſcope. Il vient au monde avec des dents. Nouvelle qui trouble la joye de cette naiſſance. Marie de Medicis ſort de France. Défiance du Roi à l'égard de la Reine. A l'égard de Monſieur le Duc d'Orleans. Tentatives inutiles du Roi & de la Reine d'Angleterre pour le racommodement de Marie de Medicis avec Louis XIII. Perſonnes qui prétendent à la Regence, après la mort du Roi. On fait le procès au Duc de la Valette. Fermeté du Preſident Bellievre. Defaite des François devant Thionville. Levée du Siége de Monzon par les Impériaux. 1638. 1639.

Prise d'Ivoi. Prise d'Hedin. Victoire de la Flote des Provinces-Unies sur celle d'Espagne. Négociation de la France pour avoir Brisach & les autres conquêtes du Duc de Weymar. Mort de ce Duc. Affaires de Piémont. Opérations de la Campagne dans le Roussillon. Siège de Salces. Salces reprise par les Espagnols après avoir été prise par les François. Avantage considérable remporté en Piémont par le Comte d'Harcourt. Le Roi fait un voiage du côté de Sedan, & pourquoi. Il fait difficulté de recevoir le Nonce du Pape. L'Armée de France passe le Rhin sous la conduite du Duc

1640. *de Longueville. Comment se termina la Campagne de cette année. Campagne de Catalogne. Mécontentement des Catalans suivi d'un soulévement général. Le Comte d'Harcourt fait lever le Siége de Cazal, & bat le Marquis de Leganez. Prise de Turin par les François. Défaite de la Flote Espagnole près de Cadix. Reddition d'Arras. Naissance du Duc d'Anjou.*

1641. *La Catalogne se donne à la France. Campagne de Piémont. Bataille de Tarragone & de Wolfembutel. Le Duc de Lorraine traite avec la France, & est rétabli dans ses Etats. Le Duc d'Enguien épouse la Nièce du Cardinal de Richelieu. Bataille de Marsée près de Sedan dequoi devoit être suivie. Le Comte de Soissons y est tué. Campagne de Flandre, d'Allemagne, & de Roussillon. Jules Mazurin est fait Cardinal à la nomination du Roi Louis XIII.*

1642. *Motifs du voiage que le Cardinal de Richelieu propose au Roi en Catalogne. Cinq-Mars propose au Roi d'assassiner le Cardinal, & s'offre lui-même pour faire le coup. Victoire d'Ordlingen*

lingen remportée ſur les Impériaux par le Comte de Guébriant. Diminution du credit de Richelieu. Priſe de Colioure. Bataille de Ville-Franche. Négociation du Duc d'Orleans & des autres mecontens de France avec la Cour de Madrid. Cinq-Mars, de Thou, & le Duc de Bouillon ſont arrêtez. Mort de la Reine Marie de Medicis. Le Duc d'Orleans fait ſa paix avec le Roi & le Cardinal. Cinq-Mars & de Thou ſont executez. Le Duc de Bouillon rachete ſa vie en rendant Sedan au Roi. Avantages remportez en Italie par les François, & en Allemagne par les Suédois. Mort du Cardinal de Richelieu. Le Cardinal Mazarin eſt fait Miniſtre d'Etat en ſa place. Conduite des nouveaux Miniſtres à la Cour. Différent ſur le Cérémoniel entre le Cardinal Mazarin, & les Princes du Sang. Le Duc d'Orleans eſt rappelé à la Cour. Tous les Seigneurs exilez ou fugitifs y reviennent après lui. Le Duc de Beaufort dévoué à la Reine revient auſſi en Cour. Differentes intrigues de ceux qui prétendoient à la Régence. Ce que firent le Cardinal Mazarin & Chavigni Secretaire d'Etat. Incertitude du Roi ſur ce qu'il devoit faire pour règler le Gouvernement après ſa mort. Triſte état du Roi dans les derniers mois de ſa vie. Déclaration du Roi pour l'établiſſement d'un Conſeil de Régence. Elle eſt enregiſtrée au Parlement. Privilèges de cette Compagnie. Crédit du Duc de Beaufort à la Cour. Bâtéme du Daufin. Mort de Louis XIII. Proclamation de Louis XIV. Il va au Parlement

1643.

ment tenir ſon Lit de Juſtice pour la première fois. La Reine y eſt declarée Regente du Royaume. Autres diſpoſitions contraires au Teſtament du feu Roi. Bataille de Rocroi. Conduite du Duc d'Enguien en cette occaſion. Suites de cette bataille. Siège de Thionville. Priſe de cette Place par le Duc d'Enguien. Priſe de Cirq. Progrès de l'Armée de France en Allemagne & en Piémont. Affaires de Piémont & de Catalogne. Turenne & Gaſſion ſont faits Maréchaux de France. Campagne d'Allemagne. Mort du Maréchal de Guébriand. Campagne de Catalogne. Troubles dans le Roiaume. Cabales contre le Cardinal Mazarin. Il les ſurmonte & eſt fait premier Miniſtre. Parallèle des Cardinaux de Richelieu & Mazarin. Cabale particulière appelée des Importans. Le Duc de Beaufort qui en étoit le Chef eſt arrêté. Effet que produiſit cette vigeur de la Cour. Commencement de la Régence doux & agréable. Affaires d'Italie accommodées par le Roi. Négociations de paix à Munſter. Préliminaires dreſſez à Hambourg. Difficultez qui retardèrent la paix. Lettres Circulaires de la France aux Princes de l'Empire. De quel effet ſuivies. On s'aſſemble à Munſter & à Oſnabrug. Difficultez ſurvenues à l'ouverture des Conférences. Bons offices de la France aux Princes & Etats de l'Empire. Le Duc de Lorraine eſt exclus de l'Aſſemblée. Intérêt de l'Empereur dans cette Negociation. Il tâche de diviſer la France d'avec la Suède. Intérêt de l'Eſpagne à la paix. Intérêt de la

Fran-

France à la même Négociation. Intérêts des Proteſtans d'Allemagne. Conférences de Munſter ſans fruit. Continuation de la guerre. Siège de Gravelines. Avantages qui ſuivirent la priſe de cette Place. Victoires en Allemagne par le Duc d'Enguien, le Maréchal de Guiche, & le Maréchal de Turenne. Bataille de Fribourg. Priſe de Germersheim, Spire, Landau, & Bacara. Priſe de Philipsbourg, & de Worms. Siége & priſe de Mayence. Ambaſſade du Grand Seigneur au Roi. Troubles d'Angleterre. Le Roi y envoie un Ambaſſadeur pour les apaiſer. Diviſions entre les Chambres du Parlement de Paris. Autres conteſtations au ſujet d'un Magiſtrat de la Religion Réformée. Quel parti la Cour prit dans cette affaire. Elle favoriſe le Magiſtrat de la Religion Réformée. Quelle pouvoit être ſa vuë en cela. 1644. *Autre différend ſurvenu à l'occaſion du Livre de la Frequente Communion. Le Parlement contraire à la Cour dans cette affaire. Changement ſubit de cette Compagnie. Démêlé entre les Barberins & le Pape Innocent X. L'Electeur de Trèves remis en* 1645. *liberté. Aſſemblée du Clergé première cauſe de la diminution de la faveur du Coadjuteur de Paris. Mariage de la Reine de Pologne autre cauſe des démêlez du Coadjuteur avec la Cour. Autre différend qu'il eut avec le Duc d'Orleans pour le pas. Il oblige la Cour à ſe louer de lui. Campagne de Mr. le Duc d'Orleans au Pais-Bas. Priſe de Menin, Armentières & Béthune. Exploits du Duc d'Enguien en Allemagne. Bataille de*

de Norlingue. Quel en fut le ſuccès. Eloge du Duc d'Enguien. Il tombe malade, & guerit peu après. L'Archiduc Leopold reprend toutes les conquêtes de ce Prince. Deux Préſidens & deux Conſeillers des Enquêtes ont ordre de ſortir de Paris. Comment cette affaire ſe termina. Le Roi va au Parlement. Campagne d'Italie. Campagne de Catalogne. Priſe de Roſes. Bataille de Liorens & Priſe de Balaguier. Affaires de Munſter. Le Duc de Longueville Chef de l'Ambaſſade. Magnificence des Miniſtres qui compoſoient l'Aſſemblée. Suite

1646. *des Négociations qui s'y font. La France veut avoir les Pais-Bas en échange de la Catalogne. Avantages qu'elle y trouvoit par raport à ſes vuës ſur les Provinces-Unies. Par raport à ſa ſureté contre la Maiſon d'Autriche. Raiſons par lesquelles on vouloit perſuader les Eſpagnols d'y conſentir. Difficultez que les Plénipotentiaires de France y trouverent. Négociation pour avoir l'Alſace. Et la Catalogne. L'Empire veut regler ſes intérêts avant ceux des deux Couronnes. Les Médiateurs propoſent une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire. La France veut détourner les Hollandois de faire une Trêve avec l'Eſpagne. Affaires de la France avec l'Empire. On propoſe de céder Anvers aux Etats Généraux. Le Prince d'Orange eſt averti des Négociations ſecrétes de la France avec l'Eſpagne. Offre qu'on lui fait pour l'engager à y conſentir. Miſérable état de l'Eſpagne qui l'oblige à propoſer une Trêve du côté de Catalogne.*

Ils

Ils changent tout à coup de batterie, & ſe remettent à la Reine des conditions de leur paix. Les Plénipotentiaires de France en font confidence à ceux de Hollande qui en conçoivent de l'ombrage. Intention des Eſpagnols dans l'offre qu'ils firent à la Reine. Ils ſe propoſent de rendre leur condition meilleure par ce moien. Crainte des François ſur l'ombrage qu'en prirent les Hollandois. Moiens des Eſpagnols pour gagner ces derniers. Comment leur propoſition fut reçuë à la Cour de France. Ce que le Cardinal Mazarin en penſoit. Lettres de la Reine à ſes Ambaſſadeurs ſur ce ſujet. Elle ne peut être Mediatrice en cette affaire. Elle demande la Navarre & conſent au mariage de l'Infante avec le Roi. Elle renvoie la balle au Roi d'Eſpagne & le fait l'arbitre de la paix. Les Eſpagnols ſont choquez de cette réponſe. L'ombrage des Hollandois continue. Le Prince d'Orange paroît entrer dans leurs ſentimens & redevient enſuite favorable à la France. Subſide que cette Couronne donne aux Hollandois pour cette Campagne. Conditions de la paix projettée entre la France & l'Empire. Appréhenſion des François dans cet accommodement. Il eſt traverſé par les Suédois. Embarras des François dans cette conjoncture. Conditions de l'accommodement des Hollandois avec les Eſpagnols. La Reine confie au Cardinal l'éducation du Roi, & ſous lui au Marquis de Villeroi. Ce Monarque eſt mené ſur la frontière de Picardie. Campagne de cette année. Priſe

de

de Courtrai, Bergues, & Mardyck par Mr. le Duc d'Orleans. Le Duc d'Enguien veut assiéger Dunkerque. Difficultez de cette entrepriſe qui ne laiſſe pas de reüſſir. Défaite des Ennemis près de Courtrai. Campagne d'Italie. Priſe de Piombino & de Portolongone. Avantages remportez en Lorraine. Affaires d'Allemagne. La puiſſance de la Suède donne de l'ombrage à la France. Inconveniens de la jonction des deux Armées. Avantages remportez en Allemagne par le Maréchal de Turenne. Combat naval à la vuë de l'Italie. L'Alſace offerte au Roy en toute Souveraineté. Inconveniens de cette propoſition. Avantages qu'on y pouvoit trouver. Exemples qui le confirment. Autres raiſons pour & contre cette Souveraineté de l'Alſace. Les lenteurs affectées des François dans les Négociations de paix donnent lieu aux plaintes
1647. *des Hollandois. Mort du Prince de Condé. L'Archiduc Leopold eſt fait Gouverneur des Pais-Bas. Campagne de Flandre. Affaires d'Allemagne. Le Maréchal de Turenne quitte ce Pais-là pour aller en Flandre. Affaires de Catalogne. Siège de Lerida levé par le Prince de Condé. Etat des Négociations de Munſter. Mr. Servien écrit ſéparément aux Provinces-Unies, excepté à celle de Hollande. Soupçons des Hollandois à l'égard de la France. Réponſe à la lettre de Mr. Servien. Caractere des Hollandois dépeint dans cette lettre. Reproches fort vifs faits à Mr. Servien. Avis qu'on lui donne pour ſa ſureté. Nou-*

veaux

veaux articles de paix préſentez par Mr. Servien. Remarques qu'y firent les Etats Généraux. Ils offrent encore leur médiation ſans ſuccès. Entrepriſe ſur Naples manquée par les François. Conteſtation entre la Cour de France & celle de Rome ſur l'autorité que celle-ci s'attribuoit dans le Roiaume. Le Parlement en prend connoiſſance. Comment le Roi traita cette affaire, en défendant au Parlement de prononcer. Le Parlement ne laiſſe pas de paſſer outre. Origine des troubles de France durant la Minorité du Roi. Le Cardinal Mazarin continue de detruire les anciennes Maximes de l'Etat que Richelieu avoit renverſées. Moiens qu'il emploia pour cela. Edits ruïneux au Peuple. L'Edit du Tarif donne lieu à la revolte du Parlement. Le peuple en prend occaſion de murmurer. Le Roi tombe malade de la petite vérole. Etat des affaires pendant les quatre premières années de la Regence. Le Roi guéri de ſa maladie va au Parlement. Arrêt d'Union des Chambres de cette Compagnie. Caſſé par Arrêt du Conſeil. Effet que produiſirent dans le Peuple ces demêlez de la Cour avec le Parlement. Avantage qu'en prit cette Compagnie. Moiens que la Cour employa pour tâcher de la diviſer. Fermeté des Chambres du Parlement à demeurer unies ſous prétexte du bien public. La Cour eſt obligée de ceder au tems, & de permettre les aſſemblées. Le Parlement s'en prévaut & refuſe de vérifier pluſieurs

1648.

Edits

Edits. Le Roi va tenir ſon Lit de Juſtice en cette Compagnie. Campagne de Catalogne. Priſe de Tortoſe. Bataille de Leus gagnée par le Prince de Condé. La Cour veut s'en prévaloir pour opprimer le Parlement. Trois Partis différens dans cette Compagnie. Origine de la Fronde. Qui furent ceux de ſes membres qui donnérent le mouvement aux autres. La Cour les fait arrêter. Soulevement dans Paris à cette nouvelle. La Cour en eſt avertie & en fait peu de cas. Différens perſonnages des Courtiſans en cette occaſion. Diverſité d'opinion ſur la grandeur du mal & ſur la maniére d'y remedier. Emportement de la Reine. Le Cardinal Mazarin l'adoucit, & le Coadjuteur eſt chargé d'apaiſer la ſedition. Comment il s'y prit pour réuſſir dans une conjoncture ſi délicate. Danger qu'il y courut. Comment il fut reçu enſuite au Palais Roial. On l'y regarda comme l'auteur de la ſédition. Perplexité du Coadjuteur en cette rencontre, quoi que naturellement porté aux intrigues. Quelle fut l'occaſion du goût qu'il prit pour les Révoltes. Il forme la réſolution de ſe declarer contre la Cour. Caractére de ce Prélat, tiré de ſes Mémoires & de ceux de la Ducheſſe de Nemours. Précaution qu'il prit pour n'être pas ſurpris par la Cour. Le Chancelier allant au Palais eſt attaqué par le Peuple. Soulevement général dans Paris. Barricades. La Reine ne traite plus la ſédition de bagatelle. Le Parlement va en

corps

corps au Palais Roial redemander les priſonniers. Comment il fut reçu. Emportement de la Reine. Elle conſent enfin de rendre les priſonniers. Leur retour fait ceſſer le tumulte & rend à Paris ſa première tranquilité. Plaintes des Peuples contre le Cardinal Mazarin. Reponſes en ſa faveur. La Reine & lui feignent de ſe radoucir en faveur du Coadjuteur. Meſures que celui-ci prit pour ſa ſureté. Elles ſont rompues par la précipitation du Parlement. Le Roi ſort de Paris. Allarmes que cette ſortie cauſa aux Pariſiens. Le Parlement en prend occaſion de s'animer davantage contre la Cour. Remontrances pour demander que le Roi ſoit ramené à Paris. Mr. le Prince revient en Cour. Entrevuë qu'il eut avec le Coadjuteur. Réponſe de la Reine aux remontrances du Parlement. Cette Compagnie donne un Arrêt pour exclurre Mazarin du Miniſtére. Conference propoſée par Mrs. les Princes pour terminer les différends de part & d'autre. Le Cardinal Mazarin en eſt exclus. On y dreſſe une déclaration par laquelle le Parlement a tout ce qu'il demande. La Cour revient à Paris. Le Cardinal Mazarin ſe réſout enfin à la paix. Les Hollandois traitent en particulier avec les Eſpagnols. Extrait de leur Traité avec le Roi Catholique. Paix entre la France & l'Empire. Extrait du Traité de Munſter entre ſa Majeſté Impériale

périale & le Roi Très-Chrétien. Extrait du Traité d'Osnabrug.

Fin du Sommaire.

Faute à corriger.

A la page 144. de cette I. Partie, mettez en marge à côté du premier *à lineâ*, 1644. & ainsi de suite.

HISTOIRE
DE
LOUIS XIV.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE PREMIER,

Contenant les choſes les plus mémorables arrivées depuis la naiſſance du Roi, juſqu'à la concluſion de la Paix de Munſter en 1648.

LA France étoit par tout victorieuſe. Au dehors, la Maiſon d'Autriche affoiblie, les Eſpagnols vaincus & déconcertez : au dedans l'autorité Roïale relevée, le bon ordre & la tranquillité rétablis, rendoient ce Roïaume heureux & floriſſant. Mais il manquoit au Roi un Fils qui

1638.

Etat de la France à la naiſſance de Louïs XIV.

1638. qui pût lui ſuccéder ; & c'en étoit aſſez pour troubler la douceur d'une ſituation ſi favorable. Tel eſt l'amour des François pour leur Souverain. Plus ſenſibles au déplaiſir de la Famille Roïale qu'à leurs propres avantages, ils comptoient tout le reſte pour rien, tant qu'ils voïoient le Roi ſans enfans. Un mariage ſtérile depuis vingt-trois ans avoit preſque ôté à Louïs XIII. toute eſpérance d'en avoir ; outre que ſa complexion naturellement foible, & les continuels ſujets de défiance qu'il croïoit avoir de la Reine ſon Epouſe, étoient peu propres à rallumer pour elle ſes premiers feux. En cet état, la France entière pouſſoit des vœux ardens vers le Ciel. Ses prières furent enfin exaucées, & la Reine Anne d'Autriche donna des marques aſſûrées de groſſeſſe. La joïe que tout le Roïaume en conçut fut complette, lorſque cette Princeſſe fut accouchée d'un Fils, qui nâquit le 5. Septembre 1638. à onze heures quelques minutes du matin. Sa naiſſance fut regardée comme miraculeuſe, & ce Prince fut appelé pour cette raiſon *Dieu-donné*. Le Roi lui-même le regarda ſi bien comme un préſent du Ciel, qu'il en écrivit en ces termes à ſes Ambaſſadeurs dans les autres Cours. " Tout ce „ qui a précedé, dit-il, l'accouchement „ de la Reine notre Epouſe, & les autres „ circonſtances qui l'ont accompagné, ſont „ des preuves certaines que cet Enfant nous „ a été donné de Dieu. La joïe qu'il en eut fut ſi grande, qu'elle diſſipa bientôt une fièvre intermittente dont il étoit attaqué. Tout le Roïaume reſſentit cette joïe comme lui, & la fit éclater par des réjouïſſances

Naiſſance de ce Prince.

ces publiques qui n'avoient jamais eu d'é- 1638.
gales. Les feux de joïe durèrent plus de huit jours.

On doutoit ſi peu des ſuites extraordinai- Son Ho-
re de cette naiſſance, que pour ſavoir d'a- roſcope.
vance ce qu'elle promettoit, le Maréchal de Baſſompierre * & quelques autres Seigneurs de la Cour firent venir d'Allemagne un célèbre Mathematicien, pour obſerver les aſtres au point de cet événement. Il fut placé dans un cabinet, à côté de la chambre de la Reine, où il dreſſa ſes machines, attendant le moment deſiré. Alors il vit, dit-on, des choſes ineffables, ſur leſquelles on eut beaucoup de peine à le faire expliquer. Et ce ne fut qu'à force d'importunitez qu'on lui arracha ces trois mots, qui caracteriſent bien le Règne dont j'écris l'Hiſtoire: *diu*, *durè*, *feliciter*. Ce Prince, dit-il, règnera *long-tems*, *durement*, & *heureuſement*. La priſe du Catelet ſur les Eſpagnols, le 14. du même mois, contribua encore à faire croire que les ſuccès les plus heureux alloient ſuivre en foule une naiſſance ſi peu attenduë. Elle ruïna preſque entièrement les cabales des Grans, dont une bonne partie étoit fondée ſur l'eſpérance que le Duc d'Orléans ſuccéderoit à la Couronne. Il ſembloit qu'elle dût auſſi diminuer la faveur du Cardinal de Richelieu, qui s'étoit attiré depuis long-tems la haine

* *Le Maréchal de Baſſompierre étoit alors à la Baſtille depuis l'année* 1631. *& ne fut relâché qu'en* 1643. *après la mort du Cardinal de Richelieu. Mais lui & tous les autres priſonniers étoient traitez avec beaucoup d'honnêtetez & même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les alloient voir, & dinoient quelquefois avec eux.* Mém. du Card. de Retz.

1638. de la Reine; mais il étoit ſi fort en poſſeſſion de gouverner l'eſprit du Roi, que la Naiſſance du Daufin n'aporta aucun changement à ſon autôrité.

Il vient au monde avec des dents.

Une circonſtance remarquable, qui parut confirmer l'Horoſcope de ce Prince nouveau-né, fut qu'il nâquit avec des dents. Sur quoi les ſpeculatifs firent divers raiſonnemens ſelon leurs paſſions ou leurs intérêts. Les uns, ſur ce qu'il mettoit en ſang le ſein de ſes Nourices, croïoient entrevoir dès-lors le prognoſtic de cette rapacité * prematurée (comme ils l'appeloient) contre laquelle ils avertiſſoient ſes voiſins de ſe précautionner. Les autres, ſur ce que Louïs XIII. avoit été comparé à Hercule **, diſoient que ce jeune Heros iroit encore plus loin que ſon Père, & que les armes qu'il avoit aportées en naiſſant, étoient un préſage de la force avec laquelle il domteroit un jour des monſtres *,*. Mais outre que c'étoit faire peu d'honneur au Daufin, que de le comparer à un Heros fabuleux, dont les exploits ſont auſſi incertains que ſa naiſſance; ſi ce Heros naiſſant étoit deſtiné à domter des monſtres, il faloit lui en offrir qui fuſſent tels en effet; & lui faire chercher la gloire où elle eſt véritablement placée.

* Grotius Epiſt. ad Barlæum, *Caveant Vicini à tam maturâ rapacitate.*

** *Son Emblême étoit la Maſſuë d'Hercule avec ces mots :* Erit hæc quoque cognita monſtris.

, *La Rebellion & l'Héréſie.*

Nouvelle qui trouble la joïe de cette naiſſance. *Hiſtoire de Louis XIII.*

Quoi-qu'il en ſoit, la joïe d'avoir un Prince qu'on avoit demandé par tant de vœux, fut pourtant bien diminuée par la nouvelle des retranchemens du Prince de Condé † forcez devant Fontarabie. Ce Prince & le Duc de la Valette en rejettoient

† *Henri de Bourbon, Premier Prince du Sang Roïal,*

toient la faute l'un ſur l'autre. Les plaintes du premier étoient favorablement reçuës à la Cour, & le Cardinal de Richelieu menaçoit le ſecond des plus terribles effets de la vengeance du Roi. Dans la crainte d'un orage inévitable, dont le menaçoit un Roi prévenu & un Miniſtre irrité, le parti de la retraite lui parut le plus aſſuré. Il paſſa en Angleterre & fut bien reçu du Roi & de la Reine. 1638.

Marie de Medicis, à qui le Roi ſon Fils avoit donné ordre de ſortir de France, paſſa auſſi à Londres & fut reçuë à la Cour avec toutes les careſſes imaginables. Henriette ſa Fille prenoit plus de part que jamais à la diſgrace d'une Mère ſi cruellement perſécutée. Une longue ſuite de brouilleries avoit porté Louïs XIII. à ces dures extrémitez, pour ôter par là aux eſprits factieux les moïens de cabaler dangereuſement. Il croïoit ne pouvoir ſe fier ni à ſa Mère, ni à ſa Femme, ni à ſon Frère. Il avoit été néceſſaire plus d'une fois de ſubjuguer par les armes les Partiſans de la premiére. Dans la néceſſité de l'éloigner, Louïs avoit défendu à ſon Ambaſſadeur à la Haïe de la voir, pendant le ſéjour qu'elle y fit en paſſant en Hollande. Il ne lui donna pas même avis de la naiſſance du Daufin ſon Petit-Fils.

Marie de Medicis ſort de France.

Siri Memorie Recondite. Tom. VIII.

A l'égard de la Reine, qui n'étoit Eſpaguole, dit le Cardinal de Retz *, ni d'eſprit ni de corps, qui n'avoit ni le tempérament ni la vivacité de ſa Nation, & qui n'en avoit que la Coquetterie, & qui l'avoit

Défiance du Roi à l'égard de la Reine.

* *Dans ſes Mémoires, Tom. IV.*

1638. au ſouverain degré, le Roi ne pouvoit s'empêcher de croire qu'elle ne fût complice d'une énorme conſpiration, où l'on avoit, diſoit-on, réſolu de ſe défaire de lui, & de la faire épouſer au Duc d'Orléans ſon Frère. C'étoit un artifice du Cardinal de Richelieu, pour perdre le Marquis de Chalais *, créature du Duc d'Orléans qu'il haïſſoit. Il l'avoit accuſé d'être entré dans ce complot, dont on diſoit même qu'il devoit être l'exécuteur, en aſſaſſinant le Roi dans ſa chambre. Mais outre qu'il n'en paroît aucune preuve dans le procès de Chalais, le Cardinal lui-même en étoit ſi peu perſuadé, qu'il lui offrit ſa grace plus d'une fois, s'il vouloit ſeulement avouer la conſpiration. Le Roi néanmoins étoit ſi prévenu de cette penſée, que M. de Chavigni, Secretaire d'Etat, l'étant allé trouver un jour de la part de la Reine, pour lui demander pardon de tout ce qui lui avoit pu déplaire dans ſa conduite, le ſuppliant particulièrement de ne point croire qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de Chalais, ni qu'elle eût trempé dans le deſſein d'épouſer Monſieur, après que Chalais auroit fait mourir le Roi; il répondit à Mr. de Chavigni ſans s'émouvoir : *en l'état où je ſuis je dois lui pardonner, mais je ne la dois pas croire.* Le Roi étoit prêt de mourir lorſqu'il parla de la ſorte ; & l'affaire de Chalais s'étoit paſſée en 1626. On peut juger par là combien ce Prince a vécu d'années.

Mémoires de la Rochefoucaut.

* *Henri de Tallerand, Marquis de Chalais, Maître de la Garderobe du Roi Louis XIII. décapité à Nantes en Bretagne l'an 1626.*

GASTON DE FRANCE DUC D'ORLEANS.

NAPOLI

nées dans la défiance par raport à la Reine, & dans les dégoûts du reſſentiment. 1638.

Par raport à Monſieur *, tout le monde ſait ſes chûtes & ſes rechûtes. Il entroit dans toutes les affaires, parce qu'il n'avoit pas la force de réſiſter à ceux mêmes qui l'y entraînoient pour leur intérêt. Mais il n'en ſortit jamais heureuſement, parce qu'il n'avoit pas le courage de les ſoûtenir. Il penſoit tout, & il ne vouloit rien; & quand par hazard il vouloit quelque choſe, il faloit l'y pouſſer en même tems, ou plûtôt l'y jetter pour le lui faire exécuter. Ce défaut amortit en lui dès ſa jeuneſſe les couleurs du bien, même les plus vives & les plus gaïes, qui devoient briller naturellement dans un eſprit beau & éclairé, dans un enjouëment aimable, dans une intention très-bonne, dans un deſintéreſſement complet, & dans une facilité de mœurs incroïable. Car il avoit, à l'exception du courage, tout ce qui étoit néceſſaire à un honnête homme. Mais comme il n'avoit rien, ſans exception, de ce qui peut diſtinguer un grand homme, il ne trouvoit rien dans lui-même qui pût ſupléer, ni même ſoûtenir ſa foibleſſe. Comme elle règnoit dans ſon cœur par la fraïeur, & dans ſon eſprit par l'irréſolution, elle obſcurcit tout le cours de ſa vie. On l'engageoit donc dans toutes ſortes de complots. Pluſieurs Provinces ſe ſoûlevoient pour lui. Il avoit des intelligences en Eſpagne. En un mot le Roi le croïant complice de l'affaire de

A l'égard de Mr. le Duc d'Orléans. *Mémoires du Card. de Retz.*

* GASTON-JEAN-BAPTISTE, DE FRANCE, *né l'an 1608.*

1638. Chalais, ne pouvoit le regarder que de mauvais œil. Je ne ſai ſi la jalouſie de mari ſe mêla auſſi dans les chagrins de Louïs XIII. ; mais on aſſure que la Reine careſſoit beaucoup le Duc d'Orléans. Voici ce que nous en aprennent des Mémoires * imprimez autrefois ſous ſon nom. " Monſieur „ faiſoit tous les jours ſa cour aux Reines, „ qui étoient demeurées à Paris durant le „ ſiège de la Rochelle; & c'étoit avec beau„ coup de franchiſe, même avec la Reine „ règnante, avec laquelle il avoit toûjours „ été en bonne intelligence, & n'obſervoit „ pas trop de cérémonie. Pendant le petit „ voïage que le Roi vint faire à Paris, „ Monſieur aiant rencontré la Reine, une „ fois qu'elle venoit de faire une Neuvaine „ pour avoir des enfans, il lui dit en rail„ lant: *Madame, vous venez de ſolliciter vos „ Juges contre moi: je conſens que vous ga„ gniez le procès, ſi le Roi a aſſez de crédit „ pour cela.* Le même Livre nous apprend „ que le Roi étoit pour le moins auſſi cha„ grin de ce que ſon Frère avoit des enfans, „ que de la ſtérilité de la Reine. Quel ne dut pas être ſon contentement quand il la vit ceſſée? Je trouve quelque part *, que ce fut le Confeſſeur du Roi qui travailla efficacement à la réünion de Louïs XIII. avec la Reine ſa Femme, & par ce moïen à lever la ſtérilité de cette Princeſſe. " Louïs „ XIII., dit l'Auteur que je cite, donna au „ Père Cauſſin un très-grand accès auprès „ de ſa perſonne, & depuis aiant goûté ſes „ entretiens, il le fit entrer fort avant dans „ ſes

Mémoires de ſeu Mr. le Duc d'Orléans, à Amſterd. chez P. Mortier. 1685.

* *Citez dans le Dict. de Bayle.*

* *Eloge du Père Cauſſin, à la tête* de la Cour Sainte.

„ ſes bonnes graces, même juſqu'à la fa- 1638.
„ miliarité ; & le traita avec tant de con-
„ fiance, qu'on jugea bien qu'il reconnoiſ-
„ ſoit en ce digne Père quelque excellente
„ partie qui lui avoit ſi aiſément & ſitôt
„ gagné le cœur. Et l'on ne douta nulle-
„ ment que ce ne fût cette forte & géné-
„ reuſe inclination, qu'il témoignoit au ſer-
„ vice & à l'honneur de Sa Majeſté, qui
„ le rendoit extrèmement zèlé pour le bien
„ public, & pour la parfaite intelligence de
„ la Maiſon Roïale, que ſes deſſeins envi-
„ ſageoient uniquement. *Et nous avons a-*
„ *pris par une dépoſition fidèle & irréprocha-*
„ *ble, que c'eſt à ſes ſages conſeils que la Fran-*
„ *ce eſt redevable en partie du riche préſent*
„ *qu'elle a reçu du Ciel, dont elle jouït main-*
„ *tenant en la perſonne ſacrée de ſon Auguſte*
„ *Monarque, très-digne Fils & légitime Hé-*
„ *ritier des vertus de ſon Père.*

Quoi-qu'il en ſoit, cette année fut mêlée de bonheur & de disgrace. Celle des affronts reçus devant Saint Omer & Fontarabie, & des dépenſes faites inutilement aux ſiéges de ces deux Villes, fut remplacée par les avantages du Duc Bernard de Saxe-Weymar ſur le Rhin. Ce Général des François & des Suédois gagna une bataille conſidérable contre le Duc de Savelli, & enleva à la Maiſon d'Autriche une place qui étoit pour elle de la dernière importance. Ce fut Briſach qui ſe rendit à lui le 17. Decembre de la même année. Le Cardinal de Richelieu qui la trouvoit fort à la bienſéance de ſon Maître, & d'autant plus, diſoit-il, que c'étoit une conquête faite avec les Troupes & l'argent du Roi, auroit

1638. bien voulu diſpoſer adroitement Weymar à la lui céder. Il n'oublia rien pour cela. Le Comte de Guébriant eut des ordres ſecrets pour faire réüſſir la choſe à la ſatisfaction de la Cour. Mais ſoit que Weymar ſoupçonnât quelque choſe de l'ordre apporté à Guébriant par l'Ecuïer de Richelieu : ſoit que ce fût un effet de ſa réſolution de garder pour lui la place la plus forte de l'Allemagne & la plus importante par ſa ſituation ; il déconcerta les projets du Cardinal, en y mettant avec une Garniſon Allemande un Gouverneur mécontent de la Cour de France. Ce fut Jean Louïs d'Erlach, Seigneur de Caſtel, ſon Général-Major. Et il falut que les François ſe contentaſſent de l'honneur de marcher les premiers, lorſque l'Armée victorieuſe entra dans la place.

1639. Pendant ce tems-là, le Roi & la Reine d'Angleterre mettoient tout en uſage, pour racommoder Marie de Medicis avec ſon Fils. Henriette, touchée de la longue disgrace de ſa Mère, prit toutes les précautions imaginables pour y réüſſir. Elle demanda même, ſous prétexte de rétablir ſa ſanté, la permiſſion de venir en France, pour s'aboucher avec le Roi ſon Frère. Toutes ces tentatives furent inutiles. Quoiqu'on fît proteſter au Cardinal que ce n'étoit que par ſon entremiſe que Marie de Medicis vouloit faire ſa paix, il avoit trop d'intérêt de l'écarter pour y conſentir. Il projettoit de ſe faire déclarer Régent du Roïaume après la mort de Louïs XIII. On diſoit même que pour accoûtumer les peuples à le voir revêtu de cette grande dignité,

Tentatives inutiles du Roi & de la Reine d'Angleterre pour le racommodement de Marie de Medicis avec Louïs XIII.

té, il prétendoit engager le Roi à faire tous les ans un voïage vers l'endroit de la frontière où ſa préſence ſeroit plus néceſſaire, & à lui donner la Régence du Roïaume en l'abſence de Sa Majeſté. Mais ſoit qu'il n'oſât propoſer ce deſſein à ſon Maître, qu'il connoiſſoit ſoupçonneux & défiant: ſoit que le Roi le rejettât, comme il fit en certaines rencontres, ce Miniſtre ambitieux vit échouër ſon projet. 1639.

Il n'étoit pas le ſeul qui portât ſes vuës ſi haut. Trois autres perſonnes y aſpiroient à plus juſte titre, après la mort de Louïs, que ſa ſanté foible & chancelante ne faiſoit pas regarder comme fort éloignée. Marie de Medicis y pouvoit prétendre, comme aiant déja été Régente durant la Minorité de ſon Fils. La Reine y prétendoit en qualité de Mère du Daufin, & le Duc d'Orléans briguoit cette place en qualité d'Oncle. Nous avons déja vu une partie des raiſons pour leſquelles Louïs XIII., également prévenu contre ſa Femme & ſon Frère, auroit voulu les exclure de la Régence. Pour ce qui eſt de ſa Mère, la voix de la nature & du ſang ne lui parloit pas plus favorablement pour elle. Richelieu de ſon côté, qui ſe flatoit d'éloigner facilement la Reine & Gaſton, n'avoit garde de rappeler en France une troiſième concurrente. Les intrigues qu'on diſoit qu'elle avoit formées tant de fois contre le bien d'Etat, & les liaiſons étroites qu'elle avoit priſes avec les Ennemis de ſon Fils, étoient un prétexte ſpécieux de la tenir à l'écart, juſqu'à la concluſion d'une paix ſolide entre Louïs & la Maiſon d'Autriche. Mais ſi

Perſonnes qui prétendent à la Régence après la mort du Roi.

Réponſe du Roi à une Lettre de la Reine d'Angleterre ſur ce ſujet.

1639. ces vuës de Politique devoient ſuſpendre les témoignagnes de ſon affection pour la Reine ſa Mére, devoient-elles la priver des alimens qu'un Fils doit à ceux qui lui ont donné le jour? Marie de Medicis demandoit au moins qu'on la tirât de la miſére & de la néceſſité de demander ſon pain : que ſi l'on ne pouvoit pas obtenir du Roi qu'elle retournât à la Cour, on lui obtînt du moins la permiſſion de vivre en quelque lieu de France qu'il voudroit, où il pourvût à ſon entretien. Cependant on lui refuſa l'un & l'autre. Toute la réponſe qu'on lui fit faire fut qu'elle devoit commencer par chaſſer de ſa maiſon tous ceux qu'on lui déſigneroit, & attendre, dans une réſignation abſoluë aux volontez du Roi, les ordres qu'il jugeroit à propos de lui envoïer. Qui ne voit que tout ſon crime étoit de ne vouloir pas vivre en bonne intelligence avec un domeſtique ingrat, que le Roi lui-même ménageoit ſans l'aimer?

Vie du Card. de Richelieu, par Mr. le Clerc.

Le Vaſſor, Hiſt. de Louis XIII.

On fait le procès au Duc de la Valette.

L'affaire du Duc de la Valette n'alloit pas mieux. Sa fuite hors du Roïaume n'empêcha pas qu'on ne lui fît ſon procès. Au contraire, au crime de trahiſon dont on l'accuſoit pour avoir pu & n'avoir pas voulu prendre Fontarabie, on ajoûtoit celui de félonie, parce qu'il étoit ſorti de France ſans la permiſſion de Sa Majeſté. Tel étoit le ſort malheureux des grans Seigneurs ſuſpects à Richelieu durant ſon Miniſtère. S'ils demeuroient en France, on retenoit les uns dans une longue priſon, & l'on faiſoit condamner les autres par des Juges iniques & ſubornez. S'ils s'enfuïoient pour éviter la perſécution de l'impitoïable Cardinal, on les

les déclaroit coupables du crime de félonie, ou du moins on les dépouilloit de leurs biens. On avoit fait faire en Guïenne des informations contre le Duc. Le Roi ordonna qu'elles fuſſent communiquées au Procureur-Général du Parlement de Paris, afin qu'il prît ſes concluſions & demandât un *Décret de priſe de Corps* contre l'Accuſé. Tous les Juges furent mandez à S. Germain en Laïe conjointement avec le Cardinal ; & le Roi, choſe inouïe juſqu'alors ! voulut préſider lui-même au Jugement criminel d'un de ſes ſujets. En vain le Premier Préſident répréſenta au nom de ſes confrères, qu'ils ne pouvoient dire leur avis que dans le Parlement. Que s'il plaiſoit à Sa Majeſté d'y renvoïer l'affaire ſelon les Ordonnances, on y procéderoit dans les formes à l'inſtruction du procès. Le Roi tint ferme à vouloir qu'ils opinaſſent *au fonds*, & chacun fut de l'avis des concluſions. 1639.

Journal de Baſſomp. Tom. II. Vie du Duc d'Epernon. Liv. XII.

Le ſeul Belliévre, ſecond Préſident au Parlement, témoigna véritablement du courage & de la probité. Il remontra avec force la juſtice du renvoi de l'affaire au Parlement. Il dit qu'il étoit pernicieux d'intimider ainſi les Juges, de ne leur pas laiſſer la liberté de parler ſelon leur Conſcience, & déclara qu'il perſiſtoit dans ſon premier ſentiment. Je ne rapporterai point ici les baſſes flateries & les prévarications criantes des autres Magiſtrats dévouez à la Cour. Il ſuffit de dire que les Ducs & Pairs, le Chancelier, le Cardinal & le Roi opinèrent conformément aux concluſions. Que ſur cela il fut rendu le jour ſuivant un Arrêt du Conſeil à S. Germain en Laïe. Que le 24.

Fermeté du Préſident Belliévre.

1639. de Mai les mêmes perſonnes s'y rendirent encore pour le jugement définitif du procès commencé. Qu'on y prit les concluſions du Procureur-Général, qui alloient à la mort, & qu'après qu'on fut allé aux opinions, dont le Roi & ſon Miniſtre eurent ſujet d'être contens, quoi-que Bellièvre déclarât encore fortement qu'il ne pouvoit être de l'avis de ſes confrères, le Roi parla à ſon tour, & condamna le Duc de la Valette ſon beau-frère * à perdre la tête. En exécution de l'Arrêt, le Duc fut décapité en effigie le 8. Juin à Paris, à Bourdeaux & à Baïonne.

Défaite des François devant Thionville.

Le Marquis de Feuquières ne fut pas plus heureux devant Thionville, que le Duc de la Valette l'avoit été l'année précédente devant Fontarabie. Thionville étoit bien fortifiée, & quoi-que Feuquières ne manquât ni d'habileté ni de courage, il ſentit une extrême répugnance à s'y attacher avec huit ou neuf mille hommes de pié & quatre mille Chevaux ſeulement. C'étoit peu de forces pour une entrepriſe de cette nature. Mais la crainte de déplaire à un Miniſtre, qui ne pouvoit ſouffrir aucune contradiction, l'obligea d'obéir aveuglément. Il ramaſſa donc ſes Troupes avec aſſez de lenteur & prit ſes logemens devant la place. Il eut cet avantage, dit le Maréchal de Baſſompierre, que les ennemis ne s'imaginant point qu'il voulût attaquer une place ſi forte, ils y laiſſèrent une Garniſon aſſez modique. Les choſes étoient en cet état, lorſque le Général Pic-

Journal de Baſſomp. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu.

co-

* *Il avoit épouſé en prémières nôces Gabrielle de Bourbon légitimée de France, Sœur du Roi.*

colomini vint le 7. Juin avec une nombreuſe Armée donner dans les quartiers des François, non encore bien retranchez, & fort éloignez les uns des autres. Il en force un, entre dans le camp, ſuit ſa victoire, & défait les Régimens l'un après l'autre, ſans trouver beaucoup de réſiſtance. La Cavalerie s'étant lâchement retirée, Piccolomini vint enfin donner ſur le Parc de l'Artillerie mieux retranché. Le Général Feuquières y avoit raſſemblé quelques Troupes qui périrent. Il fut bleſſé lui-même, pris & mené à Thionville où il mourut un an après de ſes bleſſures. L'Artillerie, les munitions, les vivres demeurèrent aux ennemis. Il y eut plus de ſix mille hommes tuez & un grand nombre de priſonniers. 1639.

Levée du ſiège de Mouzon par les Impériaux. *Mémoires du Baron de Sirot. Tom. II.*

Piccolomini fier de ſa victoire, ſe flatoit que tout lui ſeroit deſormais poſſible, & qu'il pénétreroit bien avant dans la Champagne ouverte de tous côtez. Pour s'en aſſurer l'entrée, il réſolut d'aſſiéger Mouzon, dont les courtines foibles & baſſes avoient été entamées en pluſieurs endroits. Il ſe préparoit à donner un aſſaut, tant par les brêches qu'avec des échelles qu'il avoit fait mettre de tous côtez, lorſque le Maréchal de Châtillon * avec le débris de l'Armée de Feuquières, qu'il avoit ramaſſé, arrive près de Mouzon avant l'exécution du projet de Piccolomini. Ce Général de l'Empereur craignant d'avoir l'Armée Françoiſe ſur les bras, pendant que la ſienne ſeroit aux mains avec les aſſiégez, fait repaſſer toutes ſes Troupes du côté de Luxembourg, & les met en bataille.

* *Gaſpard de Coligny, III. du nom.*

1639. le. Les deux Armées demeurèrent en préſence depuis cinq heures du matin juſqu'à la nuit. Pendant ce tems-là il y eut de continuelles eſcarmouches. Un grand nombre de gens fut tué de part & d'autre. Le Maréchal de Châtillon voïant le chemin ouvert au ſecours de la Place, ordonne au Comte de Saligni de s'y jetter avec deux mille hommes. Piccolomini, qui en avoit quinze ou ſeize mille, abandonne néanmoins ſes retranchemens avec aſſez de confuſion. Il ne vouloit pas hazarder un combat. Son deſſein étoit de tenter le ſecours de la Ville d'Hedin fort preſſée par la Meilleraïe, * Grand-Maître de l'Artillerie. Châtillon avoit eu ordre d'aller attaquer Ivoi, qu'il avoit déja pris une fois, en cas qu'il le pût faire ſans s'expoſer à un danger pareil à celui de Feuquières. Il profitoit du malheur de ce Général. Depuis ſa disgrace l'emploi de Châtillon en devenoit plus beau & plus conſidérable. Auſſi promit-il des merveilles. Ivoi fut emporté & enſuite raſé.

Priſe d'Ivoi.

Priſe d'Hedin.

Lettre du Roi au Maréchal de Châtillon.

La priſe d'Hedin ſuivit bien-tôt après. C'étoit, dit le Roi qui alla voir les travaux de ce ſiège auquel il prenoit grand intérêt, la meilleure place & la plus régulièrement fortifiée qui ſe pût voir. Sa ſituation eſt ſi avantageuſe, qu'encore qu'elle ſoit dans un fond, il n'y a rien qui la commande & qui l'incommode. Le ſiège n'en dura que ſix ſemaines. Le Gouverneur prévint l'aſſaut général & rendit la place le 29. Juin, plûtôt que les Aſſiégeans ne s'y attendoient. Le Roi, charmé d'un avantage qui réparoit le

* *Charles de la Porte.*

le malheur de Thionville, entra dans Hedin par la brêche, & quand il fut deſſus, il donna le bâton de Maréchal à la Meilleraïe. Action, dit le Baron de Sirot, qui n'avoit point eu d'exemple dans nos Hiſtoires. Que cet honneur fût accordé au mérite de la Meilleraïe, où à la recommandation du Cardinal ſon proche parent, ou à la faveur naiſſante du jeune Cinq-Mars * dont le Maréchal avoit épouſé la Sœur; il eſt certain qu'il fut accompagné d'une grande diſtinction, & que le Roi parut très-content de ſes ſervices. Il étoit actif, vigilant, & ſoigneux d'apprendre ce qu'il ne ſavoit pas. Il s'informoit des uns & des autres. Dans les Conſeils, il recevoit fort bien les avis de ſes ſubalternes. Après cela il en faiſoit un réſultat dans ſa tête, & donnoit le ſien fort à propos & fort juſte. C'eſt le témoignage que Puiſegur ** qui commandoit les travaux devant la Place, en rendit à Sa Majeſté, qui le fit venir exprès dans ſon Cabinet, pour lui demander quel homme c'étoit que le Grand-Maître.

1639.

Mémoires de Sirot & de Puiſegur.

Mémoires de Puiſegur.

La Campagne des François dans le Païs-Bas finit par cette conquête, & par un avantage remporté ſur un quartier des Croates de l'Armée du Cardinal Infant. Mais ce ne fut pas la ſeule perte que firent les Eſpagnols cette année. La victoire remportée par la Flote des Provinces-Unies ſur celle d'Eſpagne.

Victoire de la Flote des Provinces-Unies ſur celle d'Eſpagne.

Journal de Baſſomp. Tom. II.

* Henri Coiffier, *dit*, Ruzé d'Effiat, *Capitaine aux Gardes, puis Maître de la Garderobe du Roi Louis XIII. & Grand Écuïer de France.*

** *Jaques de Châtenet, Seigneur de Puiſegur, Colonel du Régiment de Piémont, puis Lieutenant-Général des Armées du Roi.*

1639. celle d'Eſpagne acheva de les déconcerter. Martin Tromp, Amiral des Etats Généraux, qui étoient alors unis avec la France contre l'Eſpagne, attaqua premièrement près de Gravelines une Eſcadre Eſpagnole de dix gros Vaiſſeaux, quatre Fregates & cinq Flûtes. Après un combat de ſix heures, l'Amiral de Dunkerque, hors d'état de tenir plus long-tems la Mer, alla échouer ſur un banc de ſable. On fut contraint de mettre le feu au Vice-Amiral, de peur qu'il ne tombât entre les mains des Hollandois, qui avoient déja pris deux Vaiſſeaux & les quatre Frégates. Quinze cens Soldats Vallons périrent dans cette occaſion, & ſix cens furent faits priſonniers. Cet avantage fut ſuivi d'un autre encore plus conſidérable. Le Roi d'Eſpagne avoit aſſemblé dans les Ports de Galice ſes meilleurs Vaiſſeaux. Richelieu, averti qu'ils étoient deſtinez à porter de l'argent & un grand renfort dans le Païs-Bas, fait ordonner à Henri de Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, d'aller au devant de la Flote ennemie avec celle de France, & de l'aſſiéger à la Corogne. Le Prélat enferma les Eſpagnols dans ce Port & ſe mit en état de les battre. Mais une furieuſe tempête l'aiant contraint de ſe mettre en haute Mer, la Flote d'Eſpagne profita de cet intervalle pour prendre la route de Flandre. Elle étoit compoſée de ſoixante & dix-ſept Vaiſſeaux, parmi leſquels il y avoit des Galions d'une grandeur extraordinaire. Mais l'honneur de cette défaite étoit encore réſervé à Tromp. Avec treize Vaiſſeaux ſeulement, il eut le courage d'attaquer l'Armée Navale d'Eſpagne dans la Man-

Lettres de Grotius. Vittorio Siri Memorie Recondite.

Manche entre Calais & Douvres. Sa petite Flote augmenta bien-tôt à cauſe du voiſinage des Ports de Hollande & de Zélande. L'Amiral Eſpagnol, quoi-que ſupérieur de beaucoup, n'avoit oſé engager un combat. Il s'étoit retiré aux Dunes d'Angleterre. L'Amiral Hollandois l'y ſuit & le canonne. Seize gros Vaiſſeaux Eſpagnols, qui portoient tout l'argent & un bon nombre de Soldats, s'étoient déja échapez à la faveur d'un brouillard, & étoient entrez dans les Ports de Flandre. Le reſte de la Flote, à qui les vivres & les munitions manquoient, tâcha d'en faire de même. Mais Tromp l'obſervoit ſi bien & la ſuivoit de ſi près, qu'il lui brûla pluſieurs Vaiſſeaux, ſe rendit Maître de quelques-uns, & en coula d'autres à fonds. Cette déroute coûta au Roi Philippe plus de ſix mille Soldats ou Matelots, ſeize Vaiſſeaux, & un butin conſidérable que Tromp fit ſur lui, avec lequel il rentra triomphant à Rotterdam. 1639.

Le Duc de Weymar & le Comte de Guébriant s'étoient rendus, dès le Printems, Maîtres de pluſieurs Places importantes dans la Franche-Comté. Louïs & ſon Miniſtre toûjours ardens à obtenir du Duc la ceſſion de Briſach étoient bienaiſes de l'occuper à prendre une Province qu'on projettoit de lui offrir comme un dédomagement de ſes autres conquêtes. Dès qu'ils eurent appris la nouvelle de ſa mort *, ils cherchèrent tous les moïens poſſibles d'attirer ſes Officiers & ſes Troupes au ſervice de la France. L'argent n'y fut pas épargné. Erlach, en qualité

Négociation de la France pour avoir Briſach & les autres conquêtes du Duc de Weymar. Mort de ce Duc. *Le Vaſſor, Hiſtoire de Louis XIII.*

* *Arrivée à Neubourg le 18. Juillet.*

1639. lité de Gouverneur de la Place, étoit celui qu'on devoit ménager avec le plus de ſoin. Guébriant, qui étoit chargé de cette affaire, y fut encore engagé par les plus grandes eſpérances. Ses inſtructions regardoient auſſi Rheinfeld, Fribourg, & les autres conquêtes de Weymar ſituées au delà du Rhin. Les Directeurs & autres Chefs de l'Armée du feu Duc, contens des avances de Louïs, réſolurent d'écouter ſes Miniſtres, & de ſe donner à lui, en cas que quelqu'autre ne leur offrît pas un parti plus avantageux. Erlach ſur tout, qui penſoit peut-être à ſuccéder au commandement de l'Armée de Weymar, ne promettoit rien moins que de mettre à bas la Maiſon d'Autriche avec ſes Alliez, ſi Louïs vouloit ſuivre ſes avis. Mais on ne laiſſa pas d'envoïer le Duc de Longueville * en Allemagne, comme on l'avoit réſolu. L'Empereur & le Duc de ** Bavière agiſſoient de leur côté, & faiſoient des propoſitions aux mêmes Directeurs. Ceux-ci les écoutoient, apparemment pour donner de la jalouſie & de l'inquiétude à la Cour de France, afin d'en obtenir plus facilement une partie de leurs demandes. Mais il étoit difficile que des Officiers, qui avoient ſi long-tems porté les armes contre Ferdinand & contre Maximilien, attendiſſent d'eux des avantages réels & effectifs. Ceux qu'auroit pu offrir la Suède auroient été plus ſûrs. L'Agent de cette Couronne ſollicitoit vivement les Of-

* *Henri d'Orléans, II. du nom.*

** *Maximilien, à qui l'Empereur avoit fait donner l'Electorat & le Haut-Palatinat en 1623.*

Officiers & les Soldats de rentrer au ſervice de la Fille de Guſtave, ſous lequel ils avoient autrefois remporté tant de victoires. Mais Chriſtine n'étoit pas en état de donner de l'argent. La crainte de ſe brouiller avec Louïs, fit même qu'elle parut ſe déſiſter de ſes prétenſions, depuis que Guébriant s'étoit plaint que les Suédois le traverſoient dans ſa Négociation. N'oſant plus agir pour eux-mêmes, ils apuïèrent les ſollicitations de l'Electeur Palatin, qui comptoit ſur l'argent du Roi d'Angleterre ſon Oncle. Comme cet argent n'étoit pas ſi prêt que celui de la France, le Palatin échoua, auſſi bien que les Ducs de Brunswick & de Lunebourg qui avoient le même deſſein que lui. Enfin après pluſieurs Conférences tenuës entre le Roi de France & les Officiers du feu Duc de Weymar, & pluſieurs conteſtations de part & d'autre, le Traité fut conclu & ſigné à Briſach le 9. d'Octobre. On convint que les Places ſeroient incontinent remiſes à Louïs, qui pourroit y établir tels Gouverneurs qu'il voudroit, avec une Garniſon mipartie d'Allemans & de François; le premier Article qui fut paſſé, étoit en faveur du Duc de Longueville, déclaré Général des Armées du Roi ſur le Rhin. Voïons maintenant ce qui ſe paſſa en Piémont. 1639.

Affaires de Piémont.

Les Princes Maurice & Thomas de Savoïe vouloient ôter à la Ducheſſe * Douairière, leur belle-ſœur, la Régence du jeune

* *Chriſtine de France, Fille de Henri le Grand & de Marie de Medicis, qui avoit épouſé en* 1619. *Victor Amédée, Duc de Savoïe, mort en* 1637.

1639. ne Charles-Emanuel ſon Fils. Aidez par le Marquis de Leganez Gouverneur du Milanez, qui les apuïoit de toutes les forces du Roi d'Eſpagne en Italie, ils avoient déja fait de grans progrès dans le Piémont & dans le Montferrat. Ils étoient même venus juſqu'à Turin & s'étoient rendus Maîtres de la Place par le moïen des intelligences que le Prince Thomas & ſes Sœurs y avoient ménagées. Tout menaçoit la Ducheſſe d'un ſoûlèvement général des Piémontois mécontens de ſa Régence. Elle avoit reçu ce jour-là deux ou trois avis de la conſpiration formée. Mais n'aiant pas aſſez de forces pour s'y oppoſer, elle emporta ſes pierreries & ſe retira dans la Citadelle, qui étoit demeurée au jeune Duc par la fidélité du Gouverneur. Les forces du Roi étant la plûpart retirées en France, celles qui reſtoient dans le Païs ne purent faire tête aux Ennemis. Tout ce qu'on put faire, fut de mander en diligence les Généraux François, qui, perdant l'eſpérance de reprendre Turin, jettèrent du moins un renfort conſidérable dans la Citadelle, & obtinrent une trève de deux mois. Leganez victorieux de tous côtez, n'y auroit pas conſenti ſi facilement, ſans la meſintelligence qui commençoit à ſe former entre les Princes de Savoïe & lui. Ils étoient convenus que toutes les Places qui ſe prendroient par l'Armée Eſpagnole demeureroient au Roi Catholique, & que les deux Princes garderoient celles qui ſe déclareroient pour eux, & qui leur ouvriroient les portes. Quand, après la priſe de Turin, on vint à délibérer ſur l'attaque de la Cita-

Journal de Baſſomp. Tom. II. Mémoires du Maréchal du Pleſſy-Praſlin.

Citadelle, Maurice & Thomas demandèrent des assurances que cette Place & les autres du Piémont, gagnées plûtôt par l'attachement du Peuple aux deux Frères, que par les armes d'Espagne, leur seroient remises. Comme on ne leur donnoit point sur cela de parole positive, ils craignirent que les Espagnols n'eussent formé le dessein de s'emparer du Piémont, & ne se soucièrent pas d'aider Leganez à devenir Maître de la Capitale des Etats de leur Neveu. Résolution dans laquelle plusieurs Princes d'Italie, allarmez des avantages remportez par l'Espagne, tâchoient de les confirmer. 1639.

Dans cette extrémité où se trouvoit la Ducheſſe, que le Cardinal de la Valette avoit bien de la peine à défendre contre les Princes ſes beaux-frères, que pouvoit-elle faire de mieux que de ménager le Cardinal de Richelieu, afin qu'il preſſât Louïs d'aſſiſter puiſſamment ſa Sœur? Le ſeul parti qu'il ſemble qu'elle eût à prendre étoit de ſe jetter entre ſes bras & d'envoïer ſon Fils & ſes Filles en France. On lui faiſoit entendre qu'il n'y avoit point d'expédient plus capable d'arrêter les Princes de Savoïe & de faire lâcher priſe au Roi d'Eſpagne, que de remettre à Louïs autant de Places que les Eſpagnols en occupoient. Chriſtine ſentoit une extrême répugnance à recevoir Garniſon Françoiſe dans ſes Places; mais on ne lui promettoit du ſecours qu'à cette condition; & c'étoit le moïen d'obliger le Pape & les Princes d'Italie de penſer à eux, & de s'entremettre afin que tout fût reſtitué à la Ducheſſe. Ainſi Richelieu couvroit les artifices dont il ſe ſervoit

1639. voit pour ſe rendre Maître des Enfans, des Places, & des principaux ſujets d'une Princeſſe aveuglément complaiſante pour le Roi ſon Frère. Après une longue Négociation, le Cardinal de la Valette & d'autres avoient enfin obtenu d'elle par un Traité, qu'il y auroit Garniſon Françoiſe dans Carmagnole, Savillan, & Quieraſque, & le Traité portoit que c'étoit pour les garantir de l'invaſion de l'Ennemi, & les conſerver au Duc de Savoïe. Je ne m'étens pas ſur tous ces événemens, qui apartiennent proprement à l'Hiſtoire de Louïs XIII. Je me contente de les rappeler, pour donner une idée de l'état où étoient les choſes, lorſque Louïs XIV. monta ſur le Trône.

Opérations de la Campagne dans le Rouſſillon. Siège de Salces.

Tout ſe diſpoſoit du côté des Pirenées pour les opérations de cette Campagne. Le Prince de Condé avoit obtenu le commandement de l'Armée qui devoit agir dans le Rouſſillon. Il vint au mois de Juin avec ſeize mille hommes & une bonne Artillerie aſſiéger Salces. Le Maréchal de Schomberg * Gouverneur de cette Province, s'alla poſter à une lieuë & demie de cette Ville du côté de Perpignan, pour couvrir le ſiège & pour donner de la jalouſie aux Eſpagnols, qui s'imaginoient que les François en vouloient à cette Place. Salces n'étoit qu'un petit Château à l'entrée du Rouſſillon, mais aſſez bien fortifié à l'ancienne manière. Le Prince de Condé, qui alloit tantôt au ſiège & tantôt à l'Armée du Maréchal de Schomberg, eut le tems de faire avancer les travaux & d'emporter Salces l'é-

* *Charles de Schomberg, mort en 1656.*

l'épée à la main, dans le mois de Juillet. Une partie de la Garniſon fut tuée, & l'autre demeura priſonnière de guerre. Fier de ce ſuccès, le Prince s'avance dans le Rouſſillon & prend encore un Château nommé Canet. Au premier bruit de cette irruption des François, la Catalogne s'allarme & fait des efforts ſurprenans. Le Marquis de los Balbazez, Maître de la Campagne, vient le 20. Septembre remettre le ſiège devant Salces, qui avoit été emportée par les François avant qu'elle pût être ſecouruë. Eſpenan, qui en avoit été fait Gouverneur, ſe prépare à la bien défendre avec ſa Garniſon compoſée de trois Régimens. On ne ſe remuoit pas moins en Languedoc pour contribuer à ſauver la nouvelle conquête. Le Prince de Condé attendoit à Narbonne un nouveau renfort de Troupes, pour marcher au ſecours de Salces vers le milieu d'Octobre. A la tête de vingt mille hommes de pié & de quatre mille chevaux, il jetta la conſternation & l'épouvante parmi les Ennemis qui ne l'attendoient pas. Le Général Eſpagnol craignant que les pluïes de l'Automne ne déconcertent ſon projet, ſe met en tête d'emporter auſſi Salces l'épée à la main, & ſe rend Maître des dehors. Mais la brave réſiſtance des Aſſiégez lui cauſe une ſi grande perte, qu'il prend la réſolution de hazarder moins en attaquant le corps de la Place. Le Maréchal de Schomberg & les plus habiles Officiers François étoient d'avis d'attaquer les Lignes des Ennemis encore imparfaites. Cet avis ne fut pas du goût du Prince de Condé. Il préféra celui de quelques-uns, qui opinoient

1639.

Hiſtoire de Louis XIII.

1639. à différer l'attaque jusqu'au lendemain. Il étoit peut-être bien-aise de contredire Schomberg, qu'il savoit ne lui vouloir pas de bien, & qui avoit du dépit de servir sous lui dans son Gouvernement. Quoi-qu'il en soit, il eut sujet de se repentir de n'avoir pas suivi son conseil. Un orage épouvantable survenu la nuit même, des éclats de tonnerre effroïables & continuels, une pluïe extraordinaire & les torrens tombant impétueusement des montagnes, qui avoient inondé son Camp & dispersé ses Troupes effraïées, lui firent manquer l'occasion. Les Espagnols, quoi-qu'incommodez aussi bien que les François du déluge inopiné, furent néanmoins plus constans. Ils se moquèrent de leur fuite précipitée, & continuèrent le siège.

Salces reprise par les Espagnols après avoir été prise par les François.

Le Prince de Condé aiant ramassé environ quatorze mille hommes de ses Troupes dispersées par l'orage, revint le 14. Novembre & attaqua les Lignes des Assiégeans. Mais il les trouva en si bon état & si vigoureusement défenduës par les Espagnols & par les Italiens, sous la conduite du Marquis de Torrecusa, qu'il fut contraint de se retirer vers Narbonne avec une perte considérable. Richelieu averti de ces disgraces, & chagrin de ce qu'on crioit contre son opiniâtreté à confier la conduite des Armées à un Prince qu'il n'estimoit pas, envoïa le Marquis de Coislin en Languedoc avec des ordres pressans de faire une nouvelle tentative pour sauver Salces. Le Prince feignit de vouloir s'en retourner & rejetta la faute du mauvais succès sur Schomberg. Mais il n'en fut pas de même qu'à

Fon-

Fontarabie. Schomberg, qui étoit autant aimé du Cardinal, que la Valette en étoit haï, avoit eu la ſage précaution d'écrire de bonne heure à Son Eminence, pour la prier inſtamment de ne pas croire aveuglément ce que le Prince pourroit dire, pour rejetter ſur les Officiers ſubalternes de l'Armée les fautes qu'il pourroit faire cette année, s'il arrivoit qu'il réuſſît auſſi mal dans le Rouſſillon, qu'il avoit fait l'année précédente en Biſcaïe. Enfin après quelques tentatives inutiles, Eſpenau preſſé vivement par les Eſpagnols, capitula à la fin de Decembre, & promit de rendre la Place en cas qu'elle ne fût pas ſecourue dans le 6. Janvier ſuivant. Mr. le Prince ſe préſenta le même matin pour en tenter le ſecours. Mais la choſe aiant été jugée entièrement impoſſible, Eſpenan en ſortit le 7. avec ſa Garniſon. 1639.

Journal de Baſſomp. Tom. II.

Les armes du Comte d'Harcourt étoient plus heureuſes dans le Piémont. Il avoit été tiré du commandement de la Flote du Levant, pour remplir ſeul la place du Cardinal de la Valette mort *, & du Duc de Longueville ſubſtitué au Duc de Weymar. Un des premiers exploits de ce Comte, fut de tailler en pièces quatre cens chevaux ſortis de Chiers, & d'attaquer enſuite la Place qu'il prit. Puis étant allé préſenter bataille au Marquis de Leganez & au Prince Thomas, joints enſemble, ils ne la voulurent pas accepter d'abord. Le combat fut differé juſqu'au paſſage de l'Armée Fran-

Avantage conſiderable remporté en Piémont par le Comte d'Harcourt. *Vie de Richel. par Aubery. L. VI. ch. 60.*

* *Le 28. Septembre à Rivoles près de Turin. Il ſe nommoit Louis de la Valette de Nogaret.*

1639. çoise *à la Rotta*. L'occasion de la battre parut plus favorable en cet endroit à Leganez & à Thomas. Harcourt commença la charge, attaqua les Ennemis supérieurs de la moitié, & remporta sur eux une victoire complette.

Le Roi fait un voïage du côté de Sedan, & pourquoi.

Le Roi étoit alors en Bourgogne. Après la prise d'Hedin, le Cardinal lui avoit persuadé de visiter sa frontière de Champagne, peut-être dans le dessein de surprendre Sedan, ou d'intimider tellement le Comte de Soissons *, qui s'y étoit retiré, que ce Prince, inébranlable dans sa résolution de ne se mettre jamais à la discrétion du Ministre, cherchât enfin à s'accommoder avec le Roi. Le motif de cette retraite du Comte de Soissons, étoit de pourvoir à sa sureté, qu'il ne pouvoit trouver à la Cour. Il avoit donné beaucoup de jalousie au Cardinal par son courage, par ses manières gracieuses, & par sa dépense; il étoit de plus intimement bien avec *Monsieur*, & il avoit sur tout commis le crime capital de refuser le Mariage de Madame d'Aiguillon **, Nièce de Richelieu. Comme il ne pouvoit douter que le Ministre ne cherchât tous les moiens de le perdre, il s'étoit retiré dans cette Principauté, qui apartenoit en Souveraineté au Duc de Bouillon ***. Il avoit écrit au Roi en y arrivant, pour l'assurer de sa fidélité, & lui avoit promis de ne rien entreprendre contre son service pendant tout le séjour qu'il feroit en ce lieu-là. Il lui avoit

Mémoires du Card. de Retz.

* *Louis de Bourbon, Comte de Soissons.*

** *Marie de Wignerode, Duchesse d'Aiguillon.*

*** *Frederic Maurice de la Tour d'Auvergne, Prince de Sedan, Duc de Bouillon.*

avoit tenu fidélement ſa parole juſqu'alors, & il ſe défendit encore toute cette année & la ſuivante des inſtances des Eſpagnols, qui lui faiſoient des offres conſidérables, & des importunitez des ſiens, qui le vouloient porter au mouvement. Mais rien ne le put défendre des inquiétudes du Cardinal de Richelieu, qui lui faiſoit faire tous les jours, ſous le nom du Roi, des éclairciſſemens fâcheux, dont le détail ſeroit trop long à déduire ici. Il ſuffit de marquer que ce Miniſtre, contre ſes intérêts, précipita enfin le Comte dans la guerre civile, comme nous le dirons dans la ſuite, par des chicannes que ceux qui ſont favoriſez de la fortune à un certain point, ne manquent jamais de faire aux malheureux. Le Roi demeura pluſieurs jours aux environs de Sedan, à Doncheri & à Mouzon, & revint enſuite à Dijon. 1639.

Il fait difficulté de recevoir le Nonce du Pape.

Scoti, nouveau Nonce du Pape, y arriva peu de tems après. L'occaſion de chagriner la Cour de Rome parut favorable. Le Roi demandoit depuis long-tems un Chapeau de Cardinal pour Jules Mazarin, ſon Ambaſſadeur Extraordinaire en Piémont. Il s'étoit engagé à ne recevoir aucun Nonce ordinaire en France, à moins qu'on ne le contentât ſur cet article. Sa Majeſté fit ſavoir ſes intentions au Miniſtre du Pape Urbain, par Chavigni Secretaire d'Etat. Il lui déclara que le Roi ſon Maître s'étonnoit de ce que le Maréchal d'Etrées, ſon Ambaſſadeur à Rome, ne lui avoit rien écrit du rappel de Bolognetti, Nonce ordinaire en France, & de la nomination de Scoti à la place de l'autre. Qu'il trouvoit

1639. étrange que l'un eût été rappelé, & l'autre nommé à la Nonciature, sans en avoir donné connoissance à l'Ambassadeur de France, selon ce qui se pratique ordinairement à Rome en ces occasions. Que Louis croïoit que ce changement ne se feroit point, sans que le Pape lui eût donné premièrement des assurances touchant la demande qu'il faisoit en faveur de Mazarin. Que ce n'étoit pas que la personne de Scoti lui fût desagréable, puisqu'au contraire il avoit desiré de l'avoir; mais que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de le recevoir en qualité de Nonce extraordinaire. Louis XIII. fit à peu près alors, ce que son Fils a fait de nos jours contre le Pape Innocent XI. Les esprits s'aigrissoient de plus en plus à Rome & en France. On donna ordre à Scoti de s'abstenir de l'audience du Roi, & l'on défendit aux Prélats du Roïaume d'avoir aucune communication avec lui. Scoti de son côté suscitoit de grans embarras à la Cour, par le moïen du Cardinal de la Rochefoucaut & de quelques Prélats dévouez au Pape. Quelque fracas que fissent ces brouilleries, les gens d'esprit s'en moquoient & savoient bien que Richelieu en étoit le principal Auteur. Son amitié pour Mazarin, qui s'étoit aveuglement dévoué à lui, & son projet d'avoir pour Successeur dans son Ministère un Etranger, qu'une juste reconnoissance obligeroit à soûtenir la Maison & les Créatures de son bienfaiteur, l'avoient obligé de persuader au Roi de le substituer à la place du P. Joseph, Capucin, dont la nomination au Cardinalat avoit été révoquée

quée à sa mort. La Cour de Rome sem- 1639.
bloit devoir agréer celle de Mazarin, Italien de naissance, & redevable des premiers commencemens de sa fortune à la Maison Barberine. Cependant elle fit difficulté de la recevoir, de peur de mécontenter l'Empereur & le Roi d'Espagne, par une préférence qui devoit les choquer. L'un demandoit justement dans le même tems un Chapeau rouge pour le Prince Renaud d'Este, Frère du Duc de Modène, qui servoit actuellement en Italie, de la Maison duquel le Pape n'étoit pas autrement satisfait : & l'autre pour l'Abbé Perretti, petit-neveu du Pape Sixte V. & issu de la Maison de Montalte, ennemie des Barberins. Cette conjoncture, propre à faire penser à Urbain, que Louïs, opposé par tout ailleurs à l'Empereur & au Roi d'Espagne, agissoit alors de concert avec eux pour le chagriner, fit qu'il ne donna point de parole positive au Maréchal d'Etrées, quoi-que d'ailleurs le Pape fût assez bien intentionné pour Mazarin, ancien domestique du Cardinal Antoine son Neveu. Ce délai & le refus de l'expédition des Bulles que Richelieu demandoit pour les Abbaïes de Cîteaux & de Prémontré, étoit ce qui l'aigrissoit contre le Pape, qui céda pourtant à la fin, comme la suite nous le fera connoître. Tel est l'embarras de la Cour de Rome, quand quelques Couronnes de sa Communion lui proposent pour le Cardinalat des Sujets desagréables. Elle a tant d'intérêt à ménager ces Puissances, que si elles persistent à soûtenir leur nomination jusqu'au bout, le Pape ne peut se dispenser d'agréer tôt ou tard ceux qui lui sont propo-

1639. La fin de cette année eſt remarquable par une entrepriſe hardie & bien conduite. C'eſt le paſſage de l'Armée de France au delà du Rhin le 28. Decembre, dont les ſuites furent auſſi heureuſes pour Louis XIII., que funeſtes à la Maiſon d'Autriche & à ſes Alliez. Après la concluſion du Traité dont j'ai parlé, avec les Directeurs de l'Armée du feu Duc de Saxe-Weymar, le Duc de Longueville, reconnu Général par les Allemans auſſi bien que par les François, fit avancer ſon Armée dans le Bas-Palatinat. Le deſſein de ſurprendre Spire & Maience fut déconcerté par la vigilance & l'activité des Généraux de l'Empereur & du Duc de Bavière. De trois moïens mis en déliberation dans le Conſeil de guerre, pour faire ſubſiſter l'Armée qui manquoit de vivres & de fourages, le paſſage du Rhin, propoſé par le Comte de Guébriant, fut celui que l'on préféra. L'obſcurité de la nuit en cachoit le deſſein à l'Ennemi, qui n'avoit que quelques Dragons poſtez de l'autre côté du fleuve; le reſte de l'Armée s'étant déja retiré. L'Infanterie paſſa dans de petites barques, dont on avoit amaſſé bon nombre, & les Cavaliers s'en ſervirent auſſi, conduiſant par ce moïen leurs chevaux à la nage. Voilà par quels ſervices le Comte de Guébriant s'efforçoit de mériter le Bâton de Maréchal.

L'Armée de France paſſe le Rhin ſous la conduite du Duc de Longueville.

Hiſt. du Maréchal de Guébriant, Liv. III.

1640. Ce paſſage ſurprit fort le Maréchal Banier, qui commandoit l'Armée de Suède en Allemagne. Il prévoïoit, dit l'Hiſtorien de Guébriant, que le voiſinage de l'Armée Françoiſe obligeroit la Landgrave de Heſſe & les Ducs de Brunſwick & de Lu-

Comment ſe termina la Campagne de cette année.

ne-

nebourg, qui avoient embraſſé la neutralité, & rentrer dans la confédération; que les François en auroient tout l'honneur, & qu'ils ſeroient en état de balancer ſon autorité, & d'aquérir du moins autant de crédit que les Suédois. On devoit occuper les quartiers de Franconie, de Heſſe & du Weſterwaldt, dont Banier tiroit de grandes contributions, & qu'il prétendoit lui apartenir. Cette démarche, contraire au Traité fait avec la Suède, lui donnoit de l'inquiétude. Ce Traité portoit que les François agiroient ſeulement dans le Wirtemberg, & contre le Duc de Bavière non moins odieux aux Suédois que l'Electeur de Saxe. Leur Général avoit ſujet de trouver mauvais, que pour des intérêts particuliers qui ne regardoient point la Cauſe commune, on épargnât un Prince qui fomentoit la guerre d'Allemagne. Pour prévenir le progrès, dont le paſſage du Rhin pouvoit être ſuivi, ſon deſſein étoit de débaucher les Troupes du feu Duc Bernard, ou du moins de les engager à une jonction dont tout le fruit lui demeureroit. Banier & quelques Miniſtres de Suède n'avoient en vuë que leur avantage dans la correſpondance qu'ils entretenoient avec la France. Richelieu de ſon côté & les Généraux de Louïs XIII. n'avoient pas des motifs plus deſintéreſſez. L'une & l'autre Couronne ſe propoſoit l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche; bien entendu que chacune chercheroit à profiter des dépouilles de l'Ennemi autant qu'elle pourroit. L'Armée Impériale, forte de trente mille hommes, avoit pris Konigrai, & marchoit vers Egra pour être à la gauche

1640.

Vie du Maréchal de Guébriant. Liv. III.

1640. des Bavarois. Banier ne laiſſa pas échaper cette occaſion de propoſer au Duc de Longueville la jonction des Armées des deux Couronnes, menaçant qu'en cas de refus, il penſeroit deſormais à ſa propre ſûreté, & qu'il n'agiroit plus de concert avec les François. La jonction parut néceſſaire, pour ſe rendre plus formidables dans l'Empire. Les deux Armées, égales en nombre, tant de Cavalerie que d'Infanterie, marchèrent droit à Piccolomini, poſté à Salzfeld, & ſembloient promettre quelque choſe d'extraordinaire. Mais ce Général des Impériaux ſut ſe conduire ſi habilement, que ſans rien hazarder, il déconcerta les projets des Généraux de France & de Suède, fortifiez par les Troupes Confédérées de Lunebourg & de Heſſe. Banier, qui avoit gagné celles-ci, ne ſongeoit qu'à incorporer l'Armée de France avec la ſienne. Il avoit déja commencé d'y travailler par ſes inſinuations aux Directeurs des Troupes de Weymar; mais le Comte de Guébriant tint bon, & témoigna tant de vigueur au Général Suédois & aux autres, qu'il empêcha la marche qu'ils vouloient faire vers la Bohème, afin d'éloigner de telle ſorte les François, qu'ils ne puſſent plus le quitter; & il engagea même toute l'Armée du feu Duc Bernard à prêter ſerment à la France. Cette Campagne ſe paſſa ſans rien entreprendre.

Campagne de Catalogne. Mécontentement des Catalans,

Il n'en fut pas de même en Catalogne. Les Habitans du Païs, traitez avec la dernière dureté par les Généraux Eſpagnols engagez d'honneur à reprendre Salces, penſoient à ſecouer le joug. Les ſeules Milices

lices de la Province n'étant pas capables de repouſſer les François hors du Comté de Rouſſillon, le Roi Catholique y envoïa une partie conſidérable de ſes Troupes. La meſintelligence ſe met incontinent entre elles & les Habitans. Ceux-ci chagrins, diſoient-ils, de ce que les Etrangers ne ſecondent pas la bravoure des gens du Païs, ſe retirent la plûpart chez eux. Olivarez * ne manque pas de remontrer au Roi, que les Catalans ſont mal intentionnez, & de crier que leur retraite met l'Armée Eſpagnole hors d'état d'arrêter les progrès des François. Prévenu depuis long-tems contre eux, Philippe conſent que ſans avoir égard aux prétenduës immunitez d'une Province, qui lui paroît témoigner peu de zèle & d'affection dans une occaſion preſſante, on oblige les hommes & les femmes à des corvées extraordinaires, & à fournir ou à porter du moins au Camp des Aſſiégeans, les fourages & les proviſions néceſſaires pour reprendre la Ville de Salces. Ces nouvelles impoſitions, jointes aux violences commiſes par les Soldats, qu'on les contraint de loger chez eux, achèvent de les irriter. Ils s'oppoſent à l'infraction de leurs Privilèges, & remontrent l'impuiſſance de la Catalogne entièrement épuiſée. Leurs plaintes ne ſont pas écoutées; bien loin de rappeler l'Armée, on ferme les yeux à la licence des Officiers & du Soldat, qui ajoûtent le Sacrilège à leurs violences. C'étoit le tems que les Païſans, ſelon la coûtume

1640.

ſuivi d'un ſoûlèvement général.

Le Vaſſor. Hiſt. de Louis XIII.

* *Gaſpar de Guſman, Comte Duc d'Olivarez, Favori du Roi Catholique.*

1640. tume du Païs, s'étoient rendus près de Barcelone, afin de ſe louër aux Habitans pour la coupe de leurs bleds. Certains Soldats qui alloient à la Ville étant paſſez au milieu de ces Païſans atroupez, ceux-ci en reconnurent quelques-uns pour avoir été complices des excès commis dans un Bourg, dont les Officiers & les Soldats avoient mis le feu à la grande Egliſe. Animez par la vuë de ces impies, ils ſe jettent ſur eux au nombre de trois ou quatre mille, & les pourſuivent juſques dans la Ville, pleins de fureur & de rage. Une partie de la populace mutinée ſe joint à eux, & quelques coups tirez par les domeſtiques du Viceroi achèvent de ſoûlever l'autre. Telle fut l'origine du mécontentement des Catalans, qui entraîna la révolte générale de la Catalogne, & des Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne.

Le Comte d'Harcourt fait lever le ſiège de Cazal, & bat le Marquis de Leganez. *Journal de Baſſomp. Tom. II. Vie du Cardin. de Richelieu. L. VI. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même.*

Les Peuples de France, plus accoûtumez au joug que les Catalans, ne laiſſoient pas de crier contre les nouveaux Impôts établis pour ſubvenir aux frais de la guerre. Mais leurs plaintes ſe changèrent bien-tôt en applaudiſſemens & en louanges, par l'heureux ſuccès des diverſes entrepriſes de cette année. La foibleſſe des François au delà des Alpes, & la haine irréconciliable en apparence entre la Ducheſſe de Savoïe & les Princes ſes beaux-frères, donnoient de grandes eſpérances au Roi d'Eſpagne. Il ſe repoſoit d'ailleurs volontiers ſur la promeſſe que le Gouverneur de Milan lui faiſoit, de chaſſer les François du Montferrat & du Piémont, avant que les recruës deſtinées à leurs Troupes, inférieures à celles

les d'Eſpagne, euſſent paſſé les Monts. 1640.
Pour cela Leganez prit la réſolution d'ouvrir de bonne heure la Campagne en Italie par le ſiège de Cazal. Le Comte d'Harcourt, averti qu'il étoit arrivé devant la Place avec plus de vingt mille hommes, ramaſſa promtement ce que le Roi ſon Maître & la Ducheſſe de Savoïe avoient de Troupes dans le Piémont. De peur d'affoiblir trop les Garniſons néceſſaires à la défenſe de la Citadelle de Turin, & à la ſûreté de Pignerol & de quelques autres Places, il forma ſeulement une Armée de ſept mille hommes de pied & d'environ trois mille chevaux. Quelle apparence qu'il pût avec des forces ſi inférieures à celles de l'Eſpagnol, tenter le ſecours d'une Place attaquée au dehors par une Armée nombreuſe, & ſéduite au dedans par les intrigues de la Princeſſe de Mantouë? Mais rien n'eſt capable de déconcerter le Général François, toûjours empreſſé de courir aux occaſions de ſe ſignaler. Il part dans la réſolution de hazarder tout. Il paroît à la vuë des Lignes des Aſſiégeans. Après les avoir bien examinées & choiſi l'endroit de l'attaque, il fait donner en même tems tous les Officiers qui commandoient avec lui, à pluſieurs repriſes & ſi vigoureuſement, que les Eſpagnols ſont enfin forcez. Leganez rempliſſant les devoirs de Soldat & de Général, combattoit vaillamment, & couroit de tous côtez, tantôt pour ramener les Fuïars, tantôt pour rallier ſes Troupes. Mais ſes efforts furent inutiles. Harcourt ſignala encore plus ſa valeur. Il ſaute preſque le premier dans le Camp des Ennemis, crie à ſes gens de le

1640. ſuivre, & renverſe tout ce qui lui fait obſtacle. Les François animez de la ſorte par l'exemple de leur Général, à qui les Eſpagnols même ne refuſèrent pas les juſtes louanges qu'il méritoit, obtiennent ſur eux une victoire complette. Elle fût ſuivie d'une ſeconde encore plus glorieuſe & plus importante, remportée au commencement de Juin, par le même Général, ſur les mêmes Ennemis.

Priſe de Turin par les François.

Leganez s'en conſola preſque, quand il vit prendre au Vainqueur la hardie réſolution d'aſſiéger Turin, dans laquelle il ne doutoit point qu'il ne dût échouer. Il lui étoit facile d'affamer le Camp des François, & c'étoit par ce moïen qu'il ſe promettoit de renverſer leur entrepriſe. Il s'en falut peu qu'il n'y réüſſît; mais quelle que fût ſon habileté & ſa vigilance, le ſuccès ne répondit point à ſon attente. La Place fut priſe au mois de Decembre, & mit le comble à la gloire du Comte d'Harcourt. Ce qui contribua à l'augmenter, ce fut ſa généroſité à la partager avec le Vicomte de Turenne *, Lieutenant-Général de ſon Armée. Ce jeune Heros, qui doit jouer un ſi grand rôle dans la ſuite de cette Hiſtoire, avoit déja ſervi en Piémont ſous le Cardinal de la Valette, à qui il auroit même ſuccédé, ſi le Comte d'Harcourt n'eût été envoïé pour en remplir la place. Formé à l'Ecole des Princes d'Orange ſes Oncles, il faiſoit là les coups d'eſſai qu'il avoit apris ſous de ſi grans Maîtres, & par leſquels il montroit déja ce qu'il devoit être un

* *Henri de la Tour d'Auvergne, né en 1611.*

un jour. Et bien loin qu'Harcourt fût jaloux d'une gloire qui leur étoit commune; il ne ſe peut rien voir de plus beau que leur eſtime réciproque, & l'intelligence avec laquelle ils couroient tous deux au même but. Rarement deux Rivaux ſont-ils bien d'accord. Cependant ceux-ci vivoient enſemble d'une manière, qu'ils ne craignoient pas de s'obſcurcir l'un l'autre. Et après eux, je ne ſache que le Prince Eugène de Savoïe & le Duc de Marlborough, qui aïent donné ce rare exemple de généroſité entre deux Compétiteurs qui viſent à la même conquête. C'eſt baſſeſſe, c'eſt défiance de ſoi-même, de regarder d'un œil jaloux les ſuccès d'autrui. Les cœurs vraîment grands ne ſont point ſuſceptibles de cette foibleſſe. Leur propre mérite leur ſuffit. 1640.

Le Piémont étoit le théatre d'une guerre ſanglante, fomentée par l'ambition des Princes de Savoïe. D'ailleurs la ſituation de cet Etat entre ceux d'Eſpagne & de France le mettoit en proïe à ces deux Puiſſances, qui euſſent bien voulu en avoir les clefs. Pendant qu'elles ſe les diſputoient ſi vivement, leurs intérêts oppoſez les remuoient ailleurs avec la même force, & le même bonheur pour les François. Victorieux dans le Piémont, ils le furent auſſi ſur Mer & dans le Païs-Bas. La défaite de la Flote Eſpagnole au mois de Juillet par le Duc de Brezé près de Cadix: celle de leur Armée de terre par le Maréchal de la Meilleraye au mois d'Août près d'Arras; ſuivie de la reddition de cette Place, huit jours après, au même Maréchal & à ceux de Chaulnes & de Châtillon, ſignaloient par tout les armes de la France. Défaite de la Flote Eſpagnole près de Cadix. Reddition d'Arras.

Ce

1640. Ce fut dans cette heureuſe conjoncture que la Reine accoucha le 21. Septembre d'un ſecond Fils, à qui l'on donna le titre de *Duc d'Anjou*, & le nom de *Philippe* au baptême. Il ne manquoit plus rien au bonheur de l'Etat, qui ſe voïoit deux Succeſſeurs à la Couronne. Tant de ſuccès en une année n'en promettoient pas moins à la ſuivante.

Naiſſance du Duc d'Anjou.

1641. En effet la Catalogne, dont Richelieu avoit par ſes menées fomenté ſous main la révolte, ſe donna à la France au commencement de cette année 1641. Elle n'avoit eu deſſein d'abord que de ſe former en République ſous la protection de la France; mais l'impoſſibilité d'y établir un tel Gouvernement, lui fit enfin choiſir un autre Maître, aux conditions ſtipulées dans le Traité conclu au mois de Septembre. Une aquiſition ſi belle & ſi fort à la bienſéance du Roi, lui donnoit moins de ſcrupules, que celles qu'il avoit faites en Piémont à l'inſtigation de ſon Miniſtre. En ſuivant ſes ſentimens naturels, peut-être n'auroit-il pas été fâché de ſe décharger de la peine & de la dépenſe que lui cauſoit la néceſſité de conſerver le bien de ſon Neveu. Peut-être auroit-il conſenti à la Réünion des Princes de Savoïe avec le jeune Duc & Madame Roïale, & à l'accommodement tant de fois propoſé de rendre les Places occupées de part & d'autre. Mais le Prince Thomas s'obſtinant à demeurer attaché au Roi d'Eſpagne, les François pouſſèrent leurs conquêtes. Ils emportèrent Moncalvo le 6. de Mars ſous la conduite du Vicomte de Turenne. Le Comte d'Harcourt ſe

La Catalogne ſe donne à la France. Campagne de Piémont.

Vie du Cardinal de Richelieu. L. VI.

se rendit Maître de Ceva, de Mondovi & de quelques autres Places, & alla le 29. de Juillet mettre le siège devant Coni, qu'il emporta le 5. Septembre. 1641.

Charles * Duc de Lorraine, qui ne pouvoit espérer d'apui de la part de la Maison d'Autriche, après les révolutions arrivées en Catalogne & en Portugal, & les autres pertes qu'elle avoit faites, résolut de se jetter entre les bras de la France. Il avoit été dépouillé de ses Etats pour avoir fait le Mariage de sa Sœur avec le Duc d'Orléans en 1633. Il y fut rétabli le 29. de Mars de cette année à des conditions très-dures, qui mettoient le Duc dans une entière dépendance de la France. Ce qui l'avoit porté à se réconcilier avec Louis XIII., & à en faire même les avances, c'étoit l'espérance que ce Monarque appuieroit à Rome la dissolution du Mariage du Duc avec la Duchesse Nicole, & qu'après cela il auroit la liberté d'épouser la Cantecroix, sa Maîtresse, dont il étoit éperduëment amoureux. Mais la déclaration qu'on lui fit à son arrivée en France, que l'affaire de son Mariage aiant été portée à Rome, Louis ne s'en mêleroit plus, lui fit connoître qu'on lui avoit tendu un piége, mais qu'il n'étoit plus tems de reculer. Le Traité fut signé, & l'adroit Richelieu réüssit dans le dessein qu'il avoit d'assurer un passage libre aux Troupes que Louis XIII. & ses Successeurs enverroient en Allemagne.

Bataille de Tarragone & de Wolfembutel. Le Duc de Lorraine traite avec la France, & est rétabli dans ses Etats. *Vie du Cardinal de Richelieu. L. VI. Hist. du Maréchal de Gnébriant. Liv. VI. Memoires de Beauvau. Lettres de Grotius.*

* *III. du nom. Il avoit cabalé en France avec la Reine Mère & Monsieur dès l'année 1630. & depuis avec les Ennemis de l'Etat.*

1641 gne. Il auroit bien voulu faire la même choſe par rapport à l'Italie. Mais il avoit manqué ſon coup, par le refus que fit le Prince Thomas de ſe rendre à Paris au commencement de cette année, comme il s'y étoit engagé par le Traité conclu à la fin de l'année précédente avec Mazarin. Le deſſein du Cardinal, en conſentant que ſon Maître aidât le jeune Charles Emanuel & ſa Mère à chaſſer les Eſpagnols, étoit de rendre le Duc de Savoïe auſſi dépendant de la France que celui de Lorraine.

Le Duc d'Enguien épouſe la Nièce du Cardinal de Richelieu.

Pendant qu'il travailloit ainſi au bien public, il ne négligeoit pas ſes affaires particulières. J'ai parlé ci-devant de ſon projet ambitieux, de ſe faire déclarer Régent du Roïaume, en cas que le Roi, dont la ſanté paroiſſoit toûjours foible & incertaine, vînt à mourir. Richelieu avoit beſoin pour cela d'un puiſſant appui contre Marie de Medicis, qui auroit encore trouvé ſes Partiſans: contre la Reine Anne d'Autriche qui en avoit pluſieurs, & contre le Duc d'Orléans, dont les Créatures étoient auſſi en grand nombre; trois perſonnes, qui, quoi-que diviſées d'intérêts, n'auroient pas manqué de ſe réünir, pour chaſſer un Miniſtre odieux aux Grans & au Peuple. Quel autre crédit pouvoit-il leur oppoſer que celui des deux premiers Princes du Sang? Dans cette vûe, il penſa à donner ſa Nièce, Fille du Maréchal de Brezé, à Louïs de Bourbon Duc d'Enguien, Fils aîné du Prince de Condé. Il croioit la choſe d'autant plus ſûre, que ceux-ci n'aiant aucune raiſon de demander la Régence, au préjudice de la Grand' Mère, de la Mère, & de l'Oncle du jeune Roi, ils

ils devoient être bien aises de la voir entre les mains de leur Allié, sous l'administration duquel ils auroient eu grande part aux affaires. Ce Mariage auroit peut-être pu flater l'avarice du Prince de Condé & l'ambition du Duc d'Enguien, qui prétendoit au Commandement général des Armées de terre. Mais le Prince, qui dans le fond mépriſoit cette Alliance, & qui avoit donné ſa parole ailleurs, ne lui rendit pas une réponſe conforme à ſes deſirs. Le Cardinal, naturellement fier & accoûtumé depuis long-tems à voir tout plier ſous ſes volontez, ne put ſouffrir ce refus du Prince de Condé. Dès-lors il forma le deſſein de le perdre, & mit tout en uſage pour en venir à bout. Il n'eut pas de peine à trouver des prétextes pour ſatisfaire ſon reſſentiment. On avoit ſoupçonné le Prince de Condé, qui étoit extrémement intéreſſé, d'avoir reçu de l'argent des Eſpagnols, pour lever le ſiége de Dole en 1636. & il y en avoit qui diſoient qu'il auroit pu mieux faire à celui de Fontarabie. Ces diſcours paſſerent juſques au Prince par l'artifice du Cardinal de Richelieu, qui étoit bien aiſe qu'ils lui fuſſent rapportez. Le Prince de Condé l'aiant apris, & aiant été averti en même tems de ſe garder du Cardinal, traita d'abord cet avis de bagatelle; mais il en reconnut bien-tôt l'importance. Car aiant eu à parler au Cardinal & l'étant allé trouver, il en fut très-mal reçu. Il s'aperçut outre cela, que le Cardinal avoit parlé tout bas à ſon Capitaine des Gardes, ce qui lui fit faire réflexion à cet avis qu'on lui avoit donné, & dont il avoit fait ſi peu de cas. Dans ce mo- 1641.

1641. moment la crainte s'étant saisie de son esprit, il crut voir un mouvement parmi les Gardes du Cardinal qui lui présageoit quelque sinistre avanture, & il s'imagina qu'on l'alloit arrêter; comme en effet on dit que l'ordre en étoit donné. Dans cet embarras il lui fit excuse de ce qu'il n'avoit pas reçu avec empressement l'honneur qu'il lui faisoit de vouloir donner sa Nièce à son Fils, alléguant qu'il avoit donné sa parole ailleurs, & qu'il l'avoit voulu retirer auparavant. Dans le même tems il mit cette affaire sur le tapis. Le Cardinal, à qui ce discours plut beaucoup, lui fit aussi bon visage qu'il le lui avoit fait mauvais, il n'y avoit qu'un moment. Il demeura deux heures entières avec lui & le reconduisit jusques à son escalier. Tout le monde blâma cette action du Prince de Condé, parce qu'on reconnut par les grans avantages qu'il se fit accorder en contractant cette Alliance, qu'il avoit agi dans le fond moins par crainte que par intérêt.

Bataille de Marfée près de Sedan dequoi devoit être suivie. Le Comte de Soissons y est tué. *Mémoires du Card. de Retz.*

Mais si le Cardinal avoit des Créatures lâchement devouées à son service, d'autres le mépriſoient & ne s'en cachoient pas. Le Comte de Soissons étoit du nombre de ceux-ci. Egalement considérable & par sa personne, & par le poste important de Sedan, il pouvoit se soûtenir par lui même. Sa retraite dans cette Place le défendoit des bassesses auxquelles la Cour avoit prétendu l'obliger, comme de recevoir la main gauche dans la maison même du Cardinal. La haine qu'on avoit pour ce Ministre attachoit à cette retraite la faveur publique, qui est beaucoup plus assurée par l'inaction

que

que par l'action. Cependant après bien des irrésolutions, le Comte de Soissons prit enfin le parti de se déclarer contre la Cour. Le Duc de Bouillon fut celui qui le détermina. Ils mandèrent Don Miguel de Salamanque, Ministre d'Espagne, avec qui ils conclurent un Traité. Ils en firent un autre avec la Cour de Vienne, & l'Abbé de Retz *, depuis Cardinal du même nom, fut chargé de travailler à gagner des gens dans Paris, où le Comte de Soissons étoit aussi aimé, que Richelieu y étoit haï & abhorré. Entre les amis qu'il y avoit, le Maréchal de Vitri & le Comte de Cramail, prisonniers à la Bastille, étoient entrez dans le complot. Mr. de Guise, qui s'y étoit joint aussi, & qui avoit fort souhaité la rupture, alla à Liège donner ordre à des levées. Ces Troupes, jointes à celles de Sedan, devoient s'unir aux Espagnols, & donner bataille au Maréchal de Châtillon, qui commandoit l'Armée du Roi sur la Meuse. L'ordre de l'entreprise qui se devoit faire ensuite dans Paris, & qui étoit écrit de la main du Maréchal de Vitri, portoit, „ qu'aussi-tôt qu'on auroit reçu la „ nouvelle du gain de la bataille, on la devoit publier à Paris avec toutes les signes: que Mrs. de Vitri & de Cramail devoient s'ouvrir en même tems aux autres prisonniers, se rendre Maîtres de la „ Bastille, arrêter le Gouverneur, sortir „ dans 1641.

* *Jean François-Paul de Gondi, fait depuis Coadjuteur de l'Archevêque de Paris, son Oncle, homme de beaucoup d'esprit & de courage, qui n'avoit alors que 25. ans, & qui n'aimoit point sa profession.*

1641. „ dans la ruë S. Antoine avec une trou-
„ pe de Nobleſſe, dont le Maréchal de
„ Vitri étoit aſſuré, crier *Vive le Roi &*
„ *Mr. le Comte.* Que Mr. d'Eſtampes,
„ Préſident du Grand Conſeil, devoit à l'heu-
„ re donnée faire battre le tambour par
„ toute ſa Colonelle, joindre le Maréchal
„ de Vitri au Cimetierre S. Jean, & mar-
„ cher au Palais, pour rendre des lettres
„ de Mr. le Comte au Parlement, & l'o-
„ bliger de donner Arrêt en ſa faveur. Que
„ l'Abbé de Retz devoit ſe mettre à la tê-
„ te de deux Compagnies de Bourgeois
„ dont il étoit ſûr, avec 25. Gentilhom-
„ mes qu'il avoit engagez ſous différens pré-
„ textes, ſans qu'ils ſuſſent eux-mêmes
„ préciſément ce que c'étoit: qu'il devoit
„ ſe ſaiſir du Pont-Neuf, donner la main
„ par les Quais à ceux qui marchoient au
„ Palais, & pouſſer enſuite les barricades
„ dans les lieux qui paroîtroient les plus
„ ſoûlevez. " La diſpoſition de Paris, où cet Abbé avoit répandu de groſſes ſommes, leur faiſoit croire le ſuccès infaillible. Le ſecret y fut gardé juſqu'au prodige. Cependant l'affaire n'étoit pas ſi avancée qu'on ſe le promettoit. La bataille ſe donna à Marſée près de Sedan le 6. Juillet, le Comte de Soiſſons la gagna; mais il fut tué au moment de ſa victoire, & ſa mort déconcerta le Parti. On n'a jamais pu ſavoir au vrai ſi ce fut un Aſſaſſin apoſté par le Cardinal, qui eût tué ce Prince, comme quelques-uns le prétendent: ou ſi ce fut par malheur qu'il ſe tua lui-même, en levant la viſiére de ſon caſque avec le bout d'un de ſes piſtolets, comme d'autres le veu-

veulent. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fut tué au milieu de ſes Gentilshommes, ſans qu'on s'aperçût ni par qui ni comment. Quoi-qu'il en ſoit, le Roi & le Cardinal crurent avoir tout gagné par ſa mort; elle les conſola de la perte de la bataille. Le Duc de Bouillon fit ſa paix avec le Roi, & le Duc de Guiſe, qui n'avoit pas été compris dans l'accommodement, fut condamné par contumace. 1641.

Campagne de Flandre, d'Allemagne, & de Rouſſillon.

La priſe d'Arras ſembloit devoit faciliter celle de toute la Province dont elle eſt Capitale. Cependant l'Armée de Flandre ne s'attacha cette année qu'aux Villes d'Aire & de Bapaume dans l'Artois, & à Maubeuge & Landrecies dans le Hainaut. La crainte de donner de l'ombrage aux Etats Généraux des Provinces-Unies, qui tenoient déja pour maxime de laiſſer toûjours une forte barrière entr'eux & un voiſin trop remuant, empêcha Richelieu de pouſſer plus loin les conquêtes du Roi ſon Maître, de peur que des Alliez puiſſans, qu'il avoit intérêt de ménager, ne fiſſent leur paix particulière avec l'Eſpagne. Les Confédérez d'Allemagne avoient auſſi l'avantage ſur les Impériaux. Ceux-ci avec les Bavarois s'étoient approchez de Wolfembutel, dans le deſſein de forcer les Troupes de Brunſwick à lever le blocus de cette Place. Le Comte de Guébriant, averti de leur marche, s'avance, leur donne bataille & la gagne. Le Maréchal de la Mothe-Houdancourt ne fut pas ſi heureux devant Tarragone. Les François y furent battus par mer & par terre, & la Campagne du Prince de Condé dans le Rouſſillon, qui ne dura que trois ſemaines,

1641. nes, ſe termina à la priſe d'Elne, ancienne Capitale de ce Comté, ſituée entre Collioure & Perpignan.

Jules Mazarin eſt fait Cardinal à la nomination du Roi Louis XIII. *Mémoires du Card. de Retz.*

J'ai dit ci-devant, que la Cour de Rome s'obſtinoit à ne point recevoir la nomination de Mazarin au Cardinalat. La conjoncture du tems le demandoit ainſi alors. Elle changea à la fin de cette année; & le Pape, à la ſollicitation des Barberins ſes neveux, accorda enfin à l'Empereur, & aux Rois de France & d'Eſpagne, la ſatisfaction qu'ils lui demandoient depuis ſi longtems, pour trois ſujets qu'il leur importoit d'avancer. Mazarin avoit été Capitaine d'Infanterie en Valteline, & ne s'étoit pas fait honneur pendant une guerre qui ne dura que trois mois. Il avoit eu depuis, la Nonciature Extraordinaire en France, par la faveur du Cardinal Antoine *, qui ne s'acquéroit pas en ce tems-là par de bons moïens: ainſi il n'étoit Eccléſiaſtique que de nom. Il n'avoit reçu aucun des Ordres ſacrez qui donnent entrée dans l'Egliſe. On fut ſurpris de voir un ſujet, qui n'étoit ni Prêtre ni Diacre, & qui ne ſe mit pas en peine de le devenir, agregé au Collège des Cardinaux, compoſé ſeulement de Diacres & de Prêtres. Le Pape, qui diſpenſe des Loix les plus ſacrées, l'avoit diſpenſé ſans doute de ces Loix fondamentales de la Hierarchie Eccléſiaſtique. Mais aiant plu à Chavigni par ſes Contes à l'Italienne, & par Chavigni à Richelieu, celui-ci le fit Cardinal, dit mon Auteur, par le même eſprit, à ce qu'on a cru, par lequel Auguſte laiſſa à

* *Antoine Barberin.*

à Tibère la ſucceſſion de l'Empire. Ainſi Richelieu ſe préparoit de loin un Succeſſeur. 1642.

Il ſentoit tous les jours diminuer ſon crédit. Haï de tout le monde & du Roi même, qui étoit obligé de le ménager, parce qu'il ne pouvoit s'en paſſer, il ſongeoit à éloigner Cinq-Mars, Grand Ecuïer de France, dont la faveur & les intrigues qu'il lioit avec diverſes perſonnes, lui donnoient de l'inquiétude. Dans cette vuë, Richelieu propoſa au Roi d'aller lui-même en perſonne, au commencement de l'année 1642. prendre poſſeſſion de ſa nouvelle Principauté de Catalogne, & jurer aux Catalans la conſervation de leurs Loix & de leurs Privilèges, ſelon la parole qu'on leur en avoit donnée. Cette propoſition, qui faiſoit enviſager au Roi la conquête du Rouſſillon comme facile, & qui le mettoit en état d'obtenir la paix avec l'Eſpagne à des conditions avantageuſes, lui plût extrêmement. Il ne ſongea qu'à l'exécuter. Il ne pénétroit pas les deſſeins ambitieux du Cardinal, qui vouloit le conduire dans un Païs éloigné, & le mettre comme entre deux Armées commandées par ſes plus proches parens & ſes créatures, afin que ſi le Roi venoit à mourir dans ce long & pénible voïage, il pût ſe faire déclarer Régent après ſa mort. Qui ſait même s'il ne le lui propoſoit pas dans le deſſein d'avancer ſes jours? On n'en doutoit pas à la Cour, & le plan formé pour la Campagne de cette année, & pour le gouvernement du Roïaume, en eſt une preuve évidente. En effet, le Roi projettoit d'emmener avec lui la Reine ſon Epouſe, & le Duc d'Orléans;

Motifs du voïage que le Cardinal de Richelieu propoſe au Roi en Catalogne. *Le Vaſſor, Hiſt. de Louïs XIII.*

1642. de mettre ſes deux Fils dans le Château de Vincennes, dont le Gouverneur étoit dévoué au Cardinal ; & de laiſſer à Paris le Prince de Condé non moins ſoûmis à ſes volontez, pour y commander en l'abſence du Roi, & règler avec le Conſeil, compoſé des Créatures de ce Miniſtre, ce qui regardoit le dedans du Roïaume. Mais Dieu confondit un ſi déteſtable projet.

Cinq-Mars propoſe au Roi d'aſſaſſiner le Cardinal, & s'offre lui-même pour faire le coup. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſt. du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Vie du même par Mr. le Clerc.*

Pendant qu'on le méditoit, Cinq-Mars formoit celui de ſupplanter le Cardinal, & même de le faire périr, afin de prendre ſa place. Il y avoit long-tems que le Roi lui avoit témoigné qu'il auroit ſouhaité d'être défait de ſon Miniſtre. Un jour que ſa mauvaiſe ſanté avoit paru lui faire changer de ſentiment à l'égard du voïage de Catalogne, la mauvaiſe humeur le prit tout d'un coup contre Richelieu, contre qui il ſe déchaîna dans un entretien ſecret avec le Grand Ecuïer. L'occaſion parut favorable à celui-ci. Il tâcha d'irriter encore le Roi davantage, & de lui faire ſentir que le Cardinal le tenoit dans une véritable captivité, puiſque ſelon le projet formé, Sa Majeſté n'avoit à ſa diſpoſition ni Armée ni Place dans le Roïaume. Il fit plus. Il alla juſqu'à propoſer hardiment au Roi de tuer Richelieu, & à offrir lui-même ſon bras pour exécuter le coup. Il s'en étoit ouvert à M. de Thou *, auſſi bien qu'aux Ducs d'Orléans & de Bouillon, qui n'avoient pas voulu tremper dans un ſi noir complot. Le Roi étoit alors à Lion, &

* *François Auguſte, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Maître des Requêtes.*

& c'étoit-là que le coup devoit ſe faire. 1642.
Mais ſoit que le Roi eût rejetté la propoſition de ſon Favori, ſoit qu'il ne l'eût pas poſitivement aprouvée; effraïé au moment de l'exécution, il refuſa d'y conſentir, & le Cardinal, heureux en pareilles rencontres, échapa encore en celle-ci, à un danger qui paroiſſoit inévitable.

La Campagne de cette année fut ouverte par la priſe d'Ordlingen dans le Païs de Cologne, & par la belle victoire remportée ſur Lamboi, Général de l'Empereur, par le Comte de Guébriant. Voici comme l'Hiſtorien de ſa Vie parle d'une action également hardie & heureuſe. " Le 17. Janvier il attaque Lamboi dans ſes retranchemens près de Kempen, en abat les barrières, coupe ou arrache les haïes & les paliſſades, gagne le canon des Impériaux, & le fait pointer contr'eux mêmes. La Cavalerie Françoiſe & Heſſienne entre pour lors à droit & à gauche dans le Camp de Lamboi, met celle de l'Ennemi en deſordre & hors d'état de ſecourir l'Infanterie accablée. Enfin Lamboi, Merci Général-Major, le Comte de Laudron, tous les Colonels, & cinq mille autres, tant Officiers que Soldats, demeurent priſonniers. Plus de deux mille Impériaux furent tuez ſur la place. L'Artillerie, le bagage, les proviſions, les Cornettes, tout fut pris. Les François & les Heſſiens ne perdirent qu'un ou deux Officiers & environ cent ſoixante Soldats, & eurent un peu plus de cinquante bleſſez; quoi-que le combat, ſangant & opiniâtré, eût duré depuis

victoire d'Ordlingen remportée ſur les Impériaux par le Comte de Guébriant. *Hiſt. du Maréchal de Guébriant. Liv. VI.*

1642. „ dix heures du matin juſques à trois heu-
„ res du ſoir. Comme il n'y eut jamais
„ une victoire plus complette, jamais auſſi
„ action ne fut plus applaudie. Le Roi en aprit le détail à Lion, dans le tems qu'il s'avançoit vers la Catalogne; & elle mérita enfin à Guébriant le Bâton de Maréchal, que Sa Majeſté lui donna un peu après ſon arrivée à Narbonne.

Diminution du crédit de Richelieu.

Cinq-Mars voïoit avec chagrin élever une Créature de Richelieu. Ce nouveau Favori ne manquoit aucune occaſion d'augmenter les ſoupçons & la défiance du Roi contre ſon Miniſtre. Pour l'aigrir encore davantage, il fit entendre au Roi que les projets de Sa Majeſté dans le Rouſſillon pourroient bien échouër par la faute du Maréchal de Brezé, beau-frère de Richelieu, qui avoit mal réüſſi dans ſa commiſſion d'y préparer toutes les choſes néceſſaires pour le deſſein formé. Que n'aiant pas eu l'adreſſe d'empêcher les Eſpagnols de jetter un renfort de Troupes & de proviſions dans Perpignan, que Sa Majeſté prétendoit aſſiéger, la conquête de cette Place en ſeroit beaucoup plus difficile. Il ajoûta que le Cardinal étoit un homme plein d'ambition, uniquement occupé de ſes propres intérêts, qui faiſoit donner les emplois les plus importans à ſes parens, quelques malhabiles qu'ils fuſſent. Tout cela irritoit Louïs contre ſon Miniſtre, dont le crédit diminuoit tous les jours.

Priſe de Colioure. Bataille de Ville-Franche.

La priſe de Colioure par le Maréchal de la Meilleraye, & la défaite de Don Pedro d'Arragon qui en vouloit tenter le ſecours, furent les premiers ſuccès des armes du Roi dans

dans le Rouſſillon. Ils lui fraïèrent le chemin à Perpignan, Capitale de la Province. Malgré les douleurs de la goute dont Sa Majeſté étoit alors travaillée, elle partit de Narbonne pour en ordonner elle-même le ſiège. Comme la Place n'étoit pas fournie de vivres pour long-tems, elle fut priſe au commencement de Septembre. Richelieu n'y avoit pas ſuivi le Roi. Il fut retenu à Narbonne par une maladie. Le chagrin de ſentir diminuer ſon crédit, & de voir élever ſur ſes ruïnes celui d'un Favori qui ne cherchoit qu'à le perdre, ne contribua peut-être pas peu à l'augmenter. 1642.

Négociation du Duc d'Orléans & des autres mecontens de France avec la Cour de Madrid. *Mémoires de Bouillon & de Montreſor. Relation de Fontrailles.*

Cinq-Mars, pour venir à bout de ſon deſſein, avoit lié une intrigue avec les Mécontens, dont le Duc d'Orléans étoit le Chef. Fontrailles envoïé en Eſpagne, pour ménager une Négociation avec cette Couronne, en revint avec un Traité ſigné le 13. Mars. On croïoit la choſe fort ſecrète. Cependant pluſieurs perſonnes la ſavoient. Le Duc d'Orléans l'avoit découvert à la Reine, intéreſſée à fomenter ſous main la cabale, & la Reine l'avoit dit à de Thou. Le Cardinal ne fut pas long-tems à le ſavoir, & à ſe mettre en état d'en punir les Auteurs. Il avoit quitté Narbonne, pour eſſaïer ſi les eaux de Taraſcon pourroient rétablir ſa ſanté, qui diminuoit tous les jours de plus en plus. Le Roi, à qui la foibleſſe de la ſienne ne permettoit pas de ſouffrir plus long-tems les incommoditez du Camp, revint en cette Ville, & y fut ſi malade que les Médecins craignirent pour ſa vie. Ce fut alors qu'il prit des meſures, pour faire la paix à l'inſu du Cardinal. De Thou

1642. écrivit pour cet effet à Rome & en Eſpagne par un ordre exprès du Roi. Tout le crime de cet infortuné Gentilhomme, que le vindicatif Richelieu ne put jamais lui pardonner, fut d'avoir contribué à une ſi noble entrepriſe.

Cinq-Mars, de Thou, & le Duc de Bouillon ſont arrêtez.

Le Cardinal malade étoit à Taraſcon, lorſqu'il apprit le ſecret du Traité negocié en Eſpagne par Fontrailles. Il ſe vantoit d'en avoir l'original, ou du moins une copie authentique, ſans qu'on ait jamais bien ſu par qui cette intrigue lui avoit été découverte. Mais échape-t-il quelque choſe à la vigilance d'un Miniſtre adroit & ruſé? Celui-ci, charmé d'avoir trouvé une occaſion de rétablir ſa fortune ébranlée, ne ſongea qu'à ſe venger de ſes Ennemis. Le bruit s'en répandit bien-tôt ſourdement. Cinq-Mars, averti de l'orage qui ſe formoit contre lui, de concert avec les Ducs d'Orléans & de Bouillon, médite ſa retraite à Sedan. Mais comptant que le Cardinal étoit plus près de mourir que d'exécuter ſa vengeance, & préſumant trop de la faveur du Roi dont il croïoit être ſûr, il négligea les avis de Fontrailles qui lui conſeilloit de ne point perdre de tems. Il eſt vrai que le Roi réſiſta long-tems à l'empriſonnement de ſon Favori. Il craignoit encore que l'accuſation formée contre lui ne fût un artifice du Cardinal pour le noircir dans ſon eſprit. Mais enfin convaincu de la vérité du complot lié avec l'Eſpagne, il conſentit à l'ordre qu'on lui demandoit pour le faire ſaiſir. L'imprudent Cinq-Mars étoit alors à Narbonne avec la Cour, & ne ſongeoit qu'à ſe diver-

Mémoires de Bouillon & de Montrelor.

vertir. Il fut pris dans une maiſon où il s'étoit caché, après avoir tenté inutilement de ſortir de la Ville, & fut conduit priſonnier à l'Archevêché, d'où il fut enſuite transféré dans la Citadelle de Montpellier. De Thou fut arrêté en même tems au Camp devant Perpignan, & conduit à Taraſcon, où Richelieu lui fit ſubir divers interrogatoires. Un ordre ſemblable avoit été expédié quelques jours auparavant contre le Duc de Bouillon. Quelle fut donc ſon imprudence de demeurer tranquillement dans l'Armée d'Italie, dont il avoit accepté le commandement, au lieu de pourvoir de bonne heure à ſa ſûreté? Il fut arrêté à Cazal d'une manière peu honorable pour lui. 1642.

„ Ainſi, dit l'Auteur de la nouvelle Vie de Richelieu, „ Bouillon & Cinq-Mars furent pris ſans „ pouvoir échaper; en partie par leur imprudence & en partie par une eſpèce „ de bonheur qui étoit comme attaché „ aux deſſeins du Cardinal, à qui fort peu „ de ſes Ennemis échapèrent, pendant „ qu'il ſe tiroit heureuſement des plus éminens dangers. *Mr. le Clerc, Vie du Card. de Richelieu, p. 465.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Languedoc, Marie de Medicis, retirée à Cologne depuis neuf ou dix mois, & réduite à la dernière indigence, attendoit avec impatience à quoi aboutiroient les bruits répandus de la diſgrace ou de la mort prochaine de Richelieu, ſon violent & opiniâtre perſécuteur. Mais il étoit réſervé à faire encore d'autres maux, & cette Princeſſe infortunée, qui eſpéroit peut-être de voir bien-tôt finir les ſiens par la mort de

Mort de la Reine Marie de Medicis. *Le Vaſſor, Hiſt. de Louis XIII.*

1612. ſon ingrat domeſtique, n'en fut delivrée que par la ſienne propre. Guérie en apparence d'une eſpèce d'Hidropiſie dont elle avoit été attaquée l'hyver précédent, cette Reine abandonnée tomba vers la fin du mois de Juin dans une fièvre ardente, accompagnée d'une ſoif extraordinaire. Son viſage, couvert de rougeurs, fit penſer aux Médecins que c'étoit une Eréſipèle. Dans l'extrême agitation que la fièvre lui cauſa le 1. de Juillet, ſon premier Médecin aperçut ſur ſes jambes des tâches noires qui augmentèrent à vuë d'œil. On ne douta plus que ce ne fût la Gangrène. On lui fit quelques inciſions, dont Elle parut d'abord un peu ſoulagée. Mais la fièvre redoubla ſi fort la nuit du 2 au 3. du mois, qu'elle mourut ſur le midi. Telle fut la triſte fin d'une Reine autrefois ſi puiſſante, Fille de François de Medicis, Grand Duc de Toſcane, & de Jeanne d'Autriche, Sœur de l'Empereur Maximilien II. Epouſe d'Henri IV. Roi de France, Mère de Louïs XIII., de Gaſton Duc d'Orléans, d'Elizabeth Reine d'Eſpagne, de Chriſtine Ducheſſe de Savoïe, & d'Henriette Reine d'Angleterre. Je laiſſe aux Hiſtoriens des Règnes précédens à parler des bonnes & des mauvaiſes qualitez de cette Princeſſe, dont le récit n'eſt point de mon ſujet. Je me contenterai de dire, que Louïs XIII. reçut la nouvelle de ſa mort lorſqu'il s'en retournoit à Paris. Si l'extrême douleur qu'il parut reſſentir en l'apprenant fut ſincère, c'eſt ce que je n'entreprens pas de pénétrer. Du moins eut-il à ſe reprocher d'avoir, par ſa dureté &

par

par une complaiſance aveugle pour un Miniſtre vindicatif & inexorable, laiſſé mourir ſa Mère dans l'exil & dans l'indigence, ſans vouloir ſe réconcilier avec elle, quelqu'inſtantes, quelque ſoumiſes que fuſſent les prières qu'elle lui fit faire plus d'une fois de la rappeler. Ce devoit être pour lui une ſource de larmes amères. J'entreprens encore moins de deviner les ſentimens intérieurs du diſſimulé Richelieu à la nouvelle de cette mort. Il ſauva du moins les apparences, & fit faire un Service magnifique dans l'Égliſe Collegiale de Taraſcon, pour le repos de l'ame d'une libérale bienfaictrice, qu'il avoit tourmentée durant pluſieurs années. 1642.

Le Duc d'Orléans fait ſa paix avec le Roi & le Cardinal. *Memoires de Montréſor.*

Pour le Duc d'Orléans, s'il ne fut pas auſſi ſenſible qu'il devoit à la mort de la Reine ſa Mère, il n'y a pas tant lieu d'en être ſurpris. Il avoit alors des affaires en tête, qui l'auroient fait tourner à un homme moins foible que lui. Il avoit apris à Bourbon, où il étoit, la découverte de la conſpiration & l'empriſonnement du Grand-Ecuïer. C'eſt dans le péril qu'il faut marquer de la réſolution. Un Prince plus ferme auroit pris celle de ſe retirer à Sedan, où, apuïé par l'Eſpagne, il auroit bien ſu mettre le Cardinal à la raiſon, quand même il eût ſurvécu au Roi. La France entière, intéreſſée à l'avoir pour Régent, plûtôt qu'un Miniſtre ambitieux & déteſté d'un chacun, auroit bien trouvé moïen de le rappeler. Ce qui étoit dû à ſon rang & à ſa naiſſance, ce qu'il ſe devoit à lui-même & à ſes amis, demandoit qu'il prît le parti de la retraite. Il avoit recherché le premier

1642. l'amitié du Grand-Ecuïer. Cependant par une lâcheté indigne, je ne dirai pas d'un Prince, mais même du dernier des hommes, il le ſacrifie & le livre lui-même à ſon plus mortel Ennemi. Le parti de la Négociation eſt celui qu'il embraſſe. Quel fruit en pouvoit-il eſpérer ? Ne ſavoit-il pas que le Cardinal, artificieux & irréconciliable, ſaiſiroit cette occaſion de le faire éloigner, pour s'aſſurer à lui ſeul la Régence ? Banniſſement pour banniſſement, une retraite volontaire, ſoûtenuë d'un puiſſant parti, & des menaces d'appeler les Eſpagnols à ſon ſecours, ne le mettoit-elle pas en état d'obtenir une meilleure compoſition ? Le Roi étoit moribond & le Cardinal ne ſe portoit guère mieux. Comptoit-il ſur la tendreſſe d'un Frère dont il connoiſſoit la foibleſſe & le dévouëment entier à un Miniſtre qui le gouvernoit ? Il le gouvernoit à tel point qu'il dicta au Roi les réponſes qu'il devoit faire à ſon Frère. On menace Gaſton de le releguer à Veniſe, s'il ne découvre tout le ſecret de la conſpiration. Celui-ci allarmé a recours aux baſſeſſes & aux flateries. Il écrit au Cardinal les Lettres les plus ſoûmiſes. Oubliant qu'il eſt Prince du Sang, & qu'il a été long-tems l'héritier préſomptif de la Couronne, il implore ſervilement la protection d'un domeſtique de ſa Mère. Le Miniſtre charmé de voir à ſes piés un Prince humilié, lui preſcrit les conditions auxquelles on attache ſa grace. Quelle grace encore ? le Prince, réduit à ſe dégrader lui-même, demande comme une faveur ſignalée qu'on le laiſſe vivre en ſimple particulier, ſans ſuite, ſans gardes, ſans diſtinc-

Acte ſigné par le Duc d'Orléans & envoïé au Roi de ſa part.

tion ;

tion; & ſert enfin de témoin contre Cinq-Mars ſon ancien ami. 1642.

Sans cette lâche trahiſon, il n'y avoit point de preuves capables de faire condamner juridiquement Cinq-Mars ni de Thou. Le Duc de Bouillon & eux avoient été transférez à Lion, pour y être jugez par les Commiſſaires nommez au gré de leur implacable Ennemi. S'il euſſent perſiſté à ne point parler, il eût été difficile de paſſer plus outre. Mais ils ſe perdirent eux-mêmes. La dépoſition de Monſieur, luë en préſence des accuſez, tira enfin de leur bouche une confeſſion ingenuë de leur liaiſon avec lui, & du Traité d'Eſpagne.

Cinq-Mars & de Thou ſont exécutez.

Cinq-Mars avoit conſenti au projet formé par Monſieur & le Duc de Bouillon, pour l'acheminement de la paix. De Thou n'y avoit eu d'autre part que celle de l'avoir ſu & de ne l'avoir pas révélé. Il n'en falut pas davantage pour les faire condamner tous deux à la mort. Il n'eſt pas poſſible d'y aller avec plus de courage, ni avec de plus grandes marques de pieté qu'ils en firent paroître. Cinq-Mars témoigna peut-être plus d'intrépidité, & de Thou plus de Chriſtianiſme. La grande jeuneſſe du premier pouvoit lui donner ce caractère aux yeux du Peuple. Mais ils moururent l'un & l'autre avec beaucoup de réſolution & de conſtance. Ce fut le 12. de Septembre que l'Arrêt fut prononcé & exécuté.

Mémoires de Montréſor & de Bouillon. Recueil de diverſes pièces imprimées en 1652.

Le ſort du Duc de Bouillon n'auroit pas été plus favorable que celui de ſon ami de Thou, s'il n'eût penſé à racheter ſa vie par la reddition de Sedan. Cette Principauté in-

Le Duc de Bouillon rachete ſa vie en rendant Sedan au Roi.

1642. indépendante de la Couronne n'étoit pas confiſquable au profit de Sa Majeſté. Il importoit plus au Roi de l'avoir, que de faire mourir le Duc. Il étoit demeuré trois jours après l'exécution de ſes complices ſans avoir reçu aucunes nouvelles. Et Richelieu, parti de Lion le matin même du jour que l'Arrêt fut prononcé contre Cinq-Mars & de Thou, avoit laiſſé à Mazarin le pouvoir de donner la vie & la liberté en ſon nom au Duc de Bouillon, dès que Sedan ſeroit remis au Roi. Marque que la Négociation étoit déja entamée, & que toute la vuë du Cardinal, en faiſant au Duc toute la peur, n'avoit été que de l'amener au point que l'on déſiroit. Le Traité d'accommodement fut conclu le 15. Septembre par Mazarin au nom de Richelieu, qui commençoit ainſi à lui donner entrée dans les affaires, pour s'en ſervir enſuite ſelon ſes deſſeins; & les Lettres d'abolition en faveur du Duc de Bouillon furent expédiées peu de jours après.

Avantages remportez en Italie par les François, & en Allemagne par les Suédois. *Hiſt. du Maréchal de Guébriant. Liv. VII. Puffendorf. Comment. Rer. Suecic. Lib. XIV.*

Perpignan venoit d'être pris, & Salces d'être emporté de nouveau ſur les Eſpagnols. Leganez leur Général tenta inutilement d'aſſiéger Lerida. Le Maréchal de la Mothe Houdancourt l'obligea de ſe retirer. La priſe de Tortone & de quelques autres Places, aſſûrèrent aux François le ſuccès de leurs armes en Italie. Celles de Suède n'étoient pas moins heureuſes en Allemagne. Le Général Torſtenſon, digne Succeſſeur de Banier dans le commandement des Troupes de cette Couronne, y remporta cette année deux grandes victoires en Sileſie & en Saxe, qui rendirent la France auſſi con-

ten-

tente, qu'elles furent fatales à la Maiſon d'Autriche. La Conquête de Leipſick, qui les ſuivit de près, ouvroit au Suédois l'entrée de la Bohême & de l'Autriche, ſi ſon Armée eût été en état d'y pénétrer ſans le ſecours de celle de France. Quelqu'envié qu'eût cette Couronne de voir la Maiſon d'Autriche entièrement abaiſſée, l'agrandiſſement de celle de Suède en Allemagne lui donnoit de l'inquiétude & de la jalouſie. Le Maréchal de Guébriant ne refuſa pourtant point de joindre l'Armée de Torſtenſon. Mais ſoit que celui-ci ne ſe ſouciât pas d'avoir avec lui les Troupes du feu Duc de Weymar, que Guébriant commandoit, & qu'il craignoit qui ne lui débauchaſſent les Allemans de l'Armée Suédoiſe; ſoit que la jonction du Duc de Lorraine avec les Troupes de Bavière, les empêchât de pouſſer leurs Conquêtes; ils ne penſèrent plus chacun de leur côté qu'à prendre leurs quartiers d'hiver. 1642.

Le Cardinal de Richelieu, défait de deux de ſes plus dangereux Ennemis, ſongeoit plus à rétablir ſa fortune & ſa ſanté, qu'à ſe préparer à une mort prochaine. Il s'étoit fait porter à Paris dans la réſolution de ſe faire de nouvelles Créatures à la Cour, & d'en éloigner celles qui avoient le malheur de lui déplaire. Il n'ignoroit pas les projets qu'on avoit formez pour le perdre, & la diſpoſition où le Roi avoit paru d'y conſentir. Il ne ſe croïoit pas en ſûreté chez le Roi même, & il eut l'inſolence de ſe faire conduire par ſes Gardes juſqu'au Cabinet de Sa Majeſté. Il craignoit que ce qui ne s'étoit pas fait dans un tems ne s'exécutât

Mort du Cardinal de Richelieu.

Rélation dans les Mémoires de Montréſor.

Vie du Cardinal de Richelieu.

1642. dans un autre Il n'eut point de repos, qu'il n'eût fait exiler le Lieutenant des Mouſquetaires du Roi & trois Capitaines aux Gardes qui lui étoient ſuſpects. Ce qu'il y a de ſurprenant c'eſt que le Roi, dont les ſoupçons & la défiance à l'égard de ſon Miniſtre n'étoient pas diminuez, n'eut pourtant point la force de s'y oppoſer. Il falut qu'il obéît à celui à qui il avoit droit de commander. Déplorable extremité où ſe trouvent réduits les Princes, qui ont la foibleſſe de ſe livrer à des Sujets devenus néceſſaires! Ils ſouſcrivent malgré eux à des ordres injuſtes. Tel fut celui qui fut donné à Trois-villes, à Tilladet, de la Sale, & des-Eſſards de ſe retirer de la Cour, en même tems qu'on les fit aſſurer de la bonne volonté du Roi, qui cédoit pour un tems à l'empire d'un Prêtre orgueilleux & vindicatif. Mais quel fruit tira-t-il de ſa haine? La mort, qui l'enleva le 4. Decembre, de la même manière qu'il avoit vécu, c'eſt-à-dire en véritable Comédien, fit bien-tôt rappeler des Officiers qu'on n'avoit éloignez que par Politique. Il n'y eut que Monſieur, qui fut, pour ainſi dire, ſacrifié à l'animoſité implacable du Cardinal. Ce bon Chrêtien, qui proteſta en mourant qu'il pardonnoit à ſes Ennemis, comme il prioit Dieu de lui pardonner à lui-même, avoit conſeillé au Roi peu de jours auparavant de faire enregîtrer au Parlement la Déclaration dreſſée pour exclure le Duc d'Orléans de ſes prétenſions légitimes à la Régence du Roïaume, après la mort du Roi, & lui en avoir remis l'Acte entre les mains le 3. veil-

le

le du jour qu'il expira. La choſe fut exécutée le 9. malgré les prières de Mademoiſelle *, & les efforts des perſonnes qu'elle emploïa pour détourner le coup. 1642.

Le Cardinal Mazarin eſt fait Miniſtre d'Etat en ſa place. *Mémoires de la Rochefoucaut.*

Quoi-que la mort d'un homme, qui avoit toute ſa vie tenu ſon Maître en tutelle, fût de toutes les choſes arrivées ſous le règne de Louïs XIII. celle dont il fut le plus content; il parut néanmoins regreter un Miniſtre qui lui avoit été ſi néceſſaire, & eut égard aux recommandations qu'il lui avoit faites en mourant en faveur de Mazarin. Ce Prince, qui ne pouvoit ſe paſſer de Miniſtre, ne balança point à choiſir celui-ci. Formé ſur les maximes & par les mains de Richelieu, il le crut plus propre qu'un autre à prendre ſoin des affaires ſur le même pié où le défunt les avoit établies. Soit qu'il crût que la bonne & fine politique demandoit qu'il en uſât de la ſorte, il retint auſſi auprès de lui Mrs. de Chavigni & Des-Noïers, & les aſſura de la même confiance que Son Eminence avoit euë en eux. Ainſi la Cour étoit auſſi ſoûmiſe aux volontez du Cardinal de Richelieu après ſa mort, qu'elle l'avoit été durant ſa vie. Ses parens & ſes Créatures y avoient les mêmes avantages qu'il leur avoit procurez; & par un effet de ſa bonne fortune, dont on trouvera peu d'exemples, le Roi, qui le haïſſoit & qui avoit ſouhaité ſa perte, fut contraint non ſeulement de diſſimuler ſes ſentimens, mais même d'autôriſer la diſpoſition que le Cardinal

* *Anne-Marie Louïſe d'Orléans, Fille de Gaſton-Jean-Baptiſte de France, & de Marie de Bourbon, Ducheſſe de Montpenſier, née en 1627.*

1642. dinal faiſoit par ſon Teſtament, des principales Charges & des plus importantes Places de ſon Roïaume. Le Roi peut-être, craignoit, s'il en uſoit autrement, que l'on ne crût, comme on l'avoit dit ſouvent dans le monde, que ce Miniſtre l'avoit toûjours tenu en tutelle, & qu'il n'y avoit que ſa mort qui l'en eût fait ſortir. Quoi-qu'il en ſoit, voilà de quelle manière Richelieu fut aſſuré de règner plus abſolument après ſon trépas, que le Roi ſon Maître n'avoit pu faire depuis trente-trois ans qu'il étoit monté ſur le Trône.

1643. Toute la France s'attendoit à un entier changement dans les affaires. Elle fut étrangement ſurpriſe de voir que les choſes demeuraſſent ſur ce pié, & que les dernières volontez du Cardinal fuſſent preſqu'entièrement ſuivies. Elle le fut encore davantage de voir le Cardinal Mazarin, Chavigni & Des-Noïers ſeuls dans le Conſeil étroit du Roi. Appelez au Miniſtère, dès que leur Protecteur fut mort, ils jugèrent que le ſeul moïen d'y ſubſiſter, étoit d'être unis enſemble & de travailler de concert en tout ce qui ſe préſenteroit. Mazarin & Chavigni ſur tout, liez de tout tems l'un avec l'autre, s'unirent encore plus étroitement dans cette conjoncture. Celui-ci, convaincu de l'averſion du Roi pour ſa perſonne, crut que pour ſe maintenir, il devoit attacher inſéparablement ſes intérêts à ceux de l'autre, qui, entrant nouvellement dans les affaires, auroit beſoin de lui pour en être inſtruit. Telle fut leur méthode pour s'inſinuer dans l'eſprit du Roi. Ils témoignoient un deſintéreſſement général

Conduite des nouveaux Miniſtres à la Cour. *Mémoires de la Chaſtre, dans les Mémoires de la Minorité de Louis XIV.*

ral en toutes choſes, & affectoient de dire, l'un que ſa plus grande paſſion étoit de ſe retirer en Italie, & l'autre de ſe délivrer de l'embarras de la Cour. Il s'agiſſoit de s'aquerir des gens qui prônaſſent leurs actions auprès du Roi. Le Commandeur de Souvré, que Richelieu avoit éloigné, depuis le ſiège de la Rochelle, leur parut propre à leur deſſein. On le fit revenir à la Cour. Outre ce premier Emiſſaire, qui n'avoit pas oublié le ſecret de s'inſinuer dans l'eſprit du Roi, la manière de vivre libre & magnifique de ces deux Courtiſans, la profeſſion qu'ils faiſoient de vouloir obliger toutes les perſonnes diſtinguées par leur naiſſance ou par leur rang, de penſer à la délivrance des priſonniers & au rappel des exilez, leur aquirent pour amis, ou du moins pour approbateurs, la plus grande partie de la Cour. Des-Noïers alloit au même but, mais par une route différente. Au lieu que Mazarin & Chavigni affectoient la ſplendeur & l'éclat, il continuoit dans une vie baſſe & obſcure, étant devot de profeſſion & même Jeſuite ſecret, à ce qu'on a cru. Tandis que ſes deux Rivaux recevoient les Compagnies, qu'ils paſſoient une partie du jour & les ſoirées entières à jouër & à ſe divertir, Des-Noïers s'enfonçoit plus que jamais dans le travail. La Charge de Secretaire d'Etat pour la guerre, lui donnoit plus qu'aux autres des ſujets d'entretien capables de plaire au Prince, que les grandes Négociations fatiguoient. La dévotion, dont Des-Noïers faiſoit profeſſion, lui donnoit encore une familiarité avec le Roi, que 1643.

les

1643. les autres n'avoient pas. Il donna outre cela à Louïs XIII. une marque de deſintéreſſement, qui fit grande impreſſion ſur ſon eſprit. Ce fut d'emploïer aux bâtimens du Louvre le don de cent ou deux cens mille écus qu'il n'accepta qu'à cette condition.

Différent ſur le Cérémoniel entre le Cardinal Mazarin & les Princes du Sang.

Un différent ſur le Cérémoniel penſa brouiller Mazarin avec les Princes du Sang. Ils avoient cédé avec répugnance à un Miniſtre qui les faiſoit trembler. Pour cacher leur baſſe complaiſance, ils en avoient uſé de même envers les autres Cardinaux, croïant ſauver leur honneur à l'abri d'une déférence qu'ils rendoient, diſoient-ils, à une des premières Dignitez Eccléſiaſtiques, plûtôt qu'à la qualité de Premier Miniſtre d'Etat. Après la mort de Richelieu, on ne voulut plus être ſi religieux, ni avoir pour le nouveau Miniſtre autant de complaiſance qu'on en avoit eu pour ſon Prédéceſſeur. Le Prince de Condé & ſes deux Fils déclarèrent hautement qu'ils prétendoient le pas ſur les Cardinaux & qu'ils le prendroient par tout. Le Roi, obligé d'interpoſer ſon autorité, règla que dans les Egliſes les Cardinaux précéderoient les Princes du Sang; que par tout ailleurs ceux-ci auroient le pas ſur les autres; & que dans leurs viſites réciproques, le Prince du Sang rendroit chez lui les mêmes civilitez au Cardinal, que l'Eminence rendoit à l'Alteſſe qui l'alloit voir.

Le Duc d'Orléans eſt rappelé à la Cour.

Toute la reſſource du Duc d'Orléans dans ſa diſgrace, étoit l'eſperance que le Roi ſon Frère révoqueroit la Déclaration renduë contre lui, ou du moins qu'elle ſeroit caſſée après la mort du Roi. Il fut rap-

rappelé à la Cour par les intrigues de Mazarin & de Chavigni, qui cherchoient à ſe faire un appui. Celui-ci croïant que ſa charge de Chancelier du Duc d'Orléans, & les derniers ſervices qu'il prétendoit avoir rendu à Son Alteſſe Roïale après le Traité d'Eſpagne, & en quelques autres occaſions, lui tenoient lieu d'un grand mérite auprès d'elle, fit pencher Mazarin du côté de Gaſton. Il prétendoit s'affermir par là contre le parti de la Reine, qu'il croïoit le devoir toûjours haïr, comme le principal confident de Richelieu qui l'avoit perſécutée. Voïant donc que la ſanté du Roi s'affoibliſſoit de jour en jour, & donnoit peu d'eſpérance d'une longue vie, ils travaillèrent l'un & l'autre de concert à remettre Gaſton en bonne intelligence avec ſon Frère. On le vit revenir à St. Germain après l'Abbé de la Rivière * qui avoit ménagé leur réconciliation. En entrant dans le Cabinet du Roi, Son Alteſſe Roïale ſe jetta à ſes genoux, lui demanda humblement pardon des fautes paſſées, le pria de les oublier, & fit de grandes proteſtations d'une conſtante fidélité. *Il eſt tems que vos actions répondent à vos paroles*, dit Louïs en l'embraſſant. *Si vous perſiſtez dans cette réſolution, vous recevrez de moi toutes les marques de bienveillance, que vous pouvez attendre d'un bon Frère. La ſuite vous fera connoître, que votre plus grand avantage eſt de vous rendre digne de mon amitié.* 1643.

Mémoires de la Chaſtre, de Montréſor & de Beauvau.

Deux

* *Louïs Barbin, Abbé de la Rivière, Favori du Duc d'Orléans, mort Evêque & Duc de Langres.*

1643. Deux ou trois mois après, le Roi envoïa au Parlement de Paris une Déclaration, par laquelle il révoquoit celle qui rendoit le Duc d'Orléans incapable d'avoir aucune part à la Régence du Roïaume, en cas que ſa mort arrivât avant que ſes Enfans euſſent atteint l'âge de Majorité. Il conſentit encore que Marguerite de Lorraine, Epouſe de Gaſton, vînt en France. *Mais la Ducheſſe d'Orléans*, dit Beauvau dans ſes Mémoires, *appréhendant toûjours quelque fourberie, ne put ſe réſoudre à entrer dans le Roïaume, avant que d'être aſſûrée de la mort du Roi, quoi-qu'il eût un extrême déſir de voir ſa Belle-Sœur.* La réconciliation de Louïs XIII. avec ſon Frère fut ſuivie du retour des Seigneurs exilez ou fugitifs, & de l'élargiſſement des Maréchaux de Baſſompière & de Vitri, & du Comte de Cramail, que Richelieu avoit fait mettre à la Baſtille. Il fut d'autant plus facile de les en faire ſortir, que la ſeule jalouſie de ce Cardinal les y avoit retenus juſqu'alors. Le Maréchal d'Etrées obtint la permiſſion de revenir d'Italie. Baradas & le Duc de S. Simon, autrefois Favoris du Roi, que Richelieu avoit auſſi éloignez, eurent la liberté de retourner à la Cour. On accorda la même grace à la Ducheſſe Douairière de Guiſe, retirée à Florence. On la vit traînant après elle les cercueils du Duc ſon Epoux & de ſes deux Fils, morts en exil. Le troiſième, devenu Duc de Guiſe par leur mort, & le Duc de la Valette & d'Epernon depuis un an condamnez par coutumace à perdre la tête, ne revinrent pas ſitôt.

Tous les Seigneurs exilez ou fugitifs y reviennent après lui.

Le Duc de Beaufort, ſecond Fils de Céſar

ſar Duc de Vendôme, qui s'étoit lié avec les Ducs d'Orléans & de Bouillon, & avec Cinq-Mars, avoit pris de lui-même le parti de ſortir & de ſe retirer en Angleterre. Immédiatement après la mort du Cardinal de Richelieu, la Reine Anne d'Autriche, à qui le Duc s'étoit particulièrement dévoué, lui fit écrire de revenir en France. Il partit ſans autre précaution. N'oſant ſe montrer à la Cour ſans la permiſſion du Roi, qu'il avoit irrité contre lui, en refuſant de découvrir ce qu'il ſavoit de la conſpiration du Duc d'Orléans & de Cinq-Mars, il vint d'abord à Anet, Maiſon du Duc de Vendôme ſon Père. La Reine avoit tant de conſidération & d'eſtime pour lui, que tous les Seigneurs qui s'attachoient à elle crurent lui faire leur cour en prévenant Beaufort. Ils s'empreſſèrent à lui aller rendre viſite. Le Duc de Mercœur, ſon Frère aîné, eut avant lui la permiſſion de venir à la Cour. Il y arriva lui-même peu de jours après, & fut reçu du Roi avec des marques d'une extrême amitié. La Reine parut s'intéreſſer aux careſſes que Louïs lui avoit faites. Elle entretint familiérement le Duc de Beaufort, & par l'eſtime qu'elle marqua hautement pour lui, elle *confirma*, dit la Chaſtre, *ce qu'elle nous avoit dit à notre retour d'Anet, que nous venions de voir le plus honnête homme de France.* Telle fut l'idée que la Reine avoit d'un homme qui fit un ſi grand perſonage durant les derniers jours de la Vie de Louïs XIII. & ſous la Minorité de ſon Fils. 1643.

Beaufort dévoué à la Reine revient auſſi en Cour. *Mémoires de la Chaſtre.*

Le Roi parloit quelquefois à Mazarin & à Chavigni de règler le Gouvernement du Roïau- Différentes intrigues de

1643. Roïaume après ſa mort. La Cour ſe rempliſſoit de menées & d'intrigues : les uns s'empreſſant d'offrir leurs ſervices à la Reine, & les autres au Duc d'Orléans, qui prétendoit, pour le moins, être aſſocié avec elle à la Régence. Les eſpérances de la Cour & de tout le Roïaume étoient trop différentes ; & tout l'Etat, qui avoit preſqu'également ſouffert durant la faveur du Cardinal de Richelieu, attendoit un changement avec trop d'impatience, pour ne recevoir pas avec joïe une nouveauté, dont chaque particulier eſpéroit de profiter. Les intérêts divers des principaux du Roïaume, & des plus conſidérables du Parlement les obligèrent bien-tôt à prendre parti entre la Reine & Monſieur ; & ſi les brigues qu'on faiſoit pour eux n'éclatoient pas davantage, c'eſt que la ſanté du Roi, qui ſembloit ſe rétablir, leur faiſoit craindre qu'il ne fût averti de leurs pratiques, & qu'il ne fît paſſer pour un crime les précautions qu'ils prenoient pour établir leur autorité après ſa mort. Si l'eſpérance du rétabliſſement de la ſanté du Roi étoit bien ou mal fondée, c'eſt ce que l'on ne ſait pas bien. Du moins en repandit-on la nouvelle ſur la fin de Mars & au commencement d'Avril, peut-être afin de prévenir le mauvais effet que le bruit *de la ſanté du Roi déplorée*, comme dit le Duc de la Rochefoucaut, pouvoit cauſer dans les Païs Etrangers, en relevant le courage des Impériaux & des Eſpagnols, & en diminuant celui des Officiers & des Soldats François. Voici ce que Chavigni écrivit ſur cela à Guébriant le 11. d'Avril : *Le Roi ſe porte beaucoup mieux qu'il n'a encore fait.*

ceux qui prétendoient à la Régence. *Mémoires de la Régence d'Anne d'Autriche.*

Lettres de Des-Noiers & de Chavigni au Maréchal de Guébriant.

Sa

Sa ſanté revient à vuë d'œil ; & ſes forces commencent de ſe rétablir ; tellement, que j'eſpère qu'il pourra dans quelques jours aller à Chantilli & de là vers la Frontière, ſi le bien de ſes affaires le demande. Vous ne ſerez pas fâché d'avoir dequoi combattre les mauvais bruits, qui courent ſans doute ſur ce ſujet dans le lieu où vous êtes. 1643.

Ce que firent le Cardinal Mazarin & Chavigni Secretaire d'Etat.

Quoi-qu'il en ſoit, le Cardinal Mazarin & Chavigni s'attachoient à Monſieur, & Des-Noïers prenoit les intérêts de la Reine. Il ſe lia pour ce ſujet avec l'Evêque * de Beauvais, confident de cette Princeſſe, homme d'une grande probité, & fort deſintéreſſé, mais auſſi peu capable de la charge de Premier Miniſtre, dans laquelle il ne put ſe ſoûtenir que quinze jours, qu'il étoit ambitieux & fidèle à la Reine. Son aſſiduité auprès d'elle lui donna occaſion d'y détruire preſque tous ceux qu'elle conſidéroit. Le Cardinal & le Secretaire d'Etat avoient engagé le P. Sirmond, Confeſſeur du Roi, à lui propoſer la *Corrégence* pour la Reine & le Duc d'Orléans. Mais la propoſition avoit ſi fort déplu à Louïs, qu'après l'avoir aigrement rejettée, il ne voulut plus entendre parler de ſon Confeſſeur, & prit le P. Dinet en ſa place. Mazarin & Chavigni voïant donc que leurs brigues en faveur de Gaſton ne produiſoient point d'autre fruit, que de faire éclater l'inclination que la France preſqu'entière avoit de ſervir Anne d'Autriche ; & que le Duc d'Orléans, perdant toute eſpérance d'être Cor-

Mémoires de la Chaſtre.

* *Auguſtin Potier, Oncle de René Potier, Sr. de Blancmeſnil, Préſident au Parlement.*

1643. *Corrégent*, témoignoit une grande disposition à se contenter de quelque part au Gouvernement sous la Reine; ils tentèrent de se mettre bien auprès d'elle, & de ménager même l'Evêque de Beauvais. Leur changement fut plûtôt reçu comme une marque de leur impuissance, que comme un effet de leur bonne volonté. Aussi auroient-ils fait sans doute peu de progrès, si Des-Noïers eût eu plus de patience ou plus de soupleſſe auprès du Roi. Mais l'envie qu'il avoit de se rendre nécessaire, lui aiant fait demander trop brusquement la permission de se retirer, Louïs la lui donna volontiers, poussé apparemment par Mazarin & Chavigni, bien-aises de se défaire d'un Concurrent qui les traversoit sous main. Celui-ci s'étant retiré de la sorte, la Reine fut obligée d'accepter les offres que lui firent les deux autres, ou du moins de dissimuler avec eux. Comme ils lui donnoient tous les jours toutes les assûrances qu'elle pouvoit espérer de leur fidélité, elle en attendoit le même service que Des-Noïers avoit eu dessein de lui rendre.

Incertitude du Roi sur ce qu'il devoit faire pour régler le Gouvernement après sa mort. *Hist. de Louïs XIII.*

La maladie du Roi augmentée à un point, qu'il ne lui restoit aucune espérance de guérison, leur donna lieu de lui proposer de régler toutes choses, pendant que son état lui pouvoit encore permettre de choisir lui-même une forme de gouvernement, qui pût exclure des affaires toutes les personnes qui lui étoient suspectes. Cette proposition, quoi-qu'opposée en apparence aux intérêts de la Reine, sembla néanmoins à Louïs encore trop favorable pour elle. Il ne pouvoit consentir à la faire Régente, ni se ré-

sou-

ſoudre à partager la Régence entr'elle & Gaſton. Les intelligences dont il avoit ſoupçonné ſon Epouſe, & qu'il ne pouvoit oublier, comme je l'ai déja dit, & le pardon accordé depuis peu à ſon Frère pour le Traité d'Eſpagne, le tenoient dans une irréſolution qu'il n'auroit peut-être pas ſurmontée, ſi Mazarin & Chavigni ne lui en euſſent fourni les moïens par une ouverture dont je parlerai bien-tôt. Mais il faut auparavant dire quelque choſe de la maniére dont le Duc de la Rochefoucaut dit, dans ſes Mémoires, qu'il travailla à l'union de la Reine avec le Duc d'Enguien. 1643.

Mémoires de la Régence d'Anne d'Autriche.

L'intérêt particulier qu'ils avoient l'une & l'autre, de s'oppoſer de concert à l'autorité du Duc d'Orléans, leur fit recevoir agréablement une propoſition qui leur étoit ſi avantageuſe. " Le Duc d'Enguien, „ dit la Rochefoucaut alors Prince de Mar„ ſillac, m'ordonna de contribuer à la faire „ réüſſir. Et comme le commerce que j'a„ vois avec lui, eût peut-être été ſuſpect „ au Roi ou à Monſieur, principalement „ dans un tems, où l'on venoit de lui don„ ner le commandement de l'Armée, & „ qu'en toutes les façons il importoit gran„ dement de le tenir ſecret, il déſira que „ ce fût à Coligni ſeul que je rendiſſe les „ réponſes de la Reine, & que nous fuſ„ ſions les ſeuls témoins de leur intelligen„ ce. Il n'y eut aucune condition par é„ crit, & Coligni & moi fumes dépoſitai„ res de la parole que la Reine donnoit au „ Duc d'Enguien, de le préférer à Mon„ ſieur, non ſeulement par des marques de „ ſon eſtime & de ſa confiance, mais auſſi

1643. „ dans tous les emplois d'où elle pourroit „ exclure Monſieur par des biais, dont ils „ conviendroient enſemble, & qui ne pour- „ roient point porter Monſieur à une rup- „ ture ouverte avec la Reine. Le Duc „ d'Enguien promettoit de ſon côté, d'être „ inſéparablement attaché aux intérêts de „ la Reine, & de ne prétendre que par el- „ le toutes les graces qu'il déſiroit de la „ Cour. Ce Prince partit peu de tems a- „ près pour aller commander l'Armée en „ Flandre, & donner commencement aux grandes actions qu'il a ſi glorieuſement exécutées.

Le Marquis de la Chaſtre, depuis peu Colonel des Suiſſes, s'étoit uni fort étroitement avec le Duc de Beaufort, qui, à ſon retour d'Angleterre, lui avoit fait paroître une paſſion extraordinaire pour les intérêts d'Anne d'Autriche. Mazarin & Coligni s'accommodèrent auſſi avec elle, & Des-Noïers une fois hors de la Cour, n'y fut point rappelé comme il s'en étoit flaté. Le Cardinal prit le deſſus, & maintint dans la charge de Secretaire d'Etat Michel le Tellier, Intendant de l'Armée en Piémont, à qui elle n'avoit été donnée d'abord que par commiſſion. Plus ſouple & plus habile que ſon Prédéceſſeur, le Tellier eſt mort Chancelier de France, après avoir mis à ſa place Louvois ſon Fils aîné, fait l'autre Archevêque de Rheims, & vu juſqu'à la fin d'une longue vie ſa perſonne & ſa Famille comblées tous les ans de nouvelles proſpéritez.

Triſte état du

La ſanté de Louïs XIII. devenoit tous les jours plus mauvaiſe. Il tomba dans une

ne eſpèce de langueur, qui le réduiſit enfin à un état digne de compaſſion. Le pauvre Prince devint ſi maigre & ſi défait, qu'aiant pitié de lui-même, il découvroit quelquefois ſes bras tout décharnez, & les montroit aux Courtiſans qui le venoient voir. Deſtitué de chaleur naturelle, il étoit réduit à emprunter celle du Soleil qui entroit dans ſa chambre par une fenêtre. Quand on voit un Roi puiſſant, *plus mal ſervi dans ſa dernière maladie que le moindre Bourgeois de Paris, prendre jamais à peine un bouillon qui fût chaud*; peut-on s'empêcher de réfléchir ſur l'inconſtance & l'ingratitude des Officiers, qui courent toûjours au nouveau Maître, & ſur le triſte ſort des Rois, qui, même avant que de païer le tribut impoſé à tous les hommes, ont ſouvent dequoi ſe convaincre, que les empreſſemens qu'on leur témoigne ſont moins rendus à leur perſonne qu'à leur rang?

1643.

Roi dans les derniers mois de ſa Vie.

Mémoires de Pontis.

Louïs ſentant approcher ſa fin, ne faiſoit plus miſtère de la Déclaration que Mazarin & Chavigni lui avoient propoſée, pour le gouvernement du Roïaume durant la Minorité de ſon Fils. Les tempéramens qu'on y apportoit à l'autôrité de la Reine, & à celle du Duc d'Orléans, firent dire que ſi c'étoient le Cardinal & le Secretaire d'Etat qui l'inventèrent, ils devinèrent bien les ſentimens du Roi, qui jugeoit Anne d'Autriche incapable de toutes affaires & trop paſſionnée pour ſa Maiſon. Voici ce que l'Hiſtorien de Mazarin rapporte de cette Déclaration du mois d'Avril de cette année. " Le Roi ſe ſentant défaillir, em-

Déclaration du Roi pour l'établiſſement d'un Conſeil de Régence.

1643. „ ploïa tous ſes ſoins & ceux de ſon Con-
„ ſeil à pourvoir au gouvernement de l'E-
Hiſtoire du Cardinal Mazarin. Liv. I. Pag. 128. „ tat & à la tranquilité publique après ſon
„ décès. Il ordonne que Dieu l'appelant
„ à lui, la Reine ſon Epouſe ſoit Régen-
„ te, qu'elle ait l'éducation de leurs En-
„ fans, avec l'adminiſtration du Roïaume;
„ & que le Duc d'Orléans ſon Frère, ſoit
„ Lieutenant-Général du Roi Mineur dans
„ toutes les Provinces, ſous l'autôrité de
„ la Reine. Il veut que la Régente & le
„ Lieutenant-Général ne puiſſent rien faire
„ que par l'avis & le Conſeil ſouverain de
„ la Régence, compoſé de ſes Couſins le
„ Prince de Condé, & le Cardinal Maza-
„ rin, & des Sieurs Seguier, Chancelier
„ de France, Bouthillier Surintendant des
„ Finances, & de Chavigni Secretaire des
„ commandemens, qualifiez tous Miniſtres
„ d'Etat; & que le Prince & le Cardinal
„ en ſoient les Chefs dans l'ordre qu'ils ſont
„ nommez, en l'abſence toutefois de Son
„ Alteſſe Roïale. Il entend auſſi que dans
„ ſon Conſeil tout ſe délibère & ſe réſolve
„ à la pluralité des voix; & qu'à la même
„ pluralité on y pourvoïe, tant aux plus
„ importans emplois & aux principaux offi-
„ ces de la Couronne, qu'aux charges de
„ Surintendant des Finances, de Premier
„ Préſident & de Procureur-Général au Par-
„ lement de Paris, & de Secretaire des com-
„ mandemens." Il en excepte notamment les affaires & les dignitez Eccléſiaſtiques, dont la Régente pourra diſpoſer par l'avis ſeul du Cardinal Mazarin. "Nous déſirons, „ (pour ne rien changer des propres termes „ de la Déclaration,) que la Reine Régen-

„ te

„ te ſuive, au choix qu'elle fera pour rem- 1643.
„ plir les dignitez Eccléſiaſtiques, l'exem-
„ ple que nous lui avons donné, & qu'elle
„ les confère avec l'avis de notre Couſin le
„ Cardinal Mazarin, auquel nous avons
„ ſouvent fait connoître l'affection que
„ nous avons que Dieu ſoit honoré en ce
„ choix. Et comme il eſt obligé par la
„ grande dignité qu'il a dans l'Egliſe, d'en
„ procurer l'honneur, qui ne ſauroit être
„ plus relevé qu'en y mettant des perſon-
„ nes de pieté exemplaire; nous nous aſ-
„ ſûrons qu'il donnera de très-fidèles con-
„ ſeils conformes à nos intentions. Il nous
„ a rendu tant de preuves de ſa fidélité &
„ de ſon intelligence au manîment de nos
„ plus grandes & de nos plus importantes
„ affaires, tant dedans que dehors notre
„ Roïaume, que nous avons cru ne pou-
„ voir confier, après nous, l'exécution de
„ cet ordre à perſonne qui s'en aquitât plus
„ dignement que lui.

Cette Déclaration aiant été luë tout haut dans la chambre du Roi, en préſence des Princes, des Ducs & Pairs, des Maréchaux de France, des autres grans Officiers de la Couronne & des principaux du Conſeil de Sa Majeſté, le 19. d'Avril le Roi la ſigna & l'Apoſtille qui ſuit: *Ce que deſſus eſt ma très-expreſſe & dernière volonté que je veux être exécutée.* La Reine & le Duc d'Orléans la ſignèrent de même, après s'être promis & juré l'un & l'autre, de n'y point contrevenir. La ſuite fera voir ſi ce ſerment fut fidèlement obſervé. " Ce qui ne ſe paſſa point à „ l'égard de la Reine, dit le même Hiſto- „ rien dont j'emprunte ce récit, ſans bien

Elle eſt enregîtrée au Parlement.

1643. „ verſer des larmes, témoins de ſon afflic-
„ tion & de ſa douleur. " Il n'en explique pas le motif. Qui doute que ce ne fût de voir, que, ſous le nom ſpécieux de Régente du Roïaume, ſon Epoux mourant la mettoit en tutelle? Ces diſpoſitions qui lui lioient les mains & dont elle ſoupçonnoit Mazarin & Chavigni d'avoir été les Auteurs, l'avoient *ſi horriblement ulcerée*, dit la Chaſtre, qu'elle ne put ſe réſoudre à le leur pardonner.

Mémoires de la Chaſtre.

Auberi, Ibid. p. 130. Cela étant fait, furent introduits les Députez du Parlement, à qui Sa Majeſté avoit mandé de la venir trouver. Le Roi, tout malade qu'il étoit, leur déclara lui-même qu'il avoit fait dreſſer des Lettres pour la Régence, qu'il deſiroit être promtement vérifiées, & qu'il envoïeroit pour cela le lendemain matin à la Grand' Chambre, Monſieur, ſon Frère, Monſieur le Prince & Monſieur le Chancelier. En effet, elles furent luës & publiées, le matin même, à l'audience, en préſence des Ducs d'Uſez, de Vandatour, de Sulli, de Leſdiguières, de S. Simon, de Retz & de la Force, qui avoient accompagné les Princes, & pris place du même côté au banc des Pairs Lais.

Id. ibid. p. 127. La Lettre de Cachet, qui accompagna la Déclaration, " enjoignoit au Parlement de
„ la vérifier ſans délai & ſans difficulté au-
„ cune: de tirer enſuite des Regîtres la Dé-
„ claration contre Monſieur, Frère unique
„ du Roi (dont j'ai parlé ci-devant *) & de
„ la remettre inceſſamment entre les mains
„ de Mr. le Chancelier pour être cancel-
„ lée ou rompuë. " Le Parlement ordonna, conformement aux concluſions des Gens

* *Page* 26. & 63.

gens du Roi, que la Déclaration touchant la Régence ſeroit envoïée aux autres Parlemens de France, pour y être pareillement publiée & enregîtrée, *n'y aiant*, dit l'Auteur que je ſui, & qui ne peut être ſuſpect en cette occaſion, *que le Parlement de Paris, qui ait droit de déliberer ſur les affaires de cette conſéquence.* 1643.

Preuve évidente, comme dit fort bien l'Hiſtorien de Louïs XIII., que cette Cour eſt l'ancien & primitif Conſeil des Rois de France, & qu'elle répréſente même les Etats Généraux du Roïaume. Elle s'efforça de reprendre durant la Minorité de Louïs XIV. l'autorité dont la tirannie du Cardinal de Richelieu l'avoit dépouillée. Mais ce fut preſque inutilement. Quoi-que Mazarin ménageât plus le Parlement que ſon Prédéceſſeur, les idées de Monarchie Univerſelle, puiſées dans le précédent Miniſtère, furent portées à leur comble ſous le Règne dont j'écris l'Hiſtoire. Nous verrons dans la ſuite de quelle manière les droits les plus ſacrez de cette auguſte Compagnie ont été violez & anéantis. Privilèges de cette Compagnie. *Mr. le Vaſſor, Hiſtoire de Louïs XIII.*

Quinze jours après l'enregîtrement de la Déclaration qui regardoit les affaires de la Régence, il fut expédié d'autres Lettres Patentes en faveur du Duc de Longueville, que le Roi avoit nommé Plénipotentiaire pour la paix générale. Elles lui aſſuroient à ſon retour de l'Aſſemblée, & après la concluſion de la paix, la qualité de Miniſtre d'Etat, & une place dans le Conſeil de Régence, immédiatement après le Cardinal Mazarin. Elles furent auſſi enregîtrées ſans contredit, pour être en *Auberi, Vie du Cardinal Mazarin. Liv. I. p. 131.*

1643. tems & lieu exécutées. Il y en a qui s'imaginent que ce pouvoit être une adreſſe du Cardinal, pour apuïer & pour confirmer de plus en plus une Déclaration qui lui étoit ſi avantageuſe, & ſi injurieuſe à la Reine. Il s'apercevoit, auſſi bien que Chavigni, que tous ceux qui s'attachoient à elle, ne les viſitoient plus. On la pouſſoit ouvertement à ſe choiſir d'autres Miniſtres. Comme on jugeoit que le Roi n'avoit plus que deux ou trois jours à vivre, des Gens de Robe du parti de la Reine vinrent demander à l'Evêque de Beauvais, qu'on regardoit déja comme Premier Miniſtre, quel ſervice ils pourroient rendre à Anne d'Autriche dans le Parlement. N'étoit-ce pas s'offrir bien clairement à elle pour caſſer la Déclaration dès que le Roi auroit les yeux fermez ? C'eſt ainſi, dit l'Auteur que j'ai déja cité, qu'on penſoit à la rendre religieuſe obſervatrice du ſerment qu'elle venoit de faire.

L'Hiſtorien de Louis XIII.

Crédit du Duc de Beaufort à la Cour. *Mémoires de la Rochefoucaut.*

Entre les Seigneurs rappelez en Cour depuis la mort du Cardinal de Richelieu, pluſieurs étoient attachez à la Reine ou par les ſervices qu'ils lui avoient rendus, ou par la liaiſon que la disgrace fait d'ordinaire entre les perſonnes perſécutées. Il y en eut peu, qui n'euſſent aſſez bonne opinion de leurs ſervices, pour n'attendre pas une récompenſe proportionnée à leur ambition. Pluſieurs crurent que la Reine, leur aiant promis toutes choſes, conſerveroit dans la ſouveraine Autorité les mêmes ſentimens qu'elle avoit eus dans ſa disgrace. Le Duc de Beaufort étoit celui qui avoit conçu les plus grandes eſpérances de ſa faveur. Il étoit de tout tems à la Reine, & il en faiſoit

ſoit même le galant. La preuve de la con- 1643.
fiance que cette Princeſſe lui donna, en le
choiſiſſant pour garder le Daufin & le Duc
d'Anjou, lorſqu'on croïoit le Roi ſur le
point d'expirer, eſt ſi publique & ſi grande,
que ce ne fut pas ſans fondement qu'on
commença de conſidérer ſon crédit, & de
trouver beaucoup d'apparence à l'opinion
qu'il eſſaïoit d'en donner. L'Evêque de
Beauvais crut ne devoir pas s'oppoſer à la
faveur du Duc de Beaufort. Il ſouhaita
même de ſe lier avec lui, pour ruïner de
concert le Cardinal Mazarin, qui commen-
çoit de s'établir Ils eſpérèrent d'en venir
à bout d'autant plus facilement, que la Rei-
ne avoit condamné trop publiquement la
conduite du Cardinal de Richelieu, pour
croire qu'elle voulût conſerver dans les af-
faires une perſonne qu'il y avoit miſe de ſa
main ; & que la Reine regardoit comme
Auteur de la Déclaration du Roi, dont el-
le étoit ſi fort aigrie. Cette confiance fit
négliger au Duc de Beaufort & à l'Evêque
de Beauvais, durant les derniers jours de
la vie du Roi, beaucoup de précautions,
qui leur auroient été bien néceſſaires après
ſa mort. La Reine étoit encore aſſez irré-
ſoluë en ce tems-là, pour recevoir les im-
preſſions qu'on auroit voulu lui donner.
Elle commençoit à craindre l'humeur im-
périeuſe & altière du Duc de Beaufort, qui,
non content de ſoûtenir les prétenſions du
Duc de Vendôme ſon Père au Gouverne-
ment de Bretagne, appuïoit encore celles
de tous ceux qui avoient ſouffert ſous l'au-
tôrité du Cardinal de Richelieu ; non ſeu-
ement pour attirer preſque toutes les per-

1643. ſonnes de condition, par leurs intérêts particuliers, dans une cauſe qui leur paroiſſoit juſte; mais encore pour avoir un prétexte de choquer le Cardinal Mazarin, & en rempliſſant les principales charges de l'Etat, faire des créatures & donner des marques éclatantes de ſa faveur. Elle conſidéroit d'un autre côté, qu'après avoir confié ſes Enfans au Duc de Beaufort, ce ſeroit une légèreté que tout le monde condamneroit, ſi on la voïoit paſſer en ſi peu de tems d'une extremité à l'autre, ſans aucun ſujet apparent. La fidélité du Cardinal Mazarin & celle de Mr. de Chavigni ne lui étoient pas aſſez connuës, pour prendre en eux quelque confiance. De manière que trouvant des doutes de tous côtez, il lui étoit mal-aiſé de prendre une réſolution ſans s'en repentir.

Bâtême du Daufin. Le 21. d'Avril le Roi ſe trouvant un peu mieux, voulut avoir la conſolation de faire achever les Cérémonies du Bâtême de ſon Fils qui avoient été différées juſques-là. Il s'agiſſoit de donner un Parrain au Succeſſeur de la Couronne. Le Cardinal Mazarin, par une faveur & une prérogative toute ſinguliére, fut honoré de ce choix, préférablement au Premier Prince du Sang. Le Roi, dit l'Hiſtorien de cette Eminence, voulut bien déclarer qu'il l'avoit préferé à tous autres, pour l'engager d'autant plus à ſon ſervice & à celui de Mr. le Daufin, dont il étoit le Père ſpirituel Il ajoûte que la Princeſſe de Condé, la Marraine, ne nomma le jeune Prince, qu'après avoir offert plus d'une fois cet honneur au Cardinal, à qui on donne auſſi la gloire d'avoir inſpiré au Roi le choix du nom de Louïs, qu'il ſavoit être

Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. I. Ch. IV.

de

de ſi bon augure en France. Il ne le fut pourtant pas pour Louïs XIII., du moins autant qu'il l'avoit eſperé. Les malades ſe chagrinent de tout, & il n'y eut pas juſqu'au Daufin, qui, ſans y penſer, ne chagrinât ſon Père. *Les Rois ſont ſi délicats*, dit Bourſaut, *que la moindre choſe les bleſſe, & ceux même qui leur ſont les plus chers, ſont quelquefois ceux qui les chagrinent le plus aiſément.* Il en raporte pour exemple ce qui arriva dans cette occaſion. " Un jour que „ j'étois, dit-il, avec Mr. le Préſident Per„ rault dans ſa belle galerie, Mr. de la Vri„ lière Secretaire d'Etat le vint voir, & c'eſt „ de lui, Mr. que je ſai ce que je vais vous „ apprendre. Le Roi qui n'étoit encore que „ Daufin, fut bâtiſé à S. Germain le 21. „ d'Avril 1643. âgé de 4. ans ſept mois & „ quelques jours. Louïs XIII. ne put aſſiſ„ ter à cette Cérémonie. Il étoit malade, „ & mourut vingt-trois jours après. Après „ le Bâtême, on mena M. le Daufin au Roi, „ à qui il aprit qu'il venoit d'être bâtiſé. „ J'en ſuis bien aiſe, mon Fils, répondit le „ Roi. Hé comment vous appelez-vous ? „ *Je m'appèle Louis XIV.* repartit ce jeune „ Prince, ſans penſer à ce qu'il diſoit, & „ peut-être même ſans en ſavoir la conſé„ quence. Cependant cette réponſe chagri„ na le Roi. Dans l'état où il étoit, il la „ prit pour un mauvais préſage; & ſe tour„ nant de l'autre côté, *pas encore*, dit-il, „ *pas encore.* Quelque flateur (car les Prin„ ces ont le malheur d'en avoir avant qu'ils „ ſachent parler) avoit déja entêté cet au„ guſte Enfant, du grand nom qu'il devoit „ bien-tôt porter; & fut cauſe de la petite „ mor-

1643.

Bourſaut; Lettres nouvelles, pag. 384. 385. édit. de Hollande.

1643. „ mortification qu'il donna innocemment „ au Roi ſon Père. " Pour ne rien ajoûter à cette ſage réflexion, il eſt à préſumer que ſans les Flateurs qui s'emparèrent trop tôt de l'eſprit de Louïs XIV., il auroit été vraiment digne du nom de *Grand* qu'il porta.

Mort de Louïs XIII. Proclamation de Louïs XIV.

Le Roi tiroit toûjours à ſa fin. Uniquement occupé des aproches de la mort à laquelle il étoit déja préparé, il ne ſongeoit qu'à inſpirer aux autres les ſentimens de piété dont il étoit rempli lui-même. Un jour qu'il avoit communié pour la ſeconde fois, il fit aprocher de lui la Reine & le Duc d'Orléans, leur prit les mains, & les mettant l'une dans l'autre, il exigea qu'ils ſe promiſſent mutuellement de vivre en bonne intelligence après ſa mort, & d'avoir ſoin de ſes deux Fils. On ne lui donnoit plus de remèdes, parce que les ſimptomes de ſa maladie avoient fait deſeſpérer de ſa guériſon. Enfin le 14. Mai, jour de la fête de l'Aſcenſion de Notre Seigneur, il expira ſur les deux heures après-midi, dans la 43. année de ſon âge, & la 33. de ſon Règne. Le Corps aiant été porté le 19. à S. Denis, Louïs XIV. fut proclamé par un Héraut d'armes avec les Cérémonies accoûtumées.

Le jour même de la mort de ce Prince, le nouveau Roi envoïa une Lettre de Cachet à Meſſieurs du Parlement, dans laquelle il leur témoignoit ſa douleur de la perte qu'il venoit de faire, & leur mandoit de continuer la fonction de leurs Charges, & d'adminiſtrer la Juſtice, comme auparavant, en attendant qu'ils lui prêtaſſent le ſerment accoûtumé. Le lendemain le Roi avec toute la Cour partit de S. Germain pour

Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. II. Ch. I.

pour venir à Paris, rendre les devoirs au feu Roi, & recevoir les hommages & les complimens de condoléance des Cours Souveraines. Il étoit accompagné entre autres de Mr. de Beaufort, à qui la faveur de la Reine donnoit une diſtinction remarquable en cette occaſion. Les peuples étoient ſi perſuadez que Sa Majeſté répondroit non ſeulement aux vertus & aux bonnes inclinations du feu Roi ſon Père, mais même qu'elle les ſurpaſſeroit, que les Pariſiens lui auroient préparé une entrée magnifique, ſi la triſte conjoncture du tems le leur eût pu permettre. On ne ſauroit croire, ou plûtôt ceux qui connoiſſent l'humeur des François n'auront pas de peine à s'imaginer, quelle multitude alla au devant de lui. Il n'y eut jamais tant d'impatience & de foule *à adorer le Soleil levant*, dit l'Hiſtorien dont je copie les paroles. Charmez de voir leur jeune Monarque, ſa préſence contribua beaucoup à eſſuïer leurs larmes, & à les conſoler de la perte qu'ils venoient de faire. Et *comme s'ils euſſent vu clair dans l'avenir, ils ſe promettoient*, ajoûte-t-il, *qu'un jour par ſa conduite & par ſa vaillance, il les affranchiroit de toute crainte, & leur affermiroit la paix, le calme & la ſureté.* De quel avenir cet Hiſtorien veut-il parler? Il ne s'eſt pas encore dévoilé aux yeux les plus ſubtils & les plus clair-voïans. Les troubles de la Minorité du Roi étoient-ils fort propres à promettre ce *calme*? Les guerres preſque continuelles qui l'ont ſuivie, ont-elles jamais fait place à une *paix*, qui ait été durable? Pluſieurs campagnes qui ont ouvert de tous côtez l'entrée du Roïaume à 1643.

1643. l'Ennemi, lui faiſoient-elles eſpérer une grande *ſureté*? Et l'épuiſement général où il ſe trouve réduit encore à préſent, eſt-il capable de la lui procurer? On croit aiſément ce que l'on ſouhaite, ſi les plus ſenſez ne ſe perſuadoient pas ces choſes, telles étoient du moins leurs eſpérances.

Il va au Parlement tenir ſon Lit de Juſtice pour la premiére fois.

Trois jours après, le Roi vêtu d'une Robe violette, entra au Parlement, porté par ſon Grand Chambellan, & par l'un de ſes Capitaines des Gardes; & fut mis ſur un Trône qu'on lui avoit préparé. La Reine ſa Mère étoit aſſiſe à droite ſous le dais. Le Roi dit d'une grace merveilleuſe, au delà de ce qu'on pouvoit attendre de ſon âge, *qu'il étoit venu pour témoigner ſa bonne volonté à la Compagnie, & que ſon Chancelier expliqueroit le reſte.* Enſuite la Reine prit la parole, & dit: " Meſſieurs, la mort du „ feu Roi, mon Seigneur, quoi-qu'elle ne „ m'ait pas ſurpriſe, après une ſi longue „ maladie, m'a tellement ſurchargée de „ douleur, que je n'ai été juſqu'ici capable ni de conſolation ni de conſeil. Mon „ affliction étoit ſi extrême, qu'il m'a été „ impoſſible de vaquer aux affaires, & de „ pourvoir aux beſoins & aux néceſſitez de „ l'Etat. En un mot je me ſuis trouvée „ dans un abatement d'eſprit inconcevable, „ juſqu'au dernier jour que vos Députez „ étant venus au Louvre, ſaluer le Roi, „ Monſieur mon Fils, & lui proteſter de „ leur fidélité & de leur l'obéïſſance, l'eu- „ rent ſupplié de venir ici tenir ſon Lit „ de Juſtice, & remplir le ſiége le plus „ auguſte de la Roïauté. C'eſt-ce qu'il „ fait aujourd'hui. J'y viens auſſi, pour

„ vous

ANNE D'AUTRICHE, MERE DU ROY.

BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

„ vous témoigner, que je ſerai bien aiſe de 1643.
„ me ſervir en toutes occaſions de vos con-
„ ſeils, vous priant de les donner au Roi,
„ Monſieur mon Fils, & à moi, tels que
„ vous jugerez en vos conſciences pour le
„ mieux ". Le Duc d'Orléans dit enſuite, qu'il ne vouloit point ſe prévaloir de la diſpoſition du feu Roi, & qu'il ne prétendoit d'autre part au Gouvernement que celle que voudroit bien lui donner la Reine, qui méritoit d'avoir ſeule la Régence ſans aucun partage. Le Prince de Condé ajoûta, qu'une autorité partagée ne pouvoit que préjudicier à l'Etat. Le Chancelier, aiant demandé au Roi l'ordre de parler, appuïa ce ſentiment, & l'Avocat-Général Talon donna des concluſions conformes. Après quoi le Chancelier aiant de nouveau reçu l'ordre de Sa Majeſté, & la Reine témoignant que ſon intention étoit de s'en remettre à la réſolution de la Compagnie, il alla aux opinions.

Médailles ſur les principaux évènemens du Regne de Louïs le Grand.

Elles ſe trouvèrent uniformes, & le Chancelier prononça l'Arrêt par lequel le Roi déclaroit la Reine ſeule Régente, avec plein pouvoir de ſe choiſir tels Miniſtres qu'il lui plairoit. Comment peut-on dire après cela, comme fait un Hiſtorien de Louïs XIV. que " la ſage & judicieu-
„ ſe diſpoſition de Louïs XIII. fut confir-
„ mée par une Déclaration vérifiée au Par-
„ lement, & par les ſuffrages & les vœux
„ de cette illuſtre Compagnie, aſſemblée à
„ cet effet? Que ce Prince, perſuadé que
„ la Reine étoit la plus vertueuſe Princeſ-
„ ſe de l'Europe, & dont les intentions
„ étoient les meilleures & les plus ſincè-
„ res

La Reine y eſt déclarée Régente du Roiaume.

Mr. de Rienconrt, Hiſt. de Louïs XIV. pag. 4. & 5.

1643. „ res pour la gloire de ſon Fils, & l'agran-
„ diſſement de cette Monarchie, avant que
„ de mourir l'avoit déclarée Régente de
„ ſon Roïaume & Tutrice de ſon Fils &
„ ſon Succeſſeur: comme ſi elle eût été
„ déclarée telle ſans aucune limitation ni
réſerve? Que la Reine fût une des plus vertueuſes Princeſſe de l'Europe, ce n'eſt pas ce qu'il s'agit ici d'examiner; mais pour ce qui eſt de *ſes bonnes intentions* pour le bien du Roïaume, c'eſt dequoi le Roi étoit le moins perſuadé. Il la jugeoit au contraire *incapable de toutes affaires*, & trop *paſſionnée pour ſa Maiſon.* Bien loin qu'il l'eût déclarée *Régente* du Roïaume & *Tutrice* de ſon Fils ſans limitation, nous avons vu avec quelle répugnance il conſentit à la faire ſeulement *Corrégente*, & les précautions qu'il prit pour la mettre elle-même *en tutelle.*

Mémoires de la Chaſtre.

Il arriva alors une choſe qui ne s'étoit peut-être jamais faite en France, où la volonté Roïale eſt plus reſpectée qu'en nul autre Etat Monarchique. Le Parlement de Paris, qui par ſon inſtitution eſt le Dépoſitaire & le Gardien de toutes les Loix fondamentales de l'Etat, & qui ne tient ſa Juriſdiction que de la main du Roi, ainſi que tous les autres Tribunaux du Roïaume, *caſſa*, bien loin de *confirmer*, la Déclaration par laquelle Louïs XIII. établiſſoit un Conſeil de Régence. Témoignage que tout cède à la faveur & à l'intérêt, & que c'eſt bien en vain que les Princes les plus abſolus, ſe flatent de l'eſpérance d'être obéïs après leur mort, quand ils n'ont pas pris ſoin de ſe faire aimer durant leur vie.

Les

Les choſes aiant été ainſi règlées, le Duc d'Orléans fut fait Lieutenant-Général du Roïaume & Chef des Conſeils du Roi, ſous l'autorité de la Reine Régente, au pouvoir de laquelle il demeuroit de faire choix de perſonnes de probité & d'expérience, en tel nombre qu'elle jugeroit à propos, pour déliberer dans ces Conſeils, & donner leurs avis ſur les affaires qui ſeroient propoſées; ſans que néanmoins elle fût obligée de ſuivre la pluralité des voix, ſi bon ne lui ſembloit. Ce fut alors que Mr. de Beaufort ſe mit en tête de gouverner, quoiqu'il n'en parût pas fort capable. L'Evêque de Beauvais, qui l'étoit encore moins, prit la figure de Premier Miniſtre, & il demanda dès le premier jour aux Hollandois, qu'ils ſe convertiſſent à la Religion Catholique, s'ils vouloient demeurer dans l'alliance de la France. La Reine eut honte de cette momerie du Miniſtre, & elle commanda à l'Abbé de Retz d'aller offrir de ſa part la première place à ſon Père *, qui s'étoit retiré chez les Prêtres de l'Oratoire. Mais voïant qu'il refuſoit obſtinément de quitter ſa cellule, elle ſe mit entre les mains du Cardinal Mazarin. Il paroîtra ſans doute ſurprenant, que le principal Auteur de la Déclaration injurieuſe dont j'ai parlé, qui outre cela avoit eſſaïé avec Mr. de Chavigni, de faire aſſocier le Duc d'Orléans à la Régence, fût choiſi par la Régente même, pour être Chef de ſon Conſeil, à l'excluſion de l'Evêque de Beauvais, qu'el-

1643.

Autres diſpoſitions contraires au Teſtament du feu Roi.

* *Philippe-Emanuel de Gondi, Comte de Joigny, qui mourut Prêtre de l'Oratoire l'an 1662. âgé de 81. ans.*

1643. qu'elle avoit déſigné quelque tems auparavant, pour ſon Premier Miniſtre, & nommé depuis au Cardinalat : à l'excluſion de Mr. de Châteauneuf, qui, outre qu'il avoit été ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu, s'étoit particulièrement attaché à elle, avant qu'elle fût en autorité, & de Des-Noïers, qu'elle avoit promis de rappeler deux heures après la mort du Roi. Tant il eſt vrai que tout ſe paſſe à la Cour ſelon les vuës de l'intérêt préſent, & que ces vuës venant à changer ſelon les conjonctures, la faveur change auſſi avec elles.

Bataille de Rocroi. *Hiſt. du Prince de Condé. Liv. I.*

Cependant la mort de Louïs XIII. aiant fait croire aux Eſpagnols, que la conjoncture étoit favorable pour faire des progrès en France, & que la Reine ne ſeroit pas en état de ſoûtenir un grand effort; ils entrèrent en Champagne avec une groſſe Armée & aſſiègèrent Rocroi, la dernière Place de France du côté des Ardennes, fortifiée ſeulement de cinq Baſtions non revêtus, & de quelques demi-Lunes fraiſées. Ils preſſèrent cette Ville avec tant de vigueur, que ſans un promt ſecours, il étoit à craindre qu'elle tombât ſous leur domination. Mais le Duc d'Enguien, qui commandoit l'Armée en Flandre, quoi-qu'il n'eût alors que vingt-deux ans, ſe réſolut de délivrer Rocroi, & d'attaquer promtement les Ennemis, qui par leurs mouvemens paroiſſoient en vouloir venir aux mains. Ce jeune Prince avoit déja donné en quelques occaſions des preuves de ſa valeur. Il s'étoit ſignalé aux ſièges d'Arras & d'Aire, où il avoit donné de grandes eſpérances de ce qu'il ſeroit quelque jour. Il marcha en diligence, &

& arriva aux Ennemis vers le ſoir. Son ardeur l'eût porté à les attaquer ſur l'heure; mais la choſe aiant été miſe en délibération au Conſeil de guerre, elle fut différée au lendemain. La vérité eſt que ce Duc aiant reçu alors la nouvelle de la mort du Roi Louïs XIII. on lui avoit envoïé auſſi un ordre exprès de ne point hazarder la bataille. Le Duc d'Enguien, ſans s'oppoſer ouvertement à cet ordre, tint ſecrète la mort du Roi, & fit comprendre au Maréchal de l'Hôpital qu'il faloit s'aprocher de Rocroi pour y pouvoir jetter du ſecours d'hommes & de munitions, par les bois dont il eſt environné. Peut-être qu'en cette conjoncture le Duc d'Enguien auroit dû penſer plûtôt à retourner à la Cour qu'à ſecourir Rocroi, s'il n'eût conſulté que ſes propres intérêts & ceux de ſa Maiſon. Mais l'ardeur qu'il avoit pour la gloire, lui fit fermer les yeux à toute autre conſidération. 1643.

Conduite du Duc d'Enguien en cette occaſion.

Au point du jour, il fait filer ſes Troupes & prend l'avantage du terrain. Il va par tous les Bataillons, & fait connoître aux Troupes en peu de mots la néceſſité qu'il y avoit de combattre & de vaincre. Toutes choſes étant ainſi diſpoſées, on commença la bataille, où le Duc d'Enguien ſe ſurpaſſa lui-même, & fit voir que rien n'étoit au deſſus de ſa valeur. Les deux Aîles de l'Armée Françoiſe marchant à l'Ennemi, la droite rencontra à ſon paſſage un petit rideau dans un fond proche d'un bois, où les Eſpagnols avoient poſté mille Mouſquetaires, qui furent auſſi tôt taillez en pièces, & leur Cavalerie, qui faiſoit front de ce côté-là, pourſuivie vigoureuſement. L'Aîle

1643. le gauche, commandée par le Sr. de la Ferté Senneterre, chargea la droite des Ennemis, qui ſoûtint cet effort avec tant de vigueur, que cette courageuſe réſiſtance rendit le combat rude & opiniâtré. Le Duc de la Ferté y fut bleſſé de deux coups de piſtolet & de trois coups d'épée, & ſon cheval tué ſous lui; ce qui le mit hors de combat, & le fit tomber pour quelque tems entre les mains des Ennemis. La Barre, Lieutenant de l'Artillerie, perdit la vie en défendant le Canon, dont quelques pièces furent priſes par les Eſpagnols. Mais le Maréchal de l'Hôpital qui ſurvint, aiant rallié les Troupes & recommencé la charge, en regagna pluſieurs, après avoir été bleſſé d'un coup de mouſquet dans le bras. Cet accident l'aiant mis hors d'état de pourſuivre les Ennemis, l'Aîle gauche des François s'en trouva tellement ébranlée, qu'elle leur laiſſa reprendre le Canon, dont ils commençoient à ſe ſervir contr'eux, lorſque le Baron de Sirot, Meſtre de Camp de Cavalerie, qui commandoit un Corps de réſerve, arrêta l'effort des Eſpagnols; & après avoir rallié une ſeconde fois la Cavalerie de l'Aîle droite, commandée par le Sieur de Gaſſion, il repouſſa la Cavalerie ennemie qui lui réſiſtoit avec beaucoup de vigueur, & gagna le derrière de leur Armée; en ſorte qu'ils ſe virent attaquez de tous côtez. Chacun cherchoit l'occaſion de ſe ſignaler. Les Eſpagnols ne cédoient point aux François en courage, & ſi leur Cavalerie faiſoit bien ſon devoir, l'on admiroit la réſiſtance de leur Infanterie. Mais enfin la valeur & la ſage conduite du Duc d'Enguien, qui s'étoit trouvé par tout, fai-

faiſant l'office de Soldat & de Général tout enſemble, mirent en fuite les Eſpagnols & en taillèrent en pièces la plus grande partie. Le Champ de bataille demeura aux François, auſſi bien que la gloire d'avoir délivré Rocroi. Le combat dura ſix heures. Il y eut du côté des Eſpagnols, plus de ſix mille morts. Le nombre des priſonniers ne fut guère moindre, & ils laiſſèrent leur Canon, leur Bagage, pluſieurs Drapeaux & Cornettes aux François, qui ne perdirent guère plus de deux mille hommes, quoique l'Armée Eſpagnole fût ſupérieure de ſix mille. Comme cette bataille eſt la première qui ſe ſoit donnée depuis l'avènement de Louïs XIV. à la Couronne, je m'y ſuis étendu un peu plus, que je ne ferai ſur les autres de la Minorité de ce Prince. 1643.

Suites de cette bataille.

Cette perte, dont les Eſpagnols ne ſe remirent de vingt ans, leur apprit à leurs dépens qu'ils s'étoient témérairement engagez à continuer la guerre, dans la penſée qu'ils avoient que la mort d'un Roi triomphant & la Minorité du Roi ſon Succeſſeur, pouvoient affoiblir les François. Le Duc d'Enguien avoit jetté la terreur parmi les ennemis. Mais comme ce n'eſt pas aſſez de vaincre, ſi l'on ne profite de la victoire, & que c'eſt reculer dans ces occaſions, que de ne pas avancer, il voulut pouſſer ſes conquêtes, & faire voir que la journée de Rocroi n'étoit pas tant une ſuite du bonheur du Règne précédent, qu'un gage de celui du nouveau Règne qui commençoit ſous de ſi heureux auſpices. Il aſſiègea les Châteaux de Barlemont & d'Emeric, qui ſe rendirent à compoſition. Virton, Ville du Païs de Luxem-

1643. Luxembourg,& fort importante, parce qu'elle ouvroit le paſſage à l'Armée, fut ſommée de ſe rendre. Elle le refuſa au commencement ; mais auſſi-tôt qu'elle vit approcher le Canon, elle demanda à capituler. Tout ce que le Duc d'Enguien entreprenoit, étoit exécuté avec tant de ſuccès, qu'il crut que rien ne pouvoit s'oppoſer à ſon bonheur, ni à la force de ſes armes. C'eſt-pourquoi il propoſa d'aſſiéger Thionville. Ce deſſein fut agité dans le Conſeil du Roi, où les ſentimens ſe trouvèrent aſſez partagez. Le Cardinal Mazarin, dont la Reine ſuivoit les avis, réſiſtoit à cette entrepriſe. Il répréſentoit le ſort journalier des armes, & croïoit qu'il faloit plûtôt ſe mettre en état de conſerver ſes avantages, que de ſonger à en aquerir de nouveaux. Mais la confiance que l'on avoit en la bonne conduite du Duc d'Enguien, fit accepter une propoſition, par laquelle il avoit principalement en vuë de réparer l'affront reçu quatre ans auparavant devant cette Place.

Siège de Thionville. *Hiſt. du Cardinal Mazarin par Auberi. Liv. II.*

Le ſiège ne fut pas plûtôt réſolu, que le Cardinal fit expédier preſqu'en même tems deux ordres aſſez différens : le premier au Duc d'Enguien, de faire marcher l'Armée du Roi vers Bruxelles ; & l'autre au Marquis de Geſvres, d'inveſtir Thionville, & d'empêcher qu'il n'y entrât du ſecours. Cette fauſſe marche ſurprit & trompa tout à la fois les Ennemis. Ils ne purent s'imaginer que de Brabant l'Armée Françoiſe dût venir aſſiéger une Place ſur la Moſelle. C'eſt-pourquoi D. Franciſco de Mello, Général des Eſpagnols, aiant beſoin de Troupes pour groſ-

groſſir ſon Armée, ne fit point de difficulté de tirer quinze cens hommes de Thionville, & de n'y en pas laiſſer plus de cinq cens de Garniſon. Le Marquis de Geſvres de ſon côté s'aquita parfaitement bien de ce qui lui avoit été ordonné. La Place fut ſi heureuſement inveſtie, que tous les ſecours qu'on y voulut jetter furent coupez. De ſorte que s'il n'y en fût entré après l'arrivée du Duc d'Enguien le 18. Juin, le ſiège étant déja formé, elle eût été réduite peu de jours après, ſans preſque faire aucun effort. Ce fut par le quartier du Comte de Grancei, qui ſe trouva le plus foible, que le Général Beck fit couler trois cens chevaux & cinq cens hommes de pié dans la Ville aſſiégée. Ce renfort de Troupes choiſies, & bien réſoluës de ſe défendre, allongea infailliblement le ſiège; mais il le rendit auſſi plus difficile & aquit au Général François plus de réputation & de gloire. Il avoit déja fait un coup de partie & un trait de grand Capitaine. Le Général Beck s'étoit mis en devoir de prendre les devans avec ſix mille hommes, de paſſer la Meuſe à Namur, & de s'avancer à grandes journées à Thionville. Le Duc d'Enguien le prévint, & n'aiant pris qu'une partie de l'Armée ſans aucun bagage, au lieu de continuer ſa marche par les terres de France, ce qui auroit été un grand circuit; il traverſa le Païs Ennemi, & ſe rendit deux jours plûtôt que le Général Beck au ſiège. Il l'empêcha d'exécuter ſon deſſein, qui étoit de pourvoir la Place de tout, & de la mettre en état de ne rien craindre. 1643.

En-

1643. Enfin la Place aſſiégée, après avoir fait toute la réſiſtance imaginable, fut contrainte de ſe rendre. La Capitulation fut ſignée le 8. d'Août. L'importance de ce ſiège ſe comprend aſſez par la Lettre ou la Rélation du 7. Juin 1639. que le Général Piccolomini avoit envoïée à l'Empereur. Il lui donnoit avis " que les François avoient aſſiégé „ Thionville ; & qu'il avoit cru la Place „ ſi importante, que pour la ſauver, il n'a„ voit pas douté de hazarder toutes les „ Troupes qu'il commandoit ". Auſſi coûta-t-elle beaucoup aux François dans ce dernier ſiège. On ne ſauroit nier qu'ils n'y aïent fait de grandes pertes. Une des plus conſidérables fut celle du Marquis de Geſvres, Capitaine des Gardes du Corps & l'un des Lieutenans-Généraux. Il périt par l'effet imprévu d'une mine, dont on avoit cru la mêche éteinte, parce qu'elle joua plus tard qu'on ne s'y étoit attendu. Et ſa mort, dit un Conſeiller d'Etat *, amoindrit le prix de la conquête.

Priſe de cette Place par le Duc d'Enguien. *Hiſt. de ce Prince.*

Priſe de Cirq. Progrès de l'Armée de France en Allemagne & en Piémont.

La priſe de Thionville fut ſuivie de celle de la Ville de Cirq, ſur le Duc Charles de Lorraine, qui étoit dans les intérêts du Duc de Bavière. Le Duc d'Enguien, aiant reçu avis que l'Armée commandée par le Maréchal de Guébriant en Allemagne, étoit en preſſe entre celle du Duc de Bavière & celle du Duc Charles, y courut, & mena au Maréchal un ſecours de ſept mille hommes. Au premier bruit que les Ennemis eurent de la marche du Prince, ils repaſſèrent le

* *Jean Silhon, Eclairciſſemens de quelques difficultez touchant l'adminiſtration du Cardinal Mazarin.*

le Rhin, & peu de tems après qu'il fut arri- 1643.
vé, il remit les affaires d'Allemagne en bon état.

Affaires de Piémont & de Catalogne. Turenne & Gaſſion ſont faits Maréchaux de France.

Les armes du Roi ne firent pas moins de progrès en Piémont, ſous les ordres du Prince Thomas, (qui s'étoit accommodé avec la France) du Vicomte de Turenne, & du Comte du Pleſſis-Praſlin. Ils prirent la Ville de Trin, le Château de Camain, le Pont d'Eſtures, & tinrent en reſpect les Ennemis qui étoient là les plus forts. Le Maréchal de la Mothe en Catalogne ſecourut Flix, que les Eſpagnols avoient aſſiégé, leur prit cinq petites Places, leur donna pluſieurs petits combats, & les battit toûjours. Le Duc de Brezé, qui commandoit l'Armée Navale, gagna un combat ſur la Flote Eſpagnole, devant Cartagène, où les Ennemis perdirent beaucoup. La Reine voulant récompenſer les ſervices & le mérite du Vicomte de Turenne & de Gaſſion, les fit Maréchaux de France.

Campagne d'Allemagne. Mort du Maréchal de Guébriant.

Le Maréchal de Guébriant, qui vouloit prendre en Allemagne ſes quartiers d'hiver ſur les Ennemis, s'avançoit en Suabe avec le Comte de Rantzau, Lieutenant-Général. Chemin faiſant il aſſiègea Rotweil, qui ouvroit le paſſage à ſes Troupes vers Tubinghen; mais cette expédition fut ſon dernier exploit. Il y fut tué d'un coup de fauconneau, & mourut en réputation d'un des plus grans Capitaines de ſon tems. Rantzau acheva le ſiège, & la Place ſe rendit deux jours après la mort du Maréchal. Le Duc de Bavière, qui craignoit la marche de l'Armée Françoiſe vers ſon Païs, ne ſe ſentant pas aſſez fort pour s'oppoſer à ſon paſ-

1643. ſage, manda au Duc Charles & au Général Haſfeld de raſſembler leurs Troupes & de le venir joindre. Ils marchèrent enſemble vers le Danube, où les François étoient poſtez aux environs de Dullinghen, & les engagèrent d'en venir aux mains, ſelon l'ordre exprès qu'ils avoient reçu du Duc de Bavière, de hazarder tout pour leur empêcher le paſſage. Ils l'empêchèrent en effet. L'Armée Françoiſe n'étoit pas raſſemblée. Cette diviſion fut cauſe qu'elle ne paſſa point le Danube & qu'elle ne put hiverner en Bavière. Cependant elle ſoûtint l'effort des Ennemis avec beaucoup de vigueur. La Cavalerie demeura preſque toute ſaine & entière ſous la conduite du Géral-Major Roſe. Mais le Comte de Rantzau fut fait priſonnier du Duc Charles en combattant courageuſement; auſſi bien que le Marquis de Montauſier, Maréchal de Camp, & quelques autres perſonnes de marque. Cette disgrace fut ſuivie de la perte de Rotweil, que le Duc Charles de Lorraine reprit ſur les François. La Reine envoïa le Maréchal de Turenne pour empêcher de plus grans progrès. Il paſſa le Rhin à Briſach, s'avança proche de Fribourg, battit quelques Partis des Ennemis, prit leurs Bagages & des Etendarts, & mit les Places en ſûreté.

Campagne de Catalogne.

Les Eſpagnols de leur côté faiſoient le ſiège de Mouçon à douze lieuës de Lerida, & ſe rendirent Maîtres de la Place après une vigoureuſe réſiſtance. Leur Armée, compoſée de plus de ſeize mille hommes, étoit commandée par le Marquis de Tarracuz, le Duc de Toralte, Don Selve, Don Jo-

Joſeph du Guarai, & de Saint Aunois. Ils ne furent pas ſi heureux dans leur entrepriſe ſur le Cap de Quiers. Don Diego Cavallero, qui commandoit au ſiège, fut obligé de ſe retirer avec confuſion. Les Catalans y aquirent beaucoup de gloire, en donnant leurs ſecours aux bleſſez; & en s'expoſant courageuſement pour fournir aux Aſſiégez les munitions de guerre & les armes néceſſaires pour la défenſe de la Place. 1642.

Troubles dans le Roïaume. *Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. II.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient au dehors, il ſe formoit des troubles & des orages au dedans. Il s'éleva une Sédition en Rouergue, contre l'impoſition des Tailles. Mais le Comte de Noailles, qui étoit Gouverneur de la Province, s'enferma dans Ville-Franche avec quelques Troupes, & par ſa fermeté & ſa bonne conduite, il apaiſa la Sédition & punit les Séditieux. La Régence faiſoit des mécontens. La Reine, comme j'ai déja dit, avoit le pouvoir de ſe choiſir tels Miniſtres qu'elle jugeoit à propos, pour lui donner conſeil ſur les affaires & ſur la conduite de l'Etat. Le Cardinal Mazarin, qui avoit ſes Ennemis, ſe crut par là en droit de choiſir auſſi le parti qui lui ſembleroit le meilleur. Sa dignité, ſon devoir, & ſon intérêt même ſembloient l'appeler à Rome. C'eſt-pourquoi il fit tenir ſon équipage toûjours prêt, & demeura ainſi pendant près de quatre mois dans la réſolution aparente de prendre le chemin d'Italie, dès qu'il y verroit les choſes diſpoſées. Il ne vouloit pas prendre de lui-même ſon congé, de peur de donner lieu de croire qu'il fût mécontent. Il craignoit d'ail-

1643. leurs le reproche qu'on lui auroit pu faire d'avoir abandonné au beſoin la cauſe & les intérêts du nouveau Monarque. Il continua donc d'aſſiſter comme auparavant à tous les Conſeils. Il fut même peu après déclaré Chef du Conſeil de Conſcience, comme pour le dédomager en partie de ce qui lui avoit été retranché par l'Arrêt du Parlement. Mais en cela, comme dans tout le reſte, il avoit toûjours pour Compétiteur & pour Rival l'Évêque de Beauvais, Chef du Parti contraire. Il eſt vrai que ce Rival n'avoit ni habileté ni expérience des affaires, & qu'excellent homme d'Egliſe, avec les qualitez qui peuvent faire un bon Evêque, il manquoit abſolument de celles qui font un bon Miniſtre d'Etat. Cependant ceux qui l'appuïoient louoient fort ſes bonnes intentions. Elles étoient bonnes en effet; mais cela ſuffit-il dans une place, où il faut non ſeulement être capable de bien penſer, mais encore d'exécuter & d'agir?

Hiſt. du Cardinal Mazarin par Auberi, Liv. II.

Ce Prélat, qui avoit beaucoup de crédit ſur l'eſprit de la Reine, demanda & obtint la permiſſion d'aller tenir un Sinode dans ſon Diocèſe, dans le tems qu'il devoit être plus attaché auprès de Sa Majeſté, & rendre ſon Miniſtère & ſa fonction plus néceſſaire. Sa ſortie de la Cour ne lui fut pas avantageuſe. On l'interpréta diverſement. Les uns crurent que ce n'avoit été qu'un prétexte, pour ſe faire regretter, croïant, comme Des-Noïers, lorſqu'il demanda auſſi à Louïs XIII. la permiſſion de ſe retirer, que la Reine ne pouvoit ſe paſſer de lui. Les autres, mieux intentionnez

nez, prétendirent que ce Prélat s'étoit retiré de la Cour, parce qu'il jugeoit les fonctions d'un Miniſtre d'Etat incompatibles avec celles d'un Evêque. Mais la vérité eſt qu'il avoit beſoin de repos. Encore apprentif dans un métier très-difficile de ſoi-même, une ſeule dépêche lui coûtoit plus qu'une douzaine au Cardinal, & les premières fonctions d'un emploi auquel il n'étoit pas accoûtumé, l'avoient entièrement épuiſé. Quoi-qu'il en ſoit des motifs de ſa retraite, il eſt certain que dès qu'il ſe fut retiré, il n'eut plus aucune part aux affaires; ce qui fait voir s'il étoit capable de faire grand' peur à Mazarin. Mais ſi celui-ci étoit bien aſſuré de la part de l'Evêque de Beauvais, il avoit tout à craindre de la Faction contraire au Parti du feu Cardinal de Richelieu. Cette Faction groſſiſſoit tous les jours par le rappel de ceux qu'il avoit fait empriſonner ou éloigner trop legèrement. Le Marquis de Chateauneuf, qui avoit été Garde des Sceaux, revint d'Angoulême, où il avoit été priſonnier l'eſpace de dix ans. Le Préſident le Coigneux, qui pour s'être attaché aux intérêts du Duc d'Orléans, avoit été chaſſé, fut rappelé & remis dans la fonction de ſa Charge. Le Duc d'Elbeuf, le Marquis du Bec & le Duc d'Epernon, eurent des Lettres d'Abolition, pour avoir porté les armes contre le Roi, & rentrèrent dans leurs biens; & le Duc d'Epernon dans ſa Charge de Colonel de l'Infanterie & de Gouverneur de Guïenne. C'eſt ainſi que la Reine en rendant odieuſe la Mémoire du Cardinal de Richelieu, travailloit à faire aimer 1643.

1643 le Roi dès le commencement de ſon Règne, autant qu'elle le faiſoit craindre.

Cabales contre le Cardinal Mazarin. *Mémoires de la Minorité de Louis XIV.*

La Ducheſſe de Chevreuſe, que l'on peut appeler la Penelope de ce tems-là, ſoit qu'on la regarde du côté de ſes Amans & de ceux de ſa Fille, ou du côté des partis qu'elle forma pour faire chaſſer le Cardinal Mazarin, crut devoir profiter de cette heureuſe conjoncture. Cette Dame, qui avoit poſſédé toute la faveur & la confiance de la Reine avant ſon exil, revint à la Cour comme une perſonne, dont la préſence devoit décider de la bonne ou de la mauvaiſe fortune de ceux qu'elle y trouveroit établis. Elle croïoit bien que l'Evêque de Beauvais, à qui tout faiſoit ombrage, lui avoit rendu, ainſi qu'à Mr. de Châteauneuf, de très-mauvais offices auprès de la Reine; mais elle ne pouvoit croire que tout cela eût été capable de la détruire dans l'eſprit de ſa Maîtreſſe; ou du moins elle préſumoit tant de ſa dextérité & même de ſes charmes, quoi-que le tems les eût fort effacez, qu'elle ſe promettoit de triompher hautement de tous ſes Ennemis. Elle eut grand ſujet d'être ſurpriſe à ſon arrivée, lorſqu'allant ſaluer la Reine de qui elle attendoit mille careſſes, cette Princeſſe lui dit, que pour ne point donner de ſoupçon aux Alliez de la France, il faloit qu'elle allât faire un tour à la campagne. Ce revers apprend aux Favoris, qu'il y a bien de la différence entre l'amitié perſonnelle des Rois, & leur amitié d'Office; & que ſi leur perſonne ſouffre quelquefois un Compagnon, leur Office de Roi n'en ſouffre jamais.

Antoine Perez dans la 68. & 71. de ſes ſecondes Lettres.

mais. Madame de Chevreuſe avoit été la Compagne de la Reine dans ſa perſécution ; mais cela ne lui donnoit aucun droit de le devoir être dans ſa Régence, où il faloit faire le jaloux perſonage de la Majeſté. Peut-être que ſi la Ducheſſe eût ſuivi le ſage conſeil qu'un de ſes adorateurs lui donnoit, de ne point témoigner qu'elle fût revenuë avec deſſein de gouverner la Reine, qui avoit dans l'Autorité ſouveraine des penſées fort éloignées de celles qu'elle avoit euës dans l'adverſité; elle auroit pu réüſſir à la ruïne du Cardinal. Quoiqu'il en ſoit, ſi du commencement l'Evêque de Beauvais eût voulu s'entendre avec elle, & avec Mr. de Châteauneuf, qui étoit homme d'expérience & propre à ſoûtenir le poids des affaires; il eſt certain qee le Cardinal auroit trouvé mille difficultez à les ruïner tous trois; & que ſi ce vieux Magiſtrat fût entré dans le Miniſtère du conſentement de Mr. de Beauvais, ce bon Prélat y auroit eu beaucoup de part, ou du moins n'auroit pas été fruſtré du Chapeau de Cardinal. Mais comme il ne ſe connoiſſoit point, & qu'il ne trouvoit pas grand eſprit au Cardinal Mazarin, à cauſe qu'il n'entendoit pas les Matières Bénéficiales, il négligea pluſieurs précautions qu'un plus habile homme d'Etat auroit jugées plus néceſſaires. 1643.

Mémoires de la Minorité de Louïs XIV.

Enfin malgré les préventions de la Reine contre les Créatures de Richelieu, les intentions de ce Cardinal furent ſuivies à l'égard de Mazarin ſon Succeſſeur. Soit adreſſe de ſa part, ſoit perſuaſion où l'on étoit de ſon mérite & de ſes bonnes intentions pour les inté-

Il les ſurmonte & eſt fait Premier Miniſtre.

Hiſtoire du Miniſt. de ce Cardinal.

1643. intérêts de la France, il fut fait Premier Miniſtre, moins par la recommandation du feu Roi, que par le beſoin que la Reine avoit de cet habile Italien pour maintenir ſa Régence. Il avoit pris les leçons du Miniſtère à l'école de Richelieu, qui l'avoit formé ſur ſes maximes. Il ſuppléa à l'élévation de cœur & d'eſprit de ce Cardinal, qui lui manquoit, par la diſſimulation du ſien. L'homme du monde le plus caché, mais en même tems le plus fourbe, s'il en faut croire le portrait qu'en font les Hiſtoriens, il étoit impénétrable à ceux même avec qui il s'ouvroit le plus, promettant tout, ne tenant rien, & s'applaudiſſant lui même de ce qu'il n'étoit point eſclave de ſa parole. Il ne faut pas s'étonner ſi, avec ces qualitez, Etranger d'ailleurs & Eccléſiaſtique, il ne fut pas plus aimé que Richelieu, & fut beaucoup plus mépriſé. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que nonobſtant cette haine & ce mépris, il ne fut pas moins abſolu: qu'il amaſſa encore de plus grandes richeſſes; & que ſi ſon Prédéceſſeur gouverna la France glorieuſement ſous un Maître foible, il en laiſſa un jeune ſur le Trône, qui ſut règner par lui-même, ſans avoir beſoin de Premier Miniſtre. Mazarin, auſſi heureux à diſſiper l'orage en cédant, que ſon Prédéceſſeur à l'écarter par une hauteur qui n'épargnoit perſonne, ſut, ſans condamner la Mémoire ni la Politique du deffunt, ne point uſer comme lui de proſcription & de rigueur.

Siri, Wicquefort.

Parallèle des Cardi

C'eſt ainſi que ces deux Miniſtres ont gouverné la même Monarchie par des maximes

VITTORIO EMANUELE III - BIBLIOTECA NAPOLI

rimes toutes différentes : l'un par la ſévérité & par la terreur, l'autre par la douceur & par la tolerance : l'un en donnant à tous les gens de mérite, & l'autre en ne donnant qu'à ceux qu'il redoutoit. Richelieu, comme François, eut plus de courage : & Mazarin, comme Italien & nourri à la Cour de Rome, eut plus de flègme. Richelieu avoit plus d'élévation, & Mazarin plus de fineſſe. Richelieu étoit meilleur ami & plus dangereux ennemi : Mazarin ami froid & ſans reconnoiſſance ; mais ennemi facile à regagner. Richelieu aimoit l'Etat, & Mazarin n'aimoit que ſa Famille. Enfin Richelieu mourut dans la guerre, utile au deſſein qu'il avoit de ruïner la Maiſon d'Autriche, & Mazarin dans la paix, ſon dernier & ſon plus glorieux ouvrage ; plus heureux en cela que ſon Prédéceſſeur, qu'aiant été encore plus haï que lui durant ſon Miniſtère, à cauſe des impôts, il fut incomparablement plus regretté après ſa mort. Des vertus de ces deux Cardinaux on pourroit faire un parfait Miniſtre, en ôtant à Richelieu ſon inflexible ſévérité, & à Mazarin ſon avarice. Celui-ci trouva un tempérament dans ſa nouvelle Adminiſtration, qu'il accompagna même de faveurs & de graces. De quoi n'eſt pas capable un Italien qui a envie de s'inſinuer ? Souple & adroit au poſſible, il n'eſt point de perſonnage qu'il ne joüe. 1643. naux de Richelieu & Mazarin.

Le Duc de Beaufort voïant que la Reine avoit donné ſa confiance au Cardinal Mazarin, s'emporta fort contre elle. Il refuſa tous les avantages qu'elle lui offroit avec profuſion : il fit vanité de donner à Cabale particuliere appelée des *Importans*.

ſe ſervirent très-habilement des grandes a- 1643.
parences que ce dernier ne manquoit pas
de donner en toute occaſion aux moindres
bagatelles. Il tenoit Cabinet mal à propos,
il donnoit des rendez-vous ſans ſujet, les
plus petites choſes mêmes paroiſſoient miſ-
térieuſes.

Enfin il donna tant d'ombrage, qu'il ſe fit arrêter au Louvre par Guitaut, Capitaine des Gardes de la Reine, qui le conduiſit au Château de Vincennes. Les Importans furent chaſſez & diſperſez, & l'on publia par tout le Roïaume qu'ils avoient fait une entrepriſe contre la vie du Cardinal Mazarin. Cependant on n'en a jamais vu ni dépoſition ni indices, quoi-que la plûpart des domeſtiques de la Maiſon de Vendôme aïent été long-tems en priſon. Il y en a qui prétendent que cette entrepriſe n'alloit qu'à intimider le nouveau Miniſtre, & à lui faire hâter ſon voïage d'Italie pour lequel il témoignoit toûjours de l'inclination. Mais la Cour n'y aiant pas voulu conſentir, il propoſa à Leurs Majeſtez de quitter le Louvre & d'aller au *Palais Cardinal* *, pour y être plus en ſûreté contre les inſultes des factieux & des mécontens. Richelieu avoit fait don de ſon Hôtel à la Couronne, à condition, entr'autres, qu'il n'y auroit que le Roi ſeul, ou ſon plus proche Succeſſeur qui y pût demeurer. Etrange ambition d'un Prêtre, qui crut tout autre qu'un Roi indigne d'habiter après lui dans ſa maiſon! Mazarin y

Le Duc de Beaufort qui en étoit le Chef, eſt arrêté.

* *Nommé depuis à plus juſte titre* le Palais Roïal.

1643. fut loger dès les premiers jours d'Octobre de cette année, s'étant fait donner un apartement dans la Cour qui aboutit à la ruë des bons-Enfans, où il y avoit Sentinelle & Corps de Garde, comme aux autres issuës & entrées du Palais.

Effet que produisit cette vigueur de la Cour. *Memoires du Card. de Retz.*

Si l'on fut surpris de la prison du Duc de Beaufort dans une Cour où l'on venoit de les ouvrir à tout le monde, il y a lieu de s'étonner encore davantage que personne n'en aperçût les suites. Ce coup de vigueur, frapé dans un tems où l'autorité étoit si douce qu'elle étoit comme imperceptible, fit un très-grand effet. Il n'y avoit rien de si facile, par toutes les circonstances que nous avons vu, mais il paroissoit grand; & tout ce qui est de cette nature est heureux, parce qu'il a de la dignité, & qu'il n'a rien d'odieux. Ce qui attire assez souvent de la haine sur les actions même les plus nécessaires des Ministres, c'est que, pour les exécuter, ils sont presque toûjours obligez de surmonter des obstacles, dont la victoire ne manque jamais de porter avec elle de l'envie & de la haine. Mais quand il se présente une occasion considérable, dans laquelle il n'y a rien à vaincre, elle donne à leur autorité un éclat pur, innocent, sans mélange, qui ne l'établit pas seulement; mais qui leur fait même tirer dans la suite du mérite de tout ce qu'ils ne font pas, presque également que de tout ce qu'ils font. Quand on vit que le Cardinal avoit arrêté celui, qui cinq ou six semaines auparavant avoit accompagné le Roi à Paris avec un faste inconcevable, l'imagination de tous les hommes fut saisie d'un étonnement respec-

pectueux. On ſe croïoit bien obligé au Miniſtre de ce que toutes les ſemaines il ne faiſoit pas mettre quelcun en priſon, & l'on attribuoit à la douceur de ſon naturel les occaſions qu'il n'avoit pas de mal faire. Il faut avouër, dit l'Auteur de ces Mémoires, qu'il ſecondoit admirablement ſon bonheur. Il donna toutes les aparences néceſſaires pour faire croire qu'on l'avoit forcé à cette réſolution: que les Conſeils de Monſieur & de Mr. le Prince l'avoient emporté dans l'eſprit de la Reine ſur ſon avis. Il parut encore plus modéré, plus civil & plus ouvert. Le lendemain de l'action, l'accès étoit tout à fait libre: les audiences étoient aiſées: l'on dînoit avec lui comme avec un particulier. Il relâcha même beaucoup de la marque des Cardinaux les plus ordinaires. Enfin il fit ſi bien, qu'il ſe trouva ſur la tête de tout le monde, dans le tems que tout le monde croïoit l'avoir à ſes côtez. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que les Princes & les Grans du Roïaume, qui pour leurs intérêts doivent être plus clairvoïans que le vulgaire, furent les plus aveuglez. Monſieur ſe crut au deſſus de l'exemple. Mr. le Prince, attaché à la Cour par ſon intérêt, voulut s'y croire bien. Le Duc d'Enguien étoit d'un âge à s'endormir aiſément à l'ombre des lauriers. Le Duc de Longueville ouvrit les yeux, mais ce ne fut que pour les refermer. Le Duc de Vendôme étoit trop heureux de n'avoir été que chaſſé. Le Duc de Nemours n'étoit qu'un Enfant. Le Duc de Guiſe, revenu tout nouvellement de Bruxelles, étoit gouverné par 1643.

ce que les plus devots avoient oublié ſes Coquetteries *. Le Duc d'Orléans, qui avoit fait mine de diſputer la Régence, ſe contenta d'être Lieutenant-Général de l'Etat. L'union très-parfaite de la Maiſon Roïale fixoit le repos au dedans. La bataille de Rocroi donna autant de ſureté au Roïaume, qu'elle lui aporta de gloire: elle anéantit pour long-tems la vigueur de l'Infanterie d'Eſpagne; & les lauriers qu'y cueillit Mr. le Duc couvrirent le jeune Roi dans ſon berceau. De plus, on voïoit ſur les degrez du Trône, d'où, le redoutable Richelieu avoit foudroïé plûtôt que gouverné les Peuples, un Succeſſeur doux & benin qui ne vouloit rien, qui étoit au deſeſpoir que ſa dignité de Cardinal ne lui permît pas de s'humilier autant qu'il l'auroit ſouhaité devant tout le monde, 1643.

* *Mr. de Chevreuſe, qui avoit été la ſeule & véritable confidente de ſa jeuneſſe, a dit au Cardinal de Retz, que Mr. de Bellegarde, vieux, mais poli, & galant à la mode de la Cour de Henri III. avoit plu à la Reine, mais qu'elle s'en étoit dégoutée, parce qu'en prenant un jour congé d'elle, lorſqu'il alla commander l'Armée à la Rochelle, & lui aiant demandé permiſſion en général d'eſpérer une grace avant ſon départ, il s'étoit réduit à la ſuplier de vouloir bien mettre la main à la garde de ſon épée: qu'elle avoit trouvé cette maniere ſi ſotte, qu'elle n'en avoit jamais pu revenir. Qu'elle avoit agréé la galanterie de Mr. de Moncornet, beaucoup plus qu'elle n'avoit aimé ſa perſonne. Qu'elle avoit eu dès l'entrée de la Régence une grande pente pour le Cardinal Mazarin, avec de certains airs qui tenoient beaucoup de ceux qu'elle avoit avec le Duc de Buckingham, qu'à la vérité le Cardinal vivoit avec elle d'une maniére peu galante & même rude, qui toutefois pouvoit avoir deux faces, de l'humeur dont elle connoiſſoit la Reine. Au reſte le Duc de Buckingham a avoué au Cardinal de Retz, qu'il avoit autrefois aimé trois Reines, & qu'il avoit été obligé de les gourmer toutes trois.* Mémoires du Card. de Retz.

1643. de, qui marchoit dans les ruës avec deux petits Laquais derrière ſon caroſſe, & qui, comme un autre Protée, prenoit toute ſorte de formes pour parvenir à ſes fins. En un mot, telle étoit alors la douceur du Gouvernement, qu'on donnoit tout & qu'on ne refuſoit rien. Il n'y eut pas juſqu'à un impôt ſur les Meſſes, pour lequel on expédia un Brevet. Auſſi un Courtiſan * diſoit il, qu'il n'y avoit plus que quatre petits mots dans la Langue Françoiſe, qui étoient *la Reine eſt ſi bonne*!

Affaires d'Italie, accommodées par le Roi.

Le Comte d'Harcourt reçut auſſi cette année la récompenſe de ſes ſervices, & pour avoir fait proſpérer les armes du Roi tant par mer que par terre, il fut pourvu de la Charge de Grand-Ecuïer de France, poſſédée depuis par le Comte d'Armagnac ſon Fils, lequel a ſu par ſes belles actions ſe conſerver les bonnes graces de ſon Prince, & mériter de lui une conſidération particulière. Michel Particelle d'Emeri, qui étoit Intendant des Finances, en fut fait Surintendant à la place de Claude Bouthilier, & la Charge de Secretaire d'Etat qu'avoit Chavigni, ſon Fils, fut donnée au Comte de Brienne. Il n'étoit pas juſte que les particuliers reçuſſent ſeuls les graces qui ſignalèrent le commencement du nouveau Règne. Les Peuples s'en reſſentirent auſſi. Ils furent déchargez de dix millions de livres de Tailles. Il n'y eut pas juſqu'aux Etrangers qui ne reçuſſent des marques des bontez de Sa Majeſté, & de ſon crédit dans les Cours des Princes ſes Alliez. Grimaldi,

Hiſt. de Loüis le Grand, par Buſſi. Rabutin.

* *Mr. de la Feuillade.*

di, Nonce du Pape, fut nommé Cardinal à la recommandation du Roi, & le Chapeau lui fut aporté à Paris par le Camerier de Sa Sainteté. La Reine emploïa auſſi toute ſorte de moïens pour appaiſer la guerre qui étoit fort allumée entre le Pape Urbain VIII. & le Duc de Parme. La Principauté de Caſtro relevant du S. Siège étoit le ſujet de leur différend. Le Duc de Parme, qui poſſédoit cette Principauté, y vouloit faire de nouvelles Fortifications au préjudice des clauſes & des conditions portées par ſon Inveſtiture. Le Pape l'en vouloit empêcher, & lui ôter cette Principauté par la voïe des armes. Cette guerre fut d'autant plus dangereuſe, que la plûpart des Princes & des Républiques d'Italie s'y intéreſſèrent, & qu'ils firent une Ligue offenſive & défenſive contre le Pape. Le Grand Duc de Toſcane, le Duc de Modène, la Seigneurie de Veniſe, & la République de Luques étoient du côté du Duc de Parme. Pour colorer leur union, ils prétextèrent dans les Manifeſtes qu'ils firent publier, que Sa Sainteté vouloit dépouiller ce Duc de la Principauté de Caſtro, pour en donner la Souveraineté à un des Barberins ſes neveux. La guerre étoit déclarée dès l'année précédente. La Reine voïant qu'elle continuoit toûjours, emploïa ſa médiation pour la terminer. Elle dépêcha Hugues de Lionne, Miniſtre d'Etat, pour négocier la paix avec le Cardinal Bichi, & le Traité fut conclu à Veniſe le 31. Mars de l'année ſuivante, après que le Pape & les Etats liguez eurent envoïé des ôtages à Caſal. Le Duc de Parme rentra dans la poſ- 1643.

1643. poſſeſſion du Duché de Caſtro, dont il fut obligé de faire hommage au S Siège. Le 3. Mai ſuivant, la paix fut auſſi concluë par la médiation du Roi entre Sa Sainteté & la République de Veniſe, le Grand Duc de Toſcane & le Duc de Modène, qui avoient pris part dans la guerre que le Duc de Parme avoit faite au S. Siège. Ce Traité de paix fut rompu quelques années après, à l'occaſion d'un aſſaſſinat commis en la perſonne de l'Evêque de Caſtro, & pour quelques autres conſidérations: ce qui obligea le Pape, pour venger cette injure, de déclarer la guerre au Duc de Parme, qu'il croïoit Auteur de cet aſſaſſinat. Mais en 1649. au mois d'Octobre, il y eut un autre Traité fait entre les Généraux des Troupes Eccléſiaſtiques & le Gouverneur de Caſtro pour le Duc de Parme, & ce Gouverneur s'obligea de remettre la Place & le Fort entre les mains des Généraux de Sa Sainteté.

Négociations de paix à Munſter.

Pour ne rien laiſſer à deſirer à un ſi beau commencement de Règne, la Reine conſentit auſſi à terminer la guerre avec l'Eſpagne par les voïes de douceur. Elle écouta les propoſitions qu'on lui fit, & nomma Claude de Meſmes, Comte d'Avaux, & Abel Servien ſes Plénipotentiaires à Munſter. Mais les troubles ſurvenus entre les Suédois & les Danois furent cauſe que l'Aſſemblée qui s'y tint n'eut alors aucun effet.

Memoires Politiques de Mr. Du Mont.

Les intérêts réciproques de la plûpart des Princes de ce tems-là étoient ſi embrouillez & ſi contradictoires, que les plus éclairez Politiques s'y perdoient. C'étoit un la-

labirinthe ſans iſſuë & un abîme ſans fond. D'ailleurs le bruit des armes étouffoit la voix des Négociateurs, & ſi l'on ſongeoit à faire des Traitez, c'étoit moins dans la vuë de finir la guerre que de la perpetuer. A la fin pourtant le tems & la néceſſité firent leur effet ordinaire, & chacune des Parties ſe trouvant laſſe plûtôt que raſſaſiée de batailles & de ſiéges, prêta l'oreille aux preſſantes offres de médiation que le Roi de Dannemarck faiſoit & réïteroit depuis long-tems. Hambourg fut nommé, non pas pour y traiter la paix, mais ſeulement les Préliminaires, & les Plénipotentiaires de Dannemarck s'y étant rendus en qualité de Médiateurs, ceux de l'Empereur les ſuivirent, auſſi bien que ceux du Roi de France & du Roi de Suède. Sept ans entiers ſe paſſèrent en cette Ville à diſputer ſur les Paſſeports que l'on devroit donner aux Miniſtres de ceux qui compoſeroient l'Aſſemblée, & ſur le lieu où elle ſe tiendroit. On penſa rompre vingt fois à l'occaſion de l'une & de l'autre de ces difficultez, & ce ne fut qu'à l'extrémité qu'on s'accommoda. Voici en ſubſtance les Articles, qui furent enfin arrêtez & convenus. 1643.

Préliminaires dreſſez à Hambourg. *Memoires Politiques de Mr. Du Mont.*

„ Que les Villes de Munſter & d'Oſnabrug en Weſtphalie ſeroient les lieux où „ les Négociations ſe feroient: que les Aſ„ ſemblées qui ſe tiendroient en l'un & „ l'autre lieu ne ſeroient réputées que pour „ une ſeule & même Aſſemblée: en ſorte „ que ce qui ſeroit arrêté par l'une, ſe„ roit auſſi arrêté par l'autre. Que les „ Ambaſſadeurs & Députez de toutes les

„ Par-

1643. „ Parties pourroient ſe rendre en l'un & „ l'autre lieu, & y ſéjourner pendant la „ Négociation des Traitez avec toute ſorte de commodité & de ſureté. Que pour „ cet effet leurs Paſſeports & Sauf-conduits, „ ſeroient expédiez de la part de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne pour les Plénipotentiaires de France, de Suède, de „ la Ducheſſe de Savoïe, comme Tutrice „ du Duc de Savoïe ſon Fils, & pour ceux „ des Provinces-Unies, comme auſſi pour „ les Députez de l'Electeur de Trèves, „ du Prince Charles-Louïs Comte Palatin, & de ſes Frères, des Duc de Brunſwick & de Lunebourg, de la Princeſſe „ Amelie, Veuve du Landgrave de Heſſe, & généralement de tous les autres „ Etats & Ordres de l'Empire, Alliez de „ la France & de la Suède. Que reſpectivement il en ſeroit expédié de ſemblables de la part de la France pour les „ Plénipotentiaires de l'Empereur, du Roi „ d'Eſpagne, de la Couronne de Suède & „ de leurs Alliez, comme pareillement il „ en ſeroit uſé de même par la Couronne „ de Suède à l'égard de tous les Ambaſſadeurs & Députez qui viendroient à cette „ Aſſemblée.

Ces Préliminaires avoient été ſignez à Hambourg le 25. Decembre 1641. par Conrad Lutzauw au nom de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, par le Comte d'Avaux, pour le Roi, & par Jean Salvius pour la Couronne de Suède. Quant au jour où l'on devoit commencer les Conférences de paix, il avoit eté aſſigné au 25. Mars 1642. Mais attendu qu'il ſurvint divers empêchemens

mens qui retardèrent l'arrivée des Députez, l'ouverture de l'Aſſemblée fut remiſe au 10. Juillet de cette année. Cependant le terme étant venu, on ne ſe trouva guère plus en état de commencer ce grand ouvrage que l'année précédente: & même on le vit fort retardé par les nouvelles difficultez qui ſurvinrent entre les François & les Autrichiens, les uns & les autres s'accuſant réciproquement de faire obſtacle à la paix propoſée, & d'empêcher les Députations de l'Empire. Les François ſur tout en chargeoient hautement l'Empereur, & quoiqu'il s'efforçât de ſe juſtifier par ſes écrits, dans leſquels il proteſtoit " n'avoir jamais „ eu deſſein d'interdire aux Etats de l'Em„ pire la liberté d'envoïer à l'Aſſemblée „ pour y traiter de leurs intérêts en géné„ ral & en particulier, & qu'il alléguât „ pour preuves de cela les Déclarations „ qu'il avoit faites aux Electeurs, dès les „ années 1636. & 1641. & tout nouvelle„ ment à la Diète de Franfort; les François ne laiſſoient pas de dire qu'il n'en étoit rien: *Qu'il ne tenoit ce langage que pour gagner du tems, & en un mot que toutes ces bonnes paroles des Impériaux étoient plûtôt une marque de la foibleſſe de l'Empereur, que d'aucune bonne intention qu'il eût pour les Etats de l'Empire.* 1643.

Pour ſurcroît d'embarras, les Armées Impériales ſouffrirent deux grandes déroutes, l'une auprès du Rhin, où Lamboi fut alors entièrement défait, comme je l'ai dit, par le Comte de Guébriant: l'autre dans la Sileſie où François Albert Duc de Saxe-Lawenbourg avoit été battu, d'où s'enſuivit

Difficultez qui retardèrent la paix. *Memoires Politiques de Mr. Du Mont.*

1643. vit la perte d'Olmutz, Capitale de la Moravie. Ce fut auſſi en ce tems-là que les Eſpagnols perdirent la fameuſe bataille de Rocroi, & que la paix ſe fit en Italie par la médiation de la France. Tout cela joint enſemble contribua beaucoup à déterminer l'Empereur à entendre tout de bon à la paix. Pour la France, elle y avoit toûjours paru aſſez portée, & il ne s'en faut pas étonner; car de quelque manière que les choſes puſſent tourner, elle y trouvoit ſes avantages. Mais il n'en étoit pas de même de l'Empereur, qui ne pouvoit ſouffrir qu'avec une extrême peine, que le Roi de France ſe mêlât ſi fort de ſes affaires, & encore moins que les Princes & Etats de l'Empire, unis d'intérêt avec ſes Ennemis, prétendiſſent traiter avec lui dans une Aſſemblée générale, comme de Souverain à Souverain. Il mit toutes choſes en uſage pendant la Diète de Francfort pour éviter d'en venir là, flatant les uns, menaçant les autres, & tâchant ſur toutes choſes de diviſer les Electeurs & les Princes ſur le point délicat des Prérogatives; mais il n'en put jamais venir à bout.

Lettres Circulaires de la France aux Princes de l'Empire.

La Régence de France, d'autre part, qui ne manquoit pas de bons avis ſur tout ce qui ſe paſſoit dans les Diètes, & même à la Cour de l'Empereur, écrivit au Comte d'Avaux, Ambaſſadeur du Roi à Munſter, „ que plus les Autrichiens s'opoſeroient à „ ce que les Princes & Etats de l'Empire „ puſſent envoïer leurs Miniſtres à l'Aſ„ ſemblée, plus il devoit y inſiſter: parce „ qu'il n'étoit pas de ſon intérêt de laiſſer „ anéantir l'Autorité des Princes par celle „ de

„ de l'Empereur. Qu'il étoit à la vérité 1643.
„ le Chef de l'Empire; mais que ce Chef,
„ tout grand qu'il pût être, étoit pourtant
„ dépendant d'un Corps qui étoit encore
„ plus grand: que les mêmes Conſtitutions
„ qui obligeoient les Princes de l'Empire
„ à certains devoirs, l'obligeoient pareille-
„ ment à certains autres, de manière qu'ils
„ étoient ſoûmis les uns & les autres aux
„ mêmes Loix. Que puiſque les Princes de
„ l'Empire avoient de tout tems eu la fa-
„ culté de contracter des Alliances avec les
„ Princes Etrangers, & qu'ils en avoient
„ meme accepté la protection, il étoit hors
„ de doute qu'ils pouvoient intervenir en
„ leur privé nom à l'Aſſemblée, pour en
„ faire une partie eſſentielle, & qu'enfin il
„ faloit remontrer ces choſes aux Etats de
„ l'Empire par des Lettres Circulaires, &
„ les aſſurer, que Sa Majeſté ne conclu-
„ roit rien ſans eux: non point par aucun
„ beſoin qu'elle eût de leur intervention
„ pour faire la paix; mais par un pur motif de
„ gloire & de généroſité, qui le portoit à pro-
„ curer un véritable repos à la Chrêtienté.

Ces Lettres furent envoïées par tout l'Empire aux Catholiques & aux Proteſtans, aux Alliez & aux Ennemis indiſtinctement, & produiſirent tout l'effet qu'on s'en étoit pu propoſer. Les Suédois l'aiant remarqué, en écrivirent de leur côté à quelques Princes & Etats; mais comme ils n'avoient écrit qu'aux ſeuls Proteſtans, parce, diſoient-ils, qu'ils n'avoient d'Alliance qu'avec eux, les Catholiques s'en formaliſèrent, & crurent que ſous couleur de Religion on vouloit diviſer l'Empire. Cela

De quel effet ſuivies. *Memoires Politiques de Mr. De Mont.*

ne

1643. ne ſervit qu'à donner à la France un nouveau crédit parmi les Etats de l'Empire, à quoi l'on peut ajoûter que le mécontentement & le chagrin que l'Empereur fit paroître contre cette dernière Couronne, à cauſe des Lettres Circulaires qu'elle avoit fait écrire, n'y contribuèrent pas peu; la plûpart des Princes jugeant qu'il faloit que les avis qu'on leur avoit fait donner, fuſſent bien importans & bien ſincères, puiſque l'Empereur en paroiſſoit ſi touché. Il eſt clair qu'on n'en pouvoit tirer d'autre conſéquence, & que les Princes ne pouvoient rien faire de plus convenable que de ſuivre les avis qu'on leur faiſoit donner au nom du Roi Très-Chrêtien; mais la plûpart n'oſoient l'entreprendre ſans l'aveu de l'Empereur, & c'étoit la difficulté. Enfin les plus hardis franchirent le pas, & les autres le ſuivirent plûtôt ou plus tard, ſelon les ſujets de ménagement qu'ils pouvoient avoir à l'égard de l'Empereur ou du Roi de France. Les Princes de Brunſwick & de Lunebourg, ceux de Heſſe, l'Archevêque de Magdebourg, bien que Fils de l'Electeur de Saxe, celui de Saltsbourg, les Evêques de Munſter, de Bamberg & de Wirtsbourg, les Villes de Hambourg, de Lubeck, de Brême & de Strasbourg, furent de ce nombre; & les Electeurs, qui pendant longtems avoient fortement inſiſté pour la volonté de l'Empereur, ſuivirent cet exemple. Le Duc de Bavière lui-même, qui juſqu'alors avoit paru être inſéparablement attaché aux intérêts & aux ſentimens de l'Empereur, duquel il tenoit ſa fortune, fut des premiers à y envoïer ſes Miniſtres;

&

& jugeant bien au train que prenoient les choſes, que l'Empereur ſeul ne ſeroit pas ſuffiſant pour le maintenir, il rechercha ſecrètement l'amitié de la France, & ſe la fit moïenner par le Cardinal Grimaldi. 1643.

On s'aſſemble à Munſter & à Oſnabrug. *Mémoires & Négociations de Munſter.*

Cependant comme le tems s'écouloit, & que les autres Princes & Etats aportoient des longueurs extraordinaires dans leurs réſolutions, les Plénipotentiaires de France réſolurent, ſur les plaintes des Mediateurs, des Impériaux & des Eſpagnols, d'envoïer pour la troiſième fois des Lettres circulaires pour convier les Princes qui reſtoient à faire leur Députation, avec avis que l'on entreroit en matière après un délai aſſez court, ſans attendre plus perſonne. Ces troiſièmes Lettres achevèrent enfin ce que les autres avoient commencé, & en peu de tems on vit arriver à Munſter les Miniſtres du Duc de Neubourg, du Duc de Mecklenbourg & du Cercle de Franconie. Les Electeurs de Cologne & de Bavière y avoient auſſi envoïé; l'Evêque d'Oſnabrug y parut depuis pour une partie du Collège Electoral, & les Ambaſſadeurs de Brandebourg pour l'autre; de ſorte que l'Aſſemblée ſe trouva ſuffiſante pour entamer les Négociations.

Difficultez ſurvenuës à l'ouverture des Conférences. *Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.*

Ces difficultez levées, & les Miniſtres ſe trouvant en nombre ſuffiſant pour faire l'ouverture des Conférences générales, les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche en ſuſcitèrent de nouvelles, qui ne ſe terminèrent qu'au bout de quatre mois & plus. " On „ parla d'abord de la forme que cette Aſ„ ſemblée devoit avoir: on demanda au„ quel des deux endroits elle ſe devoit te-

1643. „ nir, ou à Munſter ou à Oſnabrug : ſi les „ Députez de la Diète de Francfort de- „ voient y être admis, comme réprésentant „ le Corps entier de l'Empire, ou ſi on en „ devoit nommer d'autres à leur place : ſi le „ droit de ſuffrage apartiendroit au ſeul „ Collège Electoral, ou bien à tous les trois „ enſemble, ſavoir celui des Electeurs, ce- „ lui des Princes, & celui des Villes, & ſi „ les Députez des Princes qui étoient à „ l'Aſſemblée y pourroient intervenir. On fit enſuite difficulté d'admettre dans l'Aſſemblée les Députez des Princes qui étoient Alliez des Couronnes, & enfin on mit en avant tout ce qui pouvoit, ſelon les apparences, laſſer la patience des Mediateurs, rebuter les Miniſtres, & enfin rompre la Négociation. La vérité eſt que cette affaire étoit de la dernière importance pour l'Empereur, & qu'il lui eût été moins préjudiciable de perdre une Province, que de la voir paſſer. Mais dans le fond il ne pouvoit guère ſe flater qu'elle allât autrement, vu la confuſion qui étoit alors dans l'Empire. Quoi-qu'il en ſoit, il eut le déplaiſir de ne pouvoir l'empêcher, & de ſe voir obligé d'y donner ſon conſentement, ou de s'exclure lui-même de la Négociation, puiſque ſans cela on n'auroit pas pu traiter avec ſes Miniſtres. Il le fit donc enfin, & en conſéquence tous les Députez eurent également droit d'intervenir aux Négociations de la paix, d'écouter les propoſitions des François, & d'en communiquer avec les Miniſtres de l'Empereur. Et afin que toutes choſes ſe fiſſent dans l'ordre, il fut arrêté que les réſolutions des Princes & des Etats de l'Em-

l'Empire ſe prendroient comme dans les Diètes générales, par Collèges ſéparez; ſavoir celui des Electeurs, celui des Princes, & celui des Villes; que l'on y délibéreroit avec une liberté entière de ſuffrage, ſur les réponſes que l'on feroit aux propoſitions, & que l'on y diſcuteroit toutes les conditions de la paix. 1643.

Bons offices de la France aux Princes & Etats de l'Empire.

On ne ſauroit nier que ce ne ſoit à la France & à la Suède que les Princes & Etats de l'Empire dûrent en cette occaſion tous les avantages qui leur furent accordez; car quoi-que les Princes de l'Empire aïent été de tout tems Souverains chez eux, il eſt certain néanmoins que juſqu'alors on n'avoit jamais vu une pareille Aſſemblée, conſidérée en toutes ces circonſtances. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que malgré la conſtance avec laquelle elle perſiſta dans le deſſein de faire établir authentiquement la Souveraineté de ces Princes, elle n'en a pas moins paru arrêtée & réſoluë à leur dénier le droit & le privilège le plus eſſentiel de la Souveraineté, qui eſt celui de l'Ambaſſade. Tout le monde ſait que ce Roïaume n'en veut point recevoir de la part des Princes de l'Empire, & qu'il refuſe toûjours de les reconnoître, même dans les Aſſemblées générales de paix. Refus d'autant plus dur, que la France reçoit bien les Ambaſſadeurs des Ducs de Savoïe, de Toſcane, de Modène, & de Mantouë; & qu'elle conſent même que ces Princes prennent chez eux la main ſur les Ambaſſadeurs.

Le Duc de Lorraine eſt exclus de l'Aſſemblée.

Pendant que ces Préliminaires ſe diſcutoient à Oſnabrug, on étoit occupé à Munſter à en vuider d'autres qui n'étoient guère dif-

1643. différens. L'Empereur ſouhaitoit que les Miniſtres du Duc de Lorraine fuſſent admis à l'Aſſemblée; le Roi d'Eſpagne le vouloit pareillément, & tous les autres Princes, amis ou ennemis, y penchoient auſſi; mais la France qui étoit animée contre le Duc, & qui l'accuſoit d'avoir violé la paix qu'elle avoit faite avec lui, trois jours après l'avoir jurée ſolemnellement entre les mains de l'Evêque de Meaux, étoit réſoluë à tout événément plûtôt que d'y conſentir; & elle eut en effet aſſez de crédit pour le faire exclure de la Négociation. Vingt autres difficultez âpres & épineuſes vinrent à la ſuite de celles-là, & occupèrent les Miniſtres pendant un fort long-tems: tantôt ſur la Primauté entre les Rois, les Républiques & les Electeurs: ſur l'ordre des premières viſites & des reviſites: tantôt ſur les pouvoirs & ſur les honneurs, que certains Ambaſſadeurs prétendoient en leur privé nom. Ce fut un grand embarras que tout cela, & pour en faire un détail exact, il faudroit un gros volume. Ainſi je renvoïe à ceux * qui en ont écrit. Maintenant il eſt à propos de dire un mot en général de l'intérêt des trois principales Puiſſances, qui négocioient cette paix, pour préparer le Lecteur au détail que nous ferons ci-après des Négociations particulières.

Intérêt de l'Empereur dans cette Négociation. *Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.*

Premièrement par raport à l'Empereur, il eſt certain que dans toute cette Négociation il n'avoit point d'autre but que celui d'agrandir ſa Maiſon, & de s'aſſujettir l'Em-

* *En particulier à* Vittorio Siri *Hiſtoriographe de France, qui en a parlé aſſez au long.*

l'Empire. Ce deſſein avoit évidemment paru dans toutes les guerres que ſes Prédéceſſeurs & lui avoient faites, & qui avoient enfin contraint la plûpart des Etats de l'Empire, à y faire venir des Etrangers, ce qui eſt ſans contredit le dernier & le plus dangereux remède dont on puiſſe jamais ſe ſervir. Il ne ſeroit pas difficile de rapporter pluſieurs Lettres, dans leſquelles il appeloit les Princes de l'Empire ſes Sujets. Il ne s'en étoit pas encore tenu là: il les avoit effectivement traitez en Sujets; & de la manière dont il s'y étoit pris, il y avoit lieu de craindre que les Conſtitutions Impériales ne reçuſſent de l'alteration. Son Parti étoit extrêmement fort; car outre ſes Etats Héréditaires, auxquels toute la Bohème ſe trouvoit jointe par la conquête que Ferdinand III. en avoit faite, & depuis peu tout le Duché de Mecklenbourg, avec une partie de la Pomeranie, il avoit encore pour lui tous les Princes Catholiques, nommément le Duc de Bavière, qui lui étoit redevable juſqu'alors de ſa dignité, & qui de plus étoit ſon Beau-Frère. Et quoi-que les Proteſtans fuſſent unis contre lui, leur ligue n'étoit plus ſi générale, depuis que l'Electeur de Saxe s'étoit jetté abſolument dans ſes intérêts avec ſon Gendre le Landgrave de Darmſtat. De cette manière l'Empire ſe trouvoit mi-parti, & l'Empereur ſe pouvoit flater, que pour peu que ſon Parti groſſît par le détachement de quelques-uns des membres de la Confédération, il ſe verroit en état de la diſſiper tout entière, & de chaſſer les Etrangers de l'Empire. Il faut bien remarquer encore 1643.

1643. que le Grand Guſtave Adolphe qui avoit rempli toute l'Allemagne de l'effroi de ſes armes, ne vivoit plus, & que le Trône de Suède étoit alors occupé par une Princeſſe *, pleine d'eſprit à la vérité, généreuſe, & d'un courage au deſſus de ſon ſèxe; mais dans le fond peu redoutable, en comparaiſon du Heros qui l'avoit précédé. Il eſt donc vrai de dire que dans la ſituation où étoient les affaires, l'Empereur malgré ſes dernières pertes, pouvoit ſe promettre toute ſorte de bons ſuccès de la continuation de la guerre, & n'avoit rien à attendre de la paix. Auſſi ne la deſiroit-il point. Une autre raiſon encore contribuoit beaucoup à l'en éloigner: c'étoient les prétenſions exorbitantes de la France, qui, non contente de lui vouloir donner la loi chez lui en quelque façon, cherchoit encore à s'enrichir de ſes dépouilles particulières, en lui enlevant le Landgraviat d'Alſace, qui faiſoit une partie conſidérable de ſes Etats héréditaires. Cependant il voïoit bien que ſi on en venoit à une paix générale, il ne pouvoit ſe diſpenſer de lui en faire la ceſſion. Pour prévenir cette dure néceſſité, il n'y avoit point d'autre moïen que de rompre la ligue formée contre lui. Mais c'étoit une entrepriſe d'autant plus difficile, que la ſûreté publique & celle de la Religion s'y trouvoient également engagées. Néanmoins l'Empereur ne deſeſpéroit pas d'y réüſſir, & dans cette vuë il faiſoit agir les plus grans ſecrets & les plus puiſſans reſſorts de la Politique.

Il

* *Chriſtine, ſa Fille, qui lui avoit ſuccédé en 1633.*

Il n'avoit garde non plus de négliger le Parti des Proteſtans ; & quoi-qu'il n'ignorât point que tout ce qui s'étoit paſſé en Bohême ne leur eût apris à ne ſe pas trop fier à ſes offres, il ne laiſſa pas de hazarder quelques tentatives pour les mettre en défiance de la Suède, & particulièrement de la France. Il leur diſoit : " que la puiſſance de cette dernière Couronne devoit „ leur faire ombrage : qu'elle n'avoit point „ d'autre vuë que de ſe fourrer dans l'Empire, à la faveur des diviſions inteſtines, „ de s'y établir par l'obtention de l'Alſace „ & de la Forteresſe de Briſach, & enfin „ de brouiller ſi bien, qu'elle pût parvenir „ un jour à l'Empire même ; après quoi „ les Proteſtans d'Allemagne éprouveroient „ à leurs dépens ſi la Maiſon de France „ leur étoit plus favorable que celle d'Autriche. 1643.

Il tâche de diviſer la France d'avec la Suède.

D'un autre côté, conſidérant que l'union étroite qui étoit entre les Couronnes de France & de Suède, lui ôtoit toute eſpérance de ſortir de la guerre avec avantage, il tâchoit de ſéparer leurs intérêts, & particulièrement de gagner la Suède. Il lui fit inſinuer adroitement par le Comte de Trautmansdorf, „ que ſi elle vouloit ſe détacher un peu de „ la France, & n'inſiſter pas ſi fortement „ ſur les prétentions déraiſonnables qu'elle „ formoit, il donneroit à la Reine des ſatisfactions plus grandes, qu'elle ne pouvoit eſpérer de les obtenir par le moïen „ de ſon union avec la France. Qu'elle „ n'avoit qu'à prendre ſes meſures là-deſſus, & qu'il lui promettoit de lui accorder ſes prétentions à proportion de ce que

1643. „ le Roi Très-Chrêtien ſe relâcheroit des „ ſiennes : aimant bien mieux, diſoit-il, „ voir la Suède ſe fortifier en Allemagne, „ que la France. " Il n'y avoit rien de mieux imaginé que cet artifice. Les Suédois n'en pouvoient concevoir aucun ſoupçon, parce que la ſatisfaction que le Roi demandoit en Alſace devant être priſe ſur les ſeuls Etats héréditaires, il étoit indubitable que l'Empereur aimeroit mieux relâcher deux Villes de l'Empire, avec tout leur territoire du côté de la Suède, qu'une ſeule en Alſace. D'ailleurs quelque deſſein que l'Empereur eût pu former, on ne pouvoit guère y être trompé : parce qu'on le voïoit venir, & que l'affaire conſiſtoit en fait. Mais le Comte de Trautmansdorf ſe précipita trop, ce qui empêcha que l'Empereur en pût tirer aucun avantage.

Intérêt de l'Eſpagne à la paix. *Mém. Idem.*

Secondement par raport à l'Eſpagne, la guerre que la France avoit avec cette Couronne, étoit une guerre particulière plûtôt que générale, & l'on étoit perſuadé que la paſſion y avoit plus de part que l'intérêt. Il étoit reſté depuis les guerres civiles de France un certain levain d'aigreur & d'animoſité entre les deux Nations, qui ne leur permettoit point du tout de compatir enſemble. Il avoit été ranimé depuis par le ſecours que le Roi avoit donné aux Hollandois, de ſorte qu'il ne faloit pas grand' choſe pour en venir à une rupture. L'enlèvement de l'Electeur de Trèves en avoit fourni un fort plauſible en 1634. & quoi-que la guerre eût continué fort chaudement depuis ce tems-là, les choſes n'étoient point encore diſpoſées à un accommodement. Les François oc-

occupoient la plus grande partie de la Catalogne, qui, comme je l'ai dit, s'étoit jettée après ſa révolte entre leurs bras ; & ils croïoient être en état de ſe prévaloir de cet avantage : non pour garder la Catalogne, car ils jugeoient bien que le Roi d'Eſpagne ne ſeroit pas d'humeur à leur céder une Province ſi conſidérable, & ſi voiſine du cœur de ſes Etats, mais pour ſe faire donner un équivalent. Cette affaire miſe en délibération à Munſter, les Plénipotentiaires du Roi témoignèrent qu'il ne ſeroit pas content, à moins qu'on ne lui cédât le Comté de Rouſſillon avec la Ville de Roſes, tout l'Artois, y compris Aire & Saint Omer, Gravelines, Bourbourg, Thionville, Cambrai & le Cambreſis ; mais que moïennant cela il pourroit reſtituer Landrecies, & quelques autres Places de Flandre & du Comté de Bourgogne. 1643.

La vuë des François en faiſant ces propoſitions étoit d'arondir les Etats de la Couronne, en aquerant ces Places du côté de la Picardie, en même tems qu'ils ſe feroient céder les trois Evêchez en Lorraine, avec Briſach, Philipsbourg, & le Landgraviat d'Alſace. Mais les Eſpagnols étoient bien éloignez de les leur accorder. Ils ne connoiſſoient pas encore leur foibleſſe, ou bien ils ignoroient les forces de la France. Quoiqu'il en ſoit, ils en faiſoient fort peu d'état. Tout leur but étoit de faire la paix avec les Hollandois, comme ils la firent en effet, & ils ſe perſuadoient qu'après cela ils ſeroient aſſez forts pour chaſſer les François de Catalogne, & pour les réduire à la défenſive. Le Comte de Pignerauda étoit de ceux-

1643. là. Prévenu de l'ancienne grandeur de l'Eſpagne, & de ſa puiſſance, il ſe moquoit quand on lui parloit de céder Aire, Saint Omer & Cambrai; & il témoignoit avoir plus d'envie de batailler, que de faire la paix. Mais la ſuite fit voir qu'il s'étoit bien trompé dans ſes eſpérances.

Intérêt de la France à la même Négociation. *Memoires & Negociations de Munſter.*

Troiſièmement enfin pour ce qui eſt de la France; le Roi, auſſi bien que l'Empereur, n'avoit d'autre intérêt en vuë, que celui de l'agrandiſſement de ſa puiſſance. Et à dire ſincèrement les choſes, de quelques raiſons que ces deux Monarques prétextaſſent leur conduite & leurs prétentions, ils ne cherchoient qu'à pêcher, pour ainſi dire, en eau trouble; l'un en s'armant du zèle Catholique, & l'autre en feignant de vouloir maintenir les membres de l'Empire dans leurs libertez & prérogatives. Cela étoit particulièrement viſible à l'égard du Roi Très-Chrêtien. Il vouloit, comme j'ai dit, arondir ſes Etats, en y ajoûtant l'Alſace & en ſe faiſant céder la Comté de Bourgogne. Mais cette ceſſion parut alors d'une trop grande importance à la Cour d'Eſpagne pour la faire, & elle aima mieux ſe réſoudre à la continuation de la guerre. Cependant tout le monde voïoit bien que de quelque manière que la paix ſe pût faire en Allemagne, ce ſeroit toûjours à l'avantage de la France, & que cette Couronne y trouveroit des aquiſitions conſidérables, après quoi elle auroit toute la commodité qu'elle pourroit deſirer pour enlever à l'Eſpagne quantité de bonnes Places, & la contraindre enfin à en céder une partie par la paix pour ravoir l'autre. Toute la difficul-

té consistoit à faire aquiescer l'Empereur aux prétentions du Roi. Elles étoient, comme j'ai dit, exorbitantes, & ce qu'il y avoit encore de pis, elles ne regardoient presque que le Patrimoine de Sa Majesté Impériale. Il vouloit avoir les trois Evêchez suffragans de Trèves, Mets, Toul & Verdun ; le Landgraviat d'Alsace, Brisach avec le Brisgaw, & Philipsbourg : ce qui joint au Duché de Lorraine & à celui de Bar, qu'il possédoit *, faisoit un Païs assez étendu & assez bien muni de Places fortes, pour former tout seul un puissant Etat. 1643.

L'Empereut, qui jugeoit très-bien de quelle importance étoit cette aquisition, & qui en étoit effraïé, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'empêcher, & au défaut de forces avoit recours à la lenteur, espérant peut-être de retablir ses affaires, en imitant ce ** Consul Romain, qui sauva la République à force de temporiser. Mais il étoit presque seul de son parti, & comme les Princes & Etats de l'Empire avoient encore l'esprit rempli de la crainte que leur avoient donné les Conquêtes de l'Empereur, & du motif qui les avoit unis ; ils n'étoient pas fâchez de voir le Roi se fortifier sur le Rhin, afin de se pouvoir assûrer de son secours toutes les fois qu'ils en auroient besoin. Chaque tems a sa Politique. On

* *Le Duc de Lorraine, après son Traité fait à Paris en 1641. s'étoit d'abord ligué avec le Comte de Soissons : ce qui l'avoit fait dépouiller de nouveau de ses Etats.*

** *FABIUS MAXIMUS cinq fois Consul, & puis Dictateur, de qui il est dit* : Unus homo nobis cunctando restituit rem. *D'où il fut appelé* Temporiseur.

1643. ne peut pas douter que les Princes & Etats de l'Empire n'aïent maintenant d'autres vuës; le mal eſt qu'il eſt un peu tard.

Avouons donc que la France avoit alors une occaſion bien favorable pour étendre ſes limites du côté de l'Allemagne: & qu'elle eût été bien mal dirigée ſi elle n'en eût pas profité. Tout concouroit à lui livrer l'Alſace: les deſordres de l'Empire, les jalouſies & les méfiances des Alliez, & la Puiſſance même de l'Empereur. Les ſeuls obſtacles qui s'y pouvoient rencontrer étoient en elle-même; je veux dire les brouilleries du Roïaume, le bas âge du Roi, & l'humeur de la Reine. Nous verrons dans la ſuite comment chacun fit valoir ſes prétentions, & les intrigues qui furent emploïées pour les faire réüſſir.

Interêts des Proteſtans d'Allemagne. *Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.*

Pour dire auſſi un mot des intérêts des Proteſtans d'Allemagne, je ne remonterai pas juſqu'aux premiers troubles arrivez ſur ce ſujet; je le prendrai ſeulement au tems de la fameuſe Ligue appelée *l'Union Evangelique* *. Les Princes qui y entrèrent furent Frederic Electeur Palatin, N. Duc de Wirtemberg, Maurice Landgrave de Heſſe, Erneſt Marquis d'Anſpach, Frederic Marquis de Bade-Dourlach, Chriſtian Prince d'Anhalt, & pluſieurs autres encore, avec la plûpart des Villes Impériales, tous enſemble aiant déclaré l'Electeur Palatin pour Chef. Là-deſſus les Princes Catholiques s'émûrent, & craignant les ſuites de cette union, ils lui en oppoſèrent une autre qui fut appelée la *Ligue Catholique*, dans la-

* *Elle ſe fit en l'année* 1609.

aquelle entrèrent les trois Electeurs Ecclé- 1643.
iaſtiques, l'Archevêque de Saltsbourg, les Evêques de Bamberg, de Wirtsbourg & d'Aiſchſtat, les Archiducs, & le Duc de Bavière qui en fut nommé le Chef.

Un des plus preſſans motifs qui avoient porté l'un & l'autre Parti à ſe précautionner de la ſorte, étoit l'intérêt que directement ou indirectement chacun pouvoit prendre dans la Succeſſion de Clèves & de Juliers, ouverte dès le mois de Mars de la même année. L'Empereur voïant qu'il ne pouvoit point s'emparer de ce beau-Païs, comme il en avoit le deſſein, en avoit donné, de ſa propre autôrité, en pleine Diète, l'Inveſtiture au Duc de Saxe, moins contraire à ſes intérêts, ſans aucun égard au Concordat qui avoit été fait, par l'entremiſe du Landgrave de Heſſe, entre le Palatin de Neubourg & l'Electeur de Brandebourg qui étoient les principaux intéreſſez. Il y avoit de plus envoïé l'Archiduc Leopold, Evêque de Strasbourg, en qualité de Commiſſaire Impérial, pour règler définitivement l'affaire; ce qui donna lieu aux Princes Proteſtans d'Allemagne, d'appeler à leur ſecours les Rois d'Angleterre, de France & les Provinces-Unies, pour s'opoſer à cette uſurpation.

Dans le même tems les Proteſtans de Bohème, que l'on preſſoit furieuſement ſur le chapitre de la Conſcience, avoient porté leurs plaintes aux Princes de l'*Union Evangelique*, qui étoient aſſemblez à Hall en Suabe, pour l'affaire de Juliers, & qui leur promirent protection. Mais comme la perſécution n'en continuoit pas moins, & que

1643. le ſecours ne venoit pas aſſez vîte, les Bohèmiens avoient eu recours à Mathias, Frère de l'Empereur, avec tant de ſuccès, qu'après une courte guerre l'Empereur fut obligé de ſe démettre de ſa Couronne de Bohème en ſa faveur, par Acte ſigné de ſa main le 22. Mai 1611. Ce même Mathias devint enſuite Empereur, mais à peine fut-il aſſis ſur le Trône, qu'il fit connoître que les tems & les dignitez changent les cœurs & la Politique. Il ne traita guère mieux les Proteſtans de Bohème que ſes Prédéceſſeurs avoient fait; & l'Archiduc Ferdinand ſon Couſin, en faveur duquel il ſe démit de cette Couronne, en uſa encore plus rigoureuſement avec eux; de ſorte que ne pouvant plus ſuporter l'opreſſion, ils s'étoient réveillez & avoient élu pour leur Roi Frederic, Electeur Palatin. Il n'y a perſonne qui ne ſache quel fut le ſuccès de cette entrepriſe: l'Electeur fut non ſeulement battu & chaſſé de Bohème, mais auſſi dépouillé de ſa première dignité & de tous ſes Etats, à la réſerve de la ſeule Ville de Frankendal, que l'Archiducheſſe Iſabelle, Régente des Païs-Bas, voulut bien lui faire conſerver, dans la vuë d'un acheminement à la paix.

La puiſſance de l'Empereur commençoit dès-lors à ſe rendre redoutable, & il n'y avoit perſonne qui s'en aperçût davantage que les Proteſtans. Ils étoient opreſſez en tous lieux, & l'on n'avoit nul égard aux plaintes qu'ils faiſoient contre leurs opreſſeurs. Cela les avoit forcez de prendre les armes à diverſes fois en Hongrie, en Suabe, & dans la Haute Autriche, mais toûjours ſans ſuccès.

L'Em-

'Empereur néanmoins continuoit ſes 1643.
onquêtes, & marchoit à grans pas au pou-
oir abſolu, tant ſur les Catholiques-Ro-
ains, que ſur les Proteſtans. Il avoit
onquis l'Archevêché de Brême & toutes
s Villes du Holſtein par le Miniſtère du
omte de Tilli, & tout le Duché de Meck-
nbourg par celui du Général Walſtein;
enfin il avoit réduit le Roi de Danne-
arck à ſouhaiter la paix.

C'étoit là-deſſus que Guſtave Adolphe
oi de Suède avoit commencé cette fa-
euſe guerre, dans laquelle il perdit la vie.
dire vrai, il étoit tems qu'ils s'en mêlat,
ıtrement tout le Parti Proteſtant s'en al-
it être perdu, & avec lui la liberté de
Empire; car on ſavoit aſſez que le zèle
: la Religion Catholique n'étoit que le
étexte, & non pas le motif qui faiſoit a-
r l'Empereur. Il avoit commencé, com-
e nous avons vu, par la perſécution des
oteſtans dans les Provinces qui dépen-
ient immédiatement de lui, & il préten-
it continuer & l'étendre ſur toutes les
tres. Pour cela il avoit d'abord fait pu-
ier dans les Païs héréditaires, un ordre
tous les Miniſtres & Prédicateurs Pro-
ſtans, de ſe faire inſtruire, ou bien de ſor-
des terres de ſon obéïſſance. Il avoit
claré enſuite nettement à tous les Prin-
s & Etats Proteſtans, que ſon intention
oit qu'ils euſſent à reſtituer les biens d'E-
iſe qu'ils occupoient; & en effet il leur
oit déja ôté l'Evêché d'Halberſtadt, va-
nt par le décès du Duc Chriſtian de
unſwick, & l'Abbaïe d'Hirſchfeld qui
quoit auſſi par la mort d'un des Princes

de

1643. de Heſſe, & enfin celui de Magdebourg vacant par la deſtitution du Marquis Chriſtian Guillaume de Brandebourg. Mais il ne s'en étoit pas tenu là ; & tandis qu'on traitoit à Lubec de la paix avec le Roi de Dannemarck, il avoit établi des Commiſſaires par tout pour faire exécuter ſon Edit à la dernière rigueur, à la faveur & par le moïen d'une nombreuſe Armée qui étoit commandée par Walſtein. On ne ſauroit exprimer les deſordres que cette Armée commettoit journellement ſur les terres des Catholiques, comme ſur celles des Proteſtans ; mais quelques plaintes qu'en fiſſent les uns & les autres à l'Empereur & à la Diète, ils n'en purent tirer aucune raiſon.

Voilà quel étoit l'état des choſes quand le Roi de Suède vint * débarquer avec ſon Armée au Port de Ruden à la vuë de l'Ile d'Uſdom. Il n'eut pas plûtôt mis pié à terre qu'il ſe jetta à genoux, priant Dieu de vouloir benir ſon expédition & dit enſuite : *Que l'on ne gagnoit pas moins les victoires par les prières que par les armes ; & qu'on n'avoit de bonheur dans la guerre qu'autant qu'on y avoit de piété.* Paroles qui, pour le dire en paſſant, ne conviennent guère au caractère, ni aux profanations que les Catholiques d'Allemagne attribuent communément à ce Roi.

Dès la première Campagne il ſe ſignala, par ſes conquêtes & par ſa bonne conduite. Il s'aſſura d'abord de la Pomeranie, par un Traité d'Alliance avec le Duc & les Etats du Païs. Il s'empara enſuite de Roſ-

* *Ce fut l'année* 1630.

ɔſtock, Capitale du Mecklenbourg, pour 1643.
rendre à celui qui en avoit été dépoſſedé.
prit par force Garts, Greyfentagen, où
y avoit des Garniſons Impériales qui in-
ımmodoient extrèmement Stetin. Il fit
ſſi alliance avec le Landgrave de Heſſe,
recevant ſous ſa protection, auſſi bien
e le Prince Chriſtian Guillaume Marquis
Brandebourg, & enfin il termina cette
ɔrieuſe année par la réduction de la Ville
du Port de Coſſert.

Il commença la ſuivante par un Traité
lliance avec le Roi de France, qui fut
nclu à Berwal, dans le Marquiſat de
ındebourg, le 26. de Janvier, au même
ns que les Proteſtans de *l'Union Evange-*
ue étoient aſſemblez à Leipſic, où mal-
ſ les défenſes de l'Empereur ils renouvel-
ent leur alliance.

Cette année-là le Général de Tilli prit
ur l'Empereur Newbrandebourg, où il y
ɔit une forte Garniſon Suédoiſe, Mag-
ɔourg avec une carnage horrible, Hall,
ɛrsbourg & Leipſic; mais toutes ces con-
ɛtes furent peu de choſe au prix de cel-
de Guſtave, qui d'abord emporta de vi-
force Francfort ſur l'Oder, acheva de
ıblir le Duc de Mecklenbourg, gagna
Tilli la célèbre bataille de Leipſic *,
ſe rendit Maître d'Erford, de Koensho-
ı & de Wirtzbourg, puis de Hoechſdt,
Maïence, d'Openheim, de Wallof, &
quelques autres Places, ſans parler de
x nouveaux avantages qu'il avoit rem-
tez en raze campagne ſur les Impériaux.

L'E-

* *Donnée le 28. Août.*

1643. L'Electeur de Saxe de ſon côté avoit pris Leipſic *, & ſoûmis la Ville de Prague**, d'où s'étoit enſuivie la réduction de tout le Roïaume, pendant que de l'autre le Général Banier Suédois reprenoit Magdebourg.

A peine l'année 1632. étoit-elle venuë que le Roi de Suède reçut nouvelle de la priſe de Wiſmar, ſur la Mer Baltique, par les ſiens. Il négocia preſqu'au même tems dans Maïence avec les Ambaſſadeurs du Roi Très-Chrêtien un Traité qui confirmoit l'alliance de l'année précédente, & qui étoit encore plus important, en ce que pluſieurs Princes & Etats de l'Empire y entrèrent; ce qui étourdit tellement les Miniſtres de l'Empereur, qu'ils commencèrent à craindre pour les Etats Héréditaires. L'Electeur de Trèves lui-même aiant remarqué la fraïeur des Impériaux, & éprouvant qu'ils n'étoient point en état de garantir ſon Païs des armes Suédoiſes, ſe mit ſous la protection du Roi Très-Chrêtien. Les Miniſtres de l'Empereur en conçurent un dépit extraordinaire, & réſolurent de s'en venger ſur l'Etat & ſur la perſonne même de l'Electeur; mais il falut prendre patience pour-lors, & ſonger uniquement à s'opoſer aux progrès du Roi de Suède. Il venoit tout de nouveau de battre le Général Tilli: Donawert ſur le Danube avoit été abandonné par les Troupes de l'Empereur au ſeul bruit de ſon nom; & il y avoit tout lieu de craindre qu'il ne pouſſât encore ſes conquêtes plus avant. En effet, on eut peu après la nou-

* *Le 22. d'Octobre.*
** *Le 11. Novembre.*

ouvelle qu'il avoit pris Munich, Place 1643.
'autant plus conſidérable, qu'elle étoit mu-
ie de cent quarante groſſes pièces de ca-
on.

Le Duc de Bavière, à qui apartenoit Mu-
ich, voïant ſa Capitale perduë & ſon Païs
u pillage, fit des efforts extraordinaires pour
en garantir. Il força la Ville de Ratisbon-
e de ſe rendre à lui, & marchant vers le
laut-Palatinat, il s'en rendit en partie le
laître. Le Général Walſtein de ſon cô-
, n'agiſſoit pas avec moins de vigueur,
reprit Egre, Prague & tout le Roïaume
e Bohème, après quoi il joignit ſes forces
celles du Duc de Bavière. Ces deux Gé-
éraux ſe trouvant alors ſupérieurs en for-
s au Roi de Suède, ils le contraignirent
quitter la Bavière, & de ſe retirer ſous
canon de Nuremberg.

Ce fut dans ce poſte que la fortune
ommença a lui montrer que ſes faveurs
ont rien d'aſſuré, & que l'on n'y doit
ire aucun fond pour l'avenir. Il y fit
s pertes conſidérables par diverſes eſcar-
ouches, & peu s'en falut qu'il n'y fût en-
èrement affamé. Beaucoup de gens mê-
e croïent que s'il ne le fut pas, il n'en
it remercier que Walſtein, qui avoit des
iſons particulières pour ne pas terminer
tôt la guerre. Quoi-qu'il en ſoit, il ne
t point réduit à cette extrêmité-là, & au
ut de quelques jours il eut la campa-
e libre. Le premier & le ſeul uſage qu'il
de cette liberté, ce fut de courir au ſe-
urs du Duc de Saxe ſon Allié, qui ſe
ouvoit preſſé par les Impériaux; mais ce
néreux Prince ne ſavoit pas qu'il couroit

à

1643. à ſa mort; il fut tué malheureuſement ſur le point de donner bataille, en allant reconnoître un poſte, ſans autre compagnie que celle de deux ſous-Ecuïers. On a raconté diverſement cette mort, mais la plus ſûre opinion eſt qu'il donna dans un parti de Cuiraſſiers qui le chargèrent ſans le connoître.

Cette diſgrace toucha ſenſiblement le Duc de Saxe-Weymar & les autres Chefs des Suédois. Cependant elle ne les déconcerta point, & n'aporta aucun changement aux ordres du Roi leur Maître. Ils les ſuivirent ponctuellement avec tant de courage & de ſuccès, que les Impériaux furent entièrement defaits; ce qui a fait dire à quelques-uns, *Que le Roi de Suède avoit gagné la bataille tout mort qu'il étoit.* Wallſtein après le combat, aiant réparé l'échec qu'il y avoit reçu, repaſſa en Bohème; & l'Electeur de Saxe, pour profiter de ſon avantage, reprit Leipſic, après quoi diverſes expéditions ſe firent de part & d'autre.

Cependant les Princes voiſins d'Allemagne agiſſoient comme on fait dans une embraſement, où chacun court ſelon ſes intérêts. La France fit entrer ſes Troupes dans l'Empire pour apuïer les progrès de ſes Alliez contre la Maiſon d'Autriche; & la Suède, bien loin de ſe relâcher, y en envoïa de nouvelles ſous le Gouvernement de la Reine Chriſtine. Cette Princeſſe, quoique fort jeune, n'oublioit rien pour maintenir la gloire de ſes armes; & ce fut dans cette vuë que le Chancelier de Suède en ſon nom conclut * à Heilbron avec le Roi Très-

* *Le 9. d'Avril 1633.*

Très-Chrêtien & quelques autres Princes & 1643.
tats de l'Empire un renouvellement de Li-
ue.

Chacun s'en promettoit une heureuſe fin, l'on peut dire que ce n'étoit pas ſans de ortes apparences ; mais la victoire s'étant éclarée pour la Maiſon d'Autriche à la ba- aille de Nordlingen, qui fut donnée au ois d'Août 1634. & dans laquelle les Sué- ois perdirent dix-huit mille hommes, dix ille chevaux, quatre-vingt pièces de ca- on, quatre mille chariots, & trois cens rapeaux, les choſes prirent une face tou- nouvelle. La fraïeur, qui auparavant mbloit avoir été releguée dans le Conſeil . Vienne, paſſa tout d'un coup dans le rti des Alliez ; & en moins de rien on t les plus échauffez & les plus violens rtiſans de la Ligue tous diſpoſez à ſe ſa- mmoder avec l'Empereur. L'exemple l'Electeur Palatin, celui du Duc de lecklenbourg & celui du Prince Chriſtian uillaume de Brandebourg ſe préſentèrent leurs yeux, & dans la crainte de ſe voir poſez aux rigueurs d'une ſemblable dis- ace, la plûpart (entre leſquels il faut comp- l'Electeur de Brandebourg, celui de xe, Guillaume Duc de Saxe-Weymar, George Duc de Lunebourg) écoutèrent ec plaiſir les propoſitions qui leur furent tes de la part des Miniſtres de Vienne, firent leur paix à Prague le 10. Mai 1635. Ce coup imprévu, quoi-que terrible, ne point capable d'ébranler le courage de la ine Chriſtine ; il l'obligea ſeulement à ndre des meſures pour en prévenir les fâ- euſes ſuites, en concluant, comme elle fit,

1643. fit, une trève pour vingt ans avec la Pologne. Par ce moïen elle ſe vit en état de pouvoir ſe ſervir avec avantage en Allemagne de quantité de Troupes qu'elle avoit en Pruſſe ; de ſorte que la guerre n'en continua pas avec moins de véhémence.

Les années 1636. & 1637. ſe paſſèrent à l'ordinaire en combats & en ſièges. Banier, Général des Suédois, & l'un des plus renommez Capitaines de ce tems-là, battit les Impériaux à diverſes fois, particulièrement à Viſloé, où il leur tua ſept mille hommes. Le Duc Bernard de Saxe-Weymar harcela auſſi terriblement le Général Gallas, & peu s'en falut qu'il ne le fît périr de miſère avec toute ſon Armée. Tout cela ne décida rien ; les affaires étoient encore au même état, lorſque l'Empereur Ferdinand II. mourut, laiſſant pour Succeſſeur à l'Empire ſon Fils Ferdinand III. qui avoit été couronné Roi des Romains quelques mois auparavant.

Depuis l'an 1637. juſques en 1641. les Alliez firent encore quelques progrès, dont les plus conſidérables furent la priſe de Rheinfelde & de Briſach, deux Places des plus importantes de ce tems-là : Rheinfelde fut pris par le Duc de Saxe-Weymar & par le Général Mortaigne, qui commandoient enſemble les Troupes de France & du Landgrave de Heſſe ; mais Briſach, comme je l'ai dit ci-devant, fut réduit par le Duc de Weymar ſeul, Mortaigne aiant été tué au ſiège de Rheinfelde, auſſi bien que le Duc de Rohan qui y étoit venu joindre le Duc de Weymar avec un renfort de Troupes.

En-

Enfin les Princes & Etats d'Allemagne commençant à reconnoître que la continuation de cette guerre, ne pourroit que leur être fatale, aviſèrent dans une Diète, qui fut tenuë à Ratisbonne, aux moïens de la finir avec ſûreté. L'Empereur, qui n'étoit pas dans ces ſentimens, & qui, à parler franchement, ne craignoit rien plus qu'une paix générale, s'y tranſporta d'abord dans le deſſein de rompre le projet formé; mais il ne put y réüſſir. Bien loin de-là, il eut le chagrin de voir prendre en ſa préſence des réſolutions auſſi contraires à ſes intentions, qu'elles étoient conformes au deſir commun. On y convint: que les *Electeurs, chacun en particulier, ou leur Collège en général, écriroient au Roi de France, à la Reine Chriſtine & aux Senateurs du Roiaume de Suède, pour les convier de vouloir entendre à la paix: que dans le Traité que l'on en feroit, il ſeroit accordé une Amniſtie générale de tout ce qui avoit été fait & entrepris de part & d'autre depuis le commencement de toutes les guerres: que les griefs touchant la Religion, qui avoient été la principale cauſe de ces deſordres, ſeroient règlez à l'amiable par les Commiſſaires nommez de chaque côté: que le Traité, fait à Paſſaw l'an 1555. avec ceux de la Confeſſion d'Ausbourg, ſeroit religieuſement obſervé; & enfin que la cauſe Palatine qui avoit été exceptée de l'Amniſtie générale par l'Empereur, ſeroit règlée par un Traité particulier & ſéparé, qui ſeroit enſuite inſeré dans les Actes publics de l'Empire.* 1643.

Tel étoit l'état des affaires publiques, lorſqu'on commença la Négociation de Mun- Conférences de Munſter ſans fruit.

1643. Munſter. Les différens entre les Cours de France & d'Eſpagne auroient pu y être bien-tôt terminez, ſans les obſtacles continuels qu'y forma Fabio Chigi, Nonce du Pape Innocent X. qui y faiſoit l'office de Mediateur de la part de Sa Sainteté. Ce Cardinal paroiſſoit ſans ceſſe apliqué à combattre toutes les propoſitions des François, & à faire valoir toutes les démarches de la Cour d'Eſpagne. Il accuſoit la France de vouloir perpetuer la guerre, dès qu'elle ne ſe contentoit pas des offres que lui faiſoient les Eſpagnols; & il s'attachoit à décrier en tout la conduite & les intentions du Cardinal Mazarin contre lequel il étoit prévenu depuis long-tems. Celui-ci vivement piqué contre le Nonce, ne l'épargna point dans ſes diſcours; & leur aigreur réciproque, qui éclata encore dans la ſuite plus fortement, fut une des raiſons qui rendirent les Conférences de Munſter inutiles.

Continuation de la guerre.

La Reine Anne d'Autriche voïant donc que cette Négociation avoit été infructueuſe, ſongea à mettre les armes du Roi en état de vaincre ſes Ennemis. Elle manda au Comte d'Avaux & à Mr. Servien, de renouveller le Traité d'Alliance avec les Etats Généraux des Provinces-Unies; & en attendant la Campagne, cette Princeſſe, qui ne trouvoit rien de plus grand que d'inſpirer au Roi de faire du bien, & ſur tout à ſes bons Serviteurs, fit Ducs & Pairs le Comte de Gramont Gouverneur de Navarre & de Bearn; le Comte de Treſmes, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur du Maine; le Marquis de Liancourt premier Gentilhomme de la Chambre, & le Com-

Comte de Brion, Premier Ecuïer de Monſieur. 1643.

Les victoires remportées l'année précédente ſur les Eſpagnols, avoient beaucoup affoibli leurs forces, & diminué leurs Finances; & les guerres que ces Peuples étoient obligez de ſoûtenir contre les Catalans & les Portugais, leur ôtoient toute eſpérance de pouvoir réüſſir en Flandre. Cela obligea le Conſeil d'Eſpagne de faire publier l'aliénation & vente du Domaine de Sa Majeſté Catholique dans les Païs-Bas, afin de ſubvenir aux frais de la guerre. Monſieur le Duc d'Orléans, Lieutenant-Général de la Régence, devoit commander l'Armée en Flandre. Il la partagea en trois Corps: l'un ſous le commandement du Maréchal de la Meilleraïe, avec ordre d'entrer en ce Païs-là du côté d'Amiens. Un autre ſous les ordres du Comte de Rantzau, Lieutenant-Général, devoit entrer par Abbeville; & Monſieur à la tête du troiſième, entra par Péronne & par Bapaume, où le Maréchal de Gaſſion le joignit avec un Camp volant. Le deſſein de Monſieur étant d'aſſiéger Gravelines, il ordonna qu'on ſe ſaiſît des Forts de Baïette, de la Capelle, & de S. Falquin, qui facilitoient l'approche de la Place, & qui lui donnoient communication avec Saint Omer. Les Ennemis ſe mirent en Campagne, pour empêcher la priſe de ces Forts; mais Gaſſion s'étant emparé des paſſages, les tint tellement en reſpect, qu'ils n'oſèrent paſſer outre. Ceux de Gravelines voïant que ces Forts étoient attaquez, n'attendirent pas qu'ils fuſſent pris pour lâcher les écluſes, ce qui cauſa beau-

Siège de Gravelines.

1643. coup d'incommodité à l'Armée Françoiſe qui s'avançoit, & ſur tout au canon. Car quoi-que le Duc d'Orléans eût trouvé le ſecret de faire écouler l'eau, la terre néanmoins étoit tellement détrempée, que les hommes & les chevaux ne s'en pouvoient tirer. Il falut beaucoup de patience pour ſurmonter cette difficulté, après laquelle il en ſurvint tant d'autres, que les Ennemis crurent que le Duc d'Orléans ſeroit obligé de lever le ſiège; car non ſeulement ils firent entrer du ſecours dans la Place, mais même ils incommodèrent tellement ſon Armée, qu'elle eut peine à tirer des vivres. Comme c'eût été un grand affront à ce Prince que de ſe retirer ainſi honteuſement, il fit venir Gaſſion pour lui ouvrir les paſſages, & cependant il fit un ſi grand effort qu'il emporta les dehors malgré toute la réſiſtance que firent les Aſſiègez. Gravelines eſt ſituée près de la mer. Les Eſpagnols connoiſſant l'importance de cette Place, avoient eu ſoin d'ajoûter à ſa ſituation naturelle, qui la rend d'un très-difficile accès, beaucoup d'Ouvrages qui en faiſoient une des plus fortes Villes des Païs-Bas, & la Garniſon étoit de trois mille cinq cens hommes de leurs meilleures Troupes. Dès que les Lignes de Circonvallation furent achevées, Monſieur fit attaquer le Fort Philippe dont il étoit abſolument néceſſaire de s'emparer; & au bout de quatre jours, les Ennemis, qui ne pouvoient plus le défendre, ſe retirèrent dans la Ville. On ouvrit la tranchée la nuit du 16. au 17. de Juin. Les Aſſiègez firent une très-longue & très-vigoureuſe défenſe. Les Contreſcarpes, &

deux

deux demi-Lunes furent disputées opiniâtrément; mais enfin les François les emportèrent, & après deux assauts fort sanglans, ils se logèrent sur les deux Bastions du Corps de la Place. Le Gouverneur, affoibli par tant de pertes, & voïant que Don Francisco de Mello, & Piccolomini, Généraux de l'Armée d'Espagne, loin de faire quelque mouvement pour le secourir, se tenoient renfermez dans leurs retranchemens entre Bourbourg & Bergues, accepta la Capitulation qui lui fut offerte, & se rendit le 28. de Juillet. 1643.

Avantages qui suivirent la prise de cette Place.

La Conquête de Gravelines étoit fort importante; aussi le Duc d'Orléans la fit-il bien valoir au nouveau Ministre, qui, aiant pour maxime qu'il ne faut rien refuser aux Grans, lui accorda tout ce qu'il voulut. Cette Ville est de l'ancien Domaine de la Couronne, & sa prise ouvroit le Païs ennemi. Le Maréchal de Gassion, au sortir de là, s'empara de l'Abbaïe de Houatte, & se saisit du Château de Hanèse, pour être Maître de la Rivière d'Aa. Les Hollandois avec leur Armée Navale, commandée par l'Amiral Tromp, s'emparèrent pour les François du Fort du Sas de Gand. Entre les Forts qui empêchoient le plus l'entrée de la Flandre, les plus considérables étoient ceux d'Hennuïen & de Rebé, qui incommodoient fort l'Armée Françoise. Le Comte de Manicamp fut commandé pour les forcer, ce qu'il fit avec beaucoup de valeur. Le Maréchal de Gassion passa le reste de la Campagne, à prendre des Forts & des Châteaux, qui avançoient toûjours l'Armée dans le Païs ennemi, battit plusieurs par-

1643. partis des Troupes d'Eſpagne, & ſe ſignala par tout.

Victoires en Allemagne, par le Duc d'Enguien, le Maréchal de Guiche, & le Maréchal de Turenne. Bataille de Fribourg.

Pendant que les armes des François proſperoient en Flandre ſous les ordres du Duc d'Orléans, elles avoient un pareil ſuccès en Allemagne ſous la conduite du Duc d'Enguien. Ce Prince fit marcher ſes Troupes le plus diligemment qu'il put pour ſecourir Fribourg aſſiégé par les Bavarois. Toute ſa diligence & ſes ſoins n'empêchèrent pas que cette place ne fût réduite avant qu'il arrivât. Mais s'il n'avoit plus d'eſpérance de lui donner du ſecours, il ſe promettoit de joindre les Ennemis & d'en venir aux mains avec eux. Son deſſein n'étoit pas de reprendre Fribourg. Le nombre de ſes Troupes n'étoit pas ſuffiſant pour exécuter une ſi grande entrepriſe. Comme il ne penſoit qu'à combattre les Ennemis, il fit paſſer le Rhin à ſon Armée par Briſach, & il la groſſit des Troupes du Maréchal de Turenne. Le Duc d'Enguien avec le Maréchal de Guiche, devoit attaquer de front le Camp Ennemi, & Turenne devoit l'attaquer par derrière. Les principaux poſtes de ce Camp étoient ſur deux éminences, dont la plus proche de l'Armée Françoiſe commandoit l'autre. L'attaque dura trois jours, & ce fut ſeulement à la troiſième journée, qu'après un combat fort chaud (dans lequel il y eut du côté des François un grand nombre de braves Officiers tuez, & pluſieurs bleſſez, & un plus grand nombre encore du côté des Impériaux) la victoire fut aquiſe au Duc d'Enguien; ſi toutefois on peut donner ce nom à ce qui fut *une ſuite de pluſieurs combats très-ſanglans, plû-*

plûtôt qu'une bataille ordinaire. Car, comme dit le Procurateur * Nani, *le récit qu'on en publia ſembloit plûtôt l'inſcription d'un Cimetiere que la marque d'un triomphe.* Quoiqu'il en ſoit, on dit que le Duc d'Enguien, pour animer davantage les Soldats à forcer les retranchemens des Ennemis, y jetta ſon Bâton de Général, montrant par cette action que pour empêcher qu'il ne tombât en leur puiſſance, il faloit ſe rendre Maître de la Place où il l'avoit jetté. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il deſcendit de cheval, ſe mit à la tête du Régiment de Çonti, & que marchant aux Ennemis l'épée à la main, il excita chacun par ſon exemple à répondre à ſa valeur. 1643.

Mr. de la Chapelle, Rélation de la campagne de Fribourg.

Cette défaite, ou plûtôt cette retraite des Impériaux à la bataille de Fribourg, donna une grande facilité aux Troupes du Roi de faire des progrès conſidérables. Le Marquis d'Aumont ſomma la Ville de Germersheim de ſe rendre, ce qu'elle fit, n'aiant point de Garniſon ſuffiſante pour ſoûtenir un ſiège. Les Députez de cette Place, accompagnez du Clergé & des Magiſtrats, allèrent au devant du Marquis d'Aumont, pour l'aſſurer de leur ſoûmiſſion à l'obéïſſance du Roi. De là ce Capitaine tourna ſes armes contre Spire, qui n'oſant pas non plus réſiſter aux forces du jeune Monarque, ſe mit ſous ſa protection. Le Marquis d'Aumont aſſiègea enſuite la Vil-

Priſe de Germersheim, Spire, Landau, & Bacara.

* *S'attribuì all' Anghien la Vittoria, ancorche il racconto che ne fù publicato, portando più di ſei mila ò morti, ò feriti, più raſſembraſſe* Inſcrittione di Cimeterio, che titolo di trionfo. *Hiſt. della Rep. Veneta, Part. II. Lib. I.*

1643. le de Landau, devant laquelle il fut bleſſé à la hanche d'un coup de fuſil, dont il mourut. Ce fâcheux accident n'empêcha pas cette Place d'être priſe. Le Maréchal de Turenne en acheva le ſiège, & ſe rendit Maître enſuite du Château de Magdebourg & de la Ville de Bacara. La défaite de Rantzau à Tutlinghen balança un peu ces avantages. La perte des François ſe fit d'autant plus ſentir, qu'il n'en coûta rien aux Ennemis, ceux-ci les aiant plûtôt pris que vaincus.

Priſe de Philipsbourg, & de Worms. *Hiſt. du Prince de Condé. Liv. I. Aubéri, Hiſt. du Cardinal Mazarin.*

Cependant le Duc d'Enguien, qui vouloit couronner cette Campagne par quelqu'action d'éclat, propoſa le ſiège de Philipsbourg, Place très-forte & très-conſidérable par ſon aſſiette. C'étoit là une entrepriſe bien glorieuſe à la France, mais auſſi très-difficile à exécuter. Cette Place avoit coûté autrefois ſix ou ſept mois de ſiège aux Suédois. J'ai dû dire plus haut que leur Armée avoit preſque abandonné l'Allemagne ſans en donner avis aux François, & qu'ils entrèrent dans le Païs d'Holſtein, où ils ſe firent un nouvel ennemi en la perſonne du Roi de Dannemarck, comme je l'ai raconté. Qui eût cru que les François, occupez en tant d'autres endroits, euſſent pu ſeuls, avec le Landgrave de Heſſe, ſoûtenir le faix de la guerre en Allemagne? Ils le ſoûtinrent pourtant, & non ſeulement ils empêchèrent que l'Armée des Bavarois & des Impériaux n'eût point d'autre ſuite conſidérable, mais ils firent eux-mêmes diverſes Conquêtes. L'Armée du Duc d'Enguien avoit été fort diminuée par les combats précédens, & elle étoit dépourvuë d'ar-

d'argent & de proviſions. Malgré toutes ces difficultez, le ſiège de Philipsbourg fut réſolu, & le Prince s'avança vers cette Place. La Circonvallation, commencée le 24. Août par le Vicomte de Turenne, aiant été achevée avec diligence, la tranchée fut ouverte le 28. & la Place ſe rendit le 7. Septembre. On trouva dans cette Place ſoixante & dix pièces de canon en batterie, preſque tous de fonte verte. Le Duc d'Enguien y fit entrer une bonne Garniſon, & ne voulut point s'en éloigner, qu'il ne l'eût remiſe en défenſe. La priſe de Philipsbourg donna une grande réputation aux armes des François. Le Maréchal de Turenne marcha enſuite droit à Worms, dans le deſſein de l'aſſiéger. Aiant eu avis dans ſa route, que le Général Beck envoïoit quelques Troupes pour ſecourir cette Place, il les attaqua & les battit. Leur défaite étonna tellement le Gouverneur de Worms, qu'il ne voulut pas attendre qu'on y mît le ſiège; & il ſe rendit, à condition ſeulement qu'il auroit la liberté de ſe retirer avec ſûreté dans quelque lieu de la domination de l'Empire. 1643.

Siège & priſe de Maïence.

La Ville de Worms étant ainſi réduite à l'obéïſſance du Roi, le Maréchal de Turenne donna ordre au Général-Major Roze d'inveſtir Maïence: dequoi le Général Merci aiant été averti, il envoïa le Colonel Wolff avec ſix cens Dragons & quatre cens Maîtres pour ſecourir cette Ville. Il fit même témoigner aux Habitans qu'on leur enverroit tout le ſecours poſſible pour les défendre. Mais ces offres furent refuſées. Les Aſſiégez témoignèrent qu'il faloit

1643. loit d'autres armes que des paroles pour s'oppoſer à l'Armée de France, & que les victoires continuelles du Duc d'Enguien, leur faiſoient craindre qu'ils ne puſſent réſiſter à leur rapidité. Cette réponſe ſurprit fort le Colonel Wolff. Il ſe retira; & le Chapitre de Maïence, à qui toute l'autorité apartient en l'abſence de l'Electeur, députa vers le Duc d'Enguien, pour l'informer de la réſolution où l'on étoit de remettre la Ville entre ſes mains, à condition que ce Prince ſigneroit le Traité, & qu'il ſe tranſporteroit ſur les lieux, pour recevoir leur ſerment de fidélité. Ces propoſitions acceptées, & le Traité ſigné, le Duc d'Enguien en fit donner avis à Sa Majeſté, & fit enſuite ſon entrée dans Maïence, où il fut reçu avec toute la magnificence poſſible. Tant de victoires remportées en ſi peu de tems par le Duc d'Enguien ſur le Rhin, font dire avec raiſon à un Hiſtorien, que jamais ce Fleuve ne fut ſi rapide, que la valeur de ce jeune Heros. En effet il regagna au Roi en une ſeule Campagne tout ce qui avoit apartenu autrefois à ſes Ancêtres ſur les bords de cette Rivière.

Hiſt. du Prince de Condé. Liv. I.

Ambaſſade du Grand Seigneur au Roi.

L'heureux ſuccès des armes du Roi ſe répandit au loin dans les Païs Etrangers. Le Grand Seigneur lui envoïa alors une Ambaſſade, & dans le compliment qu'il lui fit faire, il l'appela *l'Empereur de France, Poſſeſſeur de pluſieurs Roïaumes, l'Arbitre univerſel, & le premier des Princes de la Troupe du Meſſie.* Titres pompeux! que les Courtiſans ne manquèrent pas de relever, pour remplir dès-lors l'eſprit ſuſceptible du jeu-

Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin.

jeune Roi, de ces idées de grandeur qu'il a portées ſi loin dans la ſuite. Il eſt bon d'accoûtumer les Princes à quelque choſe de grand, mais c'eſt en leur faiſant comprendre que la véritable grandeur conſiſte à s'y élever par eux-mêmes : que la gloire de leurs Généraux ne rejaillit ſur eux qu'autant qu'ils la ſoûtiennent par leurs actions perſonnelles; & que c'eſt peu d'être Grand par les travaux d'autrui, ſi l'on ne travaille à le devenir par les ſiens propres. Sa Majeſté, comme on voit, a commencé de bonne heure à ſe faire reſpecter & à ſe faire craindre. Il eſt vrai qu'elle avoit en elle quelque choſe qui donnoit d'heureuſes eſpérances pour la ſuite. Tout dépend de ces premières années, où les Rois, comme les autres, ſemblables à de jeunes plantes, peuvent prendre tous les plis qu'on leur veut donner. C'eſt donc à ceux qui les approchent à prendre garde à ce qu'ils leur inſpirent. Et c'eſt eux ſeuls auſſi qu'on doit rendre reſponſables des événemens. 1643.

Troubles d'Angleterre. *Hiſt. d'Angleterre, par Mr. de Larrei.*

Charles I. Roi d'Angleterre, Partiſan zelé de l'Epiſcopat, avoit introduit dans la Religion Anglicane divers changemens qui furent mal reçus du Parlement & du Peuple. Les Lettres Patentes qu'il avoit fait publier dans les principales Villes d'Ecoſſe, pour l'obſervation de la *Nouvelle Liturgie*, portoient en ſubſtance " que le „ Roi vouloit que toutes ſes ſujets, tant „ Laïques qu'Eccléſiaſtiques, ſe conformaſ„ ſent au Culte uniforme qu'elle établiſ„ ſoit, & qu'ils le reçuſſent avec ſoûmiſ„ ſion ". Mais le Parlement & le Peuple qui regardoient ces nouveautez comme des at-

1643. attentats qui mettoient en danger & la Religion & leur liberté, n'avoient garde de recevoir un Formulaire de Service Divin, qui aboliſſoit, à ce qu'ils croïoient, toute la Réformation. Celui qu'ils en regardoient comme l'Auteur *, leur étoit d'autant plus ſuſpect de vouloir rétablir la Religion Romaine, que ſa correſpondance avec le Cardinal Barberin ſuffiſoit ſeule pour le faire croire d'intelligence avec la Cour de Rome. Ainſi les Ecoſſois étoient bien éloignez de recevoir avec reſpect un Formulaire de ſa façon, dans lequel d'ailleurs ils croïoient voir toutes les Cérémonies de l'Egliſe Romaine. Les Communes ne ceſſèrent de faire des Proteſtations pour maintenir leur Foi dans ſa pureté, ſans y vouloir admettre aucune altération, ſelon le Statut du Parlement tenu ſous le Règne d'Elizabeth.

Vittorio Siri. Wicquefort.

Telle fut l'occaſion des troubles qui agitèrent l'Angleterre, & le prétexte des grans remuëmens qui y arrivèrent dans la ſuite. La Reine Mère trouva beau, pour la gloire du Roi ſon Fils, d'eſſaïer de procurer la paix à ſes Voiſins; & pour cela Sa Majeſté envoïa à Londres le Comte d'Harcourt, Ambaſſadeur Extraordinaire. Mais les eſprits étant trop aigris de part & d'autre, ſa médiation demeura ſans fruit. La rebellion augmentoit de jour en jour dans ce Roïaume. Les Hollandois, ſes anciens Alliez, y envoïèrent auſſi des Ambaſſadeurs pour

Le Roi y envoïe un Ambaſſadeur pour les apaiſer.

* *Guillaume Laud Archevêque de Canterberi, grand ennemi des Presbiteriens, qui ſe flattoit de devenir le Chef de l'Egliſe Anglicane, & même, dit le P. d'Orléans, des Egliſes Proteſtantes des trois Roïaumes.*

pour tâcher de l'apaiſer. Mais cette Ambaſſade n'eût pas plus d'effet, que celle du Comte d'Harcourt. Le Commerce de la Mer Océane étoit interrompu. Les Vaiſſeaux du Roi Charles & ceux du Parlement commettoient des brigandages ſur tous les Vaiſſeaux étrangers qu'ils rencontroient. Les Marchands François n'en étoient pas plus exemts que les Marchands Hollandois; ce qui obligea le Roi de France d'envoïer le Sieur de Sabran vers Sa Majeſté Britannique, afin de rémédier à ce deſordre, & de rétablir le Commerce. Ce Prince, pour témoigner qu'il ne tenoit point à lui que le Roi ſon voiſin n'eût ſatisfaction, députa vers Sa Majeſté Mylord Goring, pour l'en aſſûrer, & pour renouveller les alliances. Mais l'autorité Roïale ſe trouvoit tellement affoiblie en Angleterre, que toute la puiſſance étoit entre les mains du Parlement. Cette diviſion cauſa bien des deſordres. Il n'y en a point de plus funeſtes que ceux qui ſont excitez par des motifs de Religion. 1643.

La France triomphante au dehors, avoit auſſi ſes diviſions au dedans. Quelques ſoins que prît le nouveau Miniſtre de ménager le Parlement de Paris, il ne put empêcher qu'il ne s'y élevât des troubles, accidens preſque inſéparables des Minoritez. Cette Cour demandoit le païement d'un quartier des gages de ſes Officiers qui étoit retardé. La Reine auroit bien voulu donner ce contentement à une Compagnie qu'elle avoit intérêt de ſe conſerver. Mais l'état préſent des Finances ne lui permettoit pas de faire ce qu'elle vouloit. Elle ſe contenta d'accor-

Diviſions entre les Chambres du Parlement de Paris. *Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin, Liv. II.*

1643. der à ces Meſſieurs le Franc-Salé & les autres privilèges dont jouïſſoient les Secretaires du Roi. Cette nouveauté parut ſuſpecte à quelques-uns, qui prétendirent que les membres du Parlement ne pouvant être Juges dans leur propre cauſe, ne pouvoient auſſi vérifier une Déclaration faite en leur faveur. Cette diſpute n'étoit rien en comparaiſon d'une autre qui s'éleva entre les Chambres même de cette Cour Souveraine. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi Meſſieurs des Enquêtes avoient droit de venir à la Grand' Chambre, ſans y être appelez, & d'opiner en toute ſorte d'affaires. Ils alléguoient pour tout titre leurs proviſions. Ils ſoûtenoient qu'étant vrais Officiers, ils devoient jouïr de tous les privilèges qui y ſont attachez, & aſſiſter par conſéquent à toutes les Aſſemblées, dans leſquelles les Préſidens des Enquêtes prétendoient avoir le pas devant les Conſeillers de la Grand' Chambre. „ On répondoit que cela ſe devoit reſtrain-
„ dre aux ſeules Aſſemblées qui ſe tenoient
„ ou pour la réception des nouveaux Pour-
„ vus, ou pour la diſcipline intérieure de la
„ Compagnie. Que la Grand' Chambre ré-
„ préſentoit elle ſeule tout le Parlement,
„ dont elle prenoit le nom. Qu'il en avoit
„ été à peu près ainſi dans ſon origine.
„ Qu'il n'y avoit autrefois que la Convo-
„ cation des Barons ou des Pairs qui fût
„ qualifiée Parlement. Qu'étant devenu
„ ſédentaire, il s'étoit à la vérité établi
„ une Chambre des Enquêtes, mais tout-
„ à-fait diſtincte & ſéparée de celle du
„ Parlement. Qu'encore aujourd'hui il n'y
„ avoit que la Grand' Chambre, qui pût
„ con-

„ connoître du Domaine & des droits de 1643.
„ la Couronne, &c ". En attendant que la queſtion ſe pût décider, il fut arrêté par proviſion que les Préſidens des Enquêtes n'auroient le pas & la préſeance que ſur les Conſeillers qui auroient été de leur Chambre, & qui auroient rapporté devant eux. De ſorte que ce tempérament même conſerva aux Conſeillers de la Grand' Chambre leur poſſeſſion & leur droit.

Autres conteſtations au ſujet d'un Magiſtrat de la Religion Réformée. *Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. II.*

Cette querelle fut à peine aſſoupie, qu'il lui en ſuccéda une autre beaucoup plus importante. Mr. Magdelaine, Doïen de la ſeconde Chambre des Enquêtes, qui étoit de la Religion Réformée, étant venu en rang de monter en la Grand' Chambre, le Sous-Doïen ſoûtint que l'incapacité de celui-là, à qui ſa Religion étoit un obſtacle, ne devoit nuire qu'à lui ſeul & non pas aux autres. Il prétendit auſſi être devenu Doïen, comme ſi ſon Prédéceſſeur eût été Catholique-Romain, & qu'il fût monté effectivement. Cependant le Conſeil du Roi eût bien voulu qu'on ne remuât point la queſtion, & deſiroit ſur tout de favoriſer Mr. Magdelaine, & en ſa perſonne tous ceux de la Religion Réformée. Et en effet il le favoriſa par un Arrêt, que deux Huiſſiers du Conſeil ſignifièrent à la Chambre. Ce procédé n'aigrit pas moins qu'il ſurprit le Parlement. Le Premier Préſident, en fit le rapport à toutes les Chambres aſſemblées. Il dit " que la Reine l'aiant man-
„ dé pour l'informer de la vérité du fait,
„ il lui avoit expoſé que deux Huiſſiers du
„ Conſeil, contre tout ordre, étoient en-
„ trez dans la ſeconde Chambre des En-

1643. „ quêtes, y avoient fait lecture d'un Arrêt
„ du Conſeil concernant les Conſeillers
„ de la Cour, qui faiſoient profeſſion de la
„ Religion Réformée,& avoient laiſſé l'Ar-
„ rêt ſur le Bureau d'un des Préſidens. Que
„ par là il étoit aiſé à la Reine de compren-
„ dre l'importance de l'affaire, & de recon-
„ noître que c'étoit une injure ſans exem-
„ ple, faite au Roi & à la Juſtice Souve-
„ raine. Que la Reine touchée de ce ré-
„ cit, lui donna parole que le Parlement
„ ſeroit ſatisfait, & qu'il en pouvoit aſſu-
„ rer la Compagnie. Qu'enfin Mr. le
„ Chancelier qui fut préſent à tout, des-
„ avouoit les Huiſſiers, en ce qu'ils étoient
„ entrez dans la Chambre. Sur quoi les
„ Gens du Roi mandez & ouïs, l'on arrê-
„ ta que quelques Préſidens & quelques
„ Conſeillers iroient trouver la Reine, la
„ remercieroient de ſes bonnes intentions
„ & de ſa bienveillance, & la ſupplieroient
„ d'agréer que la Cour fît juſtice de l'in-
„ jure faite au Roi & à ſon Parlement, &
„ de lui en laiſſer entièrement la connoiſ-
„ ſance. Il fut en même tems ordonné
„ que les deux Huiſſiers du Conſeil ſeroient
„ amenez priſonniers à la Conciergerie du
„ Palais, qu'en cas qu'ils ne puſſent être
„ pris, ils ſeroient ajournez à trois briefs
„ jours, & que cependant ils demeureroient
„ interdits de l'exercice de leurs charges,
„ & leurs biens ſaiſis & mis ſous la main
„ du Roi.

Quel parti la Cour prit dans cette affaire.

La Reine aprenant cela, fut fort mécontente, de ce qu'au préjudice de la parole qu'elle avoit donnée, que le Parlement ſeroit ſatisfait, il n'avoit pas laiſſé de prendre con-

connoiſſance de l'affaire. Elle le témoigna le lendemain au Premier Préſident, à qui elle dit " que c'étoit ſe défier de l'affection „ qu'elle avoit fait paroître en tant de rencontres pour la Compagnie, & qu'il faloit trouver moïen d'adoucir ſon chagrin „ & de la contenter. Monſieur le Duc „ d'Orléans ajoûta, qu'on devoit être aſſuré que la Reine feroit ſatisfaire le Parlement, & qu'il y contribueroit lui-même „ de ſa part. Que la Cour avoit un intérêt particulier de faire valoir l'autôrité de „ la Reine, qui ſeroit infailliblement mépriſée, à moins que l'on ne prît cette „ confiance ". En effet, c'étoit un Arrêt „ du Conſeil d'Etat qu'on avoit ſignifié. Si ceux qui étoient chargez de l'exécution avoient failli, il ſemble qu'il faloit s'adreſſer au Roi & à la Reine pour en porter plainte à Leurs Majeſtez, & leur demander la réparation de l'excès & de l'injure. Le Premier Préſident repliqua, qu'il n'y avoit „ pas lieu d'imputer ce qui s'étoit paſſé, à „ la défiance que l'on eût de la parole de „ la Reine, qu'on ne doutoit point qui ne „ fût toûjours gardée religieuſement. Que „ Sa Majeſté aiant témoigné qu'elle deſavouoit l'action, la Compagnie avoit regardé le commandement qui avoit été „ donné aux Huiſſiers, & qui étoit ſcellé, „ comme une entrepriſe & un attentat. Que „ dans cette vuë, elle n'avoit pu ſe diſpenſer d'uſer de quelque ſévérité, pour empêcher à l'avenir de pareils deſordres; & „ qu'enfin la Cour avoit pris cette réſolution, pour ſatisfaire à ſon devoir ". La Reine reprit la parole, & répéta " qu'on „ de- 1643.

1643. „ voit ſe fier à l'aſſurance qu'elle avoit „ donnée : qu'on n'en pouvoit pas douter „ ſans l'offenſer; & que les choſes demeu- „ rant dans cet état & dans cette irréſolu- „ tion, ce lui ſeroit toûjours un ſujet de „ mécontentement & de chagrin.

Elle favoriſe le Magiſtrat de la Religion Reformée.

Le Premier Préſident aiant fait ſon rapport, & les Gens du Roi le leur; la choſe miſe en délibération, il fut ordonné qu'on députeroit encore à la Reine un nombre de Préſidens & de Conſeillers, pour aſſûrer Sa Majeſté de la diſpoſition où étoit la Cour de ſurſeoir l'exécution du Décret contre les deux Huiſſiers juſqu'à la réception de ſes ordres. Le jour ſuivant Mr. le Chancelier fit ſavoir à la Compagnie, que les volontez de la Reine étoient: „ que Sa „ Majeſté n'entendoit point qu'il fût pré- „ ſentement rien changé en ce qui regar- „ doit le rang, la ſéance & l'exercice de „ Mr. Magdelaine, Conſeiller, de la Re- „ ligion Réformée; que l'Arrêt rendu en „ ſon Conſeil, ſe devoit regarder comme „ un ordre proviſionnel, qui conſervoit „ plûtôt qu'il ne bleſſoit le droit des parties, „ ne contenant d'ailleurs que ce qui étoit „ déja établi par les Lettres de Cachet de „ 1641. Que ces Lettres aiant été enre- „ gîtrées dès-lors, & depuis exécutées, la „ Reine deſiroit pour des raiſons publiques „ & importantes, qu'il n'y fût point touché „ dans la conjoncture préſente. Mr. le Chan- „ celier ajoûta de plus, que la Reine avoit „ interdit les deux Huiſſiers du Conſeil de „ l'exercice de leurs Charges, & que l'in- „ terdiction leur avoit été prononcée par „ lui-même. Qu'elle avoit auſſi réſolu de

„ ren-

„ renvoïer les mêmes Huiſſiers à la ſecon- 1643.
„ de Chambre des Enquêtes, pour y faire
„ leurs excuſes, & réparer l'injure & la
„ faute au lieu même où ils l'avoient com-
„ miſe. Mais qu'avant cette dernière ſa-
„ tisfaction, elle deſiroit que la feuille du
„ Regître, où étoit inſéré le Décret de pri-
„ ſe de Corps, lui fût aportée.

Quelle pouvoit être ſa vuë en cela.

Je n'examine point ſi la Reine fut mécontente ou non de la délibération de la Cour de Parlement, qui avoit cru ſe devoir faire juſtice à elle-même, contre la parole qu'elle lui avoit donnée; ou ſi S. M. colora ſon chagrin du prétexte de l'injure faite à l'autorité du Roi ſéant en ſon Conſeil, & à la ſienne propre en qualité de Régente, de laquelle étoit émané cet Arrêt, que peut-être elle n'avouoit pas dans le cœur, non plus que la Commiſſion exécutée en conſéquence. Du moins paroît-il par ce qui ſe paſſa en cette occaſion, que *l'on rendoit juſtice alors aux perſonnes de la Religion Réformée*, puiſqu'il fut arrêté "que
„ le Doïen & les quatre Conſeillers qui
„ profeſſoient la même Religion, demeu-
„ reroient dans les Chambres où ils étoient
„ diſtribuez, & y conſerveroient tous les
„ droits & tous les émolumens attachez à
„ leurs Charges, ſelon ce qui ſe pratiquoit
„ dans toutes les Chambres mi-parties".
Soit qu'on voulût en cela les favoriſer, ſoit, comme il y a plus d'apparence, que la Politique ne permît pas d'en uſer autrement dans un tems de Minorité, où il ne convenoit point d'inquiéter perſonne pour la Religion, on fit du moins alors ce que l'équité demande que l'on faſſe en tout tems,

&

1643. & perſonne n'eut ſujet de ſe plaindre. Qu'importe après tout par quel motif on ſoit équitable, pourvu qu'on le ſoit en effet; & qu'importe auſſi de quel prétexte on colore l'injuſtice & la violence, quand une fois on ſe porte à les commettre?

1644. Une troiſième affaire, cauſée par une différend ſurvenu l'année ſuivante dans l'Univerſité de Paris, partagea encore les Chambres du Parlement, & le Conſeil de Régence. Je n'en parlerois point ici, ſans le rapport qu'elle a avec l'affaire de la Conſtitution *Unigenitus*, qui vient de faire tant de bruit dans le monde. Il s'agiſſoit alors, comme à préſent, d'un Livre contenant, à ce qu'on prétendoit, une doctrine ſuſpecte. Antoine Arnaud, Docteur de Sorbonne, en étoit l'Auteur. Il traitoit *de la fréquente Communion*, & avoit été fait pour combattre l'Ecrit d'un Jéſuite, qui vouloit perſuader à un homme de qualité & d'une grande dévotion, de communier régulièrement tous les huit jours, ſans ſuivre avec tant de rigueur les règles de la Pénitence. L'Univerſité prit le parti du Docteur, & la Reine celui des Jéſuites, qui eurent par là le deſſus. Le Sieur Arnaud eut ordre d'aller à Rome pour rendre raiſon de ſes opinions & de ſa doctrine. Cet ordre ſurprit & allarma bien des gens. On le regarda comme une nouveauté, & un attentat aux privilèges de l'Egliſe Gallicane. Ceux qui défendoient le parti de la Cour, ſoûtenoient " que cet or-
„ dre ne bleſſoit point les Libertez du Roïau-
„ me, & ne donnoit point d'atteinte à ſes
„ Conſtitutions. Qu'il n'étoit pas extraordi-
„ naire que ceux dont la doctrine étoit ſuſ-

pecte

Autre différend ſurvenu à l'occaſion du Livre *de la Fréquente Communion. Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. II.*

„ pecte fuſſent citez à Rome. Que ce n'é- 1644.
„ toit pas les envoïer hors de l'Etat, mais
„ ſeulement aller à la ſource, & conſulter
„ la Metropole des Metropoles. Que c'é-
„ toit un uſage obſervé de tout tems en
„ France. Que la même choſe s'étoit pra-
„ tiquée ſous le Règne de Philippe le Long
„ à l'égard d'un Docteur de Paris *, cité
„ devant le Pape ** à Avignon, pour a-
„ voir ſoûtenu *que les Confeſſions faites aux*
„ *Religieux Mendians étoient nulles, &*
„ *qu'elles devoient ſe reitérer au propre Cu-*
„ *ré.* Ceux au contraire qui prenoient le
parti du Docteur, ſoûtenoient que l'ancien
uſage avoit changé. " Que par le *Concor-*
„ *dat* fait à Boulogne entre Leon X. &
„ François I., il étoit porté en termes for-
„ mels, que le Pape étoit tenu de commet-
„ tre des Juges ſur les lieux, ſans qu'il
„ pût citer ni traduire les Parties au delà
„ des Monts ". On répondoit à cela deux
choſes: " l'une que le Roi conſentoit à la
„ citation du Sieur Arnaud à Rome, &
„ qu'ainſi Sa Majeſté renonçoit tacitement
„ pour cette fois aux privilèges de ſon
„ Roïaume. L'autre que par ce même
„ *Concordat*, le Pape s'étoit réſervé la con-
„ noiſſance des Cauſes Majeures, parmi
„ leſquelles on avoit toûjours compris les
„ queſtions & les difficultez touchant la
„ Foi ". Les Défenſeurs du Livre *de la*
fréquente Communion ſoûtenoient " qu'il ne
„ contenoit qu'une très-pure & très-ſaine
„ doctrine, qui ne tendoit, ſelon les maxi-
mes

* *Jean de Poliac.*
** *Jean XXII.*

1644. „ mes & les paroles de S. Paul *, qu'à „ faire connoître avec quelles diſpoſitions „ l'on devoit s'approcher du plus auguſte „ de nos Sacremens. Que cet Ouvrage aiant „ été aprouvé par quantité d'Archevê- „ ques & d'Evêques, & un grand nombre „ de Docteurs, on ne pouvoit examiner „ ni cenſurer ſa doctrine, ſans bleſſer l'au- „ tôrité & les ſentimens de l'Egliſe Galli- „ cane.

N'eſt-ce pas préciſément la même choſe que ce qui eſt arrivé à l'égard des *Réflexions ſur le Nouveau Teſtament* du *P. Queſnel* dont nous parlerons en ſon lieu ? Ce Livre aprouvé par l'Evêque de Châlons, depuis Archevêque de Paris & Cardinal, & par un grand nombre d'autres Evêques & Docteurs, pouvoit-il être condamné dans la ſuite, ſans que ſa condamnation emportât celle d'un célèbre Prélat de France, & donnât atteinte aux Libertez & Privilèges de ce Roïaume? Quoi-qu'il en ſoit, le Parlement n'a fait en cette dernière occaſion, ainſi que dans l'autre, que maintenir les Immunitez de l'Egliſe de France, & la dignité de ſes Evêques contre les prétenſions de la Cour de Rome.

Le Parlement contraire à la Cour dans cette affaire. *Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. II.*

Voïons comme la choſe ſe paſſa pour-lors. Le 16. de Mars les Députez des Enquêtes entrèrent à la Grand' Chambre du Parlement, & demandèrent l'aſſemblée de toutes les Chambres ſur le Livre *de la fréquente Communion*, & ſur le commandement fait au Sieur Arnaud d'aller à Rome. La réponſe du Premier Préſident fut, *qu'il*

y

* *I. Cor. XI. 28. & 29.*

y ſeroit aviſé, & le lendemain lûi & les autres Préſidens eurent ordre de ſe rendre au Palais Roïal. Quand ils y furent arrivez, le Chancelier, en préſence de la Reine, de Monſieur le Duc d'Orléans, du Prince de Condé & du Cardinal Mazarin, leur dit " que ce Livre compoſé par le „ Sieur Arnaud, partageoit les eſprits de „ telle manière, que Sa Majeſté ſe trouvoit „ obligée d'y pourvoir. Que l'on ſavoit ce „ qui s'étoit paſſé depuis peu à Toulouſe „ & à Amiens, où les Habitans avoient pris „ les armes les uns contre les autres. Que „ Sa Majeſté étoit réſoluë, pour éviter les „ ſuites fâcheuſes qui en pourroient arriver, „ de ſavoir le ſentiment du Pape, & d'en- „ voïer l'Auteur à Rome, pour éclaircir les „ doutes & les difficultez que Sa Sainteté & „ le Sacré Collège pourroient trouver dans „ ſon Ouvrage. Qu'il n'étoit pas néceſſaire „ de faire aſſembler les Chambres pour trai- „ ter de cette matière; qu'en tout cas, elle „ ne devoit être agitée qu'à la Grand' Cham- „ bre, comme il s'étoit pratiqué en 1614. * „ en une pareille occaſion: mais que Sa „ Majeſté aiant témoigné ſon intention, „ elle attendoit en cette rencontre *la ſoû- „ miſſion & l'obéiſſance* qu'elle s'étoit toû- „ jours promiſe. Demander à des Magiſ- trats & aux premiers Magiſtrats du Roïaume, de la *ſoûmiſſion* & de *l'obéiſſance* aux ordres de la Cour, n'eſt-ce pas leur ordonner expreſſément de prévariquer au devoir de leur Charge? 1644.

Le Premier Préſident dit à la Reine, „ qu'il

* *A l'occaſion du Livre de Suarez.*

1644. „ qu'il ne manqueroit pas de faire entendre au Parlement ce qu'il plaiſoit à Sa „ Majeſté de lui *commander*. Qu'elle lui „ permettroit néanmoins de remontrer avec „ toute ſorte de reſpect, que tous les François étoient bleſſez en la perſonne du Sr. „ Arnaud, & que l'injure faite à un ſeul, „ menaçoit tous les autres qui pouvoient „ avoir un même intérêt. Que le Parlement avoit toûjours été le *Protecteur des „ Libertez de l'Egliſe Gallicane*, qui paroiſſoient violées en cette occaſion. Que „ les François ne pouvoient être jugez qu'en „ France, & que s'il y avoit appel à Rome, „ le Pape devoit commettre des Juges dans „ le Roïaume. Que ſi la doctrine contenuë au Livre du Sr. Arnaud étoit ſuſpecte, elle ne devoit être ſoûmiſe qu'à „ l'examen de nos Prélats, qui étoient les „ Ordinaires; & que ſi la néceſſité l'exigeoit, ils pouvoient convoquer des *Conciles Nationaux*, avec la permiſſion du „ Roi. Que le Livre avoit été imprimé „ avec privilège, approbation des Docteurs, „ & l'aveu de pluſieurs Archevêques & Evêques de ce Roïaume. Que s'il y avoit „ quelque choſe à changer, ce ne devoit être que par le ſentiment & la déciſion „ des Docteurs & des Prélats de France; & „ que ſi l'on en uſoit autrement, ce ſeroit „ donner trop d'avantage à la Cour de Rome, qui ne laiſſe échaper aucune occaſion de ſe prévaloir des déférences que nos „ Rois ont pour le S. Siège.

M. le Premier Préſident, ſelon qu'il lui avoit été enjoint, ne fit ſon récit qu'aux trois Chambres ſeulement. De quoi Meſſieurs des En-

Enquêtes marquèrent un tel reſſentiment, qu'il fut obligé de s'en plaindre dans une autre Aſſemblée. Il y fut reconnu par les Regîtres du Parlement, " que la matière en „ queſtion étoit de celles dont la Grand' „ Chambre ſeule, ou du moins les trois „ Chambres, avoient droit de connoître. „ Et la choſe miſe en délibération, il fut ar„ rêté que les Chambres ne ſeroient point „ aſſemblées ſur ce ſujet: que Meſſieurs des „ Enquêtes ſeroient avertis de la réſolution; „ & que s'ils n'y acquieſçoient pas, & qu'ils „ perſiſtaſſent dans leurs prétenſions, il leur „ ſeroit offert d'en communiquer par Dépu„ tez en la Chambre de la Tournelle, & de „ leur en faire voir des exemples. Et cet „ expédient mit fin à la conteſtation. 1644.

C'eſt ainſi que la première Cour du Roïaume, dépoſitaire de la plus ſacrée Autôrité, après avoir tenu bon quelque tems à défendre ſes privilèges, mollit enfin & cède aux ordres d'une Régence, qui ſembloit au contraire la devoir maintenir dans tous ſes droits. Le Roi, dit-on à cela, peut quelquefois ſe relâcher de ſes prétenſions, & y renoncer ſans conſéquence, quand il le juge à propos. Nous n'ignorons pas cette maxime de la Juriſprudence Civile, * qu'*il eſt permis à chacun de renoncer aux droits établis en ſa faveur*. Mais ce qui eſt vrai des particuliers, l'eſt-il également des Rois, conſervateurs des droits de leur Couronne, & des privilèges de leurs Peuples, dont ils ne

Changement ſubit de cette Compagnie.

* *Regula eſt Juris antiqui, omnes licentiam habere, his quæ pro ſe indulta ſunt, renuntiare.* L. 51. C. de Epiſc. & Cler. L. 29. C. de Pact.

1644. ne ſont que les Tuteurs? Peuvent-ils y renoncer, ſans bleſſer la fidélité qu'ils doivent à leurs ſujets? Maîtres des Loix qu'ils ont faites eux-mêmes, ils ſont ſoûmis à celles qui regardent la Conſtitution fondamentale de l'Etat, & rien n'eſt capable de les en diſpenſer.

Démêlé entre les Barberins & le Pape Innocent X.

Le Cardinal Pamphile avoit été élevé au Pontificat, ſous le nom d'Innocent X., après la mort d'Urbain VIII. au mois de Juillet de cette année. Les Cardinaux Barberins, Neveux du mort, qui avoient eu le plus de part aux cabales qui s'étoient faites contre le nouveau Pape, ne ſe croïant pas en ſûreté à Rome ſe refugièrent en France. Sa Sainteté fit auſſi-tôt confiſquer leurs biens, les déclara interdits, privez de leurs Charges, & les ménaçoit par une Bulle de la privation du Chapeau. Cela fit grand bruit; le Roi s'intéreſſa pour les Cardinaux, & par ſon crédit les Barberins retournèrent à Rome, rentrèrent dans leurs biens & dans leurs dignitez, & le Pape les reçut avec amitié. Ainſi la Cour de France, en ménageant à propos celle de Rome, y faiſoit valoir ſon crédit dans l'occaſion.

1645. Elle l'empioïa de même à la Cour de Vienne en faveur de l'Electeur de Trèves retenu priſonnier depuis neuf ans. Quoiqu'il fût entré des premiers dans la Ligue des Catholiques, contre celle qui étoit appelée *Union Evangelique* par les Proteſtans; & qu'il fût toûjours demeuré fidèlement attaché au Parti de l'Empereur; il n'en avoit pas été plus heureux. Le fardeau de la guerre étoit au contraire retombé ſur lui, & il avoit vu ſon Païs ſaccagé par les Suédois.

L'Electeur de Trèves remis en liberté. *Memoires Politiques de Mr. Du Mont.*

Dans

Dans cette extrémité, il s'étoit jetté, comme je l'ai dit, entre les bras de la France, & avoit fait avec le Roi Très-Chrêtien un Traité *, par lequel les Châteaux d'Ehrenbreitſtein & de Philipsbourg avoient reçu Garniſon Françoiſe. L'Empereur & toute la Maiſon d'Autriche, irritez de ce procedé, avoient réſolu de s'en venger avec éclat. La priſe de Philipsbourg par les Eſpagnols dès le mois de Janvier ſuivant, & de la Ville de Trèves au mois de Mars, fut le premier effet de cette vengeance mémorable. Ils l'avoient pouſſée, comme je l'ai dit encore, juſqu'à enlever l'Electeur, & à le mener priſonnier à Bruxelles, à Gand & à Vienne. Ehrenbreitſtein, qui lui reſtoit, avoit auſſi été pris trois ans après par Jean de Vert. Tellement que dépouillé de ſes Etats, & privé de la liberté par ceux-là mêmes qui devoient être ſes protecteurs, ce Prince ſe trouvoit réduit à n'attendre du ſecours que d'une Puiſſance étrangère. La Cour de France, profitant de la conjoncture des Négociations entamées, déclara qu'elle ne conſentiroit à aucune concluſion, que premièrement ce Prélat ne fût remis en liberté. C'eſt ainſi qu'il la recouvra au commencement de cette année 1645. par le crédit de la même Puiſſance dont la protection lui avoit attiré cette disgrace environ neuf ans auparavant. 1645.

Celle du Coadjuteur de Paris, ou plûtôt l'écueil de ſa faveur à la Cour, ſe rencontra auſſi en quelque façon dans ſon devoir, mais d'une manière bien différente. Aſſemblée du Clergé première cauſe de la diminution de la

* Dès l'an 1634.

1645. Le Cardinal de Retz, ſon Oncle avoit donné atteinte à la dignité & à la liberté du Clergé dans l'Aſſemblée tenuë à Mante ſous le Règne précédent, & il avoit exilé avec des circonſtances atroces ſix de ſes plus conſidérables Prélats. On réſolut, en celle qui fut tenuë à Paris cette année, de leur faire quelque ſorte de réparation, ou plûtôt d'accorder quelques récompenſes d'honneur à leur fermeté, en les priant de venir prendre place dans la Compagnie, quoi-qu'ils n'y fuſſent pas députez. Cette réſolution, qui fut priſe d'un conſentement général dans les converſations particulières, fut portée naturellement dans l'Aſſemblée, où l'on ne ſongea pas même que la Cour y pût faire la moindre réflexion. Il arriva par hazard, lors qu'on y délibera, que le tour qui tomba ce jour-là ſur la Province de Paris, obligea le Coadjuteur à parler le premier. Il ouvrit donc l'avis ſelon ce qui avoit été concerté, & il fut ſuivi de toutes les voix. A ſon retour chez lui il trouva l'Argentier de la Reine, qui lui aportoit l'ordre d'aller trouver Sa Majeſté à l'heure même. Elle étoit ſur ſon lit dans ſa petite chambre griſe, & elle dit au Prélat, d'un ton de voix fort aigre, qu'elle n'eût jamais cru, qu'il eût été capable de lui manquer au point qu'il venoit de le faire, dans une occaſion qui bleſſoit la mémoire du feu Roi ſon Seigneur. Il ne fut pas difficile au Coadjuteur de mettre la Reine en état de ne ſavoir que répondre à ſes raiſons. Elle ſortit d'embarras par le commandement qu'elle lui fit de les al-

faveur du Coadjuteur de Paris.

Mémoires du Cardinal de Retz. I. Part.

aller faire connoître au Cardinal Mazarin; mais il trouva que le Miniſtre les entendoit auſſi peu que la Maîtreſſe. Il parla au Coadjuteur de l'air du monde le plus haut: il ne voulut point écouter ſes juſtifications, & il lui commanda de la part du Roi de ſe rétracter le lendemain en pleine Aſſemblée. On peut bien croire qu'il eût été difficile au Coadjuteur de s'y réſoudre. Il prit le parti d'aller trouver l'Evêque d'Arles, homme ſage & moderé, & de le prier de vouloir bien ſe joindre à lui pour faire entendre enſemble leurs raiſons à Son Eminence. Il y allèrent, ils lui parlèrent, & conclurent en revenant de chez lui, qu'il n'étoit pas fort intelligent dans les affaires du Clergé. Ce différend s'accommoda pourtant à la fin; mais quoi-que le Coadjuteur ſemblât n'avoir eu en cela aucun tort, la Cour n'en perdit point le ſouvenir, & ce premier démêlé fut bien-tôt ſuivi de quelques autres. Je n'en parlerois pas ici, ſi ce n'eſt que ces brouilleries, quoi-que peu importantes dans leur commencement, produiſirent peu à peu ces grans mouvemens dans leſquels ce Prélat a eu tant de part dans la ſuite. Il faut donc en raporter la cauſe, avant que d'en faire connoître les effets. 1645.

Mariage de la Reine de Pologne autre cauſe des démêlez du Coadjuteur avec la Cour.

Ladiſlas, Roi de Pologne, avoit envoïé des Ambaſſadeurs à la Cour de France pour demander en mariage la Princeſſe Louïſe de Gonzague de Clèves, Fille du Duc de Mantouë, qui étoit élevée à cette Cour, auprès de la Princeſſe Marie ſa Mère, qui s'y étoit retirée. L'Evêque de War-

1645. mie *, l'un de ces Ambaſſadeurs, eut envie de célébrer ce mariage dans l'Egliſe de Notre Dame de Paris, ſoit qu'il ne ſût point les conſéquences de cette nouveauté, ſoit qu'il fût bien aiſe de les ignorer, pour donner plus d'éclat à la Cérémonie. Car il faut remarquer que les Evêques & Archevêques de Paris n'ont jamais cédé ces ſortes de fonctions dans leur Egliſe, qu'aux Cardinaux de la Maiſon Roïale; & que l'Archevêque d'alors, Oncle du Coadjuteur, avoit été blâmé par tout ſon Clergé, pour avoir ſouffert que le Cardinal de la Rochefoucaut y mariât la Reine d'Angleterre **. Comme le Coadjuteur partageoit toutes les fonctions de l'Epiſcopat avec ſon Oncle, qui étoit abſent pour lors, il fut bien ſurpris de voir un jour Saintot, Lieutenant des Cérémonies, qui lui aporta dans Notre Dame une Lettre de Cachet, qui lui ordonnoit de préparer l'Egliſe pour l'Evêque de Warmie, & cela, dit-il, dans les mêmes termes, dans leſquels on commande au Prévôt des Marchands de préparer l'Hôtel de Ville pour un Ballet. Il fit voir la Lettre de Cachet au Doïen & aux Chanoines qui étoient avec lui, leur diſant qu'il ne doutoit pas que ce ne fût un malentendu, & qu'il partiroit d'abord pour Fontainebleau, où étoit la Cour, pour l'éclaircir. Le Coadjuteur alla deſcendre chez le Cardinal Mazarin, à qui il répréſenta ſes raiſons, le priant de les faire entendre à la Rei-

Mémoires du Cardinal de Retz.

* *Autrement*, Warmerlandt, *ou* Ermerland, *dépendant du Palatinat de Marienbourg.*

** *Henriette-Marie de France, Fille de Henri IV, morte en 1669.*

Reine. Mais quoi-que le Miniſtre en parût touché, il s'opiniâtra tellement; prenant de travers tout ce que le Coadjuteur put lui alléguer, qu'il finit bruſquement la converſation, & le renvoïa à la Reine. Cette Princeſſe, prévenuë par le Cardinal, parut fort aigrie lors que le Coadjuteur l'alla trouver, & ne lui dit autre choſe, ſinon qu'elle donneroit audience au Chapitre, ſans lequel il déclaroit qu'il ne pouvoit ni ne devoit rien conclure. Le Doïen arriva le lendemain avec ſeize Députez. Le Coadjuteur les préſenta à la Reine, à qui ils parlèrent très-ſagement & très-fortement; mais Sa Majeſté les renvoïa au Cardinal, qui n'eut que de mauvaiſes raiſons à leur dire, & qui finit ſa réponſe en diſant au Coadjuteur qu'il lui avoit parlé la veille fort inſolemment *. Ils étoient prêts de s'en retourner à Paris, lorſque l'Abbé d'Etrées ** vint trouver le Coadjuteur de la part de la Reine, pour l'obliger d'aller chez elle. Il la trouva radoucie, bonne, & changée à un point qu'on ne ſauroit l'exprimer. Elle lui dit en préſence des Députez, qu'elle avoit voulu le voir, non pas tant pour l'affaire dont il s'agiſſoit, pour laquelle il ſeroit aiſé de trouver des expédiens, que pour lui faire une réprimande de la manière dont il avoit parlé à ce pauvre Mr. le Cardinal (ce furent ſes termes) qui étoit doux comme 1645.

* *Le Cardinal ne ſavoit que très-imparfaitement la force des mots François; auſſi fit-il le lendemain des excuſes au Coadjuteur du mot* inſolemment, *diſant qu'il avoit cru qu'il ſignifioit la même choſe qu'*inſolito *en Italien.*

** *Ceſar d'Etrées, depuis Cardinal, mort en 1714.*

1645. un agneau, & qui l'aimoit comme ſon Fils. Enſuite dequoi Elle le renvoïa à Son Eminence pour aviſer enſemble à trouver des expédiens. Le Miniſtre parut encore plus doux que la Maîtreſſe ; cependant on ne conclut rien, & il remit la choſe à un petit voïage qu'il croïoit faire dans peu de jours à Paris. On jouoit le Coadjuteur, & il n'eut pas de peine à le remarquer. Quatre ou cinq jours après le même Lieutenant des Cérémonies lui aporta une Lettre de l'Archevêque de Paris ſon Oncle, à qui la Cour avoit dépêché un Courier, par laquelle il lui ordonnoit de ne s'opoſer en rien aux prétentions de l'Evêque de Warmie. Sur quoi le Coadjuteur, diſſimulant ſes diſpoſitions, fit intervenir le Chapitre, qui répondit que Mr l'Archevêque pouvoit diſpoſer de la Nef de l'Egliſe ; mais que comme le Chœur étoit au Chapitre, il ne le céderoit jamais qu'à ſon Archevêque ou à ſon Coadjuteur. Le Cardinal entendit bien cette défaite, & il prit le parti de faire faire la Cérémonie dans la Chapelle du Palais-Roïal, dont il diſoit que le Grand Aumônier étoit Evêque.

Autre ſujet de conteſtation. Comme cette queſtion étoit encore plus importante que l'autre, le Coadjuteur écrivit au Cardinal pour lui en répréſenter les inconveniens. Son Eminence étoit piqué, & il tourna la Lettre en raillerie. Le Coadjuteur de ſon côté fit voir à la Reine de Pologne, que ſi elle ſe marioit ainſi, il ſeroit forcé malgré lui de déclarer ſon mariage nul : ajoûtant qu'il y avoit un expédient, qui étoit, qu'elle ſe mariât véritablement dans

dans le Palais-Roïal, & que l'Evêque de Warmie en allât recevoir la permiſſion par écrit du Coadjuteur. La choſe preſſoit: il n'y avoit point de tems pour recevoir une permiſſion de l'Archevêque de Paris qui étoit à Angers. La Reine de Pologne ne vouloit rien laiſſer de problematique dans ſon mariage; & la Cour fut obligée de conſentir à la propoſition du Coadjuteur, qui fut exécutée. 1645.

Autre differend qu'il eut avec le Duc d'Orléans pour le pas. *Mémoires du Cardinal de Retz.*

Cette affaire & une autre qui arriva quelque tems après, donna de mauvaiſes impreſſions du Coadjuteur à la Cour, déja piquée de ce que nous avons raporté qui s'étoit paſſé dans l'Aſſemblée du Clergé. Quoi-qu'il n'eût fait dans l'une & l'autre de ces occaſions que maintenir les droits de ſon Egliſe & ceux de ſes Confrères, on ne laiſſa pas d'imputer ſon procedé à d'autres motifs, & de prendre de l'ombrage d'un homme capable de tant de fermeté. Il n'en témoigna pas moins dans l'affaire que je vais raporter. Mr. le Duc d'Orléans vint à Vêpres à Notre Dame le jour de Pâques, & un Officier de ſes Gardes aiant trouvé, avant qu'il y fût arrivé, un drap de pié à la place ordinaire du Coadjuteur, qui étoit immédiatement au deſſous de celle de l'Archevêque, il l'ôta & y mit celui de *Monſieur*. Le Coadjuteur en fut auſſi-tôt averti; & comme la moindre ombre de compétence avec un Fils de France a un grand air de ridicule, il répondit, & même aſſez vivement, à ceux du Chapitre qui voulurent lui en parler. Cependant, comme on lui fit voir la conſéquence qu'il y avoit de ſéparer pour quelque cauſe que ce pût être

1645. le Coadjuteur de l'Archevêque, il attendit *Monſieur* à la porte de l'Egliſe, lui fit ſes remontrances, & le perſuada ſi bien, que Son Alteſſe Roïale aiant fait ôter ſon drap de pié & remettre celui du Coadjuteur, ne reçut l'encens qu'après lui. Mais l'Abbé de la Rivière chez qui *Monſieur* alla le lendemain à Petit-Bourg, fit changer de ſentiment à Son Alteſſe Roïale & lui perſuada que le Coadjuteur lui avoit fait un outrage public. *Monſieur* revint fort en colère & réſolut d'en avoir ſatisfaction. La Reine, qui étoit dans les mêmes diſpoſitions, fit venir le Coadjuteur, & le renvoïa au Cardinal Mazarin. Celui-ci prit d'abord une voïe douce & inſinuante pour amener l'autre à la dégradation * à laquelle on vouloit l'obliger. Mais voïant qu'il ne donnoit pas dans le panneau, la converſation s'échaufa, & ils en vinrent à des paroles aigres de part & d'autre. Enfin quelcun aiant inſinué au Coadjuteur que *Monſieur* pourroit bien en venir aux voïes de fait, & le faire enlever de ſa place, le Prélat ſe mit ſur la défenſive, ce qu'il avouë avoir été une imprudence, contre un Fils de France, dans un tems calme, & où il n'y avoit pas ſeulement aparence de mouvement. Elle lui réüſſit néanmoins, ſon audace plut au Duc d'Enguien, de qui il étoit parent, & qui haïſſoit l'Abbé de la Rivière, parce qu'il avoit oſé trouver mauvais quelques jours auparavant, qu'on lui eût préferé le Prince de Conti ** pour la no-

* *Cette dégradation conſiſtoit à faire mettre le Coadjuteur au deſſous de* Monſieur *à Notre Dame.*

** *Armand de Bourbon.*

nomination au Cardinalat. De plus le Duc d'Enguien étoit fort persuadé du bon droit du Coadjuteur, qui étoit, à la vérité, fort clair, & justifié pleinement par un petit Ecrit rendu public. Ce Prince le dit au Cardinal Mazarin, & il ajoûta qu'il ne souffriroit en aucune manière que l'on usât de violence, & qu'il ne partiroit point pour l'Armée qu'il ne vît cette affaire finie. La Cour ne craignoit rien tant que la rupture entre Monsieur & le Duc d'Enguien. Mr. le Prince l'apréhendoit encore davantage; & au lieu que dans l'abord il ne trouvoit point de satisfaction assez grande pour *Monsieur*, il changea tout à coup de sentiment à la considération du Prince son Fils, & décida enfin en faveur de celle que le Coadteur avoit toûjours offerte. C'étoit d'aller dire à Son Alteſſe Roïale en présence de toute la Cour, qu'il n'avoit jamais prétendu manquer au respect qu'il lui devoit, & que ce qui l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit fait à Notre Dame, étoit l'ordre de l'Eglise duquel il venoit lui rendre compte. La chose fut donc ainsi exécutée, quoi-que le Cardinal Mazarin & l'Abbé de la Rivière en eussent un très-grand dépit. Mais Mr. le Prince leur fit une si grande fraïeur de Mr. le Duc son Fils, qu'il falut plier. 1645.

Il oblige la Cour à se louer de lui. *Idem ibid.*

Comme cette affaire & le mariage de la Reine de Pologne avoient fort brouillé le Coadjuteur à la Cour, il est aisé de comprendre le tour que les Courtisans y donnèrent. Il força néanmoins la Cour à se louer de lui quelque tems après. Comme la fin de l'Assemblée du Clergé aprochoit,

1645. choit, & que l'on étoit ſur le point de déliberer ſur le don que l'on a accoûtumé de faire au Roi, le Coadjuteur fut bien aiſe de témoigner à la Reine, par la complaiſance qu'il voulut avoir pour elle en cette occaſion, que la réſiſtance à laquelle ſa dignité l'avoit obligé dans les deux précédentes, ne venoit d'aucun principe de méconnoiſſance. Il ſe ſépara de la bande des Zelez, à la tête deſquels étoit Mr. de Sens, & ſe joignit à Mrs. d'Arles & de Châlons, qui ne l'étoient pas moins en effet, mais qui étoient plus moderez en aparence. Le Cardinal Mazarin en fut très-ſatisfait, & parut entièrement desabuſé des impreſſions qu'on avoit voulu lui donner contre le Coadjuteur. Mais ce Prélat étoit trop bien à Paris pour être long-tems bien à la Cour. C'étoit-là ſon crime dans l'eſprit d'un Italien politique par methode; & le crime étoit d'autant plus dangereux, que le criminel n'oublia rien pour l'aggraver. Une dépenſe naturelle & non affectée, à laquelle la négligence même donnoit du luſtre, de grandes aumônes & des liberalitez ſouvent ſourdes, mais dont l'Echo n'en étoit quelquefois que plus réſonnant, furent ce qui donna de l'ombrage. Il ne prit d'abord cette conduite que par la pente de ſon inclination: la néceſſité de ſe ſoûtenir contre la Cour l'obligea de la continuer & même de la renforcer. De l'ombrage on paſſa à la défiance, & la défiance produiſit de part & d'autre les effets que nous raporterons en leur lieu.

Campagne de Mr. le

Cependant le Duc d'Orléans, qui commandoit l'Armée de Flandre, commença la

la Campagne de bonne heure. Il prit d'abord les Forts de Vandreval, Gueſcha, & Dringhen en préſence de Piccolomini, qui n'oſa les ſecourir ; non plus que la Ville de Mont-Caſſel, que ce Prince aſſiégea & fit forcer l'épée à la main. De-là voulant prendre Mardick, il fit paſſer la Rivière de Colme à ſon Armée. Les Ennemis s'y oppoſérent inutilement. On les battit, & ce Prince alla aſſiéger & prendre Mardick, ſoûtenu de l'Amiral Tromp, qui étoit à la rade de cette Place, avec trente Navires Hollandois qu'il commandoit pour en empêcher le ſecours. Le Maréchal de Gaſſion y fut bleſſé dangereuſement, & le Comte de Rantzau y acheva de mériter le Bâton de Maréchal de France, dont il fut honoré au ſortir de ce ſiége. Pour aſſûrer ces Places, *Monſieur* voulut encore s'emparer du Fort de Link. Il étoit conſidérable, tant par ſes Fortifications, que par ſa ſituation avantageuſe. On n'y pouvoit aborder, que par une digue que les Ennemis avoient coupée, pour en rendre l'aproche plus difficile. Mais après ſept jours de ſiége, ils furent contraints d'abandonner la Place & de ſe rendre. De là *Monſieur* marcha vers Bourbourg, autre Place importante pour la conſervation de ſes conquêtes. Les Eſpagnols s'en étoient ſervis l'année précédente, comme d'une Place d'armes, pour tâcher de donner quelque ſecours à Gravelines, lorſqu'elle fut aſſiégée, & pour conſerver S. Omer. Le ſiége fut formé ſur la fin de Juillet ; & la tranchée aiant été ouverte en fort peu de tems, non ſans en venir ſouvent aux mains avec les aſſiégez, qui faiſoient de con-

1645.

Duc d'Orléans au Païs-Bas.

1645. tinuelles ſorties ſur les Travailleurs, en cinq jours la Place fut priſe & la Garniſon priſonnière de guerre.

Priſe de Menin, Armentières & Béthune.

Après ces expéditions, *Monſieur* s'en étant retourné à la Cour, les Maréchaux de Gaſſion & de Rantzau continuèrent à s'emparer de pluſieurs autres Places. Ils aſſiègèrent Menin, & s'en ſaiſirent en très-peu de tems. Enſuite ils attaquèrent Armentières, qui, n'oſant réſiſter à une Armée victorieuſe, ſe rendit à compoſition. Les Habitans de Béthune ouvrirent auſſi les portes de leur Ville, n'oſant ſoûtenir un ſiège. La priſe de cette Place, qui ſe rendit au mois d'Août, fut d'autant plus conſidérable pour les François, qu'elle leur donnoit entrée dans le plus fertile, le plus agréable, & le plus riche Païs des Ennemis. Lilers fut enſuite aſſiégé par le Maréchal de Rantzau, & pris au bout de quelques jours. La réduction de cette Place fut bien-tôt ſuivie de celle de S. Venant par le Maréchal de Gaſſion. Lamboi, Général pour les Eſpagnols, qui vouloit ſe ſignaler par quelque expédition conſidérable ſur la fin de la Campagne, aſſiègea Mont-Caſſel, qu'il reprit avec le Château. Il avoit deſſein de ſe rendre Maître de quelques autres Places; mais il ne put l'exécuter, aiant été obligé par le Maréchal de Gaſſion de ſe retirer dans le Brabant. Les Ennemis voulurent profiter de l'éloignement des Maréchaux de Gaſſion & de Rantzau, pour reprendre quelques-unes des Places dont les François s'étoient emparez. Le premier aiant apris qu'ils étoient en campagne avec leur Armée ſéparée en deux Corps, réſolut de

de les attaquer. Il le fit avec tant de ſuc- 1645.
cès, qu'il les battit & leur prit cinq cens priſonniers, dix-neuf Drapeaux, huit Cornettes & douze cens chevaux.

Les armes du Roi ne furent pas moins heureuſes en Lorraine qu'en Flandre. La mauvaiſe conduite du Gouverneur de la Mothe pour le Duc Charles, & les brigandages continuels qu'il commettoit dans les lieux voiſins, obligèrent Sa Majeſté de donner ordre au Maréchal de l'Hôpital de mettre le ſiège devant cette Place. Cette expédition aiant été diſcontinuée quelque tems, fut repriſe par Magalotti Maréchal de Camp, dont la valeur & l'expérience avoient été connuës dans les guerres d'Allemagne & des Païs-Bas. Toutefois cette entrepriſe lui fut funeſte, aiant été tué dans l'attaque de la Contreſcarpe. La mort de ce Commandant fit naître quelque trouble dans l'Armée; mais l'ordre y fut bien-tôt rétabli par le Marquis de Villeroi, depuis Duc & Maréchal de France, qui fut envoïé pour commander en ſa place. Il prit la Mothe en peu de jours, & la fit raſer.

Exploits du Duc d'Enguien en Allemagne. Bataille de Norlingue. *Hiſt. du Prince de Condé, Liv. I.*

Le Duc d'Enguien avoit paſſé le Rhin à Spire, & aiant été joint par le Maréchal de Turenne à Landenbourg ſur le Nèkre, il partit en diligence pour arriver avant les Ennemis à Hailbron, & pour prendre ſes poſtes devant cette Place, dont la priſe aſſûroit des quartiers d'hiver à ſes Troupes dans le plus riche Païs de l'Allemagne. Merci, Général des Bavarois, pénétra ce deſſein, & fit de ſon côté la même diligence pour le prévenir. Les deux Armées arrivèrent preſque en même tems. Merci ſe poſta au deſſus

1645. d'Hailbron, ſur deux éminences, aiant le Nèkre devant lui. Le Duc d'Enguien, voïant qu'il étoit impoſſible de paſſer la Rivière, & d'entreprendre un ſiège devant un Ennemi poſté ſi avantageuſement, réſolut de marcher vers la Franconie, en vuë de l'attirer à un combat, ou de le pouſſer au delà du Danube, & de retomber enſuite ſur Hailbron. Il fit donc occuper Wimphen par le Maréchal de Gramont, y paſſa le Nèkre, & marcha à Rotembourg, dont il s'empara, quoi-que les Ennemis cotoïaſſent toûjours ſon Armée. Enfin après pluſieurs jours de marche, comme il retournoit ſur ſes pas pour les couper, & pour regagner Hailbron, ils parurent aſſez près de lui en deçà de la Rivière de Werens ſous Norlingue. Il marcha auſſi-tôt à eux, & le lendemain 3. d'Août, il les attaqua dans leur Camp. Le choc fut terrible, & l'avantage long-tems diſputé; mais enfin la victoire ſe déclara pour les François. Gleen, qui commandoit les Impériaux fut pris, & Merci fut tué avec les principaux Officiers de ſon Armée.

Quel en fut le ſuccès.

Tout le gain que les François firent dans cette occaſion, fut de n'avoir pas tout-à-fait autant perdu que les Bavarois; mais d'ailleurs on peut dire avec vérité, que la perte qu'ils firent leur fut beaucoup plus funeſte, que la victoire qu'ils remportèrent ne leur fut glorieuſe. Du côté des Bavarois, il y eut, outre les Officiers, deux mille hommes tuez, & treize cens priſonniers. Les François perdirent dix-huit cens hommes, ſans compter un aſſez bon nombre de priſonniers. Preſque tous leurs Of-

fi-

ficiers furent tuez ou bleſſez. Le Champ de bataille leur demeura, & ils gagnèrent ſeize pièces de Canon, quinze Drapeaux, & dix-neuf Etendarts. On publia dans Paris la nouvelle de cette victoire avant même que les deux Armées euſſent combattu. Cette journée fut fort glorieuſe au Duc d'Enguien en particulier. Il fut preſque toûjours au plus fort de la mêlée, entraîné par cette valeur extraordinaire, qui l'engageoit à s'expoſer aux plus grans dangers, & qui le faiſoit venir à bout des entrepriſes les plus hardies. Chriſtine, Reine de Suède, lui écrivit une Lettre de ſa propre main, pour lui témoigner la joïe qu'elle reſſentoit de ce qu'il avoit effacé par ſa victoire l'affront que les Suédois avoient reçu autrefois dans les mêmes campagnes où il venoit de combattre. 1645.

Eloge du Duc d'Enguien.

Quoi-que le Duc d'Enguien eût donné d'illuſtres marques de ſon courage durant tout ce combat, il ne laiſſa pas de reconnoître, qu'une partie de la victoire étoit duë à la valeur & à la conduite du Vicomte de Turenne, comme il le témoigna dans une Lettre qu'il écrivit lui-même à la Reine. Le Duc d'Enguien aiant paſſé la nuit ſur le Champ de bataille avec ſon Armée, marcha le lendemain contre Norlingue, qui ſe rendit auſſi-tôt. Il y demeura huit jours pour rafraîchir ſon Armée. De là, il marcha contre la Ville de Dunkeſpiel, qu'il emporta après cinq jours de réſiſtance, aiant fait priſonniers de guerre quatre cens Dragons qui la défendoient. Auſſi-tôt après, il fit marcher ſon Armée vers Hailbron, dont la priſe étoit le principal objet des

1645. des armes Françoiſes : mais comme cette Place étoit très-bien fortifiée, & défenduë d'ailleurs par une bonne Garniſon, on ſe contenta de l'inveſtir, ſans l'aſſiéger dans les formes.

Il tombe malade, & guérit peu après.

Sur ces entrefaites, le Duc d'Enguien fut attaqué d'une grande maladie. Il ſe fit auſſitôt tranſporter en litière à Philipsbourg, laiſſant le commandement de ſon Armée au Vicomte de Turenne, lequel aiant fait paſſer le Rhin à ſes Troupes, aſſiégea Trèves * qui capitula ſans attendre le Canon. Le Maréchal de Gramont fut enſuite échangé avec le Général Gleen. Le Prince de Condé envoïa promptement des Médecins pour traiter le Duc d'Enguien. Sa maladie fut d'abord ſi violente, qu'on deſeſpéroit de ſa guériſon ; mais il recouvra enfin une parfaite ſanté, & repaſſa en France, où Leurs Majeſtez & toute la Cour lui témoignèrent la joïe qu'ils avoient de ſon entière convaleſcence.

L'Archiduc Leopold reprend toutes les conquêtes de ce Prince.

Cependant l'Archiduc Leopold & le Général Gallas aiant joint leurs forces à celles des Bavarois compoſèrent une Armée de près de quarante mille hommes. D'abord l'Archiduc repaſſa le Danube, & s'avança le plus ſecrètement qu'il put, dans le deſſein de ſurprendre les François, qui n'étoient pas en état de ſoûtenir les efforts d'une ſi puiſſante Armée; mais le Vicomte de Turenne & le Maréchal de Gramont aiant été avertis de ſa marche, réſolurent de ſe retirer au-plûtôt ſous le Canon de Philipsbourg. Pour amuſer l'Ennemi, ils laiſ-

* *Ce fut le 19. Novembre.*

sèrent Garnison dans les Places qu'on avoit conquises. L'Archiduc n'eut garde de donner dans ce piège. Il se mit à leurs trousses sans perdre un moment, & leur donna beaucoup d'affaires ; mais par leur conduite, & par leur extrême diligence, ils surmontèrent toute sorte d'obstacles, & conduisirent heureusement l'Armée sous le Canon de Philipsbourg. L'Archiduc, après avoir tenté inutilement de leur faire quitter un poste si avantageux, retourna sur ses pas, & reconquit toutes les Places que le Duc d'Enguien venoit de gagner. Ainsi il ne resta de cette campagne que le souvenir de ce qu'on avoit fait de beau ; car pour l'avantage, il se trouva perdu avant qu'elle fût achevée. 1645.

Avant que de parler des affaires d'Italie, je reviens à ce qui se passa au Parlement au commencement de cette année, où le Conseil du Roi donna des marques de son ressentiment contre deux Présidens & deux Conseillers des Enquêtes dont on étoit mécontent à la Cour.

Deux Présidens & deux Conseillers des Enquêtes ont ordre de sortir de Paris.

Ce fut le 28. de Mars, que le Président de Bocquemare, & avec lui quelques Députez des Enquêtes, vinrent trouver Mr. le Premier Président, pour l'avertir que Messieurs Galant, Barillon, Quelain & le Comte avoient reçu ordre du Roi de sortir incessamment de Paris. On les accusoit de n'avoir pas gardé le respect qui étoit dû à la Reine Régente & à son Conseil, en opinant sur la Déclaration du feu Roi pour la Régence. On les soupçonnoit même d'avoir exprès apuïé les plaintes des *Taxes d'Aisez*, sur les Bourgeois de Paris, afin de ga-

Hist. du Cardinal Mazarin, par Aubery, Liv. II.

1645. gagner la bienveillance du Peuple, & de l'intéreſſer dans l'affaire des Evocations trop fréquentes, qui étoit leur propre cauſe. Au reſte, ſur la prière qu'avoient faite Mr. de Bocquemare & les Députez des Enquêtes au Premier Préſident, de convoquer à l'heure même la Grand' Chambre, la Tournelle & l'Edit, parce que la choſe preſſoit, on le fit ſur champ; & l'on manda les Gens du Roi. Leur ſentiment fut d'envoïer aux logis des abſens, ſavoir pourquoi ils ne venoient pas faire leurs Charges. Ceux qui y furent envoïez aiant fait rapport, qu'ils avoient trouvé ces Meſſieurs arrêtez chez eux par ordre de Leurs Majeſtez, la Cour délibera ſur cette affaire, & l'arrêté fut qu'elle iroit en Corps trouver la Reine, & la ſupplier très-humblement d'agréer " que les reléguez „ revinſſent faire leurs Charges, & en cas „ qu'ils euſſent failli, de les renvoïer à la „ Cour, pour y être jugez ſelon leurs Pri„ vilèges. La délibération de la Compagnie aiant été exécutée, & le Premier Préſident aiant adreſſé à la Reine les très-humbles prières de la Cour en faveur des deux Préſidens & des deux Conſeillers, cette Princeſſe répondit que Mr. le Chancelier feroit entendre ſa volonté. Il remontra „ que la Reine n'avoit pas pris cette ré„ ſolution de ſon mouvement particulier: „ qu'elle n'avoit rien fait que par l'avis de „ Mr. le Duc d'Orléans, qui, aiant été ſi „ ſouvent la terreur des Ennemis au de„ hors, ſauroit bien ſe prévaloir de ſes a„ vantages, pour maintenir le calme au „ dedans: que la délibération avoit été priſe

„ ſe avec Mr. le Prince, qui n'avoit point 1645.
„ de plus forte paſſion, que de procurer
„ la paix & le repos public; que cela étant
„ ainſi réſolu on n'y pouvoit abſolument
„ rien changer : que l'un de ceux qui é-
„ toient éloignez *, l'étoit pour des raiſons
„ particulières & importantes, qui avoient
„ obligé la Reine de le faire arrêter : que s'il
„ y avoit lieu de lui faire ſon procès, il ſe-
„ roit renvoïé au Parlement, pour la con-
„ ſervation de ſes Privilèges qu'on ne pré-
„ tendoit point violer. Qu'à l'égard des au-
„ tres, les cauſes en étoient aſſez connuës;
„ qu'après tout la Reine avoit trouvé très-
„ mauvais qu'on eût ceſſé de rendre la Juſ-
„ tice, n'étant pas à la diſcrétion ni au pou-
„ voir d'un Officier d'en ſuſpendre les fonc-
„ tions, au préjudice de ſon ſerment & de
„ ſon obligation envers le Prince.

Outre le récit de ce que je viens de rapporter, qui fut fait à l'ordinaire par Mr. le Premier Préſident, les Gens du Roi, que la Reine avoit mandez après le depart du Parlement, rendirent auſſi compte de leur fait particulier, à la Compagnie de toutes les Chambres aſſemblées. Après députation ſur députation, qui furent faites au Palais-Roïal pour demander le retour des quatre Officiers abſens, on ne put obtenir autre choſe, ſinon que trois auroient la liberté de revenir faire leurs Charges ; & que le quatrième, qui étoit Mr. de Barillon, demeureroit relegué. On eut beau preſſer la Reine de ne faire aucune diſtinction entre ces quatre Officiers & d'accorder la grace entière. Elle fit

* *Le Préſident de Barillon.*

1645. fit elle-même la réponſe aux Députez qui y retournèrent encore pour demander le retour de Mr. de Barillon; Sa Majeſté dit, „ que la Compagnie étoit aſſez inſtruite de „ ſa volonté: que l'affaire avoit été mûre- „ ment délibérée avec toutes les perſonnes „ de ſon Conſeil; qu'elle n'y pouvoit rien „ changer, & n'en vouloit plus ouïr par- „ ler. Que lors qu'on feroit le procès à „ Mr. de Barillon, on l'enverroit au Par- „ lement, & que Meſſieurs des Enquêtes „ feroient bien mieux de rendre la Juſtice „ aux ſujets du Roi, comme ils y étoient „ obligez ". Les Chambres aſſemblées ne ſe rebutèrent pas pour cela, le réſultat de la délibération de la Cour ſur cette réponſe de la Reine, fut qu'il ſeroit fait de très-humbles remontrances par écrit à Leurs Majeſtez; toutes celles qu'on avoit faites juſqu'ici, n'aiant été que de vive voix.

Comment cette affaire ſe termina.

La Reine en aiant été informée, leur fit témoigner le peu de ſatisfaction qu'elle en reſſentoit. " Qu'elle avoit ouï les remon- „ trances que le Parlement lui avoit faites „ ſur l'éloignement de Mr. de Barillon: „ qu'elle y avoit répondu, & qu'ainſi elle „ croïoit avoir ſatisfait à tout ce que pou- „ voit deſirer l'Ordonnance. Qu'elle ſavoit „ cependant que la Compagnie avoit de „ nouveau ordonné, qu'il lui ſeroit fait des „ Remontrances par écrit, & que juſqu'à „ ce qu'elles fuſſent rédigées & revuës, les „ Chambres demeureroient aſſemblées de- „ puis huit heures du matin juſqu'à dix. „ Que c'étoit ſuprimer les audiences & la „ meilleure partie de la Juſtice, à quoi el- „ le dit ne pouvoir abſolument conſentir.

„ Que

„ Que néanmoins pour témoigner au Par- 1645.
„ lement qu'elle n'avoit point d'averſion, elle
„ vouloit bien entendre leurs Remontrances
„ & trouvoit bon qu'elles ſe rédigeaſſent
„ par écrit & qu'elles lui fuſſent aportées.
„ Mais qu'étant un ouvrage de pluſieurs
„ ſemaines, elle deſiroit que dans l'inter-
„ valle la Juſtice ſe rendît ſans interrup-
„ tion. Qu'elle ſe promettoit qu'après cet-
„ te dernière marque de bonté, & après le
„ nouveau & très-exprès commandement
„ qu'elle faiſoit de rendre la Juſtice, il y
„ ſeroit enfin ſatisfait. Qu'en cas qu'on y
„ manquât, elle prenoit Dieu à témoin,
„ qu'elle ſeroit forcée de faire connoître
„ cette deſobéïſſance, de telle ſorte que la
„ poſtérité ſauroit à quel point on auroit
„ provoqué l'indignation du Roi & de la
„ Reine " ; ajoûtant, pour fermer la bou-
che au Premier Préſident qui vouloit répli-
quer, *que c'étoit aſſez & qu'on ſe retirât.*
Quel autre parti à prendre pour un Parle-
ment François, que d'obéïr ? Il fut donc
réſolu qu'en ſatisfaiſant à la volonté de la
Reine, on travailleroit inceſſamment aux
Remontrances par écrit, & que les Cham-
bres ſeroient aſſemblées pour voir & exa-
miner le travail des Députez, quand ceux-
ci le demanderoient. Après cet Arrêt l'af-
faire parut aſſoupie durant près de deux mois.

Le Roi va au Parlement.

Le 7. Septembre Sa Majeſté alla encore au Parlement pour y tenir ſon Lit de Juſtice. Elle y fut accompagnée de la Reine ſa Mère, du Duc d'Orléans ſon Oncle, du Prince de Condé premier Prince du Sang, des Cardinaux de Lion, Bichi, & Mazarin. Le Maître des Cérémonies vint au devant de

Diverſes Vies de Louïs XIV. Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin: Liv. II.

1645. de ces derniers, & les conduiſit au haut banc à la main gauche du Roi, qui eſt, au ſentiment de pluſieurs, la place la plus honorable, & celle qu'occupent aux audiences ſolemnelles les Préſidens & les Conſeillers Clercs de la Grand' Chambre. C'étoit quelque choſe de grand, de voir le Roi ſuivi de dix Ducs & Pairs, y compris le Duc de Guiſe qui étoit à la tête, & de cinq Maréchaux de France. Mais l'on peut dire qu'il n'y eut jamais de Lit de Juſtice où la Pourpre Romaine ait tant éclaté, & où ſe ſoient trouvez juſqu'à trois Cardinaux non Pairs, qui néanmoins n'ont point ordinairement d'entrée ni de Séance au Parlement. Je n'entre point ici dans les raiſons qui ont pu obliger la Cour à leur accorder ces honneurs extraordinaires, pour rendre l'Aſſemblée plus célèbre. Il ſuffit de dire qu'ils admirèrent comme les autres, la bonne grace & la majeſté avec laquelle notre jeune Monarque, âgé ſeulement de ſept ans, ouvrit l'Aſſemblée, & déclara que ſon Chancelier expliqueroit ſa volonté plus au long. Il s'agiſſoit de la publication & de l'enregîtrement de dix-ſept ou dix-huit Edits *Burſaux*, que les conjonctures des tems rendoient néceſſaires, comme nous le dirons ci-après. " La ,, lecture en aiant été faite ; Monſieur le ,, Chancelier alla vers le Roi & la Reine ,, prendre leurs avis ; & le Duc d'Orléans, ,, le Prince de Condé, & les trois Cardi- ,, naux s'approchèrent de Leurs Majeſtez, & ,, ils opinèrent tous enſemble. Puis étant ,, remonté il prit celui des Ducs & Pairs, ,, des Maréchaux de France, & ainſi des ,, autres. Re-

Revenons aux affaires d'Italie & de Catalogne. Le 7. d'Avril on renouvella l'Alliance entre le Roi & le Duc de Savoïe. Auſſi-tôt que le Traité fut conclu, & que ſuivant un des articles l'Ambaſſadeur de France eut remis la Ville de Turin entre les mains de ſon légitime Maître, il y fit une magnifique entrée, & les Bourgeois témoignèrent par cette pompe la joïe qu'ils avoient de recevoir leur Souverain. La ſaiſon étoit déja bien avancée lorſque le Prince Thomas ſe mit en campagne. Le Marquis de Serra Général de l'Artillerie du Milanez, qui commandoit les Troupes Eſpagnoles, avoit pris dès le mois de Juin le Château de Capriara; mais après l'avoir fait démanteler, il ſe retira ſans faire d'autres conquêtes. Le Prince Thomas aiant joint ſes forces à celles du Maréchal du Pleſſis-Praſlin, aſſiègea la Ville de Vigevano, ſituée ſur une petite Rivière au milieu du Milanez, & l'emporta ſans beaucoup de réſiſtance. Cette Place étant priſe, le ſiège fut mis devant la Rocca, qui eſt une Forteresſe bâtie dans un lieu aſſez eminent & qui commande à une partie du Vigevano. Les Ennemis firent tous leurs efforts pour ſe défendre & pour empêcher les travaux des Aſſiégeans; mais enfin ils furent contraints de ſe rendre. 1645.

Campagne d'Italie.

La Reine, qui avoit beaucoup de conſidération pour les ſervices du Comte du Pleſſis-Praſlin, l'envoïa du Piémont dans le Rouſſillon, pour former le ſiège de Roſes, en qualité de Lieutenant-Général, ſous l'autorité du Comte d'Harcourt, Viceroi pour Sa Majeſté en cette Province. Les Fran-

Campagne de Catalogne.

Priſe de Roſes.

Médailles ſur le Regne de Louis le Grand.

1645. François ne pouvoient rien faire de plus glorieux ni de plus utile en Catalogne, que de ſe rendre Maîtres de Roſes, dont la priſe couvroit le Rouſſillon & donnoit entrée dans le Païs Ennemi. Cette Place, aſſez forte d'elle-même, avoit une bonne Garniſon & pouvoit être ſecouruë par mer. Mais ce qui rendoit l'entrepriſe encore plus difficile, c'eſt que l'Armée deſtinée à faire le ſiège ſous les ordres du Comte du Pleſſis-Praſlin, n'étoit que de ſix mille hommes de pié, & de huit ou de neuf cens chevaux. D'ailleurs elle ne pouvoit attendre aucun ſecours du Comte d'Harcourt, qui n'avoit que peu de Troupes pour s'oppoſer à l'Armée Eſpagnole toute prête à paſſer la Sègre. Malgré ces difficultez, la tranchée fut ouverte le 7. d'Avril, pendant que la Flote de France tenoit la mer pour empêcher le ſecours. Les pluïes exceſſives qui durant trois jours inondèrent tout le Camp, aiant obligé les François d'abandonner leurs travaux, retardèrent beaucoup les attaques. Ce contretems & la vigoureuſe réſiſtance des Eſpagnols, qui faiſoient tous les jours de grandes ſorties, ne rebutèrent pas les Troupes du Roi. Elles redoublèrent ſi bien leurs efforts, qu'enfin les aſſiègez ſe voïant hors d'état de ſoûtenir un ſecond aſſaut ſur le Baſtion S. George, capitulèrent le 28. de Mai après cinquante & un jour de tranchée ouverte.

Bataille de Llorens & priſe de Balaguier.

Le Comte d'Harcourt aiant empêché les Eſpagnols de paſſer la Sègre & de ſecourir Roſes, réſolut d'aller à eux. L'entrepriſe étoit difficile. Leur Armée s'étendoit le long de la Sègre & de la Noguère, groſſies

ſies par les neiges fonduës & bordées de bons retranchemens. On pouvoit bien paſſer la Sègre ſur le Pont d'Alos, un peu au deſſus du confluent des deux Rivières; mais après cela les mêmes difficultez ſe trouvoient au paſſage de la Noguère. On prit pourtant ce parti, ſur l'avis, qu'en montant le long de la Noguère, il y avoit un endroit moins gardé, où l'on pourroit jetter un pont de cordes, ſur lequel ou défileroit un à un. Auſſi-tôt le Comte d'Harcourt détacha douze cens chevaux, & deux mille cinq cens hommes de pié. L'Infanterie paſſa ſur le pont de cordes le 15. de Juin, & ouvrit à la Cavalerie le paſſage du Gué de la Maſſane. Ces Troupes le lendemain fondirent ſur les Ennemis, & les chaſſèrent des redoutes qu'ils avoient faites aux bords de la Sègre. Le 21. toute l'Armée la paſſa ſur un pont de bâteaux, & occupa les hauteurs entre la Noguère & la plaine de Liorens, où les Ennemis l'attendoient en bon ordre. Le jour ſuivant elle les attaqua & les défit. On en tua plus de trois mille, & l'on fit plus de deux mille priſonniers. Le reſte ſe ſauva ſous le Canon de Balaguier, où ils furent aſſiègez, & la Place ſe rendit le 20. d'Octobre. Après la priſe de cette Place, le Comte d'Harcourt retourna bruſquement à Barcelonne, pour diſſiper une conjuration dont il empêcha l'effet, en découvrant les coupables qu'il fit punir. 1645.

Affaires de Munſter.

Le Duc de Longueville Chef

Comme on ne laiſſoit pas de négocier la paix, pendant que les Armées continuoient la guerre, il ſe forma quelque jalouſie entre le Comte d'Avaux & Mr. Servien Plé-

1645 nipotentiaires à Munſter; & la Reine jugea à propos d'y envoïer auſſi le Duc de Longueville, déja nommé par le feu Roi pour cette fonction, de même que l'Eſpagne avoit joint des Grans de ſa Cour aux Miniſtres chargez de cette Négociation. Quoi-qu'il ſe trouvât le Chef de l'Ambaſſade de France, il rencontra à Munſter de grandes difficultez à ſe faire rendre les honneurs qu'il croïoit être dûs à ſa qualité. Le Duc de Longueville étoit d'une illuſtre Maiſon, deſcendu du Comte de Dunois, qui étoit Fils naturel de Louïs d'Orléans, Frère de Charles VI. D'ailleurs il étoit Prince Souverain de Neûchâtel en Suiſſe, & en cette qualité, il prétendoit le titre d'Alteſſe. Mais comme on ne la lui avoit donnée en France que depuis peu, & par la volonté du Roi qui s'en étoit expliqué, le Nonce du Pape, le Comte de Pigneranda, Chef de l'Ambaſſade d'Eſpagne, & le ſecond Ambaſſadeur de l'Empereur ne voulurent jamais y conſentir. Ainſi il ne les vit point dans tout le cours de ſon Ambaſſade, & fut obligé de négocier avec eux par écrit. Il reçut encore un autre chagrin quelque tems après au ſujet de ſes Gardes, lorſqu'il voulut rendre la première viſite au Comte de Naſſau. Ce Comte, qui n'en avoit point, lui fit dire qu'il ne le recevroit pas s'il prétendoit les amener avec lui. Ne pourroit-on pas inferer de là qu'il eſt plus nuiſible qu'avantageux aux Couronnes d'envoïer aux Aſſemblées qui ſe font pour la paix, des Ambaſſadeurs d'un rang trop diſtingué? Ces diſtinctions ne ſervent qu'à donner de la ja-

de l'Ambaſſade.

CHARLES PARIS D'ORLEANS
DUC DE LONGUEVILLE.

BIBLIOTECA NAPOLI

jalouſie à ceux qui ſe trouvent inférieurs du côté de la dignité ou de la naiſſance; & à retarder les affaires eſſentielles par des conteſtations perſonnelles qui alienent les eſprits. 1645.

Au reſte on n'a guère vu plus de magnificence dans aucune Aſſemblée de Plénipotentiaires pour la paix, qu'il y en eut en celle de Munſter. Les Suédois particulièrement s'y diſtinguèrent, & y parurent avec une pompe extraordinaire. Les François avoient publié d'eux, que s'ils n'avoient pas voulu établir le lieu de leur demeure à Munſter *, ce n'étoit par aucune autre raiſon, que par la crainte de voir leur Ambaſſade effacée par le luſtre de celle de France. Mais ils eurent lieu de ſe détromper, quand ils virent la ſomptuoſité des Ambaſſadeurs de Suède. Ils ne faiſoient point de viſite de cérémonie, que dans le caroſſe de la Reine. Douze Gardes habillez de livrées & armez de hallebardes marchoient aux deux portières, & à la tête des chevaux pluſieurs Gentilshommes, avec un grand nombre de Pages & de Valets de pié, & quatre Trompettes accompagnez d'un Timbalier, qui ſe faiſoient entendre tant en allant qu'en venant. Le Comte de Naſſau, le Comte de Pigneranda, & l'Evêque d'Oſnabrug, ne faiſoient guère moins de figure; & le Duc de Longueville, qui avoit auſſi, comme j'ai dit, ſes propres Gardes, y joignoit un grand nombre de Gentilshommes qui rendoient ſon Cortège également magnifique & nombreux.

Magnificence des Miniſtres qui compoſoient l'Aſſemblée. *Memoires Politiques de Mr. De Mont.*

* *Les Miniſtres Suédois logeoient à Oſnabrug.*

1645. Ce n'étoit pas dans le train ſeulement ni dans la richeſſe des habits que ces Miniſtres faiſoient paroître leur pompe ; ils la marquoient encore par des Bals & par des Fêtes de toute ſorte où les Dames brilloient toûjours avec éclat. Le Nonce même, quoi-que d'une humeur aſſez ſevère, s'y trouvoit toutes les fois qu'il pouvoit le faire avec bienſéance ; & pendant tout le tems que dura cette aſſemblée, Munſter parut être la Capitale d'un grand Empire.

1646. Les Négociations s'y continuoient lentement, à cauſe de la multiplicité des affaires, & des divers intérêts des Parties * qui étoient extrèmement brouillez. Le grand but de la France, en offrant de retirer ſes armes de la Catalogne & du Rouſſillon, étoit d'engager le Roi d'Eſpagne à lui céder les Païs-Bas & le Comté de Bourgogne, ſoit en faveur d'un mariage, ſoit par échange. Cette acquiſition formoit à la Ville de Paris un boulevart inexpugnable, & la plaçoit au centre du Roïaume en étendant ſes frontières juſqu'à la Hollande; de même que la retention de la Lorraine & de l'Alſace, & la poſſeſſion du Luxembourg & du Comté de Bourgogne les étendoit du côté de l'Allemagne juſqu'aux bords du Rhin. Par là la puiſſance de la France devenoit redoutable à toute l'Europe, & particulièrement aux Anglois, que l'on prétendoit mettre par cette acquiſition hors d'état de lui pouvoir nuire. On eſpéroit auſſi, par ce moïen, rendre les Etats

Suite des Négociations qui s'y font.

La France veut avoir les Païs-Bas en échange de la Catalogne.

Mémoires du Cardinal Mazarin aux Pléni-potentiaires. Actes de Munſter.

* *Voïez ce qui en a été dit ci-devant pag.* 114. *& ſuiv.*

tats Généraux plus traitables, & favoriſer les Catholiques-Romains de leur Païs, qu'on croïoit leur devoir être moins ſuſpects, par le voiſinage de la France, que par leur attachement au Parti d'Eſpagne. On ſe flatoit que les Etats Généraux traverſeroient d'autant moins cet accommodement, qu'ils y trouveroient leurs propres avantages, en ce qu'ils pourroient s'aſſurer pour jamais de joüir d'un profond repos, ſans être obligez aux dépenſes exceſſives qu'ils avoient accoûtumé de ſoûtenir, puiſqu'il ne ſe parleroit plus de trève, & que les Eſpagnols cédant la Flandre à Sa Majeſté, toutes les occaſions de guerre ſeroient auſſi ceſſées. On ajoûtoit, que quand les Eſpagnols, qui avoient intérêt à diminuer la puiſſance de la France, céderoient à cette Couronne les Païs-Bas, ils ne manqueroient pas de céder aux Etats Généraux tous leurs droits & prétenſions ſur les Provinces-Unies; à quoi la France conſentant & le ratifiant en la forme la plus ſolemnelle, les Etats Généraux auroient moïen de s'affermir dans une tranquillité durable, avec tous les avantages que donne la commodité d'un Commerce univerſel; d'autant plus que l'aſſiette de leur Païs eſt telle, & ſi bien fortifié par l'art & par la nature, que ce ſeroit toûjours inutilement que l'on entreprendroit d'y faire aucun progrès, & imprudemment que l'on s'embarqueroit dans une telle entrepriſe. 1646.

Mais comme les diviſions inteſtines, qui s'accroiſſent ou s'allument aiſément dans la paix, ſont plus fréquentes dans les Républiques que dans les autres Etats, & qu'il n'y

Avantages qu'elle y trouvoit, par raport à ſes vuës

1646. n'y avoit que cela ſeul qui pût troubler le repos de ces heureuſes Provinces, la France n'avoit garde de manquer de ſe mettre à portée d'en profiter. C'eſt ce qu'elle avoit principalement en vuë, en préferant à toute autre acquiſition, celles qu'elle pourroit faire de ce côté-là, ſe flattant qu'elle pourroit avec le tems s'en prévaloir, ſans manquer à l'amitié & à l'alliance. Le grand âge du Prince d'Orange *, & ſes infirmitez **, joints à la jeuneſſe du Prince Guillaume ſon Fils, & au mécontentement que l'on avoit de la Princeſſe ſa Femme, demandoient à la vérité qu'on pourvût à la ſûreté des Provinces-Unies contre l'Eſpagne; mais étoit-ce de la part de la France qu'elles pouvoient l'eſpérer? Et le Cardinal Mazarin, qui dictoit ces inſtructions aux Plénipotentiaires de Munſter, pouvoit-il ſe flatter que les Etats Généraux donnaſſent dans ce piège?

ſur les Provinces-Unies.

L'acquiſition des Païs-Bas garentiſſoit encore la France des appréhenſions que la Maiſon d'Autriche pouvoit lui donner, ſoit du côté de la Flandre, ſoit du côté de l'Allemagne, par l'union de ces deux Païs; puiſque ne poſſédant plus rien de ce côté-là, & les frontières du Roïaume étant étenduës juſqu'au Rhin de toutes parts, non ſeulement l'Empereur ne pourroit plus lui faire aucun mal, mais il conſerveroit ſoigneuſement une bonne union avec ce Roïaume, par la crainte de celles qu'il auroit ſujet d'en apréhender: ce qui contribueroit à

Par raport à ſa ſureté contre la Maiſon d'Autriche. Mémoires & Négociations de Munſter.

* *Frederic Henri.*

** *Il étoit menacé d'Hydropiſie.*

à la ſéparation, tant deſirée par la France, de la Maiſon d'Autriche d'Eſpagne, d'avec celle d'Allemagne. D'ailleurs, les diviſions domeſtiques du Roïaume, dont les Eſpagnols ſe promettoient de profiter, ne pouvant être fomentées que du côté de la Flandre, comme il avoit paru dans la guerre du Languedoc & dans le projet formé par feu Mr. le Grand-Ecuïer, l'acquiſition de ce Païs ôtoit aux Ennemis de l'Etat tout moïen de favoriſer les Factieux, & de leur donner aſſiſtance. Il n'y avoit donc que les cœurs des Peuples, dont il s'agiſſoit de s'aſſurer; mais le changement qu'ils devoient trouver à leur condition, dans la fin des maux que leur avoit cauſé une ſi longue guerre, faiſoit eſpérer aux François qu'ils gagneroient bien-tôt leur amour, quand les Flamans ſe verroient hors d'état de craindre aucune invaſion, & ſûrs de joüir à jamais d'une profonde tranquillité ſous la domination de cette Couronne. La poſſeſſion de Dunkerque & du Port de Mardyck étoit encore un apât qui tentoit extrêmement les François, par la commodité qu'ils leur donneroient de s'aprocher des Etats Généraux, & de regarder de plus près l'Angleterre. Toute la difficulté étoit d'y faire conſentir les Eſpagnols, ſans leur donner à connoître qu'on le ſouhaitoit. On offroit d'autant plus volontiers de leur rendre la Catalogne & le Rouſſillon, qu'ils pouvoient aiſément les reprendre quand même on les auroit voulu conſerver. 1646.

Ce qui portoit le Cardinal Mazarin à croire que les Eſpagnols conſentiroient plûtôt à cet échange, qu'au mariage de l'Infan- Raiſons par leſquelles on vouloit

1646. te avec le Roi, que l'on avoit dès-lors en vuë, c'eſt, dit-il, " que tout l'avantage
„ qu'ils tireroient à préſent de cette allian-
„ ce, ſeroit de ſatisfaire à une certaine
„ aparence & vanité de ne nous laiſſer qu'à
„ titre de dot les conquêtes que nous avons
„ faites; mais comme cela ne ſeroit capa-
„ ble que de ſauver un peu de réputation
„ dans le vulgaire, il ſe trouveroit que
„ nous aurions tout le ſolide, & l'Infante
„ étant mariée à Sa Majeſté, nous pour-
„ rions aſpirer à la ſucceſſion des Roïau-
„ mes d'Eſpagne, quelque renonciation qu'on
„ lui en fît faire; & ce ne ſeroit pas une
„ attente fort éloignée, puiſqu'il n'y a que
„ la vie du Prince ſon Frère qui l'en peut
„ exclure". D'où il paroît que la France ſongeoit dès-lors à attirer à ſoi la puiſſante Monarchie d'Eſpagne: que la voïe des Renonciations n'eſt qu'un ſtile, qui s'emploïe ſelon les occurrences dans les Cours; & qu'on ne doit pas être ſurpris que celle de Marie Therèſe, devenuë Reine de France, ait été de nul effet, puiſqu'on la regardoit comme invalide, dès le tems de ſa poſſibilité. Je ne raporterai point ici en détail les raiſons que le Cardinal fournit aux Plénipotentiaires pour perſuader aux Eſpagnols de conſentir à l'échange projetté: elles étoient priſes de la ſituation de la Catalogne & du Rouſſillon, qui ſont le meilleur boulevart de l'Eſpagne; de la facilité que l'un & l'autre donnoit d'entrer dans le cœur de ce Roïaume-là; de l'obſtacle que la Catalogne entre les mains des François apportoit à la communication de l'Eſpagne avec ſes Etats d'Italie; de l'extrême dépenſe que lui

perſuader les Eſpagnols d'y conſentir.

lui cauſoit la défenſe des Païs-Bas; & enfin de la penſée que les Eſpagnols avoient eu ſouvent de ſéparer les Païs-Bas de leur Monarchie. 1646.

Quelque ſpécieuſes que fuſſent ces raiſons, les Plénipotentiaires de France reconnurent que l'échange étoit accompagné de plus de difficultez, que la voïe du mariage. Ils ſentoient que le premier choquoit tout à la fois les Provinces-Unies, les Anglois, les Catalans, & les Portugais, auſſi bien que pluſieurs autres Princes & Etats, auxquels un ſi grand accroiſſement pour la France ne pouvoit manquer de donner de la jalouſie. On ne doutoit point des avantages que la France trouveroit à poſſéder les Païs-Bas. Il n'en étoit pas de même de ceux qu'on prétendoit que l'Eſpagne devoit trouver dans l'échange; puiſqu'elle perdoit par là toute ſa conſidération au dehors, tant auprès de l'Empire qu'auprès de l'Angleterre; & que les Rois de France au contraire devenoient par ce moïen les arbitres des affaires de l'Allemagne, & même de l'Election des Empereurs. Néanmoins pour y faire conſentir les Eſpagnols avec plus de facilité, on s'aviſa d'un expédient tout contraire en aparence à ce deſſein. Ce fut d'imiter les Rameurs, qui tournent le dos au lieu où ils veulent arriver, en faiſant croire pendant quelque tems aux Parties, aux Médiateurs & aux Alliez de la France, que les prétenſions de cette Couronne regardoient plûtôt l'Eſpagne que les Païs-Bas. On leur dit, " que quoi-que la Principauté de „ Catalogne apartînt d'ancienneté à la Cou„ ronne de France par des droits très-légi-

Difficultez que les Plénipotentiaires de France y trouvèrent. *Mémoires & Négociations de Munſter.*

1646. „ times & indubitables, & qu'elle fût en
„ dernier lieu revenuë ſous ſa domination
„ par une voïe toute ſemblable, mais beau-
„ coup plus juſte que celle qui avoit été pra-
„ tiquée lorſqu'elle s'étoit donnée volontai-
„ rement à la Couronne de Caſtille ; que
„ quoi-que pour cette raiſon Sa Majeſté
„ pût prétendre avec un très-juſte fonde-
„ ment que les Villes de Tarragone, de
„ Tortoſe & de Lerida, & tous les autres
„ lieux de ladite Principauté, occupez a-
„ lors par le Roi Catholique, duſſent être
„ reſtituez au Roi Très-Chrêtien par le
„ Traité de paix, ſans quoi il ſeroit im-
„ poſſible d'établir un repos durable dans
„ ledit Païs ; & que quoi-que cette reſti-
„ tution dût ſe faire ſans aucune récom-
„ penſe, pour être leſdites places remiſes
„ au corps de ladite Principauté, attendu
„ que par un conſentement unanime des
„ Etats dudit Païs, elle s'étoit remiſe ſous
„ l'autorité des Rois Très-Chrêtiens ; nean-
„ moins pour mieux faire paroître la diſ-
„ poſition de Sa Majeſté à un bon & rai-
„ ſonnable accommodement, elle étoit prê-
„ te de céder pour le bien de la paix tous
„ ſes droits ſur la partie du Roïaume de
„ Navarre occupée & detenuë par Sa Ma-
„ jeſté Catholique, & qui avoit été reſervée
„ à la France par le Traité de Vervins,
„ moïennant que Sa Majeſté Catholique
„ renonçât en bonne forme à toutes les
„ prétentions qu'elle pouvoit avoir ſur la-
„ dite Principauté de Catalogne, ſes dé-
„ pendances & annexes, & qu'elle fît en
„ même tems actuelle reſtitution des Places
„ ci-deſſus nommées & autres lieux occu-

„ pez

„ pez par ſes armes dans ledit Païs : moïen- 1646.
„ nant quoi Sa Majeſté Très-Chrêtienne dé-
„ claroit, que ſi dans les autres Païs où
„ la guerre avoit été juſqu'alors entre les
„ deux Couronnes, il y avoit quelque é-
„ change de Places ou autre accommode-
„ ment à faire pour la commodité des Par-
„ ties, elle étoit prête d'y conſentir.

Négociation pour avoir l'Alſace.

On eſpéroit que cette propoſition donneroit plûtôt envie aux Eſpagnols de l'échange propoſé, & qu'elle pourroit même les réduire à en faire l'ouverture les premiers, pour éloigner les François du cœur de leurs Etats; & qu'elle diſſiperoit les jalouſies que les Alliez de la France pourroient prendre d'un ſi grand accroiſſement de cette Couronne du côté des Païs-Bas. Pour ce qui eſt de la Navarre, la demande qu'on en faiſoit paroiſſoit bien fondée. La France n'y avoit jamais renoncé, & les droits en avoient été réſervez par le Traité de Vervins. Les Hiſtoriens Eſpagnols avouoïent que c'étoit une uſurpation & une détention très-injuſte, dont on devoit faire raiſon à la Couronne de France, l'Empereur Charles-Quint & le Roi Philippe II. l'aiant reconnu de la ſorte par leurs Teſtamens. Tandis qu'on inſiſteroit ſur cette demande, le deſſein des Plénipotentiaires étoit de terminer l'affaire de l'Alſace, qui ne pouvoit être traitée en même-tems que celle des Païs-Bas, ſans que l'une fît préjudice à l'autre, & que les deux enſemble n'augmentaſſent beaucoup la jalouſie des voiſins. Et celle de l'Alſace étant une fois achevée par le conſentement des Etats de l'Empire, on ſe promettoit

1646. qu'il n'arriveroit plus tant de changement du côté de l'Eſpagne dans celle des Païs-Bas, qu'il en pourroit arriver ſi on la mettoit ſur le tapis avant que l'autre eût été réſoluë.

Et la Catalogne. La politique qu'on emploïoit à l'égard de la Catalogne tendoit à éblouïr les Catalans. On s'imaginoit que ces Peuples, voïant qu'on avoit tant d'affection pour eux, que pour les conſerver on vouloit renoncer aux anciens & légitimes droits du Roïaume de Navarre, ils s'en tiendroient extrèmement obligez à la France, qui s'aſſureroit par là de leur fidélité. Que ſi l'on étoit obligé après cela d'en venir à quelque nouveau parti, comme à celui de l'échange, on ne doutoit pas que les Catalans ne cruſſent que ç'auroit été par l'impoſſibilité de faire réüſſir les bonnes intentions qu'on avoit pour eux, n'étant pas croïable que l'Eſpagne voulût jamais conſentir qu'ils demeuraſſent à la France.

L'Empire veut régler ſes intérêts avant ceux des deux Couronnes. Ces Négociations ſecrettes qui ſe paſſoient à Munſter entre les deux Couronnes, donnèrent de la jalouſie aux Etats de l'Empire aſſemblez à Oſnabrug. Ils prétendirent que leurs griefs & ce qui regardoit les intérêts de l'Empire en général fuſſent vuidez avant toute autre conteſtation. Les Suédois y réſiſtoient foiblement, auſſi bien que le Comte de Trautmansdorff & l'Aſſemblée de Munſter. Le deſſein de Trautmansdorff pouvoit être de diviſer par là les Etats de l'Empire d'avec les Couronnes, & de contredire la ſatisfaction de ces dernières, quand on auroit accordé aux Etats ce qui les regardoit. Les François s'étonnoient

noient que les Suédois ne s'oppoſaſſent pas avec fermeté à ce deſſein, d'autant plus qu'ils étoient tombez d'accord enſemble qu'on parleroit de la ſatisfaction des Couronnes & des intérêts de l'Empire en même tems: & qu'il fut même dit & réſolu que quand on auroit contentement ſur ce premier point, on pourroit plus facilement s'accommoder ſur l'autre, en remettant les choſes à une Diète générale, ou par le moïen de quelque autre expédient. Les François en concevoient encore un nouveau ſoupçon. Ils penſoient ou que les Suédois avoient parole du Comte de Trautmansdorf ſur leur ſatisfaction: ou que voulant flater les Etats de l'Empire par cet abandonnement de leurs propres intérêts, ils n'étoient pas auſſi diſpoſez à la paix qu'ils le témoignoient; & qu'ils avoient deſſein d'unir & d'attacher à eux les Proteſtans d'Allemagne, afin de s'en rendre les protecteurs. Cette nouvelle difficulté fit réſoudre le voïage d'un * des Plénipotentiaires de France à Oſnabrug, pour eſſaïer de connoître la vérité des choſes, & faire enſuite aux Plénipotentiaires de Suède les plaintes qu'il conviendroit. 1645.

Sur ces entrefaites, les Médiateurs propoſèrent une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire, diſant " que les Armées Impériales & „ Suédoiſes étant ſi proches l'une de l'au- „ tre, s'il arrivoit un combat, il ruïneroit „ tout ce qui s'étoit négocié juſques-là. „ Que lors qu'ils avoient fait auparavant „ de pareilles ouvertures, il avoit été dit „qu'on

Les Médiateurs propoſent une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire. *Mémoires & Négociations de Munſter.*

* *Le Comte d'Avaux.*

1646. „ qu'on y pourroit entendre, quand on ver-
„ roit les affaires acheminées à un Traité.
„ Que les repliques des Couronnes étant
„ données & communiquées aux Etats de
„ l'Empire, & tant l'Empereur que lesdits
„ Etats aiant reconnu qu'il étoit dû satis-
„ faction aux Couronnes, il ne s'agissoit à
„ présent que du plus ou du moins, &
„ qu'ainsi l'on étoit aux termes de pouvoir
„ faire ladite suspension. Que quand ce ne
„ seroit que pour quinze jours, elle pour-
„ roit non seulement faciliter la paix, mais
„ servir même contre le Turc, qui seroit
„ bien plus retenu d'entreprendre contre la
„ Chrêtienté sur le simple bruit d'une trê-
„ ve, pour peu de tems qu'elle pût durer.
Quoi-que les Médiateurs ne fissent pas cette proposition comme en aiant eu charge, mais seulement par cette occasion, les Plénipotentiaires de France ne jugèrent pas la devoir rejetter, & ils prirent leur tems pour y aviser & pour porter leur réponse. Ce fut un des points dont le Comte d'Avaux eut à s'entretenir avec les Plénipotentiaires de Suède, & qui lui devoit fournir un moïen de reconnoître s'ils avoient une véritable inclination pour la paix.

La France veut détourner les Hollandois de faire une Trêve avec l'Espagne.

Pendant que ces choses se passoient, les Espagnols n'oublioient rien pour donner de l'ombrage aux Hollandois de la puissance de la France. Ils avouoient que la guerre des Etats Généraux étoit juste, puisqu'ils étoient en armes pour la défense de leur liberté; mais qu'il n'étoit pas croïable qu'ils vouluſſent aider à la France à s'agrandir dans leur voisinage, où l'établissement d'une telle puissance leur devoit donner de la ter-

terreur. Ces diſcours furent raportez aux François, qui ne firent pas ſemblant de les remarquer, pour ne pas aliener les eſprits, & pour porter plus efficacement les Hollandois à ce qu'on deſiroit d'eux. On leur répréſenta " que la propoſition qui leur avoit été „ faite d'une trêve avec les Eſpagnols, „ les engageroit bien avant dans une Né„ gociation qui excluroit entièrement la „ paix. Qu'avant de prendre ſur cela une „ réſolution, on eſpéroit qu'ils conſidé„ reroient combien il étoit néceſſaire, pour „ faire marcher les affaires d'un pas égal „ de part & d'autre, d'entrer auſſi en mê„ me tems en Traité, chacun de ſon côté, „ ſans quoi l'une des Négociations s'avan„ ceroit, pendant que l'autre demeureroit „ en arrière, ce qui donneroit gain de cau„ ſe aux Eſpagnols qui n'avoient en vuë „ que de diviſer les Parties. Les Hollandois de leur part demandoient qu'on déliberât ſur l'article de la trêve qui avoit auſſi été propoſée entre les Eſpagnols & les François. Mais ceux-ci qui diſoient vouloir une paix ſolide & avantageuſe & non pas une ſimple trêve, qui excluroit les ceſſions, renonciations & autres clauſes qu'on a coûtume d'inſerer dans les Traitez de paix, firent remettre cette délibération à un autre tems, pour n'être pas obligez, diſoient-ils, de rentrer en guerre avec l'Eſpagne, quand la trêve des Etats Généraux ſeroit expirée. Ils aſſurèrent en même tems leurs Miniſtres, que la France ne ſe départiroit jamais de l'union qu'elle avoit avec les Provinces-Unies; mais qu'il ne ſeroit pas juſte, que pour récompenſe d'avoir con- 1646.

1646. contribué à leur faire donner le choix de la paix ou de la trêve par leurs Ennemis communs, lors que pour leur ſeule commodité, elles préféroient la trêve à la paix, elles engageaſſent auſſi les François à ne pouvoir faire qu'une trêve, conformément au but que leurs Ennemis ſe propoſoient.

Affaires de la France avec l'Empire.

Mémoire du Cardinal Mazarin aux Plénipotentiaires, du 3. Fevrier.

Pour ce qui eſt de l'Empire, il conſentoit d'abandonner à la France les trois Evêchez de Toul, Mets & Verdun, faiſant ſonner bien haut cette condeſcendance pour une Couronne, qui ne cherchoit qu'à démembrer l'Empire en toute occaſion. Mais l'adreſſe du Cardinal Mazarin, pour diminuer le prix de cette offre, fut de faire offrir en même tems par les Plénipotentiaires, de reconnoître auſſi bien l'Empire pour les trois Evêchez que pour l'Alſace, pourvu qu'on demeurât d'accord de la laiſſer à la France. Sa vuë étoit en cela que les Rois Très-Chrêtiens fuſſent d'autant mieux reconnus pour Princes de l'Empire, & que leurs Députez euſſent rang & voix délibérative dans les Diètes. Il trouvoit les prétenſions de cette Couronne en Allemagne beaucoup plus moderées que celles de la Suède, & ne pouvoit digerer que celle-ci ne ſecondât pas vivement ſes intentions. Cependant il ne laiſſa point de mander aux Plénipotentiaires, qu'ils feroient bien de ſe relâcher des prétenſions de la France dans l'Empire, autant qu'ils connoîtroient que cela pourroit ſervir avec les Eſpagnols, qui étoient ceux dont on avoit plus de ſujet de deſirer l'abaiſſement. " Et „ comme il eſt certain, dit-il, que de quel„ que façon que les choſes ſe paſſent, ils cou-

„ couveront contre nous l'animoſité & la 1646.
„ vengeance dans leur cœur, pour la fai-
„ re éclater à la première occaſion, ſans
„ jamais nous pardonner ni le mal effectif que
„ nous leur avons fait, ni l'affront d'avoir
„ montré évidemment au monde leur foi-
„ bleſſe & leur impuiſſance; il eſt ſans dou-
„ te qu'aiant à demeurer mal ſatisfaits de
„ nous, il vaut mieux que ce ſoit à bon-
„ nes enſeignes, & pour plus que pour
„ moins, puisque ce plus nous fortifiera
„ d'autant, & les rendra moins capables
„ de nous nuire". Les moïens d'accom-
modement qu'il propoſoit enſuite avec l'Em-
pire, étoient " 1. d'aſſurer aux Archiducs
„ en argent * le même revenu qu'ils reti-
„ roient de l'Alſace: 2. de donner préſen-
„ tement quelque argent à l'Empereur pour
„ l'aſſiſter dans ſes beſoins: 3. de s'obliger
„ à contribuer quelque ſecours d'hommes &
„ d'argent, quand l'Empire ſeroit envahi.
Pignerol ne devoit pas entrer en ligne de
compte; parce, dit encore le Cardinal Ma-
zarin, que " c'eſt une Place dont nous a-
„ vons donné bonne récompenſe à ſon
„ légitime Maître, qui en peut diſpoſer
„ abſolument, & qui eſt préſentement d'ac-
„ cord d'en ratifier le Traité; & ſi elle
„ relève toûjours de l'Empire, ce qui eſt
„ encore en queſtion, nous ne refuſerons
„ pas de la tenir, non plus que lui, au
„ même titre, en quoi l'Empereur ne nous
„ fait aucune grace.

Et pour rendre les Etats Généraux plus favorables à l'échange de la Catalogne avec les Anvers aux Etats Généraux, On propoſe de céder

* *On parla d'une penſion de 50. mille écus.*

1646. les Païs-Bas, on parla de leur laiſſer Anvers, ſtipulant que l'exercice de la Religion Catholique-Romaine y ſeroit inviolablement conſervé. On ſe promettoit un double effet de cette propoſition: l'un, envers les Etats Généraux & le Prince d'Orange, pour faciliter la choſe & la leur faire goûter en les y intéreſſant, l'autre envers les Eſpagnols, qu'on croïoit d'autant plus diſpoſez à y conſentir, qu'ils verroient hors des mains des François une place de cette importance. Le Cardinal Mazarin eſpéroit même que cela pourroit valoir Maeſtricht à la France, cette Place étant une pièce détachée, dont l'entretien coûtoit beaucoup aux Etats Généraux, & de laquelle ils avoient voulu traiter diverſes fois.

Le Prince d'Orange eſt averti des Négociations ſecrètes de la France avec l'Eſpagne. *Mémoire du Cardinal Mazarin du 10. Fevrier.*

Cependant le Marquis de Caſtel Rodrigo fit ſavoir en confidence au Prince d'Orange, que pendant qu'on entretenoit ſeulement pour la forme la Négociation de Munſter, la paix ſe traitoit en effet ſecrètement entre la France & l'Eſpagne par le moïen du mariage de l'Infante avec le Roi; & que s'il n'y prenoit garde, Meſſieurs les Etats ſe trouveroient mal récompenſez de leur procedé envers la France, & ledit Prince fruſtré de tous les avantages qu'il pouvoit eſpérer, s'il ne la prévenoit en portant Mrs. les Etats à conclure ſéparément avec l'Eſpagne. Le Prince d'Orange en écrivit en grand ſecret au Comte d'Eſtrades, & lui témoigna par ſa Lettre, qu'il ne ſoupçonnoit pas qu'il y eût aucun Traité, puiſque le Cardinal Mazarin ne lui en avoit rien mandé. Néanmoins il le dit en termes qui faiſoient connoître l'apréhenſion

ſion qu'il en avoit. Là-deſſus le Cardinal envoïa le Comte d'Eſtrades à la Haïe, pour deſabuſer le Prince & pour concerter avec lui les deſſeins de la Campagne ſuivante. Il fut chargé de le porter adroitement à conſeiller au Cardinal d'écouter la propoſition que les Eſpagnols voudroient lui faire, dans l'aſſurance qu'il devoit lui donner que tout lui ſeroit fidèlement communiqué. Il devoit auſſi avec la même adreſſe ſonder les ſentimens de ce Prince, en cas qu'il fût propoſé de donner les Païs-Bas aux François. Comme ils n'avoient à craindre, dans la Négociation avec les Eſpagnols, que la jalouſie des Etats Généraux, & l'artifice de ceux qui pour les détacher de la France, pourroient faire connoître au Prince d'Orange que l'on traitoit ſéparément; ils prévenoient toutes ces apréhenſions, en tâchant, de concert avec ce Prince & de ſon conſentement, de négocier là-deſſus avec Caſtel Rodrigo, pour remettre enſuite la concluſion de toutes choſes à l'Aſſemblée de Munſter. 1646.

Ce fut alors que le Cardinal crut avoir trouvé un bon moïen d'amener le Prince d'Orange à ſes fins, en lui donnant eſpérance de le gratifier du Marquiſat d'Anvers, à condition de le reconnoître de la France. Il ne doutoit pas que ce Prince n'en fût ravi, & qu'il ne portât les Etats Généraux à conſentir à la paix par ce moïen, puiſqu'il les feroit jouïr d'un profond repos, & les aſſureroit de n'être plus inquiétez par les Eſpagnols, qui ſeroient alors bien éloignez d'eux. Mais qui les aſſuroit contre le voiſinage de la France, qu'ils crai-

Offre qu'on lui fait pour l'engager à y conſentir.

1646. craignoient encore plus que celui d'Eſpagne? Quoi-qu'il en ſoit, le Cardinal Mazarin marquoit un grand deſir de pouvoir acquerir les Païs-Bas. Toutes ſes dépêches n'étoient remplies que des inſtructions qu'il donnoit là-deſſus aux Plénipotentiaires de France à Munſter. Et quand il auroit été néceſſaire, dit-il, pour ſauver *il decoro della Corona d'Yſpagna*, de demander l'Infante en mariage pour le Roi, il ne trouvoit aucune difficulté de les contenter en ce point, pourvu qu'on fût aſſuré d'avoir préalablement les Païs-Bas. Néanmoins il doutoit que les Eſpagnols vouluſſent conſentir à ce mariage.

Miſérable état de l'Eſpagne qui l'oblige à propoſer une trêve du côté de la Catalogne. *Mémoires & Négociations de Munſter.*

L'Eſpagne étoit cependant dans une fâcheuſe ſituation, hors d'état de ſecourir puiſſamment la Flandre, & dans l'impoſſibilité de mettre ſur pié cette année du côté de la Catalogne une Armée capable de réſiſter à celle du Roi. Il ne lui étoit pas reſté trois mille hommes de celle de l'année dernière. L'Allemagne ne lui pouvoit pas fournir un Soldat; & elle ne pouvoit faire aucun fond ni ſur ceux qui pouvoient lui venir d'Italie, ni ſur les Walons qu'on lui devoit envoïer de Flandre, ni encore moins ſur les levées qui ſe faiſoient en Eſpagne; parce que les recruës que l'on conduiſoit à l'Armée ſe débandoient à l'inſtant, quelque ſoin qu'on y aportât. Les Eſpagnols craignoient de plus extrèmement, que l'Empereur, preſſé par la néceſſité de ſes affaires, ne fît une paix particulière avec la France & ſes Alliez. Cette apréhenſion, & les difficultez que le Roi d'Eſpagne trouvoit à ſe mettre en état d'empêcher les François de faire de grans pro-

progrès cette année, l'obligèrent à leur proposer une trêve par mer & par terre du côté de la Catalogne. Tant s'en faut qu'on voulût l'accepter, qu'on se disposa au contraire à faire de nouveaux efforts pour profiter de la foiblesse des Ennemis. Là-dessus ils menacèrent de rompre l'Assemblée de Munster. Mais le Cardinal Mazarin se mocqua de leurs menaces. Il écrivit aux Plénipotentiaires, que jamais les Espagnols ne prendroient cette résolution; qu'ils craignoient au contraire cette séparation plus que toutes choses; que c'étoit une finesse des Médiateurs; & que rien ne les étonneroit davantage qu'une pareille menace dans la bouche des François. Il les chargea de tenir ferme en toute occasion, & de répresenter, que toutes les dépenses & les préparatifs de la Campagne prochaine étant faits, la France ne pouvoit demeurer que très-satisfaite, de quelque manière que tournât la Négociation de Munster. *Car*, dit-il, *ou la paix se conclura, & c'est ce que nous desirons, ou elle ne se fera pas, & c'est ce qui nous convient.* En effet aiant parlé en ces termes au Nonce du Pape & à l'Ambassadeur de Venise à la Cour de France, il aprit qu'ils y avoient fait une sérieuse réflexion; & qu'après une longue Conférence, ils étoient tombez d'accord entr'eux, *qu'il ne restoit pas tant à faire, à beaucoup près, pour la ruine entière de la Maison d'Autriche, que ce qui avoit déja été fait.* 1646.

Les Espagnols en étoient eux-mêmes si persuadez, qu'après avoir emploïé toute sorte de moïens pour débaucher les Alliez de

Ils changent tout à coup de batterie, &

1646. de la France, & rompre entr'eux toute Négociation, ils paſsèrent tout d'un coup d'une extremité à l'autre, & remirent à la Reine la déciſion de leurs intérêts. Les Médiateurs dirent aux Plénipotentiaires de France, " que le Roi Catholique, touché „ des maux dont la Chrêtienté étoit affli- „ gée, & voulant prévenir, autant qu'il é- „ toit poſſible, ceux que l'invaſion du Turc „ pouvoit cauſer, déclaroit avoir tant de „ confiance en la vertu, prudence & é- „ quité de Sa Majeſté, qu'il la prioit de „ faire ouverture des moïens par leſquels „ la paix pouvoit être rétablie entre la „ France & l'Eſpagne; offrant d'accepter „ les conditions que Sa Majeſté jugeroit „ raiſonnables, par l'avis de Son Alteſſe „ Roïale, de Mr. le Prince, de Mr. le „ Cardinal Mazarin, & de Mrs. les Miniſ- „ tres d'Etat ". Ils ajoûtèrent que le deſſein & l'intention du Roi leur Maître, n'étoit pas d'engager la Reine, par cette offre, à faire une nouvelle propoſition de paix de la part de la France, mais de la rendre Médiatrice entre le Roi & lui, préſupoſant que Sa Majeſté en procurant l'avantage du Roi ſon Fils, auroit auſſi l'égard convenable à la Maiſon dont elle étoit ſortie; moïennant quoi ils avoient ordre & pouvoir de ſigner la réſolution qui ſeroit ainſi priſe par Sa Majeſté. Le Comte de Pigneranda qui n'avoit eu juſqu'alors qu'un pouvoir fort limité, en avoit en effet reçu un fort ample & ſans aucune limitation, pour faire la paix à telles conditions qu'il jugeroit à propos. Le Cardinal Mazarin en avoit été informé auſſi-tôt, & il n'avoit garde

Se remettent à la Reine des conditions de leur paix.

Lettre des Plénipotentiaires a la Reine du 24. Fevrier.

de de ne pas profiter de cette diſpoſition pour rendre meilleures les conditions de la France. 1646.

Les Médiateurs de leur côté ne manquèrent pas de faire valoir cette marque d'honneur & d'eſtime que le Roi Catholique donnoit en cela à la Reine. Ils l'appelèrent *une humble déférence*, & firent connoître aux Plénipotentiaires que leurs offices n'avoient pas peu contribué à faire prendre cette réſolution à la Cour de Madrid. Ils demandèrent qu'il en fût rendu compte à S. M. par un Courier exprès, ce qu'on ne put leur refuſer. Les Plénipotentiaires de France témoignèrent alors aux Médiateurs, qu'ils étoient bien aiſes de voir le chemin ouvert à une bonne paix, ne doutant point qu'une offre ſi civile ne fût également ſincère. Après quelques autres compliments, ils leur firent entendre, qu'afin qu'il y eût moins de retardement à la perfection d'une ſi bonne œuvre, ils avoient deux choſes à leur déclarer : l'une, qu'on ne pouvoit rien faire ſans les Alliez, & que pour cet effet on communiqueroit leur réſolution aux Miniſtres des Etats Généraux : l'autre, que pour la conſidération des mêmes Alliez, le Traité ne pouvoit être conclu qu'à Munſter où ils étoient tous aſſemblez.

Le lendemain matin, les Plénipotentiaires de France allèrent communiquer aux Miniſtres des Etats Généraux ce qui leur avoit été propoſé, & la réponſe qu'ils y avoient faite. Ceux-ci ne s'attendoient à rien moins qu'à une telle nouvelle, & parurent un peu ſurpris de voir les choſes ſi avancées en un moment. Ils en témoignèrent pourtant quel-

Les Plénip. de France en font confidence à ceux de Hollande qui en conçoivent de l'ombrage.

1646. quelque ſatisfaction en apparence ; mais celui de Zélande en parut très-mortifié, comme s'il eût cru le Traité déja conclu entre la France & l'Eſpagne. Ils ſe retirèrent enſuite dans une autre chambre pour conſulter enſemble, & après une demi-heure de Conférence, ils vinrent remercier les François de la bonne & promte communication qu'ils leur avoient donnée, leur demandant avec inſtance de n'avancer pas le Traité de la France ſans le leur. Ils dirent que les Eſpagnols aiant eſſaïé de traiter avec eux à la Haïe, ce ſeroit les y renvoïer encore, d'autant que cette propoſition tendoit à tranſporter la Négociation à Paris. On les ſatisfit ſur ces deux points, par la réponſe qu'on avoit faite aux Médiateurs, de ne pouvoir traiter qu'avec les Alliez, & dans le lieu même où ils étoient tous aſſemblez.

Mémoires & Négociations de Munſter.

Intention des Eſpagnols dans l'offre qu'ils firent à la Reine.

L'après-dînée du même jour, les Médiateurs vinrent encore trouver les Plénipotentiaires François, pour leur dire, qu'aiant revu le Comte de Pigneranda & ſes Collègues, ils leur avoient déclaré n'avoir eu aucune intention de ſéparer le Traité de la France d'avec celui des Provinces-Unies, ni de les tirer hors de Munſter : qu'ils leur avoient confirmé, même par ſerment, que l'ouverture qu'ils avoient faite par l'ordre du Roi d'Eſpagne, n'étoit pas un compliment, mais un moïen propre pour parvenir à la paix par une vraïe & ſolide Négociation. Qu'à la vérité ce n'étoit pas un Compromis qu'ils paſſoient, pour ſouſcrire à yeux clos à tout ce que la Reine de France pourroit réſoudre, & que

que ſi c'eût été leur intention, ils n'auroient eu qu'à accepter l'offre qui leur avoit été faite de conclure la paix, en laiſſant les choſes en l'état où elles étoient. En cet endroit les Médiateurs inſinuèrent en paſſant, qu'en cas que cette offre fût préſentement acceptée, les François ne pourroient pas prétendre de retenir les conquêtes qui avoient été faites depuis. Tellement que les Médiateurs dirent avoir reconnu dans l'intention des Plénipotentiaires d'Eſpagne, que le Roi leur Maître en rendant ce reſpect à la Reine, avoit cru rendre auſſi ſa condition meilleure. Ils ne prétendoient pas s'en tenir préciſément à la première propoſition qui leur avoit été faite de la part des François. Comme on leur avoit dit ſouvent, que tant qu'ils demanderoient qu'on leur reſtituât tout, on leur répondroit qu'on vouloit tout retenir : ils concluoient avec quelque raiſon, qu'étant prêts alors de céder quelque choſe, la France devoit auſſi ſe relâcher de ſon côté. Mais quoi-que les Médiateurs aſſurâſſent qu'ils pouvoient produire pluſieurs Lettres de ce qu'ils avançoient, les François leur répondirent, que celles qu'ils avoient de la Cour ne parloient pas en ces termes, & qu'ils n'avoient à ſe règler que ſur les ordres de Sa Majeſté. 1646.

Ils ſe propoſent de rendre leur condition meilleure par ce moïen.

Il y a aparence que les Miniſtres d'Eſpagne, aiant trouvé les François ſi fermes & ſi conſtans dans leur première propoſition, ſans que tous les ſoins qu'ils avoient pris depuis dix-huit mois de leur faire peur d'un Traité particulier avec les Alliez, les euſſent pu faire changer de langage, ils s'a- *Mémoires & Négociations de Munſter.*

1646. viſèrent de remettre le tout au jugement de la Reine, pour en ſortir plus honorablement. Ils eſpéroient ſans doute que cette déférence leur vaudroit quelque choſe, ou que leur réputation ſeroit moins engagée, de recevoir de la main de cette Princeſſe les conditions qu'ils avoient refuſées de la part de ſes Miniſtres. Pour ce qui eſt des Députez de Hollande, on les aſſura que la Reine ſe tiendroit dans les termes du Traité fait à la Haïe en 1644. ce qui les contenta extrèmement. Néanmoins la première ſurpriſe que leur cauſa cette affaire, les précautions qu'il falut aporter pour leur raſſurer l'eſprit, les diverſes queſtions & réponſes, avec les viſites réïterées qu'ils firent aux Plénipotentiaires François, montrèrent que l'allarme étoit grande parmi eux, & que tous les ſoins qu'on avoit pris ne l'avoient pas entièrement fait ceſſer. En effet ils firent partir en diligence les deux * principaux d'entr'eux pour ſe rendre à la Haïe. Les autres donnèrent part aux François de cette réſolution, & la fondèrent ſur diverſes cauſes. Mais l'on ſût de bon lieu que les deux principales étoient, la propoſition d'Eſpagne, & la jalouſie qu'ils prirent de la prétenſion des Suédois ſur la Pomeranie, qui les rendroit Maîtres de tout le commerce de la mer Baltique. Il eſt vrai qu'ils voulurent auſſi ſe juſtifier envers leurs Superieurs de quelque blâme qu'on leur avoit imputé, d'être entrez trop vîte en matière avec les Eſpagnols, avant qu'ils euſſent ſur cela un pou-

* *Meſſieurs Paw & Kuyt.*

pouvoir en bonne forme. Ils alléguèrent auſſi, que craignant les longueurs ordinaires dans leur gouvernement, ils avoient envoïé deux de leurs Collègues pour preſſer les réſolutions, afin que quand la réponſe de la Reine arriveroit, ils fuſſent en état d'avancer auſſi leurs affaires. 1646.

La crainte qu'avoient les Hollandois d'un Traité particulier entre la France & l'Eſpagne préparoit bien de l'exercice aux François. Ils apréhendoient ſur toutes choſes que les premiers ne ſe ſerviſſent de ce prétexte pour exécuter la propoſition que la Province de Hollande avoit faite avec chaleur, de traiter ſéparément, même avant que d'avoir ſu ce qui avoit été avancé de la part d'Eſpagne. Ils prévoïoient que ſi les autres Provinces ſuivoient auſſi ce penchant, ils auroient bien de la peine à détourner ce coup, qu'ils appeloient une infidélité. Mais ils ſe raſſuroient ſur l'eſpérance que les plus ſages de l'Etat ne ſeroient point de cet avis, & que ſi les Hollandois n'avoient d'autre apréhenſion que d'être abandonnez, le tems les deſabuſeroit bientôt d'une penſée qui ne leur étoit inſpirée que par l'artifice des Eſpagnols.

Crainte des François ſur l'ombrage qu'en prirent les Hollandois.

En effet, entre les motifs qui pouvoient porter ceux-ci à eſſaïer de gagner les autres, on ne pouvoit pas douter qu'ils ne ſe prévaluſſent de la diviſion qui étoit entre le Portugal & la Hollande dans les Indes Occidentales, & qu'ils n'offriſſent leur aſſiſtance aux Etats Généraux contre des Ennemis plus récens & par conſéquent plus haïs. Le Cardinal étoit même perſuadé " que les „ Eſpagnols n'épargneroient ni offres d'argent,

Moïens des Eſpagnols pour gagner ces derniers.

1646. „ gent, ni artifices, ni malices, & qu'ils „ ſacrifieroient même gaïement la Reli- „ gion & tout autre intérêt, pourvu qu'ils „ puſſent réüſſir à ſéparer quelcun des Al- „ liez de la France.

Comment leur propoſition fut reçuë à la Cour de France.

Cependant l'offre des Eſpagnols, par laquelle ils remettoient leurs intérêts à la Reine, aiant été portée en Cour, on y fut ſurpris que les Plénipotentiaires euſſent fait tant de cas d'une pareille ouverture, & qu'ils en euſſent félicité Sa Majeſté, comme ſi la paix eût été entre ſes mains. On jugea que les Eſpagnols n'avoient fait cette démarche, qu'après avoir tenté inutilement toute autre voïe: qu'ils avoient offert paix & trêve aux Etats Généraux en la manière qu'ils voudroient la preſcrire: qu'ils avoient envoïé juſques dans la Haïe des Miniſtres pour la traiter: qu'ils avoient offert des Provinces entières au Prince d'Orange, pour l'engager à s'emploïer en leur faveur. " Et tout cela, dit le Cardinal „ Mazarin *, avec des gens qu'ils préten- „ dent être leurs ſujets, qu'ils appèlent re- „ belles, & dont la puiſſance n'eſt nulle- „ ment comparable à celle de la France. „ Ce n'eſt donc pas, ajoûte-t-il, un grand „ effort pour eux, qu'étant rebutez de tou- „ tes parts, & ſe voïant néceſſitez de fai- „ re la paix, ou de laiſſer expoſé au hazard „ ce qui leur reſte, ils nous faſſent un ſim- „ ple compliment qui n'obligeroit à rien, „ quand même ils n'auroient pas eu la pré- „ caution de le limiter par la reſtriction „ qu'ils

* *Mémoire du 7. Mars envoïé par Son Eminence aux Plénipotentiaires à Munſter.*

„ qu'ils y ont appoſée ; puiſqu'à le bien 1646.
„ prendre, ce n'eſt autre choſe que cette
„ civilité qui ſe pratique ſouvent, quand
„ deux perſonnes aiant des différens en-
„ ſemble, l'un s'adreſſe à l'autre, & dit :
„ *Je vous en veux croire, je vous en fais ju-*
„ *ge:* celui pour qui l'on a cette déference
„ n'aiant de liberté ni de pouvoir pour fai-
„ re l'accommodement, que de ſe con-
„ damner ſoi-même s'il veut. " Il n'étoit pas naturel, en effet, de voir naître en un inſtant un excès de confiance d'une animoſité qui un moment auparavant étoit implacable ; & l'on ne peut guère aller d'une extrêmité à l'autre, ſans paſſer par quelque milieu.

Ce que le Cardinal Mazarin en penſoit.

Il ſemble donc qu'on pouvoit conclure que quoi-que la néceſſité dût contraindre les Eſpagnols à tout accorder aux François, pour avoir la paix, ils n'avoient pas encore eu cette intention dans la propoſition qu'ils venoient de faire ; mais qu'ils crurent devoir ainſi emploïer le tems juſqu'à la campagne, dans la penſée que cette ouverture leur pouvoit être très-utile & dans l'apparence & dans l'effet. Ils s'en promettoient un heureux ſuccès dans l'apparence, parce qu'elle pouvoit faire croire au vulgaire, qui ne voit que l'écorce des choſes, que les Eſpagnols s'étoient mis même au delà de la raiſon, & que la paix étoit entre les mains de ceux à qui la Reine confioit la principale direction de ſes affaires, leſquels retardoient cette bonne œuvre pour leurs intérêts particuliers. Ils la croïoient très-utile dans l'effet, parce qu'ils ne s'obligeoient qu'à ce qui leur ſem-

1646. bloit bon, & que tenant les François engagez ſans l'être eux-mêmes, ils prendroient pour une choſe ſûre ce que ceux-ci leur avoient offert, & s'en ſerviroient comme d'un titre pour tourner la Négociation à leur avantage. Ils pouvoient auſſi donner de telles jalouſies aux Alliez de la France, en leur inſinuant que cette Couronne feroit ſon accommodement particulier, qu'ils en ſeroient plus diſpoſez à écouter les inſtances qu'on leur faiſoit ſans ceſſe de traiter ſéparément, afin de la prévenir. Si les Miniſtres d'Eſpagne euſſent eu auſſi bonne intention, que les Médiateurs vouloient le perſuader, il ſemble qu'au lieu de faire parade d'une ſoûmiſſion qui n'eſt pas naturelle à cette Nation, ils auroient eſſaïé de couvrir avec ſoin la néceſſité où le mauvais état de leurs affaires les réduiſoit de s'adreſſer par quelque autre moïen à la Reine, pour lui faire la même propoſition en ſecret. Ils euſſent au moins ſauvé en quelque manière leur réputation, en cachant la honte d'une extrême foibleſſe. Il parut au contraire que le plus grand fruit qu'ils ſe promettoient d'en tirer, conſiſtoit à rendre publique cette propoſition, pour les fins que ſoupçonnoit la Cour de France.

Lettres de la Reine à ſes Ambaſſadeurs ſur ce ſujet. Elle ne peut être Médiatrice en cette affaire.

Cette Cour envoïa à ſes Plénipotentiaires deux Lettres de la Reine, pour leur aprendre les ſentimens & les intentions de Sa Majeſté. Il y fut joint un Blanc ſigné de cette Princeſſe, afin que s'il étoit néceſſaire de diminuer ou d'ajoûter quelque choſe à ſes deux Lettres, les Plénipotentiaires le puſſent faire, ſelon que l'état des choſes le demanderoit. La première * de ſes

* *Datée du 8. Mars.*

ſes Lettres contenoit en ſubſtance, " que 1646.
„ quoi-que pluſieurs perſonnes regardaſſent
„ la propoſition du Roi d'Eſpagne comme
„ une pure civilité, la Reine néanmoins
„ la vouloit bien prendre pour un effet ſin-
„ cère de la bonne diſpoſition où étoit le
„ Roi Catholique, ſon Frère, de concou-
„ rir ſans plus tarder au rétabliſſement du
„ repos public : ſe promettant néanmoins
„ en même tems, que quand elle l'auroit
„ informé des raiſons pour leſquelles une
„ pareille ouverture, dans les termes qu'el-
„ le étoit conçuë, ne pouvoit produire la
„ paix qui étoit leur but commun, il pren-
„ droit auſſi-tôt les véritables voïes qui
„ pouvoient en peu de jours les faire par-
„ venir à un ſi grand bien. Ces raiſons é-
„ toient, que la Reine ſe trouvoit partie
„ trop intéreſſée dans tous les différens de
„ la France avec l'Eſpagne, pour pouvoir
„ accepter la qualité de Juge ni celle de
„ Médiatrice, étant malaiſé qu'elle pût
„ rien prononcer qu'avec tous les avanta-
„ ges poſſibles pour le Roi ſon Fils &
„ pour le Roïaume. Que les affaires dont
„ il s'agiſſoit étant les plus chers & les
„ plus importans intérêts de deux puiſſan-
„ tes Couronnes, elles n'étoient pas d'u-
„ ne nature à permettre qu'on pût ſe relâ-
„ cher en rien pour des conſidérations par-
„ ticulières. Qu'on lui feroit grand tort ſi
„ on la jugeoit capable ou de païer aux dé-
„ pens de l'Etat le reſpect qu'on lui avoit
„ rendu, ou de ſacrifier le bien de cette
„ Couronne à ſon affection pour la Mai-
„ ſon dont elle étoit ſortie. Que les o-
„ bligations de Mère & encore plus celles

1646. „ de Régente du Roïaume ne ſouffroient „ pas qu'elle eût en cette occaſion les é- „ gards qu'elle auroit eu ſans cela aux de- „ ſirs du Roi ſon Frère, qui en toute au- „ tre rencontre auroit éprouvé de ſa part „ l'eſtime & l'amitié d'une bonne Sœur. „ Que quand elle ne ſe ſeroit pas ſouve- „ nuë de ce qu'elle devoit au Roi ſon „ Fils & à l'Etat, les Miniſtres du Roi ſon „ Frère l'en auroient aſſez avertie par la „ condition dont ils avoient limité ſon pou- „ voir, en croïant qu'elle auroit égard à „ la Maiſon dont elle étoit ſortie. Qu'el- „ le étoit reſponſable au Roi ſon Fils de „ tout ce qu'elle pouvoit faire en cette oc- „ caſion, & qu'il auroit lieu de lui repro- „ cher ſa partialité, ſi, ſe trouvant arbitre „ entre les deux Couronnes, elle ne pro- „ nonçoit pas en faveur de la France, „ pour lui faire raiſon de tant d'Etats qu'on „ lui occupoit.

Elle demande la Navarre & conſent au mariage de l'Infante avec le Roi.

Ces raiſons étoient ſuivies de deux circonſtances, que la Reine recommandoit expreſſément aux Plénipotentiaires de bien perſuader à toute l'Aſſemblée. " L'une, „ que quelques avantages & quelques con- „ ditions qu'on pût leur propoſer, jamais „ la paix de la France ne ſe pourroit con- „ clure, que les Alliez de cette Couron- „ ne ne fuſſent contens: l'autre, que quel- „ que ſorte de Négociation que l'on pût „ introduire, jamais on n'y prêteroit l'o- „ reille, que tout ne fût auſſi-tôt renvoïé „ à Munſter, le ſeul lieu où l'on pût con- „ clure la paix ". Elle ajoûtoit enſuite, „ que ſi les Miniſtres d'Eſpagne aimoient „ mieux faire ſatisfaction au Roi ſur la Na-

„ var-

„ varre, ſon ancien Patrimoine, on de- 1646.
„ meureroit d'accord de ne pas parler des
„ autres Etats que l'Eſpagne poſſédoit &
„ qui apartenoient légitimement à la Fran-
„ ce, & qu'en rendant la Navarre on fe-
„ roit une telle compoſition, que chacun
„ ſeroit obligé d'avouër que la France don-
„ noit beaucoup plus que la valeur de cet-
„ te reſtitution ". Et comme il avoit paru par les Lettres des Plénipotentiaires à la Reine, qu'il avoit été fait mention de quelques propos de mariage, jettez par les Miniſtres d'Eſpagne, & que même l'un d'eux avoit dit, qu'il n'étoit pas de la bienſéance que la recherche vînt de la part des Filles, la Reine finiſſoit en diſant: " qu'el-
„ le ne feroit point de difficulté, toutes
„ choſes étant bien établies pour la ſatis-
„ faction de la France & de ſes Alliez, de
„ propoſer le mariage du Roi ſon Fils a-
„ vec ſa Nièce l'Infante d'Eſpagne, ce qui
„ ſeroit communiqué préalablement aux
„ Seigneurs Etats Généraux.

La ſeconde Lettre de cette Princeſſe portoit, " qu'étant ſenſiblement touchée de
„ l'honneur que le Roi Catholique ſon
„ Frère vouloit lui déferer, elle ne pou-
„ voit mieux y correſpondre qu'en ordon-
„ nant à ſes Plénipotentiaires de déclarer
„ de ſa part aux Médiateurs, qu'elle a-
„ voit tant de confiance en l'équité & en la
„ vertu du Roi d'Eſpagne, qu'elle le con-
„ juroit de faire lui-même l'ouverture des
„ moïens qu'il croïoit propres à procurer
„ la paix, offrant d'accepter les conditions
„ qu'il jugeroit raiſonnables, & ſuppoſant
„ qu'elles ſeroient proportionnées à l'état

Elle renvoïe la balle au Roi d'Eſpagne & le fait l'arbitre de la paix.

1646. „ préſent des affaires de part & d'autre ".

Cette réponſe bleſſa les Eſpagnols. Le Comte de Pigneranda & ſes Collègues en firent des plaintes aux Miniſtres de France. La principale ſur laquelle ils apuïèrent, fut qu'ils prétendoient pouvoir juſtifier par une Lettre du Nonce Bagni, que ç'avoit été du côté de la France qu'on avoit deſiré la démarche du Roi d'Eſpagne: les principaux Miniſtres d'Etat lui aiant fait connoître que ſi le Roi Catholique faiſoit une pareille avance, il y ſeroit répondu avec grande généroſité. Ils menaçèrent d'envoïer cette Lettre au Pape, pour ſavoir ſi le Nonce l'avoit écrite par ordre ou de ſon propre mouvement, puiſque le Roi Catholique aiant ſuivi la voïe qu'on lui avoit montrée, elle n'avoit pas eu l'effet qu'on s'en étoit promis. Mais c'étoit un artifice des Eſpagnols *, pour ſe juſtifier en quelque ſorte auprès des Etats Généraux, en leur faiſant croire que c'étoit la France qui les avoit recherchez, pour introduire une Négociation particulière avec l'Eſpagne. Ils répandirent auſſi-tôt dans toutes les Provinces-Unies que la paix étoit comme arrêtée entre les deux Couronnes, y ſuppoſant les conditions les plus capables de donner de la jalouſie à ces Peuples-là.

Les Eſpagnols ſous choquez de cette réponſe.

L'ombrage qu'ils en avoient pris ſe fortifioit au lieu de diminuer. Malgré le ſubſide ordinaire que la France augmenta cette année aux Etats Généraux, pour les engager à continuer la guerre, ils ne laiſſoient pas de penſer tout de bon à leur accommode-

L'ombrage des Hollandois continue.

* *Lettre des Plénipotentiaires à Mr. de Brienne, du 24. Mars.*

dement particulier. Le bien public étant la ſouveraine Loi dans le Gouvernement de ces Provinces, ils eſtimoient que nulle conſidération ne devoit les empêcher d'aſſûrer leur repos. Ils étoient, comme je l'ai déja dit, allarmez de la demande que les Suédois avoient faite de la Pomeranie. Mais ce qui les inquiéta le plus, fut le bruit qui ſe répandit par tout que la paix étoit faite entre la France & l'Eſpagne, par le moïen du mariage de l'infante avec le Roi, à qui l'on donnoit en dot les Païs-Bas : que cette ceſſion comprenoit auſſi les Provinces-Unies : que tout avoit été négocié par un Pere Jacobin * : qu'il ne ſe paſſeroit pas trois ſemaines que l'on n'en vît l'effet : que c'étoient là les conventions ſecrètes, dont on étoit demeuré d'accord, & que la Reine devoit pour l'aparence prononcer de la ſorte, après la déference que les Eſpagnols en avoient fait au jugement de Sa Majeſté. 1646.

Lettre de Mr. de Brienne aux Plénipotentiaires, du 17. Mars.

Le Prince d'Orange n'avoit pas été exemt de l'allarme commune, étant demeuré trois jours entiers dans la ferme croïance que la paix étoit faite, & qu'on ne lui avoit envoié le Comte d'Eſtrades que pour le tromper. Il delibera même pendant ce tems-là, s'il devoit apuïer la réſolution que quelques-uns conſeilloient, de prévenir la France par un Traité ſeparé, & d'accepter les avantages que les Eſpagnols offroient aux Etats Généraux & à lui en particulier. Mais ſi l'artifice des Eſpagnols réüſſit pour un tems dans l'eſprit de ce Prince, à qui il falut envoïer le Comte d'Eſtrades pour le de-

Le Prince d'Orange paroît entrer dans leurs ſentimens, & redevient enſuite favorable à la France. *Actes de Munſter.*

* *Nommé le Père Iſaac.*

1646. deſabuſer, il reprit bien-tôt ſes premiers ſentimens ſur l'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas. Il parut dans la première Conference que le Comte d'Eſtrades eut avec lui ſur ce ſujet, que non ſeulement il aprouvoit ce parti, mais qu'il le ſouhaitoit avec paſſion pour ſes propres intérêts. Ce qui fit que ce Prince courut même quelque riſque en Hollande * pour avoir été ſoupçonné d'avoir donné les mains au Traité ſecret de la France, aux conditions du mariage & de l'échange propoſez. En ſorte qu'on ne peut pas douter qu'il n'ait regardé le Marquiſat d'Anvers, qu'on lui offrit moïennant Maeſtricht, comme un parti qui lui étoit très-avantageux. Mais comme les Hollandois continuèrent à faire beaucoup de bruit, on commença auſſi à deſeſpérer que l'échange propoſé pût avoir lieu. On ſe réduiſit, de la part de la France, en cas que les Eſpagnols fiſſent quelque nouvelle „ propoſition, de répondre qu'on étoit prêt „ de ſigner la paix, moïennant que les „ François demeuraſſent en poſſeſſion de „ ce qu'ils avoient conquis en Flandre & „ dans le Luxembourg, comme auſſi du „ Rouſſillon & de Roſes; & de faire une „ trêve pour la Catalogne & pour le Portugal, de la durée, s'il étoit poſſible, „ de celle que feroient les Hollandois „ avec l'Eſpagne, du moins pour la Catalogne.

Subſide que cette Couronne

Ce qui avoit été publié de l'accommodement de la France avec l'Eſpagne, ne ten-

* *Mémoire du Card. Mazarin aux Plénipotentiaires, du 17. Mars.*

tendoit de la part des Eſpagnols qu'à engager, comme nous avons dit, les Hollandois à traiter ſéparément. Mais l'artifice n'aiant pas réüſſi, les Etats Généraux firent leur convention avec la France pour le ſubſide qu'on devoit leur païer cette année. Le Traité en fut ſigné le 6. d'Avril. On leur offrit de plus cent mille écus d'extraordinaire, pour faire une levée conſidérable; & les Etats s'obligèrent de mettre vingt-cinq mille hommes en campagne avant le 4. de Mai. Le Cardinal Mazarin craignoit ſi fort de n'y pas réüſſir, que la choſe étant terminée, il s'en felicita en ces termes: „ Voilà, dit-il, Dieu merci, une affaire „ finie heureuſement, après tant de va- „ carmes qu'avoient excitez dans la Pro- „ vince de Hollande les artifices des Eſ- „ pagnols, que l'on reconnoît tous les „ jours plus clairement n'avoir eu autre „ but en la belle propoſition qu'ils firent, „ de remettre tout au jugement de la Reine, „ ſi ce n'eſt de donner telle apréhenſion „ à Meſſieurs les Etats que la France ne ſe „ fût accommodée ſans eux, que l'allarme „ qu'ils en prendroient les obligeât à nous „ prévenir, & à conclure leur accord ſans „ attendre le nôtre. Tout eſt en bonne „ aſſiette de ce côté-là; & l'on prétend en- „ core obliger la Province de Hollande en „ certaines choſes qu'elle deſire ſur le ſujet „ de la Négociation, qui la convieront de „ plus en plus à être favorable aux deſſeins „ communs, & à conſidérer Mr. le Prince „ d'Orange, par les mains duquel on pren- „ dra ſoin de faire paſſer la ſatisfaction qu'ils „ en recevront.

1646.

donne aux Hollandois pour cette Campagne. *Lettre de Comte de Brienne, du 7. Avril.*

1646. Cependant l'accommodement de la France avec l'Empire s'avançoit heureuſement, & la Cour en reçut la nouvelle avec une extrême joïe. Le Conſeil qui fut tenu ſur cela n'heſita pas un moment à décider que la paix avec l'Empereur étoit une choſe également néceſſaire & avantageuſe pour obliger les Eſpagnols à ſe relâcher. Les conditions de ce projet d'accommodement, furent, " que Benfelt & Saverne ſeroient „ raſez, & qu'après la démolition de tous „ les ouvrages de cette dernière Place, „ elle demeureroit en neutralité. Que ſi „ l'on ne pouvoit obtenir Philipsbourg pour „ la France, cette Place ſeroit remiſe à „ l'Electeur de Trèves, ou plûtôt qu'elle de„ meureroit en dépôt entre les mains des „ François juſques à la mort de cet Elec„ teur. Mais que ſi cette propoſition faiſoit „ un obſtacle à la paix, le Roi feroit ſortir „ ſes troupes de Philipsbourg, moïennant „ qu'il fût raſé, ou le remettroit même en „ l'état qu'il étoit, ſi l'on ne pouvoit faire „ autrement. Que Sa Majeſté ſe contenteroit „ des deux Alſaces, du Suntgaw, de Neu„ bourg & de Briſach, ſans que les Impériaux „ puſſent rien exiger touchant les fortifi„ cations de cette Place, pourvu que la „ France eût droit de ſuffrage & de ſéance „ dans les Diètes de l'Empire par ce moïen. „ Qu'elle ſe relâcheroit même de la pré„ tention du Briſgaw, des Villes Forêtières „ & de tout ce qui étoit au delà du Rhin, „ excepté Briſach & Neubourg, pourvu „ qu'elle ne fût obligée de donner aucun dé„ dommagement aux Archiducs d'Inſpruck: „ ou que leſdits Archiducs conſentant de laiſ-

Conditions de la paix projettée entre la France & l'Empire. *Mémoire du Roi, du 26. Avril.*

„ laiſſer auſſi le Briſgaw & les Villes fo- 1646.
„ rêtières à la France, Sa Majeſté les dé-
„ dommageroit par une ſomme d'argent,
„ qui ne pourroit pas paſſer deux millions
„ de Rixdalers, païables en ſix ans, moïen-
„ nant qu'ils fiſſent une ceſſion en bonne
„ forme de l'Alſace. Bien entendu qu'elle
„ ne ſeroit pas reſtreinte au Roi, à Mon-
„ ſieur, & à leurs Succeſſeurs mâles ſeule-
„ ment, mais qu'elle apartiendroit à per-
„ petuité à tous les Rois de France. Que
„ Sa Majeſté païeroit le même contingent
„ qu'un Electeur, pourvu qu'il eût ſéance
„ & voix déliberative dans les Diètes.

Aprehenſion des François dans cet accommodement.

La ſeule choſe qui faiſoit de la peine à la France dans ce projet d'accommodement, c'étoit de voir, que la paix ſe concluant dans l'Empire, les Suédois & la Landgrave de Heſſe deſarmeroient, & que l'Empereur demeureroit armé, ſous prétexte de la guerre du Turc. On craignoit, qu'aiant attiré à lui toutes les Troupes de Bavière, & la plûpart de celles des Alliez, il ne tombât tout à coup ſur la France avec les forces de l'Empire. On ne doutoit pas que les Eſpagnols ne le portaſſent à cette démarche, ſi leur Traité ne ſe concluoit pas en même tems; & la France ſe trouvant alors deſtituée du ſecours de ſes Alliez, craignoit de rencontrer une nouvelle guerre dans un Traité de paix ſimulé. C'eſt pour cela que l'on eût mieux aimé une ſuſpenſion d'armes, durant laquelle on ſe promettoit d'ajuſter tous les différens.

Du côté de la Flandre, le Roi ſe contentoit de Cambrai & du Cambreſis, avec

la

1646. la Comté d'Artois, en échange de la Catalogne, en gardant toutefois le Rouſſillon & la Ville de Roſes. Quant à ce qui regardoit la Négociation avec l'Eſpagne, l'intention de la France étoit de retenir par la paix toutes ſes conquêtes, compris Roſes & le Rouſſillon, & de faire une trêve pour la Catalogne & pour le Portugal de la même durée que celle des Etats Généraux. Et comme on étoit perſuadé que les Eſpagnols avoient beſoin de la paix, les Plénipotentiaires furent chargez de leur faire entendre, que les offres de la France ne l'engageroient que juſqu'à l'ouverture de la Campagne.

Il eſt traverſé par les Suédois.

Lorſqu'on ſe croïoit ſûr de l'accommodement avec l'Empire, on fut bien ſurpris de le voir tout à coup traverſé par les Suédois. Le Comte de Trautmanſdorff fit déclarer à Munſter par les Médiateurs, que ce ne ſeroit pas avoir une paix aſſurée en Allemagne que de laiſſer Briſach entre les mains des François. Que le Rhin devoit être les limites de la France : que cette Place étoit la Capitale du Briſgaw, qu'on prétendoit qui fût renduë aux Archiducs : qu'on en démoliroit les fortifications & qu'on en romproit le Pont : que le Roi pourroit faire fortifier de l'autre côté du Rhin telle place d'Alſace qu'il plairoit à Sa Majeſté. Et les Médiateurs n'oublièrent rien pour y faire conſentir les François. Ceux-ci au contraire ſe plaignirent, qu'on vouloit ſe retracter d'une choſe dont les Impériaux étoient eux-mêmes convenus ; & que c'étoit reculer la paix au lieu de l'avancer, que de mettre

mettre en doute un point, ſans lequel ils avoient toûjours déclaré ne pouvoir entrer en aucun Traité. Cependant comme ils ne s'oppoſoient point à la ceſſion faite aux Suédois de toute la Pomeranie, du Port de Wiſmar, de l'Archevêché de Brême, de l'Evêché de Verden, & de celui d'Halberſtat pour dédommager l'Electeur de Brandebourg, ils ſouffroient impatiemment qu'on voulût diminuer les conditions qu'on leur avoit déja promiſes. Les Etats Catholiques en prirent occaſion de murmurer hautement, de ce que l'Empereur étoit ſi liberal du bien de l'Egliſe envers les Proteſtans, & ſi avare du ſien envers la France. Ils remontrèrent que la puiſſance des Proteſtans ſe trouvant ſi fort accruë par l'acquiſition que la Suède faiſoit en Allemagne, il importoit au Parti Catholique que la France, par l'établiſſement nouveau qu'elle y alloit prendre auſſi, fût en état de les aſſiſter au beſoin. 1646.

Les Eſpagnols traverſoient auſſi de tout leur pouvoir l'accommodement de la France avec l'Empire. Non ſeulement ils inſpirèrent le refus de Briſach, mais ils continuèrent leurs pratiques pour engager les Hollandois à un Traité ſéparé. Les François n'oublioient rien pour en détourner ces derniers; mais leur apréhenſion redoubloit à la vuë des nouvelles difficultez qu'on ne ceſſoit de leur faire. Cependant l'Armée du Maréchal de Turenne étoit prête, & l'on ne ſavoit à quoi la deſtiner. De lui faire paſſer le Rhin, ſans ſe joindre aux Suèdois, il étoit malaiſé qu'elle prît un poſte, où elle pût ſubſiſter long-tems & y être en ſureté. Il n'y avoit

Embarras des François dans cette conjoncture.

1646. avoit pas moins d'inconvenient à la faire agir autre part qu'en Allemagne. C'eût été pour les Alliez de la France un pretexte de ſe plaindre, & peut-être de s'en détacher. Le remède eût été de faire ou une ſuſpenſion d'armes générale dans l'Empire, à laquelle les Suédois n'avoient point d'inclination, ou une particulière avec l'Electeur de Bavière, à quoi il ne paroiſſoit pas plus diſpoſé, ou de donner moïen à l'Armée de ſubſiſter un mois où elle étoit, pour voir ce que les affaires deviendroient.

Conditions de l'accommodement des Hollandois avec les Eſpagnols *Actes de Munſter.*

Les Hollandois durant ce tems-là continuoient leur négociation avec les Eſpagnols. Les François leur en firent de grandes plaintes, qui les engagèrent enfin à leur donner part de leurs propoſitions. La principale étoit " de demander au Roi d'Eſ-
„ pagne une déclaration expreſſe de tenir
„ les Etats des Provinces-Unies, pour
„ libres, ſouverains & indépendans, ſans
„ que la trêve projetteé étant expirée, on
„ pût débattre ni révoquer en doute cette
„ qualité". A quoi il fut répondu, qu'on la leur accorderoit, autant qu'une trêve le pourroit permettre. Car la Réponſe des Eſpagnols aux Députez des Etats Généraux contenoit trois points : " 1. de faire une
„ ſuſpenſion d'armes, quand on ſeroit
„ d'accord des principales conditions du
„ Traité : 2. de n'aſſiſter point durant ce
„ tems-là les Ennemis des uns ni des
„ autres : 3. de fournir la ratification du
„ Traité dans trois mois, pendant leſquels
„ toutes hoſtilitez de part & d'autre ceſ-
„ ſeroient". Cette réponſe ne ſatisfit point les Etats Généraux : ils rejettèrent la ſuſpen-

penſion ; & les François prirent occaſion de là de leur faire entendre, que s'ils différoient de mettre en campagne, ce ne ſeroit pas exclure la ſuſpenſion, mais la recevoir en effet. L'ombrage qu'ils avoient conçu de la Négociation particulière des Hollandois, étoit fomenté par divers avis qu'on leur donnoit, " que le Prince d'Orange étoit auſſi froid „ dans les affaires de la guerre, & s'y portoit „ avec autant de lenteur que les Etats, „ ſoit pour leur complaire & pour gagner „ l'affection de la Province de Hollande, „ ſoit, comme on le mandoit, que ſon eſprit „ déclinât à meſure que ſon corps s'affoi- „ bliſſoit ; que la Princeſſe d'Orange le gou- „ vernoit abſolument, qu'elle avoit été „ gagnée par la Ville d'Amſterdam, & „ par les offres des Eſpagnols ". C'eſt-pourquoi tantôt les François leur faiſoient des reproches, & tantôt ils les careſſoient, pour les engager à demeurer attachez à leurs intérêts. 1646.

Cependant le Roi étant entré dans ſa huitième année, la Reine ſongea à lui donner un Gouverneur ; elle choiſit pour cet emploi le Marquis de Villeroi. Et pour marquer au Cardinal Mazarin, que le ſoin de la perſonne du jeune Monarque étoit une ſuite de l'honneur qu'il avoit d'être Parrain de Sa Majeſté, elle y ajoûta encore la qualité de *Surintendant de ſon Education*. C'étoit une nouveauté contre laquelle pluſieurs ſe récrièrent, & qui faiſoit une eſpèce d'injure au Marquis de Villeroi. Mais le Cardinal, non moins ambitieux que ſon Prédéceſſeur, l'avoit ſouhaittée, pour inſpirer, dit-on, au

La Reine confie au Cardinal l'éducation du Roi, & ſous lui au Marquis de Villeroi. *Lettre du Comte de Brienne, du 10. Mars. Auberi, Hiſt. du Card. Mazarin. Liv. III.*

1646. au Fils aîné de l'Egliſe les ſentimens convenables pour la défenſe de la Religion & du St. Siège. Il s'en défendit néanmoins quelque tems par une modeſtie affectée, qui céda enfin aux inſtances de la Reine & à ſa propre ambition. Deux Gentilshommes très-ſages, l'un nommé Dumont, & l'autre Saint Étienne, furent choiſis pour Sous-Gouverneurs de Sa Majeſté, & deux autres furent mis auprès d'Elle pour la ſuivre & l'accompagner par tout. Ce choix fut déclaré au Parlement par une Lettre de cachet du 15. Mars préſentée pour cet effet aux Chambres aſſemblées; & jamais Mazarin ne prêta plus volontiers de ſerment, que celui qu'il fit pour cette charge entre les mains de la Régence.

Ce Monarque eſt mene ſur la frontière de Picardie. *Hiſt. du Cardinal Maza in: Liv. III.*

Quelque tems après, Mr. de Guenegaud, Secretaire d'Etat, vint avertir le Premier Préſident de la part de la Reine, qu'il ſe rendît le même jour 7. de Mai ſur le ſoir au Palais-Roïal avec les autres Préſidens & quelques Conſeillers. Quand ils y furent, le Chancelier leur dit par ordre de la Reine, " qu'elle les avoit mandez pour „ les informer d'un voïage que le Roi avoit „ deſſein de faire juſques ſur la frontière „ de Picardie. Que c'étoit le premier pas „ qui témoignoit ſon courage, ce qui devoit „ obliger tous les Officiers de l'Armée de „ quitter Paris & de ſe rendre à leurs poſtes; „ que ce ne ſeroit pas pour long-tems. „ Qu'elle ſe promettoit que durant ſon abſence, ils contribueroient de tout leur „ pouvoir au repos public: qu'elle ne doutoit nullement de leur zèle, & que cette „ confiance lui donnoit une entière & par

„ faite

„ faite ſatisfaction". Cette démarche du Roi auroit été ſans doute bien glorieuſe pour un jeune Prince, qui, de ſon propre mouvement, eût ſouhaité d'aller de ſi bonne heure à la tête de ſes Armées, faire les premiers eſſais du métier de la guerre. Mais quelle conſéquence en pouvoit-on tirer pour un Prince âgé ſeulement de ſept à huit ans, qui faiſoit ce qu'on lui faiſoit faire, & qui obéïſſoit à ſon Gouverneur & à ſon Conſeil ? Ils jugèrent à propos de le montrer ſur la frontière de Picardie pour animer les troupes à faire leur devoir, comme on le montra de ville en ville dans pluſieurs Provinces du Roïaume pour apaiſer les troubles qui s'y étoient formez ou pour les prévenir. 1646.

Campagne de cette année.

Il étoit tems de commencer les operations de la Campagne. Le Maréchal de Gaſſion qui n'avoit pas quitté la Flandre tout l'hiver, aiant apris que les Ennemis avoient des Troupes dans quatre Villages entre Bruges & Dunkerque, les alla attaquer, enleva un de leurs quartiers, & força les autres. Enſuite le Duc d'Orléans & le Duc d'Enguien, qui devoient commander dans ce païs-là, aiant aſſemblé leur Armée près d'Arras, en firent la revuë, & ces deux Généraux à la tête de trente mille hommes aſſiégèrent Courtrai. Le Duc d'Enguien fit premièrement marcher ſon Armée vers Lanoi, dont la priſe étoit néceſſaire pour ôter aux Places qui ſont ſur l'Eſcaut la communication de Lille. Cette Place ſe rendit auſſi-tôt à compoſition avec ſon Château. La circonvallation de Courtrai fut faite en moins de quatre jours, quoi-qu'elle eût près

Priſe de Courtrai, Bergues & Mardyck par Mr. le Duc d'Orléans. *Hiſt. du Prince de Condé. Liv. I.*

1646. près de cinq lieuës de tour. Les Eſpagnols, qui ne croïoient pas que l'Armée Françoiſe ſe fût retranchée en ſi peu de tems, vinrent ſe camper ſur une petite hauteur, auprès du quartier du Maréchal de Gaſſion. Ce voiſinage des Ennemis obligea les François à être toûjours ſur leurs gardes. Le Duc d'Orléans ſe trouvoit par tout, pour donner ſes ordres. Les Officiers Généraux étoient preſque toûjours à cheval, & le Duc d'Enguien paſſoit les nuits entières à la tranchée. Elle fut ouverte le 24. de Juin & avancée avec beaucoup de diligence. Dès le lendemain l'Armée ennemie, forte de vingt-cinq mille hommes, s'avança ſous la conduite du Duc Charles de Lorraine, de Piccolomini, de Beck, & de Lamboi. Auſſitôt le Duc d'Orléans alla au devant d'eux, avec une partie de ſes Troupes; mais ils n'oſèrent hazarder le combat, & ne firent que ſe retrancher. Le Marquis de Caracène les aiant joints avec deux mille chevaux, & quatre mille hommes de pié, tenta de forcer un côté des Lignes, & fut repouſſé avec perte. La Ville extrèmement preſſée ſe rendit le 28. à la vuë de cette nombreuſe Armée, qui alla ſe poſter dans la plaine de Bruges, pour empêcher au moins le Duc d'Orléans de mener aux Hollandois, Alliez de la France, le ſecours qui leur avoit été promis. Mais ce Prince s'étant préſenté en bataille, ils ſe retirèrent ſous les Baſtions de Bruges, & le paſſage demeura libre aux François, qui aiant laiſſé ſix mille hommes au Prince d'Orange, allèrent attaquer Bergues & l'emportèrent en quatre jours. Les Eſpagnols avoient

voient repris Mardyck, le Duc d'Orléans l'aſſiégea. La Garniſon, que l'Armée de Caracène, campée aux portes de Dunkerque, relevoit par le Canal, avec la même facilité que les Aſſiégeans relevoient leurs Gardes, ſe défendit vigoureuſement. Mais enfin quelques Vaiſſeaux Hollandois, & des Frégates Françoiſes aiant fermé le Canal, & coupé la communication de Dunkerque, le Gouverneur capitula le 25. d'Août, après dix-ſept jours de ſiège. 1646.

Le Duc d'Enguien veut aſſiéger Dunkerque.

Après la priſe de Mardyck, comme la ſaiſon étoit déja avancée, on croïoit la campagne finie en Flandre, & le Duc d'Orléans aiant vu que toute l'Armée s'étoit extrêmement intéreſſée à la conſervation du Duc d'Enguien, qui venoit de recevoir quelques bleſſures, il en conçut une ſi grande jalouſie qu'il s'en retourna auſſi-tôt à la Cour. Le Duc d'Enguien, qui par le départ de Monſieur ſe trouvoit Maître de l'Armée, ne put ſe réſoudre à la mettre en quartier d'hiver, ſans s'être auparavant ſignalé par quelque exploit digne de ſa réputation. Il n'en trouvoit pas de plus glorieux que la priſe de Dunkerque. Cette Place paſſoit dès-lors pour une des meilleures des Païs-Bas. Elle étoit ſur tout redoutable par ſon Port, d'où ſes Armateurs troubloient ſans ceſſe le Commerce des François & des Hollandois. Il y avoit trois mille hommes de vieilles Troupes, ſans compter les Bourgeois, gens aguerris & déterminez; & la Garniſon étoit commandée par le Marquis de Leide, un des meilleurs Officiers qu'euſſent les Eſpagnols, & le plus conſommé dans l'art de défendre les Places. Le Prince ne fut pas plû-

1646. plûtôt guéri de ſes bleſſures, qu'il envoïa propoſer ce ſiège à la Reine Régente, & aiant eu la permiſſion de le faire, il réſolut auſſi-tôt d'aller inveſtir la Place par terre, tandis que les Hollandois avec leur Flote la tenoient bloquée du côté de la mer. Dans cette vuë il partit de Mardyck avec ſon Armée, paſſa la Colme & ſe logea à Petchem, où il y avoit quantité de fourages. Après qu'il s'y fut rafraîchi trois jours, il s'avança juſques auprès de Furnes ſur la Rivière du Lograt, pour s'ouvrir par la priſe de cette Place les paſſages de Dunkerque. Il ſe diſpoſa même à aller attaquer Caracène & Lamboi, qui étoient au delà de la neuve Rivière avec cinq ou ſix mille hommes. Leurs Troupes aiant diſparu à ſon aproche, il réſolut de les pourſuivre & de les attirer au combat. Il s'avança dès la pointe du jour juſques au bord de la neuve Rivière, ſur laquelle aiant fait jetter en même tems un pont, il la paſſa à la tête des premiers Eſcadrons. Cependant les Ennemis ſe retiroient en toute diligence à Nieuport: mais ſe voïant preſſez par environ deux cens chevaux qui étoient paſſez les premiers, ils commencèrent à ſe débander. Dans cette retraite, qui eut tout l'air d'une véritable fuite, ils perdirent cinquante ou ſoixante hommes qui furent tuez ou faits priſonniers, huit ou neuf Drapeaux & une partie de leur bagage.

Difficultez de cette entrepriſe, qui ne laiſſe pas de reüſſir.

Le Duc d'Enguien aiant ainſi chaſſé les Ennemis d'auprès de Furnes, ſe préſenta devant cette Place qui ſe rendit le même jour ſans faire aucune réſiſtance. Ce fut alors

lors que ce Prince ſongea plus que jamais à aller aſſiéger Dunkerque. Ce deſſein étoit ſans doute grand & digne du courage & de la capacité du Duc d'Enguien. Mais il s'y rencontroit de ſi fâcheux obſtacles, qu'ils ſembloient être humainement impoſſibles à ſurmonter. La ſaiſon étoit déja fort avancée. C'étoit ſur la fin de Septembre, auquel tems les vents ſont les plus violens & les marées montent le plus haut. La Place étoit, comme j'ai dit, en très-bon état; & les Eſpagnols, qui apréhendoient de la perdre, l'avoient fortifiée dès le commencement de la campagne autant que ſa ſituation le pouvoit permettre. Tous ces obſtacles ne furent pas capables de décourager le Duc d'Enguien. Animé par la gloire qu'il auroit à faire réüſſir une ſi grande entrepriſe, il ſe détermina à vaincre toutes les difficultez qui s'y rencontroient. Le 20. de Septembre on travailla à la circonvallation, & le 24. on ouvrit la tranchée. Les aſſiégez ne furent preſque pas un moment ſans combattre, ils diſputèrent le terrain pié à pié, & dans leurs fréquentes ſorties, ils reprirent ſouvent les poſtes qu'on avoit emportez. Mais le Duc d'Enguien, qui voïoit que l'hiver aprochoit, pouſſa ſi vivement ſes attaques, qu'enfin le 7. d'Octobre, malgré les Armées ennemies accouruës à Nieuport pour tenter le ſecours, le Marquis de Leide fut réduit à capituler. 1646.

Sur la fin du mois le Duc d'Enguien, avec le Maréchal de Gaſſion, défit ſix Régimens d'Infanterie, & cinq de Cavalerie, des Ennemis, qui s'étoient oppoſez au paſſage d'un grand convoi que le Prince fit entrer

Défaite des Ennemis près de Courtrai.

1646. trer à Courtrai; & quelques jours après les Ennemis ſe retirant, le Duc d'Enguien chargea leur Arrière-garde entre Ypres & Courtrai, la défit & prit leur bagage.

Campagne d'Italie. Priſe de Piombino & de Portolongone.

Cette Campagne, fort glorieuſe dans le Païs-Bas & en Catalogne, n'avoit pas eu le même ſuccès en Italie, où la levée du ſiège d'Orbitelle avoit déja ébranlé les Alliez de la France. Le Cardinal, qui avoit ordonné ce ſiège, avoit moins eu en vuë les intérêts de l'Etat que les ſiens propres. Il avoit marié une de ſes Parentes à un Neveu des Barberins, & cette alliance le diſpoſant à tout faire pour eux, il avoit porté la guerre ſur les côtes de Toſcane, dans le deſſein de mortifier le Grand Duc qui étoit leur Ennemi Capital. Mais cette entrepriſe aiant allarmé toute l'Italie, elle donna ſecours aux Eſpagnols qui firent lever le ſiège; quoi-que l'Armée Navale de France eût repouſſé celle des Ennemis. Cette disgrace fut preſque auſſi-tôt réparée par la priſe de Piombino & de Portolongone, ſituées, la première ſur la côte de Toſcane, & l'autre tout proche dans l'Ile d'Elbe. Le Maréchal de la Meilleraïe & le Maréchal du Pleſſis y étant arrivez ſur la fin de Septembre avec une Flote conſidérable, qui quelques jours après fut ſuivie de quinze Galères, & aiant débarqué leurs Troupes, aſſiégèrent ſucceſſivement ces deux Places par terre & par mer, ſans que les Eſpagnols, à qui il importoit extrèmement de les conſerver, oſaſſent tenter d'y envoïer du ſecours. Piombino fut pris en deux jours, mais Portolongone fit une plus longue réſiſtance. Elle ne ſe rendit que le 18. jour

de

de tranchée ouverte, après avoir ſoûtenu un grand aſſaut ſur la brêche du Baſtion. Ces deux conquêtes raſſurèrent les Alliez du Roi, & ils demeurèrent fermes dans ſon Alliance. 1646.

Avantages remportez en Lorraine.

Cependant le Marquis de la Ferté ſe ſaiſit de la Ville & du Château de Longwy en Lorraine, la ſeule place que le Duc Charles y poſſedoit, & qu'il avoit fortifiée & munie de vivres, afin d'obliger à contribution toutes les Villes voiſines, même celles qui étoient ſous la domination du Roi.

Affaires d'Allemagne.

La puiſſance de la Suède donné de l'ombrage à la France.

Actes de Munſter.

Pour ce qui eſt de l'Allemagne, le motif qui avoit porté la France dans le commencement & les progrès de cette guerre, à joindre ſes armes avec celles de Suède & des autres Proteſtans, avoit été la néceſſité de moderer la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, qui alloit s'augmentant chaque jour aux dépens des autres Princes, & qui, rivale de la France dans ce deſſein, lui donnoit pour elle-même des apréhenſions. Mais en l'état où les affaires ſe trouvèrent depuis, cette dernière Couronne avoit raiſon de craindre, dans l'Allemagne, la trop grande puiſſance du Parti Proteſtant, ſoûtenu, comme il l'étoit, par la Couronne de Suède. Elle s'étoit renduë très-conſidérable; on lui voïoit mépriſer les avantages qui lui avoient été offerts pour la paix, par la facilité qu'elle pouvoit rencontrer, dans la continuation de la guerre, de relever toûjours de plus en plus le Parti Proteſtant & de travailler à la ruïne des Catholiques. De façon, que ſi l'ambition de la Maiſon d'Autriche avoit obligé juſqu'alors les François de ne rien oublier pour

1646. lui former des obſtacles, ils croïoient n'avoir pas moins à craindre l'augmentation de la puiſſance des Proteſtans. Outre la raiſon d'Etat que la France avoit euë ſeulement contre la Maiſon d'Autriche, elle avoit alors celle de ſa Religion, dont la défenſe lui avoit toûjours été fort à cœur. Et comme ſous cette couverture de la Religion l'Eſpagne avoit de tout tems procuré ſon agrandiſſement, il arrivoit alors que la Suède procuroit à ſon tour les avantages de la ſienne, ſous le prétexte de ſa propre grandeur, & qu'elle faiſoit ſervir les François à ſon deſſein contre leurs intérêts & leur intention.

Inconveniens de la jonction des deux Armées.

Ces conſidérations donnèrent beaucoup d'inquiétude à la Reine, auſſi bien que ce qui arriveroit de la jonction de l'Armée du Maréchal de Turenne avec celle des Suédois. Quand la Cour y donna les mains, elle avoit de puiſſantes raiſons pour le faire. Le Duc de Bavière ſembloit donner de bonnes eſpérances, & l'on ne voïoit rien qui n'y fût contraire dans la conduite des Impériaux. Les Suédois étoient les ſeuls recherchez, & l'Empire leur offroit tout, ſans faire dire un ſeul mot à la France. Le Maréchal de Turenne de ſon côté déclara en préſence du Duc d'Enguien & du Maréchal de Gramont, qu'il lui ſeroit impoſſible de pouvoit agir ſeul; & que paſſant le Rhin avec ſa ſeule Armée, non ſeulement il ne ſeroit pas en état de rien entreprendre, mais qu'il étoit comme infaillible qu'il y recevroit quelque grand échec: Et que d'emploïer ſon Armée ailleurs qu'en Allemagne, on couroit riſque que les Suédois

dois ne ſe ſerviſſent de ce prétexte pour conclure leur accommodement particulier. Il ne parut donc point alors d'autre reſſource ni de meilleur expédient, que de conſentir à cette jonction, qui remédioit à tout. Mais les choſes aiant changé depuis, on tâcha de l'éviter autant qu'il étoit poſſible; avec cette diſpoſition néanmoins de s'expoſer à tous les mauvais effets qu'on en aprehendoit; & de la faire, plûtôt que de courir les riſques de ce qui pouvoit arriver en ne la faiſant pas. 1646.

Ce fut dans la première de ces circonſtances, & pour obliger le Duc de Bavière à ce que la France exigeoit de lui, que le Maréchal de Turenne battit les Troupes de ce Prince, & les pourſuivit juſqu'aux portes de Neubourg; qu'il prit ſur l'Electeur de Maience & le Landgrave de Darmſtat les Places d'Achaffembourg, de Solingenſtat & pluſieurs autres; & que s'étant enſuite rendu Maître de Darmſtat, Reſidence du Landgrave de ce nom, il épouvanta ſi fort ces Princes, & l'Electeur de Cologne même, qu'il les obligea tous à demander la Neutralité. Avantages remportez en Allemagne par le Maréchal de Turenne.

Les choſes étoient en cet état, lorſqu'il ſe donna un combat naval ſur les Côtes d'Italie, dont le ſuccès fut avantageux pour les François. Trente Galères ennemies & vingt-cinq Gallions furent rencontrez au mois de Juin par la Flote de France compoſée de vingt Galères & d'environ autant de Vaiſſeaux. Les François combattirent les autres, & leur donnèrent la chaſſe durant plus de trente heures. Le mauvais tems jetta la Flote ennemie vers la Corſe, Combat naval à la vuë de l'Italie.

1646. & celle de France fut contrainte de relâcher en Provence, où s'étant raccommodée en trois jours, elle fit voile auſſi-tôt après. Cet avantage lui coûta la perte du Duc de Brezé qui fut emporté d'un coup de Canon. Une Eſcadre de Vaiſſeaux porta alors un renfort à l'Armée de terre.

L'Alſace offerte au Roi en toute Souveraineté. *Mémoire envoïé de Munſter en Cour, au mois de Juillet.*

Cependant les Impériaux aiant fait réflexion ſur les demandes de la France, offrirent de lui donner plûtôt l'Alſace & tout le reſte en Souveraineté, qu'à condition de relever de l'Empire. Il y eut à Munſter diverſité d'avis ſur cette propoſition. Les uns diſoient qu'il étoit plus avantageux au Roi de retenir les Païs qu'on lui laiſſoit, en fief, à condition d'avoir ſéance & voix dans les Diètes, que de les poſſéder en toute Souveraineté, & de ne point dépendre de l'Empereur. Que cela donneroit plus de familiarité avec les Allemans, qui conſidéreroient les François comme leurs compatriotes & comme membres de l'Empire. Que cette qualité pourroit un jour ſervir de degré aux Rois Très-Chrétiens pour monter ſur le Trône Impérial, & l'ôter à une Maiſon dont la grandeur leur étoit ſuſpecte. Que cela donneroit moïen aux Princes d'Allemagne de traiter plus librement avec les Rois de France, toutes ſortes de confédérations & d'unions, ſans que l'Empereur le pût trouver mauvais ni l'empêcher. Que pouvant envoïer des Députez dans toutes les Diètes, ils auroient moïen de ſavoir tout ce qui s'y paſſeroit, de traverſer les deſſeins de la Maiſon d'Autriche, & de remedier de bonne heure à ceux qu'elle pourroit former contre la France. Que l'of-

l'offre de laiſſer au Roi en toute Souveraineté les Païs qui lui ſeroient cédez, étoit à la vérité avantageuſe à l'Empereur & aux Princes de ſa Maiſon, mais qu'elle n'étoit pas auſſi agréable au reſte de l'Empire, que ſi l'on ne faiſoit point ce démembrement. 1646.

Mais quand même tous ces avantages euſſent été tels qu'on les faiſoit enviſager, la plûpart des Allemans diſant qu'on ne pouvoit poſſéder les Païs en fief relevant de l'Empire & les incorporer à la Couronne, mais qu'il faudroit en ce cas-là les limiter à la Ligne de Bourbon: cette conſidération faiſoit ceſſer la raiſon de douter; n'y aiant perſonne qui pût croire qu'il fût plus avantageux de poſſéder un Païs qui relève de l'Empire, & qui peut lui retourner un jour par le défaut d'un certain nombre de Succeſſeurs, que de le poſſéder en toute Souveraineté, ſans qu'il puiſſe jamais être démembré de la Couronne; vu que de cette ſorte la France pourroit reprendre ſes anciennes limites, lorſque l'abſoluë & indépendante Souveraineté de ſes Rois s'étendroit juſques au Rhin. Incouveniens de cette propoſition.

Ceux qui avoient mis en avant les conſidérations ci-deſſus raportées en faveur du premier avis, ajoûtèrent qu'au cas que l'Alſace ne pût être laiſſée à Sa Majeſté & à ſes Succeſſeurs Rois en fief de l'Empire, il étoit hors de doute qu'il valoit mieux l'avoir pour toûjours en Souveraineté. Mais comme il y avoit grande aparence que la Pomeranie demeureroit à perpetuité à la Couronne de Suède, & ne laiſſeroit pas de relever de l'Empire pour cela, on demandoit ſi la même choſe ne pourroit pas être Avantages qu'on y pouvoit trouver.

1646. accordée à la France. Le prétexte que les Empereurs avoient toûjours pris d'aſſiſter le Roi d'Eſpagne des forces de l'Empire, c'eſt que ce Roi en étoit membre. Cela ſe voit dans les Protocolles des Diètes, & c'eſt ce qui avoit ſervi juſqu'alors à tromper la crédulité de pluſieurs Allemans. Si donc les Rois de France devenoient membre de l'Empire, ou ils en tiroient le même ſecours, ou du moins ils empêchoient que l'Empereur ne s'intéreſſât contre eux; & le prétexte dont on vient de parler s'évanouïſſoit auſſi-tôt, ce qui n'étoit pas un petit avantage.

Exemples qui le confirment. Charles-Quint, par exemple, auroit pu aiſément faire paſſer la Comté de Bourgogne à ſes Succeſſeurs en Souveraineté, s'il y eût trouvé quelque profit. Mais au contraire il prit grand ſoin de l'attacher davantage à l'Empire & de la mettre ſous ſa garde & protection, par la Transaction faite à Augsbourg l'an 1548. en vertu de laquelle les Impériaux prétendirent depuis ne pouvoir s'obliger à n'aſſiſter point le Roi d'Eſpagne contre la France. Si François I., au contraire, eût été Prince de l'Empire, la Régence n'eût pas été ſi occupée ſous la Minorité du Roi à réparer les fautes & les disgraces de ce Prince, qui ont tant coûté à la France, & il eût eu ſur la Maiſon d'Autriche les mêmes avantages qu'elle avoit pris ſur lui. L'Hiſtoire nous aprend que les Ambaſſadeurs de France n'ont pas toûjours été ouïs dans les Diètes de l'Empire. On a quelquefois envoïé au devant d'eux, leur dire qu'ils euſſent à ſe retirer; & quelquefois on les

en

en a congrédiez, en leur déclarant que le Roi Très-Chrêtien n'avoit que voir dans les affaires d'Allemagne. De tout cela s'enſuivoit, qu'il y avoit plus de ſureté à l'acquiſition de l'Alſace tenuë en fief. De cette ſorte l'intérêt du Roi ſe trouvoit mêlé avec l'intérêt commun de tous les Princes & Etats de l'Empire. 1646.

Si au contraire, le Roi étoit Souverain en ce Païs-là, il devenoit ſuſpect à tous ſes voiſins, qui craindroient inceſſamment la perte de leur liberté; au lieu que s'il y étoit en qualité de Landgrave d'Alſace, il ſeroit reſpecté & aimé d'eux tous. Au premier cas, ils ne ſongeoient qu'à remettre les choſes en l'état où elles étoient auparavant. Au ſecond, ils trouvoient leur compte à maintenir Sa Majeſté en poſſeſſion de l'Alſace & de Briſach. L'éclat de la Souveraineté devoit, ce ſemble, l'emporter d'autant moins ſur le ſolide & ſur l'utile, que c'étoit ſuivre le deſir des Ennemis, que d'accepter cette liberalité d'une main ſi ſuſpecte. Ce n'eſt pas qu'en la refuſant on ne s'expoſât à un autre blâme, d'avoir rendu volontairement le Roi Feudataire & Vaſſal d'un autre Prince, & qu'on ne ſentît bien la différence qu'il y avoit pour le Roi d'Eſpagne, qui relève la Bourgogne des Empereurs, qui eſt qu'ils ſortoient toûjours de ſa Maiſon; au lieu que ſi l'Alſace demeuroit Fief, on feroit tous les jours des querelles aux François, & qu'on pourroit mettre les Rois Très-Chrêtiens au Ban de l'Empire. Voilà les raiſons pour & contre qui rendoient cette queſtion très-difficile à décider. Autres raiſons pour & contre cette Souveraineté de l'Alſace.

1646. Pendant qu'on déliberoit à la Cour ſur les différentes propoſitions faites à l'Aſſemblée de Munſter, les Miniſtres d'Eſpagne reçurent le pouvoir & tous les ordres néceſſaires pour traiter avec les Etats Généraux. Il ſembloit que la Négociation de la paix étoit dans une criſe qui devoit bientôt faire connoître ce qu'on en pouvoit eſpérer. Mais les lenteurs affectées de la Cour de France firent qu'il ſe paſſa un long-tems ſans qu'il fût rien décidé. Les Hollandois, qui ſouhaitoient ſincèrement la paix, s'étoient entremis plus d'une fois entre la France & l'Eſpagne, & quoi-qu'Ennemis de cette dernière Couronne, leurs offices avoient été plus agréables que ceux des Mediateurs. Enfin il paroiſſoit qu'on étoit prêt d'en recueillir le fruit, lorſque de nouvelles difficultez ſurvenuës de la part de la France le retardèrent encore pour long-tems. Les Hollandois s'en plaignirent. Ils dirent, que dès le commencement de la Négociation, ils avoient, ſur la parole des François, aſſuré les Miniſtres d'Eſpagne que pourvu qu'ils accordaſſent les points principaux, on trouveroit toute facilité ſur les autres, & qu'on pourroit conclure en fort peu de jours. Que néanmoins il s'étoit déja écoulé plus de ſix ſemaines, ſans que l'on eût rien avancé, la France ne demeurant pas ſeulement arrêtée à tout ce qu'elle avoit prétendu, ſans s'être relâchée de la moindre choſe; mais encore augmentant de jour à autre ſes demandes; ſur quoi les Miniſtres d'Eſpagne diſoient qu'au lieu de tirer quelque avantage de la médiation des Miniſtres Hollandois, ils avoient

Les lenteurs affectées des François dans les Négociations de paix donnent lieu aux plaintes des Hollandois.

Mémoire des Plénipotentiaires de France, du 12. Novembre.

BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

voient ſujet de ſe plaindre de leur partialité pour la France, quoi-qu'ils fuſſent obligez d'être neutres en cette occaſion. Qu'il ſembloit qu'on voulût emporter toute choſe avec hauteur, & obliger le Roi Catholique à convenir ſur des points qui bleſſoient en quelque façon ſon honneur & ſa dignité. Ces plaintes furent faites avec chaleur par les Députez de Leurs Hautes Puiſſances, qui n'oublièrent rien pour engager les François à faire promtement la paix. 1646.

Sur la fin de l'année, Henri de Bourbon, Prince de Condé, Premier Prince du Sang, * mourut à Paris, & laiſſa par ſa mort Louïs de Bourbon Duc d'Enguien ſon Fils, Prince de Condé & Premier Prince du Sang. L'opinion publique fut que s'il eût vêcu, la France n'auroit point été agitée des troubles qui arrivèrent dans la ſuite, parce qu'il les auroit prévenus par ſa prudence & par ſon autôrité, qui donnoit de la retenuë aux Miniſtres & à laquelle le Parlement auroit déferé. C'étoit un Prince d'une grande ſageſſe, amateur de la paix, habile dans le Cabinet, mais extrêmement attaché à ſes intérêts, & pour cet effet devoué à la Cour & aux Favoris, qui étant bien aiſes de l'avoir dans leur parti, lui faiſoient obtenir tout ce qu'il demandoit; auſſi avoit-il amaſſé de grandes richeſſes. Il laiſſa trois Enfans, le Duc d'Enguien que nous nommerons deſormais *Prince de Condé*, Armand *Prince de Conti*, & Anne Geneviève connuë ſous le nom de *Ducheſſe de Longueville*. *Mort du Prince de Condé.*

* *Ce fut le 26. Decembre. Il étoit âgé de 58. ans.*

1646. *le*, parce qu'elle fut mariée à Henri d'Orléans, Duc de Longueville. Nous verrons dans la ſuite quel fut le caractère de ces trois perſonnes, dont nous aurons plus d'une fois occaſion de parler.

1647. L'Eſpagne, épouvantée des conquêtes des François, forma pluſieurs deſſeins pendant l'hiver pour ſe mieux défendre la campagne prochaine & même pour les attaquer. Elle crut que pour y réüſſir, il faloit mettre à la tête des Troupes un Général dont l'expérience & le rang leur donnaſſent de la confiance & de la ſoûmiſſion, & ne laiſſât aux Grans aucun prétexte de jalouſie entr'eux, ce qui juſques-là avoit fort contribué au mauvais ſuccès de leurs armes. L'Archiduc Leopold fut fait pour cela Gouverneur des Païs-Bas & Généraliſſime des Troupes d'Eſpagne. Ce Prince aſſembla de bonne heure ſon Armée, & prit Armentières & Landrecies aſſez bruſquement. Mais le Maréchal de Gaſſion arrêta bientôt ſes progrès, car aiant pris la Baſſée, il marcha aux Ennemis qui alloient aſſiéger Dunkerque, les battit & les obligea de ſe retirer, pendant que le Maréchal de Rantzau aſſiégea & prit Dixmude à diſcrétion. Marchant enſuite du côté de Nieuport, il prit ſur ſa route le Fort de Nieufdum, & celui de l'Ecluſe qu'il fit raſer. Le Marquis de Caracène avec un Corps de Troupes conſidérable voulut arrêter le Maréchal de Rantzau au paſſage d'une Digue, mais le Maréchal força le paſſage & gagna le deſſus avec beaucoup de conduite & de valeur. Le Maréchal de Gaſſion de ſon côté aſſiégea Lens, où aiant été bleſſé d'un coup

L'Archiduc Leopold eſt fait Gouverneur des Païs-Bas.

Campagne de Flandre.

coup de mouſquet à la tête, il mourut le lendemain. Le Marquis de Villequier acheva le ſiège & prit la Place en peu de jours. Le Comte de la Feuillade & le Sieur Lamet, Maréchaux de Camp, s'y diſtinguèrent. Pour obliger les Généraux François à ſéparer les Troupes qu'ils avoient devant Lens, les Ennemis aſſiégèrent Dixmude. Le Maréchal de Rantzau fit ce qu'il put pour ſecourir la Place, mais elle ſe rendit, avant qu'il fût arrivé aux Lignes des Ennemis. La priſe de Dixmude par les Eſpagnols, fit craindre qu'ils ne s'emparaſſent de Courtrai; ce qui fut cauſe que le Comte de Palluau, qui en étoit Gouverneur, eut ordre de partir de la Baſſée pour ſe jetter dans la Place avec des Troupes. Cette précaution déconcerta leurs projets. Ils aſſiégèrent auſſi Worms dans le Bas-Palatinat, mais cette Place fut ſi à propos ſecouruë par la Garniſon de Philipsbourg, & ſi bien défenduë par le Sieur de la Marche, qui y avoit le premier commandement, que les Ennemis furent contraints de ſe retirer. 1647.

En Allemagne le Maréchal de Turenne gagna la bataille de Lawinghem contre Mélander Général des Troupes de l'Empire; & le Duc de Virtemberg entrant avec ſon Armée victorieuſe dans les Etats de Bavière, y mit tout au pillage. Le Duc de Bivière ne s'y trouvant plus en ſûreté, fut obligé d'en ſortir à l'âge de ſoixante & dix-huit ans, après s'être vu ſouvent le Maître de ſes voiſins, & quelquefois au point de donner de la jalouſie à l'Empereur. Piccolomini aïant été envoïé, pour tenir la place de Affaires d'Allemagne.

1647. Mélander, donna plusieurs petits combats au Maréchal de Turenne, qui eut toûjours l'avantage; mais dans l'un desquels le Duc de Virtemberg fut fait prisonnier.

Le Maréchal de Turenne quitte ce Païs-là pour aller en Flandre.

La mort du Maréchal de Gassion avoit fait craindre à la Cour, que l'Armée de l'Archiduc, qui grossissoit tous les jours, n'en tirât quelqu'avantage. Ce qui fut cause que le Maréchal de Turenne eut ordre de se rendre en Flandre. Il avoit résolu d'y mener les Troupes Suédoises qui servoient sous lui depuis la jonction des deux Armées; mais il fut fort surpris de connoître par un bruit qui s'éleva entr'elles, que le Colonel Rose les avoit débauchées. Le Maréchal tâcha en vain de les apaiser. Elles disoient hautement qu'elles ne pouvoient se résoudre d'aller en Flandre, où il ne s'agissoit plus de l'intérêt de la Couronne de Suède; & quelques remontrances que ce sage Général fît aux Officiers, qu'ils répondroient de la desobéïssance de leurs Troupes à ses ordres, elles se mirent en état de combattre, au nombre de deux mille cinq cens, & marchèrent en bataille, comme si elles avoient été en présence de l'Ennemi, résoluës d'aller trouver Conigsmark qui leur faisoit des propositions avantageuses. Le Maréchal, qui avoit gardé jusques-là toute sorte de mesures, avec des Troupes qui avoient rendu service à l'Etat, voïant qu'il n'y avoit plus rien à ménager, les attaqua dans un endroit, où elles s'étoient mises en défense, & les poussa de manière, qu'il en défit une partie & fit l'autre prisonnière. Il en auroit fait pendre plusieurs Officiers, pour les punir de leur re-

révolte, ſi le diſcours hardi que lui fit l'un des plus âgez d'entr'eux, en découvrant trente-deux bleſſures qu'il avoit ſur le corps, ne lui eût fait changer de réſolution. Il dit, " qu'il ne craignoit point la mort. „ Que ſes Compagnons ni lui, ne l'avoient „ jamais apréhendée, ſous quelque figure „ qu'elle ſe fût préſentée à eux. Qu'on „ ne pouvoit pas leur reprocher qu'ils euſ- „ ſent manqué à ce qu'ils devoient au Roi „ de France, & que s'ils en avoient reçu „ la ſolde, ils lui avoient rendu tous les „ ſervices qu'on pouvoit attendre de bra- „ ves gens. Qu'ils croïoient n'être plus o- „ bligez de les continuer, puisqu'il ne s'a- „ giſſoit plus de l'intérêt de la Couronne „ de Suède; qu'ils ne pouvoient ſe réſou- „ dre à porter les armes en un autre en- „ droit que celui où ils étoient, ſans un „ ordre exprès de la Reine leur Maîtreſſe. „ Qu'en ſon particulier, à l'âge où il é- „ toit, il regardoit la vie comme une cho- „ ſe indifférente, puiſqu'elle ne pouvoit lui „ être retranchée que de peu d'années. „ Qu'il lui étoit glorieux, auſſi bien qu'à „ ſes compagnons, d'avoir été vaincus par „ un Prince, ſous la conduite duquel ils „ avoient tant de fois triomphé de leurs „ Ennemis. Que l'éloge qu'il lui donnoit „ étoit moins l'effet de la flaterie, afin de „ l'engager à lui conſerver la vie, que la „ louange légitime qui étoit duë à ſa ver- „ tu & à ſa valeur, que ſes Ennemis mê- „ mes ne pouvoient lui refuſer ſans injuſ- „ tice. Mais qu'il prît garde de ne pas „ ſouiller la gloire de ſes belles actions, par „ ce ſupplice ignominieux, qu'il vouloit „ fai- 1647.

1647. „ faire ſouffrir à tant de braves gens, & „ qu'il craignît qu'on ne lui imputât les „ diſgraces qui pourroient arriver dans la „ ſuite au Roi ſon Maître ". La hardieſſe avec laquelle ce Vieillard parla au Maréchal de Turenne, qui avoit l'ame grande & généreuſe, ſut fléchir ſa colère. Le ſouvenir des ſervices que ces Officiers priſonniers avoient rendus, fut cauſe qu'il leur ſauva la vie, & qu'il les renvoïa avec la liberté d'aller où ils voudroient. Cette déſertion des Suédois fut cauſe que le Maréchal ne ſe trouva plus qu'avec ſix mille hommes ſeulement. Il ne laiſſa point avec ce peu de Troupes de s'avancer dans le Luxembourg, de faire des dégâts dans le Plat-Païs, & de s'emparer de quelques Châteaux, & de la Ville de Wirton.

Affaires de Catalogne. Siège de Lerida levé par le Prince de Condé. *Diverſes Vies de Louïs XIV. Hiſt. du Prince de Condé. Liv. II. Mémoires du Maréchal de Gramont. Tom. I.*

Le Prince de Condé fut envoïé en Catalogne, en qualité de Viceroi, à la place du Comte d'Harcourt. La Ville de Barcelonne témoigna une ſi grande joïe, de ce que ce Prince alloit commander l'Armée du Roi dans cette Province, que les Magiſtrats firent préſent d'une chaîne d'or à celui qui leur en aporta la nouvelle. Cependant quand le Prince y fut arrivé, il trouva les choſes dans un aſſez mauvais état: les Peuples irréſolus & agitez de mille ſoupçons, & les forces qui étoient dans le Païs peu conſidérables. Malgré ce contretems, il mit le ſiège devant Lerida, s'imaginant que la fortune le ſuivroit en Catalogne, comme elle avoit fait par tout ailleurs. Pour mieux faire paroître la facilité avec laquelle il prétendoit emporter cette Place, il fit ouvrir la tranchée avec des

des violons, & envoïa dire au Gouverneur 1647.
qu'il lui donneroit ſouvent de pareilles ſere-
nades. On reconnoît là le genie François, qui fut de tout tems nuiſible à cette Nation, & qui fit tort alors à ce Prince. Le Gouverneur lui fit réponſe, " qu'il lui é-
„ toit bien obligé, mais qu'il le prioit d'ex-
„ cuſer, s'il attendoit juſqu'au lendemain
„ à lui témoigner ſa reconnoiſſance ; que
„ ſes violons n'étoient pas encore prépa-
„ rez, qu'il feroit en ſorte qu'ils le fuſſent
„ pour la même heure, & qu'il étoit bien
„ aiſe de l'en avertir. En effet le lende-
main à la même heure, il lui fit entendre une harmonie qui n'étoit pas à la vérité ſi agréable que la ſienne, mais qui convenoit mieux au tems ; je veux dire un bruit ſi épouvantable de Canons, qu'on n'avoit guère vu de Ville aſſiégée qui en eût fait davantage ; & en même tems il fit une vigoureuſe ſortie à la tête de quatre cens Chevaux, de douze cens Mouſquetaires, & de plus de cent Officiers Réformez. Le Prince de Condé s'y opoſa avec beaucoup de fermeté, & n'oublia rien pour repouſſer le Gouverneur juſques dans la Ville ; mais n'aiant pas été ſecondé comme il auroit voulu, il fut forcé de plier & perdit pour le moins ſept ou huit cens hommes. Jamais ce Prince ne fut plus mortifié qu'en cette rencontre ; mais auſſi l'on ne peut s'empêcher de dire, avec l'Hiſtorien de ſa Vie, qu'il méritoit bien ce traitement, après la fanfaronade qu'il venoit de faire. Ces manières inſultantes ne pouvoient jamais lui faire honneur, elles étoient plûtôt propres à le couvrir d'une juſte confuſion,

com-

1647. comme l'expérience le fit voir. Car les Eſpagnols étant venus au ſecours de Lerida avec une Armée de douze mille hommes de pié & de trois mille chevaux, la crainte d'être forcé dans ſes retranchemens obligea le Prince à prévenir ce malheur par une promte retraite. Il ſe retira au deçà de la Rivière de Sègre & alla mettre le ſiège devant la Ville & le Château d'Ager qui fut priſe d'aſſaut dans trois jours. Durant ce tems-là les Eſpagnols aſſiègèrent Conſtantin; mais le Maréchal de Gramont qui y ſurvint, les obligea d'en lever le ſiège. Les François reçurent encore quelques autres disgraces, tant en Flandre qu'en Italie, où les Eſpagnols avoient ſaccagé le Montferrat.

Etat des Négociations de Munſter. *Mémoire des Plénipotentiaires envoïé en Cour.*

Les Négociations de paix n'en alloient pas plus vîte entre la France & l'Eſpagne; mais elles s'avançoient fort entre cette dernière Couronne & les Etats Généraux. Les Eſpagnols étoient convenus d'accorder aux Hollandois ce qu'ils leur avoient demandé pour les Indes; & pour ce qui eſt de certaines Places d'outre Meuſe que les Etats Généraux prétendoient, la déciſion en avoit été remiſe aux Commiſſaires, qui devoient être nommez de part d'autre pour règler les confins. Il n'y avoit, à la vérité, encore rien de ſigné; on avoit ſeulement mis par écrit les conditions dont on étoit demeuré d'accord. Les Miniſtres de France, l'aiant apris, en murmurèrent hautement, comme d'une contravention manifeſte à l'Alliance, dont le Roi feroit ſes plaintes aux Etats Généraux. Ils leur dirent, que s'ils ne vouloient ſurſeoir leur Né-

Négociation, juſqu'à ce que celle de la France fût également avancée, ils dépêcheroient un Courier à Sa Majeſté pour lui donner avis que toutes leurs diligences & leurs oppoſitions avoient été inutiles. Les Députez des Etats répondirent que quoique leur manière de traiter eût toûjours été de rediger les choſes par écrit, néanmoins pour donner aux François la ſatisfaction qu'ils demandoient, ils étoient contens de différer la ſignature de huit ou dix jours, pendant leſquels ils feroient ſavoir à leurs Superieurs les inſtances que les François leur avoient faites, & qu'enſuite ils exécuteroient les ordres qui leur ſeroient envoïez ſur ce ſujet. Cette réponſe ne ſatisfit pas les François, qui prétendirent que les Etats Généraux fuſſent obligez de ſurſeoir toute Négociation, juſqu'à ce que celle de France fût auſſi avancée que la leur. Mr. Servien étoit alors ſur le point de faire un voïage à la Haïe. Ses Collègues inſiſtèrent que les Députez des Etats ne fiſſent rien juſqu'à ſon retour; à quoi les autres conſentirent avec aſſez de peine. Mes Mémoires ne diſent rien de ce qui ſe paſſa dans ce voïage; mais la ſuite de la Négociation fait voir qu'elle ne fut pas terminée encore ſi-tôt. Les Hollandois continuèrent à traiter ſéparément & à prendre des ombrages des vaſtes prétenſions de la France. Cette conduite donna lieu à Mr. Servien d'écrire ſéparément à chacune des Provinces-Unies, excepté à celle de Hollande, une Lettre du 24. Avril qui contenoit en ſubſtance: " qu'après tant de démonſtrations „ de confiance dont le Roi avoit uſé envers 1647.

Mr. Servien écrit ſéparé-

1647. „ vers Mrs. les Etats, & tant de preuves
„ qu'ils avoient reçuës d'une fidèle correſ-
ment aux Provinces-Unies, excepté à celle de Hollande. „ pondance, entièrement conforme à ce
„ qui étoit preſcrit par les Traitez, il étoit
„ ſurpris de voir qu'on n'eût pas encore
„ pris la peine de répondre à divers Mé-
„ moires qu'il avoit préſentez, quoi-qu'ils
„ fuſſent remplis de pluſieurs propoſitions
„ importantes au bien & à l'avantage de
„ cet Etat. Qu'au contraire il voïoit les
„ bonnes intentions de Sa Majeſté non ſeu-
„ lement peu conſidérées, mais mal inter-
„ prétées de quelques eſprits paſſionnez,
„ qui prêchoient hardiment parmi eux l'af-
„ fection & la ſincérité de l'Ennemi com-
„ mun; & qui travailloient ouvertement à
„ rendre ſuſpecte la conduite & la foi in-
„ violable de leurs meilleurs amis, afin
„ de rompre une Confédération ſi ſainte-
„ ment cultivée de la part de la France,
„ & qui avoit été la principale cauſe des
„ proſpéritez qui étoient arrivées aux Etats
„ Généraux &c. Qu'il eſpéroit qu'en con-
„ ſidération des dangereux progrez que l'En-
„ nemi avoit déja fait par cet artifice, ils
„ feroient revivre l'ancienne prudence de
„ leurs Pères, qui avoient toûjours trou-
„ vé la plus grande ſureté de cet Etat dans
„ le reſſentiment des injures qu'il avoit re-
„ çuës des Eſpagnols, & dans une ſage dé-
„ fiance de tous leurs deſſeins. Que rien
„ n'étoit ſi préjudiciable qu'une conduite
„ qui tendoit à faire ceſſer l'averſion héré-
„ ditaire que leurs Prédéceſſeurs avoient
„ laiſſée comme en partage à leurs Enfans
„ contre les Eſpagnols, & à leur rendre
„ à eux-mêmes ſuſpecte une amitié, qu'ils

a-

„ avoient cru le plus ſûr appui de leur E- 1647.
„ tat. . . . Que ſon devoir l'obligeoit
„ d'avertir Leurs Seigneuries de bien ouvrir
„ les yeux en cette occaſion & de les prier
„ inſtamment de ne prendre point de con-
„ cluſion ſur ce qu'on pourroit leur faire
„ entendre, juſqu'à ce que, ſelon la coû-
„ tume, il eût eu communication de la
„ part de l'Etat, de tout ce qui avoit été
„ avancé, en quoi le ſervice de Sa Ma-
„ jeſté pouvoit ſe trouver intéreſſé, &c.

Soupçons des Hollandois à l'égard de la France.

Les ſoupçons des Etats Généraux, dans leſquels on s'efforçoit de les confirmer, étoient que les Miniſtres du Roi s'oppoſoient aux avantages des Etats Proteſtans dans l'Allemagne: que bien loin de travailler à la paix, ils ne ſouhaitoient que la continuation de la guerre: qu'ils faiſoient des Traitez ſecrets avec l'Eſpagne à l'inſu de leurs Alliez; & que l'on maltraitoit les Proteſtans en France auſſi bien que dans les autres lieux de la domination du Roi. Mr. Servien tâcha de les diſſiper par ſa lettre, en remontrant au contraire que la France avoit entrepris une périlleuſe guerre dans l'Allemagne, pour rétablir les Princes Proteſtans, anciens Alliez de la Couronne, lorſque leurs affaires étoient entièrement ruïnées. Qu'après avoir obtenu par les armes, conjointement avec la Couronne de Suède, le rétabliſſement de tous les opprimez, elle conſeilloit à la vérité aux Proteſtans, pour faciliter la concluſion de la paix, de ne pas porter les choſes à l'extrémité, & d'être ſages aux dépens de l'Ennemi, qui s'étoit ruïné, pour n'avoir pas uſé modérément de ſa victoire. Qu'on n'a-

„ accordées ". Il finiſſoit en diſant, que le Roi avoit tant de confiance en l'équité des Etats Généraux, que Sa Majeſté ne refuſeroit pas de ſe conformer à ce qu'ils jugeroient raiſonnable, pour le reſte des différens qui étoient encore indécis. Quant aux mauvais traitemens dont on ſe plaignoit envers ceux de la Religion Réformée dans les Païs de l'obéïſſance du Roi, Mr. Servien s'en deffendoit ſur la tranquillitée avec laquelle l'exercice de cette Religion ſe faiſoit alors dans le Roïaume, & ſur ce que quelques-uns de ceux qui la profeſſoient ſe diſtinguoient ſi glorieuſement dans le commandement des Armées. Et pour ce qui eſt du mariage du Roi avec l'Infante, & de l'échange des Païs-Bas, dont nous avons parlé ci-devant, il proteſtoit ſur ſon honneur & ſur ſa vie, que c'étoient des fauſſetez malicieuſes inventées par les Ennemis du Roi, ſe ſoûmettant à perdre l'un & l'autre, ſi l'on pouvoit montrer que de la part de la France on y eût ſeulement prêté l'oreille, ou qu'on fût entré en aucune Négociation ſur ce ſujet. 1647.

Réponſe à la Lettre de Mr. Servien. *Mémoires de Munſter.*

Mais ſi cette Lettre étoit également forte & captieuſe, il y fut répondu * d'une manière encore plus forte de la part de quelcune des Provinces-Unies. On fit entendre à Mr. Servien, & cela par forme d'avis, " qu'il y avoit bien de la différence „ entre les Païs ſoûmis à la domination „ des Etats Généraux, & ceux où il avoit „ autrefois porté ſi haut les intérêts de ſon „ parti. Qu'il étoit le premier de tous les Am-

* *Cette réponſe eſt du 4. Mai.*

1647. „ Ambaſſadeurs qui eût oſé s'adreſſer à u-
„ ne Province en particulier, & s'y plain-
„ dre du procedé des Etats Généraux, au-
„ près deſquels ſeuls les Miniſtres des
„ Princes Etrangers avoient leur réſidence,
„ & pouvoient exercer la fonction de leur
„ Miniſtère. Qu'autrement ce ſeroit ren-
„ dre monſtrueux le corps de cet Etat,
„ en lui formant ſept têtes au lieu d'une,
„ & en confondant l'uſage de tous ſes
„ membres. Qu'on l'avertiſſoit de prendre
„ garde à ne pas tomber une autre fois dans
„ ces accidens, qui ſeroient pris pour des
„ attentats faits contre les Loix fondamen-
„ tales de cette République. Et pour l'é-
„ loigner, diſoit-on, des précipices où il
„ pourroit tomber à l'avenir, on lui mar-
„ quoit ceux que l'on croïoit qu'il s'étoit
„ creuſez à lui-même par cette Lettre. On
„ le tournoit même en ridicule ſur ſon
„ bien dire, & ſur la cadence nombreuſe
„ de ſes périodes, diſant, qu'avec une
„ grande diverſité de beaux termes, il ré-
„ pétoit ſans ceſſe de laides choſes, en re-
„ commençant toûjours ce que ſes précé-
„ dens Ecrits avoient tant de fois *rechanté.*
„ Par exemple: *que la France veut la paix;*
„ *qu'elle deſire d'en avancer une concluſion*
„ *ſûre & honorable, tant pour elle que*
„ *pour cet Etat: qu'ils ſont obligez de finir*
„ *conjointement une guerre qu'ils ont heureu-*
„ *ſement fait enſemble contre un même En-*
„ *nemi: qu'il lui faut ôter l'eſpérance des*
„ *avantages qu'il cherche dans les diviſions*
„ *& jalouſies qu'il tâche de ſemer: que l'a-*
„ *mitié de la France eſt très-parfaite & ſin-*
„ *cère envers les Etats Généraux: que lui*

„ *Ser-*

„ *Servien en a déja fait des proteſtations* 1647.
„ *réïterées : que Sa Majeſté a uſé envers*
„ *Meſſieurs les Etats de toute ſorte de dé-*
„ *monſtrations de confiance : qu'il ne tient*
„ *qu'à l'Eſpagne d'achever, en conſervant à*
„ *l'une & l'autre des Couronnes ce qu'el-*
„ *les avoient entre les mains.* Sur quoi,
„ non ſeulement les Miniſtres de Leurs
„ Hautes Puiſſances, mais encore les Peu-
„ ples de leurs Provinces reprenant l'un
„ après l'autre chacun de ces points, diſoient
„ naïvement & en peu de mots : *ſi la*
„ *France veut la paix, que ne la fait-elle?*
„ puiſque chacun ſait qu'elle n'eſt arrêtée
„ que par les intérêts des Portugais qui ne
„ ſont pas les nôtres ni ceux de la France
„ non plus. *Si elle deſire d'en avancer la*
„ *concluſion*, que tardent ſes Plénipo-
„ tentiaires d'en ſigner les Traitez? puiſque
„ ceux de cet Etat leur ont offert vingt fois
„ en qualité d'Entremetteurs & de la part
„ des Eſpagnols, qu'ils ſuivroient entière-
„ ment les propoſitions qu'ils leur avoient
„ faites de la part de la France, deſquelles
„ le Portugal étoit exclus par promeſſes,
„ & conventions ſolemnelles. *Pour rendre*
„ *ladite paix ſûre & honnorable*, que faut-
„ il davantage que d'acquerir par ſon moïen
„ plus que jamais aucun Prince Chrêtien
„ n'a acquis par aucune ſorte de conquêtes?
„ *Si la France & cet Etat ſont obligez de*
„ *finir cette guerre conjointement*, pour-
„ quoi donc la France n'imite-t-elle
„ pas cet Etat, qui en a déja ſigné
„ les Articles & Capitulations? Pourquoi ſe
„ déjoint-elle de lui en une œuvre ſi juſte,
„ ſi pieuſe, & deſirée de toutes les autres

1647. „ Nations Chrêtiennes ? *S'il faut ôter à*
„ *l'Eſpagnol les eſpérances des diviſions &*
„ *jalouſies, qu'il tâche de jetter entre nous*,
„ quel meilleur moïen y en a-t-il que de
„ nous accorder à faire la paix, comme
„ nous nous ſommes accordez à faire la
„ guerre, & d'achever en un même jour
„ les Traitez, dont nous n'avons depuis ſi
„ long-tems ſuſpendu la Ratification, qu'-
„ afin que la France y concourût avec nous?
„ Et ſi l'Eſpagnol nous vouloit diviſer d'avec
„ la France, quelle ſimplicité ſeroit-ce à
„ lui d'avoir remis à notre arbitrage toutes
„ les plus grandes difficultez qui ſe ren-
„ contrent entre les deux Couronnes ? *Si*
„ *l'amitié de la France eſt très-parfaite &*
„ *ſincère en notre endroit*, d'où peut pro-
„ venir cette averſion qu'elle a de notre
„ repos, & cette opoſition qu'elle aporte
„ aux avantages que nous devons recueillir
„ de nos Traitez avec l'Eſpagne ? *Si Sa*
„ *Majeſté Très-Crêtienne a tant de confiance*
„ *en nous*, pour quel ſujet ſe défie-t-elle de
„ notre conduite dans les choſes mêmes
„ qui nous touchent immédiatement ? Nous
„ prend-elle pour des pupilles rangez ſous
„ ſa tutelle, lorſqu'elle-même eſt ſous la
„ direction d'autrui, & gouvernée par des
„ perſonnes qui ne peuvent pas être ni plus
„ ſoigneuſes ni plus intelligentes du bien de
„ ſon Royaume, que nous le ſommes de
„ celui de notre commune Patrie ?

„ *Quant aux Proteſtations réïterées que*
„ *Votre Excellence dit nous avoir faites*, (con-
„ tinuë l'Auteur de cette Réponſe) *des*
„ *bonnes intentions du Roi ſon Maître*, nos
„ Peuples les trouvent toutes ſemblables à
celles

„ celles qu'elle faiſoit de ne vouloir jamais 1647.
„ parler directement ni indirectement des
„ Portugais, & quoiqu'elle aſſure au même
„ endroit de n'avoir rien oublié pour rétablir
„ les Proteſtans en Allemagne, ils ne font
„ néanmoins aucun compte de ſes proteſ-
„ tations, aſſurant qu'elles répugnent à tous
„ les actes & effets dont ils alleguent
„ trente exemples d'une ſuite, en ce que
„ Votre Excellence en de mêmes ſujets &
„ preſque en même tems, a promis &
„ revoqué, aſſurè & nié, dit & dédit,
„ fait & défait, tant à Munſter qu'en ce
„ païs. Pour la dernière aſſertion : *Qu'il*
„ *ne tient qu'aux Eſpagnols d'achever, en*
„ *laiſſant aux deux Couronnes ce qu'elles*
„ *poſſédent à préſent* : on répond, que la
„ France ne poſſéde pas le Portugal, &
„ cependant elle veut qu'il demeure comme
„ il eſt ; que l'Eſpagne poſſéde une partie
„ du Piémont & du Montferrat, & ce-
„ pendant la France ne veut pas qu'elle
„ en jouïſſe.

La Lettre du Plénipotentiaire François, à laquelle on fit cette réponſe, étoit accompagnée d'un Projet de Traité de paix dont nous parlerons ci-après. Et comme il n'étoit pas plus ſincère que la Lettre, voici ce qu'on lui dit encore à cette occaſion. „ On peut donc dire que les Ar-
„ ticles de votre Inſtrument de paix ſont
„ couchez en ſorte, qu'il faut ou les
„ deſavouer, ou le contenu en cette Lettre
„ de Votre Excellence; & il y a cent per-
„ ſonnes ſolvables parmi nous, qui veu-
„ lent cautionner pour les Eſpagnols,
„ qu'ils ſeront contens de vous prendre au

Caractere des Hollandois dépeint dans cette Lettre. *Mémoires Id. ibid.*

1647. „ mot, & de ſe tenir préciſément à ce que
„ vous expoſez à cet égard. Voïez donc,
„ Monſieur, ſi cette propoſition que vous
„ avancez eſt à bon eſcient & bien autôriſée;
„ car, en cas qu'elle ſoit telle, vous pou-
„ vez épargner votre colère, & apaiſer ces
„ fureurs & agitations dont vous vous
„ laiſſez tranſporter contre l'Eſpagne, par-
„ ce que nous tenons la paix pour faite;
„ mais ſi votre propoſition n'eſt pas ſincère,
„ Votre Excellence ne doit pas trouver
„ étrange, ſi elle achève de perdre toute
„ créance parmi ce monde ici, qui, ſans
„ ſubtiliſer, s'attache à ce qu'il touche,
„ faiſant plus d'état d'une vérité maſſive &
„ groſſière, que du plus delié & délicat
„ menſonge qu'on pourroit controuver. *Il*
„ *n'y a que naïveté en ſes actions & en ſes*
„ *diſcours*, ainſi qu'on peut bien le recon-
„ noître par ſes reparties ſi naturelles & ſi
„ ſoudaines, qu'on lui voit ſortir en même
„ tems du cœur & de la bouche, ſur les
„ aſſertions dont je viens de parler, con-
„ tenuës en la Lettre de Votre Excellence.

L'Anonime * ſuplie après cela Mr. Servien de perdre l'opinion dont il s'étoit peut-être flaté qu'il pût à force de mots choiſis & de phraſes relevées impoſer au moindre Batelier de toutes ces Provinces en aucune choſe qui concerneroit leur ſalut & leur profit. " Ils louëront, dit-il, la diction,
„ & condamneront la penſée; & au fond ſi
„ par le charme des paroles, ils ſe trouvent
„ aſſoupis pour quelque tems : retournant
„ après de cette illuſion, & ne trouvant en

* *Cette Réponſe eſt ſignée I. D. P.*

„ en leurs mains que des feuilles pour des 1647.
„ piſtoles ils auront la tromperie d'autant
„ plus en horreur qu'elle aura été déguiſée
„ avec plus d'artifice.

Reproches fort viſs faits à Mr. Servien.

Enfin, pour montrer à Mr. Servien, que ſon Eloquence, toute merveilleuſe qu'elle étoit, n'avoit pas ſurpris les Hollandois, le même Anonime raporte encore quelques gloſes & remarques qu'on avoit fait ſur ſa Lettre, que je ne puis m'empêcher de tranſcrire ici, pour marquer d'un côté le caractère de ces Peuples à qui, malgré leur ſimplicité aparente, il n'eſt pas facile d'en impoſer, & de l'autre, l'eſprit des Miniſtres de France, & en particulier de Mr. Servien, qui croïoit éblouïr tout le monde par de belles paroles vuides de réalité. „ Bien que cette Lettre (diſoit l'un) ne „ ſoit qu'une répétition des autres Ecrits de „ ce Miniſtre, il aſſure néanmoins dès „ l'entrée qu'il ne veut point uſer de redites; „ encore qu'il ne proteſte de ne vouloir „ que la paix, il ne nous prêche néanmoins „ que la guerre, tâchant de nous inſpirer „ une inimitié immortelle & une haine im„ placable contre les Eſpagnols. Il aſſure „ que *c'eſt le meilleur partage que nos Pré„ deceſſeurs nous aïent laiſſé*, bien contraire „ à celui que JESUS-CHRIST laiſſa à „ ſes Diſciples; ne ſe conformant pas en „ venant chez nous au Texte de l'Evangile: „ *In quamcumque domum intraveritis, dicite „ pax huic domui** ; mais nous nous con-

* *C'eſt-à-dire* : En quelque maiſon que vous entriez, dites premièrement, que la paix ſoit en cette maiſon. *Matth.* X. 12.

1647. „ formerons au Pſeaume, en lui diſant, *Viri*
„ *Sanguinum declinate à me**. Il maintient
„ que *la plus grande ſureté de cet Etat*
„ *conſiſte au reſſentiment des injures qu'il a*
„ *reçues des Eſpagnols*, qui eſt le même que
„ s'il diſoit, qu'il ne nous faut jamais ac-
„ commoder avec eux : en quoi il montre
„ aſſez le vrai but de ſa Négociation, & de
„ toutes ſes pratiques parmi nous, ſouſcri-
„ vant par là à tout ce que les Eſpagnols
„ ont pu dire & diront ci-après du deſir qu'a
„ la France de nous tenir en guerre per-
„ petuelle avec eux. Mais outre que cette
„ Doctrine n'eſt pas Chrêtienne, de tranſ-
„ mettre des ſentimens de vengeance de
„ génération en génération, comme par un
„ fidei-commis réel, graduel & perpetuel ;
„ elle n'eſt pas politique non-plus, ni cha-
„ ritable pour cet Etat, qui ne ſauroit plus
„ ſe venger que contre ſoi-même, en ai-
„ dant davantage la France à s'agrandir,
„ au préjudice de l'Eſpagne ; principalement
„ dans les parties qui nous ſont les plus
„ voiſines. Et ſi nos Prédéceſſeurs euſſent
„ eu quelque répugnance à cette réconci-
„ liation, ils n'auroient pas fait les trêves
„ de l'année 1609. Ils n'en auroient pas
„ demandé la continuation ; ils n'auroient
„ pas deſiré de les changer en une paix per-
„ petuelle. Si la France eût été auſſi de la
„ même opinion que ſon Ambaſſadeur d'à
„ préſent, elle ne nous auroit pas perſuadé
„ un tel accommodement.

„ Il ajoûte (diſoit un autre) *qu'il nous faut*

* *C'eſt à dire* : Hommes ſanguinaires éloignez-vous de moi.

„ *faut avoir une défiance de toutes les actions* 1647.
„ *& deſſeins des Eſpagnols*; qui eſt une autre
„ ligne qui tire & aboutit droitement à l'ex-
„ cluſion de la paix ; car comment la peut-
„ on traiter, concerter & conclure avec
„ ceux dont nous devons nous défier en
„ tout & par tout ? Si leur foi nous eſt ſuſ-
„ pecte à l'avenir, ſur quoi pourra repoſer
„ la ſureté & la ſubſiſtance des Traitez ?
„ Et ſi elle l'a dû être auparavant, pourquoi
„ la France nous a-t-elle ſollicité d'envoïer
„ nos Plénipotentiaires à Munſter, qui
„ nous ont raporté uniformément n'avoir
„ jamais vu aucune alteration ni le moindre
„ changement en tout ce que les Eſpagnols
„ ont une fois promis ou déclaré ? Quant
„ aux *prétendus Traitez de mariage ou*
„ *d'échange*, il s'en démêle en gros, au lieu
„ que les objections auxquelles il devoit
„ répondre, ſont en détail. Il préſupoſe
„ que les lumières nous en viennent d'Eſ-
„ pagne, au lieu que c'eſt là qu'on les a plus
„ cachées, & que les plus verſez aux in-
„ trigues de la France ſont ceux qui nous
„ en ont le plus découvert ; n'étant pas
„ beſoin d'établir ici les fondemens de nos
„ ſoupçons ſur ce ſujet, pour ne nuire pas
„ à nos Amis & Confidens attachez avec
„ nous par les intérêts de la Religion, &
„ autres particuliers. Feu Son Alteſſe le
„ Prince d'Orange * a bien ſu la première
„ ſource de ces ombrages, & ne nous l'a
„ point celée. Mais quand nos craintes ne
„ ſeroient fondées que ſur la convenance

* *Frederic-Henri, qui étoit mort le 14. Mars de cette année.*

1647. „ de la choſe en ſoi, & ſur la maxime de
„ la France de s'agrandir à quelque prix &
„ par quelque moïen que ce puiſſe être, en
„ préférant l'avancement de ſes hauts deſ-
„ ſeins, à toutes autres conſidérations, n'y
„ auroit-il pas bien de quoi en être en peine?
„ Si le Roi Henri IV. autant religieux en
„ ſa parole & en ſes alliances, que ceux
„ qui gouvernent la France aujourd'hui,
„ nous abandonna pour le recouvrement
„ de quelques Places en Picardie, que ne
„ feroient pas ceux-ci pour des avantages
„ bien plus grans? Si toutes les promeſſes
„ tant de fois renouvellées à la Maiſon Pa-
„ latine viennent de ſe convertir à ſon
„ dommage en faveur de celle de Bavière,
„ par cette même maxime de l'agrandiſſe-
„ ment de la France, pouvons-nous en-
„ core douter, qu'il ne tiendra jamais à
„ elle de paſſer plus outre, même en nous
„ ruïnant, s'il eſt beſoin, de fond en
„ comble? Or que la France ne prétende
„ à la Domination Univerſelle, & de con-
„ tinuer pour cet effet la guerre juſqu'à la
„ fin de ſon deſſein, il n'en faut autre té-
„ moignage que la Paraphraſe nouvelle ſur
„ les paroles de l'Ecriture Sainte : * *Reſ-*
„ *picite Lilia agri, quomodo creſcunt*, & le
„ Sonnet ** que le grand Directeur de la
Mo-

* *C'eſt-à-dire* : Conſiderez les Lis des champs, comme ils croiſſent. *Matth.* VII. 28.

** *Voici le* Sonnet.

Anne, deſires-tu qu'à l'ombre des lauriers
Nous ſoïons pour jamais à couvert des tempêtes?
Demeure encore armée, & pouſſe tes Guerriers
A faire tous les jours de nouvelles Conquêtes.

„ Monarchie Françoiſe fit préſenter il y a 1647.
„ quelque tems à la Reine.

„ Le reſte de la Lettre (c'eſt toûjours Avis qu'on lui donne pour ſa ſureté.
„ Mr. I. D. P. qui parle) ne contenoit au
„ jugement de quelques Critiques, rien que
„ des injures contre les Etats Généraux,
„ ou contre ceux de Hollande que Votre
„ Excellence traite par tout cet Ecrit d'En-
„ nemis de la France & des ſiens particu-
„ liers : ces épithètes ne ſe pouvant attri-
„ buer à d'autres, puiſque ce ſont eux qui
„ ont envoïé des Députez à chaque Pro-
„ vince. Je crains, que n'étant pas ac-
„ coûtumez à ſe voir ainſi mal-mener, ils
„ ne tournent tête : auquel cas Votre
„ Excellence n'auroit pas du meilleur; & ſi
„ Dieu permet par ſa Miſericorde qu'elle
„ échape encore cette rechute de fièvre,
„ qu'elle s'eſt cauſée par excès, je la ſuplie
„ très-inſtamment d'être plus moderée à

Le retour de la paix doit être differé
Tant que nos Ennemis auront de l'eſpérance;
Et pour donner au monde un repos aſſuré,
Il faut ranger l'Eſpagne au giron de la France.

Quelques lâches prudens, qui tremblent dans le port,
Diſent ſecrettement que tes armes ont tort
D'affliger le païs où le Ciel te fit naître:

Sans penſer que l'Amour peut être Fils de Mars;
Et que pour éviter la ſuite des hazards,
L'Eſpagnol & François peuvent n'avoir qu'un Maître.

1647. „ l'avenir ; car je ſai bien ce que j'entens
„ dire, & que ni mes amis ni moi ne ſerons
„ pas aſſez forts pour détourner l'orage,
„ Votre Excellence détruiſant plus en un
„ jour, que nous ne ſaurions bâtir en un
„ an. Elle ſe plaint du ſecret que les
„ Etats Généraux ont juré, à ce qu'elle
„ dit, de garder ſur les choſes qu'elle
„ combat par ſa Lettre, en demandant
„ communication pour en pouvoir dé-
„ couvrir la fauſſeté ; & en même tems
„ elle raporte par ordre tous les points
„ de ce ſecret miſtère, elle les divulgue
„ & met au jour, ſe contrediſant ſi ſou-
„ vent & ſi ouvertement en bien peu de
„ lignes, qu'elle ſemble parler le langage
„ d'un homme qui ſonge, & ne penſe à
„ rien moins qu'à ce qu'elle écrit. Je
„ ne prendrois point la hardieſſe d'en a-
„ vertir Votre Excellence ſi je ne voïois
„ les mauvaiſes conſequences qu'on en
„ tire, en ſe formaliſant des efforts qu'elle
„ fait pour pénétrer les ſecrets de l'Etat,
„ ce qu'ils croïent ne pouvoir arriver que
„ par des moïens illicites, & jugent de
„ là que leur liberté & autorité, dont ils
„ ſont ſi jaloux, n'ont rien de reſervé ni
„ d'aſſuré contre les entrepriſes de Votre
„ Excellence, en laquelle ils condamnent
„ encore l'omiſſion d'un point principal &
„ tout public qu'elle laiſſe en arrière,
„ lorſqu'elle s'étend avec tant de ſuper-
„ fluitez, ſur d'autres moins importans,
„ & qui ne leur ont pas été commu-
„ niquez. Ce point, Monſieur, eſt celui
„ des cruautez exercées tout nouvelle-
„ ment dans la Ville de Nantes ſur nos

pau-

„ pauvres Compatriotes, dechirez, aſſom- 1647.
„ mez, & noïez, par la fureur d'un peu-
„ ple effréné, & écumant de haine & de
„ rage contre notre Nation, qui a reçu
„ cette indignité en France, en même
„ tems que Votre Excellence lui prêchoit
„ de ſa part les droits ſacrez de l'Alliance,
„ lorſqu'elle ne ſavoit pas garder ceux de
„ l'Hoſpitalité ſeulement. *C'eſt à cela*,
„ s'écrient-ils, *que Mr. l'Ambaſſadeur de-*
„ *vroit répondre, & non pas rechercher hors*
„ *de propos & à contretems des exemples*
„ *d'inhumanité dans le ſiècle paſſé, & en*
„ *nos Ennemis, qui, après tout, ne paſſè-*
„ *rent jamais juſques à l'extrêmité d'un*
„ *maſſacre général de leurs ſujets de notre*
„ *Religion, comme il ſe fit en France à la*
„ *St. Barthelemi, où l'on ne s'eſt pas con-*
„ *tenté d'aller avec le fer & le feu contre*
„ *l'établiſſement de notre Sainte Religion;*
„ *mais après qu'elle y a été reçuë, affermie*
„ *& aſſurée par les Edits Roïaux, par les*
„ *Traitez publics, & par les Arrêts des Par-*
„ *lemens, tout à coup & lorſqu'on y penſoit*
„ *le moins, elle y a été perſécutée de même*
„ *qu'en ſa naiſſance. Le carnage a recom-*
„ *mencé comme à ſon avenement, & duré*
„ *pluſieurs années; juſques après l'avoir*
„ *réduite à non plus, non ſeulement en lui*
„ *ôtant toutes les places de ſureté, qu'on lui*
„ *avoit promiſes & conſignées, mais en ré-*
„ *duiſant en cendres pluſieurs autres, &*
„ *faiſant mourir, ou par les flammes ou par*
„ *la faim, une infinité de perſonnes de tout*
„ *âge & de tout ſèxe. Et à préſent ceux*
„ *qui reſtent ſont en état, (lorſqu'il en*
„ *prendra envie à quelque Favori) de ſervir*

1647. „ *de curée & de proïe à une bande de ſé-*
„ *ditieux, ſatellites, & coupe-jarrets; à*
„ *quoi les Maréchaux de Turenne & de*
„ *Gaſſion, dont Mr. l'Ambaſſadeur entend*
„ *parler, ſous la figure de ceux qui* agiſſent
„ glorieuſement à notre vuë dans le com-
„ mandement des armées, *n'aporteront pas*
„ *plus de remède que les Maréchaux de*
„ *Leſdiguières & de la Force, les Ducs de*
„ *Bouillon, de Sully, de Roban & de Soubize*
„ *y en ont aporté ſous le Règne de Louis*
„ XIII.

„ Ce ſont là, Monſieur, les diſcours
„ que votre Lettre a produits, & les juge-
„ mens qu'elle a cauſez parmi ceux du
„ plus haut & du plus bas rang de cet Etat,
„ qui s'accordent tous (à mon grand
„ regret) à la condamner & déteſter d'une
„ voix commune, ce que Votre Excellence
„ pouvoit bien pénetrer d'elle même, voïant
„ qu'*on n'a pas pris ſeulement la peine de*
„ *répondre à divers Mémoires qu'elle a pré-*
„ *ſentez, quoique fort importans*, (comme
„ elle dit au commencement de la ſeconde
„ page de ſa Lettre) par où l'on déclare,
„ en ſe taiſant, que la perſonne de Votre
„ Excellence eſt odieuſe, & qu'on ne veut
„ pas la légitimer aux fonctions qu'elle veut
„ exercer. On dit même que Meſſieurs ſes
„ Collègues improuvent ſa procedure*, de
„ ſorte que je ne puis lui conſeiller autre
„ choſe, ſinon que pour bien faire
„ ci-après elle faſſe tout le contraire de
ce

* *Cela paroît par les Lettres que Meſſieurs les Plénipo-tentiaires de France s'écrivirent, & qui ſe trouvent à la fin des Mémoires & Négociations ſecrettes de Munſter.*

„ ce qu'elle a fait juſques à maintenant, 1647.
„ &c.

J'ai raporté une partie de cette Lettre, quoi-qu'elle ſoit un peu longue, pour faire voir d'un côté l'eſprit des Miniſtres de France dans les lenteurs qu'elle aportoit aux Négociations de Munſter, & pour faire connoître de l'autre les intérêts des Etats Généraux dans les mêmes Négociations, & les raiſons qu'ils avoient de travailler à leur ſureté. Après la manière dont on voit qu'ils s'expliquèrent, qui marque combien les eſprits étoient aliénez, il n'eſt pas ſurprenant que la paix ait encore été differée d'un an ; il faloit pour le moins ce tems-là pour ajuſter les diverſes Prétenſions des Parties. On doit encore moins s'étonner que le Mémoire préſenté le 22. Mai par Mr. Servien aux Etats Généraux, contenant XIX. Articles du Projet de paix, ait été rejetté, puiſqu'il contenoit des Prétenſions toutes nouvelles, & qu'il n'étoit point conforme aux propoſitions qui avoient été miſes en avant. Je n'en raporterai pour preuve que le premier Article, d'autant plus qu'on pourra juger des conditions effectives de la paix par les Traitez de Munſter & d'Oſnabrug dont je donnerai l'extrait en ſon lieu. " On peut voir, diſoit Mr. Servien „ au commencement de ce Mémoire, „ quels ſont les différens qui reſtent entre „ la France & l'Eſpagne dans le projet remis „ depuis quatre mois à Meſſieurs les Pléni„ potentiaires des Etats Généraux, par Mr. „ le Duc de Longueville. On ne peut pas „ deſavouer que tous les Articles, que „ contient ledit Projet, ne ſoient très-rai-

Nouveaux Articles de paix préſentez par Mr. Servien. *Mémoires & Négociations de Munſter.*

1647. „ ſonnables. Si les Eſpagnols en étoient
„ demeurez d'accord, la paix ſeroit faite il
„ y a long-tems ; il y a aparence que l'état
„ de leurs affaires ne leur permettroit pas
„ de s'arrêter aux difficultez qu'ils font
„ à Munſter, ſi les Déliberations qui ſe
„ font ici (à la Haïe) & les libelles qu'on
„ publie impunément contre la France,
„ accompagnez des promeſſes qui leur ſont
„ faites ſecretement par leurs Partiſans,
„ contre l'intention de l'Etat, ne leur don-
„ noient eſpérance d'une prochaine diviſion
„ entre la France & cet Etat.

Remarques qu'y firent les Etats Généraux.

La Remarque que les Etats Généraux donnèrent ſur cet article le 1. de Juin, étoit conçuë en ces termes. " Tant s'en faut
„ que tous les Articles contenus audit Projet
„ ſoient très-raiſonnables, que pluſieurs ſe
„ trouvent ou contraires, ou ajoûtez à ce
„ qui avoit été promis & convenu par l'in-
„ terpoſition des Ambaſſadeurs de Meſſieurs
„ les Etats; & la paix n'auroit pu être faite
„ il y a long-tems ſur leſdits Articles,
„ puiſqu'ils ſont remplis de nouveautez
„ inouïes auparavant; & au revers de la
„ part de l'Eſpagne on a donné un autre
„ Projet du tout conforme aux Actes de la
„ Négociation & interpoſition de Mrs. les
„ Etats, qui a été généralement aprouvé
„ de tous ceux qui en ont eu la connoiſſan-
„ ce & part en l'accommodement des deux
„ Couronnes. Le ſurplus dudit premier
„ Article, eſt une continuation de plaintes
„ mal-fondées & peu ſéantes, qu'on a dé-
„ ja formé diverſes fois ſans preuves, con-
„ jectures, ni vraiſemblances, ſur leſquel-
„ les on auroit aſſez d'occaſion & de matière

pour

„ pour recriminer, n'étoit l'attention que 1647.
„ l'on aporte à éviter toute ſorte d'aigreur,
„ trouvant plus à propos de combattre par
„ raiſons que pas injures.

Il fut fait, ſur tous les Autres articles de ce Mémoire, de ſemblables obſervations, qui finiſſoient par ces mots : " Que ſi les „ François veulent accepter l'arbitrage que „ l'Eſpagne leur a offert, & offre encore „ de nouveau ſur tous les points compris „ aux Actes des Conferences tenuës à „ Munſter, entre Mrs. leurs Plénipo- „ tentiaires & ceux du Roi Catholique, on „ demeure d'accord qu'il ſoit promtement „ procedé au Jugement, & qu'à cet effet il „ ſoit permis à quelque Miniſtre de Sa Ma- „ jeſté Catholique de ſe rendre auprès de „ Meſſieurs les Etats avec tous les Papiers, „ Documens, & autres Inſtructions néceſ- „ ſaires pour les informer, eſpérant que „ par ce moïen la vérité ſera connuë, la „ juſtice adminiſtrée, & la paix, qui eſt ſa „ ſœur, établie enſuite à la conſolation „ de toute la Chrêtienté & grande gloire de „ Meſſieurs les Etats.

Ils offrent encore leur médiation ſans ſuccès.

Les ſuites de cette Négociation n'aiant pas été rendu publiques, je ne puis dire au vrai comment les choſes tournèrent juſqu'à la concluſion des Traitez. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le reſte de l'année s'écoula ſans qu'ils puſſent être achevez ; & que les uns ne furent conclus qu'au commencement & les autres ſur la fin de l'année ſuivante.

Cependant le Cardinal Mazarin vouloit faire revivre les anciennes prétenſions de la Maiſon de France ſur le Roïaume de Naples

Entrepriſe ſur Naples manquée par les François.

1647. Naples*, où elle avoit dominé autrefois avec tant de gloire & de ſuccès. Il s'en propoſa la conquête & ne conclut rien que de concert avec le Prince Thomas de Savoïe; qui aiant de particulières intelligences dans cet Etat, fut deſtiné pour Chef de l'entrepriſe. Mais ce deſſein échoua, auſſi bien que celui qu'il avoit formé ſur Orbitelle. Une révolte arrivée à Naples au mois de Juillet de cette année, ſembloit lui en préſenter une nouvelle occaſion. Les peuples fatiguez des dépenſes & des levées extraordinaires des dernières Campagnes, gémiſſoient ſous un joug inſupportable & ſe mirent en devoir de le ſecouer. Ils prennent les armes, marchent vers le Palais, y forcent les Gardes, & contraignent le Viceroi de ſe réfugier dans le Château S. Elme. La Cour d'Eſpagne informée de ce desordre envoïa D. Juan d'Autriche, Fils naturel du Roi, pour mettre les Séditieux à la raiſon. Il les attaqua, & ſes gens ſecondez du canon des Châteaux & de l'Armée Navale, entrèrent dans la Ville, le flambeau dans une main & l'épée dans l'autre, pour mettre tout à feu & à ſang. Les Napolitains preſſez, implorèrent l'aſſiſtance de tous les Rois, Princes, & Républiques voiſines. L'occaſion étoit belle pour la France, qui, ſe glorifiant toûjours du titre de Protectrice des oppreſſez, avoit outre cela un intérêt par-

Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. III.

* *Ce Roïaume a été poſſedé autrefois par les deux Branches d'Anjou de la Maiſon de France, en vertu de l'Inveſtiture qu'en donna en 1265. le Pape Clement IV. à Charles de France, Frère de St. Louïs tant pour lui que pour ſes Heritiers en droite Ligne.* Hiſt. de France.

particulier de profiter de la conjoncture. Henri de Lorraine Duc de Guiſe, qui écarteloit d'Anjou-Naples dans ſes armes, étoit alors à Rome pour quelque affaire. Les Napolitains, perſuadez que ce n'étoit pas par hazard que la Providence avoit conduit ce Prince dans leur voiſinage, s'adreſſent à lui, l'appèlent à leur ſecours, & le regardent comme leur Liberateur. Celui-ci ne doutoit point qu'il ne dût être apuïé du côté de la France. Il ſe promettoit tout de l'amitié & des bonnes graces du Cardinal Mazarin, à qui il prétendoit avoit rendu de grans ſervices. Il écrivit au Chevalier ſon Frère qui étoit à la Cour, pour ſavoir comment il devoit ſe comporter en cette occaſion. 1647.

Le Conſeil de Régence s'étoit déja déclaré pour le Prince Thomas, à qui on avoit deſtiné cette Couronne; d'ailleurs le Duc de Guiſe, étant né ſujet du Roi, étoit preſumé avoir une excluſion tacite. Les ſoûlevez aimoient fort le ſecours, mais non pas la domination de la France. Ces conſidérations & pluſieurs autres obligèrent le Cardinal, dans la réponſe qu'il fit au Duc de Guiſe, de lui mander que voïant tant de péril dans le deſſein qu'il propoſoit d'ériger le Roïaume de Naples en République, ſous ſa protection, il n'oſoit le lui conſeiller. Mais que s'il y étoit réſolu, & qu'il voulût bien s'y expoſer, le Roi lui en donnoit la permiſſion. Sur cela le Duc de Guiſe, voïant tout aſſez bien diſpoſé ſelon ſes intentions, s'embarque pour Naples, y arrive, & ſe fait déclarer Généraliſſime des Armées, & Défenſeur de la liberté du peuple. En cette qualité, il viſita lui-même tous

1647. tous les poſtes, ſe fit rendre un compte éxact de l'état des choſes, & pourvût, autant qu'il lui fut poſſible, aux beſoins les plus preſſans. L'Eſpagne emploïa toute ſorte de moïens, uſant tantôt de ſurpriſe, & tantôt de promeſſes, pour le faire déſiſter d'une entrepriſe, où il courut plus d'une fois riſque de la vie. Enfin n'aiant ni aſſez d'hommes ni aſſez d'argent pour ſe mettre en état de défenſe, tant contre les ennemis du dehors, que contre ceux qu'on lui ſuſcitoit au dedans : comme il arrive toûjours dans les révoltes, où la populace inconſtante s'en prend quelquefois même à ſon Chef; la néceſſité d'ouvrir les paſſages pour le ravitaillement de Naples, qui en avoit très-grand beſoin, lui fut un prétexte de ſortir de cette Place, dont il voïoit la perte inévitable. A peine en fut-il dehors, que la Ville fut repriſe par les Eſpagnols, ſi bien que n'aiant pas de forces ſufiſantes pour tenir la Campagne, ni de retraite aſſûrée, il fut pourſuivi de toutes parts, & contraint enfin de ſe rendre à un Commandant de Parti qui le fit priſonnier de guerre. Peu s'en falut qu'il ne fût jugé dans les formes, & traité comme un Avanturier, qui n'avoit été ni avoué, ni ſecouru de la France. En effet, la difficulté qu'on fit de le ſecourir à force ouverte, vint de la crainte que l'on avoit de choquer les intérêts d'Innocent X. & de l'engager à une Déclaration publique pour l'Eſpagne. Dans la vuë de s'aſſûrer des Places de Toſcane, avant que de s'attacher à la Conquête de Naples, qu'on croïoit qui n'auroit pas manqué,

manqué, on ménageoit extrèmement le Grand Duc & le Pape, à qui l'on ne vouloit donner aucun ſujet de mécontentement. 1647.

Ce ne fut pas la ſeule occaſion où la Cour de France apuïa la cauſe & les maximes de celle de Rome. Il s'en préſenta encore une cette année, au ſujet d'un Traité * écrit pour la défenſe d'une Propoſition ** du Livre *de la fréquente Communion*, condamnée par un Décret de l'Inquiſition, & une Bulle expreſſe du Pape. Cet Ecrit, qui traitoit aſſez mal la Cour de Rome & encore plus les Jéſuïtes, fut traité de *Libelle diffamatoire* & comme tel ſupprimé & défendu par une Sentence du Châtelet. Les Gens du Roi aiant été mandez à la Grand' Chambre, Mr. le Premier Préſident leur dit, " qu'on avoit eu avis d'un Jugement „ rendu au Châtelet, qui condamnoit un „ certain Ecrit. Qu'il s'étoit encore depuis „ peu publié un Décret, qu'on diſoit être „ du Pape, imprimé ſur un Mandement du „ Nonce qu'on diſoit être auprès du Roi. „ Que par ce Mandement tout extraor- „ dinaire, il établiſſoit dans le Roïaume „ une Juriſdiction qui bleſſoit l'autôrité du „ Roi, les droits & les libertez de l'Egliſe „ Gallicane. Qu'il s'y diſoit Nonce Apoſto- „ lique par toute la France, qu'il gardoit „ l'Original du Décret dans les Archives de

Conteſtation entre la Cour de France & celle de Rome ſur l'autôrité, que celle ci s'attribuoit dans le Roïaume. *Mémoires du Tems.*

* Ce Traité avoit pour titre, *Remarques ſur un Décret de l'Inquiſition de Rome, touchant l'autôrité des Princes des Apôtres S. Pierre & S. Paul.*

** La Propoſition étoit, *S. Pierre & S. Paul ſont les deux Chefs de l'Egliſe, qui n'en font qu'un.*

1647. „ de ſa Nonciature, & qu'il avoit reçu „ commandement de le faire imprimer, & „ de l'envoïer à tous les Archevêques & „ Evêques du Roïaume. " Sur quoi le Premier Préſident les chargea de s'enquerir de la vérité du Fait, afin qu'il y fût pourvu. Il avoit auparavant raporté à la Chambre que le matin même Mr. de Guenegaud, Secretaire d'Etat, l'étoit venu avertir de la part du Roi & de la Reine, que Leurs Majeſtez deſiroient que des Députez de toutes les Chambres ſe rendiſſent ſur les deux heures au Palais Roïal. Et ſur ſon rapport il avoit été conclu qu'on députeroit inceſſamment, & la choſe fut exécutée. Mr. le Chancelier, aiant conferé avec le Cardinal Mazarin, "leur dit qu'il „ faloit faire grande différence entre la „ Bulle du Pape, pour laquelle il avoit „ plu au Roi d'accorder un Privilège, & „ le Mandement du Nonce, qui avoit été „ imprimé ſans permiſſion. Qu'à l'égard „ de la Bulle, il étoit avantageux à l'Autôrité Roïale qu'un Nonce fût ſuppliant, & qu'il demandât la permiſſion „ de faire imprimer & publier un Décret „ de Rome concernant le Spirituel. Que „ l'impreſſion & la diſtribution s'en étoit „ faite ſur le privilège & l'autôrité de Sa „ Majeſté. Que ſi dans l'imprimé le Nonce avoit fait ajoûter quelque choſe de „ ſon chef, cette addition ne faiſoit point „ partie de la Bulle ni du Privilège, où „ il n'étoit parlé que du Décret. Que Sa „ Majeſté conſidéroit ce Décret, comme „ une cenſure faite en matière de doctrine, & avoit trouvé bon qu'il fût imprimé,

„ primé, comme le ſont tous les jours les 1647.
„ Cenſures de la Faculté de Theologie de
„ Paris. Qu'au reſte dans la dernière im-
„ preſſion, on en avoit retranché le Man-
„ dement du Nonce, & ôté ainſi cette
„ pierre de ſcandale. " Ce fut par où finit le diſcours du Chancelier & la Conférence.

Mr. Talon Avocat Général, rendit auſſi compte aux Chambres, de ce qui s'étoit paſſé tant au Palais Roïal qu'au Châtelet, & dit que ſes Collègues & lui aiant examiné l'affaire, y trouvoient trois choſes principalement à redire. " La première qu'on eût
„ imprimé & publié en France un Décret
„ de l'Inquiſition du S. Office, & qu'on
„ l'eût revêtu du nom & de l'autorité du
„ Pape, parce que Sa Sainteté avoit été préſente à l'Aſſemblée. Qu'en France on
„ reconnoiſſoit l'autorité du S. Siège, & la
„ perſonne du Pape Chef de l'Egliſe & Père
„ commun des fidèles, à qui étoit duë
„ toute ſorte de reſpect & d'obéïſſance: que
„ c'étoit la Créance héréditaire de nos
„ Rois, Fils-Aînez de l'Egliſe; que c'étoit
„ la Créance de tous les Catholiques & de
„ tous ceux qui étoient dans la véritable
„ Communion. Mais qu'on ne recon-
„ noiſſoit point l'autorité ni la juriſdiction
„ de ces Congrégations qui ſe tenoient à
„ Rome, & que le Pape établiſſoit à ſa vo-
„ lonté. Qu'autant qu'il ſe préſentoit à la
„ Cour de ſemblables Décrets, ſoit en
„ matière de Diſpenſe, de nullité de Vœux,
„ &c. elle en déclaroit les Brefs nuls &
„ abuſifs, ſauf aux parties à ſe pourvoir par
„ les voïes ordinaires. Qu'il n'en alloit pas

Le Parlement en prend connoiſſance.

1647. „ pas de même de la Chancellerie, où tout
„ s'expédie au nom du Pape, en la per-
„ ſonne duquel réſide indubitablement l'au-
„ tôrité légitime. Qu'à l'égard des matières
„ de la Foi & de la Doctrine, elles ne de-
„ voient non plus ſe déterminer dans ces
„ ſortes d'Aſſemblées que par manière d'avis
„ & de conſeil, & non pas de puiſſance &
„ de déciſion. Qu'on ſavoit bien que le
„ Tribunal de l'Inquiſition s'attribuoit
„ l'examen & la cenſure des Livres ſuſpects
„ d'héréſie & de mauvaiſe doctrine, dont
„ il dreſſoit une liſte qui ſe publioit tous les
„ ans : que c'étoit là qu'avoient été cen-
„ ſurez autrefois les Arrêts de la Cour ; &
„ celui particulièrement qui a été rendu
„ contre *Jean Chaſtel : l'Hiſtoire de Mr.*
„ *le Préſident de Thou :* les *Libertez de*
„ *l'Egliſe Gallicane* ; & généralement tous
„ les Ecrits qui ont pour but la défenſe de
„ l'Etat, & la ſûreté de la perſonne ſacrée
„ du Souverain. Qu'en recevant & en au-
„ tôriſant dans le Roïaume de pareils Dé-
„ crets, on y introduiroit infailliblement
„ l'Inquiſition, cette contrainte ou cette
„ gêne inſupportable, & ſi contraire à notre
„ nature. Qu'il n'en faloit point d'autre
„ preuve que le titre ſeul que prenoit cette
„ Aſſemblée, d'*Inquiſition générale & uni-*
„ *verſelle*, *dans toute la République Chré-*
„ *tienne*, *contre l'héréſie & l'erreur*. Qu'elle
„ prétendoit par là être en droit de faire le
„ procès aux ſujets du Roi, comme aux
„ livres imprimez dans le Roïaume ; ce
„ qui les avoit obligez de ſe récrier & de
„ faire leurs Proteſtations, ſuivant que le
„ demandoient leurs Charges.

La

La ſeconde choſe qu'ils avoient remarquée, étoit le Mandement du Nonce, imprimé au bas de la Bulle, par lequel il ſe qualifioit, " *Nonce proche de la perſonne du* „ *Roi*, *& dans tout le Roïaume de France.* „ Son emploi étoit borné à la Cour & proche „ de la perſonne du Roi, il n'en avoit au- „ cun ailleurs. En tout cas, s'il avoit à „ parler du Roïaume, il devoit dire *le* „ *Roïaume de France & de Navarre*, & „ non pas *de France* ſeulement : cette „ omiſſion, d'ordinaire, étant affectée, & „ par conſéquent injurieuſe aux droits de „ Sa Majeſté. Il déclaroit d'ailleurs avoir „ commandement du Pape de faire im- „ primer ce Décret; l'Impreſſion étant une „ choſe purement temporelle, & dépendant „ uniquement de la Police, ne ſe pouvoit „ faire que par les ordres, & par l'autorité „ du Roi & du Magiſtrat." Ils ne pouvoient non plus ſouffrir, qu'il dît que l'Original du Décret étoit conſervé dans *les Archives de ſa Nonciature.* Cette façon de parler ne convenoit nullement aux Mœurs & à l'Uſage de France : le Nonce du Pape n'aiant point en ce Roïaume de Greffe ni d'Archives, non plus que les Ambaſſadeurs des autres Princes ; & celui-même du Roi n'en avoit point à Rome. Il ajoûtoit *que la Bulle ſe devoit envoïer aux Archevêques & aux Evêques de ſa Nonciature*, comme ſi ſa qualité de Nonce lui donnoit un Territoire & quelque étenduë de Juriſdiction. 1647.

Enfin ils avoient à ſe plaindre de la Sentence renduë au Châtelet par le Lieutenant Civil, qui condamnoit ce petit Ecrit ou Libelle, contraire à la diſpoſition de la Bulle, quoi-

1647. quoi-que l'Ecrit fût ſans nom d'Auteur & d'Imprimeur, & qu'ils n'euſſent pas coûtume de prendre connoiſſance des affaires de Doctrine, à moins que l'autorité du Roi & les droits du Roïaume n'y fuſſent bleſſez. Cette affaire étant un fait de Police, le Lieutenant Civil en devoit donner avis à la Cour, avant que d'y rien prononcer. C'eſt-pourquoi les Gens du Roi, après avoir conferé entr'eux au Parquet, avoient arrêté, „ que défenſes ſeroient faites à toutes per„ ſonnes, d'imprimer, de publier & de dé„ biter aucuns Brefs, Décrets ou Bulles de „ Rome, ſans Lettres Patentes du Roi, en„ regîtrées en cette Cour. Que les Exem„ plaires de la Bulle du 15. Janvier, & du „ Mandement du 13. Mars ſeroient ſaiſis „ & ſuprimez; & que les Règlemens faits „ pour l'Impreſſion ſeroient perpetuelle„ ment exécutez." Et afin de rendre leurs Concluſions plus ſolemnelles, ils les rédigèrent par écrit. Mais il ne fut pas alors rendu d'Arrêt.

Comment le Roi traita cette affaire, en défendant au Parlement de prononcer.

Cependant le Roi, qui étoit à Compiègne, écrivit à Meſſieurs du Parlement. La Lettre portoit, "que Leurs Majeſtez aiant vou„ lu ſavoir de Mr. le Nonce, s'il enten„ doit par ce Mandement & par ce procedé „ s'aquerir quelque nouveau droit, & quel„ que nouvelle Juriſdiction dans le Roïau„ me, il avoit préciſément déclaré que ce „ n'étoit nullement ſon intention, (com„ me ſi les Italiens étoient acoûtumez à la „ découvrir) & qu'il n'avoit en cela ſongé „ à rien moins qu'à *Nouveauté.*" C'en étoit une pourtant, & il n'avoit garde d'en convenir, trop content d'établir ſa poſſeſſion,

&

& de ſe mettre en état de la faire valoir en tems & lieu. Ne connoit-on pas les manœuvres de la Cour de Rome, & étoit-ce une queſtion à faire au Nonce que celle-là? On ſe païa bonnement de ſa réponſe, & on ſe perſuada „ qu'il n'y avoit rien à „ craindre & à ſoupçonner (ce ſont les ter- „ mes de la Lettre du Roi) ni lieu par con- „ ſequent de ſe précautionner de ce côté- „ là." N'eſt-ce pas vouloir être trompé, que d'en uſer de la ſorte? Mais on vouloit ménager la Cour de Rome, comme je l'ai déja remarqué. Après tout le Roi louoit le zèle de ſon Parlement, & les ſoins qu'il témoignoit prendre pour le bien de ſon ſervice & celui de ſon Etat, lui enjoignant toutefois de ne point délibérer ſur ce fait-là juſqu'à ſon retour à Paris. 1647.

Le Parlement ne laiſſe pas de paſſer outre.

Mais l'ancienne maxime du Palais, qui ne ſouffre pas que les délibérations ſoient ſuſpenduës par des Lettres de Cachet, prévalut. Il fut réſolu qu'il ſeroit paſſé outre à délibérer ſur le récit & ſur les Concluſions des Gens du Roi. Et y aiant égard, il fut arrêté " qu'il ſeroit fait défenſe générale „ aux Archevêques, aux Evêques, à leurs „ Vicaires & à leurs Officiaux, au Recteur „ & aux Suppôts de l'Univerſité, de rece- „ voir, de publier ou d'exécuter les Décrets „ de l'Inquiſition ni d'autres Bulles ou „ Brefs, à l'exception néanmoins des Pro- „ viſions des Bénéfices, & des autres Expé- „ ditions ordinaires, qui s'obtiennent à Ro- „ me ſuivant les Ordonnances & les Loix „ de l'Etat: que tous les Exemplaires du „ Décret ſeroient ſaiſis & apportez au Greffe de la Cour, pour être ſuprimez, & qu'il

1647. „ ſeroit enjoint à tous Imprimeurs & à tous „ Libraires, d'obſerver les règlemens pour „ le fait de l'Impreſſion, ſur peine d'amende „ arbitraire. " On peut juger ſi ce réſultat choqua moins le Conſeil du Roi, que le Décret de l'Inquiſition avoit choqué le Parlement. Les perſonnes équitables ne pouvoient trouver mauvais que cette Compagnie tînt ferme à maintenir les Droits & les Libertez du Roïaume. Les ennemis du Cardinal Mazarin ſaiſiſſoient cette occaſion de le rendre odieux, en rejettant ſur lui le procedé du Conſeil, qu'ils s'imaginoient n'avoir d'autre motif pour favoriſer la Cour de Rome, que l'intérêt du premier Miniſtre, & la conſidération du Chapeau de Cardinal qu'on ménageoit pour l'Archevêque d'Aix ſon Frère. Il en pouvoit bien être quelque choſe en effet. Un Cardinal, Surintendant de l'Education du Roi, auroit-il négligé de ſe prévaloir des avantages que cet Emploi lui donnoit pour ſervir ſa Patrie? Et les ménagemens apparens dont il uſoit envers le Parlement, n'étoient-ils pas un détour adroit, pour cacher le reſſentiment qu'il inſpiroit à la Régence pour ſa fermeté? Quoi qu'il en ſoit, on diſſimula le mécontentement que l'on en avoit. D'autres affaires plus importantes obligèrent alors la Cour à prendre ce parti.

Origine des troubles de France durant la Minorité du Roi. *Memoires du Card. de Retz.*

Comme nous voici à l'origine des troubles que nous verrons s'élever bientôt en France & qui mirent ce Roïaume à deux doigts de ſa ruïne, il ne ſera pas inutile de remonter au principe qui fut la première cauſe de tant de maux. Il y a plus de 1200. ans que la France a des Rois, mais ſes Rois

Rois n'ont pas toûjours été ſi abſolus qu'ils le ſont aujourd'hui. Leur autôrité n'a jamais été réglée, comme celle des Rois d'Angleterre & d'Arragon, par des Loix étroites : elle a été ſeulement tempérée par des coûtumes reçues & comme miſes en dépôt, au commencement dans les mains des Etats Généraux, & depuis dans celles des Parlemens. Les Enregîtremens des Traitez faits entre les Couronnes, & les Vérifications des Edits pour les levées d'argent, ſont des images presque effacées de ce ſage milieu qu'on avoit trouvé entre la licence des Rois & le libertinage des Peuples. Ce milieu a été conſideré par les bons & les ſages Princes comme un aſſaiſonnement de leur pouvoir, très-utile même pour le faire goûter aux ſujets. Il a été regardé par les malhabiles & les malintentionnez comme un obſtacle à leurs dérèglemens & à leurs caprices. L'Hiſtoire du Sire de Joinville nous fait voir clairement que St. Louïs l'a connu & eſtimé, & les Ouvrages d'Oreſme Evêque de Lizieux & du fameux Juvenal des Urſins nous convainquent que Charles V., qui a mérité le ſurnom de Sage, n'a jamais cru que ſa puiſſance fût au deſſus des Loix & de ſon devoir. Louïs XI. plus artificieux que prudent, donna ſur ce chef, auſſi bien que ſur tous les autres, atteinte à la bonne foi. Louïs XII l'eût rétabli, ſi l'ambition du Cardinal d'Amboiſe, maître abſolu de ſon eſprit, ne s'y fût opoſée. L'avarice inſatiable du Connêtable de Monmorenci lui donna beaucoup plus de mouvement à étendre l'autôrité de François I. qu'à la règler. Les vaſtes deſſeins de Mrs. de Guiſe ne 1647.

1647. leur permirent pas ſous François II. de penſer à y donner des bornes. Sous Charles IX. & ſous Henri III. la Cour fut ſi fatiguée de troubles, que l'on y prit pour révolte ce qui n'étoit pas ſoûmiſſion. Henri IV. qui ne ſe défioit pas des Loix, parce qu'il ſe fioit en lui même, marqua combien il les eſtimoit par la conſidération qu'il eut pour les remontrances très-hardies de Miron, Prévôt des Marchands, touchant les rentes de l'Hôtel de Ville. Le Duc de Rohan diſoit, que Louïs XIII. n'étoit jaloux de ſon autôrité, qu'à force de ne la pas connoître. Le Maréchal d'Ancre & Mr. de Luines n'étoient par capables de l'en informer. Le Cardinal de Richelieu, qui leur ſuccéda, fit, pour ainſi parler, un fond de toutes les mauvaiſes intentions & de toutes les ignorances des deux derniers ſiècles, pour s'en ſervir ſelon ſes intérêts. Il les déguiſa en maximes utiles & néceſſaires pour établir l'autôrité Royale, & la fortune ſecondant ſes deſſeins par le deſarmement du Parti Proteſtant en France, par les victoires des Suédois, par les foibleſſes de l'Empire, par l'incapacité de l'Eſpagne, il forma dans la plus légitime des Monarchies la plus ſcandaleuſe & la plus dangereuſe Tirannie qui ait peut-être jamais aſſervi un Etat. L'habitude, qui a eu la force en quelques païs d'accoûtumer les hommes au feu, a endurci les François à des choſes que leurs pères ont apréhendé plus que le feu même. Ils ne ſentent plus la ſervitude qu'ils ont déteſtée, moins pour leur propre intérêt que pour celui de leurs Maîtres; & le Cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui faiſoit les vertus dans les

siècles passez. Les Mirons, les Harlais, 1647.
les Marillacs, les Pibracs, & les Faies, ces Martirs de l'Etat, qui ont plus dissipé de factions par leurs bonnes & saines maximes, que l'or d'Espagne & d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenseurs de la Doctrine pour la conservation de laquelle le Cardinal de Richelieu relegua le Président de Barillon à Amboise; & c'est lui qui a commencé à punir les Magistrats pour avoir avancé des vérités pour lesquelles leur serment les oblige d'exposer leur propre vie. Les Rois qui ont été sages & qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les Parlemens dépositaires de leurs Ordonnances, particulierement pour se décharger d'une partie de l'envie & de la haine que l'exécution des plus saintes & même des plus néeessaires produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaisser en s'y liant eux mêmes. Les Ministres, assez aveuglez par leur fortune pour ne pas se contenter de ce que les Ordonnances permettent, ne s'appliquoient qu'à les renverser; & le Cardinal de Richelieu, plus qu'un autre, y a travaillé avec autant d'imprudence que d'aplication. Il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul. Les Monarchies les mieux établies & les Monarques les plus autôrisez ne se soûtiennent que par l'assemblage des armes & des Loix *, & cet assemblage est si nécessaire, que les unes ne se peuvent maintenir sans les autres. Les Loix desarmées tombent dans le mépris:

* *Imperatoriam Majestatem non solùm armis decoratam, sed etiam Legibus oportet esse armatam, ut utrumque tempus & Bellorum & Pacis rectè possit gubernari.* Princip. Inst. Justinian.

1647. pris: Les armes qui ne ſont point moderées par les Loix tombent bientôt dans l'anarchie. Pour n'en alléguer ici que des exemples domeſtiques, *Pepin* n'emploïa pour detrôner les Merovingiens, & *Capet* ne ſe ſervit pour dépoſſeder les Carlovingiens, que de la même puiſſance que les Miniſtres prédéceſſeurs de l'un & de l'autre s'étoient acquiſe ſous le nom de leurs Maîtres. Et il eſt à obſerver que les Maires du Palais & les Comtes de Paris ſe placèrent dans le Trône des Rois juſtement & également par la même voïe par laquelle ils s'étoient inſinuez dans leurs eſprits; c'eſt-à-dire par l'affoibliſſement & par le changement des Loix de l'Etat, qui plaît toûjours d'abord aux Princes peu éclairez, parce qu'ils s'imaginent y voir l'agrandiſſement de leur autôrité, ce qui dans les ſuites ſert de prétexte aux Grans & de motifs aux Peuples pour ſe ſoûlever.

Le Cardinal Mazarin continue de detruire les anciennes Maximes de l'Etat que Richelieu avoit renverſées. *Idem ibid.*

Le Cardinal de Richelieu étoit trop habile, pour ne pas avoir toutes ces vuës; mais il les ſacrifia à ſon intérêt. Il voulut règuer ſelon ſon inclination, qui ne ſe donnoit point de règles, même dans les choſes où il ne lui eût rien coûté de s'en donner, & il fit ſi bien, que ſi le deſtin lui eût donné un Succeſſeur de ſon mérite, je ne ſai dit l'Auteur de ces Mémoires, ſi la qualité de Premier Miniſtre qu'il a pris le premier n'auroit pas pu être avec un peu de tems auſſi odieuſe en France que l'a été par l'événement celle de Maire du Palais & de Comte de Paris. La Providence de Dieu pourvut au moins d'une manière, le Cardinal Mazarin qui prit la place, n'aiant donné ni pu donner aucun ombrage à l'Etat du cô

t

té de l'uſurpation. Quoi-qu'il n'eût ni la naiſſance ni le mérite de ſon prédéceſſeur, il s'érigea dans ſon opinion en Richelieu, & il ſe crut même plus habile que lui. Il faudroit des Volumes pour raconter toutes ſes fautes, dont les moindres étoient d'une importance extrême, par une conſidération qui mérite une obſervation à part. 1647.

Comme il marchoit ſur les pas de Richelieu, qui avoit achevé de détruire toutes les anciennes maximes de l'Etat, il ſuivoit ſon chemin, qui étoit de tous côtez bordé de précipices, que Richelieu n'avoit pas ignorez. Il ne ſe ſervoit pas des appuis par leſquels le premier avoit aſſuré ſa marche. Richelieu avoit affecté d'abaiſſer les Corps, mais il n'avoit pas oublié de ménager les particuliers. Cette idée ſuffit pour faire comprendre tout le reſte. Ce qu'il y eut de remarquable fut que tout contribua à le tromper lui même. Il y eut toutefois des raiſons naturelles de cette illuſion, dans la diſpoſition où il trouva les affaires, les Corps, & les particuliers du Royaume. Mais il faut avouer que cette illuſion fut très-extraordinaire, & qu'elle paſſa juſqu'à un grand excès. Le dernier point d'illuſion en matière d'Etat, dit encore l'habile Politique qui me fournit ces Reflexions, eſt une eſpèce de létargie qui n'arrive jamais qu'après de grans ſimptomes. Le renverſement des anciennes Loix, l'anéantiſſement de ce milieu qu'elles ont poſé entre le Roi & le Peuple, l'établiſſement de l'Autorité purement & abſolument deſpotique, ſont ceux qui ont jetté originairement la France dans ces convulſions dans leſquelles on l'a vuë. Le

1647. Cardinal de Richelieu la vint traiter comm un Empirique avec des remèdes violens qui lui firent paroître de la force, mais u force d'agitation qui en épuiſa & le corps les parties. Le Cardinal Mazarin, comm un Médecin inexpérimenté, ne connut poi ſon abattement : il ne le ſoûtint point par l ſecrets Chimiques de ſon Prédéceſſeur; il co tinua de l'affoiblir par des ſaignées, elle e tomba en létargie, & il fut aſſez mal-h bile pour prendre ce faux repos pour une v ritable ſanté. Les Provinces abandonnées la rapine des Surintendans demeuroient ab tuës & aſſoupies ſous la peſanteur de leu maux ; car les ſecouſſes qu'elles s'étoie données de tems en tems ſous le Cardin de Richelieu n'avoient fait qu'augmenter aigrir le mal. Les Parlemens qui avoie tout nouvellement gémi ſous la tirannie étoient comme inſenſibles aux miſères pr ſentes, par la mémoire encore trop vive trop récente des paſſées. Les Grans, q pour la plûpart avoient été chaſſez Royaume, s'endormoient pareſſeuſeme dans leurs lits, qu'ils avoient été ravis retrouver. Si cette indolence générale e été ménagée, l'aſſoupiſſement eût peut-êt duré plus longtems. Mais comme le M decin ne le prenoit que pour un doux ſo meil, il n'y fit aucun remède. Le m s'aigrit : la tête s'éveilla : Paris ſe ſenti pouſſa des ſoupirs, & l'on n'en fit point cas : il tomba en frénesie. Venons au d tail.

Moïens qu'il emploïa pour

Emeri, Surintendant des Finances, cherchoit que des noms pour trouver d Edits. Rien ne fait mieux connoître

ſo

fond de ſon ame, que ce qu'il diſoit en plein Conſeil : que la foi n'étoit que pour les Marchands, & que les Maîtres des Requêtes qui l'alléguoient pour raiſon dans les affaires qui regardoient le Roi, méritoient d'être punis. Cet homme, qui avoit été condamné à Lion à être pendu dans ſa jeuneſſe, gouvernoit même avec empire le Cardinal Mazarin en tout ce qui regardoit le dedans du Royaume. Cette remarque ſuffit pour donner à entendre l'extremité du mal, qui n'eſt jamais à ſon période, que quand ceux qui commandent ont perdu la honte; parce que c'eſt juſtement le moment dans lequel ceux qui obéïſſent perdent le reſpect; & c'eſt dans ce même moment où l'on revient de la létargie, mais par des convulſions. La choſe ſera plus claire par des exemples. Les Suiſſes paroiſſoient, pour ainſi parler, ſi étourdis ſous la peſanteur de leurs chaînes, qu'ils ne reſpiroient plus, quand la révolte de trois de leurs plus puiſſans Cantons forma des Ligues. Les Hollandois ſe croïoient ſubjuguez par le Duc d'Albe, quand le Prince d'Orange*, par un ſort réſervé aux grans génies qui voïent avant tous les autres le point de la poſſibilité, conçut & enfanta la liberté. La raiſon eſt, que ce qui cauſe l'aſſoupiſſement dans les Etats eſt la durée du mal qui ſaiſit l'imagination des hommes, & qui leur fait croire qu'il ne finira jamais. Auſſi-tôt qu'ils trouvent jour à en ſortir, ce qui ne manque jamais lorſqu'il eſt venu juſqu'à un certain point, ils ſont ſi ſurpris, ſi aiſes & ſi emportez, qu'ils paſſent tout d'un coup à l'autre extrémité, & que bien loin de regarder les Revolutions comme impoſſibles, ils

1647.

cela. Edits ruïneux au Peuple.

* Guillaume I. mort en 1584.

1647. les croient très-faciles. Et cette diſpoſition eſt toute ſeule capable de les produire quelquefois. La France a éprouvé & ſent toutes ces vérités dans la Révolution à laquelle ceci nous prépare. Qui eût dit trois mois avant la plus petite pointe des troubles, qu'il y en eût pu naître dans un Etat où la Maiſon Royale étoit parfaitement unie? où la Cour étoit eſclave du Miniſtre, où les Provinces & la Capitale lui étoient ſoûmiſes, où les Armées étoient victorieuſes, où les Compagnies paroiſſoient impuiſſantes de tout point? Qui l'eût dit, eût paſſé pour un inſenſé, non ſeulement dans l'eſprit du vulgaire, mais même parmi les génies les plus pénétrans. Il parut un peu de ſentiment, une lueur ou plûtot une étincelle de vie. Ce ſigne de vie, preſque imperceptible dans les commencemens, ne donna point par *Monſieur*: il ne ſe donna point par Mr. le Prince: il ne ſe donna point par les Grans du Royaume: il ne ſe donna point par les Provinces: il ſe donna par le Parlement, qui juſques à ce ſiècle n'avoit jamais commencé de Révolution, & qui certainement auroit condamné par des Arrêts ſanglans celle qu'il faiſoit lui-même ſi tout autre que lui l'eût commencée.

L'Edit du Tarif donne lieu à la révolte du Parlement.

Il faut ſavoir que la Reine, entrant en 1643. dans l'adminiſtration du Royaume, avoit trouvé les fonds des années 1644. 1645. & 1646. entiérement conſumez d'avance. Elle fut contrainte d'emprunter douze millions pour aider à une partie des dépenſes & d'engager pour cela les revenus des années 1647. 1648. & 1649. Cette ſomme néanmoins n'étoit pas encore ſuffiſante pour ſo

Mémoire. du Card. de Retz. Mémoires de la Rochefoucaut.

soûtenir la guere commencée. L'unique ressource étoit donc de recourir à des moïens extraordinaires. On inventa l'*Edit du Tarif*, portant une imposition générale sur toutes les Denrées, qui entroient dans la Ville de Paris. Le Parlement, qui avoit souffert & même vérifié une très-grande quantité d'Edits ruïneux & pour les particuliers & pour le public, éclata enfin au mois d'Août contre celui-ci. Comme il avoit été vérifié en la Cour des Aides il y avoit plus d'un an, & exécuté en vertu de cette vérification, Mrs. du Conseil s'opiniâtrèrent beaucoup à le soûtenir. Ils mandèrent au Parlement de ne point déliberer là-dessus jusqu'au retour du Roi qui étoit alors à Amiens. La Compagnie ne laissa point de passer outre, ce qui embarrassa fort Leurs Majestez, qui furent obligées de revenir promtement à Paris. Mrs. du Conseil voïant que le Parlement étoit sur le point de faire défenses d'exécuter ou plûtôt de continuer l'exécution de cet Edit, ils soufrirent qu'il fût porté au Parlement pour l'examiner, dans l'espérance d'éluder, comme ils avoient fait en d'autres rencontres, les résolutions de la Compagnie. Ils se trompèrent : la mesure étoit comblée, les esprits étoient échaufez, & tout alloit à rejetter l'Edit. La Reine manda le Parlement, & il fut par Députez au Palais Royal. Le Chancelier prétendit que la vérification apartenoit à la Cour des Aides : le Premier Préſident * la contesta pour le Parlement, parce que tous les arti-

1647.

Auberi, Hist. du Card. Mazarin.

* *Mathieu Molé, Seigneur de Lassy & de Champlâtreux, né en 1584. & mort en 1656.*

1647. cles du Tarif étant Domaniaux étoient de la compétence de cette Compagnie. Le Cardinal Mazarin, que mon Auteur appèle ignorantiſſime en toutes les matières, dit qu'il s'étonnoit qu'un Corps auſſi conſidérable s'amuſât à des bagatelles, & l'on peut juger ſi cette parole fut relevée. Emeri aiant propoſé une conference particulière pour aviſer aux expediens d'accommoder l'affaire, elle fut propoſée le lendemain dans les Chambres aſſemblées. Après une grande diverſité d'avis, dont pluſieurs alloient à la refuſer comme inutile & même captieuſe, elle fut accordée, mais vainement; l'on ne put convenir. Ce que voïant le Conſeil, & craignant que le Parlement ne donnât Arrêt de défenſe, qui auroit infailliblement été executé par le Peuple, il envoïa une Déclaration pour ſuprimer le Tarif, afin de ſauver au moins l'apparence à l'autôrité du Roi. L'on envoïa quelques jours après cinq Edits encore plus onereux que celui du Tarif, non pas en eſpérance de les faire recevoir; mais en vuë d'obliger le Parlement à revenir au premier. Il y revint effectivement en refuſant les autres, mais avec tant de modifications que la Cour ne crut pas s'en pouvoir accommoder, & qu'elle donna, étant à Fontainebleau au mois de Septembre, un Arrêt du Conſeil d'en haut, qui caſſa l'Arrêt du Parlement & qui leva toutes les modifications. La Chambre des Vacations y répondit par un autre, qui ordonna que celui du Parlement ſeroit exécuté.

Le Peuple en prend

Ce que produiſit dans le Peuple cette vigueur du Parlement, c'eſt que dès qu'il eut ſeule-

ſeulement murmuré contre l'Edit du Tarif, tout le monde s'éveilla : l'on chercha les loix comme à tâtons en s'éveillant, on ne les trouva plus : l'on s'effaroucha, l'on cria, l'on ſe les demanda, & dans cette agitation les queſtions que leurs explications firent naître, d'obſcures qu'elles étoient & vénérables par leur obſcurité, devinrent problematiques, & de là, à l'égard de la moitié du monde, odieuſes. Le Peuple entra dans le Sanctuaire : il leva le voile qui doit toûjours couvrir tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on peut croire du droit des Peuples & de celui des Rois, qui ne s'accordent jamais ſi bien enſemble que dans le ſilence. Diſpoſition prochaine à un plus grand éclat. 1647.

occaſion de murmurer.

Les craintes qu'on en concevoit furent redoublées par la maladie dont on vit le Roi attaqué au mois de Novembre. On connut d'abord que c'étoit la petite Vérole. La peine qu'elle eut à ſortir dans les commencemens, mit la vie de Sa Majeſté en péril, & jetta la conſternation dans le Roïaume. On fit par tout des Prières publiques, pour la conſervation d'une vie ſi précieuſe. Comme chacun penſoit à ſes intérêts, & qu'en cas que le Roi fût venu à mourir, il eût fallu établir une nouvelle Régence, la Reine, Monſieur le Duc d'Orléans & Mr. le Prince, eurent alors de grans ménagemens pour le Parlement, dont ils ſentoient qu'ils pourroient avoir beſoin. Ces démarches gâtèrent tellement cette Compagnie, en l'accoûtumant à trop de conſidération, qu'elle n'en prit que plus de force contre la Cour dans toutes les occaſions qui ſe préſentèrent

Le Roi tombe malade de la petite vérole.

Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin, Liv. IV.

Mémoires de M. L. D. D. N.

1647. enſuite. Le Roi guérit enfin. Son bon temp
rament & les ſoins aſſidus de la Reine, le
rèrent de ce danger. Il eut la généroſi
de demander grace pour un de ſes Officie
que cette Princeſſe avoit chaſſé, ſur le ſou
çon qu'elle eut qu'il avoit aporté l'air
cette maladie à Sa Majeſté. Le Fils éto
à peine rétabli, que la Mère tomba mala
à ſon tour. Elle avoit fait porter ſon
dans un cabinet, à côté de la chambre
Roi, d'où elle en envoïoit la nuit dema
der continuellement des nouvelles. Il
ſe pouvoit qu'elle n'en fût extrèmement
tiguée. Elle y avoit réſiſté quelque ten
Mais les inquiétudes & les allarmes qu'el
avoit eu à eſſuïer, jointes aux fatigues
& aux veilles, la firent enfin ſuccomb
Cette maladie n'eut pourtant point de ſuit
La Reine guérit auſſi au bout de quelq
tems, & ſe trouva en état de reprendre
ſoin des affaires.

1648. Les quatre premières années de la Rége
ce de cette Princeſſe avoient été emporté
par le mouvement de rapidité que le Cardin
de Richelieu avoit donné à l'Autorité Roi
le. Le Cardinal Mazarin, ſon Diſcipl
& de plus né & nourri dans un païs où cel
du Pape n'a point de bornes, crut que
mouvement de rapidité étoit le naturel,
cette mépriſe fut l'occaſion de la guerre
vile, dont la cauſe venoit de plus lo
comme nous l'avons dit. Il n'eſt pas m
aiſé de concevoir qu'il peut & qu'il doit
avoir eu beaucoup de contretems fâche
dans une adminiſtration, qui ſuivoit d'au
près celle du Cardinal de Richelieu, & c
en étoit auſſi différente. La Reine l'aia
choi

Etat des affaires pendant les quatre premières années de la Régence. *Mémoires du Card. de Retz.*

choiſi, faute d'autre, ce qui eſt vrai quoi- 1648.
qu'on en diſe, & la fortune l'aiant ébloui, il s'érigea & on l'érigea en Richelieu. Mais il n'en eut que l'impudence. Il ſe fit honte de toutes les choſes dont l'autre s'étoit fait honneur. Il ſe moqua de la Religion, il promit tout ce qu'il ne voulut pas tenir. Il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne ſe reſſouvenoit ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimoit trop, ce qui eſt le naturel des ames lâches; il craignoit trop peu, ce qui eſt le caractère de ceux qui n'ont pas ſoin de leur réputation. Il prévoïoit aſſez bien le mal, parce qu'il avoit ſouvent peur, mais il n'y remedioit pas à proportion, parce qu'il avoit plus de peur que de prudence. Il avoit de l'eſprit, de l'inſinuation, de l'enjouement, des manières; mais ſon cœur paroiſſoit toûjours au travers, & au point que ces qualitez eurent dans l'adverſité tout l'air de ridicule, & ne perdirent pas dans la proſperité celui de fourberie. Il porta le filoutage dans le Miniſtère, ce qui n'eſt jamais arrivé qu'à lui, & le filoutage faiſoit que le Miniſtère, même heureux & abſolu, ne lui ſéoit pas bien. Le mépris s'y gliſſa: ce qui eſt la maladie la plus dangereuſe d'un Etat, & dont la contagion ſe répand le plus aiſément & le plus promtement du chef ſur les membres. Un Etranger, comme un autre, a ſoin d'enrichir ſes parens, en quelque endroit qu'ils ſe rencontrent, outre qu'il ſait bien les faire venir, lorſqu'il ſe trouve établi ſolidement. Mazarin ne s'oublia point à cet égard: trois Neveux & ſept Nièces, qui vinrent bientôt en France, ſont un témoignage aſſuré de ce que je dis; & dans quel-

1648. quelque famille que l'on eût pu prendre
Premier Miniſtre, il étoit difficile de tr
ver une plus nombreuſe ſuite. Un au
inconvenient encore, c'eſt qu'un Etrang
comme Mazarin, qui ne ſait durant qu
que tems ſi ſon poſte lui eſt aſſuré, tranſp
te toûjours dans ſon païs de quoi ſe con
ler en cas de diſgrace. Le moïen qu'il pu
ſe être auſſi affectionné qu'un homme, c
auroit ſucé l'amour de la patrie avec le la
A quoi l'on peut ajoûter encore, que qua
il n'eſt pas marié ni en état de l'être, il ne
garde pas le païs où il ſe trouve comme
établiſſement fixe pour lui & pour ſa poſ
rité. Aiant trouvé les peuples chargez d'i
pôts, il continua de les en accabler. Ce
conduite les fit paſſer du mépris à la hain
& cette haine pour le Miniſtre enfanta bie
tôt la Rebellion. Tant de ſubſides extrac
dinaires, & les nouveaux Edits que l'on pr
paroit encore pour établir une Inquiſition
goureuſe ſur les biens de toute natur
pouſſèrent dans une révolte ſecrète les Cor
pagnies, les Communautez, & les Corps
Ville. Le Conſeil du Roi voïant qu'il
pouvoit tirer aucun argent par le moïen d
Tarif, témoigna au Parlement, que pui
qu'il ne vouloit point de nouveaux Edits,
ne devoit pas du moins s'opoſer à l'exéc
tion de ceux qui avoient été vérifiez autr
fois dans la Compagnie; & ſur ce fond
ment il remit ſur le tapis une Déclaration
qui avoit été enregîtrée deux ans aupar
vant, pour l'établiſſement de la Chambre d
Domaine; qui étoit d'une charge terribl
pour le peuple, & d'une conſéquence encor
plus grande. Le Parlement l'avoit accordé

ou par ſurpriſe ou par foibleſſe. Le Peuple ſe mutina, alla en troupes au Palais, maltraita de paroles le Préſident de Thoré fils d'Emeri. Le Parlement fut obligé de décreter contre les ſéditieux. La Cour ravie de le commettre avec le Peuple appuïa le Décret par des Régimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes. Le Bourgeois s'allarma, monta dans les clochers des trois Egliſes de la ruë St. Denis où les Gardes avoient paru Le Prévôt des Marchands avertit le Palais Royal que tout eſt ſur le point de prendre les armes. On fait retirer les Gardes en diſant qu'on ne les avoit poſées que pour accompagner le Roi, qui dévoit aller en cérémonie à Notre Dame. 1648.

Le Monarque, pour couvrir le jeu, y alla effectivement en grande pompe dès le lendemain ſous prétexte de remercier Dieu du recouvrement de ſa ſanté, & le jour ſuivant il monta au Parlement, ſans l'avoir averti que la veille extrèmement tard. Il y porta cinq ou ſix Edits tous plus ruïneux les uns que les autres, qui ne furent communiquez aux Gens du Roi qu'à l'Audience. Le Premier Préſident parla fort hardiment contre cette manière de mener le Roi au Parlement pour ſurprendre & pour forcer la liberté des ſuffrages. Dès le lendemain, les Maîtres des Requêtes, auxquels un de ces Edits vérifiez par la préſence du Roi avoit donné douze Collègues, s'aſſemblent dans le lieu où ils tiennent la juſtice, qu'on appèle des *Requêtes du Palais*, & prennent une reſolution très-ferme de ne pas ſouffrir cette nouvelle création. La Reine les mande, les appèle de belles gens pour s'opoſer à la volonté du Roi, & les interdit des Conſeils. Ils s'animent

Le Roi guéri de ſa maladie va au Parlement. *Mémoires du Cardinal de Retz. Mémoires de M. la D. de Nemours.*

1648. ment au lieu de s'étonner : ils entrent d
la Grand' Chambre, & demandent qu
ſoient reçus Opoſans à l'Edit de Création
leurs Confrères. On leur donne Acte
leur Oppoſition. Les Chambres s'aſſemble
le même jour pour examiner les Edits q
le Roi avoit fait verifier en ſa préſence,
la Reine commanda à la Compagnie de l'
ler trouver par Députez au Palais Roy
Elle leur témoigna d'être ſurpriſe de ce qu'
prétendoient toucher à ce que la préſen
du Roi avoit conſacré. Ce furent les pr
pres paroles du Chancelier. Le Premi
Préſident répondit que telle étoit la pra
que du Parlement, & il en allégua les r
ſons tirées de la néceſſité de la liberté d
ſuffrages. La Reine témoigna d'être ſati
faite des exemples qu'on lui aporta; ma
comme elle vit quelques jours après, que l
déliberations alloient à mettre des modific
tions aux Edits qui les rendoient preſque i
fructueux, elle défendit par la bouche d
Gens du Roi au Parlement de continuer
prendre connoiſſance des Edits, juſqu'à c
qu'il eût déclaré en forme s'il prétendo
donner des bornes à l'Autorité Royal
Ceux de cette Compagnie qui étoient pou
l'intérêt de la Cour, ſe ſervirent adroite
ment de l'embarras où elle ſe trouva à cett
queſtion, pour porter les choſes à la dou
ceur, & pour faire ajoûter aux Arrêts qu
portoient les modifications, que le tout ſe
roit exécuté *ſous le bon plaiſir du Roi.* L
clauſe plut pour un moment à la Reine
mais quand elle connut qu'elle n'empê
choit pas que preſque tous les Edits ne fu
ſent rejettez par le commun ſuffrage d
Parle

Parlement, elle s'emporta, & leur déclara qu'elle vouloit que tous les Edits ſans exception fuſſent exécutez pleinement & ſans aucunes modifications dès le lendemain. Mr. le Duc d'Orléans alla à la Chambre des Comptes, où il porta ceux qui la regardoient, & le Prince de Conti, en l'abſence de Mr. le Prince, qui étoit parti pour l'armée, alla à la Cour des Aides pour y porter ceux qui la concernoient. 1648.

Arrêt d'Union des Chambres de cette Compagnie.

Ces deux Compagnies ne ſe contentèrent pas de répondre avec vigueur à Monſieur & au Prince de Conti par la bouche de leur Premier Préſident; mais auſſi-tôt après, la Cour des Aides députa vers la Chambre des Comptes pour lui demander union avec elle pour la Réformation de l'Etat. La Chambre des Comptes l'accepta: l'une & l'autre s'aſſurèrent du Grand Conſeil, & les trois enſemble demandèrent la jonction au Parlement, qui leur fut accordée avec joie, & exécutée à l'heure même au Palais dans la Sale de St. Louïs. Telle fut l'occaſion du célèbre Arrêt d'Union de ces trois Chambres, rendu en Parlement le 13. Mai. La vérité eſt que cette Union, qui prenoit pour ſon motif la réformation de l'Etat, pouvoit avoir fort naturellement celui de l'intérêt particulier des Officiers, parce que l'un des Edits dont il s'agiſſoit, portoit un retranchement conſidérable de leurs gages. Tant que l'oppreſſion n'étoit tombée que ſur le Peuple, les Chambres s'étoient contentées de s'opoſer à la vérification des Edits, ou du moins de les modifier autant qu'il ſe pouvoit, ſans bleſſer l'autorité ſouveraine. Mais dès que leur intérêt particulier

Auberi, Hiſt. du Card. Mazarin. Mémoires de la Minorité du Roi. Mémoires de Joli.

1648. lier s'y trouva mêlé, elles prirent le deſſ
de s'unir, pour rendre leurs réſolutions p
efficaces. Auſſi la Cour, qui ſe trouva ét
née & embarraſſée au dernier point de
Arrêt, affecta, autant qu'elle put, de lui do
ner cette couleur, pour le décrediter d
l'eſprit des Peuples. La Reine fit dire
les Gens du Roi au Parlement, que comi
cette Union n'étoit faite que pour l'inté
particulier des Compagnies, & non pas pc
la Réformation de l'Etat, comme on le
avoit d'abord voulu faire croire, elle n
trouveroit rien à redire; parce qu'il eſt to
jours permis à tout le monde de répréſen
au Roi ſes intérêts, & qu'il n'eſt jamais p
mis à perſonne de s'ingerer du Gouver
ment de l'Etat. Le Parlement ne don
point dans ce panneau; & parce qu'il ét
aigri par l'enlèvement de deux Conſeiller
au Grand Conſeil que la Cour fit prend
deux jours avant la Pentecôte, & de tr
autres † qu'on arrêta auſſi quelques mome
après, il ne ſongea qu'à juſtifier & à ſo
tenir ſon Arrêt d'Union par des exemple
Le Préſident de Novion ‡ en trouva da
les Regîtres, & l'on étoit ſur le point
déliberer ſur l'exécution, quand du Pleſ
Guenegaut ‖ Secretaire d'Etat entra dans
Parquet, & mit entre les mains des Gens
Roi un Arrêt du Conſeil d'en haut, q
portoit, en termes même injurieux, caſſ
tion de celui d'Union des quatre Comp
gnie

* *Mrs. Turgot & d'Argouges.*

† *Mrs. Lotin, Dreux, & Guerin.*

‡ *Nicolas Potier, Sieur de Novion, Préſident à mortie & puis Premier Préſident.*

‖ *Henri de Guenegaut, mort en 1676.*

gnies. Le Parlement aiant déliberé, ne ré- 1648.
pondit à cet Arrêt du Conseil que par un
avis donné solemnellement aux Députez des
trois autres Compagnies de se trouver le len-
demain à deux heures de relevée dans la sa-
le de St. Louïs.

La Cour, outrée de ce procedé, s'avisa de Cassé par
l'expedient du monde le plus bas & le plus Arrêt du
ridicule, qui fut d'avoir la feuille de l'Ar- Conseil.
rêt. Du Tillet, Greffier en chef, auquel
elle l'avoit demandée, aiant répondu qu'elle
étoit entre les mains du Greffier Commis,
du Plessis Guenegaut & Carnavalet, Lieute-
nant des Gardes du Corps, le mirent dans
un carosse & l'amenèrent au Greffe pour la
chercher. Les Marchands du quartier s'en
aperçurent, le Peuple se soûleva, & le Se-
cretaire & le Lieutenant furent très-heureux
de se sauver. Le lendemain à sept heures
du matin le Parlement eut ordre d aller au
Palais Roïal, & d'y porter l'Arrêt du jour
précédent, qui étoit celui par lequel le Par-
lement avoit ordonné que les autres Com-
pagnies seroient priées de se trouver à deux
heures dans la chambre de St. Louïs. Com-
me ils furent arrivez au Palais Roïal, le
Tellier demanda au Premier Président s'il
avoit aporté la feuille; & le Premier Presi-
dent aiant répondu que non, & qu'il en di-
roit les raisons à la Reine, il y eut dans le
Conseil des avis differens. On prétend que
la Reine étoit assez portée à arrêter le Par-
lement; mais personne ne fut de cet avis,
qui, à la vérité, n'étoit pas soûtenable, vu
la disposition des Peuples. On prit un parti
plus moderé. Le Chancelier fit à la Com-
pagnie une forte réprimande en présence du
Roi

1648. Roi & de toute la Cour, & il fit lire en r
me tems un ſecond Arrêt du Conſeil, p
tant caſſation du dernier Arrêt, défenſes
s'aſſembler ſous peine de rebellion, &
dre d'inſerer dans les Regîtres cet Arrêt
la place de celui d'Union. Cela ſe paſſa
matin.

Effet que produiſirent dans le Peuple ces demêlez de la Cour avec le Parlement.

Dès l'après-dinée, les Députez des qua
Compagnies ſe trouvèrent dans la ſale
St. Louïs, au mépris de l'Arrêt du Co
ſeil d'en haut. Le Parlement s'aſſembla
ſon côté à l'heure ordinaire pour délibe
de ce qui étoit à faire à l'égard de l'Arrêt
Conſeil qui avoit caſſé celui d'Union,
qui avoit défendu la continuation des aſſe
blées. L'Avocat Général Talon, éleva
ſa voix, remontra" combien la Ligue av
„ cauſé de maux dans le Royaume. Q
„ les Ennemis étrangers tiroient avantage
„ ces deſordres, & qu'enfin il croïoit que
„ voïe de la ſoumiſſion & des remontranc
„ produiroit plus d'effet que toutes les a
„ ſemblées, puisqu'elles ne ſe pouvoie
„ faire qu'avec trouble & confuſion,
„ contre l'agrément de Leurs Majeſtez.
Il s'en faut bien que ce diſcours fût gén
ralement applaudi. Il y eut pourtant pl
ſieurs autres membres qui furent d'avis d'
béïr aux volontez du Roi. Sur quoi il fa
remarquer, qu'ils y desobéïſſoient, mê
en déliberant, parce qu'il leur avoit été trè
expreſſément enjoint de ne pas délibere
Mais le Parlement, charmé des doux nom
de *Dieux Tutelaires de la Patrie*, & de *Re
ſtaurateurs de la liberté publique*, que l
Peuple lui donnoit, continuoit à s'aſſemble
tous les jours. Car l'Arrêt d'Union fut u
ſigna

Divers Mémoires de la Minorité du Roi.

ſignal pour tous les Mécontens, les Rentiers, les Tréſoriers de France, les Secretaires du Roi, les Elus, les Officiers des Tailles & des Gabelles. Les Peuples de toutes conditions ſe rallièrent, & expoſant leurs griefs au Parlement, en demandèrent la réparation. Les noms des Partiſans & celui d'Emeri tombèrent dans l'exécration publique. Chacun déclamoit contre l'exaction violente des Traitans ; on ne pouvoit ſouffrir la puiſſance démeſurée des Intendans, la cruauté des Fuzeliers envoïez pour exécuter leurs ordres, les contraintes rigoureuſes faites au pauvre Peuple, par la vente des biens & l'empriſonnement des perſonnes, non plus que la ſolidité réelle des Tailles. Tant de violences portoient tout le monde à ſe plaindre hautement de toutes ces voïes d'oppreſſion, nuiſibles à la vie, à la liberté & aux biens de tous les Sujets du Roi. Le Parlement touché des miſères publiques, auſſi bien que de ſon intérât particulier, reçoit les ſupplications des malheureux, offre de leur faire juſtice, & par la part qu'il témoigne prendre aux ſouffrances des Peuples, acquiert leur bienveillance à tel point, qu'il en eſt reſpecté comme leur *Dieu vengeur & liberateur.* 1647.

Avantage qu'en prit cette Compagnie. *Mémoires de la Rochefoucaut.*

On inſinuoit aux membres de cette Compagnie " qu'ils étoient inſtituez, comme „ autrefois les Ephores de Lacedemone, „ pour modérer l'extrême puiſſance des „ Rois, & pour s'opoſer à leurs dérègle- „ mens. Que cet emploi donneroit de la „ conſideration & de l'éclat à leurs perſon- „ nes. Qu'ils devoient ſavoir que depuis „ quelques années les Miniſtres de France „ étoient

1648. „ toient perſuadez que c'eſt règner préc
„ ment que de n'étendre leur empire
„ ſur des choſes permiſes. Que les dern
„ Rois leur avoient ſi fort abandonn
„ conduite de l'Etat, qu'ils s'étoient
„ dus la proïe de leurs paſſions. Que
„ Loix étoient étoufées par la crainte, &
„ Juſtice par la force. Que le tems é
„ venu de rétablir l'ordre ancien, & de
„ mettre ſur pié cette rélation harmoni
„ qui conſiſte dans un commandement
„ gitime & une obéïſſance raiſonnable.
„ pour cet effet les Peuples réclamoient
„ juſtice, comme le ſeul azile pour
„ nir leur dernière oppreſſion. Qu'un
„ ſainte miſſion étant aprouvée du Ciel
„ ſuivie des acclamations publiques,
„ mettoit à couvert de toute crainte, qu
„ même il y auroit du péril. Que c'e
„ propre d'une rare vertu de ſe ſignaler d
„ la tempête plûtôt que dans le calme.
„ que la mort, qui eſt égale pour tous
„ hommes, n'eſt diſtinguée que par l'
„ bli ou par la gloire. „ Ces diſcours fi
d'autant plus d'impreſſion ſur leur eſprit
les hommes ont une inclination naturel
croire ce qui flatte leur orgueil.

Moïens que la Cour employa pour tâcher de la diviſer.

Comme donc chaque membre de
Compagnies, aſſemblées contre les défer
du Roi, vouloit opiner avec zèle & a
pompe ſur une matière de cette importan
quelques jours ſe paſſèrent avant que la d
beration pût être achevée: ce qui donna
à *Monſieur*, qui connut que le Parlem
n'obéïroit pas, de propoſer un accomm
ment. Les Préſidens au Mortier &
Doïen de la Grand' Chambre ſe trouvèren

Divers Mémoires de la Minorité du Roi. Auberi, Hiſt. du

Pa

Palais d'Orléans avec le Cardinal Mazarin & le Chancelier. On y fit quelques propositions qui furent rapportées au Parlement, & rejettées avec d'autant plus d'emportement, que la première, qui concernoit le *Droit annuel**, accordoit aux Compagnies tout ce qu'elles pouvoient ſouhaiter pour leur intérêt particulier. Le Chancelier dit ſur cela aux Députez" que Leurs Majeſtez „ avoient voulu témoigner à la Compagnie „ l'intention qu'elles avoient toûjours eu „ de la traiter favorablement, & de la diſtin- „ guer en la gratifiant du *Droit annuel* ſans „ charges & ſans conditions. Que cette grace „ devoit engager le Parlement à donner „ à Leurs Majeſtez une autre reconnoiſſance, „ que celle qu'il leur avoit marquée, en ſe joi- „ gnant aux autres Cours Souveraines de „ Paris. Que cette union ne pouvoit pro- „ duire que de dangereux effets. Que quel- „ que mécontentement que le Roi en eût „ témoigné par ſes Lettres de Cachet, le „ Parlement n'y avoit pas eu toute la ſoû- „ miſſion, & toute la déférence que S. M. „ en attendoit, puiſque ces aſſemblées n'a- „ voient pas diſcontinué: ce qui avoit obli- „ gé S. M. d'en témoigner encore ſon reſ- „ſentiment, & de déclarer à cette Compa- „ gnie, que ſon intention étoit que l'on ne „ continuât plus les aſſemblées, ſinon qu'- „ elle y pourvoiroit. „ Et pour faire con- noî-

1648.

Cardinal Mazarin.

* *Les Officiers pourvus de Charges avoient alors la liberté de les réſigner, entre les mains du Roi, à qui bon leur ſembloit. Mais afin que la Réſignation eût lieu, il faloit que celui qui l'avoit faite, vécût encore* 40. *jours après; Et ce fut pour s'affranchir de cette Loi des* 40. *jours, qu'on païa au Roi un* Droit annuel, *autrement appelé* la Paulette, *du nom de* Paulet *qui en fut l'Inventeur.*

1648. noître aux Officiers, qu'ils ne peuv
eſpérer de graces que de la bonté du R
& que quand il lui plaît il les retire : d
jours après S. M. fit publier au ſceau
Déclaration portant révocation du Dr
annuel, * qui avoit été accordé aux Co
pagnies Souveraines. Le prétexté ét
qu'aiant retranché les gages au Grand C
ſeil, à la Chambre des Comptes & à la C
des Aides, au lieu *du Prêt* ** que ces t
Compagnies devoient païer, S. M. n'av
pas intention de les obliger à des conditi
qu'elles eſtimoient deſavantageuſes.

Fermeté des Chambres du Parlement à demeurer unies ſous prétexte du bien public.

Cette Déclaration étoit capable de div
ces Compagnies d'avec le Parlement, pa
qu'elles y avoient plus d'intérêt, leurs ga
étant plus conſidérables, & le Roi a
déchargé le Parlement du Prêt ſans retr
cher leurs gages, ce qui avoit fait naître
tre elles quelque jalouſie. La Cour
toit pas fâchée de cette diſpoſition, &
Miniſtres en attendoient un bon effet.
Chancelier témoigna même ſéparémen
quelques Officiers du Grand Conſeil, d
Chambre du Comptes & de la Cour des
des, que la Reine s'étonnoit des démar
qu'ils avoient faites, il y avoit peu de jo
au Parlement. Que l'intention du Roi
toit point de retrancher leurs gages, & q
en pouvoient informer leurs Compagn

* *Par cette Revocation, les Charges des Officiers q
noient à mourir, étoient remiſes aux Coffres du Roi pou
vendues à qui bon lui ſembleroit, & perdues par conſ
pour les Familles.*

** *Le Prêt étoit une ſomme qu'on obligeoit les Offic
prêter au Roi, ou par avance, ou ſur les arrérages
qu'ils lui devoient pour le Droit annuel.*

Ce discours, qui tendoit à les diviser, ne fit point changer de sentiment à ces Officiers, & ils persistèrent dans l'union. Le Parlement, de son côté, affecta de marquer qu'il ne songeoit qu'à l'intérêt public, & donna enfin un Arrêt par lequel il fut dit, que la Compagnie demeureroit assemblée, & que très-humbles remontrances seroient faites au Roi pour lui demander la cassation des Arrêts du Conseil. Dès le soir même les Gens du Roi demandèrent audience à la Reine pour le Parlement. Elle les manda le lendemain par une Lettre de Cachet. Le Premier Président parla avec une grande force: il exagera la necessité de ne point ébranler le milieu qui est entre les Peuples & les Rois. Il justifia par des exemples illustres & fameux la possession où les Compagnies avoient été depuis si longtems, & de s'unir & de s'assembler. Il se plaignit hautement de la cassation de l'Arrêt d'Union, & il conclut par une instance très-ferme & très-vigoureuse à ce que les ordres contraires, donnez par le Conseil d'en haut, fussent supprimez. 1648.

La Cour est obligée de ceder au tems, & de permettre les assemblées.

La Cour, beaucoup plus émuë par la disposition des Peuples que par les remontrances du Parlement, plia tout d'un coup, & fit dire par les Gens du Roi à la Compagnie, que S. M. lui permettoit d'exécuter l'Arrêt d'Union, de s'assembler, & de travailler avec les autres Compagnies à ce qu'elles jugeroient à propos pour le bien de l'Etat. On peut juger par là de l'abaissement du Cabinet. Mais les gens éclairez n'en jugèrent pas comme le vulgaire, qui crut que la foiblesse du Cardinal Mazarin en cet-

1648. te occaſion donnoit le dernier coup à
autorité. Il eſt inexcuſable de n'avoir
prévu & de n'avoir pas prévenu les conjo
tures dans leſquelles on ne peut plus fa
que des fautes. Si ce Miniſtre eût tenu f
me dans l'occaſion dont on vient de parl
il ſe ſeroit infailliblement attiré des barri
des, & avec elles la réputation d'un tém
raire & d'un forcené. Il a cédé au t
rent, que pouvoit-il faire de mieux ? P
ſieurs l'ont accuſé de foibleſſe; mais il
difficile de décider quel étoit le parti le pl
ſage dans cette occaſion après s'y être u
fois engagé. Ce qu'il y a de conſtant, c'
qu'on en conçut beaucoup de mépris po
le Miniſtre, & que bien qu'il eût eſſaïé d'
doucir les eſprits, par l'exil d'Emeri, à q
il ôta la Surintendance, le Parlement au
perſuadé de ſa propre force que de l'impui
ſance de la Cour, le pouſſa par toutes l
voïes qui peuvent anéantir le gouvernemc
d'un Favori.

Le Parlement s'en prévaut & refuſe de vérifier pluſieurs Edits.

La Chambre de St. Louïs fit ſept Propoſi
tions, dont la moins forte étoit de la natur
que l'on vient de dire. La premiere ſur laque
le le Parlement délibera fut la révocatio
des Intendans. La Cour qui ſe ſentit tou
chée à la prunelle de l'œil, obligea Mr. l
Duc d'Orléans d'aller au Palais, pour e
répréſenter les conſequences à la Compa
gnie, & la prier de ſurſeoir l'exécution d
ſon Arrêt ſeulement pour trois mois, pen
dant leſquels il avoit des propoſitions à fair
qui ſeroient très-avantageuſes au public. O
lui accorda trois jours de délai, à conditio
qu'il n'en fût rien écrît dans le Regître, é
que la conference ſe fît inceſſamment. Le

Dépu

Députez des quatre Compagnies ſe trouvèrent au Palais d'Orléans : le Chancelier inſiſta fort ſur la néceſſité de conſerver les Intendans dans les Provinces, & ſur l'inconvénient qu'il y auroit de faire le procès, comme l'Arrêt le portoit, à ceux qui auroient malverſé, parce qu'il ſeroit impoſſible que les Partiſans ne ſe trouvaſſent engagez dans les procedures : ce qui ſeroit ruïner les affaires du Roi, en obligeant à des Banqueroutes ceux qui les ſoûtenoient par leurs avances & par leur crédit. Le Parlement ne ſe rendant point à cette raiſon, le Chancelier ſe réduiſit à demander, que les Intendans ne fuſſent pas révoquez par Arrêt du Parlement, mais par une Déclaration du Roi, afin que les Peuples euſſent au moins l'obligation de leur ſoulagement à S. M. L'on eut peine à conſentir à cette propoſition : elle paſſa toutefois au plus de voix. Mais lorſque la Déclaration fut portée au Parlement, elle fut trouvée défectueuſe, en ce que révoquant les Intendans, elle n'ajoûtoit pas que l'on recherchât leur geſtion. Le Duc d'Orléans, qui l'étoit venu porter au Parlement, n'aiant pu la faire paſſer, la Cour s'aviſa d'un expédient, qui fut d'en envoïer une autre, portant l'établiſſement d'une Chambre de Juſtice pour faire le procès aux délinquans. La Compagnie s'aperçut aiſément que la propoſition de cette Chambre de Juſtice, dont les Officiers & l'exécution ſeroient toûjours à la diſpoſition des Miniſtres, ne tendoit qu'à tirer les coupables des mains du Parlement. Elle paſſa toutefois encore au plus de voix en préſence de Monſieur, qui en fit vérifier une autre le même 1648.

1648. même jour, par laquelle le Peuple étoit déchargé ſeulement du huitième des Tailles, quoi que l'on eût promis au Parlement de le décharger du quart.

Mr. le Duc d'Orléans y vint encore quelques jours après, porter une troiſième Déclaration, par laquelle le Roi vouloit qu'il ne ſe fît plus aucune levée d'argent, qu'en vertu des Déclarations vérifiées au Parlement. Rien ne paroiſſoit plus ſpécieux; mais comme la Compagnie ſavoit que l'on ne penſoit qu'à l'amuſer, & qu'à autôriſer pour le paſſé toutes celles qui n'y avoient pas été vérifiées, elle ajoûta la clauſe de défenſes, que l'on ne léveroit rien en vertu de celles qui ſe trouveroient de cette nature. Le Miniſtre, deſeſperé du peu de ſuccès de ſes artifices, de l'inutilité des efforts qu'il avoit faits pour ſemer de la jalouſie entre les quatre Compagnies, & d'une propoſition ſur laquelle on étoit prêt de déliberer, qui alloit à la radiation de tous les Prêts faits au Roi, ſous des uſures immenſes: le Miniſtre, dis-je, outré de rage & de douleur, & pouſſé par tous les Courtiſans qui avoient preſque tous leurs biens dans ces Prêts, ſe réſolut à un expédient qu'il crut déciſif, & qui lui réüſſit auſſi peu que les autres.

Le Roi va tenir ſon Lit de Juſtice en cette Compagnie.

Il fit monter le Roi à cheval, pour aller au Parlement en grande pompe. Il y porta une Déclaration, remplie des plus belles paroles du monde, de quelques articles utiles au public, & de beaucoup d'autres très-ambigus. La défiance que le Peuple avoit de toutes les démarches de la Cour, fit que cette entrée ne fut pas accompagnée de l'a-

plau-

plaudiſſement, ni même des cris accoûtumez : les ſuites n'en furent pas plus heureuſes. La Compagnie commença dès le lendemain à examiner la Déclaration, & à la contrôler preſque en tous ſes points ; mais particulièrement en celui qui défendoit aux Compagnies de continuer leurs aſſemblées en la Chambre de St. Louïs. Elle n'eut pas plus de ſuccès dans la Chambre des Comptes & dans la Cour des Aides dont les Premiers Préſidens firent des harangues très-fortes à Monſieur, & au Prince de Conti. Le premier vint quelques jours tout de ſuite au Parlement, pour l'exhorter à ne point toucher à la Déclaration. Il menaça, il pria. Enfin, après des efforts incroïables il obtint que l'on ſurſeoiroit à déliberer juſqu'au 17. du mois, après quoi l'on continueroit inceſſamment à le faire, tant ſur la Déclaration que ſur la propoſition de la Chambre de St. Louïs. L'on n'y manqua pas : on examina tout, article par article. L'Arrêt donné par le Parlement ſur le troiſième deſeſpera la Cour. Il portoit, en modifiant la Déclaration, „ que toutes les „ levées d'argent ordonnées par Déclara- „ tions non vérifiées n'auroient point de „ lieu. „ Mr. le Duc d'Oléans aiant encore été au Parlement pour l'obliger à adoucir cette clauſe, & n'y aiant rien gagné, la Cour ſe réſolut d'en venir aux extrémitez, & à ſe ſervir de l'éclat que la bataille de Lens fit juſtement dans ce tems-là, pour éblouïr les Peuples, & les obliger de conſentir à opprimer le Parlement. 1648.

Cette bataille fut précedée de la priſe de Tortoſe en Catalogne, qui répara en quel- Campagne de Catalogne. Pri-

1648. que façon la disgrace soufferte l'année prec
dente devant Lerida. Outre que Torto
se de Tor- est située sur le penchant d'une montagn
tose. qui la rend presque inaccessible du côté de
Aubery, Hist. du Card. Mazarin. Liv. IV. Mémoires du Maréchal de Gramont. Tom. I. Catalogne, & sur le bord de l'Ebre, qui
couvre du côté de Valence, elle avoit
bonnes fortifications, & une Garnison fo
nombreuse. La tranchée fut ouverte le
Juillet devant cette place, & le 12. le M
réchal de Schomberg, sur l'avis que Do
Francisco de Mello, Général des Troup
Espagnoles, avoit assemblé un Corps
douze mille hommes pour la secourir,
donner un assaut général. Les assiègez
défendirent avec beaucoup de courage; ma
enfin les François recommencèrent l'att
que avec tant de furie, qu'ils renversèrer
tout ce qui se rencontra devant eux, & em
portèrent non seulement les dehors, ma
entrèrent même dans la Ville. Le Gouve
neur, après y avoir soûtenu encore long
tems le combat, en se barricadant de ruë e
ruë, se retira dans le Château, qu'il rend
le lendemain. Cette conquête étoit d'au
tant plus considérable, qu'elle ouvroit
passage dans les Roïaumes d'Aragon & d
Valence; qu'elle bridoit Tarragone, qu'el
assuroit les Places des François en Catalo
gne, & qu'elle élargissoit leurs quartiers
Mais rien ne décidoit plus de la fortune d
leurs armes, que les bons ou les mauvai
succès qu'elles avoient aux Païs-bas. Com
me les Espagnols étoient plus jaloux d
leurs Places de Flandre, que des autres
c'étoit aussi de ce côté-là qu'on destinoi
toûjours le plus grand effort. La Ville d'Y
pres avoit été prise sur eux par Mr. le Prin
ce

ce, aiant ſous lui les Maréchaux de Gramont & de Rantzau. Le Roi d'Eſpagne, en étoit ſorti avec trois cens hommes de pié, ſans les bleſſez. Il y avoit outre cela ſix mille Bourgeois qui s'opiniâtrèrent plus à la défenſe, que la Garniſon même. Cependant elle ne tint guère que quinze jours. Comme cette Place eſt d'une aſſez grande enceinte, le Comte de Palluau, Gouverneur de Courtrai, eut ordre de l'inveſtir d'un côté avec une partie de ſa Garniſon. Ce qui donna lieu à l'Archiduc Leopold d'inſulter Courtrai & de l'emporter preſque ſans réſiſtance. Ce Prince avoit auſſi pris Furnes & Eterre, & s'étoit aproché de Lens pour l'aſſiéger. 1648.

Le Prince de Condé n'avoit pu faire aucune entrepriſe durant tout ce tems-la. La mesintelligence que nous avons vuë entre la Cour & le Parlement avoit empêché le Cardinal Mazarin de lui envoïer aucun ſecours d'argent & de troupes D'ailleurs les maladies & la diſette de vivres affoibliſſoient tous les jours ſon Armée. Mais enfin ce Prince, fâché de voir ſi long-tems réüſſir les entrepriſes des Eſpagnols; réſolut d'aller attaquer l'Archiduc. Il paſſa devant Eterre qu'il reprit d'aſſaut, & s'avança dans le même tems du côté de Lens pour le ſecourir. Mais il trouva en chemin les Ennemis, qui, après avoir pris cette place, étoient, auſſi bien que lui, dans le deſſein de donner combat. Ceux-ci occupoient alors des poſtes fort avantageux, & étoient en beaucoup plus grand nombre que les François. Le Prince de Condé, quelque envie qu'il eût de combattre, ne jugea pas à propos de hazar-

Bataille de Lens gagnée par le Prince de Condé. *Hiſt. de ce Prince. Liv. II.*

1648. der la bataille dans une ſemblable diſpo
tion. Il aima mieux ſe retirer dans quelq
endroit où il pût s'opoſer au progrès d
Ennemis. L'Archiduc croïant que la pe
faiſoit reculer Mr. le Prince, fit marcher
l'inſtant toute ſa Cavalerie contre lui, pe
dant que ſon Infanterie s'avançoit plus le
tement. Le Prince de Condé, qui dans l
grandes occaſions avoit tout le ſang fro
néceſſaire pour prendre tous ſes avantage
s'aperçut d'abord de la faute que les enn
mis venoient de faire ; il tint ſes Eſcadro
ſerrez, pendant que l'Ennemi venoit à l
avec aſſez de deſordre, tout fier de la victo
re qu'il croïoit déja tenir entre les main
& aiant fait ſonner la charge pour comme
cer le combat, il marcha l'épée à la ma
contre l'Eſcadron qu'il avoit en tête, & m
enfin en déroute l'Aîle gauche des Eſp
gnols, qui lui étoit opoſée.

L'Aîle gauche du Prince ne combattit p
d'abord avec le même ſuccès ; car le M
réchal de Gramont, qui la commandoi
fut pouſſé par le Comte de Bucquoi q
donnoit ſes ordres à l'Aîle droite des Enn
mis. Mais le Prince de Condé courut a
ſecours du Maréchal de Gramont, & m
en fuite le Comte de Bucquoi. Ainſi l
Cavalerie ennemie aiant été défaite, le Pri
ce alla fondre ſur l'Infanterie, qui étoit fe
le dans la plaine, & la tailla preſque tou
en pièces. Cette victoire, une des plu
mémorables qu'ait remporté le Prince d
Condé, lui fut d'autant plus glorieuſe, qu
le nombre des vainqueurs étoit fort inferie
à celui des vaincus. A peine l'Archidu
& le Comte de Fuenſaldagne ſe purent ſau
ve

ver. Le Général Beck fut pris, & mourut peu de tems après des bleſſures qu'il venoit de recevoir. Le Fils de ce Général & le Comte de St. Amour, Général de l'Artillerie Eſpagnole, furent auſſi faits priſonniers. Il y eut du côté des ennemis cinq mille priſonniers & trois mille hommes tuez. Les François gagnèrent tout le Canon & le bagage des Eſpagnols, & il n'y eut de leur côté que dix-huit cens hommes morts ou bleſſez. La priſe de Lens & de Furnes furent les fruits de cette victoire. 1648.

La nouvelle en fut portée à la Cour le 24. d'Août par le Duc de Châtillon, qui dit, après être ſorti du Palais Royal, que le Cardinal lui en avoit témoigné beaucoup moins de joïe, qu'il ne lui avoit fait paroître de chagrin de ce qu'une partie de la Cavalerie Eſpagnole s'étoit ſauvée. Il faut remarquer qu'il parloit à un homme qui étoit entièrement à Mr. le Prince, & qu'il lui parloit d'une des plus belles actions qui ſe ſoient jamais faites dans la guerre. La Reine, au contraire, fit voir un emportement de joïe inconcevable, & le Conſeil regarda ce ſuccès comme un coup du Ciel, dont il faloit ſe prévaloir, pour arrêter le cours des deſordres que le tems & la patience augmentoient: il réſolut de s'aſſûrer de ceux du Parlement qui étoient les plus animez. Le Cardinal néanmoins affecta de paroître plus moderé, & dit au Coadjuteur de Paris, qui alloit lui rendre compte des diſpoſitions de la Ville, qu'il vouloit ſe ſervir de l'occaſion préſente pour faire connoître aux Compagnies, qu'il étoit bien éloigné des ſentimens de vengeance qu'on lui attribuoit; & qu'il

La Cour veut s'en prévaloir pour opprimer le Parlement.

1648. prétendoit que tout le monde confeſſât dan peu de jours que les avantages remporte par les armes du Roi avoient bien plus adou ci qu'élevé l'eſprit de la Cour. Mais il dé guiſoit ſes véritables ſentimens, & nou verrons bientôt qu'il avoit des penſées tou tes contraires.

Trois Partis differens dans cette Compagnie. Origine de la Fronde. *Mémoires du Card. de Retz. & de Joli.*

Cependant la chaleur des eſprits étoit tel le dans Paris, qu'il n'y avoit plus que l douceur qui pût les ramener ; & quoi qu l'on s'efforçât d'en perſuader la Cour, l flaterie & la préoccupation ne lui permiren pas d'y ajoûter foi. Le Parlement étoit di viſé en trois ſortes de gens qui compoſoien cette Compagnie : Le premier étoit celu des *Frondeurs*, donné par raillerie à ceu qui frondoient les ſentimens de la Cour, & qui, touchez du deſir d'arrêter le cours de calamitez publiques, avoient le même ob jet, quoi-que par un motif different, que ceux qui étoient intéreſſez par leur fortune ou par leur haine particulière contre le Premie Miniſtre. Le ſecond étoit des *Mazarins* donné à ceux qui prétendoient que l'on de voit une obéïſſance aveugle à la Cour, le uns par conſcience, pour entretenir le repo de l'Etat, les autres par les liaiſons qu'il avoient avec les Miniſtres, ou par intérê avec les gens d'affaires. Le troiſième étoi celui des *Mitigez*, qui blâmoient l'empor tement des premiers, & qui n'aprouvoien pas auſſi la retenuë des autres, mais qui ſ tenoient dans un Parti mitoïen, pour agi dans les occaſions ou ſelon leur intérêt ou ſelon leur devoir. Pour ce qui eſt de l *Fronde*, elle doit ſon origine à une aſſe plaiſante comparaiſon. Comme en ce tems

là les garçons de boutique & autres jeunes gens s'aſſembloient en différens lieux, où ils ſe battoient les uns contre les autres à coups de fronde, malgré les Archers qui ne pouvoient les en empêcher; le Sr. Bachaumont, Conſeiller au Parlement, & fils du Preſident le Coigneux, en fit un jour l'application en riant aux Aſſemblées du Parlement, où Mr. le Duc d'Orléans alloit ſouvent exprès pour reprimer la chaleur des plus emportez : ce qui réüſſiſſoit ordinairement pendant que S. A. R. étoit préſente. Mais en ſon abſence la Compagnie reprenoit ſouvent les affaires des jours précedens, & déliberoit en toute liberté, d'une manière qui mécontentoit fort la Cour. Sur quoi le même Bachaumont dit un jour, que la Cour viendroit auſſi peu à bout de ſes deſſeins dans le Parlement, que les Archers des leurs à l'égard des Frondeurs. Cette comparaiſon fut aplaudie, & célebrée d'abord par des chanſons. On l'apliqua premièrement à ceux qui opinoient avec vigueur dans le Parlement, & enſuite l'on appela *Frondeurs* ceux qui ſe déclaroient contre le Cardinal, comme on donna le nom de *Mazarins* à ceux qui tenoient pour la Cour. Cette diſtinction de noms échauffant de plus en plus les eſprits, le Coadjuteur & ceux de ſon Parti réſolurent dès le ſoir même de prendre des cordons de chapeaux qui euſſent la forme de fronde. Un Marchand affidé en fit quantité qu'il débita à une infinité de gens. On ne peut s'imaginer quel fut l'effet de cette bagatelle. Tout fut en peu de jours à la mode de la Fronde, les étofes, les rubans, les dentelles, les épées, les évantails, & 1648.

1648. preſque generalement toutes les marchandi-
ſes, juſqu'au pain; ſans que la plûpart des
gens y entendiſſent fineſſe pour cela*. Car
il ne faut pas s'imaginer qu'il y eût en tout
cela ni miſtère, ni intrigue, ni cabale: qu'il
ait falu de grans reſſorts pour donner le
mouvement que nous allons voir à tous ces
Corps qui s'ébranlèrent preſque en même
tems : & qu'aucune machine ait entretenu
& maintenu ce mouvement dans une eſpèce
d'équilibre, malgré toutes les tentatives de
la Cour, tous les artifices des Miniſtres,
toute la foibleſſe du Public, & toute la cor-
ruption des particuliers. On ne doit cher-
cher la cauſe de la Révolution que nous
allons décrire, que dans le dérangement des
Loix, qui cauſa inſenſiblement celui des
eſprits, & qui fit, qu'avant même qu'on
ſe fût aperçu d'aucun changement, il y
avoit déja un Parti formé ſans le ſavoir.
Il eſt conſtant (dit l'Auteur des Mémoi-
res que je ſui, & qui connoiſſoit mieux
que perſonne la diſpoſition des choſes) que
de tous ceux qui opinèrent pendant le
cours de cette année au Parlement & dans
les autres Compagnies, il n'y en avoit pas
un qui eût la moindre vuë, non ſeule-
ment de ce qui s'en enſuivit, mais de ce qui
s'en pouvoit ſuivre. Tout ſe diſoit & ſe
faiſoit dans l'eſprit des procès; & comme
tout y avoit l'air de la chicane, il en avoit
auſſi

* *Tel eſt le genie des Peuples & ſur tout des Peuples de Pa-
ris. La moindre choſe ſuffit pour accrediter parmi eux une
mode nouvelle, ſur tout quand elle eſt fondée ſur quelque con-
venance avec les affaires du Tems. C'eſt ainſi qu'au commence-
ment de cette année* 1718. *on fait à Paris des Rubans dont
les uns s'appèlent* Rubans à la Conſtitution, *& les autres*
Rubans à la Régence.

auſſi la pédanterie, dont le propre eſſentiel eſt l'opiniâtreté, directement opoſée à la flexibilité, qui, de toutes les qualitez, eſt la plus néceſſaire pour le maniment des grandes affaires. 1648.

Qui furent ceux de ſes membres qui donnèrent le mouvement aux autres.

Il eſt vrai que Longueil, Conſeiller de la Grand' Chambre, homme d'un eſprit noir, déciſif & dangereux, & qui entendoit mieux le détail de la manœuvre du Parlement que tout le reſte du Corps enſemble, penſoit depuis quelque tems à établir le Preſident de Maiſons ſon Frère dans la Surintendance des Finances; & comme il s'étoit donné une grande créance dans l'eſprit de Brouſſel* *perſonage*, dit la Rochefoucaut, *d'une ancienne probité, d'une médiocre ſuffiſance, & qui avoit vieilli dans la haine des Favoris*, on a cru, & il y a aparence, qu'il avoit penſé dès les premiers mouvemens du Parlement à pouſſer & animer ſon ami, pour ſe rendre conſidérable par cet endroit auprès des Miniſtres. Le Préſident Viole étoit ami intime de Chavigni, qui étoit enragé contre le Cardinal, parce qu'aiant été la principale cauſe de ſa fortune auprès de Richelieu, il en avoit été cruellement joué pendant les premiers jours de la Régence; & comme ce Préſident fut un des premiers qui témoigna de la chaleur dans ſon Corps, on ſoupçonna qu'elle ne lui fut inſpirée que par Chavigni. Mais que pouvoient faire dans une Compagnie compoſée de plus de deux cens Officiers, & agiſſant avec trois autres Compagnies où il y en avoit encore preſque une fois autant, que pouvoient, dis-je, faire deux des plus ſimples & des plus communes têtes de tout le Corps?

Divers Mémoires de la Minorité du Roi.

* *Pierre Brouſſel Conſeiller de la Grand' Chambre.*

1648. Corps? Le Préſident Viole avoit été tout ſa vie un homme de plaiſir, & de mull aplication à ſon état: Le bon homme Brouſſel, ſimple & facile comme un Enfant, a voit vieilli entre les ſacs dans la poudre d la Grand' Chambre, avec plus de réputatio d'intégrité que de capacité. Les premier qui ſe joignirent le plus ouvertement à ce deux hommes furent Charton, Préſiden aux Enquêtes, Blancmeſnil*, Laiſné & Loiſel, gens auſſi peu importans que le deux autres. On peut bien juger, que s'i y eût eu de la cabale dans le Parlement, o n'eût pas été choiſir des perſonages de ce ca ractère, au travers de tant d'autres, qu avoient ſans comparaiſon plus de poids. O peut donc aſſurer que malgré l'aparenc d'intrigue, qui a trompé juſqu'ici preſqu tous les Hiſtoriens, il n'y a pas eu un ſeu grain de ce qui s'appèle *Manege d'Etat* dan les affaires publiques, juſques à la nuit qu a précedé les Barricades. Et ce qu'il y d'admirable, c'eſt que le concert, qui ſeu peut remédier aux inconveniens qu'une co huë de cette nature peut produire, eût a contraire paſſé pour une Cabale dans cett ſorte d'eſprits. Cependant ils la faiſoien eux mêmes, mais ils ne la connoiſſoien pas. Longueil tenoit pour la *Fronde*, & étoit regardé comme l'oracle de ſon Parti il ne l'abandonna que lorſque Mazarin lu eût promis cinquante mille écus pour lui & la Surintendance des Finances pour l Préſident de Maiſons ſon Frère. Tant i eſt vrai, comme dit Tacite, que dans le Guerres Civiles l'argent eſt plus puiſſant qu les armes! Le bon homme Brouſſel inſpir

pa

* *René Potier, Sr. de Blancmeſnil, Préſident aux Enquêtes.*

Hiſt. 2.

par les perſuaſions de ce dernier, ouvroit les avis les plus rigoureux, qui étoient ſuivis par les *Frondeurs*. Il étoit d'autant plus accredité, que ſon âge & ſon peu de bien le mettoient hors des atteintes de l'envie. Il étoit chéri du Peuple, pour lequel il s'intéreſſoit puiſſamment, & par qui il fut nommé du doux nom de *Père*. 1648.

Arrêter un homme ſi aimé de la populace, étoit un coup hardi, & qui pouvoit être très-ſalutaire s'il eût réüſſi. Mais auſſi il pouvoit avoir des ſuites très-dangereuſes, comme il parut par l'événement. L'occaſion du *Te Deum* chanté dans l'Egliſe de Notre Dame,* en action de graces de la Victoire de Lens, parut favorable pour l'entreprendre. Toutes les ruës depuis le Palais Royal jusqu'à Notre Dame furent bordées de Soldats du Régiment des Gardes, parce que Leurs Majeſtez auſſi bien que les Cours Souveraines & le Corps de Ville devoient aſſiſter à cette cérémonie. Auſſi-tôt que le Roi fut revenu au Palais Royal, on forma de tous les Soldats trois Bataillons, qui demeurèrent ſur le Pont-neuf & à la Place Daufine. Cominges, Lieutenant des Gardes de la Reine, enleva dans un caroſſe fermé le bon homme Brouſſel, & le mena à St. Germain. Blancmeſnil fut pris en même tems chez lui & conduit au Bois de Vincennes. Laiſné eut ordre de ſe retirer à Provins, & Loiſel fut relegué à Mantes.

La Cour les fait arrêter. *Mémoires de la Rochefoucaut, du Card. de Retz, & de Joli.*

L'on ne peut exprimer la conſternation qui parut dans Paris le premier quart d'heure

Soulevement dans Paris à cet-

* *Le 26. Août.*

1648. re de l'enlèvement de Brouſſel, & le mou
vement qui s'y fit dès le ſecond. La triſteſ
te Nouvel- ou plûtôt l'abatement ſaiſit juſqu'aux En
le. fans. On ſe regardoit, & l'on ne ſe diſo
rien. On éclata tout d'un coup, on s'émut
on cria, & l'on ferma les boutiques. Le
chaines furent tenduës, & les barricades po
ſées aux coins des ruës & des places. Tou
te la populace étoit en émotion. Elle n
cherchoit que l'occaſion de faire éclater ſ
colère contre ceux qu'elle croïoit auteur
de la détention de Brouſſel. Les principau
Magiſtrats s'efforcèrent d'apaiſer ces trou
bles; mais l'on n'écoutoit point leurs re
montrances, & l'on reſpectoit peu leur au
tôrité. Les plus notables Bourgeois ſe ren
dirent au Palais Roïal où l'on diſſimuloi
l'excès du deſordre. Tels qui avoient grand
peur en y allant, avoient la complaiſanc
de dire à la Reine, *que ce n'étoit que quelqu
canaille que l'on mettroit bien-tôt à la raiſon*
Le Préſident de Meſmes étoit de ce nombre
& le Cardinal crut aiſément ce qu'il deſiroit
Le Coadjuteur en rochet & en camail, pou
inſpirer plus de reſpect à la populace, eu
bien de la peine à percer la foule pour en al
ler auſſi rendre compte au Palais Roïal. I
rencontra ſur le Pont-neuf le Maréchal d
la Meilleraïe à la tête des Gardes, qui bien
qu'il n'eût encore en tête que quelques En
fans, qui diſoient des injures & qui jettoient
des pierres aux Soldats, ne laiſſoit pas d'êtr
fort embarraſſé, parce qu'il voïoit les nua
ges ſe groſſir de tous côtez. Ils furent en
ſemble chez la Reine, ſuivis d'une foule d
Peuples qui crioient *Brouſſel! Brouſſel!* Il
la trouvèrent dans ſon grand Cabinet ac
com

compagnée de *Monſieur*, du Cardinal Mazarin, du Duc de Longueville, du Maréchal de Villeroi, de l'Abbé de la Rivière, & de Mrs. de Bautru & Nogent. Le Coadjuteur n'en fut reçu ni bien ni mal: la Reine étoit trop fière & trop aigrie, pour avoir de la honte de ce qu'elle avoit dit la veille, & le Cardinal en étoit encore moins capable. Il parut toutefois un peu embaraſſé, & fut bien aiſe que l'on crût qu'il y avoit eu des raiſons toutes nouvelles, qui avoient obligé la Reine à ſe porter à la réſolution qu'on avoit priſe. Le Coadjuteur feignit de le croire ainſi, & répondit qu'il étoit venu là pour ſe rendre à ſon devoir, pour recevoir les commandemens de la Reine, & pour *contribuer de tout ſon pouvoir au repos & à la tranquillité.* La Reine fit un petit ſigne de tête, comme pour l'en remercier; mais elle avoit remarqué en mal cette dernière parole, tant il eſt vrai, comme nous aurons occaſion de le faire obſerver ailleurs à l'égard des Proteſtans de France, qu'auprès des Princes, il eſt preſque auſſi dangereux & auſſi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal! 1648.

Le Maréchal de la Meilleraïe, qui vit que la Rivière & quelques autres traitoient l'émotion de bagatelle, & qu'ils la tournoient même en ridicule, s'emporta beaucoup; il parla avec force, il s'en raporta au témoignage du Coadjuteur, qui confirma tout ce qu'il avoit dit & prédit du mouvement. Le Cardinal ſourit malignement, & la Reine ſe mit en colère, en diſant d'un ton de faucet aigre & élevé, *il y a de la révolte à imaginer que l'on puiſſe ſe revolter, voilà*

La Cour en eſt avertie & en fait peu de cas. Differens perſonnages des Courtiſans en cette occaſion. *Mémoires du Card. de Retz.*

1648. *voilà les contes ridicules de ceux qui la v*
lent, l'autorité du Roi y donnera bon or
Le Cardinal, qui s'aperçut au visage
Coadjuteur, qu'il étoit un peu ému de
discours, prit la parole, & répondit à la R
ne d'un ton doux: *plût à Dieu, Madam*
que tout le monde parlât avec autant de sin
rité que parle Mr. le Coadjuteur! Il cra
pour son Troupeau, il craint pour la Ville,
craint pour l'autorité de Votre Majesté;
suis persuadé que le péril n'est pas au po
qu'il se l'imagine; mais le scrupule sur ce
matière est en lui une Religion louable.
Reine, qui comprit son intention, se ren
tout d'un coup, & le Coadjuteur affecta
silence respectueux. Mais la vérité est q
tout jouoit la comedie dans ce cabin
Le Cardinal faisoit l'assuré, & l'éto
beaucoup moins qu'il ne le paroissoit: L
Reine contrefit la douce durant quelqu
momens, & elle ne fut jamais plus aigri
Le Duc de Longueville témoignoit de
tristesse, & il n'eut jamais plus de joi
parce que c'étoit l'homme du monde q
aimoit le plus le commencement de tout
les affaires: *Monsieur* faisoit l'empressé
le passionné en parlant à la Reine, &
ne siffla jamais avec plus d'indolence qu
fit un moment après en s'entretenant avec
Courtisan: le Maréchal de Villeroi faisc
le gai pour faire sa Cour au Ministre, &
avouoit en particulier les larmes aux yeu
que l'État étoit sur le bord du précipic
Bautru & Nogent boufonnoient pour plai
à la Reine, & répréſentoient la Nourri
du vieux Brousſel, qui avoit 80. ans, q
animoit le Peuple à la sédition, quoi-qu'
co

connuſſent très-bien l'un l'autre que la Tragédie ne ſeroit peut-être pas fort éloignée de la Farce. Le ſeul & unique Abbé de la Rivière étoit convaincu que l'émotion du Peuple n'étoit qu'une fumée, & il le ſoûtenoit à la Reine, qui l'eût voulu croire quand même elle auroit été perſuadée du contraire; en ſorte qu'on remarqua & par la diſpoſition de cette Princeſſe, qui étoit la perſonne du monde la plus hardie, & par celle de cet Abbé, qui étoit auſſi poltron qu'on puiſſe l'être, que l'aveugle témerité & la peur outrée produiſent les mêmes effets lorſque le péril n'eſt pas connu. 1648.

Afin qu'il ne manquât aucun perſonnage au théatre, le Maréchal de la Meilleraïe, qui juſques-là étoit demeuré très-ferme avec le Coadjuteur à répréſenter les conſéquences du tumulte, prit celui de Capitan*. Il changea tout d'un coup & de ſentiment & de ton, ſur ce que Vannes, Lieutenant Colonel aux Gardes, vint dire à la Reine que les Bourgeois menaçoient de forcer les Compagnies qui avoient été envoïées pour les contenir. Il ſe mit en colère juſqu'à l'emportement, & même juſqu'à la fureur. Il s'écria qu'il faloit plutôt périr que de ſouffrir cette inſolence; & il preſſa qu'on lui permît de prendre les Gardes, les Officiers de la maiſon, & tous les Courtiſans qui étoient dans les anti-chambres, en aſſurant qu'il terraſſeroit toute la canaille. La Reine même donna avec ardeur dans ſon ſens; mais ce ſens ne fut apuïé de perſonne, & l'événement fit voir qu'il

* *C'eſt à dire, en termes de mépris*, Fanfaron.

1648. qu'il n'y en avoit jamais eu de plus prouvé.

Diverſité d'opinion ſur la grandeur du mal & ſur la manière d'y remedier. Emportement de la Reine.

Le Chancelier entra dans le cabinet ce moment. Il étoit d'un naturel ſi foi que juſqu'alors il s'étoit toûjours confo au ſentiment de la Cour. La complaiſa céda enfin à la peur: il parla, & il parla lon ce que lui dictoit ce qu'il avoit vu d les ruës. Le Cardinal Mazarin parut touché de la liberté d'un homme qui n avoit jamais témoigné. Mais Senneter qui entra preſque en même tems, effaça moins de rien les premières idées, en a rant que la chaleur du Peuple commenç à ſe ralentir, qu'on ne prenoit point les mes, & qu'avec un peu de patience t iroit le mieux du monde. Rien n'eſt ſi d gereux que la flaterie, dans les conjonctu où celui que l'on flate peut avoir peur; l'e vie qu'il a de ne la point prendre, fait q croit tout ce qui l'empêche d'y remed Les avis qui arrivoient de moment à au faiſoient perdre inutilement ceux dans quels on peut dire que le ſalut de l'Etat é renfermé. Le vieux Guitaut, homme tr affectionné, s'en impatienta plus que les tres, & dit qu'il ne comprenoit pas co ment il étoit poſſible de s'endormir en l'é où étoient les choſes. Il ajoûta je ne quoi entre les dents, qui aparemment pi le Cardinal, duquel il n'étoit pas aimé. Cardinal lui répondit: *Hé bien, Mr. Guitaut, quel eſt votre avis?* *Mon avis eſt*, pondit bruſquement Guitaut; *de renar vieux coquin de Brouſſel mort ou vif.* Coadjuteur prenant la parole, dit que le mier ne ſeroit ni de la piété ni de la prud

ce de la Reine, & que le ſecond pourroit faire ceſſer la ſédition. La Reine rougit à ce mot & s'écria: *je vous entens, Mr. le Coadjuteur, vous voudriez que je donnaſſe la liberté à Brouſſel; je l'étranglerois plûtôt avec les deux mains, & ceux qui . . . .* dit-elle ſans achever, en lui portant ſes mains au viſage. 1648.

Le Cardinal, qui ne doutoit point qu'elle n'allât dire tout ce que la rage peut inſpirer, s'avança, & lui parla à l'oreille. La Reine ſe compoſa à un point, qu'elle eût paru radoucie à tous ceux qui ne la connoiſſoient pas. Le Lieutenant Civil entra en ce moment dans le cabinet avec une pâleur mortelle ſur le viſage; jamais il n'y eut de peur ſi naïvement & ſi ridiculement répréſentée que celle qu'il fit voir à la Reine, en lui racontant des avantures de rien qui lui étoient arrivées depuis ſon logis juſqu'au Palais Roïal. Admirez la ſimpatie des ames timides! Le Cardinal Mazarin n'avoit été juſques-là que médiocrement touché de ce que le Coadjuteur & le Maréchal de la Meilleraïe lui avoient dit avec aſſez de vigueur: la Reine n'en avoit pas ſeulement été émuë. La fraïeur du Lieutenant Civil ſe gliſſa comme par contagion dans leur imagination, dans leur eſprit, & dans leur cœur: ils parurent tout à coup métamorphoſez: ils ne traitèrent plus le Coadjuteur de ridicule: ils avouèrent que l'affaire mèritoit de la réflexion. Ils conſultèrent & ſouffrirent que ce Prélat, Mr. le Duc d'Orléans, Mr. de Longueville, le Chancelier, & les Maréchaux de Villeroi & de la Meilleraïe, prouvaſſent par bonnes raiſons qu'il faloit

Le Cardinal Mazarin l'adoucit, & le Coadjuteur eſt chargé d'apaiſer la ſedition.

1648. faloit rendre Brouſſel, avant que les Peup
qui menaçoient de prendre les armes,
euſſent priſes effectivement. Ils éprou
rent en cette occaſion, qu'*il eſt bien plus*
turel à la peur de conſulter que de déci
Le Cardinal, après pluſieurs diſcours qu
contrediſoient les uns les autres, conclu
donner encore du tems juſqu'au lendema
& à faire connoître au Peuple en attenda
que la Reine lui acordoit la liberté de Bro
ſel, pourvu qu'il ſe ſéparât, & qu'il ne cc
tinuât pas à la demander en foule. Le C
dinal ajoûta que perſonne ne pouvoit plus
gréablement & plus efficacement porter c
te parole que le Coadjuteur. Le Prélat
le piège & ne put s'en defendre; d'auta
moins que le Maréchal de la Meillerai
qui n'avoit point de vuë, y donna avec i
petuoſité, & l'y entraîna, pour ainſi dire,
vec lui. Il dit à la Reine, qu'ils ſortiroie
tous deux dans les ruës, & qu'ils y feroie
des merveilles. *Je n'en doute point*, répo
dit le Coadjuteur, *pourvu qu'il plaiſe à la R*
ne de nous faire expedier en bonne forme la p
meſſe de la liberté des priſonniers; car je n'
pas aſſez de credit parmi le peuple, pour m'
faire croire ſans cela. On le loua de ſa m
deſtie: le Maréchal ne ſe douta de rie
la parole de la Reine, diſoit-on, *valoit mie*
que tous les Ecrits. En un mot on ſe m
qua du Coadjuteur, & il ſe trouva tout d'u
coup dans la néceſſité de jouer le plus m
chant perſonage, que jamais peut-être pa
ticulier eût rencontré. Il voulut réplique
mais la Reine entra bruſquement dans
chambre. *Monſieur* le pouſſa tendrement
vec les deux mains, en lui diſant, *rendez*

rep

repos à l'Etat. Le Maréchal de la Meilleraïe l'entraîna, & tous les Gardes du Corps le portoient amoureuſement ſur leurs bras, en criant: *il n'y a que vous qui puiſſiez remedier au mal.* Il ſortit ainſi avec ſon rochet & ſon camail en donnant des benedictions à droit & à gauche; mais cette occupation, dit-il, ne l'empêcha pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel il ſe trouvoit. 1648.

Il prit toutefois la réſolution de prêcher l'obéïſſance, & de faire ſes efforts pour empêcher le tumulte. La ſeule meſure qu'il réſolut de garder, fut celle de ne rien promettre en ſon nom au Peuple, & de lui dire ſimplement que la Reine l'avoit aſſuré qu'elle rendroit Brouſſel, pourvu que l'on fît ceſſer l'émotion. L'impetuoſité du Maréchal de la Meilleraïe ne lui laiſſa pas la liberté de meſurer ſes expreſſions; car au lieu de l'accompagner, comme il avoit dit, il ſe mit à la tête des Chevau-legers de la Garde, & il s'avança l'épée à la main, en criant de toute ſa force, *vive le Roi, liberté à Brouſſel!* Cependant comme il étoit vu de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avoit qui l'entendiſſent, il échauffa beaucoup plus de monde par ſon épée, qu'il n'en apaiſa par ſa voix. On cria aux armes. Un Crocheteur mit le ſabre à la main vis à vis des Quinze-vingt *, le Maréchal le tua d'un coup de piſtolet. Les cris redoublèrent, on courut aux armes de tous côtez. Une foule de peuple, qui avoit ſuïvi le Coadjuteur depuis le Palais Roïal, le porta plutôt qu'elle ne le pouſſa, juſ-

Comment il s'y prit pour réuſſir dans une conjoncture ſi délicate. Danger qu'il y courut.

* *Hôpital ainſi nommé dans la rue St. Honoré, à cauſe des aveugles qui y logent au nombre de trois cens.*

1648. juſqu'à la Croix du Tiroir ; il y trouva le Maréchal de la Meilleraïe aux mains avec une troupe de Bourgeois qui avoient pris les armes dans la ruë de l'Arbre ſec. Le Coadjuteur ſe jetta dans la foule, pour eſſaïer de les ſéparer, croïant que les uns & les autres porteroient au moins quelque reſpect à ſon habit & à ſa dignité. Il ne ſe trompa point abſolument ; car le Maréchal, qui étoit fort embarraſſé, prit avec joïe ce prétexte, pour commander aux Chevau-legers de ne plus tirer. Les Bourgeois s'arrêtèrent auſſi, & ſe contentèrent de faire ferme dans le Carrefour. Mais il y en eut 20. ou 30. qui ſortirent de la ruë des Prouvelles avec des hallebardes & des mouſquetons, qui ne furent pas ſi moderez, & qui ne voïant pas le Coadjuteur, ou ne le voulant pas voir, firent une décharge fort bruſque ſur les Chevau-legers, caſſèrent d'un coup de piſtolet le bras à Fontrailles qui étoit auprès du Maréchal l'épée à la main, bleſſèrent un des Pages du Prélat, qui portoit le derrière de ſa ſoutane, & lui donnèrent à lui-même un coup de pierre au deſſous de l'oreille qui le porta par terre. Il ne fut pas plûtôt relevé qu'un Bourgeois lui apuïa un mouſqueton ſur la tête. Quoi-qu'il ne le connût point le Coadjuteur ne lui en témoigna rien, & lui dit au contraire : *ah ! malheureux, ſi ton père te voïoit* ! Le Bourgeois s'imagina que c'étoit le meilleur ami de ſon père, & cette penſée lui donna celle de regarder le Prélat plus attentivement. Son habit lui frapa les yeux, il lui demanda s'il étoit Mr. le Coadjuteur. Tout le monde fit le même cri, on courut à lui, & le Maréchal de la Mei-

leraïe ſe retira avec plus de liberté au Palais Roïal, parce que le Prélat, pour lui en donner le tems, affecta de marcher du côté des Halles. Tout le monde l'y ſuivit, & il en eut beſoin; car il trouva cette fourmillière de Bandits toute en armes. Flateries, careſſes, injures, menaces, il emploïa tout, & il perſuada. Ils quittèrent les armes, ce qui fut le ſalut de Paris, parce que s'ils les euſſent encore euës à la main, à l'entrée de la nuit, la ville eût été infailliblement pillée. Ce ſervice produiſit au Palais Roïal un effet tout contraire à celui qu'il y devoit produire naturellement. 1648.

Le Coadjuteur y alla, ſuivi de 30. ou 40. mille hommes, mais ſans armes. Il trouva à la Barrière le Maréchal de la Meilleraïe, qui, après l'avoir remercié de la manière dont il en avoit uſé à ſon égard, lui diſant qu'il avoit failli à perdre l'Etat, & que le Coadjuteur l'avoit ſauvé, ajoûta, *Venez, parlons à la Reine en véritables François & en gens de bien, & prenons des dattes pour faire pendre ſur notre témoignage à la Majorité du Roi les peſtes de l'Etat, les flateurs infames qui font accroire à la Reine que cette affaire n'eſt rien.* Il fit une apoſtrophe aux Officiers des Gardes, en achevant cette dernière parole, la plus touchante, la plus pathetique, & la plus éloquente qui ſoit peut-être jamais ſortie de la bouche d'un homme de guerre; & il porta plûtôt qu'il ne mena le Coadjuteur chez la Reine Il lui dit en entrant & en montrant le Prélat de la main : *Voilà celui, Madame, à qui je dois la vie, mais à qui Votre Majeſté doit le ſalut de ſa garde, & peut-être celui du Palais Roial.* La Reine ſe mit

Comment il fut reçu enſuite au Palais Roïal.

1648. à ſourire, mais d'une ſorte de ſouris amb
gu. Le Coadjuteur y prit garde, mais
n'en fit pas ſemblant ; & pour empêcher
Maréchal de continuer ſon éloge, il prit
parole & dit : *Non, Madame, il ne s'ag
pas de moi, mais de Paris ſoûmis & deſarm
qui ſe vient jetter aux piés de Votre Majeſ
Il eſt bien coupable & peu ſoûmis*, repar
la Reine avec un viſage plein de feu : *s'il
dié auſſi furieux qu'on a voulu me le faire cr
re, comment ſe ſeroit-il pu radoucir en ſi p
de tems* ? Le Maréchal, qui, auſſi bien q
le Coadjuteur, remarqua le ton de la Rei
ſe mit en colère & lui dit en jurant, *Ma
me, un homme de bien ne peut vous flate
en l'extrémité où ſont les choſes ; ſi vous ne m
tez aujourd'hui Brouſſel en liberté, il n'y a
ra pas demain pierre ſur pierre dans Paris.* L
Coadjuteur voulut ouvrir la bouche, po
apuïer ce que diſoit le Maréchal : la Rei
la lui ferma, en lui diſant d'un air de mo
querie, *allez vous repoſer, Monſieur, v
avez bien travaillé.*

Le Coadjuteur ſortit ainſi du Palais Roi
& quoi-qu'il eût la rage dans le cœur, il
dit pas un mot, de là juſques chez lui,
pût aigrir le peuple. Il en trouva une fo
innombrable qui l'attendoit, & qui le fo
de monter ſur l'Imperiale de ſon caro
pour lui rendre compte de ce qu'il avoit
au Palais Roïal. Il dit, „ qu'il avoit témoi
„ à la Reine l'obéïſſance que l'on avoit r
„ du à ſa volonté, en poſant les armes d
„ les lieux où on les avoit priſes, & en ne
„ prenant point dans ceux où l'on étoit
„ le point de les prendre : que la Reine
„ avoit fait paroître de la ſatisfaction de

„ te ſoûmiſſion, & qu'elle lui avoit dit que 1648.
„ c'étoit l'unique voïe par laquelle on pou-
„ voit obtenir d'elle la liberté des priſon-
„ niers „. Il ajoûta tout ce qu'il crut pouvoir adoucir cette populace, & il n'y eut pas beaucoup de peine, parce que l'heure du ſouper aprochoit. Cette circonſtance paroîtra ridicule aux Etrangers; mais elle eſt fondée en uſage, & ceux qui connoiſſent Paris, ſavent que dans les émotions populaires, les plus échauffez ne veulent pas ce qu'ils appèlent *ſe desbeurer* *.

Le Coadjuteur avoit fort hazardé ſon crédit dans le peuple, en lui donnant des eſpérances de la liberté de Brouſſel, quoi-qu'il eût obſervé fort ſoigneuſement de ne lui en pas donner ſa parole. Mais avoit-il lieu lui-même d'eſpérer qu'un peuple pût diſtinguer entre les paroles & les eſpérances? Avoit-il lieu de croire, après ce qu'il avoit connu du paſſé, après ce qu'il venoit de voir du préſent, que la Cour fît ſeulement réflexion à ce qu'elle lui avoit fait dire, à lui & au Maréchal de la Meilleraïe? ou plûtôt n'avoit-il pas tout ſujet d'être perſuadé qu'elle ne manqueroit pas cette occaſion de le perdre abſolument dans le public, en lui faiſant croire que le Coadjuteur s'étoit entendu avec elle pour l'amuſer & pour le jouer? D'un autre côté, s'il fût demeuré chez lui dans cette conjoncture, la Reine de qui il tenoit ſa dignité, auroit-elle eu ſujet d'être contente de lui? Elle ne l'étoit pas davantage néanmoins, pour tout ce qu'il avoit fait, parce qu'on le ſoupçonnoit de fomenter la ſedition. Ce qu'il

On l'y regarda comme l'auteur de la ſedition. *Mémoires de Joli.*

* *C'eſt à-dire, perdre les heures de leurs repas.*

1648. y a de vrai, dit l'Auteur des Memoires cité ici, c'eſt que le Coadjuteur recevoit depuis quelque tems chez lui tous les Mécontens comme le Comte de Montreſor, le Marquis de Noirmoutier, les Srs. de St. Ibal de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville d'Argenteuil, & pluſieurs perſonnes du Parlement & de la Ville. Il avoit fait même un Sermon aux Jéſuïtes, le jour de St. Louïs en préſence du Roi & de la Reine, qui fut trouvé fort emporté & ſeditieux par les Courtiſans. Auſſi diſoit-on „ que les benedic„ tions qu'il affectoit de donner par les ruë„ étoient bien plus propres à exciter le Peu„ ple, qu'à l'apaiſer, & que les Srs. d'Ar„ genteuil & de Marigni, qui le tenoien„ ſous les bras feignant d'être bleſſé, quoi„ qu'il ne le fût pas *, encourageoient le Peu„ ple à tenir bon. C'eſt ce qui fut dit ce jour-là au ſouper de la Reine, où il fut tourné en ridicule publiquement. Il y fut expoſé deux heures entières à la raillerie fine de Bautru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjouement de la Rivière, à la fauſſe compaſſion du Cardinal, & aux éclats de rire de la Reine. Toutes ces choſes qui lui furent raportées un moment après par Montreſor & par Laigues qui étoient de ſes amis, lui firent faire de ſérieuſes réflexions ſur ſon état. Tout lui vint dans l'eſprit, mais rien n'y demeura d'abord. Il rejetta, dit-il, par le principe de l'obligation qu'il avoit à la Reine toutes les penſées de Conjurations quoi-qu'il avouë ingénûment, qu'il s'y étoit nou

* *Il avoit pourtant une contuſion au deſſous de l'oreille qui l'obligea de ſe faire ſaigner.*

nourri dès ſon enfance. Il étoit plein de toutes ces penſées lorſqu' Argenteuil qui s'étoit fort attaché à lui depuis la mort du Comte de Soiſſons, dont il avoit été premier Gentilhomme de chambre, vint le trouver en ce moment. „ Vous êtes perdu, dit-il „ au Coadjuteur, en entrant dans ſa cham- „ bre avec un viſage fort effaré. Le Maré- „ chal de la Meilleraïe m'a chargé de vous „ dire, que le Diable poſſède le Palais Roïal: „ qu'il leur a mis dans l'eſprit, que vous avez „ fait ce que vous avez pu pour exciter la „ ſédition: que lui Maréchal de le Meille- „ raïe n'a rien oublié pour témoigner à la „ Reine & au Cardinal la vérité, mais que „ l'une & l'autre ſe ſont moquez de lui: „ qu'il ne les peut excuſer dans cette injuſti- „ ce, mais qu'auſſi il ne les peut aſſez admi- „ rer du mépris qu'ils ont toûjours fait du „ tumulte; qu'ils en ont vu la ſuite comme „ des Prophètes: qu'ils ont toûjours dit „ que la nuit feroit évanouïr cette fumée: „ que lui Maréchal ne l'avoit pas cru; mais „ que préſentement il en étoit convaincu, „ parce qu'il s'étoit promené dans les ruës; „ où il n'avoit pas trouvé un ſeul homme: „ que les feux ne ſe rallumoient plus, quand „ ils s'étoient éteints auſſi ſubitement que „ celui-là: qu'il le conjuroit de penſer à ſa „ ſureté: que l'autorité du Roi paroitroit le „ lendemain avec tout l'éclat imaginable: „ qu'il voïoit la Cour très-diſpoſée à ne per- „ dre pas le moment fatal: que lui Coad- „ juteur ſeroit le premier ſur qui l'on feroit „ un grand exemple: que l'on avoit même „ déjà parlé de l'envoïer à Quimpercoren- „ tin: que Brouſſel ſeroit transferé au Ha-

1648.

1648. „ vre de Grace ; & que l'on avoit réſol
„ d'envoïer à la pointe du jour le Chance
„ lier au Palais pour interdire le Parlement
„ & pour lui commander de ſe retirer
„ Montargis. Argenteuil finit ſon diſcour
„ par ces paroles: voilà ce que le Maréch
„ de la Meilleraïe vous mande ; celui d
„ Villeroi n'en dit pas tant, car il n'oſe ; mai
„ il m'a ſerré la main en paſſant, d'une ma
„ nière qui me fait juger qu'il en ſait peut
„ être encore davantage. Et moi je vou
„ dis, ajoûta Argenteuil, qu'ils ont tou
„ deux raiſon, car il n'y a pas une ame dan
„ les ruës: tout eſt calme, & l'on prendr
„ demain qui l'on voudra „.

Perplexité du Coadjuteur en cette rencontre, quoi que naturellement porté aux intrigues.

Montréſor s'écria qu'il n'en doutoit point & qu'il l'avoit bien prédit. Laigues ſe mi ſur les lamentations de la conduite du Co adjuteur, diſant qu'elle faiſoit pitié à tou ſes amis, quoi-qu'elle les perdît. Le Préla leur répondit que s'il leur plaiſoit de le laiſ ſer un petit quart d'heure en repos, il leu feroit voir qu'il n'étoit pas réduit à la pitié En effet, faiſant auſſi-tôt réflexion à l'éta des choſes, il ne laiſſa point de ſe trouve embarraſſé. Mais la manière dont il avoi été pouſſé par la Cour, & l'envie de ſe ſi gnaler, ſous prétexte du bien public, aian pris le deſſus dans ſon eſprit, ce fut alor qu'il crut pouvoir tout entreprendre avec hon neur, & qu'il s'abandonna à toutes ſes pen ſées. Il rappela, dit-il, tout ce que ſon ima gination lui avoit jamais fourni de plus écla tant & de plus proportionné aux vaſtes deſ ſeins. Il permit à ſes ſens de ſe laiſſer cha touiller par le titre de Chef de parti, qu'il a voit toûjours honoré dans les Vies de Plutar que.

Pen

1648.

Pendant un voyage qu'il avoit fait autrefois en Italie, le Livre de la Conjuration de Louïs de Fieſque * lui étant tombé entre les mains, cette lecture lui tourna tellement l'eſprit, qu'il oſa même entreprendre de juſtifier la conduite de ce nouveau *Catilina*. Il traduiſit & commenta ce Livre, d'une manière qui fait aſſez connoître combien la Revolte offroit de charmes à ſon imagination. Il ſe faiſoit même, diſent les Mémoires citez ici, plus d'honneur & plus de plaiſir du nom de *petit Catilina*, qu'on lui donnoit quelquefois, qu'il ne s'en promettoit du Chapeau de Cardinal que ſon ambition lui faiſoit deſirer à quelque prix que ce fût. De la lecture du Livre de cette Conjuration, il lui reſta donc un ſi grand goût pour les intrigues parmi les Bourgeois de Paris, qu'il avoit toûjours menagé depuis le Peuple de cette grande Ville avec une attention extrême, perſuadé, ſans doute, que l'Archevêché de Paris n'étoit propre à rien de ſi bon, qu'à fomenter des ſeditions & qu'à exciter des revoltes.

Quelle fut l'occaſion du goût qu'il prit pour les Révoltes. *Mémoires de Me. de Nemours.*

C'eſt ce qu'il ſemble reconnoître lui-même, lors qu'il avouë, que ce qui acheva d'étouffer ſes ſcrupules, fut l'avantage qu'il ſe figura à ſe diſtinguer de ceux de ſa profeſſion, par un état de vie qui les confond toutes. „ Le déréglement des mœurs très-peu „ convenable à la mienne, dit-il en découvrant ſur ce point ſes plus intimes ſentimens, me faiſoit peur ; j'apréhendois le

Il forme la réſolution de ſe declarer contre la Cour. *Mémoires du Card. de Retz.*

* *Jean Louïs de Fieſque Comte de Lavaigne, Auteur de la Conjuration de Gênes, & qui ſe noya dans la mer le 1. Janvier 1557. au commencement de l'action.*

1648. „ ridicule de Mr. de Sens; je me ſoûtenois „ par la Sorbonne *, par des Sermons, par „ la faveur des Peuples; mais enfin cet a- „ pui n'a qu'un tems, & ce tems même n'eſt „ pas fort long, par mille accidens qui peu- „ vent arriver dans le deſordre. Les affai- „ res brouillent les eſpèces, elles honorent „ même ce qu'elles ne juſtifient pas, & les „ vices d'un Archevêque peuvent être dans „ une infinité de rencontres les vertus d'un „ Chef de Parti. J'avois eu mille fois cette „ vuë, mais elle avoit toûjours cédé à ce „ que je croïois devoir à la Reine. Le „ ſouper du Palais Roïal, & la réſolution „ de me perdre avec le public l'aiant puri- „ fiée, je la pris avec joïe, & j'abandon- „ nai mon deſtin à tous les mouvemens de „ la gloire „. Ainſi *cet homme*, dit Mr. de la Rochefoucaut dans *ſes Mémoires* †, *aiant joint à pluſieurs belles qualitez naturelles & acquiſes le défaut que la corruption des eſprits fait paſſer pour vertu, étoit taché d'une ambition extrême, & d'un deſir déréglé d'accroître ſa fortune & ſa réputation par toute ſorte de voïes; ſi bien que la fermeté de ſon courage & ſon puiſſant génie trouvèrent un triſte & malheureux objet, qui fut le trouble de l'Etat.*

Caractère de ce Prélat, tiré de ſes Mémoires & de ceux de la Ducheſſe de Nemours.

Un homme de bon ſens, d'un cœur droit, & d'une conduite réguliere auroit dû croire que la voïe la plus ſure, la plus courte, la plus honnête & la plus juſte, pour parvenir à ſes deſſeins auprès du Prince, étoit la fidelité. Il en auroit fait ſes principaux moyens, & n'auroit cherché à établir ſa grandeur & ſa

* *Il en étoit Doyen.* † *Page 140.*

Tom I. Part I. pag. 346.

LE CARDINAL
DE RETS,
Coadjuteur
de Paris.

VITTORIO EMANUELE III - BIBLIOTECA - NAPOLI

ſa gloire que dans ſes ſeuls devoirs. Mais le Coadjuteur ne pouvant trouver que dans les avantures extraordinaires de quoi remplir ſes vaſtes idées, il crut au contraire qu'il trouveroit mieux ſon compte dans les troubles & dans les Partis. Outre qu'ils flattoient bien davantage ſon inclination, il en avoit tant pour tout ce qui étoit au deſſus du vulgaire, qu'il auroit préferé une avanture de cette ſorte, quoique mediocre ou mauvaiſe, à une bonne & ſolide, s'il n'avoit pu y parvenir que par des moyens communs. Ce fut pour lui un grand malheur, qu'étant né avec beaucoup d'eſprit & de courage, il fût ſujet à de ſi grans travers, qu'il ſe piquoit généralement de tout ce qui ne lui pouvoit convenir, juſqu'à faire parade de galanterie, quoi-qu'il fût, dit-on, aſſez mal fait, & de valeur, quoi-que Prêtre & Archevêque. Il avoit d'ailleurs beaucoup de belles qualitez mêlées de pluſieurs défauts: une mémoire extraordinaire, beaucoup de douceur, une admirable docilité à ſouffrir les plaintes & les reproches de ſes amis, peu de piété, & beaucoup de Religion. La vanité ſeule lui fit entreprendre toutes les grandes choſes qui parurent ſi contraires à ſa profeſſion. L'oiſiveté fut ſa pente naturelle, il travailla néanmoins dans les grandes affaires comme s'il n'eût pu ſouffrir le repos, & il ſe repoſa quand elles furent finies, comme s'il n'eût pu ſuporter le travail. Il eut une preſence d'eſprit merveilleuſe. Il ſut tellement tourner à ſon avantage les occaſions que la fortune lui préſenta, qu'il ſembloit qu'il les eût prévuës ou déſirées. Il aima à conter ce qu'il avoit vu, & ſouvent ſon imagination lui offrit plus que ſa mémoire ne lui

1648

1648. fourniſſoit. De là vient que ſes Mémoires contiennent quelquefois des narrations outrées, & que donnant un beau jour à ſes défauts, ſouvent il croit être tel qu'il veut paroître aux autres. On remarque plus de force que de politeſſe dans ſes expreſſions ; & quoi-qu'il parût occupé de l'amitié & de la haine, ſon cœur ne fut pourtant que peu ſenſible à l'une & à l'autre de ces paſſions.

Voilà quel étoit le Coadjuteur de Paris, qui aiant formé en un quart d'heure la réſolution que nous avons dite, fit rentrer dans ſa chambre à minuit ſonnant Laigues & Montreſor, à qui il dit : „ Vous ſavez que je „ crains les Apologies, mais vous allez voir „ que je ne crains pas les Manifeſtes. Toute „ la Cour me ſera témoin de la manière dont „ on m'a traité depuis plus d'un an au Pâlais „ Roïal ; c'eſt au public à défendre mon „ honneur, mais on veut perdre le public, „ & c'eſt à moi à le défendre de l'oppreſſion. „ Nous ne ſommes pas ſi mal que vous vous „ le perſuadez, Meſſieurs, & je ſerai demain „ avant qu'il ſoit midi, Maître de Paris „.

Précaution qu'il prit pour n'être pas ſurpris par la Cour.

Laigues & Montreſor crurent qu'il avoit perdu l'eſprit ; & eux qui l'avoient cinquante fois en leur vie perſécuté pour entreprendre, lui firent en cet inſtant des leçons de modération. Le Coadjuteur ne les écouta point : il envoïa querir à l'heure même Miron, Maître des Comptes, Colonel du Quartier de St. Germain l'Auxerrois, homme de bien & de cœur, & qui avoit beaucoup de crédit parmi le Peuple. Il lui expoſa l'état des choſes. Miron entra dans les ſentimens du Prélat, & ſortit en réſolution de faire battre le tambour & de faire reprendre les armes,

mes au premier ordre qu'il recevroit de lui. 1648.
Il trouva en deſcendant le dégré un frère de ſon Cuiſinier, qui venoit de rencontrer par hazard auprès du logis de Miron deux eſpèces d'Officiers qui parloient enſemble, & qui nommoient ſouvent le Maître de ſon frère. Il les avoit écoutez caché derrière une porte, & avoit ouï que ces deux hommes (c'étoit Vannes, Lieutenant Colonel des Gardes, & Rubantel, Lieutenant au même Régiment) diſcouroient de la manière dont il faudroit entrer chez Miron pour le ſurprendre, & des poſtes où il ſeroit bon de mettre les Gardes, les Suiſſes, les Gendarmes, les Chevau-legers, pour s'aſſurer de tout ce qui étoit depuis le Pont-neuf juſqu'au Palais Roïal. Cet avis, joint à celui qui étoit venu au Coadjuteur par le Maréchal de la Meilleraïe, l'obligea lui & Miron à prévenir le mal, mais d'une façon toutefois qui ne parût pas offenſive. Ils exécutèrent leur projet, en ne poſant que des manteaux noirs ſans armes, c'eſt-à-dire des Bourgeois conſidérables, dans les lieux où ils avoient apris qu'on ſe diſpoſoit à mettre des gens de guerre, parce qu'ainſi ils ſe pouvoient aſſurer qu'on ne prendroit les armes que quand ils l'ordonneroient. Miron s'acquita ſi heureuſement de cette commiſſion, qu'il y eut plus de 400. gros Bourgeois aſſemblez par pelotons, avec auſſi peu de bruit & d'émotion, que s'il n'y avoit eu perſonne. Le Coadjuteur donna ordre à un homme affidé de ſe tenir prêt à ſe ſaiſir de la Barrière des Sergens vis à vis St. Honoré, & à y faire une Barricade contre les Gardes qui étoient au Palais Roïal. Et comme

1648. Miron dit que le frère de ſon Cuiſinier avoit ouï nommer pluſieurs fois la Porte de Neſle à ces deux Officiers dont on vient de parler, le Coadjuteur crut qu'il ne ſeroit pas mal à propos de s'en aſſurer, dans la penſée que l'on ſongeoit peut-être à enlever quelcun par cette porte. Argenteuil, brave & déterminé autant qu'homme du monde, en prit ſoin, & il ſe mit chez un Sculpteur qui en étoit tout proche, avec vingt bons Soldats que lui prêta le Chevalier d'Humières qui faiſoit une Recruë à Paris. Cet ordre ainſi donné, le Coadjuteur s'endormit.

Le Chancelier allant au Palais eſt attaqué par le Peuple. *Divers Mémoires de la Minorité du Roi.*

Il ne parut point de gens de guerre pendant la nuit. On vit ſeulement quelques Cavaliers qui ſembloient être venus pour reconnoître les pelotons des Bourgeois, & qui s'en retournèrent au galop après les avoir un peu conſidérez. Ce mouvement fit juger au Coadjuteur que la précaution qu'il avoit priſe avoit été utile pour prévenir l'inſulte qu'on pouvoit avoir projettée contre des particuliers; mais celui qui commença à paroître le matin chez le Chancelier marquoit que l'on méditoit quelque choſe contre le public. On voïoit aller & venir des Hoquetons, & on avoit remarqué qu'une autre perſonne y étoit allé quatre fois en deux heures. Quelque tems après le Coadjuteur fut averti que le Chancelier marchoit au Palais avec toute la pompe de ſa Magiſtrature, & que deux Compagnies des Gardes Suiſſes s'avançoient du côté du Faubourg vers la Porte de Neſle. Voilà le moment fatal. Il donna ſes ordres en deux paroles, & ils furent exécutez en deux momens, ce ſont ſes termes. Miron fit prendre les armes; Argen-

genteuil habillé en Maçon, & une règle à la main, chargea les Suiſſes en flanc, en tua 20. ou 30. prit un des Drapeaux & diſſipa le reſte. Le Chancelier fut aperçu & pourſuivi juſques ſur le Pont-neuf. Sa perſonne odieuſe au public, & la commiſſion dont on le croïoit chargé, d'interdire le Parlement, animèrent le Peuple attroupé. On courut après ſon caroſſe, on y tira quelques coups de mouſquets, dont quelques perſonnes qui étoient dedans furent tuées, & il ſe ſauva à peine dans l'Hôtel d'O, qui étoit au bout du Quai des Auguſtins près du Pont St. Michel. Le Peuple en rompit les portes & y entra avec fureur. Il vouloit, diſoit-il, immoler cette ame venale, le Protecteur des maltotes, à tant de familles ruïnées par les Edits qu'il avoit ſcellez. Il n'y eut que Dieu, qui ſauva le Chancelier & l'Evêque de Meaux ſon frère à qui il ſe confeſſa, en empêchant que cette canaille, qui s'amuſa par bonheur pour lui à piller, ne s'avisât pas de forcer une petite chambre dans laquelle il s'étoit caché. 1648.

Soulevement général dans Paris. Barricades.

Ce mouvement fut comme un incendie ſubit & violent qui ſe communiqua du Pont-neuf à toute la Ville. Tout le monde ſans exception prit les armes ; on voïoit les enfans de cinq & ſix ans le poignard à la main, on voïoit les mères qui les leur aportoient elles mêmes. Il y eut dans Paris en moins de deux heures plus de 200. Barricades bordées des drapaux & de toutes les armes que la Ligue avoit laiſſé entières. Le Coadjuteur, aiant été obligé de ſortir un moment pour apaiſer un tumulte arrivé dans la ruë neuve Notre Dame par le malentendu de deux

1648. deux Officiers du quartier, vit, dit-il, entre autres choſes, une lance traînée plûtôt que portée par un enfant de huit ans, qui étoit, à ce qu'il crut, de l'ancienne guerre des Anglois. Il y vit encore quelque choſe de plus curieux, ce fut un Hauſſecol ſur lequel étoit gravée la figure du Jacobin qui tua Henri III. ; il étoit de vermeil doré avec cette Inſcription, *Saint Jâques Clement.* Le Prélat fit une réprimande à l'Officier qui le portoit, & fit rompre publiquement le Hauſſecol à coup de marteaux ſur l'enclume d'un Maréchal. Tout le monde cria *Vive le Roi*; mais on y ajoûtoit *point de Mazarin*,

La Reine ne traite plus la ſedition de bagatelle.

La Reine ne traitoit plus la ſedition de bagatelle. Elle envoïa en ce moment ſon Argentier au Coadjuteur, pour lui commander & le conjurer de ſa part d'emploïer ſon crédit pour apaiſer le tumulte. Le Prélat répondit froidement & reſpectueuſement que les efforts qu'il avoit faits la veille pour cet effet l'avoient rendu ſi odieux parmi le Peuple, qu'il avoit même couru fortune pour avoir voulu ſe montrer un moment, & qu'il avoit été obligé de ſe retirer. A quoi il ajoûta en aparence tout ce qu'on peut s'imaginer de reſpect, de douleur, de regret & de ſoûmiſſion. L'Argentier, qui étoit au bout de la ruë quand on crioit *vive le Roi*, & qui avoit ouï qu'on y ajoûtoit auſſi presque à toutes les repriſes, *vive le Coadjuteur*, fit ce qu'il put pour perſuader le Prélat de ſon pouvoir; & quoi-que ce dernier eût été très-fâché que l'autre fût convaincu de ſon impuiſſance, il ne laiſſa pas de feindre qu'il l'en vouloit toûjours aſſurer. „ Les Favo-
„ ris des deux derniers ſiècles, dit cet ha-
„ bile-

„ bile & adroit Politique, n'ont ſu ce qu'ils 1648.
„ ont fait quand ils ont réduit en ſtile l'é-
„ gard effectif que les Rois doivent avoir
„ pour leurs Sujets. Il y a, comme on voit
„ des conjonctures, dans leſquelles par u-
„ ne conſequence néceſſaire on réduit en ſtile
„ l'obéïſſance réelle que les Sujets doivent
„ aux Rois ;,.

Le Parlement s'étant aſſemblé ce jour-là de grand matin, & même avant que l'on eût pris les armes, il fut informé du mouvement par les cris d'une multitude immenſe, qui hurloit dans la Sale du Palais, *Brouſſel*, *Brouſſel*! Et il donna Arrêt par lequel il fut ordonné „ qu'on iroit en corps & en „ habits au Palais Roïal redemander les Pri- „ ſonniers: qu'il ſeroit décreté contre Co- „ minges Lieutenant des Gardes de la Rei- „ ne, qui les avoit arrêtez: qu'il ſeroit dé- „ fendu à tous Gens de guerre, ſur peine „ de la vie, de prendre de pareilles com- „ miſſions, & qu'il ſeroit informé contre „ ceux qui avoient donné ce conſeil, com- „ me contre des Perturbateurs du repos pu- „ blic „. L'Arrêt fut exécuté à l'heure même. Le Parlement ſortit au nombre de 150. Officiers; il fut reçu & accompagné dans toutes les ruës avec des acclamations & des applaudiſſemens incroïables: toutes les Barricades tomboient devant lui.

Le Parlement va en corps au Palais Royal redemander les Priſonniers.

Le Premier Préſident parla à la Reine avec toute la liberté que l'état des choſes lui donnoit. Il lui répréſenta au naturel le jeu que l'on avoit fait en toutes occaſions de la parole Roïale: les illuſions hontenſes & même pueriles, par leſquelles on avoit éludé mille & mille fois les reſolutions les plus utiles

Comment il y fut reçu. Emportement de la Reine.

Mémoires du Card. de Retz.

1648. utiles & les plus néceſſaire à l'Etat. Il exagera avec force le péril où le public ſe trouvoit par la priſe tumultuaire & générale des armes. La Reine, qui ne craignoit rien, parce qu'elle connoiſſoit peu, s'emporta, & lui répondit avec un ton de fureur plûtôt que de colère, *je ſai bien qu'il y a du bruit dans la Ville, mais vous m'en répondrez, Meſſieurs du Parlement, vous, vos femmes, & vos enfans.* En prononçant cette derniére ſillabe, elle rentra dans ſa petite chambre griſe, & elle en ferma la porte avec force. Le Parlement s'en retournoit, & il étoit déjà ſur le degré, lorſque le Préſident de Meſmes, qui étoit extrêmement timide, faiſant réfléxion ſur le péril auquel la Compagnie s'alloit expoſer parmi le Peuple, l'exhorta de remonter, & de faire encore un effort ſur l'eſprit de la Reine. Monſieur le Duc d'Orléans qu'ils trouvèrent dans le grand Cabinet, & qu'ils exhortèrent pathetiquement, les fit entrer dans la chambre griſe. Le Premier Préſident fit voir à la Reine toute l'horreur de Paris armé & enragé: c'eſt-à-dire qu'il eſſaïa de le lui faire voir; car la Reine ne voulût rien écouter, & elle ſe jetta de colère dans la petite Galerie. Le Cardinal s'avança & propoſa de rendre les Priſonniers, pourvu que le Parlement promît de ne plus tenir les Aſſemblées. Le Premier Préſident répondit qu'il faloit déliberer ſur la propoſition. On fut ſur le point de le faire ſur le champ; mais pluſieurs de la Compagnie aiant répréſenté que les Peuples croiroient qu'elle eût été violentée ſi l'on opinoit au Palais Roïal, on reſolut de s'aſſembler l'après-dinée au Palais, & l'on pria Monſieur de s'y trouver. Le

Le Parlement étant ſorti du Palais Roïal & ne diſant rien au Peuple de la liberté de Brouſſel, ne trouva d'abord qu'un morne ſilence, au lieu des acclamations paſſées. Comme il fut à la Barrière des Sergens où étoit la première Barricade, il y rencontra du murmure qu'il apaiſa, en aſſurant que la Reine lui avoit promis ſatisfaction. Les menaces de la ſeconde furent éludées par le même moïen. La troiſième, qui étoit à la Croix du Tiroir, ne voulut pas ſe païer de cette monnoïe: & un garçon Rotiſſeur avançant avec 200. hommes & mettant la hallebarde dans le ventre du Premier Préſident, lui dit: *retourne, Traître, & ſi tu ne veux être maſſacré toi-même, ramène nous Brouſſel, ou le Mazarin & le Chancelier en ôtages.* On ne doit pas douter de la confuſion ni de la terreur qui ſaiſit preſque tous les aſſiſtans. Cinq Préſidens au Mortier & plus de vingt Conſeillers ſe jettèrent dans la foule pour s'échaper. Le ſeul Premier Préſident, le plus intrépide homme de ſon ſiècle, demeura ferme & inébranlable au milieu des Séditieux; il ſe donna le tems de rallier ce qu'il put de la Compagnie, il conſerva toûjours la dignité de la Magiſtrature & dans ſes paroles & dans ſes actions, & il revint au Palais Roïal au petit pas dans le feu des injures, des menaces, des exécrations, des blaſphèmes. Cet homme avoit une ſorte d'éloquence qui lui étoit particulière: il ne connoiſſoit point d'Interjections: il n'étoit pas congru dans ſa langue, mais il parloit avec une force qui ſupléoit à tout cela, & il étoit naturellement ſi hardi, qu'il ne parloit jamais mieux que dans le péril. Il ſe ſurpaſſa lui même lors

1655.

Elle conſent enfin de rendre les Priſonniers.

Divers Mémoires de la Minorité du Roi.

1648. lorſqu'il revint au Palais Roïal ; & il eſt conſtant qu'il toucha tout le monde à la réſerve de la Reine, qui demeura inflexible. Monſieur fit mine de ſe jetter à genoux devant elle ; quatre ou cinq Princeſſes, qui trembloient de peur, s'y jettèrent effectivement. Le Cardinal, à qui un jeune Conſeiller des Enquêtes avoit dit en raillant, qu'il ſeroit aſſez à propos qu'il allât lui-même dans les ruës voir l'état des choſes, le Cardinal, dit-je, ſe joignit au gros de la Cour ; & l'on tira enfin à toute peine cette parole de la bouche de la Reine : *eh bien, Meſſieurs du Parlement, voïez donc ce qu'il eſt à propos de faire.* On s'aſſembla en même tems dans la grande Galerie, on delibera, & l'on donna Arrêt, par lequel il fut ordonné que la Reine ſeroit remerciée de la liberté accordée aux Priſonniers. Auſſi-tôt que l'Arrêt fut rendu on expédia des Lettres de Cachet. Le Premier Préſident montra au Peuple les copies qu'il avoit pris en forme de l'un & de l'autre ; mais on ne voulut pas quitter les armes que l'effet ne s'en fût enſuivi. Le Parlement même ne donna point d'Arrêt de les faire poſer, qu'il n'eût vu Brouſſel dans ſa place. Il y revint le lendemin, avec Blancmeſnil, ou plûtôt il y fut porté ſur la tête des Peuples avec des acclamations incroïables. Il fut conduit de même juſqu'à ſon logis, avec de ſi grandes démonſtrations de joïe, qui ſembloit, dit la Rochefoucaut, qu'en la liberté de ce ſeul homme, chacun eût remporté ce jour-là une grande victoire. Les Barricades furent rompuës, les boutiques furent ouvertes, & en moins de deux heures Paris parut plus tranquille qu'il ne l'avoit jamais été. Voilà

Voilà quelle fut la fameuſe journée les Barricades, qui a été moins cauſée par l'affection que le public avoit pour Brouſſel, que par une haine démeſurée dont il étoit prévenu depuis quelques années contre le Miniſtère, telle qu'il n'attendoit qu'une occaſion pour la faire éclater. Il eſt mal-aiſé de décider ſi ce conſeil de rendre les priſonniers a été ſalutaire. A conſidérer d'une part l'indocilité des Peuples, ou plûtôt leur audace, qui donnoit lieu de craindre un attentat contre la Majeſté Roïale, il ſemble que la prudence ne pouvoit conſeiller un autre parti, que celui de la douceur, puiſque la force manquoit pour les réduire. Mais à peſer d'autre part les conſéquences de cette condeſcendance aux deſirs tumultueux d'un Peuple révolté; c'étoit faire une plaïe mortelle à l'autôrité du Prince, & préparer un triomphe aux Peuples ſur la dignité Souveraine que d'acquieſcer à leur fureur. Là-deſſus quelques-uns diſoient, qu'il auroit mieux valu mener le Roi à S. Germain, & y attendre toute ſorte d'événemens, plûtôt que de proſtituer la dignité Roïale aux caprices d'une multitude. Mais le Duc d'Orléans & le Cardinal, naturellement amis des conſeils tempérez, ne penſoient qu'à ſe délivrer du péril préſent, cauſé par la réſiſtance du Parlement aux ordres de la Cour.

1648.

Leur retour fait ceſſer le tumulte & rend à Paris ſa premiére tranquillité.

Quoi-qu'il en ſoit, il eſt certain que depuis ce jour-là le Parlement pri de nouvelles forces contre la Cour, & que quantité de Gens de qualitez ou par intérêt, ou par amour pour les nouveautez, s'engagèrent ſérieuſement à la perte du Premier Miniſtre, à qui l'on attribuoit tous les malheurs de l'Etat.

Plaintes des Peuples contre le Cardinal Mazarin. *Mémoires de la Rochefoucaut.*

1648. l'Etat. Comme il exerçoit tout le pouvoir ſous l'autorité de la Reine Régente, les perſonnes mêmes qui paſſoient pour les plus ſages, ſe trouvèrent comme forcées à ſe révolter contre la Puiſſance legitime, pour s'affranchir de celle qui leur paroiſſoit une véritable oppreſſion. Mazarin aiant donc été durant tous les troubles, l'objet de l'invective publique, & les plumes & les langues s'étant déchaînées contre lui avec la dernière liberté *, il eſt à propos de raporter ſuccintement les accuſations les mieux fondées dont on le chargeoit, & ſes moïens de défenſes. „ On diſoit contre le Cardinal Ma-
„ zarin, qu'il étoit inouï & honteux à la
„ France, qu'un Etranger, encore ſujet o-
„ riginaire d'Eſpagne †, en fût néanmoins
„ le principal Miniſtre, même avec un pou-
„ voir ſi abſolu, qu'il y étoit l'Arbitre de la
„ guerre & de la paix. Que de ſon pur
„ mouvement il diſtribuoit toutes les graces,
„ non pas au mérite ni à la condition; mais
„ à l'attachement que l'on avoit pour ſa per-
„ ſonne, qui étoit le véritable titre pour les
„ obtenir. Qu'il avoit fait aſſiéger Orbitel-
„ le, Piombino & Portolongone, non pas
„ pour faire reſpecter la France en Italie,
„ mais pour s'y faire redouter lui-même; &
„ pour y aquerir des Principautez à ſes Pa-
„ rens, aiant voulu acheter Piombino du
„ Prince Ludoviſio. Que la même ambi-
„ tion

Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. IV. Mémoires de la Ducheſſe de Nemours. Mémoires de Joly.

* *Voïez le Recueil des Pièces de ce tems-là, en quatre vol. in 4°. qui ſont tous remplis de Paſquinades & de Satyres contre ce Miniſtre & contre la Cour, imprimé à Paris.*

† *Sa Famille étoit originaire de Montaldo dans l'Etat de Gênes, d'où ſes Aieux ſortirent au XVI. ſiècle, pour s'aller établir en Sicile.*

„ tion qui lui avoit fait porter les armes en 1648.
„ Toſcane, quoi-qu'avec beaucoup de dé-
„ penſe & ſans avantage, l'avoit auſſi empê-
„ ché d'aſſiſter le Duc de Guiſe dans la Ré-
„ volte de Naples. Qu'il avoit épuiſé la
„ France d'argent par des Edits, pour l'en-
„ voïer en Italie. Qu'il ne ſavoit que les
„ affaires étrangères, encore avoit-il perdu
„ parmi les Alliez la confiance & l'opinion
„ de la bonne foi, que le Cardinal de Ri-
„ chelieu avoit établies pendant ſon Miniſ-
„ tère; & pour celles du dedans, qu'il n'en
„ avoit aucune connoiſſance. Que la confu-
„ ſion où elles étoient tombées, en étoit u-
„ ne preuve certaine, puiſque d'un Etat tran-
„ quille, il l'avoit rendu diviſé & plein de
„ révoltes. Voilà par quels diſcours, &
beaucoup d'autres encore, on s'efforçoit d'in-
ſinuer qu'il n'étoit pas capable de ſoûtenir
un ſi grand fardeau, & qu'il avoit perdu ſon
crédit dans l'eſprit des peuples.

On répondoit à ces accuſations, „ que ce Réponſes en ſa faveur. *Idem ibid;*
„ n'étoit pas d'aujourd'hui que les Etrangers
„ avoient eu part au Gouvernement de l'E-
„ tat, témoins les Cardinaux de Lorraine &
„ de Birague, le Duc de Nevers, le Maré-
„ chal de Retz & le Maréchal d'Ancre. Que
„ le Cardinal Mazarin avoit été nommé au
„ Cardinalat par la France, après avoir ren-
„ du des ſervices conſidérables. Que le
„ Cardinal de Richelieu, qui connoiſſoit ſon
„ intelligence, l'avoit deſtiné pour ſon Suc-
„ ceſſeur au Miniſtere, prévoïant les avan-
„ tages que l'Etat en tireroit. Que le feu
„ Roi, qui étoit juſte eſtimateur des choſes,
„ l'avoit fait Chef du Conſeil après la mort
„ de ce Cardinal. Que la Reine Régente

„ l'y

1648. „ l'y avoit laiſſé, par la ſeule néceſſité
„ affaires, & conformément aux dernie
„ volontez du feu Roi. Que ce choix a
„ été aprouvé par tous les gens ſages
„ Roïaume, & même des Princes Allie
„ la Couronne. Que toutes les graces
„ départoient du conſentement des Prin
„ & que bien loin de favoriſer ceux
„ étoient attachez aux intérêts de la Co
„ la plainte commune étoit que dans
„ diſtribution, il conſidéroit préférablem
„ les Serviteurs de M. le Duc d'Orlé
„ & de M. le Prince. Que l'Expédit
„ d'Orbitelle & de Portolongone étoit
„ plus avantageuſe que la France pût f
„ re, parce que ces Places tenoient en
„ jetion les Etats du Roi d'Eſpagne en I
„ lie. Que l'indépendance que le Duc
„ Guiſe affectoit à Naples, ne l'avoit
„ porté à le ſecourir puiſſamment. Q
„ pour fournir aux dépenſes de la guer
„ il avoit été contraint de chercher du
„ cours par des Edits, & que pourtant
„ avoit diminué les Tailles. Qu'il av
„ manié avec aſſez de bonheur les intér
„ des Princes de l'Europe depuis vingt a
„ Que l'Etat n'a jamais eu plus de proſ
„ rité que durant ſon Miniſtère. Que d
„ ſon adminiſtration, il avoit ſuivi tou
„ les Maximes du Cardinal de Richeli
„ hors qu'il en avoit banni la cruauté
„ ſuplices. Que la France auroit conſe
„ ſa tranquillité, ſi chacun y eût conſ
„ ſelon ſon devoir, & ſi le Parlement,
„ devoit être le modèle de l'obéïſſanc
„ n'eût pas fraïé aux peuples le chemin
„ la révolte. Que le poſte où il étoi

t

„ toûjours été exposé aux atteintes de la haine & de l'envie, dans tous les Etats. „ Que ce n'eſt pas une choſe extraordinaire „ que l'on attaque tantôt ſon ambition & „ tantôt ſon inſuffiſance, qu'au moins il „ étoit heureux que la Calomnie, dans ſes „ traits les plus envenimez, n'eût pas jetté „ le moindre ſoupçon ſur ſa fidélité. En effet il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, que tout le monde ſoit content du Miniſtre: s'il agit au gré des uns, il choque infailliblement les autres. On lui prête des vuës ſouvent fort éloignées de ſes intentions. Chacun en juge ſelon ſes préventions & ſes intérêts. Il y a peu de gens qui pèſent mûrement les circonſtances des choſes, ou qui en ſoient ſufiſamment informez. La ſituation des affaires eſt quelquefois ſi embarraſſante, que tel qui critique celui qui eſt au timon, ſeroit lui-même fort en peine s'il avoit à le manier. Reprenons les affaires de Paris. 1648.

Le Cardinal Mazarin ne douta point que le Coadjuteur ne fût véritablement l'auteur des Barricades. Cependant la Reine l'envoïa querir le lendemain matin, & le traita avec toutes les marques poſſibles de bonté & même de confiance. Elle lui dit, que ſi elle l'avoit cru, elle ne ſeroit pas tombée „ dans l'inconvenient où elle étoit: qu'il „ n'avoit pas tenu au pauvre Cardinal de „ l'éviter: qu'il lui avoit toûjours dit qu'il „ s'en faloit raporter au jugement du Coadjuteur: que Chavigni étoit l'unique cauſe de ce malheur, par ſes pernicieux conſeils auxquels elle avoit plus déferé, qu'à „ ceux de Mr. le Cardinal. *Mais, mon Dieu,* ajouta t-elle, *ne ferez-vous pas donner des*

La Reine & lui feignent de ſe radoucir en faveur du Coadjuteur. *Mémoires du Card. de Retz.*

1648. *coups de bâton à ce coquin de Bautru qui vo a tant manqué de reſpect. Je vis l'heure avan hier au ſoir que le pauvre Mr. le Cardin lui en ſeroit donner* Après ce diſcours, q le Coadjuteur reçut avec un peu moins sincerité que de reſpect; la Reine lui cor manda d'aller voir le pauvre Mr. le Car dinal & pour le conſoler, & pour aviſer vec lui de ce qu'il y auroit à faire pour r mener les eſprits. Le Prélat n'en fit auc ne difficulté. Le Cardinal l'embraſſa av des tendreſſes extrêmes: il n'y avoit que l en France qui fût homme de bien, tous l autres n'étoient que des flateurs infame & qui avoient emporté la Reine malgré leu conſeils à tous deux. Il lui déclara qu'il vouloit plus rien faire que par ſes avis, il l communiqua les dépêches étrangères, & tant de baſſeſſes, que le bon homme Brou ſel, qu'il avoit auſſi mandé & qui étoit p ſent, fit un éclat de rire en ſortant, tout ſi ple qu'il étoit.

Meſures que celui-ci prit pour ſa ſureté. *Idem ibid.*

Le Coadjuteur étoit très-réſolu de pen à ſa ſureté & à celle du public; il en exar na les moïens & n'en trouva aucun qui ne d'une exécution très-difficile. Il connoiſſ le Parlement pour un Corps qui pouſſer tout ſans meſures: il voïoit que cette Co pagnie déliberoit en ce moment ſur les R tes de l'Hôtel de Ville, dont la Cour av fait juſqu' alors un commerce honteux: conſidéroit que l'Armée victorieuſe à L reviendroit infailliblement prendre ſes qu tiers d'hiver aux environs de Paris; que l pourroit très-facilement l'inveſtir, & cou les vivres à cette Ville en une matinée. ne pouvoit ignorer, que le même Parlem

qui pouſſoit la Cour, ne fût très-capable de faire le procès à ceux qui le feroient eux-mêmes, & de prendre des précautions pour ne pas être opprimé : qu'il y avoit peu de gens dans cette Compagnie, qui ne s'effarouchaſſent ſeulement de la propoſition, & peut-être auſſi peu à qui il y eût ſûreté de la confier. Il avoit devant les yeux le grand exemple de l'inſtabilité des Peuples, & ne voyoit que du péril dans les moïens violens qui ſont ſouvent néceſſaires pour la fixer. Il auroit pu prendre des meſures avec l'Eſpagne par le canal du Comte de Fuenſaldagne, avec qui St. Ibal ſon parent avoit de grandes liaiſons. Il en reçut même une Lettre pleine d'offices, qu'il n'accepta pas d'abord. Mais après de profondes réflexions il prit enfin le parti de négocier avec les Eſpagnols, ſans s'engager formellement, toûjours ſous prétexte de ne pas ſouffrir l'oppreſſion de Paris. Il travailla auſſi avec ſes amis à faire que le Parlement meſurât un peu plus ſes démarches, afin d'attendre le retour de Mr. le Prince, avec qui il étoit très-bien, & à qui il eſpéroit de faire connoître la néceſſité de ſe ranger à ſon parti. 1648.

Ce qui lui donna lieu de croire qu'il en pourroit avoir le tems, étoit que les vacations du Parlement s'approchoient fort, & il ſe perſuadoit par cette raiſon, que la Compagnie ceſſant de s'aſſembler, & la Cour par conſéquent ne ſe trouvant plus preſſée par les déliberations, l'on demeureroit de part & d'autre dans une eſpèce de repos, qui, bien ménagé par Mr. le Prince que l'on attendoit de ſemaine en ſemaine, pourroit fixer celui du public & la ſûreté des particu-

Elles ſont rompues par la précipitation du Parlement Le Roi ſort de Paris.

1648. liers. Mais l'impetuoſité du Parlement ro
pit toutes ces meſures ; car auſſi-tôt q
eût achevé de faire le Règlement pour
païement des Rentes de l'Hôtel de Ville,
des Remontrances pour la décharge du qu
entier des Tailles & du Prêt à tous les C
ficiers ſubalternes, il demanda, ſous p
texte de la néceſſité qu'il y avoit de trav
ler au Tarif, la continuation de ſes aſſe
blées, même dans le tems des vacatio
La Reine la lui accorda pour quinze jou
parce qu'elle fut bien avertie qu'il l'ordo
neroit de lui-même ſi on la lui refuſoit.
Coadjuteur parut faire tous ſes efforts po
empêcher ce coup; & il avoit perſuadé Lo
gueil & Brouſſel. Mais Novion, Bla
meſnil & Viole, chez qui ils s'étoient to
raſſemblez, dirent que la Compagnie ti
droit pour des Traîtres ceux qui lui feroi
cette propoſition. Et comme le Coadj
teur inſiſtoit, Novion entra en ſoupçon q
ne fût lui-même de concert avec la Co
Blancmeſnil, qui ne penſoit pas mieux,
clara qu'il ne vouloit plus de ces confer
ces particulières, qu'elles ſentoient la f
tion & le complot, & qu'il faloit qu'un M
giſtrat dît ſon avis ſur les Fleurs de Lis ſ
en avoir rien communiqué à perſonn
& qu'il y étoit obligé par les Ordonnanc
Tant il eſt vrai que *l'on a plus de peine d
les Partis à vivre avec ceux qui en ſont, q
agir contre ceux qui y ſont oppoſez*! La R
ne avoit cru auſſi que les vacations po
roient diminuer de quelque degré la chal
des eſprits, & par cette conſidération
venoit d'aſſurer le Prévôt des Marchan
que les bruits que l'on avoit fait cour

qu'

qu'elle vouloit faire ſortir le Roi de Paris, étoient faux. Mais le Parlement fit ſi bien par ſes journées, que cette Princeſſe s'impatienta, & emmena le Roi à Ruel *. 1643.

On ne douta plus que la Cour n'eût formé le deſſein de ſurprendre Paris, qui parut effectivement étonné de la ſortie du Roi; & il ſe trouva même le lendemain au matin de la conſternation dans les eſprits les plus échaufez du Parlement. Mais ce qui l'augmenta, fut que l'on eut avis en même tems, qu'Erlac, Gouverneur de Briſach, avoit paſſé la Somme avec quatre mille Allemans. Et comme dans les émotions populaires une mauvaiſe nouvelle n'eſt jamais ſeule, on en publia cinq ou ſix de même nature, qui firent connoître au Coadjuteur, qu'il auroit encore plus de peine à ſoûtenir les eſprits, qu'il n'en avoit eu auparavant à les retenir. Cette conjoncture fut pour lui très-embarraſſante. Il voïoit le péril dans toute ſon étendue, & il n'y voïoit rien que d'afreux. *Les plus grans dangers ont leurs charmes, pour peu que l'on aperçoive de gloire dans la perſpective des mauvais ſuccès. Les médiocres dangers n'ont que des horreurs, quand la perte de la réputation eſt attachée à la mauvaiſe fortune.* Ce Prélat n'avoit rien oublié pour faire que le Parlement ne deſeſperât pas la Cour, au moins juſqu'à ce que l'on eût penſé aux expediens de ſe défendre de ſes inſultes. Mais la voïant ſortie de Paris, & ne croïant pas avoir le tems d'attendre le retour du Prince de Condé, il prit le ſeul parti

Allarmes que cette ſortie cauſa aux Pariſiens. *Divers Mémoires de la Minorité du Roi.*

* *Maiſon qui avoit apartenu au Cardinal de Richelieu, à trois lieuës de Paris.*

1648. ti qui lui reſtoit, & qui étoit le bon, parce qu'il étoit l'unique. *Les extrêmes, dit-il, ſont toûjours fâcheux, mais ce ſont des moiens ſages quand ils ſont néceſſaires; ce qu'ils ont de conſolant, eſt qu'ils ne ſont jamais médiocres, & qu'ils ſont déciſifs quand ils ſont bons.* La fortune favoriſa ſon projet: la Reine fit arrêter Chavigni, & l'envoïa au Havre de Grace. Ce Miniſtre, ſi conſidérable pendant le Règne du feu Roi, étoit piqué du traitement qu'on lui avoit fait, en le dépouillant de ſa Charge de Secretaire d'Etat, & ſon Père de la Surintendance. Il diſſimula avec prudence pendant cinq ans. Mais il couçut alors le deſſein de profiter des conjonctures préſentes pour ſe venger, & de s'élever ſur les ruïnes du Cardinal. Pour cet effet, jugeant que Mr. le Prince, après la bataille de Lens, donneroit la loi à la Cour, il s'en ouvrit au Duc de Châtillon à ſon retour de l'Armée, & le trouva diſpoſé à l'écouter, par la haine qu'il portoit auſſi au Cardinal. Mais comme Chavigni fit la même confidence à Perrault, en qui il ne trouva pas la correſpondance qu'il deſiroit, celui-ci redoutant avec raiſon le génie de Chavigni, s'il aprochoit de Mr. le Prince, revela tout au Cardinal, qui le fit arrêter priſonnier. Cette conduite donna matière au public, qui n'en ſavoit pas le ſecret, de blâmer l'ingratitude de Mazarin, qui oublioit ainſi ſon ancienne amitié pour Chavigni à qui il avoit des obligations ſi étroites; & ſes ennemis dans le Parlement donnèrent à cette action les plus noires couleurs.

Le Parlement en

Le Coadjuteur ſe ſervit auſſi de cet inſtant pour animer le Préſident Viole, ami in-

intime de Chavigni, par ſa propre timidité. Il lui fit voir „ qu'il étoit perdu lui-même, „ parce qu'on n'avoit arrêté Chavigni, que „ ſur le ſoupçon qu'il avoit pouſſé ſon ami „ à tout ce qu'il avoit fait dans le Parlement: „ que le Roi n'étoit ſorti de Paris que pour „ l'attaquer : que l'abbatement des eſprits „ étoit extrême: que ſi on les laiſſoit tout à fait „ tomber, ils ne ſe releveroient pas: qu'il „ faloit les ſoûtenir : que lui Coadjuteur a- „ giſſoit avec ſuccès dans le Peuple : qu'il „ s'adreſſoit à lui Préſident, comme à ce- „ lui en qui il avoit le plus de confiance, „ afin qu'il agît de concert dans le Parle- „ ment: que la Compagnie ne devoit point „ mollir en cette occaſion ; mais qu'il la „ connoiſſoit, & qu'elle avoit beſoin d'être „ éveillée dans une conjoncture où il ſem- „ bloit que la ſortie du Roi eût un peu trop „ frapé & endormi ſes ſens : qu'une parole „ portée à propos feroit infailliblement ce „ bon effet „. Ces raiſons jointes aux inſtances de Longueil qui ſecondoit le Coadjuteur, emportèrent après de grandes conteſtations le Préſident Viole, & l'obligèrent à faire, par le ſeul principe de la peur qui lui étoit très-naturelle, une des plus hardies actions dont on ait peut-être jamais ouï parler. Il prit le tems que le Préſident de Meſmes préſenta au Parlement la Commiſſion pour la Chambre de Juſtice, pour dire „ qu'il „ y avoit ſans comparaiſon des affaires plus „ preſſantes que celle-là: que le bruit cou- „ roit qu'on vouloit aſſieger Paris, que l'on „ faiſoit marcher des Troupes, qu'on met- „ toit en priſon les meilleurs Serviteurs du „ Roi que l'on jugeoit devoir être contrai-

1648.

prend occaſion de s'animer davantage contre la Cour. *Mémoires du Cardinal de Retz.*

1648. „ res à ce pernicieux deſſein : qu'il ne po
„ voit s'empêcher de répréſenter à la Cor
„ pagnie la néceſſité qu'il y avoit de ſupli
„ très-humblement la Reine de ramener
„ Roi à Paris ; &, d'autant que l'on ne po
„ voit ignorer qui étoit l'auteur de tous l
„ maux, de prier Monſieur le Duc d'O
„ léans & les Officiers de la Couronne
„ ſe trouver au Parlement pour y délib
„ rer ſur l'Arrêt donné en 1617. à l'occ
„ ſion du Maréchal d'Ancre, par lequel il
„ toit défendu aux Etrangers de ſe mêler
„ Gouvernement.

Remontrances pour demander que le Roi ſoit ramené à Paris. *Idem ibid.*

Cette dernière propoſition étoit très-dél
cate, & c'étoit bleſſer la Reine dans la pr
nelle de ſon œil ; mais il ne la faloit p
moindre pour tenir éveillez des gens que
peur eût aiſément jettez dans l'aſſoupiſſ
ment. Auſſi la propoſition de Viole fit-el
dans les eſprits un mouvement inconcev
ble : elle les effraïa d'abord, mais elle l
rejouït enſuite, & après elle les anima. O
n'enviſagea plus le Roi hors de Paris, q
pour l'y ramener : l'on ne regarda plus l
Troupes, que pour les prévenir. Blan
meſnil, qui avoit paru ſi timide le matin
nomma en propres termes le Cardinal, q
n'avoit été déſigné juſques-là que ſous l
titre de Miniſtre. Novion éclata cont
lui par des injures atroces ; & le Parlemen
donna même avec gaïeté un Arrêt, par le
quel il étoit ordonné „ que très-humbl
„ Remontrances ſeroient faites à la Reine
„ pour la ſuplier de ramener le Roi à Pari
„ & de faire retirer les gens de guerre du vo
„ ſinage de cette ville : que l'on prieroit l
„ Princes, Ducs & Pairs d'entrer au Pa
„ l

„ lement, pour y déliberer ſur les beſoins de 1648.
„ l'Etat; & que le Prévôt des Marchands
„ & les Echevins ſeroient mandez pour re-
„ cevoir les ordres touchant la ſureté de la
„ Ville.

Tel étoit l'état des affaires, lorſque le Prince de Condé arriva à la Cour. Il étoit alors regardé de tout le Peuple avec admiration; car outre que la victoire qu'il venoit de remporter par ſa pure valeur, donnoit un nouvel éclat à la grande réputation qu'il avoit acquiſe dans les armes, il n'avoit nulle part aux troubles préſens, & les deux Partis le conſidéroient comme leur défenſeur, ou du moins comme l'arbitre de leurs différens. Il avoit admis à ſa confiance deux perſonnes de qualité & de mérite, qui avoient des ſentimens bien opoſez, ſavoir le Duc de Châtillon & le Maréchal de Gramont. Le premier lui inſpiroit de ſe déclarer pour le Parlement, & l'autre, attaché par toute ſorte d'intérêts à la Cour, emploïoit ſes perſuaſions pour lui faire prendre ſon parti. Le Coadjuteur, de ſon côté, qui ſavoit que Mr. le Prince étoit très-mécontent du Cardinal, ſe rendit à Ruel auſſi-tôt qu'il y fut arrivé. Il en reçut des careſſes extraordinaires, que le Miniſtre ne manqua pas de remarquer; & le Prince lui dit à l'oreille qu'il ſeroit le lendemain matin à Paris. Leur entrevuë ſe fit à l'Archevêché, parce qu'il y avoit trop de monde à l'Hôtel de Condé. Mr. le Prince ordonna au Coadjuteur de lui expoſer au vrai l'état des choſes, & de lui dire toutes ſes penſées. Leur convention fut, " que le Coadjuteur continueroit „ à faire pouſſer le Cardinal par le Parle-

Monſieur le Prince revient en Cour. Entrevuë qu'il eut avec le Coadjuteur. *Idem ibid. Hiſt. du Prince de Condé. Liv. II.*

1648. „ ment : qu'il meneroit la nuit M. le Prin
„ ce dans un caroſſe inconnu chez Lor
„ gueil & Brouſſel, pour les aſſurer qu'ils n
„ ſeroient pas abandonnez au beſoin : qu
„ Mr. le Prince donneroit à la Reine tou
„ tes les marques de complaiſance & d'a
„ tachement ; & qu'il répareroit même a
„ vec ſoin celles qu'il avoit laiſſé paroître
„ de ſon mécontentement du Cardinal, afi
„ de s'inſinuer dans l'eſprit de la Reine, e
„ de la diſpoſer inſenſiblement à recevo
„ & à ſuivre ſes conſeils : qu'il feindroit dan
„ les commencemens de donner en tou
„ dans ſon ſens, & que peu à peu il eſſaïe
„ roit de l'accoûtumer à écouter les vérite
„ auxquelles elle avoit toûjours fermé l'o
„ reille : que l'animoſité des Peuples aug
„ mentant, & les déliberations du Parle
„ ment continuant, il feroit ſemblant d
„ s'affoiblir contre ſa propre inclination e
„ par la pure néceſſité ; & qu'en laiſſan
„ ainſi couler le Cardinal plûtôt que tom
„ ber, il ſe trouveroit maître du Cabine
„ par l'eſprit de la Reine, & arbitre d
„ public par l'état des choſes, & par le ca
„ nal des Serviteurs qu'il avoit „. Pour ré
tablir les affaires dans l'agitation où l'on é
toit, il eſt conſtant qu'il n'y avoit que c
remède, qui étoit même auſſi facile que né
ceſſaire. Mais il ne plut pas à la Providen
ce de le benir, comme nous le verrons dan
la ſuite.

Reponſe de la Reine aux Remontrances du Parlement.

La Reine n'étoit ſortie de Paris, que pou
ſe donner lieu d'attendre avec plus de l
berté le retour des Troupes avec leſquelle
elle avoit deſſein d'inſulter ou d'affamer ce
te Capitale. Elle ne ménagea pas beaucou

le Parlement à l'égard du dernier Article dont on a parlé ci-devant, par lequel elle étoit ſuppliée de ramener le Roi à Paris. Elle répondit aux Députez, qui étoient allé faire les Remontrances, " qu'elle en étoit „ fort ſurpriſe: que le Roi avoit accoûtu- „ mé tous les ans à cette ſaiſon de prendre „ l'air, & que ſa ſanté lui étoit plus chère „ qu'une vaine fraïeur du Peuple. Mr. le Prince, qui ne donna pas d'abord dans la penſée qu'on avoit à la Cour d'attaquer Paris, crut qu'il la faloit au moins ſatisfaire par les autres marques qu'il pouvoit donner à la Reine de ſon attachement à ſes volontez. Il dit au Préſident & aux deux Conſeillers qui l'invitoient à venir prendre ſa place au Parlement, ſelon la teneur de l'Arrêt, qu'il ne s'y trouveroit pas, & *qu'il obéiroit à la Reine, en dût-il périr.* L'impetuoſité de ſon humeur l'emporta dans la chaleur du diſcours, plus loin qu'il n'eût été par réflexion, comme on le peut juger aiſément par ce que l'on vient de remarquer de la diſpoſition où il étoit, même avant que le Coadjuteur lui eût parlé. Mr. le Duc d'Orléans répondit, qu'il n'y iroit point non plus, & que l'on avoit fait dans la Compagnie des propoſitions trop hardies & inſoûtenables. Mr. le Prince de Conti parla du même ſens. 1648.

Le lendemain les Gens du Roi aportèrent au Parlement un Arrêt du Conſeil, qui portoit caſſation de celui du Parlement & défenſes de déliberer ſur la propoſition de 1617. contre le Miniſtère Etranger. La Compagnie opina avec une chaleur inconcevable: „ elle ordonna des Remontran- „ ces

Cette Compagnie donne un Arrêt pour exclure Mazarin du Miniſtère.

1648. „ ces par écrit, manda le Prévôt des Ma
„ chands pour pourvoir à la ſureté de
Mémoires du Card. de Retz. Autres Mémoires de la Minorité. „ Ville, commanda à tous les Gouverneu
„ de laiſſer tous les paſſages libres, & q
„ le lendemain, toutes affaires ceſſant, o
„ délibéreroit ſur la propoſition de 1617. L
„ Coadjuteur n'oublia rien toute la nu
pour rompre ce coup; parce qu'il avoit lie
de craindre qu'il ne précipitât les choſes a
point d'engager Mr. le Prince malgré l
dans les interêts de la Cour. Longueil cour
pour le même effet. Brouſſel lui promit d'o
vrir l'avis moderé; les autres en firent
même; mais ce fut toute autre choſe le le
demain. Ils s'échauffèrent les uns les a
tres avant que de s'aſſeoir. L'eſprit de cla
les ſaiſit, & ces mêmes gens, qui deux jou
auparavant trembloient de fraïeur, & q
l'on avoit eu tant de peine à raſſurer, paſſ
rent tout d'un coup, & ſans ſavoir pou
quoi; de la peur même bien fondée à u
aveugle fureur, telle qu'ils ne firent ſeul
ment pas réflexion que le Général de cet
même Armée, dont le nom ſeul les av
épouvantez, & qu'ils devoient plus aprehe
der que ſon Armée, parce qu'ils avoient ſ
jet de le croire malintentionné pour eu
comme aiant toûjours été attaché à la Cou
ils ne firent pas, dis-je, réflexion que
Général venoit d'y arriver. Ils donnère
cet Arrêt dont on vient de parler, qui ob
gea la Reine de faire ſortir de Paris Mo
ſieur le Duc d'Anjou, Frère du Roi, to
rouge encore de la petite Vérole, avec M
dame la Ducheſſe d'Orléans auſſi malad
& qui eût commencé la guerre civile dès
lendemain, ſi Mr. le Prince, avec leque
Coadjuteur eut ſur ce ſujet une conféren

de trois heures, n'eût pris le parti du monde le plus ſage & le plus ſain. 1648.

Conférence propoſée par Mrs. les Princes pour terminer les differens de part & d'autre. *Memoires du Card. de Retz.*

Quelque prévenu qu'il fût contre le Cardinal & par raport au public & par raport à ſon intérêt particulier: & quelque mécontentement qu'il eût de la conduite du Parlement, avec lequel on ne pouvoit prendre aucune meſure en corps, non plus que de bien ſûres avec ſes membres, Mr. le Prince ne balança pas un moment à former la réſolution qu'il crut la plus utile au bien de l'Etat: il marcha ſans heſiter & d'un pas égal entre le Cabinet & le Public, entre la Faction & la Cour, & dit au Coadjuteur ces propres paroles, qui découvrent bien le fond de ſon ame: „ Le Mazarin ne ſait ce qu'il „ fait, & il perdroit l'Etat ſi l'on n'y pre„ noit garde. Le Parlement va trop vîte, „ vous me l'aviez bien dit, & je le vois. S'il „ ſe ménageoit, comme nous l'avions con„ certé, nous ferions nos affaires & celles „ du public enſemble. Il précipite, & ſi je „ me précipitois avec lui, j'y ferois peut-ê„ tre mieux mes affaires que lui. Mais je „ m'appéle *Louïs de Bourbon*, & je ne veux „ pas ébranler la Couronne. Ces Diables „ de bonnets quarrez ſont-ils enragez, de „ m'engager ou à faire demain la guerre „ civile, ou à les étrangler eux-mêmes, & „ à mettre ſur leur tête & ſur la mienne un „ Gredin de Sicile, qui nous pendra tous „ à la fin? Mr. le Prince avoit raiſon d'ê„ tre embarraſſé & fâché. Le même Brouſſel, avec lequel il avoit lui-même pris des meſures, & qui avoit promis poſitivement au Coadjuteur d'être moderé dans cette Déliberation, fut celui qui ouvrit l'avis de l'Ar-

1648. rêt, & qui n'en donna d'autres excuſes, q
l'emportement général qu'il avoit vu da
tous les eſprits. Et c'eſt l'ignorance de ce fa
qui a trompé juſqu'ici les Hiſtoriens & M
de la Rochefoucaut même *, qui doute
que Mr. le Prince eût donné ſa parole a
Frondeurs de les ſecourir en cas de beſoin
parce qu'il prit dans la ſuite le parti de
Cour. Il paroît par ce que nous venons d
dire, que ce furent les *Frondeurs* eux-mêm
qui par leur conduite obligèrent Mr. le Princ
à les abandonner, malgré ſon inclinatio
pour le public & ſa haine pour le Cardina
qui l'avoient déterminé au Parti contraire
bien qu'il l'ait toûjours nié dans la ſuite
Quoi-qu'il en ſoit le réſultat de ſon entrevu
avec le Coadjuteur, fut que Mr. le Princ
partiroit au même moment pour Ruel, qu'
s'oppoſeroit, comme il avoit commencé, a
projet déja formé d'attaquer Paris, & qu'
propoſeroit à la Reine que Mr. le Duc d'Or
léans & lui écriviſſent au Parlement, & l
priaſſent d'envoïer des Députez pour e
ſaïer de remedier aux néceſſitez de l'Eta
dans une Conférence. Mr. le Prince fi
violence en cette occaſion à ſon naturel
qui étoit éloigné de toutes voïes temperée
La Lettre eut tout l'effet qu'on en atten
doit : le Parlement répondit qu'il iroit l
lendemain par Députez à St. Germain, o
la Cour s'étoit renduë de Ruel, pour con
ferer avec Mrs. les Princes ſeulement.

Le Cardinal Mazarin en eſt exclus.

Cette dernière parole excluoit le Cardi
nal Mazarin de la Conference. Mr. le Prin

C

* *Voïez ſes Mémoires, parmi ceux de la Minorité d
Loüis XIV.*

ce s'en ſervit habilement, pour faire croire au Miniſtre qu'il ne devoit pas ſe commettre, & qu'il étoit de ſa prudence de ſe faire honneur de la néceſſité. Ce fut une atteinte cruelle pour la perſonne du Cardinal, reconnu depuis la mort du Roi pour Premier Miniſtre, & la ſuite n'en fut pas moins honteuſe pour lui. Le Préſident Viole, qui avoit ouvert l'avis au Parlement de renouveller l'Arrêt de 1617. contre les Etrangers, vint à St. Germain ſous la parole de Mr. le Prince. Il fut admis ſans conteſtation à la Conférence, qui fut tenuë chez Mr. le Duc d'Orléans accompagné de Mr. le Prince, du Prince de Conti & du Duc de Longueville. On y traita preſque tous les Articles qui avoient été propoſez à la Chambre de St. Louïs, & Mrs. les Princes en accordèrent pluſieurs avec facilité. Le Premier Préſident s'étant plaint de l'empriſonnement de Chavigni, donna lieu à une conteſtation conſidérable, parce que, ſur la réponſe qu'on lui fit que Chavigni n'étant pas du Corps du Parlement, cette action ne regardoit en rien la Compagnie, il repartit que les Ordonnances obligeoient à ne garder perſonne en priſon plus de 24. heures ſans l'interroger. Monſieur reçut ce diſcours avec chaleur, diſant qu'il prétendoit donner des bornes trop étroites à l'autôrité Roïale. Viole le ſoûtint avec vigueur: les Députez tout d'une voix y demeurèrent fermes, & en aiant le lendemain fait leur raport au Parlement, ils en furent louez. La choſe fut même portée ſi loin, que la Reine ſe vit obligée de conſentir qu'il fût dit par la Déclaration, que l'on ne pourroit plus 1648.

tenir

1648. tenir aucun particulier du Royaume plus de trois jours en priſon ſans l'interroger. Cette clauſe obligea la Cour de donner auſſi-tôt la liberté à Chavigni, qu'il n'y avoit pas lieu d'interroger en forme ; & cette queſtion, qu'on appeloit celle de la ſureté publique, fut preſque la ſeule qui reçut beaucoup de contradictions. Le Miniſtre ne pouvoit ſe réſoudre de s'aſtreindre à une condition auſſi contraire à ſa pratique, & le Parlement n'eut pas moins de peine à ſe relâcher d'une ancienne Ordonnance accordée par nos Rois à la requiſition des Etats. Les 23. autres propoſitions de la Chambre de St. Louïs paſſèrent avec plus de chaleur, entre les particuliers, que de conteſtation pour leur ſubſtance.

On y dreſſe une Déclaration par la quelle le Parlement a tout ce qu'il demande.

Il y eut cinq Conférences à St. Germain: il n'entra dans la première que Meſſieurs les Princes. Le Chancelier & le Maréchal de la Meilleraïe, qui avoit été fait Surintendant des Finances à la place d'Emeri, furent admis dans les quatres autres. Le premier y eut de grandes priſes avec le Premier Préſident, qui le mépriſoit ſouverainement. Le lendemain de chaque Conférence, l'on opinoit ſur le raport des Députez du Parlement. Il ſeroit infini & ennuïant de raporter ici toutes les ſcènes qui furent données au public. Je me contenterai de dire en général que le Parlement aiant obtenu ou plûtôt emporté ſans exception tout ce qu'il demandoit, c'eſt à-dire le rétabliſſement des anciennes Ordonnances, crut encore ſe relâcher beaucoup en promettant de ne plus continuer ſes aſſemblées. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que ce fut le Parlemen

qu

qui en dreſſa la Déclaration, qu'il envoïa toute dreſſée au Conſeil du Roi, qui, ſans y rien changer, la fit dater, ſigner & ſceller. Le lendemain qu'elle fut publiée & enregîtrée, ſavoir le 29. d'Octobre, le Parlement prit ſes vacations. 1648.

La Cour revint à Paris bien-tôt après, & l'on crut que le calme y alloit revenir avec elle. Chacun trouvoit ſon compte dans la Déclaration, ou plûtôt chacun l'y eût trouvé, ſi elle eût eté bien entenduë. Le Parlement avoit l'honneur du rétabliſſement de l'ordre: les Princes le partageoient, & en avoient le premier fruit, qui étoit la conſidération & la ſurete: le Peuple déchargé de plus de 60. millions, y trouvoit un ſoulagement conſidérable, & ſi le Cardinal Mazarin eût été d'un genie propre à ſe faire honneur de la néceſſité, ce qui eſt une des qualitez les plus néceſſaires à un Miniſtre, il ſe fût, par un avantage qui eſt toûjours inſéparable de la faveur, approprié dans la ſuite la plus grande partie du mérite des choſes mêmes auxquelles il s'étoit le plus fortement oppoſé. L'inaction du Parlement, qui étoit en vacations, jointe aux avantages de la Déclaration, apaiſa pour un moment le Peuple, qui étoit ſi échaufé, que deux ou trois jours avant qu'elle fût enregîtrée, il avoit été ſur le point de maſſacrer le Premier Préſident & le Préſident de Neſmond, parce que la Compagnie ne déliberoit pas auſſi vîte que les Marchands le prétendoient ſur un impôt établi ſur l'entrée du vin. Mais cette chaleur revint avec la St. Martin; il ſembla que tous les eſprits fuſſent ſurpris & enyvrez de la fumée des vendanges. Nous ver- La Cour revient à Paris.

1648. verrons dans la ſuite les effets qn'elle prou duiſit, plus funeſtes ſans comparaiſon qu toutes les ſcènes qui s'étoient données ju qu'alors. Je reviens à ce qui ſe paſſoit Munſter.

Le Cardinal Mazarin ſe réſout enfin à la Paix. *Mémoires & Négociations de Munſter.*

Il s'étoit écoulé pluſieurs années, ſans qu'u ne Aſſemblée ſi célèbre eût rien produi Nous avons vu les difficultez qui ſe formè rent à chaque pas pour la concluſion de paix : les obſtacles que les Parties intére ſées y aportèrent, & les lenteurs affectées c la France, qui tendoit toûjours à de nou velles acquiſitions Comme on accuſoit Cardinal Mazarin d'en être en partie la ca ſe, & d'avoir envoïé des ordres ſecrets l'un des Plénipotentiaires * pour traîner le choſes en longueur ; le péril dont il éto menacé lui fit voir enfin la néceſſité qu'il avoit pour lui de faire la paix avec les E trangers, pour pouvoir ſe défendre de ſ Ennemis domeſtiques. Les ordres en fu rent donc portez à Mr. Servien. C'étoit comme on a pu le remarquer, un des plu fins hommes de ſon ſiècle. Il jouoit à Collègues, comme s'ils n'euſſent pas eu ſens commun. Auſſi y en avoit-il un q n'étoit pas trop habile, & quoi-que l'autre fût davantage, cela n'empêchoit pas qu'il n le fît donner ſouvent dans le panneau. Se vien aiant reçu ſes ordres, aplanit bien-t toutes les difficultez qu'il avoit fait naît lui-même. Il fit conſentir les Suédois, q avoie

* *Mr. Servien, qui avoit le ſecret du Cardinal, & s'opoſa toûjours aux réſolutions de Mrs. de Longueville d'Avaux, qui n'eurent pas la force de lui réſiſter, quoi leurs commiſſions leur donnaſſent pouvoir de ſigner tout ce quoi ils ſeroient deux d'un même avis.* Mémoires de J

avoient intérêt à ce Traité, à quantité de choſes, contre leſquelles il les avoit roidis lui-même auparavant. Et l'Empereur, qui étoit auſſi preſſé que le Cardinal de ſe délivrer de la crainte que lui cauſoient les Hongrois & quelques autres ennemis domeſtiques, conſentit à démembrer l'Empire en faveur de la Reine Chriſtine. Il ne tint pas à la France que l'on ne fît une paix générale. Mais les Eſpagnols qui connoiſſoient peu leur foibleſſe, n'aiant pas voulu y conſentir, il ne fut pas poſſible de les amener pour lors à ce que l'on deſiroit. Ce deſſein n'aiant donc pu réüſſir, on crut devoir faire une paix particulière avec l'Empire. C'eſt-pourquoi on ceſſa d'y faire des Conquêtes, dès qu'on put s'aſſurer d'arriver au but qu'on s'étoit propoſé. Louïs XIII. avoit pris ſous ſa protection l'Electeur Palatin & celui de Trèves, que la Maiſon d'Autriche avoit mis ſous le joug, comme elle y vouloit mettre les autres Princes de l'Empire. La guerre entrepriſe pour délivrer ces Princes opprimez, avoit été continuée durant la Minorité du Roi avec encore plus de ſuccès qu'auparavant. Mais l'Electeur de Trèves aiant été rétabli, comme je l'ai dit, l'Empereur ſe vit contraint de conclure le célèbre Traité de Munſter, qui remit les Princes de l'Empire en poſſeſſion de leur ancienne liberté. On jugea que le motif qui avoit porté les Eſpagnols à refuſer la paix, qui ne pouvoit leur être que très-avantageuſe, étoient les propoſitions que leur firent les Hollandois. Le deſſein de ceux-ci étoit de quitter le parti de la France, pour embraſſer celui d'Eſpagne, & l'Eſpagne ſe pro- 1648.

1648. promettoit tout de cette union. Les H
landois avoient diverſes raiſons pour ce
qu'il ne ſera pas inutile de rapporter ic
pour répréſenter en peu de mots l'état
étoient alors les Provinces-Unies.

Les Hollandois traitent en particulier avec les Eſpagnols. *Hiſt. de Hollande.*

Peu de gens ignorent en quel tems ,
quelle occaſion , & de quelle manière ,
Provinces ſecouèrent le joug de la Domi
tion Eſpagnole, & ſe mirent en poſſeſſion
la liberté dont elles jouïſſent aujourd'h
Ce fut, comme on ſait, ſur la fin du dern
ſiècle au ſujet de l'établiſſement d'un T
bunal Eccléſiaſtique dont le ſeul nom
ſoit frémir les Flamans ; & l'on peut d
que la mauvaiſe Politique du Cardinal Gr
velle, ſuivie de la rigueur horrible du D
d'Albe, qui ſe glorifioit d'avoir fait pa
dix-huit mille hommes par la main du Bo
reau, contribua beaucoup plus à cette ré
lution, qu'aucun eſprit de révolte qui fût
turellement parmi les Peuples. Quoi-q
en ſoit, ils prirent les armes, & dès
1576. il ſe fit à Gand un Traité d'Un
entre les Provinces Catholiques & celles
Hollande & de Zelande, lequel fut nom
la Pacification de Gand. Depuis ce tem
juſqu'en cette année 1648. il y eut une p
petuelle guerre entre les États Généraux
Provinces-Unies & les Eſpagnols , à la
ſerve néanmoins d'une Trève de douze
qui fut moïennée entr'eux en 1609. par
Roi de France Henri IV. Une infinité
braves gens de l'un & l'autre parti p
rent dans cette guerre ; & les Eſpagnols rec
nurent en cent occaſions diverſes, qu'il
a point de réſiſtance plus vigoureuſe
celle qui a pour motif la Religion & la
be

berté. Ils étoient donc laſſez de combattre 1648.
ſans remporter aucun fruit de leurs combats, —
& ils avoient enfin perdu l'eſpérance de ramener jamais ces Provinces à leur Domination, de ſorte qu'ils ne ſouhaitoient rien tant que la paix. Les Provinces-Unies, de leur côté, qui avoient auſſi le même intérêt, & que toute ſorte de raiſons obligeoient à deſirer le calme après une ſi longue tempête, étoient toutes diſpoſées à la faire. Ainſi elle fut bien-tôt concluë. Le ſeul obſtacle qui s'y trouva fut l'engagement que les Etats Généraux avoient pris avec le Roi Très-Chrêtien. Il étoit aſſez fort & duroit depuis l'année 1630. Ils l'avoient même renouvellé * deux fois depuis: & ces deux Puiſſances avoient encore fait enſemble pluſieurs autres Traitez de moindre conſéquence. Ces conſidérations retenoient les Hollandois, qui ne vouloient pas donner lieu au Roi de les accuſer d'avoir manqué à ce qu'ils lui devoient; & quoi-que les conditions de leur Traité particulier fuſſent toutes règlées, elles les obligèrent à en retarder la ſignature de quelques mois. Ils emploïèrent même pendant tout ce tems-là leurs ſoins & leurs offres pour accommoder les différens des deux Couronnes. Mais voïant qu'il n'y avoit pas moïen d'y réüſſir, parce que la France portoit ſes prétenſions trop haut; & ſachant d'ailleurs que la Paix d'Allemagne ſe faiſant, comme en effet elle étoit prête à ſe faire, le Roi Très-Chrêtien n'auroit pas beſoin de leur ſecours, ils conclurent leur Traité le 30. de Janvier de cette année.

Quel-

* *Cette Alliance fut renouvellée au mois d'Avril* 1634. *& au mois de Fevrier* 1635.

1648. Quelques-uns néanmois ont prétend
que la Hollande ait agi en cette renconti
Mémoires & Négociations de Munſter. par des motifs bien différens de ceux qu
nous venons de raporter. Ils ont dit, ;
je n'aurois pas de peine à le croire, que dè
ce tems-là elle craignoit la grandeur & l
voiſinage de la France, fondée, comm
je l'ai dit ailleurs, ſur cette vieille maxime
qu'*il eſt bon d'avoir les François pour amis*
mais non pas pour voiſins. Que d'ailleur
elle étoit bien-aiſe de s'unir avec les Eſpa
gnols pour combattre les Portugais dans le
Indes, pour des raiſons de Commerc
connuës de tout le monde ; & qu'enfi
quelques-uns des Plénipotentiaires de
États s'étoient laiſſé corrompre par l'ar
gent d'Eſpagne, ce que Servien ne craigni
point de reprocher en face à Pau &
Knuyt : c'eſt dequoi néanmoins on n'
jamais été bien éclairci. Ce qu'il y a d
certain, c'eſt que quelque bruit que fiſſen
les François, ils ne ſe ſoucièrent qu
médiocrement du Traité de la Hollande
ſe croïant aſſez forts tous ſeuls pour réſiſte
aux Eſpagnols & pour les vaincre. A
quoi on peut ajoûter une autre raiſon, qu
eſt que la Hollande, malgré ſon Traité
reſtoit pourtant toûjours dans l'obligatio
de rompre de nouveau avec les Eſpa
gnols, & de ſecourir la France en ca
qu'elle fût attaquée dans ſon propre païs
C'étoit là en effet une des plus forte
conditions du Traité de 1634. Cepen
dant il y eut quelque diſpute ſur ce poin
entre les Miniſtres de France & ceux de
Provinces-Unies. Ces derniers prétendi
rent que l'Article ne les obligeoit à ſe dé
clare

clarer qu'en cas que le Roi Très-Chrêtien fût attaqué dans ſes Provinces héréditaires du Païs-bas, & les autres au contraire ſoûtinrent que les Hollandois étoient dans la même obligation, dès que le Roi ſe trouveroit attaqué en Italie, dans le Païs des Griſons, dans la Valteline, à Caſal, à Pignerol, dans la Lorraine, & généralement *dans tous les Etats ou places qu'il poſſedoit lors du Traité.* Cette difference d'explications & la conſéquence qui s'en enſuivoit, fut la première cauſe de toute la meſintelligence qui arriva depuis entre les deux Puiſſances: & il ſeroit bien difficile de dire au vrai laquelle étoit la mieux fondée. D'ailleurs cela n'eſt d'aucune importance aujourd'hui, & je raporte ſeulement ceci en paſſant, pour faire voir quelle exactitude les Miniſtres Plenipotentiaires ſont obligez d'aporter dans la ſtipulation des Articles, & dans les termes qu'ils y emploïent. 1648.

Pour ce qui eſt des intérêts que la Hollande prenoit dans les affaires d'Allemagne, ils étoient différens ſelon les diverſes liaiſons qu'elle avoit avec les Princes de l'Empire; mais en général on en peut remarquer deux principaux qui ſervoient de mobile à tous les autres, & auxquels elle étoit d'autant plus attachée, que la ſûreté de ſon établiſſement en dépendoit. Le premier étoit de ne pas ſouffrir que la Succeſſion de Juliers & de Clèves tombât entre les mains d'un Prince Catholique, afin de n'avoir point de ce côté-là un voiſin entièrement ſuſpect; & le ſecond, que la Religion Proteſtante fût maintenuë en Allemagne

1648. magne avec toute ſorte d'avantages, af
d'y trouver toûjours un ſecours au beſoi
Delà s'enſuivit une oppoſition invincible
la plûpart des deſſeins de l'Empereur,
une réſolution formée de rétablir l'Elect
Palatin, & de favoriſer le parti de l'
lecteur de Brandebourg envers & cont
tous.

Outre toutes ces raiſons qui obligère
les Etats Généraux à ſe délivrer d'u
guerre ruïneuſe, ils venoient de perdre,
la perſonne du Prince d'Orange, le Ch
le plus expérimenté qu'ils euſſent dans
guerre. Ce Prince, nommé *le Père a*
Soldats, & *l'Oracle de la République*, e
pour Succeſſeur en ſes biens & ſes grand
Charges, ſon Fils Guillaume II. du nom,
Père de Guillaume III. qui fut depuis R
d'Angleterre.

Comme cette paix eſt l'Epoque mém
rable de la liberté des Provinces-Unie
& que d'ailleurs les Traitez de Munſt
ſont la baſe & le fondement de tous ce
qui ont été faits depuis, j'en raporterai
un Extrait, pour faciliter l'intelligence d
autres dont je ne groſſirai point ce
Hiſtoire.

* *Il avoit épouſé Henriette-Marie Fille de Charles I.*
d'Angleterre, & de Henriette-Marie de France.

E

EXTRAIT du TRAITE' 1648.

Particulier conclu à Munſter entre le Roi Catholique & les Etats Généraux des Provinces-Unies.

„ PRemiérement déclare ledit Seigneur
„ Roi Catholique & reconnoît que
„ leſdits Seigneurs Etats Généraux des
„ Païs-bas Unis, & les Provinces d'iceux
„ reſpectivement avec tous leurs Païs aſſo-
„ ciez, Villes & Terres y apartenans, ſont
„ libres & ſouverains Etats, Provinces &
„ Païs, ſur leſquels, ni ſur leurs Païs,
„ Villes & Terres aſſociez, comme deſſus,
„ ledit Seigneur Roi ne prétend rien, &
„ que preſentement & ci-après pour ſoi-
„ même, Hoirs & Succeſſeurs il ne pré-
„ tendra jamais rien, & qu'enſuite de ce
„ il eſt content de traiter avec leſdits Sei-
„ gneurs Etats, comme il fait par le pre-
„ ſent, une paix perpetuelle, aux condi-
„ tions ci-après écrites & declarées.

„ Chacun demeurera ſaiſi & jouïra ef-
„ fectivement des Païs, Villes & Places,
„ Terres & Seigneuries, qu'il tient & poſ-
„ ſede à preſent, ſans y être troublé ni
„ inquiété directement ni indirectement,
„ de quelque façon que ce ſoit; en quoi
„ on entend comprendre les Bourgs,
„ Villages, Hamaux & Plat Païs, depen-
„ dans de la Ville & Mairie de Boiſle-

1648. „ duc, Ville & Marquiſat de Bergen ſu
„ Zoom, Ville & Baronnie de Breda
„ Ville de Maeſtricht & reſſort d'icelle
„ comme auſſi le Comté de Vivonhoſt
„ la Ville de Grave & Païs de Kuick
„ Hulſt, & Bailliage de Hulſt & Hulſte
„ Ambacht, & auſſi Axele-Ambacht, aſſ
„ au Côté Méridional, & Septentrional d
„ la Gueldre, comme auſſi les Forts qu
„ leſdits Seigneurs Etats tiennent en Br
„ bant, Flandre, & ailleurs, demeureron
„ auxdits Seigneurs Etats en tous & m
„ mes droits, & partie de Souveraineté
„ Supériorité, ſans rien excepter, & to
„ ainſi qu'ils tiennent les Provinces d
„ Païs-bas Unis.

„ La Navigation & Trafic des Ind
„ Orientales & Occidentales ſera maint
„ nuë ſelon & en conformité des Octro
„ ſur ce donnez, ou à donner ci-aprè
„ pour ſûreté de quoi ſervira le pr
„ ſent Traité & la Ratification d'icelu
„ qui de part & d'autre en ſera procuré
„ & ſeront compris ſous ledit Traité to
„ Potentats, Nations & Peuples, avec le
„ quels leſdits Seigneurs Etats, ou ce
„ de la Société des Indes Orientales
„ Occidentales en leur nom, entre l
„ limites de leursdits Octrois ſont e
„ amitié & alliance, & un chacun ſavoi
„ les ſuſdits Seigneurs Rois & Etats re
„ pectivement demeureront en poſſeſſio
„ & jouïront de telles Seigneuries, Ville
„ Châteaux, Fortereſſes, Commerces,
„ Païs & Indes Orientales & Occident
„ les, comme auſſi au Breſil & ſur l
„ Côtes d'Aſie, Afrique, & Amériq

r

„ reſpectivement, que leſdits Seigneurs 1648.
„ Rois & Etats reſpectivement tiennent &
„ poſſédent, en ce compris ſpecialement
„ les Lieux & Places que les Portugais
„ depuis l'an mil ſix cent quarante & un,
„ ont pris & occupé ſur leſdits Seigneurs
„ Etats, compris auſſi les Lieux & Places
„ qu'eux Seigneurs Etats ci-après, ſans
„ infraction du preſent Traité, viendront
„ à conquerir ou poſſeder: & les Direc-
„ teurs de la Société des Indes tant
„ Orientales qu'Occidentales des Provin-
„ ces-Unies, comme auſſi les Miniſtres,
„ Officiers hauts & bas, Soldats & Mate-
„ lots, étant au ſervice actuel de l'une
„ ou de l'autre deſdites Compagnies, ou
„ aiant été à leur ſervice, comme auſſi
„ ceux qui hors leur ſervice reſpective-
„ ment, tant en ces Païs, qu'au diſtrict
„ deſdites deux Compagnies, continuent
„ encore, ou pourront ci-après être em-
„ ploïez, i ſeront & demeureront libres &
„ ſans être moleſtez en tous les Païs
„ étant ſous l'obéïſſance dudit Seigneur
„ Roi en Europe, pourront voïager, tra-
„ fiquer & fréquenter; comme tous autres
„ habitans des Païs deſdits Seigneurs Etats.
„ En outre a été conditionné & ſtipulé,
„ que les Eſpagnols retiendront leur Navi-
„ gation en telle manière qu'ils la tiennent
„ pour le preſent ès Indes Orientales,
„ ſans la pouvoir étendre plus avant,
„ comme auſſi les Habitans de ce Païs-bas
„ s'abſtiendront de la frequentation des
„ Places que les Caſtillans ont aux Indes
„ Orientales.

„ Et quant aux Indes Occidentales,

1648. „ les Sujets & Habitans des Roïaumes, Pr
„ vinces & Terres deſdits Seigneurs Ro
„ & Etats reſpectivement s'abſtiendront c
„ naviger & trafiquer en tous les Havre
„ Lieux & Places garnies de Forts, Loge
„ ou Châteaux, & toutes autres poſſedé
„ par l'une ou l'autre Partie, ſavoir, que l
„ Sujets dudit Seigneur Roi ne navigero
„ & trafiqueront en celles tenuës par leſdi
„ Seigneurs Etats, ni les Sujets deſdi
„ Seigneurs Etats en celles tenuës par l
„ dit Seigneur Roi; & entre les Places t
„ nuës par leſdits Seigneurs Etats ſero
„ compriſes les Places que les Portug
„ depuis l'an mil ſix cent quarante & u
„ ont occupé dans le Breſil ſur leſdi
„ Seigneurs Etats, comme auſſi toutes a
„ tres Places qu'ils poſſedent à preſen
„ tandis qu'elles demeureront auxdi
„ Portugais, ſans que le précedent Ar
„ cle puiſſe déroger au contenu du pr
„ ſent.

„ Les Villes Anſeatiques avec to
„ leurs Citoïens, Habitans & Païs, jouïro
„ quant au fait de la Navigation & Tra
„ en Eſpagne, Roïaumes & Etats d'Eſp
„ gne, de tous & mêmes Droits, Franc
„ ſes, Immunitez & Privileges, lesqu
„ par le preſent Traité ſeront accordez
„ s'accorderont ci-après pour & au rega
„ des Provinces-Unies des Païs-bas,
„ reciproquement leſdits Sujets & Habita
„ des Provinces-Unies jouïront de tous
„ mêmes Droits, Franchiſes & Immunite
„ Privileges & Capitulations, ſoit po
„ l'établiſſement des Conſuls dans les V
„ les Capitales ou Maritimes d'Eſpagne

a

„ ailleurs où il ſera beſoin, comme auſſi 1648.
„ pour les Marchands, Facteurs, Maîtres
„ de navires, Mariniers ou autrement, &
„ en la même ſorte que leſdites Villes
„ Anſeatiques en general ou en particulier
„ ont obtenu & pratiqué ci-devant, ou ob-
„ tiendront ou pratiqueront ci-après pour
„ la ſûreté, bien, & avantage de la Naviga-
„ tion & Trafic de leurs Villes, Mar-
„ chands, Facteurs, Commis & autres qui
„ en dépendent.

„ Auſſi auront les Sujets & Habitans des
„ Païs deſdits Seigneurs Etats la même
„ ſûreté & liberté ès Païs dudit Seigneur
„ Roi, qui a été accordée aux Sujets du
„ Roi de la Grande Bretagne par le der-
„ nier Traité de Paix, & Articles ſecrets
„ faits avec le Connétable de Caſtille.

„ Les Sujets & Habitans des Païs dudit
„ Seigneur Roi venant ès Païs & Terres
„ deſdits Seigneurs Etats devront, au re-
„ gard de l'exercice public de la Religion,
„ ſe gouverner & comporter en toute mo-
„ deſtie, ſans donner aucun ſcandale de
„ parole, ou de fait, ni proférer aucun
„ blaſphême, & le même ſera fait & ob-
„ ſervé par les Sujets & Habitans des Païs
„ deſdits Seigneurs Etats venans ès Terres de
„ Sadite Majeſté.

„ Ne pourront les Marchands, Maîtres
„ de Navires, Pilotes, Matelots, leurs
„ Navires, Marchandiſes, Denrées & au-
„ tres biens apartenans, être ſaiſis & arrêtez,
„ ſoit en vertu de quelque mandement gé-
„ néral ou particulier, & pour quelque
„ cauſe que ce ſoit, de guerre ou autre-
„ ment, ni même ſous prétexte de vouloir

1648. „ s'en ſervir pour la conſervation ou d
„ fenſe du Païs. On n'entend toutefo
„ en ce comprendre les Saiſies & Arré
„ de Juſtice, par les voïes ordinaires à cau
„ de dettes, propres obligations & co
„ tracts valables de ceux ſur lesquels leſd
„ tes ſaiſies auront été faites, à quoi il ſe
„ procedé ſelon qu'il eſt accoûtumé p
„ droit & raiſon.

„ Ceux ſur leſquels les biens o
„ été ſaiſis & confiſquez à l'occaſion de
„ guerre, ou leurs heritiers, ou aiant ca
„ ſe, joüiront d'iceux biens & en prendro
„ la poſſeſſion de leur autorité privée &
„ vertu du preſent Traité, ſans qu'il le
„ ſoit beſoin d'avoir recours à la Juſtic
„ nonobſtant toutes incorporations au F
„ que, engagemens, dons en faits, traite
„ accords & tranſactions, quelque renonc
„ tion qui ait été miſe eſdites tranſactio
„ pour exclure de partie deſdits biens ceu
„ qui ils doivent apartenir, & tous & ch
„ cun biens & droits, qui conformément
„ au preſent Traité ſeront reſtituez ou c
„ vront être reſtituez reciproquement a
„ premiers Propriétaires, leurs Hoirs ou
„ aiant cauſe, pourront être vendus par leſd
„ Propriétaires, ſans qu'il ſoit beſoin d'i
„ petrer pour ce conſentement particuli
„ Et enſuite les Propriétaires des rente
„ qui de la part des Fiſques ſeront conſ
„ tuez en lieu des biens vendus, comm
„ auſſi des rentes, & actions à la char
„ des Fiſques reſpectivement, pourro
„ diſpoſer de la propriété d'icelles p
„ vente ou autrement, comme de leurs a
„ tres biens.

„ (

„ Ce qui aura auſſi lieu au profit des héri- 1648.
„ tiers du feu Seigneur Prince d'Orange, mê-
„ me pour les droits qu'ils ont ès ſalines du
„ Comté de Bourgogne, qui leur ſeront
„ remiſes & delaiſſées avec les bois qui en
„ dependent, au regard de ce qui ne ſe trou-
„ veroit avoir été acheté & païé de la part
„ de Sadite Majeſté.

„ En quoi auſſi l'on entend être com-
„ pris les autres biens & droits aſſis ès
„ Comtez de Bourgogne & Charolois, &
„ ce qui en ſuivant le Traité du neuviéme
„ Avril mil ſix cent & neuf, & ſeptiéme
„ Janvier mil ſix cent & dix reſpectivement
„ n'a pas encore été reſtitué, ſera au plû-
„ tôt par tout reſtitué de bonne foi aux Pro-
„ priétaires, leurs Hoirs ou en aiant cauſe
„ des deux côtez.

„ Comme auſſi l'on entend en ce être
„ compris les biens & droits, qui après
„ l'expiration de la Trêve de douze ans par
„ ſentence du Grand Conſeil de Malines
„ au préjudice du Fiſque, ont été ajugés
„ au feu Comte Jean de Naſſau, ou en
„ quelque autre maniere que lui Comte en
„ ait aquis la poſſeſſion, en quelques Lieux,
„ Places ou Seigneuries que leſdits Biens &
„ Droits puiſſent être aſſis & de qui ils puiſſent
„ être poſſedez : laquelle ſentence en ver-
„ tu du preſent Traité eſt & ſera tenuë pour
„ non donnée, & toute autre aquiſition de
„ poſſeſſion ſuſdite eſt & ſera annulée.

„ Si quelques Fortifications ou Ouvra-
„ ges publics ont été faits d'une part ou
„ d'autre avec permiſſion & autôrité des Su-
„ périeurs en des lieux dont la reſtitution
„ doit être faite par le preſent Traité, les

1648. „ Propriétares d'iceux ſeront tenus ſe con-
„ tenter de l'eſtimation qui en ſera faite,
„ par les Juges ordinaires, tant deſdits lieux
„ que de la Juriſdiction qu'ils y avoient. Si
„ ce n'eſt que les Parties s'en accordent de
„ gré à gré, comme auſſi ſatisfaction ſera
„ faite aux Propriétaires des biens appliquez
„ aux Fortifications, ouvrages publics, ou
„ lieux pieux.

„ Quant aux biens d'Egliſes, Colleges,
„ & autres lieux pieux aſſis dans les Pro-
„ vinces, leſquelles étoient membres de-
„ pendans d'Egliſes, Benéfices & Colléges
„ qui ſont de l'obeïſſance dudit Seigneur
„ Roi, ce qui n'a été vendu avant la con-
„ cluſion du preſent Traité, leur ſera rendu
„ & reſtitué, & y rentreront auſſi de leur
„ autôrité privée, & ſans aide de Juſtice
„ pour en jouïr, & ſans en pouvoir diſpo-
„ ſer, ſelon ce qui a été dit ci-deſſus.
„ Mais pour ceux qui ſeront vendus avant
„ ledit tems, ou donnez en païant par les
„ Etats d'aucunes des Provinces, la rente
„ du prix leur ſera païée chacun an à raiſon
„ du denier ſeize par la Province qui aura
„ fait ladite vente, ou donné leſdits biens en
„ païement, & aſſignée auſſi, enſorte qu'ils
„ en puiſſent être aſſurez, le ſemblable ſera
„ fait & conſervé du côté dudit Seigneur
„ Roi.

„ Touchant les prétentions & interêt
„ que le Seigneur Prince d'Orange pourroit
„ avoir au regard des parties dont il n'eſt
„ pas en poſſeſſion, ſera convenu par un
„ Traité à part à la ſatisfaction dudit Seig-
„ neur Prince d'Orange, mais quant aux
„ biens & autres effets, dont ledit Seigneu

„ Prin

„ Prince eſt en poſſeſſion par octroi, & 1648.
„ conceſſion deſdits Seigneurs Etats Géné-
„ raux au Bailliage de Hulſter-Ambacht &
„ ailleurs, dont leſdits Seigneurs Etats
„ depuis peu lui ont donné la confirmation,
„ toutes icelles parties lui demenreront ab-
„ ſolument en pleine propriété au profit de
„ lui-même, de ſes Hoirs & Succeſſeurs,
„ ou en aïant cauſe, ſans qu'il puiſſe être
„ rien prétendu ſur leſdits biens en
„ vertu d'aucuns articles du preſent
„ Traité.

„ Pour ce qui eſt de certains autres
„ points, qui outre le contenu du préce-
„ dent Article ont été traitez & convenus
„ ſéparément, & ſignez en deux divers
„ Ecrits, l'un du 8. Janvier, l'autre du
„ 27. Decembre mille ſix cent quarante-ſept,
„ pour ou au nom dudit Seigneur Prince
„ d'Orange, leſdits Ecrits, & tout le con-
„ tenu d'iceux ſortiront effet & ſeront con-
„ firmez, accomplis & exécutez ſelon leur
„ forme & teneur, ni plus ni moins que ſi
„ tous leſdits points en general, ou chacun
„ d'eux en particulier étoient de mot à mot
„ inſerez en ce preſent Traité; & ce nonob-
„ ſtant toutes autres clauſes du preſent
„ Traité à ce contraires, auxquelles l'on
„ entend déroger, & eſt derogé expreſſé-
„ ment par le preſent Article, & leſquelles
„ clauſes au regard du contenu deſdits deux
„ écrits ſont & ſeront tenuës pour non
„ faites, & ſans que pour cauſe d'icelles
„ l'effet, l'accompliſſement & l'execution
„ des ſuſdits deux écrits du huitième Janvier
„ & vingt-ſeptième Decembre mille ſix cent

1648. „ quarante-ſept puiſſe être empêché, ou di-
„ laïé en aucune manière.

„ Ledit Seigueur Roi quitte & renonce „ à toutes prétentions de rachat, & à „ tous autres droits & prétentions qu'il „ pourroit avoir ou prétendre en aucune „ manière ſur la Ville de Grave, Païs de „ Kuyck, ſes apartenances & dependances, „ ancienne Baronnie de Brabant, ci-devant „ tenuë en engagement du feu Seigneur „ Prince d'Orange, & le rachat duquel en- „ gagement a été quitté & converti en pro- „ priété & cedé au profit du feu Seigneur „ Prince Maurice en Decembre mille ſix „ cent onze, par les Seigneurs Etats Géné- „ raux des Païs-bas Unis, comme Sou- „ verains de ladite Ville de Grave & Païs „ de Kuyck, ſuivant & en conformité des „ Lettres Patentes ſur ce expediées, en ver- „ tu de laquelle converſion & ceſſion ledit „ Seigneur Prince d'Orange d'à-preſent, ſes „ Hoirs & Succeſſeurs, ou en aiant cauſe, „ jouïront à toûjours de la pleine & entière „ propriété de ladite Ville & Païs de Kuyck, „ ſes appartenances & dépendances.

„ Quitte auſſi & renonce ledit Seigneur „ Roi à tous & chacun droits & préten- „ tions, ſoit de propriété, ceſſion ou au- „ tre, qu'en aucune manière il pourroit „ prétendre ſur la Ville, Comté & Seig- „ neurie de Lingen & les quatre Villages „ & autres droits y apartenans, comme „ auſſi ſur les Villes & Seigneuries de Be- „ vergarde, de Kloppenborg, & autres „ prétentions envers & contre qui que ce „ ſoit, pour demeurer réellement & de fait „ à jamais audit Seigneur Prince d'Orange,

„ ſes

„ ſes Hoirs, & Succeſſeurs ou en aiant 1648.
„ cauſe en plein droit de propriété, confor-
„ mément aux Lettres de don & inveſti-
„ ture de l'Empereur Charles-Quint en date
„ du troiſième Novembre mille cinq cens
„ quarante-ſix, & la tranſaction après faite
„ entre le Comte dc de Buren & le Comte
„ de Tecklenborg en date du cinquième
„ Mars cinq cent quarante-huit, & finale-
„ ment enſuite de la ceſſion ſur ce faite en
„ Novembre mille cinq cent ſeptante-huit
„ que ledit Seigneur Roi, entant que lui
„ pourroit toucher, a confirmé & confir-
„ me par le preſent Traité.

„ Leſdits Seigneurs Rois & Etats com-
„ mettront, chacun endroit ſoi, les Offi-
„ ciers & Magiſtrats pour l'adminiſtration
„ de la Juſtice & Police ès Villes & Places
„ fortes, lesquelles par le preſent Traité
„ doivent être renduës aux Propriétaires
„ pour en jouïr.

„ Le haut quartier de Gueldre ſera échan-
„ gé moïennant l'équivalence, & en cas
„ qu'on ne puiſſe tomber d'accord de ladite
„ équivalence, on s'en remettra à la
„ Chambre mi-partie, pour y être decidée
„ dans ſix mois après la concluſion & rati-
„ fication du Traité.

„ Ledit Seigneur Roi s'oblige à procurer
„ effectivement la continuation & obſerva-
„ tion de la neutralité, amitié & bon voiſinage
„ de la part de Sa Majeſté Impériale & de
„ l'Empire avec leſdits Seigneurs Etats; à
„ laquelle continuation & obſervation leſ-
„ dits Seigneurs Etats s'obligent auſſi réci-
„ proquement, & s'en devra faire la confir-
„ mation dans deux mois de la part de Sa

1648. „ Majeſté Impériale, & dans un an de la
„ part de l'Empire, avec la concluſion &
„ ratification du préſent Traité.

„ On ne pourra faire aucuns nouveaux
„ Forts dans les Païs-bas, ni de l'un ni de
„ l'autre côté, auſſi on ne pourra creuſer
„ nouveaux Canaux ou Foſſez, par leſquels
„ on pourroit repouſſer ou détourner l'un
„ ou l'autre parti.

„ Tous priſonniers de guerre ſeront dé-
„ livrez d'une part & d'autre, ſans païer
„ aucune rançon, ſans diſtinctions & réſer-
„ ve des priſonniers, qui ont ſervi hors des
„ Païs bas & ſous autres Etendarts &
„ Drapeaux, que ceux deſdits Seigneurs
„ Etats.

„ Les limites en Flandres & ailleurs
„ ſeront reglez en telle ſorte qu'on trouvera
„ qu'ils apartiennent au reſſort de l'un ou
„ de l'autre côté; ſur quoi on attendra &
„ ſeront delivrées les informations pour
„ être réglez leſdits limites en ſon
„ tems.

„ De la part & du côté dudit Seigneur
„ Roi d'Eſpagne ſeront démolis près & ès
„ environs de l'Ecluſe, les Forts ci-nom-
„ mez, ſavoir St. Job, St. Donat, le Fort de
„ l'Etoile, le Fort Ste. Thereſe, le Fort
„ St. Frederic, le Fort Ste. Iſabelle, le
„ Fort St. Paul, la Redoute de Papernats;
„ & du côté & de la part deſdits Seigneurs
„ Etats ſeront démolis les Forts qui s'en-
„ ſuivent, ſavoir, les deux Forts en l'Iſle
„ de Cuſan nommez Orange, & Frede-
„ ric, les deux de Pas, tous ceux ſur la
„ rivière de l'Ecault du côté Oriental, ex-
„ cepté Lillo, & le Fort à Kieldrecht,

„ ap-

„ appellé Spinola, de laquelle démolition 1648.
„ à faire réciproquement ſera convenu
„ entre les parties pour en régler équiva-
„ lence.

„ La Digue traverſant & bouchant la
„ Rivière de Soute près St. Donat ſera ôtée
„ & ouverte, en y faiſant & conſtruiſant
„ un ſas, de la garde duquel ſas il ſera
„ convenu, ainſi qu'il eſt dit ci-deſſus au
„ regard de la démolition des Forts.

„ En ce préſent Traité de paix ſeront
„ compris ceux qui devant l'échange de
„ l'agréation ou ratification, ou trois mois
„ après ſeront nommez de part & d'autre,
„ dans lequel terme ledit Seigneur Roi
„ nommera ceux qu'il jugera convenir.
„ De la part deſdits Seigneurs Etats ſont
„ nommez le Prince Landgraven de Heſ-
„ ſen-Caſſel avec ſes Païs, Villes & Etats;
„ le Comté d'Ooſt-Friſe, la Ville d'Emden,
„ le Comté & Païs d'Ooſt-Friſe; les Villes
„ Anſéatiques, & particuliérement Lubec,
„ Bremen, Hambourg, & reſervent leſ-
„ dit Seigneurs Etats de nommer dans le
„ ſuſdit terme tels autres qu'ils trouveront
„ convenir.

„ Et afin que le preſent Traité ſoit
„ mieux obſervé, promettent reſpective-
„ ment leſdits Seigneurs Roi & Etats de te-
„ nir la main & emploïer leurs forces &
„ moïens, chacun endroit ſoi, pour ren-
„ dre les paſſages libres, & les Mers &
„ Rivières navigables & ſûres contre l'in-
„ curſion des Mutins, Pyrates, Corſaires,
„ & Voleurs, & s'ils les peuvent prendre,
„ les faire châtier avec rigueur, &c.

1648. La France traverſa tant qu'elle put ce Traité particulier, & fit de grandes offres à la Republique pour l'en diſſuader. Le jeune Prince d'Orange même les apuïa fortement ; mais ſes ſollicitations ne ſervirent qu'à en hâter la concluſion. La Republique, qui craignoit l'ambition de la France, commença à craindre auſſi celle du jeune Prince, & ne voulut pas, en continuant la guerre, lui mettre les forces de l'Etat entre les mains. Elle aima mieux faire ſon Traité avec le Roi Philippe, qui lui donnoit la carte blanche, & ne penſoit plus qu'à ſe faire des Provinces-Unies un rempart capable de garantir les Païs-bas de l'invaſion des François. Il reconnut la Souveraineté de la République, & elle demeura en poſſeſſion de toute ſon indépendance & de tous ſes domaines.

Voilà de quelle manière finit cette longue & terrible guerre, qui avoit duré près d'un ſiècle, & comment fut affermi pour toûjours l'Empire de ces heureuſes Provinces, qui n'avoient pris les armes que pour défendre leur liberté, & qui ne les posèrent qu'après l'avoir ſolidement établie.

Paix entre la France & l'Empire.

Mais ſi la France traverſa ce Traité, l'Eſpagne ne fit pas moins d'efforts pour empêcher celui qui fut conclu entre cette Puiſſance & l'Empire. Les Allemans qui ſentoient mieux leur foibleſſe que les Eſpagnols, vouloient réparer les pertes qu'ils avoient faites, & ſe mettre en état de recouvrer par la paix les Places qu'on leur avoit enlevées. L'Empereur céda au Roi tous les droits qu'il avoit ſur Briſach, ſur l'Alſace, & le Suntgau, aux conditions ſtipulées par le Traité dont je vais donner l'Extrait.

EX

EXTRAIT

Du Traité de Munſter entre Sa Majeſté Impériale & le Roi Très-Chrétien.

„ QU'il y ait une paix Chrêtienne, „ univerſelle & perpétuelle, & une „ amitié vraïe & ſincère entre la „ Sacrée Majeſté Impériale, & la Sacrée „ Majeſté Très-Chrêtienne; comme auſſi „ entre tous & chacun des Alliez, &c. „ Et un ſûr, reciproque, bon & fidèle voi- „ ſinage de tout l'Empire Romain avec le „ Roïaume de France, & du Roïaume de „ France avec l'Empire Romain.

„ Que le Cercle de Bourgogne ſoit & „ demeure membre de l'Empire, après „ que les différens entre la France & l'Eſ- „ pagne compris dans ce Traité ſeront „ aſſoupis. Que toutefois ni l'Empereur „ ni l'Empire ne ſe mêlent point dans les „ guerres qui ſe font à preſent, &c.

„ Que le différent touchant la Lorrai- „ ne, ou ſoit ſoumis à des Arbitres nom- „ mez de part & d'autre, ou qu'il ſe ter- „ mine par le Traité entre la France & „ l'Eſpagne, ou par quelque autre voïe „ amiable.

„ Selon ce fondement d'une amitié re- „ ciproque &c. tous les Electeurs du Saint „ Empire, Princes & Etats, y compris la „ Nobleſſe qui relève immediatement de „ l'Empire, leurs Vaſſaux, Sujets & Ci-

„ toïens

1648. " toïens &c. ſeront pleinement rétablis
" de part & d'autre en l'état pour le ſpiri-
" tuel & le temporel, duquel ils jouïſſent
" & pouvoient jouïr de droit avant la deſ-
" titution, nonobſtant tous les changemens
" faits au contraire qui demeurent an-
" nulez.

" Que ſi les Poſſeſſeurs des biens & des
" droits qui doivent être reſtituez eſtiment
" qu'ils ont de legitimes exceptions, elles
" n'empêcheront pourtant pas la reſtitution;
" mais lors-qu'elle ſera faite, leurs raiſons
" & exceptions pourront être examinées,
" & diſcutées par devant des Juges com-
" petans.

" Que la Dignité Electorale que les
" Electeurs Palatins ont euë ci-devant avec
" tous Droits Regaliens, Offices, Preſſean-
" ces, &c. comme auſſi tout le Haut Pala-
" tinat, & le Comté de Chaſu avec toutes
" leurs dependances, &c. demeureront
" comme par le paſſé, ainſi qu'à l'avenir,
" au Seigneur Maximilien Comte Palatin
" du Rhin, Duc de Bavière, à ſes Enfans,
" & à toute la Ligne Guillelmine, tant
" qu'il y aura des mâles à cette lig-
" née.

" Pour ce qui regarde la Maiſon Palati-
" ne, l'Empereur avec l'Empire conſent,
" par le motif de la tranquillité publique,
" qu'en vertu de la préſente Convention,
" il ſoit établi un huitième Electorat, dont
" le Seigneur Charles-Louïs Comte Pala-
" tin du Rhin, & ſes Héritiers, & tous les
" Décendans de la Ligne Rodolphine jouï-
" ront à l'avenir, ſuivant l'ordre de ſuccé-
" der exprimé dans la Bulle d'or, &c.

" En

„ En ſecond lieu, que tout le Bas-Pa- 1648.
„ latinat avec tous & chacun les Biens
„ Eccleſiaſtiques & Seculiers, Droits &
„ Apartenances, &c. lui ſeront entièrement
„ rendus, caſſant tout ce qui a été fait au
„ contraire.

„ Que s'il arrivoit que la Ligne Guillelmi-
„ mine maſculine vint à défaillir entière-
„ ment, la Palatine ſubſiſtant encore, la
„ Dignité Electorale lui retournera, le huitiè-
„ me Electorat demeurant par ce moïen
„ tout à fait éteint, &c.

„ Que les Pactes de Famille entre la
„ Maiſon Electorale de Heidelberg, &
„ celle de Neubourg, confirmée par les
„ précedens Empereurs touchant la Succeſ-
„ ſion Electorale, comme auſſi les droits
„ de toute la Ligne Rodolphine, entant
„ qu'ils ne ſont point contraires à cette
„ diſpoſition, ſoient conſervez & mainte-
„ nus en leur entier.

„ Que ledit Seigneur Charles-Louïs &
„ ſes Succeſſeurs au Bas Palatinat ne trou-
„ blent en aucune choſe les Comtes de Li-
„ nange & de Daxbourg, mais les laiſſent
„ jouïr & uſer pacifiquement de leurs
„ droits, &c.

„ Que ceux de la Confeſſion d'Aus-
„ bourg qui avoient été en poſſeſſion des
„ Egliſes, & entre autres les Bourgeois
„ & Habitans d'Oppenheim, ſoient conſer-
„ vez dans l'Etat Eccleſiaſtique de l'année
„ 1624. & qu'il ſoit libre aux autres qui
„ déſireroient embraſſer le même exercice
„ de la Confeſſion d'Augsbourg, de la
„ pratiquer tant en public qu'en particu-
„ lier, &c.

„ Le

1648. „ Le Roi Très-Chrêtien reſtituera au „ Duc de Wirtemberg, &c. les Villes & „ Fortereſſes de Hohenwiel, Sehorendof, „ Tubingen, & tous les autres lieux qu'il „ occupe dans le Wirtemberg. Quant au „ reſte, le paragraphe *la Maiſon de Wirtem-* „ *berg* qui eſt dans le Traité avec la Succeſ- „ ſion ſoit tenu pour inſeré ici.

„ Que les Princes de Wirtemberg de la „ Branche de Montbeliard ſoient auſſi réta- „ blis en tous leurs Domaines ſituez en „ Alſace & par tout ailleurs, & nommé- „ ment dans les deux Fiefs de Bourgogne, „ Clairval & Paſſavau, &c.

„ Que la ſuprême Seigneurie, les Droits „ de Souveraineté & tous autres Droits ſur „ les Evêchez de Mets, de Toul & de „ Verdun, ſur les Villes de ce même nom, „ & ſur toute l'étenduë de ces Evêchez, „ nommément ſur Moïenvic apartiendront „ à l'avenir à la Maiſon de France, & „ lui ſeront incorporez, perpetuellement & „ irrevocablement, de la même manière „ qu'ils apartenoient juſqu'ici à l'Empire „ Romain, à la reſerve toutefois du Droit „ Metropolitain qui apartient à l'Archevê- „ que de Trèves.

„ Que l'Empereur tant en ſon propre „ nom qu'en celui de toute la Séréniſſime „ Maiſon d'Autriche, comme auſſi l'Empire, „ cedent tous les Droits, Propriétez, Do- „ maines, Poſſeſſions & Juriſdictions qui „ juſqu'ici ont apartenu tant à lui qu'à „ l'Empire, & à la Maiſon d'Autriche „ ſur la Ville de Briſach, le Landgraviat de „ la Haute & Baſſe Alſace, le Suntgau, „ & la Préfecture Provinciale des dix Vil-

„ les

„ les Impériales ſituées en Alſace, ſavoir, 1648.
„ Haguenau, Colmar, Scheleſtadt, Weiſ-
„ ſenbourg, Landau, Oberenhaim, Ros-
„ heim, Munſter, au Val ſaint Grégoire,
„ Kaiſersberg, Turingheim, & tous les
„ Villages & autres Droits qui dependent
„ de ladite Préfecture, & les tranſportent
„ tous & un chacun d'iceux au Roi Très-
„ Chrêtien & au Roïaume de France;
„ en ſorte que la Ville de Briſach avec les
„ Villages de Hoeſtadt, Niederinſing,
„ Hartem, & Acharrem apartenant à la
„ Communauté de la Ville de Briſach,
„ avec tout le Territoire, & la Banlieuë
„ ſelon ſon ancienne étenduë apartiendront
„ à l'avenir à la Couronne de France,
„ ſans préjudice neanmoins des Privilèges
„ & Immunitez accordez autrefois à ladite
„ Ville par la Maiſon d'Autriche. Item,
„ ledit Landgraviat de l'une & l'autre Al-
„ ſace & le Suntgau, comme auſſi la Pre-
„ fecture Provinciale ſur leſdites dix Vil-
„ les & lieux en dedans. Item, tous les
„ Vaſſaux, Habitans, Sujets, Hommes,
„ Villes, Bourgs, Châteaux, Métairies,
„ Fortereſſes, Bois, Forêts, Miniéres
„ d'Or & d'Argent & d'autres Metaux,
„ Rivières, Ruiſſeaux, Pâturages, & les
„ Droits Régaliens & autres Droits &
„ Apartenances ſans réſerve aucune apar-
„ tiendront dorénavant & à perpetuité au
„ Roi Très-Chrêtien & à la Couronne de
„ France, & ſeront incorporez à ladite
„ Couronne, avec toute ſorte de Juriſdic-
„ tion & de Souveraineté, ſans que l'Empe-
„ reur, l'Empire, la Maiſon d'Autriche,
„ ni aucun autre y puiſſe aporter aucune
„ con-

1648. „ contradiction, de manière qu'aucun
„ Empereur, ni aucun Prince de la Mai-
„ ſon d'Autriche ne pourra ni devra ja-
„ mais uſurper, ni même prétendre aucun
„ Droit & Puiſſance ſur leſdits Païs tant au
„ delà qu'au decà du Rhin. Le Roi
„ Très-Chrêtien ſera toutefois obligé de
„ conſerver en tous & chacun de ces Païs-
„ là la Religion Catholique, comme elle y
„ a été maintenuë ſous les Princes d'Au-
„ triche, & d'en bannir toutes les Nou-
„ veautez qui s'y ſont gliſſées par la
„ guerre.

„ En quatrième lieu, par le conſente-
„ ment de l'Empereur & de tout l'Empi-
„ re, le Roi Très-Chrêtien & ſes Succeſ-
„ ſeurs au Roïaume de France auront un
„ perpetuel Droit de tenir une garniſon
„ dans la Fortereſſe de Philisbourg pour
„ cauſe de Protection, laquelle garniſon
„ ſera limitée à un nombre de ſoldats con-
„ venable, qui ne puiſſe donner aucune
„ juſte cauſe de ſoupçon aux voiſins, &
„ ſera entretenuë aux dépens ſeulement
„ de la Couronne de France; le paſſage
„ devra auſſi être libre par terre & par eau
„ dans l'Empire, toutes les fois qu'il ſera
„ beſoin d'y conduire des ſoldats, des mu-
„ nitions & autres choſes neceſſaires.

„ Toutefois le Roi ne prétendra rien
„ davantage dans ladite Fortereſſe de Phi-
„ lisbourg que la Protection, la Garniſon,
„ & le paſſage; mais la proprieté de la
„ Place, toute la Juriſdiction, la poſſeſ-
„ ſion, tous les Emolumens, Fruits, Re-
„ venus, Droits Régaliens & autres Droits
„ & Servitudes, Hommes, Sujets, Vaſ-

ſaux

„ ſaux & tout ce qui d'ancienneté a apar- 1648.
„ tenu, ou a dû apartenir à l'Evêque, ou au
„ Chapitre de Spire, dans toute l'étenduë
„ de l'Evêché de Spire & des Egliſes qui lui
„ ſont incorporées, leur demeureront à l'a-
„ venir, & leur ſeront conſervées entiére-
„ ment & inviolablement, ſauf toutefois
„ le Droit de Protection.

„ L'Empereur, l'Empire & l'Archiduc
„ d'Inſpruck Ferdinand Charles reſpecti-
„ vement délient les Ordres, Magiſtrats,
„ Officiers & Sujets desdits Païs & Lieux,
„ des engagemens & ſermens par leſquels
„ ils avoient été juſques à preſent liez à eux
„ & à la Maiſon d'Autriche, & les remettent,
„ & obligent à rendre la Sujettion, Obéïſ-
„ ſance, & la Fidélité au Roi & au Roïau-
„ me de France, & ainſi ils établiſſent la
„ Couronne de France en une pleine & juſ-
„ te Souveraineté & poſſeſſion ſur eux, renon-
„ çant dès maintenant & à perpetuité à tous
„ Droits & Prétentions qu'ils y avoient; ce
„ que l'Empereur, ledit Archiduc & ſon
„ Frère pour eux, & pour leurs Décen-
„ dans, ſelon que ladite Ceſſion les regar-
„ de, confirmeront par des Lettres parti-
„ culieres, & feront auſſi que le Roi Catho-
„ lique des Eſpagnes donne la même Re-
„ nonciation en forme autentique, ce fera
„ auſſi au nom de tout l'Empire, le propre
„ jour qu'on ſignera le preſent Traité.

„ Pour une plus grande validité desdites
„ Ceſſions & Aliénations, l'Empereur &
„ l'Empire en vertu de la preſen-
„ te Tranſaction dérogent expreſſément
„ à tous & chacun Décrets, Conſtitutions
„ Statuts, &c. qui pourroient y être con-
„ traires, &c. „ In-

1648. „ Incontinent après la reſtitution de Reinfeld on raſera les fortifications de cette „ Place, & du Fort de Rhynau qui eſt tout „ proche, comme auſſi de Saverne en Alſace, du Château de Hohenbat & de Neubourg ſur le Rhin, & il n'y poura avoir en „ aucun de ces lieux aucun ſoldat en garniſon.

„ Le Magiſtrat & les Habitans de ladite „ Ville de Saverne garderont exactement „ la Neutralité, & les troupes du Roi pouront paſſer libremant & en aſſûrance par „ là toutes les fois qu'on le demandera.

„ On ne pourra élever aucuns Forts ſur „ les bords du Rhin en deça depuis Baſle „ juſques à Philisbourg, ni détourner ou „ empêcher en aucune façon le cours de la „ Rivière d'un côté ni d'autre.

„ Quant à ce qui regarde les dettes dont „ la Chambre d'Enſisheim eſt chargée, l'Archiduc Ferdinand Charles ſe chargera, „ en recevant cette partie de Province que „ le Roi T. C. lui doit reſtituer, du tiers „ de toutes ces dettes ſans diſtinction, &c.

„ Et pour ce qui eſt des dettes dont les „ Colleges des Etats ſont chargez par la convention particulière faite avec eux par les „ Princes d'Autriche dans les Dietes Provinciales, ou que les mêmes Etats ont „ contractées en commun, & auxquelles „ ils ſont obligez, on en fera une diſtribution convenable entre ceux qui paſſent ſous „ la Domination du Roi, & ceux qui reſtent „ ſouscelle de la Maiſon d'Autriche, afin que „ chacun d'eux ſache ce qu'il doit aquiter „ deſdites dettes. Le Roi T. C. reſtituera „ à la Maiſon d'Autriche, & ſpécialement „ audit Seigneur Archiduc Ferdinand Charles

„ les

„ les Fils aîné du feu Archiduc Leopol, les 1648.
„ quatre Villes Foreſtières, Rhinfels, Sce-
„ kingen, Lauffenbourg, & Waldshut, a-
„ vec tous leurs Territoires & Bailliages,
„ Métairies, Villages, Moulins, Bois, Fo-
„ rêts, Vaſſaux, Sujets & toutes les apar-
„ tenances qui ſont au deça & au delà du
„ Rhin. Item, le Comté de Hawerſtein,
„ la Forêt noire, tout le Haut & Bas Bris-
„ gaw, & les Villes qui y ſont ſituées a-
„ partenant d'ancien droit à la Maiſon d'Au-
„ triche, ſavoir, Neubourg, Freybourg,
„ Endingen, Kenſingen, Waltrich, Wil-
„ lingen, Breunlingen, avec tous leurs Ter-
„ ritoires & Bailliages, Métairies, Villa-
„ ges, Moulins, Bois, Forêts &c. com-
„ me auſſi tous les Monaſtères, Abbayes,
„ Prélatures, Prevôtez &c. & tous Droits
„ Regaliens, autres Droits, Juriſdictions,
„ Fiefs &c. apartenants d'ancienneté, dans
„ toute cette Contrée, au ſouverain Droit
„ de territoire, & au Patrimoine de la Mai-
„ ſon d'Autriche. Item tout l'Orntnauw
„ avec les Villes Imperiales d'Offenbourg,
„ Gengembach, & Zell ſur l'Hamerſpach
„ entant qu'elles dependent de la Préfectu-
„ re d'Orntnauw, de façon qu'aucun Roi de
„ France ne puiſſe jamais, ni ne doive pre-
„ tendre, ni uſurper aucun droit ni pou-
„ voir ſur leſdites Contrées ſituées au deçà
„ & au delà du Rhin, enſorte toutefois
„ que par la reſtitution préſente les Prin-
„ ces d'Autriche n'y acquierent aucun nou-
„ veau droit.

„ Que dorſenavant le trafic & les paſſa-
„ ges ſoient libres aux Habitans de l'une &
„ de l'autre rive du Rhin, & des Provinces

„ ad-

1648. „ adjacentes, ſur tout que la Navigation
„ du Rhin ſoit libre &c.

„ Que le Roi T. C. ſoit tenu de laiſſer
„ non ſeulement les Evêques de Strasbourg
„ & de Baſle & la Ville de Strasbourg, mais
„ auſſi les autres Etats ou Ordres qui ſont
„ dans l'une & l'autre Alſace, immediate-
„ ment ſoumis à l'Empire Romain, les Ab-
„ bez de Murbach, & de Luders, l'Abbeſſe
„ d'Andlaw, Munſter, au Val St. Grégoi-
„ re de l'Ordre de St. Benoiſt, les Palatins
„ du Luzelſtein, les Comtes & Barons de
„ Hanauw, Fleckenſtein, Oberſtein, & la
„ Nobleſſe de toute la Baſſe Alſace. Item
„ les dix Villes Impériales qui reconnoiſſent
„ la Prefecture d'Haguenau dans cette liber-
„ té de poſſeſſion d'immediateté à l'égard
„ de l'Empire Romain dont elles ont joui
„ juſqu'ici, de manière qu'il ne puiſſe ci-
„ après prétendre ſur eux aucune Souverai-
„ neté Roïale, mais qu'il demeure content
„ des Droits quelconques qui apartiennent
„ à la Maiſon d'Autriche, & qui par ce
„ Traité de Pacification ſont cedez à la Cou-
„ ronne de France, de ſorte que toutefois
„ par cette preſente declaration, on n'en-
„ tend point qu'il ſoit rien ôté de tout ce
„ Droit de ſuprême Seigneurie qui a été
„ ci-deſſus accordé.

„ Pareillement le Roi T. C. pour com-
„ penſation des choſes à lui concedées fera
„ païer audit Seigneur Archiduc Ferdinand-
„ Charles trois millions de livres tournois
„ dans trois années prochaines 1649. 1650.
„ 1651. à la St. Jean Baptiſte, payant chaque
„ année un tiers de ladite ſomme à Baſle en
„ bonne monnoye, entre les mains dudit Sei-
neur

„ gneur Archiduc, ou de ſes Députez. 1648.

„ Outre ladite ſomme le Roi T. C. „ ſera obligé de ſe charger des deux tiers des „ dettes de la Chambre d'Enſisheim ſans diſtinction &c. . . . De plus que la mention du Roi Catholique, & la nomination du Duc de Lorraine faites dans le „ Traité entre l'Empereur & la Suède, & „ moins encore le titre de Landgrave „ d'Alſace donné à l'Empereur n'aportent „ aucun prejudice au Roi T. C.

„ Que néanmoins la Paix concluë demeure en ſa force & vigueur, & que tous „ ceux qui ont part à cette transſaction, „ ſoient obligez de defendre & proteger „ toutes & chacunes les loix & conditions „ de cette Paix contre qui que ce ſoit ſans „ diſtinction de Religion, &c. & ſi dans „ l'eſpace de trois ans le différend ne peut „ être terminé &c. . . . . que tous & chacun des intereſſez en cette tranſaction „ ſoient tenus de ſe joindre à la Partie lezée, & de l'aider de leur conſeil & de „ leurs forces à repouſſer l'injure &c.

„ En foi de toutes & chacune de ces choſes & pour leur plus grande force les Ambaſſadeurs de Leurs Majeſtez Imperiale & & Très-Chrêtienne, & ceux de tous les „ Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, „ ſpécialement deputez par lui pour cet Acte, „ en vertu de celui qui a été conclu le 15. „ d'Octobre de l'année ci-deſſous marquée, „ & qui a été delivré ſous le ſceau de la „ Chancelerie de Mayence à l'Ambaſſadeur „ de France le propre jour de la ſignature, „ ſavoir, Nicolas George de Reigersperg „ Chevalier, Chancelier au nom de l'Elec-

1648. " teur de Mayence, Jean Adolphe Krebs
" Conſeiller d'Etat au nom de l'Electeur de
" Bavière, Jean Comte de Sain & de Wir-
" genſtein Seigneur de Hembourg & Vallen-
" dar Conſeiller d'Etat au nom de l'Elec-
" teur de Brandebourg &c. N. &c. tous les-
" quels Deputez ont ſigné de leur propre
" main, & muni de leurs cachets ce pre-
" ſent Traité de Paix, & ont promis d'en
" fournir les Ratifications de leurs Supe-
" rieurs dans le tems fixé, &c. Fait & con-
" clu à Munſter en Weſtphalie le 24. Octob.
" 1648.

EXTRAIT
DU
Traité d'Oſnabrug.

" QU'il y ait une paix Chrétienne, u-
" niverſelle, & perpetuelle, & une a-
" mitié vraye & ſincere entre la Sa-
"crée Majeſté Imperiale, la Maiſon d'Au-
" triche, & tous ſes Alliez & Adherans &
" les Héritiers & Succeſſeurs d'un chacun,
" principalement le Roi Catholique & les
" Electeurs & Princes & Etats de l'Empire
" d'une part, & la Sacrée Majeſté Roïale, &
" le Roïaume de Suède, ſes Adherans, &
" Alliez & les Succeſſeurs & Héritiers d'un
" chacun &c.

" La cauſe de la Maiſon Palatine diſcu-
" tée avant *toute choſe & ſtipulée comme au*
" *Traité de Munſter dans les Paragraphes*
" *que la Dignité Electorale &c. Pour ce qui*
" *re-*

" *regarde la Maiſon Palatine &c. En ſecond* 1648.
" *lieu que tout le Bas-Palatinat &c. Que s'il*
" *arrivoit que la Ligne Guillelmine &c. Que*
" *les Pactes de Famille faits entre la Maiſon*
" *Electorale de Heidelberg &c.* Que ledit
" Seigneur Charles-Louïs &c.

" Le Paragraphe que ceux de la Confeſ-
" ſion d'Ausbourg, &c. inſeré tout entier
" comme au Traité de Munſter.

" Le Prince Louïs Philipe Comte Pala-
" tin du Rhin recouvrera tous les Païs, Di-
" gnitez & Droits, tant aux Charges Eccle-
" ſiaſtiques que Laïques qui lui ſont échus
" de ſes Ancêtres avant cette guerre par
" Succeſſion & Partage.

" Le Prince Fréderic Comte Palatin du
" Rhin recevra & retiendra reſpectivement
" le quart du Peage de Wiltsbach, comme
" auſſi le Cloître de Hornbach, avec les
" apartenances, & tout le droit que ſon
" Père y avoit & poſſedoit ci-devant.

" Le Prince Leopold Louïs, Comte Pa-
" latin du Rhin, ſera pleinement retabli dans
" le Comté de Veldenz ſur la Moſelle,
" au même état pour les choſes Eccleſiaſti-
" ques & Politiques que l'on les poſſedoit
" l'an 1624. nonobſtant tout ce qui a été
" juſqu'ici attenté au contraire.

" La Maiſon de Wirtemberg demeurera
" paiſible dans ſa poſſeſſion recouvrée des
" Bailliages de Weinberg, Neuſtad & Meth-
" muhle, comme auſſi elle ſera rétablie
" dans tous les biens & droits qu'elle poſſe-
" doit en quelque lieu que ce ſoit avant ces
" troubles, & entr'autres dans les Bailliа-
" ges de Baubeuren, Achelm, & Stauffen,
" avec leurs apartenances, & dans les biens oc-

1648. " cupez ſous prétexte qu'ils en dependoient
" principalement dans la Ville & Territoire
" de Coppingen & le Village de Pflumeren,
" dont les revenus ont été pieuſement fon-
" dez pour l'entretien de l'Univerſité de Tu-
" bingen. Elle recouvrera auſſi les Baillia-
" gez de Tutlingen, Ebingen, & Roſenfeld,
" le Château & Village de Neſdlingen avec
" ſes apartenances; de même que Hohent-
" weil, Hoheſnaberg, Hohenaurach, Ho-
" hentubingen, Albeck, Hornberg, Schil-
" tach, avec la Ville de Schorndorf. On
" reſtituera pareillement les Egliſes Colle-
" giales de Sutgard, Tubingen, Hernberg
" Goppingen & Bachnang, comme auſſi les
" Abbaïes, Prevôtez & Monaſteres de Be-
" benhauſen, Maulbrun, Anhauſen, Lorch,
" Adelberg, Denckenford, Hirſchau, Blau-
" beuren, Herprechtingen, Muthar, Albers-
" bach, Koningsbrun, Hertenalb de St.
" George, Rheinchenbach, Pfallingen, &
" Lichtenſtern, ou Mariencron, & ſem-
" blables, avec tous les documens qui ont
" été ſouſtraits; ſauf toutefois, & reſervé
" tous les droits, actions, exceptions, &
" les ſecours & moiens de droit prétendus
" par la Maiſon d'Autriche, & par celle de
" Wirtemberg, ſur les Bailliages de Blau-
" beuren, Achalm, & Stauffen.

" *Le Paragraphe* que les Princes de Wir-
" temberg de la branche de Montbeliard con-
" tenu au Traité de Munſter eſt inſeré &
" rapelé en celui-ci.

" Seront reſtituez aux Comtes de Naſſau
" Sarbruck tous leurs Comtez, Bailliages,
" Territoires, Honneurs, & Biens Eccle-
" ſiaſtiques & Séculiers, Feodaux, & Allo-
" diaux,

" diaux, nommément les Comtez de Saar- 1648.
" bruck & Saat-Weden en entier, avec tout
" ce qui en depend ; comme auſſi la For-
" tereſſe de Hombourg avec les piéces d'Ar-
" tilleries, & les meubles qu'on y a trou-
" vez ; ſauf de part & d'autre reſpectivement
" les droits, actions, & exceptions, & be-
" nefice de droit qui ſont à terminer ſelon
" les droits de l'Empire, tant à cauſe des
" choſes adjugées au reviſoire par ſentence
" du ſeptième Juillet 1627. que pour les
" dommages ſoufferts, ſi mieux n'aiment
" les parties accommoder l'affaire à l'ami-
" able, ſauf auſſi le droit qui peut aparte-
" nir aux Comtes de Lainingen, Dasbourg,
" dans le Comté de Sarwerden.

" La Maiſon de Hanaw ſera rétablie dans
" les Bailliages de Baubenhauſſen, de Biſchofs-
" heim, Ambſteeg, & de Wiſtadt ; les Rhin-
" graves ſeront retablis en leurs Bailliages
" de Troneck & de Wildenbourg, & en la
" Seigneurie de Morchingen, avec leurs a-
" partenances, comme auſſi tous les autres
" droits uſurpez par leurs voiſins.

" La Veuve du Comte Erneſt de Sayn
" ſera auſſi retablie en la poſſeſſion du Châ-
" teau, Ville & Bailliage de Hachembourg
" avec leurs apartenances, & du Village de
" Bendorf, en laquelle elle étoit avant
" qu'elle en fut depoſſedée, ſauf toutefois
" le droit de qui il apartiendra.

" Le Château & le Comté de Falcken-
" ſtein ſera reſtitué à qui il apartient aux Com-
" tes de Rasbourg ſurnommez Louwen-
" haupt ſur le Bailliage de Bretzenheim Fief
" de l'Archevêché de Cologne, & ſur la
" Baronnie de Reipooltzkirch dans le Hun-

1648. " trück leur ſera maintenu & conſervé.
" La Tranſaction arrêtée à Paſſau l'an 1552.
" & ſuivie de la Paix confirmée l'an 1556. à
" Augsbourg & depuis en d'autres diverſes
" Diétes du St. Empire Romain, en tous ſes
" points & articles accordez & conclus du
" conſentement unanime de l'Empereur, &
" des Electeurs, Princes, & Etats des deux Re-
" ligions, ſera maintenuë en ſa force & vigueur,
" & obſervée ſainement & inviolablement.
" Mais les choſes qui ont été ordonnées par
" le preſent Traité du conſentement des
" Parties, touchant quelques articles qui
" ſont litigieux en ladite Tranſaction, ſe-
" ront reputées pour être obſervées en ju-
" gement & ailleurs, comme une declara-
" tion perpetuelle de ladite Paix juſques à
" ce que l'on ſoit convenu par la grace de
" Dieu ſur le fait de la Religion, & ce ſans
" s'arrêter à la contradiction ou proteſta-
" tion faite par qui que ce ſoit, Eccleſiaſti-
" que ou Seculier, ſoit au dedans, ſoit au
" dehors de l'Empire, en quelque tems que
" ce puiſſe être, toutes leſquelles oppoſi-
" tions ſont déclarées nulles & de nul effet
" en vertu des preſentes. Et pour toute au-
" tre choſe, qu'il y ait une égalité exacte
" & reciproque entre tous les Electeurs,
" Princes & Etats de l'une & l'autre Reli-
" gion, ſelon qu'elle eſt conforme à l'Etat
" de la Republique, aux Conſtitutions de
" l'Empire, & à la preſente Convention;
" enſorte que ce qui eſt juſte à une Partie
" le ſoit auſſi à l'autre, toute violence & voie
" de fait, ici comme autre part, étant pour
" jamais prohibée entre les deux Parties.
" &c. &c. . . . .

" Du

„ Du conſentement auſſi unanime de Sa 1648.
„ Majeſté Imperiale & de tous les Etats de
„ l'Empire il a été trouvé bon que le mê-
„ me droit ou avantage que toutes les Con-
„ ſtitutions Imperiales, la Paix de la Reli-
„ gion, cette preſente Tranſaction publique,
„ & la deciſion y contenuë des Griefs, accor-
„ dent aux Etats & Sujets Catholiques & à
„ ceux de la Confeſſion d'Ausbourg, doit
„ auſſi être accordée à ceux qui s'apellent
„ entre eux les Reformez, ſauf toutefois
„ à jamais les Pactes, Privileges, Reverſa-
„ les, & autres diſpoſitions que les Etats
„ qui ſe nomment Proteſtants ont ſtipulé
„ entre eux & avec leurs Sujets, &c.

„ Toute la Pomeranie citerieure commu-
„ nément dite *Vor Pomeren*, enſemble l'Iſle
„ de Rugen, contenuës dans les limites
„ qu'elles avoient ſous les derniers Ducs
„ de Pomeranie; de plus dans la Pomera-
„ nie Ulterieure les Villes de Stetin, Garts,
„ Dam, Golnau, & l'Iſle de Wolin, avec
„ la Rivière d'Oder, & le bras de Mer,
„ qu'on appèle communement le Friſchaff.
„ Item, les trois embouchures de Peine,
„ de Swine, & de Diwenow, & la terre
„ de l'un & l'autre côté adjacente depuis le
„ commencement du Territoire Roïal juſ-
„ ques à la Mer Baltique en telle largeur
„ du rivage Otiental dont on conviendra
„ amiablement entre les Commiſſaires Roï-
„ aux & Electoraux, qui furent nommez
„ par le reglement plus exact des limites &
„ autres particularitez.

„ Sa Majeſté & le Roïaume de Suède
„ tiendra & poſſedera dès ce jourd'hui à per-
„ petuité en Fief héreditaire, le Duché de

1648. „ Pomeranie, & la Principauté de Rugen,
„ & en jouïra & en uſera librement & in-
„ violablement; enſemble des Domaines &
„ Lieux annexez, & de tous les Territoi-
„ res, Bailliages, Hommes, Fiefs &c. an-
„ ciens Peages & Revenus, & de tous au-
„ tres Biens quelconques Eccleſiaſtiques &
„ Seculiers, ainſi que les Predeceſſeurs Ducs
„ de Pomeranie les avoient, poſſedoient,
„ & gouvernoient.

„ Sa Majeſté Roïale & le Roïaume de
„ Suède aura auſſi à l'avenir à perpetuité tous
„ les droits que les Ducs de la Pomeranie
„ Citerieure ont eu en la Collation des Di-
„ gnitez, & des Prebendes, du Chapitre de
„ Camin, avec pouvoir de les éteindre & de
„ les incorporer au Domaine Ducal, après
„ la mort des Chanoines d'à-preſent; mais
„ pour tout ce qui en avoit apartenu aux
„ Ducs de la Pomeranie Ulterieure, cela
„ demeurera à l'Electeur de Brandebourg,
„ avec l'entier Evêché de Camin, les Ter-
„ res, Droits, & Dignitez, comme il ſera
„ plus amplement expliqué ci-après.

„ La Maiſon Roïale de Suède, & la Mai-
„ ſon Electorale de Brandebourg ſe ſervi-
„ ront des Titres, Qualitez, & Armes de
„ Pomeranie, ſans difference entre l'une &
„ l'autre, de même que les précedens Ducs
„ de Pomeranie en ont uſé. La Royale à
„ perpetuité, & celle de Brandebourg tan-
„ dis qu'il en reſtera des Decendans de la
„ branche maſculine; ſans toutefois que
„ celle de Brandebourg puiſſe prétendre au-
„ cune choſe à la Principauté de Rugen ni
„ à la Couronne de Suède.

„ Mais la Ligne maſculine de la Maiſon
„ de

„ de Brandebourg venant à manquer, tous 1648.
„ autres, hormis la Suède, s'abſtiendront de
„ prendre le Titre & Armes de Pomeranie,
„ & alors auſſi toute la Pomeranie Ulte-
„ rieure avec la Pomeranie Citérieure, &
„ tout l'Evêché & Chapitre entier de Camin,
„ enſemble tous les Droits & Expectances
„ des Predeceſſeurs qui y ſeront réunis, a-
„ partiendront à perpetuité aux ſeuls Rois
„ & Couronne de Suède, qui cependant
„ jouïront de l'eſperance de la Succeſſion &
„ de l'Inveſtiture ſimultanée, enſorte même
„ qu'ils ſoient obligez de donner l'aſſuran-
„ ce accoûtumée aux Etats & Sujets deſdits
„ Lieux pour la preſtation de l'Hommage.
„ L'Electeur de Brandebourg & tous les au-
„ tres intereſſez dechargent les Etats, Of-
„ ficiers & Sujets de tous leſdits Lieux des
„ liens & ſermens par leſquels ils avoient
„ été juſqu'à preſent engagez à lui, & ceux
„ de ſa Maiſon, & les renvoye pour rendre
„ dorenavant en la manière accoûtumée
„ leurs Hommages & leurs ſervices à Sa
„ Majeſté & Couronne de Suède, & ainſi
„ il conſtituë pour cet effet la Suède en
„ pleine & légitime poſſeſſion des choſes
„ ſuſdites : renonçant dès à preſent & pour
„ toûjours à toutes les prétentions qu'ils
„ y ont, & ce qu'ils confirmeront ici pour
„ eux & leurs Deſcendants par un Acte par-
„ ticulier.

„ L'Empereur du conſentement de tout
„ l'Empire, cede auſſi à la Reine Sereniſſi-
„ me, & à ſes Héritiers & Succeſſeurs Rois
„ & au Royaume de Suède, en Fief perpe-
„ tuel & immediat de l'Empire, la Ville &
„ le Port de Wiſmar, avec le Port de Wal-

1648. „ fich comme auſſi le Bailliage de Poel, ex-
„ cepté les Villages de Schedorf, Weinden-
„ dorf, Brandenluiſen, & Wangern apar-
„ tenans aux Hopitaux du St. Eſprit de la
„ Ville de Lubeck, & celui de Newen-
„ cloſter, avec tous les Droits & Aparte-
„ nances, ainſi que les Ducs de Meklen-
„ bourg les ont poſſedez juſqu'à preſent, en-
„ ſorte que tous leſdits Lieux, le Pont en-
„ tier & les Terres de l'un & l'autre côté
„ depuis la Ville juſques à la Mer Baltique
„ demeurent à la libre diſpoſition de Sa Ma-
„ jeſté, pour les pouvoir fortifier & munir
„ de Garniſons ſelon ſon bon plaiſir, & l'éxi-
„ gence des circonſtances, toutefois à ſes
„ propres frais & dépens, & pouvoir y avoir
„ toûjours une retraite & une demeure ſû-
„ re pour ſes Navires & pour ſa Flote, &
„ au ſurplus en jouïr & uſer avec le même
„ droit qui lui apartient ſur les autres Fiefs
„ de l'Empire, ſauf pourtant les Privile-
„ ges & le Commerce de la Ville de Wiſ-
„ mar, leſquels même ſeront de plus en plus
„ avantagez par la protection & la faveur
„ Roïale des Rois de Suède.

„ L'Empereur du conſentement de tout
„ l'Empire cède auſſi en vertu de la pre-
„ ſente Tranſaction, à la Sereniſſime Reine,
„ à ſes Héritiers & Succeſſeurs Rois, & à
„ la Couronne de Suède en Fief perpetuel
„ & immédiat de l'Empire l'Archevêché de
„ Bremen & l'Evêché de Verden, avec la Vil-
„ le & le Bailliage de Wilshuſen, tout le
„ droit qui avoit apartenu aux derniers Ar-
„ chevêques de Bremen, ſur le Chapitre &
„ Dioceſe de Hambourg; ſauf toutesfois à
„ la Maiſon de Holſtein, comme à la Vil-

„ le

„ le & au Chapitre de Hambourg chacun 1648.
„ reſpectivement leurs Droits, Privileges,
„ Libertez, Pactes, Poſſeſſions & Etat pre-
„ ſent en toutes choſes, en ſorte que les
„ quatorze Villages des Bailliages de Trit-
„ ton & de Rheinbeck en Holſtein demeu-
„ rent à perpetuité au Duc de Holſtein-
„ Gottorp & à ſa poſterité, pour lui tenir
„ lieu d'un preſent revenu annuel, pour ê-
„ tre leſdits Archevêché, Evêché & Bail-
„ liages poſſedez à perpetuité par ladite Cou-
„ ronne avec tous les Biens & Droits Ec-
„ cleſiaſtiques & Seculiers y apartenans, quel-
„ ques noms qu'ils aient. &c.

„ Bien entendu, cependant qu'on laiſſera
„ ſans trouble & empêchement quelcon-
„ que la Ville de Bremen, à ſon territoire
„ & à ſes Sujets leur preſent Etat, Liberté,
„ Droits, & Privileges, &c.

„ L'Empereur avec l'Empire pour raiſon
„ de toutes leſdites Provinces & Fiefs, re-
„ çoit pour Etat immediat de l'Empire, la
„ Reine Sereniſſime, & ſes Succeſſeurs au
„ Roïaume de Suède; enſorte que la ſuſdite
„ Reine & leſdits Rois ſeront deſormais a-
„ pellez aux Diétes Imperiales de l'Empi-
„ re, ſous le titre de Ducs de Bremen &
„ Verden, de Pomeranie, comme auſſi ſous
„ celui de Princes de Rugen & de Seigneurs
„ de Wiſmar, &c.

„ Reciproquement la Sereniſſime Reine,
„ les Rois futurs & la Couronne de Suède
„ reconnoîtront tenir tous & chacun les-
„ dits Fiefs de Sa Majeſté Imperiale & de
„ l'Empire.

„ Pour donner une compenſation équiva-
„ lente au Seigneur Frideric Guillaume E-
„ lec-

1648. „ lecteur de Brandebourg, qui, pour avancer
„ la Paix universelle, a cedé les droits qu'il
„ avoit sur la Pomeranie citerieure, sur Ru-
„ gen, & sur les Provinces & Lieux y an-
„ nexez; que l'Evêché d'Halberstadt avec
„ tous ses Droits, Privileges, &c. soit ce-
„ dé en Fief perpetuel & immediat de l'Em-
„ pire par Sa Majesté Imperiale du consen-
„ tement des Etats de l'Empire, & prin-
„ cipalement des Interessez, après que la
„ Paix sera concluë & ratifiée entre les
„ deux Couronnes & les Etats de l'Empire
„ audit Electeur & à ses Successeurs Héri-
„ tiers & Cousins mâles du côté paternel
„ &c. & que le susdit Electeur soit aussi-
„ tôt mis & constitué en possession paisible
„ & réelle de cet Evêché, & ait en ce nom
„ seance & voix aux Diétes Imperiales,
„ &c.

„ Sera aussi cedé par Sa Majesté Impe-
„ riale du consentement des Etats de l'Em-
„ pire au susdit Electeur pour lui & pour ses
„ Successeurs ci-dessus mentionnez, en Fief
„ perpetuel, & en la même manière que
„ l'Evêché d'Halberstadt l'a été, l'Evêché
„ de Minden avec tous ses Droits & Apar-
„ tenances, pour en être le susdit Electeur
„ pour lui & ses Successeurs mis en une pos-
„ session réelle & paisible &c.

„ Sera pareillement cedé & delaissé par
„ l'Empereur & l'Empire au susdit Electeur
„ & à ses Successeurs l'Evêché de Camin,
„ en Fief perpetuel au même droit & en la
„ même manière dont on a disposé ci-des-
„ sus les Evêchez d'Halberstadt & de Min-
„ den, avec cette difference néanmoins que
„ dans l'Evêché de Camin, il sera libre au
suf-

„ ſuſdit Electeur d'éteindre les Canonicats 1648.
„ &c.

„ Jouïra pareillement le ſuſdit Electeur
„ de l'Expectance ſur l'Archevêché de Mag-
„ debourg, en telle manière toutefois que
„ quand il viendra à vaquer ſoit par la mort
„ de l'Adminiſtrateur d'à preſent &c. tout
„ l'Archevêché avec tous les Territoires y
„ apartenants, droits Regaliens & autres
„ droits &c. ſera cedé & donné en Fief per-
„ petuel au ſuſdit Electeur & à ſes Succeſ-
„ ſeurs Héritiers & Parens paternels mâ-
„ les &c.

„ Sa Majeſté Suédoiſe reſtituera auſſi au
„ ſuſdit Electeur pour lui & ſes Sueceſſeurs
„ héritiers & Parens paternels mâles, en
„ premier lieu, le reſte de la Pomeranie Ul-
„ terieure, avec toutes ſes Apartenances,
„ Biens, Droits Eccleſiaſtiques & Seculiers
„ de plein droit, tant pour le Domaine ú-
„ tile que pour le Domaine direct.

„ En ſecond lieu la Ville de Colberg a-
„ vec tout l'Evêche de Camin, & tout le
„ droit que les Ducs de la Pomeranie Ul-
„ terieure ont ci-devant eu en la collation
„ des Dignitez & Prebendes du Chapitre de
„ Camin, enſorte toutefois que leſdits
„ droits ci-deſſus cedez à Sa Majeſté de
„ Suède demeurent en leur entier, &c.

„ En troiſième lieu toutes les Places qui
„ ſont preſentement occupées par les Gar-
„ niſons Suédoiſes en la Marche de Brande-
„ bourg.

„ En quatrième lieu toutes les Comman-
„ deries & biens apartenans à l'ordre des
„ Chevaliers de St. Jean ſituez hors des ter-
„ ritoires qui ont été cedez à Sa Majeſté,

„ &

1648. „ & à la Couronne de Suède, enſemble
„ les Actes, Regîtres & autres Documens,
„ & Papiers originaux qui concernent ces
„ Lieux & ces Droits qui doivent être reſti-
„ tuez &c.

„ En foi de tout ce que deſſus, & pour u-
„ ne plus grande aſſurance des preſentes,
„ tant les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Im-
„ periale que ceux de Sa Majeſté Roïale de
„ Suède, & au nom de tous les Electeurs,
„ Princes & Etats de l'Empire, les Ambaſ-
„ ſadeurs par eux ſpecialement deputez à
„ cet effet leſquels ont été admis à ſigner
„ en vertu de ce qui fut conclu le 13. ou le
„ 23. Octobre de la preſente année, & dont
„ l'Acte fut expedié le même jour ſous le
„ Sceau de la Chancelerie de Mayence, &
„ mis és mains des Ambaſſadeurs de Suède,
„ ſavoir de la part de l'Electeur de Mayen-
„ ce Nicolas Georges de Reigersberg, Che-
„ valier Chancelier. De la part de l'Elec-
„ teur de Bavière Jean Adolph Krebs, Con-
„ ſeiller privé, &c. &c. . . . .

„ Fait & conclu à Oſnabrug le $\frac{14}{24}$ Octo-
bre 1648.

FIN de la I. Partie du Tome I.

Aoi 14473283